



# 2024 DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

incluant le rapport financier annuel  
et le rapport intégré



ALLEN

## Sommaire général

Vision	1	Chiffres clés	6
Éditorial de Simon Azoulay	2	Un modèle créateur de valeur	8
Événements marquants	4	Un partenaire tech de référence	24

<b>1</b>	<b>Présentation du Groupe et de ses activités</b>	<b>53</b>	<b>5</b>	<b>Commentaires sur l'exercice <i>RFA</i></b>	<b>237</b>
1.1	Histoire	54	5.1	Analyse des comptes consolidés	239
1.2	Le marché de la R&D externalisée <i>RFA</i>	55	5.2	Évolution et perspectives	243
1.3	Objectifs et stratégie	57	5.3	Analyse des comptes sociaux	243
1.4	Une organisation technique d'excellence	60	5.4	Autres informations financières et comptables	244
1.5	Activités	62	5.5	Autres informations juridiques	246
1.6	Organigramme	77	<b>6</b>	<b>États financiers <i>RFA</i></b>	<b>249</b>
<b>2</b>	<b>Gestion des risques et contrôle interne</b>	<b>79</b>	6.1	Comptes consolidés	250
2.1	Définitions et objectifs de la Gestion des risques	80	6.2	Comptes sociaux	298
2.2	Synthèse des principaux risques <i>RFA</i>	81	<b>7</b>	<b>Capital et Actionnariat</b>	<b>317</b>
2.3	Facteurs de risque et gestion des risques	82	7.1	Actionnariat <i>RFA</i>	318
2.4	Assurance et couverture des risques	88	7.2	Données boursières	325
2.5	Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques <i>RFA</i>	89	7.3	Communication avec les actionnaires	327
<b>3</b>	<b>Gouvernement d'entreprise <i>RFA</i></b>	<b>93</b>	7.4	Dividendes <i>RFA</i>	328
3.1	Présentation de la gouvernance	94	7.5	Informations sur le capital social <i>RFA</i>	328
3.2	Rémunérations et avantages	121	<b>8</b>	<b>Informations supplémentaires</b>	<b>333</b>
<b>4</b>	<b>État de Durabilité <i>RFA</i></b>	<b>132</b>	8.1	Renseignements sur la Société <i>RFA</i>	334
4.1	Informations générales <i>[ESRS 2]</i>	134	8.2	Contrats importants	336
4.2	Informations environnementales	160	8.3	Transactions avec des parties liées <i>RFA</i>	337
4.3	Informations sociales	177	8.4	Contrôleurs légaux <i>RFA</i>	341
4.4	Informations sur la conduite des affaires <i>[ESRS G1]</i>	197	8.5	Documents disponibles	341
4.5	Informations spécifiques de l'entité - Innovation durable	206	8.6	Responsable du Document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel et de l'information financière <i>RFA</i>	342
4.6	Rapport de certification des informations en matière de durabilité	209	8.7	Tables de concordance	343
4.7	Annexes	214	8.8	Indicateurs de performance extra-financière <i>RFA</i>	354
			8.9	Glossaire	357

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme *RFA*.



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 25 avril 2025 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 audit règlement. Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public des titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (EU) 2017/1129.

Ce Document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel et le rapport intégré est une reproduction de la version officielle du Document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel et le rapport intégré qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et est disponible sur notre site internet [www.alten.com](http://www.alten.com).



# Construire aujourd'hui le monde de demain

**Chez ALTEN, nous sommes convaincus que les ingénieurs sont les architectes qui construisent aujourd'hui le monde de demain.**

En tant que *leader* mondial de l'Ingénierie et des IT Services, nous accompagnons les entreprises dans leur transformation technologique et durable. Nous nous engageons, auprès d'elles, à avoir un impact positif dans le temps et sur les gens, à repousser les frontières de l'innovation, à toujours garder une longueur d'avance. Nous sommes guidés par une ambition : penser le futur au présent.



“

**Je suis confiant en l'avenir. Nos clients continuent de choisir ALTEN pour la qualité de ses services, sa proximité et sa capacité à anticiper leurs besoins.”**

# Éditorial de Simon Azoulay

L'année 2024 a été marquée par un ralentissement économique général qui a impacté presque tous les secteurs d'activité. Nos clients, confrontés à un environnement incertain, ont ralenti ou reporté une partie de leurs projets. Cette situation n'est pas réellement une crise, mais plutôt une période de prudence et de léger ralentissement. L'activité se poursuit, mais à un rythme ralenti. Notre Groupe a toujours su traverser ces situations en s'appuyant sur sa solide organisation, ses compétences et expertises ainsi que l'engagement de ses équipes.

2024 a également été l'année de transformation de l'environnement concurrentiel. Nos clients se tournent davantage vers des acteurs globaux et internationaux, capables de gérer des projets répartis sur plusieurs pays, mais aussi à proximité. Dans ce contexte, ALTEN a des atouts solides grâce à son positionnement stratégique, sa présence mondiale et la relation de proximité avec ses clients.

Nous poursuivons, en 2025, la transformation de notre organisation en renforçant les synergies internationales dans le Groupe et en déployant nos offres et notre direction technique dans tous les pays, ce qui nous permet d'accélérer la croissance de nos comptes stratégiques. Cette montée en puissance autour de projets plus complexes, répond aux enjeux mondiaux de nos clients et permettra d'accélérer notamment l'expansion de nos Centres de Compétences en Inde, au Maroc, en Europe de l'Est, au Vietnam et au Mexique.

Par ailleurs, nous avons lancé un programme important à l'échelle du Groupe autour de l'intelligence artificielle. Ce programme nous permet déjà d'améliorer notre compétitivité et notre productivité grâce à l'implémentation de preuves de concept sur les projets les plus concernés. Cela requiert, bien sûr, des investissements, importants sur le plan technique, pour former nos ingénieurs et pour mettre en œuvre le marketing de nos offres.

Enfin, avec l'acquisition de la société WORLDGRID, nous consolidons notre présence dans le secteur de l'énergie et des *utilities*. Notre ambition est de développer, au sein d'ALTEN, un leader industriel européen dans le secteur du nucléaire et de l'énergie.

Je suis confiant en l'avenir. Nos clients continuent de choisir ALTEN pour la qualité de ses services, sa proximité et sa capacité à anticiper leurs besoins. Notre expertise et notre agilité nous permettent de renforcer cette relation de confiance et d'accompagner durablement leur développement.

Les défis sont nombreux, mais nous pouvons compter sur nos équipes pour les transformer en véritables opportunités de croissance et d'innovation. Je souhaite les en remercier.

**Simon AZOULAY,**  
Président-Directeur général

# Événements marquants

En 2024, ALTEN a continué à renforcer sa position de leader en innovation et en technologie à travers des partenariats stratégiques, des acquisitions et des projets ambitieux. Le Groupe a œuvré pour la transformation numérique, la durabilité et l'égalité, tout en explorant des solutions de pointe pour l'industrie du futur.

## Énergie et utilities

Avec l'acquisition de WORLDGRID, nous consolidons notre position dans les secteurs de l'énergie et des *utilities* en Europe. Cette intégration nous permet d'accompagner les grands acteurs industriels dans la digitalisation, l'optimisation des infrastructures et la transition énergétique.

## Expansion mondiale

En Asie, l'acquisition de VMO renforce notre expertise en développement logiciel au Vietnam et au Japon. En Europe, l'intégration de PRIMARIS en Pologne consolide notre offre en IT Services et transformation digitale. Ces acquisitions stratégiques soutiennent notre croissance sur des marchés dynamiques.



## Life Sciences

ALTEN renforce son savoir-faire dans les *Life Sciences* en digitalisant ses processus de validation avec KNEAT. Ce partenariat optimise la validation numérique, assurant l'intégrité des données et une traçabilité renforcée. Grâce à la plateforme Kneat Gx, nous offrons des solutions plus sûres et de haute qualité pour les patients, tout en améliorant la performance et la conformité réglementaire.

## Innovation et transformation industrielle

En Chine, nous collaborons avec AIRBUS (Chengdu) ALS pour optimiser le cycle de vie des avions. En France, notre partenariat avec BOUYGUES TELECOM ENTREPRISES accélère l'adoption de la 5G privée industrielle. Avec SIEMENS, nous révolutionnons la formation immersive aux métiers industriels. Aux côtés de SCHNEIDER ELECTRIC, nous accompagnons la transition vers l'industrie 4.0.

## Féminisation des métiers scientifiques

ALTEN renforce son engagement pour la diversité et l'égalité des genres en rejoignant les *Women's Empowerment Principles (WEPs)* des Nations Unies. Cette initiative soutient la promotion de l'égalité des genres et les Objectifs de Développement Durable. En adhérant aux WEPs, ALTEN réaffirme sa volonté de favoriser la féminisation des métiers scientifiques et de créer un environnement de travail inclusif.



### Performance sportive

En Italie, nous sommes fiers de sponsoriser l'équipe Aruba Racing-Ducati dans le championnat du monde Superbike et l'équipe Aruba Cloud dans le championnat du monde MotoE™, dédié aux motos électriques. DUCATI, pionnier dans l'innovation énergétique et la réduction des émissions carbone. promeut des solutions durables pour l'industrie de la moto. De plus, ALLEN devient partenaire officiel du ZEPHIR PROJECT, contribuant à la recherche de la glisse absolue et à un avenir écoresponsable.

### Une performance RSE reconnue

La démarche RSE d'ALLEN a été une nouvelle fois saluée. ECOVADIS, agence de notation extra-financière, a attribué l'excellent score de 84/100, en amélioration de 2 points par rapport à 2023. Le CDP, une organisation internationale, a récompensé la démarche du Groupe en faveur de la lutte contre le changement climatique en lui attribuant la note de "A-".

### Certification des activités

ALLEN en Belgique et au Royaume-Uni sont certifiés ISO 27001 pour la sécurité de l'information, ALLEN en Suède obtient les ISO 9001 et ISO 14001 pour la qualité et l'environnement, ainsi que l'ISO 9001 en Allemagne. Au Royaume-Uni, ALLEN a obtenu l'ISO 45001, reconnaissant son système de management de la santé et la sécurité au travail.

### Entreprise reconnue

ALLEN a été reconnu parmi les *Best Managed Companies*, récompensant sa performance et son engagement. En Suède, nous figurons parmi les *Top Career Companies*, soulignant notre attractivité pour les talents. En Allemagne, nous avons également obtenu le prix *Top Employer 2024*, renforçant notre position d'employeur de choix.

### Récompenses

En Chine, nous avons remporté le *Schneider Supplier Award 2024*, récompensant notre excellence en innovation technologique et transformation numérique. En Corée du Sud, ALLEN a reçu le prestigieux *Minister of Trade, Industry, and Energy Award aux Korea Design Awards 2024* pour son innovation en design durable. Enfin, CleNET, une filiale d'ALLEN, obtient l'*accréditation Google en tant que Third-Party Laboratory pour Android Automotive OS*, renforçant son partenariat stratégique et son rôle clé dans l'industrie automobile.



### Engagé auprès des communautés

En France, ALLEN est fier de sponsoriser Lucas Didier, médaillé d'argent aux Jeux Paralympiques 2024 en tennis de table, ainsi que Gaëtan Charlot, champion paralympique d'escrime et ingénieur diplômé de l'INSA Lyon, pour ses compétitions internationales. En Italie, nous parrainons le Race UP Team dans leur projet *Driverless*. En Belgique, ALLEN soutient le rugby féminin et renouvelle son partenariat avec le BBRFC Celtic pour la deuxième année consécutive, partageant les valeurs de passion, intégrité, effort, discipline et solidarité qui animent à la fois le rugby et notre entreprise.

# Chiffres clés

# 4 143,3 M€

de chiffre d'affaires

# 67,2%



de chiffre d'affaires international

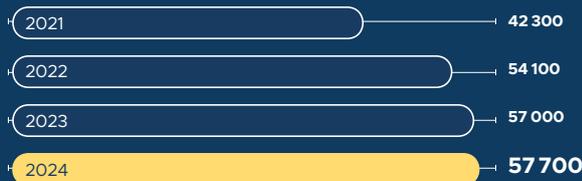
# 57 700

Collaborateurs dont



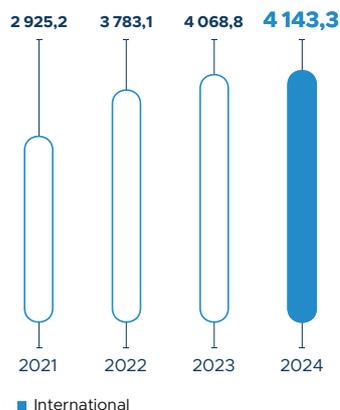
# 88%

sont ingénieurs



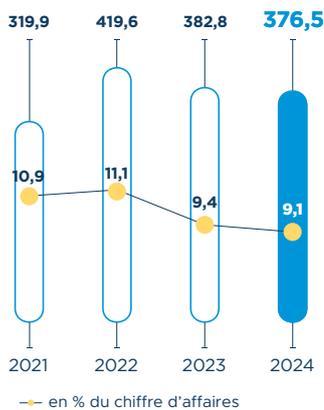
### CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)



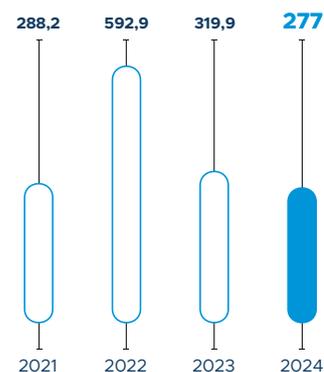
### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL D'ACTIVITÉ

(en millions d'euros)



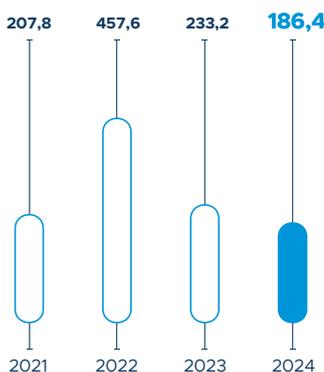
### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

(en millions d'euros)



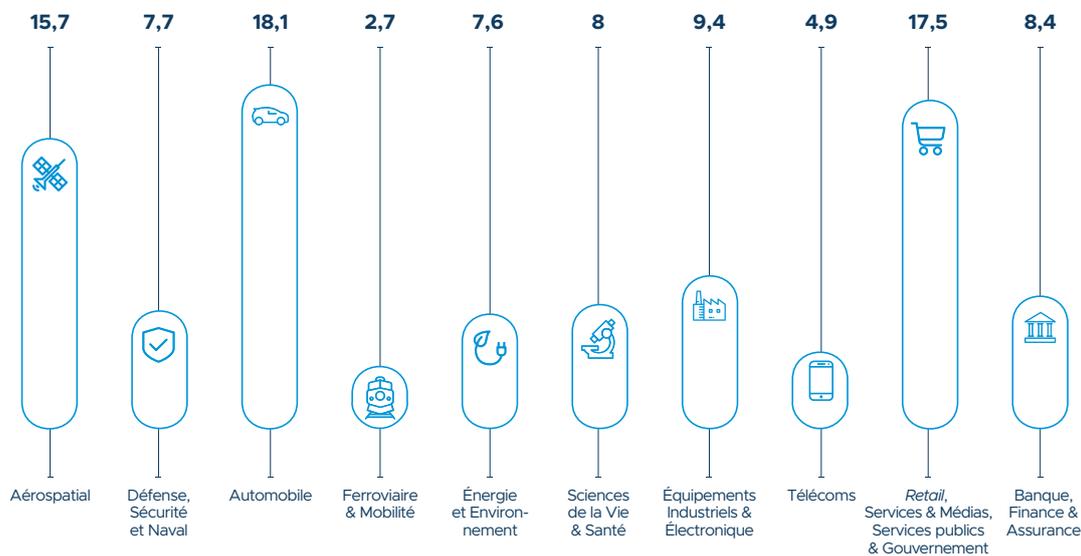
### RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(en millions d'euros)



### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en % du chiffre d'affaires)





The background of the page features a blurred, blue-tinted image of a modern office interior. In the foreground, the silhouettes of several people are visible, some standing and some in motion, reflected on a glossy floor. In the background, a city skyline with various skyscrapers is visible through large glass windows. A white, angular graphic element is positioned on the right side of the page, containing the main title and subtext.

# Un modèle créateur de valeur

**Nous développons des solutions technologiques avancées pour répondre aux défis complexes de nos clients.**

Notre engagement envers la création de valeur se manifeste par une croissance soutenue et une position de *leader* reconnue sur le marché mondial.

# Vision RH



ALTEN accompagne les entreprises dans leur transformation technologique et durable. Culture ingénieur, passion des technologies et projets à haute valeur ajoutée : c'est dans un environnement stimulant que nos équipes se mobilisent chaque jour pour répondre aux défis de nos clients.

## Au cœur de la réussite d'ALTEN, ses talents

Que ce soit au cœur d'un avion, au cœur d'un patient à l'hôpital ou au cœur de la Société, nous avons la conviction que les ingénieurs sont les architectes qui construisent aujourd'hui le monde de demain. Fort de plus de 57 700 collaborateurs dans le monde, dont 50 900 ingénieurs, nos équipes soutiennent quotidiennement la stratégie de développement de nos clients dans les domaines de l'innovation, de la R&D et des systèmes d'information technologiques.

## Faire d'ALTEN le premier choix

Pour soutenir sa croissance, ALTEN recrute des milliers de collaborateurs à travers le monde chaque année. Dans notre processus de recrutement, nous collaborons étroitement avec des écoles et universités partenaires. Les équipes participent à des salons et forums spécialisés permettant aux étudiants et diplômés de rencontrer les recruteurs, de découvrir des opportunités de carrière et de recevoir des conseils professionnels.

ALTEN met en œuvre diverses initiatives pour attirer des talents expérimentés, notamment en leur offrant des opportunités de transmission de leur savoir à travers des programmes de mentorat, ainsi que des formations continues et des parcours de développement professionnel adaptés à leur expertise. En valorisant et développant leurs compétences, ALTEN crée un environnement où chaque talent est reconnu et encouragé à exceller.

En tant qu'acteur majeur de l'emploi d'ingénieurs et de l'insertion professionnelle des jeunes, ALTEN agit au quotidien pour la valorisation de ce métier et la promotion des métiers scientifiques et techniques, et ce dès le collège. ALTEN s'engage également dans la féminisation des métiers scientifiques. Régulièrement, le Groupe met en avant la diversité des femmes qui le compose et contribue à une prise de conscience du rôle vital que jouent les femmes dans les sciences et les technologies.

## Renforcer l'attractivité employeur via "Nos Salariés ont du Talent".

Il y a plus de 10 ans, la *sponsoring* interne "Nos Salariés ont du Talent" a été créé en France pour les collaborateurs afin de valoriser et récompenser leurs talents dans le domaine du sport, de la culture & de la tech. Depuis, plusieurs pays ont dupliqué l'initiative et soutiennent financièrement des collaborateurs dans leur projet.

**31%**  
de R&D en Innovation  
environnementale  
en 2024

**57 700**  
Nombre de  
collaborateurs  
dans le monde

### Libérer le potentiel de chacun

Fier d'être la Maison des ingénieurs, ALTEN investit dans la transmission de son savoir, contribuant ainsi au développement professionnel des talents et servant l'innovation.

ALTEN s'efforce de créer un environnement où la diversité culturelle et les compétences uniques de chacun sont valorisées. En favorisant une collaboration transfrontalière et en encourageant le développement professionnel à l'échelle mondiale, ALTEN construit un écosystème où chaque talent contribue à façonner un avenir innovant et durable.

L'alignement des compétences des collaborateurs sur les évolutions des métiers et structures organisationnelles constitue le fondement du succès du Groupe. ALTEN s'engage résolument dans une politique de formation ambitieuse, anticipant ainsi les défis de demain. Les différents centres de formations internes, dédiés à chaque segment de sa population (ingénieurs, Fonctions Support, Business Managers), créent un espace propice à l'échange et à l'émulation, renforçant une véritable cohésion interne. Les formations sont élaborées de manière opérationnelle, directement en réponse aux besoins

exprimés par les différents métiers, afin de relever les défis et enjeux des experts. Des programmes spécifiques facilitent l'intégration des collaborateurs et un catalogue de formations internes les accompagne tout au long de leur trajectoire professionnelle. ALTEN accorde une importance particulière à l'évolution constante de ses programmes, intégrant au maximum les innovations dans le domaine de la formation.



### ALTEN, un employeur

**reconnu.** Nos efforts pour attirer et fidéliser les meilleurs talents sont, chaque année, récompensés. En 2024, plusieurs entités du Groupe ALTEN ont obtenu des certifications prestigieuses, dont *Best Managed Companies*, *Top Career Companies* et *Top Employer 2024*.

### Favoriser l'épanouissement de chacun

ALTEN propose à ses collaborateurs un dispositif dédié aux mobilités, à la fois fonctionnelles et géographiques. Le Groupe offre une variété de passerelles à tous les niveaux, ainsi qu'une évolution au sein de ses quatre filières : Spécialiste, Gestion de projet, Business Management et Fonctions Support. L'aventure internationale est également possible au sein de ses entités à l'étranger. En unissant leurs efforts et en transcendant les frontières, les collaborateurs déploient ainsi le modèle d'ALTEN, où chaque individu peut s'épanouir professionnellement. Enfin, ALTEN offre une gestion des ressources humaines dynamique favorisant la diversité des parcours et le développement des compétences. L'organisation interne s'adapte aux attentes pour construire un parcours d'évolution personnalisé.



# Témoignages de nos collaborateurs

Chez ALTEN, chaque parcours est unique. À travers ces témoignages, découvrez comment nos collaborateurs évoluent, s'épanouissent et relèvent de nouveaux défis.

## Océane Louvry

Chargée de mission carrière à la Direction des Talents Ingénieurs pour les périmètres IT.ES et Énergie ALTEN en France



### MOBILITÉ DE CARRIÈRE

De chargée de recrutement Managers à la Direction Carrières Talents Ingénieurs



J'ai intégré ALTEN en 2021 en tant que chargée de recrutement au sein de la Direction Recrutement Managers (DRM), où je recrutais des Business Managers et représentais ALTEN auprès de la Confédération Nationale des Junior-Entreprises (CNJE). En septembre 2023, j'ai bénéficié d'une mobilité interne et rejoint la toute nouvelle Direction des Talents Ingénieurs (DTI) en qualité de Chargée de mission carrière pour les périmètres IT.ES et Énergie France. Mon rôle inclut une collaboration étroite avec plusieurs entités du Groupe telles que la Direction commerciale, la Direction technique, la Direction des Compétences, et la Direction de l'Innovation. L'objectif de la DTI est d'identifier nos ingénieurs à fort potentiel afin de les intégrer dans notre programme d'excellence "Boost ta carrière". Cette initiative se distingue par son accompagnement personnalisé et son approche innovante axée sur le mentorat et le développement ciblé des compétences. Mon projet de mobilité a été soutenu et encouragé par mes supérieurs hiérarchiques. ALTEN offre de nombreuses opportunités professionnelles et incite chaque collaborateur à être acteur de son parcours."



Travailler à l'international a toujours été une aspiration pour moi. Après avoir vécu à Valence, étudié à Stockholm, puis travaillé à Barcelone et Madrid, j'ai compris que pour réellement saisir les enjeux d'un marché, il fallait en faire partie. Chez ALTEN, la mobilité internationale m'a offert cette opportunité : découvrir de nouvelles cultures professionnelles, élargir mes compétences et renforcer ma compréhension des attentes clients à l'échelle mondiale. Aujourd'hui, à Londres, je mesure pleinement la richesse de cette expérience et l'impact qu'elle a sur mon développement, tant professionnel que personnel."

## Carlos Ribera

Managing Director – SDG UK

### MOBILITÉ INTERNATIONALE

De l'Espagne au Royaume-Uni



### Joao Guimaraes

Directeur de division *Life Sciences*,  
ALTEN Europe du Sud

#### MOBILITÉ INTERNATIONALE Du Portugal à l'Italie

“ Le Groupe peut bénéficier des vastes connaissances des managers et des Directeurs concernant le modèle ALTEN et les meilleures pratiques mises en œuvre dans nos pays respectifs. Cela représente une amélioration continue des propositions de valeur que nous offrons à nos clients. J'ai rencontré deux principaux défis lors de ma mobilité. Le premier était de déménager avec ma famille du Portugal vers l'Italie. Le deuxième défi impliquait de s'intégrer à l'équipe locale, en particulier lors de la phase initiale où je ne maîtrisais pas la langue locale et devais assumer un rôle important. Avec le soutien du Groupe la transition est possible.”

### Evy Longépe

Business Manager ALTEN en France

#### ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE

Le sport automobile dans les affaires  
et sur la piste



“ J'ai toujours eu un esprit de compétition. Mon intérêt pour la Formule 1 m'a conduit à saisir une opportunité via *Formula Woman* pour devenir pilote. Chez ALTEN, j'occupe le poste de Business Manager dans le secteur automobile. Mon rôle consiste à développer une agence en trois axes principaux : le recrutement et l'accompagnement des ingénieurs tout au long de leur carrière, ainsi que des tâches orientées vers le développement commercial. Je cherche activement de nouveaux clients tout en entretenant et développant les relations commerciales existantes. De plus, je gère une grande partie de nos comptes liés au sport automobile, ce qui me permet de combiner passion et profession au quotidien. J'ai la chance de travailler au sein d'une équipe qui soutient pleinement ma passion.”

### Maria Stella Valentino

Directrice de l'unité  
commerciale ferroviaire  
ALTEN en Italie

#### DIVERSITÉ Savoir prendre sa place

“ J'ai intégré ALTEN en 2011 en tant qu'Ingénieure V&V (Vérification et Validation) pour une entreprise de bio-médecine. Après cinq ans, j'ai réorienté ma carrière vers le domaine commercial, où j'ai contribué à l'établissement et à la croissance de la division *Life Sciences* d'ALTEN. Ayant participé à la création d'une division à partir de zéro, j'ai ensuite souhaité acquérir de l'expérience au sein d'une division plus mature. Ainsi, depuis 2023, je dirige la division ferroviaire, coordonnant une équipe plus importante. Le principal défi que j'ai rencontré en tant que femme ingénieure a été de surmonter les préjugés mais ALTEN a joué un rôle déterminant dans mon développement professionnel, en me fournissant un accompagnement précieux tout au long de ma carrière.”



# Gouvernance

ALTEN associe valeurs humaines, développement durable et culture d'ingénieur au service de la performance pour satisfaire l'ensemble des parties prenantes.

## Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques d'ALTEN et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Il contrôle la gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers et veille à la qualité des informations fournies aux actionnaires et au marché.

Au 31 décembre 2024, la moitié des membres du Conseil d'administration sont des femmes (compte non tenu de l'Administrateur représentant les salariés). La politique de diversité au sein du conseil vise à assurer une variété des compétences, d'expériences et à garantir que ses missions sont accomplies en toute objectivité et avec un esprit d'ouverture.

## Sa composition à la date du présent Document :

- ▶ **Simon AZOULAY** – Président-Directeur général
- ▶ **Émily AZOULAY** – Administratrice – Membre du Comité des rémunérations et des nominations
- ▶ **Jean-Philippe COLLIN** – Administrateur indépendant – Membre du Comité d'audit, du Comité des rémunérations et des nominations et du Comité RSE
- ▶ **Marc EISENBERG** – Administrateur indépendant
- ▶ **Maryvonne LABELLE** – Administratrice indépendante – Présidente du Comité des rémunérations et des nominations et Présidente du Comité RSE
- ▶ **Aliette MARDYKS** – Administratrice indépendante – Présidente du Comité d'audit
- ▶ **Pierre-Louis RYSER** – Administrateur représentant les salariés – Membre du Comité RSE
- ▶ **Jane SEROUSSI** – Administratrice
- ▶ **Philippe TRIBAUDEAU** – Administrateur indépendant et référent – Membre du Comité d'audit

## La Direction générale

La Direction générale met en œuvre la stratégie définie par le Conseil d'administration et développe l'activité. Elle est assistée dans ses missions par le Comité exécutif et le Comité de direction Groupe.

## Éthique et responsabilité

ALTEN place l'éthique au cœur de ses activités. Le Groupe partage le plus haut niveau d'exigence en la matière avec ses parties prenantes. ALTEN s'engage à exercer et développer ses activités dans le respect le plus strict des lois et réglementations nationales et internationales et faire de l'éthique et la conformité une priorité commune à l'ensemble du Groupe.

Le Groupe a également à cœur de promouvoir la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans l'ensemble de sa population, y compris au sein de ses organes de gouvernance. En 2024, ALTEN SA a obtenu la note de 89 sur 100 à l'index d'égalité femmes-hommes défini par la loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel".

# 89/100

Note globale ALTEN SA sur l'index égalité femmes-hommes





## Le Comité exécutif

Le Comité exécutif analyse les résultats commerciaux et financiers et met en œuvre les mesures opérationnelles en lien avec la stratégie du groupe ALTEN.

**Sa composition à la date du présent Document**  
(de gauche à droite)



- ▶ **Simon AZOULAY**, Président-Directeur général
- ▶ **Bruno BENOLIEL**, Directeur Général Adjoint, en charge des Finances, des Systèmes d'information et du Juridique
- ▶ **Pierre MARCEL**, Directeur Général Adjoint, en charge d'ALTEN Allemagne
- ▶ **Olivier GRANGER**, Directeur Général Adjoint, en charge du périmètre International 1
- ▶ **Pierre BONHOMME**, Directeur Exécutif, en charge d'ALTEN France, UK, Amérique du Nord
- ▶ **Pascal AMORE**, Directeur Exécutif, en charge d'ALTEN Asie
- ▶ **Stéphane OUGIER**, Directeur Exécutif, en charge d'ALTEN France, filiales solutions et pays de l'Est
- ▶ **Yannick TRICAUD**, Directeur Exécutif ALTEN, en charge des services IT Groupe
- ▶ **Gualtiero BAZZANA**, Directeur de l'IA Groupe

## Le Comité de direction Groupe

Le Comité de direction Groupe est composé de 18 membres dont 5 femmes. Il assiste le Comité exécutif dans la mise en œuvre des mesures opérationnelles avec l'activité du Groupe.



**Notre développement international et notre position de leader sur le marché de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies nous confèrent une responsabilité envers l'ensemble de nos interlocuteurs."**

Simon AZOULAY - Président-Directeur général

# Interview

AVEC **BRUNO BENOLIEL**, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

## “ S’engager pour un avenir durable

ALTEN attache une importance capitale à une démarche proactive sur tous les enjeux RSE. Cette ambition se traduit par des plans d’actions globaux, évalués régulièrement, et une stratégie alignée avec les meilleures pratiques du secteur.

### Quelle est la vision RSE d’ALTEN ?

— ALTEN est engagé depuis longtemps sur les enjeux de RSE. Depuis notre adhésion au Pacte mondial des Nations Unies en 2010, nous avons développé une approche pragmatique et ambitieuse. Notre engagement repose sur des objectifs clairs et mesurables, en cohérence avec l’agenda 2030 des Nations Unies et la CSRD. En 2024, notre analyse de double matérialité a confirmé les enjeux prioritaires pour ALTEN, consolidant ainsi notre stratégie.

### Quelles sont vos principales priorités RSE ?

— Notre stratégie RSE repose sur trois piliers. Premièrement, l’Humain. Nous portons une attention particulière à attirer, fidéliser et valoriser les talents. Nous promovons l’égalité des chances, la diversité et l’inclusion, et investissons dans le développement professionnel et personnel de nos collaborateurs. La formation continue, l’encouragement à l’innovation et le bien-être au travail sont des axes prioritaires. ALTEN est reconnu “Leader” en matière d’inclusion selon La Financière Responsable 2024 et affiche un score de 4,5/5 dans le classement Emploi France Humpact.

Le deuxième pilier prend en compte les enjeux environnementaux. Nous nous efforçons au quotidien de réduire notre empreinte carbone et de minimiser l’impact environnemental de nos opérations. Nous avons mis en place des initiatives fortes pour promouvoir la mobilité durable, améliorer la sobriété énergétique de nos bâtiments, adopter des pratiques d’achats responsables et développer un numérique plus respectueux de l’environnement. Nous accompagnons aussi nos clients dans leurs trajectoires bas carbone.

Enfin, nous avons la responsabilité de favoriser des solutions durables et innovantes. En 2024, 31% de nos projets de R&D étaient dédiés à l’Innovation environnementale. De plus, nous avons contribué à la rédaction de la norme ISO 56001, dédiée au système de management de l’innovation.

Notre stratégie ne peut être cohérente sans prendre en compte les enjeux liés à l’éthique et la conformité. ALTEN s’engage à établir des relations commerciales fondées sur



l’intégrité, en luttant contre la corruption, en respectant les droits humains et en assurant la conformité réglementaire, notamment en matière de sanctions économiques internationales et de contrôle des exportations. Chaque employé est sensibilisé à ces thématiques et nous veillons à ce que nos fournisseurs soient alignés avec ces engagements. C’est essentiel pour répondre aux intérêts à long terme des parties prenantes et continuer à être reconnu comme partenaire technologique de confiance et employeur de référence.

### Comment démontrez-vous votre engagement en matière de RSE ?

— Nous faisons évaluer chaque année la performance de notre démarche auprès des agences de notation extra-financières. En 2024, ALTEN a obtenu un score ECOVADIS de 84/100, correspondant au niveau Platine et nous plaçant dans le top 1% mondial, avec une progression de 2 points par rapport à 2023. Nous avons également maintenu notre score A- au CDP. Nous nous mesurons régulièrement aux meilleures pratiques pour progresser et garantir une amélioration continue.

Bien sûr, nous pilotons et évaluons notre démarche en interne grâce à des indicateurs de performance avec des objectifs quantifiables. La Direction générale, le Conseil d’administration et le Comité RSE veillent au bon fonctionnement des systèmes de reporting et à l’efficacité des actions menées, garantissant ainsi la concrétisation de nos engagements.

# Vision RSE Groupe

Face aux défis sociétaux grandissants, ALTEN sait qu'un engagement sans faille et une mobilisation de chacun sont indispensables. Depuis son adhésion au Pacte mondial des Nations Unies en 2010, ALTEN n'a cessé d'œuvrer à améliorer son empreinte sociale et à limiter son impact environnemental. Le Groupe renforce ses engagements autour de feuilles de route robustes avec une volonté : accélérer et activer les initiatives nécessaires pour atteindre ses objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux.

## De la vision à l'action

En tant qu'entreprise engagée, ALTEN associe valeurs humaines, développement durable et culture d'ingénieur au service de la performance pour élaborer sa stratégie RSE. Le Groupe est signataire et membre de plusieurs programmes en faveur de l'environnement et développe des partenariats autour d'engagements sociaux et sociétaux.

Changement climatique, enjeux d'éthique et de sécurité, nouvelles mobilités, sobriété énergétique, diversité et inclusion, etc., le Groupe est confronté à de multiples défis. En renforçant en continu sa démarche volontaire de progrès depuis 2010, ALTEN intègre pleinement l'agenda 2030 des Nations Unies dans sa stratégie RSE.

**31%**  
de la R&D d'ALTEN  
dédiée à l'Innovation  
environnementale



ALTEN soutient le Pacte mondial et a publié en 2024 sa Communication sur le Progrès (CoP)

Agence de notation	Année de référence	Dernière année de divulgation
	2012 <b>D</b>	2024 <b>A-</b>
	2009 <b>34/100</b>	2024 <b>84/100</b>
	2019 <b>63/100</b>	2024 <b>67/100</b>

## Nos priorités

La stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) du Groupe, fondée sur l'analyse de double-matérialité conforme à la CSRD depuis 2024, s'articule autour de trois priorités :

- HUMAIN**  
 Nous reconnaissons la richesse de la diversité de nos collaborateurs, qui représentent plus de 100 nationalités. ALTEN s'engage à cultiver un environnement inclusif et stimulant, favorisant le développement personnel et professionnel de chaque collaborateur.
- ENVIRONNEMENT**  
 Nous nous engageons à réduire notre impact environnemental tout en favorisant une croissance durable. Le Groupe vise zéro émission nette d'ici 2050, un objectif qui oriente nos opérations et initiatives stratégiques.
- INNOVATION DURABLE**  
 Nous considérons les défis de durabilité comme des opportunités pour stimuler la recherche et l'innovation. Avec 31% de la R&D d'ALTEN dédiée à l'Innovation environnementale, nous transformons ces défis en solutions créatrices de valeur et de progrès.

# 1. HUMAIN

## Reconnaître la diversité de nos talents

LES ODD DE L'ONU



ALTEN met les femmes et les hommes au cœur de sa stratégie de responsabilité sociale. Celle-ci s'adresse en premier lieu à ses collaborateurs, s'inscrit dans le temps long et est structurée par une stratégie globale. Elle se traduit en de nombreuses initiatives portées par ALTEN comme par ses marques et solutions, à échelles locale et mondiale, autour de 3 axes : cultiver l'esprit ingénieur, sensibiliser à la féminisation des métiers scientifiques, favoriser la diversité et l'inclusion.

### Cultiver l'esprit ingénieur

ALTEN valorise les compétences et n'hésite jamais à confier des responsabilités aux jeunes talents. Chaque collaborateur reçoit un accompagnement personnalisé pour l'évolution de sa carrière, basé sur le mérite, les expertises et les aspirations individuelles. Notre ambition est d'adapter les compétences aux besoins du marché et d'accompagner les projets professionnels. Formations, gestion de carrière, mentorat, mobilité, etc. Le Groupe met tout en œuvre pour attirer, fidéliser et engager ses talents pour soutenir la croissance en tant qu'employeur responsable.

### Féminiser les métiers scientifiques

ALTEN s'engage activement pour promouvoir la diversité des genres, notamment en féminisant les métiers scientifiques. Des politiques volontaristes, telles que le recrutement, le mentoring, la formation, l'évaluation de la performance et la création de rôles modèles, sont mises en œuvre pour progresser sur cette voie. La signature des *Women's Empowerment Principles* des Nations Unies et la création d'une communauté *Women at ALTEN* sont des étapes clés de notre engagement. En 2025, un plan de féminisation ambitieux sera mis en place. Le Groupe déploie également chaque année une grande campagne autour de ses Ingénieures pour déconstruire les stéréotypes et biais inconscients, en offrant des témoignages inspirants sur leurs parcours et expertises.

### Construire une communauté inclusive

La diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance sont essentielles chez ALTEN. Nos 57 700 collaborateurs dans plus de 30 pays représentent plus de 100 nationalités. Nous voulons que chacun puisse s'épanouir professionnellement tout en restant fidèle à son identité. ALTEN valorise les personnes de toutes origines, âges, genres, orientations sexuelles, religions et statuts de handicap, et crée un climat de tolérance par la sensibilisation de ses collaborateurs et parties prenantes. Le Groupe collabore avec des associations pour honorer ses engagements et ALTEN en France a signé la Charte de la Diversité.

Plus de  
**100**  
nationalités

**89/100**  
Note globale ALTEN SA  
sur l'index égalité  
femmes-hommes

**30%**  
Part des femmes  
dans l'entreprise



# Interview

AVEC **CLAUDIA ARRIGO**, SENIOR MANAGING DIRECTOR  
POUR LA DIVISION INGÉNIERIE D'ALTEN EN ITALIE,  
EN ESPAGNE, AU PORTUGAL, EN SUISSE ET AU DANEMARK

## “ Le mérite et les compétences sans distinction de genre



### Pouvez-vous décrire votre rôle et vos responsabilités ?

— Je supervise l'activité de la division Ingénierie, incluant les secteurs aéronautique, spatial, transport, industrie, énergie et télécommunications. Mes responsabilités comprennent la gestion de l'activité existante et le développement de nouvelles opportunités.

### Quelles sont les valeurs qui guident votre approche en tant que *manager* ?

— Je crois en un *leadership* basé sur la transparence, la confiance et l'exemplarité. J'encourage la parité homme-femme et valorise le mérite et les compétences sans distinction de genre.

### Quels sont les défis que vous avez rencontrés en tant que manager chez ALTEN ?

— Le management de plusieurs pays aux cultures et marchés variés est un défi et une source d'inspiration. J'ai élaboré une stratégie commerciale adaptée, en collaboration avec les équipes locales.

### Quel rôle ALTEN a joué dans votre développement professionnel ?

— ALTEN offre de nombreuses opportunités aux personnes motivées, qu'elles soient dans des fonctions techniques ou support.

### Quel conseil donneriez-vous aux femmes intéressées par une carrière dans l'Ingénierie ?

— Malgré la sous-représentation des femmes en Ingénierie, de plus en plus de jeunes femmes s'y lancent. Mon conseil aux jeunes femmes qui aspirent à devenir des cadres supérieurs dans le domaine de l'Ingénierie est de toujours être curieuses, de ne pas s'arrêter à la surface des choses mais de persévérer, de les approfondir et de les analyser. Je tiens à leur rappeler que des entreprises comme ALTEN reconnaissent la valeur de leurs employés, quel que soit leur genre, et leur offriront des opportunités pour les aider à atteindre leur plein potentiel.



Découvrez l'interview  
de Claudia Arrigo en vidéo :





## 2. ENVIRONNEMENT

# Être conscient de notre rôle à jouer

La stratégie environnementale du groupe ALTEN se traduit en plans d'action concrets visant à renforcer la sobriété de nos bâtiments, promouvoir une mobilité durable, encourager des achats responsables et œuvrer pour un numérique responsable. Chaque plan s'articule autour de trois objectifs : mesurer, réduire et sensibiliser. ALTEN participe activement à l'effort collectif et incite l'ensemble de ses entités à avoir une démarche environnementale proactive, reposant sur des normes ou des référentiels reconnus.

### Une trajectoire carbone reconnue

ALTEN a annoncé la validation par le *Science Based Targets initiative* (SBTi) de ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, considérés comme conformes aux niveaux requis pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et la trajectoire 1,5°C à horizon 2050. Ainsi, ALTEN s'engage à atteindre l'objectif de zéro émission nette pour 2050. À court terme, ALTEN s'engage à réduire de 59,8% en valeur absolue les émissions des scopes 1 et 2 et de 55,8% en intensité les émissions de son *scope* 3.

0

émission nette  
en 2050

### Être attentif à notre empreinte environnementale

La démarche environnementale d'ALTEN repose sur une analyse des risques et l'amélioration continue. En 2024, notre Système de Management Environnemental couvre 65% des effectifs du Groupe, certaines entités étant certifiées ISO 14001. Pour réduire notre empreinte, nous privilégions les bâtiments à haute performance énergétique. Notre politique de mobilité vise à accompagner les collaborateurs vers des modes de transport doux pour les trajets domicile-travail et à limiter l'impact de nos déplacements professionnels.

Tout au long de l'année, diverses actions visent à sensibiliser les collaborateurs à la préservation de l'environnement : fresques du climat, modules *e-learning* sur les écogestes, opérations de nettoyage de la nature, installation de ruches sur les toits de nos bâtiments, conférences sur la biodiversité, etc.

### Agir pour l'environnement avec toutes nos parties prenantes

ALTEN reconnaît que ses activités impliquent une responsabilité environnementale indirecte envers ses clients et partenaires. Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, ALTEN évalue la démarche environnementale de ses fournisseurs. Pour ceux qui sont moins avancés, ALTEN prévoit un accompagnement dans leur démarche de progrès en partageant son expérience et son réseau. Dans les pays où ALTEN est présent, l'entreprise s'engage à avoir un impact positif sur les communautés locales. De nombreux programmes sont mis en place en collaboration avec des fondations et associations d'intérêt général, soutenant des causes ayant un impact social, médical ou environnemental.



## Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Science Based Targets initiative (SBTi) valide les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du groupe ALTEN.

ALTEN annonce que ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été validés par le SBTi (*Science Based Targets initiative*), les jugeant conformes aux niveaux nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et la trajectoire de 1,5°C d'ici 2050. Le Groupe s'engage ainsi à réduire d'ici 2030, par rapport à 2019 :

- ▶ leurs émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 (émissions directes) et 2 (émissions indirectes liées à la consommation énergétique) de 59,8 % en valeur absolue ;
- ▶ leurs émissions de gaz à effet de serre du scope 3 de 55 % en intensité.

En validant également auprès du SBTi sa démarche environnementale à long terme, ALTEN s'engage à atteindre l'objectif de Zéro émission nette pour 2050.



## Améliorer le système de management environnemental

Le système de management environnemental du Groupe repose sur une analyse approfondie des risques environnementaux et adopte une approche d'amélioration continue.

Plusieurs entités du Groupe, à la fois nationales et internationales, ont volontairement opté pour la certification de leur système de management environnemental (SME). En 2024, 65 % des effectifs du Groupe sont couverts par un SME, dont certaines entités ont obtenu la certification ISO 14001 ces dernières années. Actuellement, 46% de ces entités sont certifiées.

## CDP : ALTEN confirme son leadership sur le sujet climat

Le CDP est une organisation internationale à but non lucratif représentant plus de 500 investisseurs, dont l'objectif est d'évaluer l'impact des grandes entreprises en termes de changement climatique.

Depuis 2012, ALTEN répond au questionnaire du CDP. Cette analyse annuelle examine les réponses des entreprises concernant leur intégration du changement climatique (stratégie, risques, opportunités, etc.) ainsi que leurs émissions de gaz à effet de serre.

Le système de notation du CDP (de A à D-) évalue la performance des mesures prises pour atténuer le changement climatique. ALTEN se classe parmi les 16% d'entreprises les mieux notées dans son secteur d'activité, alors que la moyenne mondiale des 8 000 entreprises évaluées est de C. La démarche d'ALTEN a été particulièrement reconnue pour son intégration des risques et opportunités liés au changement climatique dans sa stratégie ainsi que pour la qualité de son rapport sur les émissions de CO<sub>2</sub>.

ALTEN continue de s'efforcer de réduire son empreinte environnementale et a réaffirmé son engagement en signant la Charte de l'Ingénierie pour le Climat proposée par le Syntec Ingénierie fin octobre 2019.



## 3. INNOVATION DURABLE

# Transformer les défis environnementaux en un accélérateur de recherche et d'innovation

Les enjeux sociétaux, environnementaux et industriels se multiplient. ALTEN associe ingénierie et numérique pour répondre aux besoins croissants de ses clients. L'Innovation environnementale n'est pas seulement une réponse aux défis écologiques, mais également un moyen de respecter nos engagements sociaux envers nos collaborateurs : développer leurs compétences, aiguïser leur esprit d'Ingénierie et renforcer leur employabilité. Avec 31% de sa R&D consacrée à l'Innovation environnementale, ALTEN transforme les défis de durabilité en solutions créatrices de valeur et de progrès, tant pour ses clients que pour ses employés.



### Green AI : pour une technologie plus verte

La transition écologique s'étend désormais à tous les secteurs économiques, y compris le numérique. Face à la digitalisation rapide des services et à l'émergence de nouveaux outils technologiques tels que l'Internet des objets (IoT) et l'Intelligence Artificielle (IA), les entreprises prennent conscience de l'impact environnemental de leurs infrastructures. Pour répondre à cette problématique, le Green IT propose une gestion responsable des ressources informatiques.

Dans ce cadre, ALTEN œuvre à la sobriété du code, développe des technologies basées sur l'Intelligence Artificielle et initie des démarches d'optimisation du Green AI afin de réduire autant que possible l'impact environnemental.

### Les ALTEN Labs : nos experts au cœur de l'Innovation environnementale

Grâce au programme Smart Digital, qui regroupe les neuf Smart Programs développés par les ALTEN Labs, le Groupe déploie des champs de recherches très complémentaires et transverses à tous les secteurs de nos clients, en intégrant systématiquement une approche de durabilité à long terme, couvrant des enjeux techniques complexes et globaux allant de la gestion responsable des processus industriels à la réduction de l'empreinte carbone des transports.

# 31%

de R&D en Innovation  
environnementale en 2024

Réalisés dans un écosystème de partenaires experts dans leurs domaines scientifiques, technologiques et/ou académiques, les travaux des ALTEN Labs bénéficient de cette collaboration par des thèses, des partenariats scientifiques, des cas applicatifs d'usage pour les *Proof Of Concept* (POC) ou *Minimum Viable Product* (MVP), ainsi que par l'introduction de nouvelles technologies.

### Industries responsables : réduire l'empreinte environnementale des usines

L'efficacité environnementale des industries se réfère à la capacité des entreprises industrielles à produire des biens et services tout en minimisant leur impact négatif sur l'environnement. Aujourd'hui les usines doivent être plus flexibles, communicantes et efficaces, tout en restant au service de l'humain. ALTEN intègre l'écoresponsabilité dès la conception des produits jusqu'à la consommation d'énergie dans les usines. Là où l'on parle d'industrie 4.0 et d'un déploiement massif d'objets connectés pour mieux produire, contrôler les ressources, piloter les données et ainsi réduire l'impact environnemental et les coûts de production, ALTEN, persuadé que l'écoconception est adaptée aux systèmes industriels de la *Smart Factory*, y voit la nécessité de considérer l'impact environnemental de ces objets de bout en bout, dès le développement du système industriel et pendant son utilisation.

# Interview

AVEC **CAROLE LE GOC**, DIRECTRICE DE DÉPARTEMENT - ALTEN EN FRANCE

## Une Innovation environnementale pour protéger la biodiversité



### Pouvez-vous nous présenter le projet Dbird et ses objectifs principaux ?

— Le projet Dbird vise à protéger la biodiversité autour des parcs éoliens en réduisant la mortalité des oiseaux due aux collisions avec les pales des éoliennes. Nous avons développé une solution à faible impact environnemental agile qui utilise des technologies avancées pour détecter et réagir à la présence d'oiseaux ou de l'environnement à proximité des éoliennes, etc.

### Quelles sont les principales innovations que vous avez mises en place dans ce projet ?

— Nous avons intégré des innovations environnementales. Nous utilisons une architecture Edge au sein même de l'éolienne pour traiter les données près des capteurs, réduisant ainsi la transmission de données et l'impact carbone. De plus, nos modèles d'Intelligence Artificielle sont conçus et optimisés pour les dispositifs embarqués à ressources limitées, diminuant ainsi la consommation énergétique.

### Pouvez-vous nous en dire plus sur l'architecture Edge et son importance pour le projet ?

— L'architecture Edge est importante pour notre projet, car elle rapproche le traitement des données des capteurs. Cela réduit les communications vers le Cloud, améliore la sécurité des données et, dans le cadre de la détection de la faune, réduit la latence et améliore les résultats.

### Comment avez-vous optimisé les modèles d'Intelligence Artificielle pour qu'ils soient plus durables ?

— Nous avons optimisé des modèles d'IA légers avec des techniques comme la quantisation des poids et le pruning, permettant leur fonctionnement sur des microcontrôleurs limités en ressources pour réduire la consommation énergétique. Par exemple, nous utilisons des microcontrôleurs STM32 pour détecter les engins agricoles et des cartes Jetson Nano pour détecter les oiseaux.

### Quelles sont les contre-mesures mises en place pour protéger les oiseaux ?

— Nous avons développé un système qui évalue le risque de collision d'oiseaux selon divers paramètres. En fonction du risque, nous pouvons ralentir ou arrêter les éoliennes, émettre des sons ou allumer des lumières pour effrayer les oiseaux, et rendre les détections plus précises grâce à l'IA.

### Comment évaluez-vous l'impact carbone de votre solution ?

— Nous évaluons l'impact carbone de notre solution à chaque étape à l'aide d'une analyse de cycle de vie, y compris pendant la phase d'utilisation avec l'appui d'un autre projet du Lab de Grenoble. Cela nous aide à identifier les éléments les plus impactants et à proposer des améliorations. Par exemple, le PC industriel utilisé pour l'agrégation des données a un impact significatif, et nous envisageons de le remplacer par une option plus écoresponsable. Il a également été constaté que notre solution d'IA intégrée respecte ses engagements en matière d'impact environnemental.

### Un constat alarmant.

Les études scientifiques, notamment celles du WWF, révèlent un déclin dramatique de la population de vertébrés, avec une perte de 70 % en seulement 50 ans. Les oiseaux, en particulier les espèces rares et protégées, sont gravement menacés par les éoliennes, dont les pales peuvent atteindre des vitesses de 300 km/h, rendant leur détection difficile pour les oiseaux. En France, environ 10 000 éoliennes sont réparties sur 2 300 parcs, causant la mort de 84 000 à 126 000 oiseaux chaque année.

### Dbird, la solution

**innovante.** Le projet Dbird, développé par une équipe d'experts du laboratoire d'ALTEN à Grenoble, se positionne à l'avant-garde des solutions technologiques visant à protéger la biodiversité. Ce projet ambitieux et innovant s'attaque à un problème environnemental majeur : la mortalité des oiseaux due aux collisions avec les pales des éoliennes.





# Un partenaire tech de référence

**Le Groupe couvre tout le cycle de développement produit pour les projets technologiques de l'Ingénierie et des IT Services.**

Notre mission est de façonner des solutions qui non seulement répondent aux besoins immédiats de la Société, mais pavent également la voie vers un avenir plus prometteur. En embrassant cette vision, nous nous engageons à être les architectes d'un monde meilleur, où chaque projet est une pierre apportée à l'édifice du futur.

# Implantation géographique

ALTEN est un partenaire technologique mondial de premier plan

Nous intervenons dans tous les secteurs de l'industrie et des services : aéronautique, spatial, défense, naval & sécurité, automobile, ferroviaire & mobilité, énergie & environnement, sciences de la vie & santé, équipements industriels & électronique, télécoms, banque, finance & assurance, *Retail & Services*, services publics & Gouvernement.



**57 700**

collaborateurs dont  
88% sont ingénieurs

**+ 30**

pays

**+ 6 500**

clients

**4 143,3 M€**

de chiffre d'affaires



**Pays d'implantation :**

- |                |                       |
|----------------|-----------------------|
| 1 Allemagne    | 17 Luxembourg         |
| 2 Australie    | 18 Maroc              |
| 3 Autriche     | 19 Mexique            |
| 4 Belgique     | 20 Pays-Bas           |
| 5 Canada       | 21 Pologne            |
| 6 Chine        | 22 Portugal           |
| 7 Corée du Sud | 23 Qatar              |
| 8 Danemark     | 24 Roumanie           |
| 9 Egypte       | 25 Sénégal            |
| 10 Espagne     | 26 Singapour          |
| 11 États-Unis  | 27 République Tchèque |
| 12 Finlande    | 28 Royaume-Uni        |
| 13 France      | 29 Suède              |
| 14 Inde        | 30 Suisse             |
| 15 Italie      | 31 Vietnam            |
| 16 Japon       |                       |



# Positionnement d'ALTEN

ALTEN a pour cœur de métier historique l'Ingénierie et est reconnu comme le partenaire technologique de référence des grands comptes de l'industrie. Le Groupe a développé un positionnement complémentaire et historique dans les IT Services pour apporter des réponses à forte valeur ajoutée.

## Une couverture technologique complète

ALTEN intervient sur tous les projets porteurs d'enjeux technologiques pour le compte des directions techniques, Recherche & Développement et des Directions des Systèmes d'information des grands comptes de l'industrie, des télécoms et du tertiaire, nécessitant l'intervention d'ingénieurs-consultants de haut niveau. Pour y parvenir, nous avons mis en place une organisation technique d'excellence reconnue mondialement.

## 1. Consulting

Métier historique d'ALTEN, l'offre consulting permet d'accompagner les clients dans leurs besoins en apportant des compétences fonctionnelles, techniques ou support. Le projet est réalisé chez le client sur la base d'engagements de moyens, au temps passé et sous la responsabilité d'un Manager ALTEN. Des ingénieurs ALTEN en assurent la prise en charge.



**+11 000**  
consultants travaillent  
dans les  
**33**  
delivery centers  
du Groupe



## 2. Work Packages

Les *Work Packages* comportent plusieurs niveaux de responsabilité et de partage des risques. Ils peuvent être réalisés directement chez le client ou en externalisation sur site ALTEN. Ils sont supervisés par la Direction technique d'ALTEN, une équipe multidisciplinaire en adéquation avec les engagements définis avec le client.

ALTEN met ainsi à disposition du client des moyens logistiques tels que des locaux, des logiciels métier et des liaisons sécurisées. ALTEN peut déployer des organisations spécifiques pour des projets transnationaux ou faire intervenir ses structures offshore sur certaines phases du projet.

L'offre *Work Packages* constitue une barrière à l'entrée pour la concurrence en raison des processus, de la méthodologie, des outils et des structures nécessitant d'importants investissements. Les prestataires retenus supervisent des périmètres de plus en plus importants et la gestion de projet. Leurs processus de pilotage maîtrisés doivent permettre d'organiser la réalisation des projets.

Le développement des *Work Packages* a des implications fortes pour ALTEN et pour le client. Les retours d'expérience projet sont capitalisés, et la recherche de productivité peut conduire à transformer l'offre et/ou impliquer les structures offshore sur tout ou partie du projet.

## 3. Une capacité de *delivery offshore* unique

ALTEN dispose de structures *offshores* en Roumanie, Pologne, Espagne, Maroc, Mexique, Chine, Corée du Sud et Inde. Ce modèle d'organisation consiste à confier à l'équipe front office, située à proximité du client dans le pays du donneur d'ordre, la responsabilité du pilotage du projet et la gestion de l'interface avec une autre partie de l'équipe de réalisation dans un centre *offshore* ALTEN (*back-office*).

Le client travaille alors avec l'équipe ALTEN de proximité, qui transférera ensuite au centre *offshore* une partie des activités à réaliser. Cela permet de conserver auprès des clients des équipes qui maîtrisent les exigences, la culture et la langue du client. La part *offshore* peut ainsi varier de 20% à 70% en fonction des projets

concernés. La montée en compétences est assurée par incubation d'une partie des équipes *offshore* dans le pays d'origine de la prestation et peut être complétée par l'envoi temporaire de collaborateurs vers le centre *offshore*. L'organisation globale de la Direction technique garantit les processus de contrôle qualité et d'exécution des projets, qui doivent être identiques quel que soit le pays où l'activité est réalisée. Cette approche permet de gagner en compétitivité sur l'offre en *Work Packages* d'ALTEN, tout en garantissant un niveau de performance élevé grâce à l'application des processus standard d'ALTEN. Plus de 11000 consultants travaillent aujourd'hui dans les 33 *delivery centers* du Groupe.



# Exploration des secteurs d'activité d'ALTEN

## 12 secteurs d'activité

ALTEN accompagne l'industrie et les services en apportant son expertise à une large gamme de secteurs. Grâce à la diversité de nos compétences et à une approche personnalisée, nous concevons des solutions complètes, spécifiquement adaptées aux besoins de chaque client. Notre capacité à anticiper et à nous adapter aux évolutions du marché nous permet de créer une valeur ajoutée tangible. Cette quête constante d'excellence fait aujourd'hui d'ALTEN un *leader* mondial dans les domaines de l'Ingénierie et des IT Services.



### ALTEN est un Groupe d'Ingénierie (70%) et d'IT Services (30%).

Nos équipes d'experts diversifiées jouent un rôle clé dans la compréhension des besoins spécifiques de chaque industrie. Nous ne sommes pas de simples prestataires de services, mais des partenaires engagés dans la réussite technologique de nos clients.

### Aéronautique



**14,4%**

du chiffre d'affaires

### Ferroviaire & Mobilité



**2,7%**

du chiffre d'affaires

### Télécoms



**4,9%**

du chiffre d'affaires

Spatial



**1,3%**

du chiffre d'affaires

Défense,  
Sécurité & Naval



**7,7%**

du chiffre d'affaires

Automobile



**18,1%**

du chiffre d'affaires

Énergie &  
Environnement



**7,6%**

du chiffre d'affaires

Sciences de  
la Vie & Santé



**8,0%**

du chiffre d'affaires

Équipements  
industriels &  
Électronique



**9,4%**

du chiffre d'affaires

Retail, Services  
& Médias



**12,6%**

du chiffre d'affaires

Services publics  
& Gouvernement



**4,9%**

du chiffre d'affaires

Banque, Finance  
& Assurance



**8,4%**

du chiffre d'affaires

## Aéronautique

**L'industrie aéronautique est en recherche constante de plus de sécurité, d'efficacité et de durabilité.**

Pour propulser la transformation vers l'aérien de demain, ALTEN soutient les acteurs majeurs de l'industrie dans la construction de stratégies d'innovation incrémentale pour soutenir les montées en cadence de production et le développement de nouvelles fonctionnalités et systèmes. ALTEN accompagne également les constructeurs et équipementiers dans le déploiement de nouvelles technologies (*Big Data*, IoT, réalité augmentée, etc.) au niveau de l'usine (*manufacturing engineering*, usine 4.0) et de la chaîne d'approvisionnement mais également dans le domaine du service client et du secteur aérien. De la maintenance prédictive aux plateformes de service client collaboratives, ALTEN combine sa connaissance des processus métiers et son expertise digitale, dans le but de fournir des solutions innovantes à ses clients.



### TENDANCES DE MARCHÉ

Le secteur aéronautique accélère sa production grâce à l'automatisation, l'optimisation de la *supply chain* et l'*offshoring*. L'IA et les jumeaux numériques transforment la maintenance (MRO) et la gestion des données, améliorant performance et compétitivité. La mobilité verticale (eVTOL, drones autonomes) suscite un intérêt croissant malgré des défis réglementaires. Face aux exigences environnementales, la décarbonation devient une priorité avec le développement des SAF, de la propulsion hybride-électrique et des moteurs à hydrogène. L'industrie se réinvente ainsi en combinant innovation technologique et transition écologique pour répondre aux défis de demain.

## Spatial

**Le secteur spatial est une industrie dynamique où le privé s'engage de plus en plus.**

Grâce à son expertise technique (structure, thermique, mécanique du vol, électronique spatiale, Ingénierie système, logiciel embarqué, etc.), ALTEN est présent sur l'ensemble du cycle de vie des satellites et des lanceurs (conception, fabrication et exploitation) avec une présence historique de plus de 20 ans dans des environnements clés tels que l'électronique spatiale et l'AIT (Assemblage, Intégration et Tests). ALTEN participe notamment à divers projets de développement pour répondre aux défis de lanceurs plus flexibles et compétitifs ainsi qu'au déploiement d'outils permettant à ses clients d'exploiter au mieux les différentes installations de communication avec les satellites.



### TENDANCES DE MARCHÉ

Au cours des dernières années, l'essor du *New Space* a profondément transformé l'industrie spatiale. Grâce à la baisse des coûts de lancement et aux avancées technologiques, des entreprises privées ont pris une place centrale dans un secteur autrefois dominé par les agences gouvernementales. Elles développent des fusées réutilisables, déploient des méga-constellations de satellites et explorent des opportunités commerciales comme l'exploitation des ressources spatiales et le tourisme spatial. Toutefois, cette expansion soulève des défis majeurs, notamment en matière de régulation, de gestion des débris spatiaux et de gouvernance des activités privées dans l'espace.

## Défense, Sécurité & Naval

**La crainte croissante de conflits de haute intensité dans le monde a incité de nombreux États à augmenter leurs budgets militaires.**

ALTEN mobilise son expertise en Ingénierie et en IT Services pour renforcer les capacités de ses clients et répondre aux besoins complexes de sécurité nationale, terrestres, marins et numériques. En ingénierie de défense, nos équipes interviennent dans le développement d'aéronefs, de véhicules de combat et de systèmes embarqués avancés, contribuant ainsi à la modernisation des forces armées. Notre savoir-faire en matière de systèmes navals de défense soutient la conception de navires et de sous-marins de nouvelle génération. Nos solutions de pointe en cybersécurité répondent aux enjeux de protection des données, de biométrie et de connectivité sécurisée.



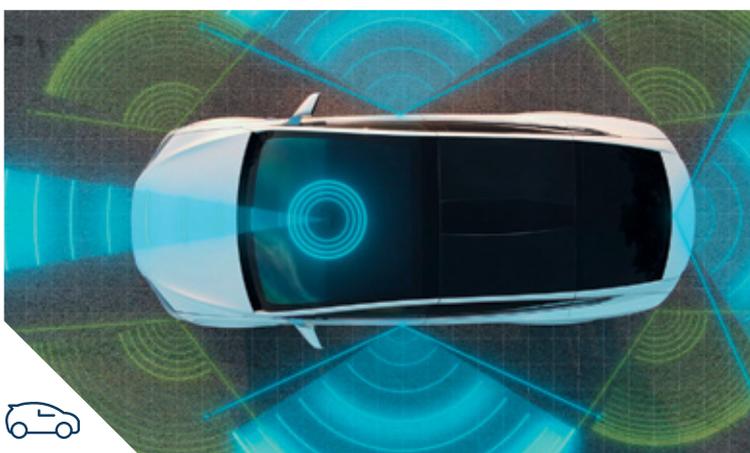
### TENDANCES DE MARCHÉ

La situation géopolitique mondiale a entraîné ces dernières années une hausse manifeste des budgets militaires, favorisant la conception de nouveaux systèmes d'équipements "intelligents". Cette évolution s'inscrit dans le contexte plus large de la digitalisation des conflits et de la nécessité croissante de prévenir les cyberattaques. De plus, nous remarquons la poursuite des programmes de souveraineté européens tels que SCAF, Eurodrone, Char européen, entre autres. Ces initiatives visent à renforcer l'autonomie et la capacité de défense de l'Europe. Enfin, l'efficacité de la *supply chain* se révèle être un enjeu majeur, permettant d'accélérer les montées en production et de répondre plus efficacement aux demandes en matière de défense.

## Automobile

**Le secteur automobile évolue rapidement, marqué par une compétition intense et des avancées technologiques constantes.**

Fort de son expertise en ingénierie automobile, de ses méthodologies de gestion de projet et de la performance de ses structures internationales de R&D, ALTEN intervient sur des enjeux cruciaux tels que l'autonomie sécurisée et connectée, l'intuitivité et le confort pour le client, la mobilité partagée et mondialisée ainsi que l'économie durable à faible teneur en carbone. Notre proposition de valeur repose sur une présence mondiale proche des centres de conception et de production des constructeurs et fournisseurs, une expertise technique dans des domaines clés tels que l'électronique embarquée, la motorisation, les systèmes et la synthèse, ainsi qu'une compétence numérique avérée en SI & Réseaux, offrant des services *end-to-end*.



### TENDANCES DE MARCHÉ

Le secteur automobile connaît une transformation majeure, portée par la décarbonation (moteurs électriques, batteries durables, hydrogène, économie circulaire) et l'évolution des architectures Electronic, Electrical Validation & Integration (EEV&I). L'essor des ADAS, de la connectivité et du multimédia accélère l'innovation, tandis que la production de batteries s'intensifie avec des *giga-factories*. Face à une pression accrue sur les coûts et la R&D, les OEM européens et américains adaptent leurs stratégies *via* la régionalisation, les partenariats et les accords avec les constructeurs chinois. Enfin, la productivité s'améliore grâce à la digitalisation, au *X-shore* et à une réorganisation de la chaîne de valeur.

## Ferroviaire & Mobilité

**L'industrie ferroviaire se réinvente pour répondre aux défis des nouvelles mobilités.**

La modernisation des infrastructures ferroviaires est une priorité impulsée par des facteurs tels que l'urbanisation massive, la connectivité entre pays et la nécessité d'électrification des lignes pour un transport décarboné. Dans ce contexte exigeant, ALTEN se positionne en tant que catalyseur de la transition vers une mobilité plus durable. En réponse aux enjeux de capacité et d'émissions, nos équipes œuvrent activement à la modernisation des lignes existantes, en mettant l'accent sur des solutions innovantes telles que les systèmes de signalisation avancés (CBTC, ERTMS, etc.) et la recherche de nouvelles sources d'énergie pour décarboniser les lignes non électrifiées.



### TENDANCES DE MARCHÉ

Le secteur ferroviaire connaît une croissance mondiale portée par la modernisation des infrastructures, avec des investissements massifs en Europe pour améliorer l'interopérabilité et harmoniser les systèmes de signalisation. L'augmentation de l'offre de services répond à la densification urbaine et à la demande croissante de mobilité. Par ailleurs, la transition écologique renforce l'attrait du rail grâce à son faible impact carbone. La décarbonation des matériaux devient un enjeu clé, avec un intérêt croissant pour les batteries et les trains à hydrogène, visant à rendre le transport ferroviaire encore plus durable.

## Énergie & Environnement

**La transition énergétique et les prises de conscience face au changement climatique accélèrent le développement des énergies décarbonées.**

ALTEN est un acteur clé de cette transformation, intervenant sur des projets stratégiques tels que l'EPR2 et l'extension de la durée de vie du parc nucléaire en France, ainsi que sur les projets HPC & SZC au Royaume-Uni et les SMR en développement. ALTEN contribue également aux raccordements des réseaux et parcs éoliens en mer pour RTE. Grâce à notre expertise, nous développons des solutions innovantes et agiles pour anticiper les défis de nos clients et accompagner l'évolution du secteur énergétique.



### TENDANCES DE MARCHÉ

Le secteur de l'énergie est en pleine expansion, porté par la croissance structurelle des projets EPR2 (en attente de financement) et SMR, ainsi que par les opportunités à l'export. La modernisation des réseaux de transport et de distribution devient essentielle pour améliorer leur performance et répondre à une demande croissante. Parallèlement, les énergies renouvelables poursuivent leur essor, soutenues par des investissements massifs. Enfin, les infrastructures gazières restent stratégiques, témoignant de la diversité des sources d'énergie dans la transition énergétique mondiale.

## Sciences de la Vie & Santé

**L'innovation est un enjeu permanent en Sciences de la Vie et de la Santé, nécessitant une transformation continue face aux exigences réglementaires, aux défis de l'e-santé et à l'émergence de produits combinés.**

ALTEN accompagne l'ensemble des métiers du Life Science (hors R&D médicale) et soutient ses clients dans leurs projets de transformation. Nos expertises couvrent l'externalisation de la recherche clinique (CRO), les opérations de fabrication (LSMO) ainsi que la réglementation, l'assurance qualité et la conformité. Grâce à un réseau international interconnecté, nous offrons des solutions rapides et adaptées aux défis du secteur.



### TENDANCES DE MARCHÉ

Le secteur de la santé connaît une transformation majeure, portée par l'externalisation croissante de la R&D dans les biotechnologies et le renforcement des CDMO dans les processus de production. La digitalisation des usines s'accélère, optimisant l'efficacité industrielle grâce aux jumeaux numériques, au PLM et à l'Usine 4.0. Parallèlement, les études cliniques et la pharmacovigilance se développent fortement, avec une centralisation de nombreux projets aux États-Unis. Enfin, l'essor de la *Business Intelligence* et de l'analyse des données joue un rôle clé dans l'optimisation des décisions stratégiques et opérationnelles du secteur.

## Équipements industriels & Électronique

**L'évolution rapide des technologies telles que l'Intelligence Artificielle, l'Internet des Objets (IoT), le jumeau numérique et l'automatisation améliore non seulement l'efficacité, mais ouvre également une nouvelle ère de complexité.**

Le défi de rester informé de ces avancées s'intensifie, soulignant le besoin critique d'apprentissage continu et de montée en compétences. ALTEN se distingue par son expertise dans la conception, la maintenance et l'optimisation des équipements industriels et électroniques. S'appuyant sur sa connaissance approfondie des besoins et des processus de l'industrie, le Groupe apporte des solutions agiles et intégrées pour conjuguer bénéfices de performance, de sécurité et de développement durable.



### TENDANCES DE MARCHÉ

L'IA et l'IoT continuent de transformer l'industrie, rendant les systèmes de production plus flexibles et automatisés. Malgré un ralentissement du secteur des biens d'équipement intermédiaires, les investissements dans les semi-conducteurs et l'électronique se stabilisent, soutenus par des stratégies de relocalisation en Europe et aux États-Unis. Le marché des objets connectés et du logiciel embarqué reste dynamique, favorisant l'innovation. Par ailleurs, la durabilité demeure une priorité, avec une attention particulière portée à la réduction de l'empreinte carbone et à l'optimisation des processus industriels.

## Télécoms

**Face aux tendances du marché telles que l'explosion des objets connectés et la demande croissante en services digitaux, le déploiement rapide du Très Haut Débit devient une priorité.**

ALTEN s'engage à accompagner ses clients en mettant en avant son savoir-faire dans la virtualisation des réseaux, la transformation vers le *Cloud*, et la gestion efficace de la qualité de raccordement. L'agilité, la réactivité et la souplesse, soutenues par des centres d'excellence *offshore* d'ALTEN à l'étranger, permettent de relever les défis du marché des télécommunications et accompagner les acteurs du secteur vers la réussite.



### TENDANCES DE MARCHÉ

Le secteur des télécommunications continue d'évoluer avec des tendances distinctes chez les équipementiers et les opérateurs. Les équipementiers (ERICSSON, NOKIA) poursuivent la réduction des budgets R&D dans la 5G, tout en lançant de nouveaux projets en 4G/5G RAN *baseband software* et dans le *Radio Technology Evolution Program* (RTEP). Parallèlement, ils maintiennent leurs investissements dans le *Software-Defined Network* (SDN), les systèmes de gestion réseau (e-NMS) et les tests d'équipements. Du côté des opérateurs, les efforts se concentrent sur l'analyse des données, l'IA et le *Machine Learning*, visant à optimiser la satisfaction client et les marges.

## Retail, Services & Médias

**Le marché du *retail*, des services et des médias évolue vers l'omnicanal, visant à optimiser la relation client en consolidant les différents points de contact.**

Toutes les enseignes accélèrent leur transformation numérique pour fournir une expérience client fluide et multicanal. Cette digitalisation s'étend désormais aux processus internes et *back-office*. Avec son savoir-faire technologique en mobilité, *Cloud*, *Big Data*, IA, et réalité virtuelle/ augmentée, ALTEN se positionne comme un acteur clé pour accélérer la transformation digitale des commerces physiques et améliorer leurs performances. L'agilité de nos méthodes nous permet de couvrir des domaines variés tels que la monétique, les parcours clients, la *Supply Chain*, l'UX, et la performance marketing.



### TENDANCES DE MARCHÉ

Dans un contexte de réduction des budgets d'investissement, marqué par la fusion de plusieurs acteurs du marché (CARREFOUR/CORA/MATCH, CASINO/INTERMARCHÉ/AUCHAN, LVMH/PEDEMONTE GROUP, FNAC-DARTY/NATURE ET DÉCOUVERTES), les entreprises privilégient des stratégies d'optimisation des coûts IT et de gains de productivité, notamment *via* l'optimisation des flux logistiques. La digitalisation, l'UX/UI et l'IA restent des leviers clés pour améliorer l'expérience utilisateur et l'efficacité opérationnelle. Par ailleurs, la modernisation des infrastructures et la migration vers le *Cloud* se poursuivent pour renforcer flexibilité et durabilité. Enfin, la cybersécurité demeure une priorité face aux risques accrus.

## Services publics & Gouvernement

**Pour améliorer leurs services et répondre aux demandes des citoyens, les administrations publiques sont en pleine mutation numérique.**

Pour améliorer leurs services et répondre aux demandes des citoyens, les administrations publiques sont en pleine mutation numérique. ALTEN s'engage à soutenir les acteurs du service public dans la définition de stratégies numériques à long terme, l'optimisation des performances budgétaires et l'amélioration des services fournis. L'expertise complète de nos équipes constitue un atout majeur pour accompagner les administrations dans leurs projets de développement d'applications visant à dématérialiser les démarches administratives et optimiser la gestion de l'ensemble des procédures. Les bénéfices sont nombreux : qualité accrue, transparence renforcée, gestion proactive des risques, ainsi qu'une flexibilité permettant d'ajuster les plans afin de respecter les délais et les budgets impartis. ALTEN tire parti de son réseau de plus d'une centaine d'organismes publics, aux niveaux international, national, régional et local.



### TENDANCES DE MARCHÉ

À l'ère de l'expansion numérique la technologie redéfinit la manière dont les gouvernements interagissent avec les citoyens, fournissent des services et s'engagent dans le processus démocratique. Cette révolution numérique ne se contente pas de modifier la manière dont les citoyens accèdent aux services publics ; elle transforme le tissu même de l'administration publique et de la gouvernance. Des initiatives d'administration en ligne aux projets de données ouvertes en passant par les développements de villes intelligentes, l'impact de la technologie numérique sur les actions publiques est profond.

## Banque, Finance & Assurance

**Entre régulations strictes et avancées technologiques fulgurantes, l'ensemble du secteur évolue à grande vitesse.**

Les acteurs du secteur doivent conjuguer la demande croissante de services bancaires numériques personnalisés avec les enjeux cruciaux de cybersécurité et de conformité réglementaire. Grâce à son expertise en Intelligence Artificielle, en analyse des données et en automatisation des processus, ALTEN aide ses clients à sécuriser leurs systèmes d'information, à améliorer leur efficacité opérationnelle et à répondre aux attentes nouvelles des utilisateurs. Que ce soit dans le développement de solutions de lutte contre le blanchiment d'argent, la conception de plateformes d'agrégation financière, ou l'implémentation de technologies de pointe telles que la Blockchain, ALTEN fournit une large gamme de services qui répondent aux besoins spécifiques de ses clients.



### TENDANCES DE MARCHÉ

Malgré une baisse continue des investissements en Amérique du Nord et en Europe, le secteur bancaire, financier et assurantiel poursuit sa transformation. L'automatisation des processus, la modernisation des infrastructures et des applications préparent la migration vers le Cloud, visant plus de flexibilité et des gains de performance. La cybersécurité reste une priorité face à la montée des cybermenaces, avec des investissements renforcés. Par ailleurs, le déploiement des réglementations européennes – DORA (lutte contre les risques IT et la cybercriminalité), Bâle III et les normes ESG – souligne les enjeux de résilience et de conformité du secteur.

# Une offre qui adresse l'ensemble des technologies

ALTEN offre une large gamme d'expertises en Ingénierie et en IT Services, répondant de manière complète aux besoins technologiques de ses clients. Avec un engagement constant pour l'excellence technique et l'anticipation des évolutions futures, ALTEN propose des solutions diversifiées, visant à devenir le partenaire incontournable des entreprises en quête d'innovation et d'excellence. Grâce à son réseau mondial de plus de 50 filiales spécialisées, ALTEN complète son portefeuille d'offres, assurant une expertise locale et internationale pour accompagner ses clients dans leurs projets de transformation.

## 1. Mécanique & Matériaux

### Ingénierie Services

Ancrée dans les nouvelles technologies et les énergies vertes, l'offre Mécanique & Matériaux vise à optimiser les produits de nos clients, en conciliant performance, sécurité et développement durable. ALTEN conseille, conceptualise, développe et perfectionne des solutions de pointe dans des secteurs variés tels que l'aéronautique, l'automobile et le ferroviaire. Avec une expertise multisectorielle, des équipes internationales et des centres d'excellence, le Groupe se positionne comme un partenaire de confiance pour des projets innovants.



## 2. Logiciel embarqué

### Ingénierie Services

ALTEN propose une offre complète dans le développement de Systèmes Embarqués, englobant les secteurs aéronautique, ferroviaire, médical et automobile. Nos ingénieurs, compétents dans les normes telles que DO-178, EN50128, EN62304 et ISO 26262, maîtrisent l'ensemble du processus de développement logiciel. Face à l'évolution vers des systèmes connectés et autonomes, ALTEN offre des solutions agiles, intégrant les dernières technologies telles que l'Intelligence Artificielle, l'Over-The-Air et la cybersécurité.



### 3. Logiciel Applicatif

#### Ingénierie & IT Services

Au cœur de l'évolution numérique, le développement applicatif est un véritable levier de création de valeur. Dans un contexte où le paysage industriel est en constante transformation, ALTEN propose une offre complète dédiée à accompagner les entreprises dans leur transformation numérique. Notre offre couvre la modernisation des applications existantes, la conception et la construction de nouvelles applications, ainsi que la Tierce Maintenance Applicative (TMA). Intégrant une approche DevSecOps et une orientation Green IT, ALTEN met l'accent sur l'utilisateur et démontre un engagement authentique et flexible envers l'innovation et la durabilité.

### 4. Cybersécurité

#### Ingénierie & IT Services

Conscient de l'importance de préserver le patrimoine informationnel face à la menace cyber croissante, ALTEN propose une solution complète de cybersécurité pour ses clients. Structurée en cinq piliers spécialisés, l'offre englobe la Gouvernance, les risques et la conformité, la Protection et l'intégration, les Audits et tests d'intrusion, le Security Operations Center (SOC), ainsi que l'approche DevSecOps. ALTEN met en avant son savoir-faire technique et agile pour accompagner ses clients dans l'anticipation et la réponse aux évolutions réglementaires, tout en optimisant leur performance opérationnelle.

### 5. Intelligence Artificielle

#### Ingénierie & IT Services

ALTEN accompagne ses clients dans l'adoption de l'Intelligence Artificielle (IA) pour transformer leurs processus et renforcer leur compétitivité. En mettant l'IA au cœur de l'innovation, ALTEN aide à optimiser les performances, accélérer la prise de décision et améliorer l'efficacité opérationnelle. Nous proposons des solutions IA sur mesure, adaptées aux besoins spécifiques de chaque projet, en intégrant l'IA de manière fluide et efficace dans le développement produit et les processus d'entreprise. Grâce à une équipe d'experts spécialisés en IA et une communauté mondiale d'Ingénieurs IA-augmentés, nous garantissons une adoption responsable et durable de cette technologie.



### 7. Ingénierie Système et PDM

#### Ingénierie Services

La coordination de projet liée à des montages industriels parfois multinationaux, doit faire appel à des systèmes de gestions efficaces pour répondre aux contraintes techniques réglementaires, opérationnelles et de sécurité. L'offre Ingénierie Système & PDM d'ALTEN apporte des solutions de prise en charge de la complexité de vos produits en assurant l'intégration cohérente et efficace de tous les éléments du système, ainsi que leur interopérabilité. Nos équipes, respectueuses de multiples normes internationales, interviennent de la gestion optimisée du cycle de vie des produits, de leur conception à leur fabrication, en passant par leur maintenance, jusqu'à la gestion des déchets produits, ainsi qu'au recyclage des systèmes ou de leurs composants.

### 6. Data Management

#### Ingénierie & IT Services

Les données sont le dénominateur commun de toute transformation numérique. Le groupe ALTEN dispose de l'expertise technique et de l'agilité nécessaire pour imaginer les meilleures solutions de *Data Management* et proposer un accompagnement de bout en bout, du conseil au déploiement des projets. S'appuyant sur les compétences de ses solutions LINCOLN et SDG, ALTEN propose des réponses personnalisées, allant de la collecte et de l'analyse des données à la mise en œuvre d'algorithmes avancés. La maîtrise des projets globaux, tels que la migration vers le *Cloud* ou la création d'une *Data Factory*, illustre la capacité du Groupe à optimiser l'efficacité opérationnelle des entreprises et anticiper les risques.



## 8. Project Management Office

### Ingénierie & IT Services

Les changements sans précédent auxquels les entreprises font face exigent un besoin accru d'adaptation et de gestion du changement, afin d'être plus agiles et plus performantes. ALTEN s'appuie sur l'expertise historique de sa filiale MI-GSO|PCUBED, spécialiste du contrôle de projet et PMO depuis plus de 25 ans, pour assurer le succès de projets complexes, de la transformation digitale à la gestion du changement, dans tous les secteurs d'activité. Nos équipes dévouées de 3 000 consultants, répartis dans 50 bureaux à travers le monde, apportent agilité, expertise sectorielle et une vision tournée vers l'avenir à chacun de nos partenaires.

## 9. Assurance Qualité (AQ)

### Ingénierie Services

ALTEN accompagne ses clients afin de concevoir des démarches qualité projet, produit et programme plus efficaces, qui leur permettent d'optimiser les coûts et de réduire les risques de non-conformité. L'offre Assurance Qualité est construite autour de solutions allant du Système de Management de la Qualité (SMQ) à la digitalisation, transformant les pratiques pour recentrer la qualité sur la valeur ajoutée. Nos experts adoptent une démarche multidisciplinaire et cross-sectorielle pour penser et déployer des solutions gestion des non-conformités et d'optimisation continue du contrôle qualité.

## 10. Ingénierie de fabrication

### Ingénierie Services

Au cœur de la stratégie de transformation, l'Ingénierie de fabrication assure une haute qualité de production. Axée sur des processus fiables, efficaces et durables, ALTEN intègre les dernières technologies telles que l'IoT et la 5G pour évoluer vers l'Usine 4.0. Cette transition vise à optimiser la chaîne de valeur, tout en considérant l'impact environnemental. Cette offre lie conception et production, réduisant le *Time to Market*. ALTEN propose une expertise étendue à travers quatre piliers, dont le *Co-Design*, l'industrialisation, l'amélioration de la performance industrielle, et la transformation digitale pour l'Usine 4.0.

## 11. Construction & Infrastructure

### Ingénierie Services

Spécialiste de la modernisation des infrastructures, ALTEN conçoit des solutions innovantes, de l'étude à la maintenance, en mettant l'accent sur l'Ingénierie, la construction et la mise en service. Exploitant les outils numériques et les avancées technologiques tel que le jumeau numérique, ALTEN accélère les stratégies de transformation digitale de ses clients, leur permettant de mieux anticiper les risques. Le soutien personnalisé combine une expertise de terrain et un savoir-faire historique sur l'ensemble des secteurs d'activité.

## 12. Électronique

### Ingénierie Services

ALTEN accompagne ses clients dans la conception et l'optimisation d'architectures électroniques sophistiquées. En mettant l'innovation au cœur de ses projets, ALTEN se positionne comme un acteur clé dans le secteur de l'électronique, en particulier dans des domaines tels que les objets connectés, l'Intelligence Artificielle et l'industrie 4.0. Grâce à son expertise approfondie dans la gestion de systèmes embarqués complexes, ALTEN répond aux besoins croissants d'électrification, de transition énergétique et d'éco-conception. Nous accompagnons nos clients à chaque étape du cycle de vie de leurs projets, de la conception à l'exploitation, en garantissant des solutions électroniques sûres, performantes et durables.





## 13. Hygiène, Sécurité & Environnement

### Ingénierie & IT Services

La priorité des entreprises se tourne vers une gestion intelligente et sécurisée des ressources. ALTEN propose une expertise complète pour répondre aux impératifs actuels de ses clients en matière d'Hygiène, Sécurité & Environnement (HSE). L'offre englobe la mise en place de systèmes de management des risques professionnels, d'amélioration de la sécurité des produits, de gestion des substances dangereuses, et de développement durable. ALTEN met en avant son savoir-faire technique et agile pour accompagner ses clients à anticiper et à répondre aux évolutions réglementaires locales et internationales, tout en optimisant leur performance opérationnelle.

## 15. Test Logiciel

### IT Services

Pilier indispensable des chaînes de production et de déploiement des logiciels, le Test Logiciel est une composante essentielle des dynamiques de transformation digitale. Nous concevons et mettons à disposition de nos clients des outils dédiés aux tests qui assurent la qualité et la performance de nos interventions. Notre approche multi-spécialistes nous permet de fournir à nos clients notre expertise historique dans tous les aspects des activités de Test : conseil, automatisation, conception et formation.

## 17. Green IT

### IT Services

En mettant l'écoconception au cœur de nos projets depuis plus de 10 ans, ALTEN se positionne en tant que pionniers de la sobriété numérique. Notre approche Green IT, guidée par la connaissance, la mesure et l'amélioration continue, permet à nos clients de réduire leur impact environnemental tout en optimisant leurs applications. Nos expertises s'étendent de l'audit de maturité et de l'écoconception à la formation des équipes, créant ainsi un écosystème durable avec des partenaires innovants tels que GREENSPECTOR, CAST et WEDOLOW.

## 14. AMOA & Business Analyse

### IT Services

Face aux défis de la digitalisation, notre approche spécialisée évolue avec les écosystèmes, intégrant SecDevOps et *design thinking*. Nos *Business Analysts* guident chaque étape des projets, de la définition des besoins à la mise en œuvre. La personnalisation de nos solutions en Conseil & Assistance, Exécution & Déploiement, et Formation a vocation d'optimiser la création de valeur et répondre aux attentes réelles des utilisateurs. Notre engagement continu se traduit par des équipes formées, assistées, concevant et déployant avec excellence.

## 16. Cloud & Infrastructure

### IT Services

ALTEN se distingue dans le domaine *Cloud & Infrastructure* en offrant une approche holistique, alignée sur les besoins spécifiques de chaque client. Notre expertise en Conseil en transformation *Cloud* assure une migration stratégique, tandis que le volet *Build & Move to Cloud* réduit les délais d'intégration avec des consultants formés aux dernières technologies *Cloud*. Le *Site Reliability Engineering (SRE)* garantit la fiabilité opérationnelle, essentielle dans le paysage *Cloud* actuel. Enfin, l'Optimisation *FinOps* assure une gestion financière responsable. Notre objectif : mener nos clients vers une transformation *Cloud* réussie, pour accroître la sécurité, l'efficacité et la performance de leurs systèmes.



# Au cœur des projets technologiques les plus audacieux

ALTEN se distingue par sa capacité à collaborer étroitement avec ses clients et partenaires pour concrétiser leurs projets. Découvrez une sélection de projets où l'expertise d'ALTEN a contribué à transformer les défis en opportunités de succès pour ses clients.

## Neo-Automate : un démonstrateur de l'industrie 4.0

Transformation industrielle  
– Europe

ALTEN, en collaboration avec SCHNEIDER ELECTRIC et STMicroelectronics, a développé Neo-Automate, un démonstrateur illustrant les bénéfices de la maintenance prédictive et de l'automatisation avancée. Grâce à l'Intelligence Artificielle embarquée, il est désormais possible d'anticiper les pannes et d'optimiser la maintenance des machines, réduisant ainsi les coûts et prolongeant la durée de vie des équipements. En exploitant la convergence IT/OT, Neo-Automate améliore la visibilité des systèmes et l'efficacité opérationnelle. Au cœur du projet, *EcoStruxure Automation Expert* de SCHNEIDER ELECTRIC assure un contrôle modulaire et flexible basé sur la norme IEC61499, facilitant l'intégration et la maintenance des systèmes automatisés. Neo-Automate illustre l'engagement d'ALTEN et de ses partenaires à accompagner la transformation digitale des industriels en apportant des solutions innovantes et éprouvées, adaptées aux défis de l'industrie 4.0.



## Innovation et maintenance en orbite

**Aérospatial & Défense**  
– Italie

ALTEN contribue au développement d'une nouvelle génération de satellites dotés de liaisons intersatellites, permettant une communication plus efficace et une réduction des coûts. Ces satellites pourront relayer des informations entre eux, supprimant la dépendance aux stations au sol et ouvrant la voie à une communication entre constellations. Avec le projet *In-Orbit Servicing* (IOS), ALTEN participe à la conception d'un satellite équipé d'un bras robotisé capable de ravitailler et repositionner d'autres satellites. L'entreprise est également impliquée dans ExoMars, qui vise à analyser des échantillons martiens collectés par l'ESA et la NASA. Grâce à son expertise en développement, validation et test des logiciels spatiaux, ALTEN accompagne ses partenaires dans l'adoption des nouvelles technologies et propose des formations avancées pour accélérer la transformation du secteur spatial.

#2



#3

## Conception ferroviaire

**Transport & Mobilité**  
– Espagne

ALTEN en Espagne s'impose comme un partenaire de confiance dans l'Ingénierie ferroviaire, avec une expertise reconnue dans la conception de trains pour des clients internationaux. Au sein de la division Transport à Madrid, nos experts supervisent des projets couvrant l'ensemble du cycle de vie des trains, de la conception à la validation. ALTEN prend en charge l'aménagement intérieur et extérieur, l'Ingénierie mécanique et logicielle, ainsi que la gestion des exigences clients et des normes sectorielles. L'utilisation de modélisation 3D, de réalité virtuelle et d'outils de gestion du cycle de vie permet d'optimiser l'assemblage et d'éviter les erreurs coûteuses. ALTEN innove également avec des solutions de propulsion hydrogène et l'intégration de matériaux allégés pour améliorer l'efficacité énergétique. Avec la plus grande équipe de conception ferroviaire d'ALTEN en Espagne, l'entreprise continue d'évoluer pour répondre aux défis de la mobilité durable.

## ALTEN révolutionne la gestion des déviations dans les sciences de la vie

**Life Sciences**  
– Belgique

Dans l'industrie des sciences de la vie, la gestion des déviations est essentielle pour garantir la conformité aux bonnes pratiques (GxP). Cependant, une approche trop réactive peut limiter les opportunités d'amélioration de la qualité et d'excellence opérationnelle. Pour répondre à ce défi, ALTEN a développé un modèle de service fonctionnel qui transforme la gestion des déviations en un atout stratégique. Ce modèle a démontré son efficacité dès un projet pilote, où une équipe de cinq coordinateurs a rapidement amélioré le processus. Aujourd'hui, plus de 200 consultants ont contribué à la clôture de 4 500 déviations, consolidant ainsi un Centre d'Excellence en Belgique. Grâce à cette approche, ALTEN optimise la flexibilité, la formation et la gestion des ressources, tout en garantissant une expertise durable. L'expansion aux actions correctives & préventives (CAPA) et *Change Controls* depuis 2023 renforce encore notre impact auprès des multinationales.

#4



#5

## L'IA générative booste l'intelligence d'entreprise

**Intelligence Artificielle**  
– Royaume-Uni

METHODS ANALYTICS, filiale d'ALTEN, a développé un assistant IA conversationnel intégré à la technologie *Retrieval Augmented Generation* (RAG), révolutionnant la recherche de candidats et d'études de cas pour les projets. Cette solution permet d'accélérer le processus de sélection, réduisant le temps de création de contenus de 2 jours à 1 heure, et de 30% les coûts de production. Grâce à une intégration fluide avec Microsoft Teams, l'assistant optimise la pertinence des documents et permet une amélioration continue. Il réduit le biais humain et garantit des résultats personnalisés en temps réel, facilitant ainsi le processus de soumission d'offres et améliorant la prise de décision.

## Des influenceurs virtuels pour le métavers japonais

### Industrie de la technologie – Japon

Une startup japonaise, spécialisée dans les influenceurs virtuels, a fait appel à VMO Holdings, une filiale d'ALTEN, pour développer des avatars réalistes capables de produire des vidéos en temps réel, adaptées au public japonais. L'enjeu majeur résidait dans le manque de jeux de données de haute qualité pour entraîner les modèles de reconnaissance vocale en japonais. ALTEN a mené des recherches approfondies pour développer des modèles d'IA permettant la génération d'avatars en vidéo, avec des expressions faciales et un synchronisme labial réalistes. Grâce à un ajustement précis des modèles de reconnaissance vocale, ALTEN a permis d'améliorer considérablement la précision pour le japonais. Le résultat : des vidéos générées en seulement 5 secondes (vs 45 sec) et un taux d'erreur en reconnaissance

vocale réduit à 18,01%, contre 21,11% pour *Whisper* d'Open AI. Cette solution a permis de créer des avatars virtuels capables de communiquer de manière fluide et naturelle, ouvrant ainsi de nouvelles opportunités pour le métavers au Japon.



# #6



# #7

## Aligner le code avec les exigences : une plateforme qui fait le lien

### Ingénierie numérique – Inde

ACL Digital, une filiale d'ALTEN, a développé une plateforme innovante pour résoudre les défis d'alignement entre les dépôts de code (GIT) et les systèmes de gestion des exigences (JIRA). L'objectif était de réduire les inefficacités et les erreurs en automatisant les flux de travail et en offrant des mises à jour instantanées entre les équipes de développement et de gestion de projet. La plateforme, propulsée par l'IA générative, permet aux gestionnaires de projets d'évaluer rapidement les risques et de suivre l'avancement du projet en temps réel. Elle analyse les demandes de modifications du code, suggère des améliorations et aide à réduire le nombre de bogues en identifiant les écarts de codage avant leur mise en production. Grâce à cette solution, l'entreprise a observé une réduction de 50-60% des bugs et une accélération de 40-50% des délais d'approbation, tout en améliorant l'efficacité et la collaboration entre les équipes.

# Bâtir le futur par l'innovation environnementale

## Recherche et Innovation

À une époque où la durabilité résonne plus fort que jamais, la recherche et l'innovation ouvrent de nouvelles voies pour développer des solutions écoconçues qui réduisent l'impact environnemental tout en améliorant la performance des entreprises. En relevant ces défis, ALTEN se positionne comme un partenaire clé pour ses clients.

+100

projets internes de recherche et d'innovation

11

Labs à travers le monde

70%

de R&D à base d'intelligence artificielle

31%

de R&D en Innovation environnementale en 2024



## Les programmes de R&D assurent une avance constante.

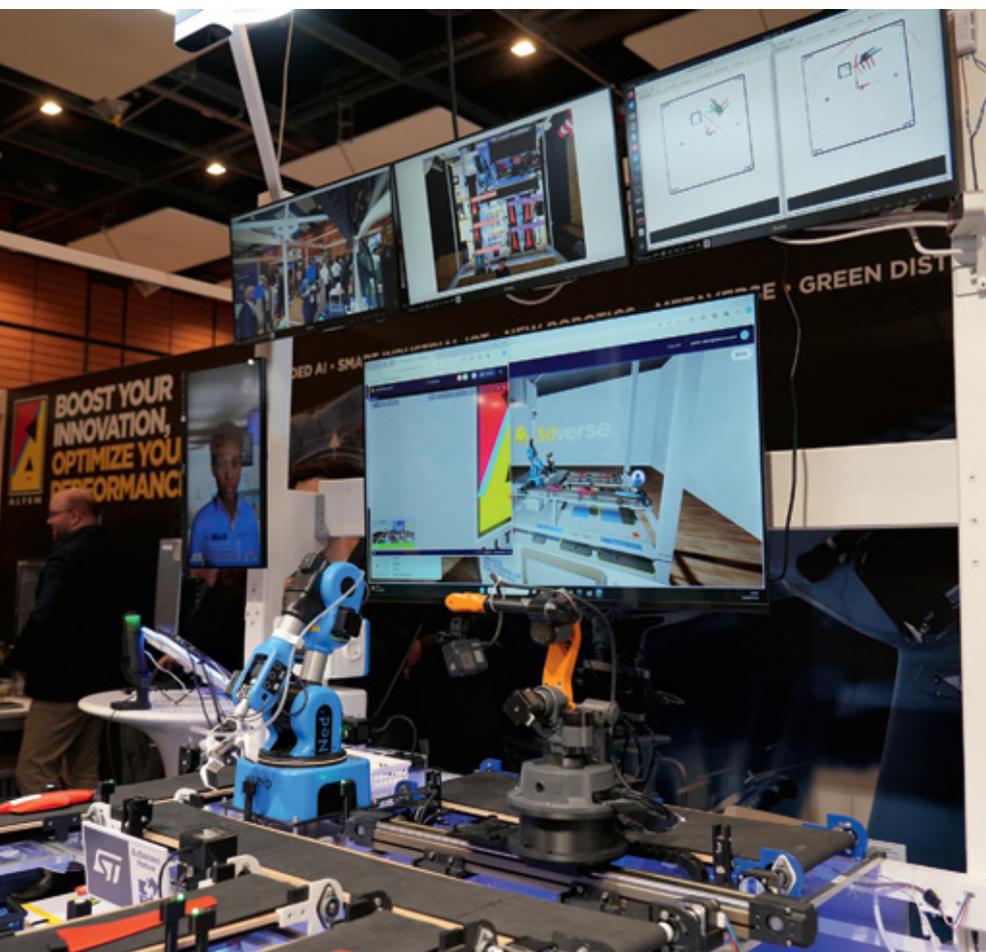
En recrutant, formant et engageant des ingénieurs hautement qualifiés, ALTEN accompagne ses clients dans leurs défis technologiques et industriels.

### ALTEN Labs : laboratoires d'innovation

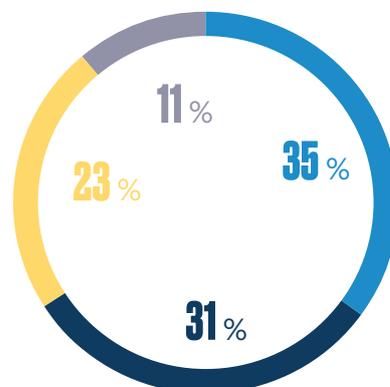
Les *ALTEN Labs* explorent des technologies émergentes comme le *Big Data*, l'IA ou la réalité virtuelle et augmentée. Flexibles et agiles, ils développent des projets allant de l'optimisation énergétique des systèmes numériques et industriels à la mobilité bas carbone, avec un triple objectif :

- ▶ **développer des projets** et faire découvrir à nos clients l'étendue de nos activités scientifiques et technologiques ;
- ▶ **embarquer les consultants ALTEN** sur des projets innovants encadrés par des experts techniques, permettant de renforcer leurs compétences et leur esprit créatif ;
- ▶ **cultiver l'esprit d'innovation** à travers une véritable communauté et un cadre propice à la recherche.

Lancés en 2016, les *ALTEN Labs* offrent aux consultants, quel que soit leur niveau d'expérience, un espace pour explorer des technologies innovantes. En 2019, ils ont été réunis au sein du Département Innovation. Aujourd'hui, plus de 11 *ALTEN Labs* existent à travers le monde.



RÉPARTITION DE LA R&D 2024  
(en %)



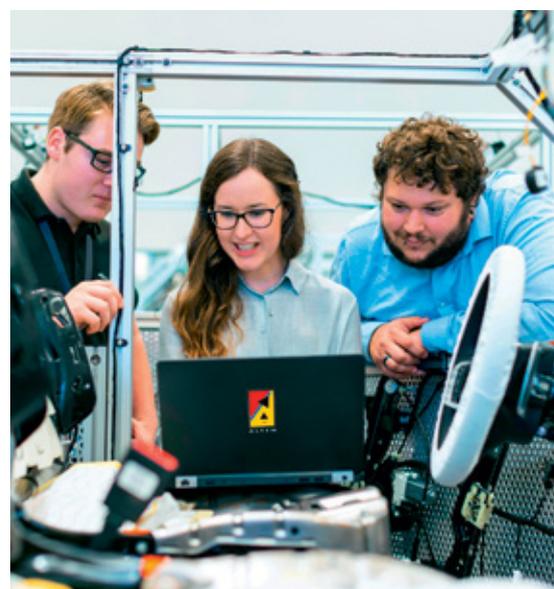
- R&D en ingénierie et transformation numérique
- R&D en innovation environnementale
- R&D en cybersécurité et systèmes résilients
- R&D en transformation du monde de la Santé

### Créer de l'impact

Grâce à notre initiative *Smart Digital*, nous gardons une longueur d'avance avec 9 programmes de recherche couvrant l'ensemble de nos secteurs d'activité et adaptés aux enjeux de nos clients. Notre innovation repose sur une approche ascendante : nos consultants, forts de leurs expériences variées, définissent directement les sujets de R&D et mettent en œuvre leur expertise d'Ingénieur pour les concrétiser. La rigueur de nos processus d'innovation et de notre encadrement technique garantit la pertinence de chaque projet.

### Collaborer pour innover

ALLEN s'appuie sur un réseau de partenaires issus des milieux scientifique, technologique et académique. Cet écosystème collaboratif enrichit nos activités de recherche à travers des thèses, des collaborations scientifiques et des applications concrètes pour nos *Proofs of Concept* (POC) et *Minimum Viable Products* (MVP). Ensemble, nous mutualisons nos savoir-faire et intégrons de nouvelles technologies pour faire avancer l'innovation.



# La stratégie *Smart Digital*

La stratégie *Smart Digital* consiste à marier la puissance et l'intelligence de la donnée numérique avec la richesse de nos expériences métiers et sectorielles.

## Smart Data Exchange

Véritable *Data Factory* alimentée par l'Intelligence Artificielle, *Smart Data Exchange* a été pensée pour accompagner les *data scientists* et favoriser l'innovation dans des domaines stratégiques comme l'IA et l'IA générative. La première plateforme collecte, qualifie et réconcilie les données provenant de différentes sources, tandis que la seconde aide à concevoir et valider les pipelines d'analyse tout en assurant la sécurité "by design". Toutes les technologies numériques sont évaluées et mises en œuvre : *Cloud computing*, gestion de la donnée sémantique, traitement du langage naturel, apprentissage automatique et profond, méta-apprentissage, cybersécurité, etc. Le programme se concentre également sur les solutions d'IA explicables et l'analyse intelligente des données.

## Smart Design

Le programme *Smart Design* des *ALLEN Labs* développe des approches innovantes pour concevoir des systèmes techniques complexes, intégrant produits, services, processus et organisations. Face à l'interdépendance croissante des technologies, des usages et des contraintes, il est essentiel de maîtriser les choix techniques, humains et financiers dès la phase de conception. L'objectif est d'évaluer leur impact sur l'ensemble du cycle de vie via l'écoconception. Le programme vise également à réduire drastiquement les cycles de développement pour optimiser le Time to Market. En 2024, le partenariat sur le ZEPHIR PROJECT ajoute un cas d'étude ambitieux, visant à battre le record du monde de vitesse à la voile tout en minimisant les impacts environnementaux.

## Smart Transactions

Dans un monde de plus en plus digitalisé, les enjeux des transactions entre particuliers, entreprises et systèmes sont multiples : sécurité, réactivité, interopérabilité. Le programme *Smart Transactions* explore les technologies permettant de faciliter, sécuriser et valoriser ces échanges pour les acteurs des secteurs tertiaires et industriels, tout en respectant les cadres réglementaires. S'inspirant des *Fintechs*, *Assurtechs* et *Regtechs*, il exploite les potentialités du Web 3.0 pour innover et répondre aux besoins métiers, notamment dans l'IT.



## Smart Factory 4.0

Lancée au début des années 2010, l'Industrie 4.0 désigne la numérisation des processus de conception, production et maintenance, propulsée par l'Intelligence Artificielle. Le programme *Smart Factory 4.0* explore les technologies clés de l'usine du futur : IoT, jumeau numérique, IA, réalité augmentée, robotique, systèmes intégrés et cybersécurité. Plus qu'une simple évolution technologique, il vise à créer un environnement de travail bienveillant, où l'humain est au cœur de la transformation. Le programme inclut aussi la réduction de l'empreinte carbone des systèmes de production, favorisant ainsi une réindustrialisation durable.





## Smart Mobility

Face aux enjeux environnementaux, ALTEN intègre le développement durable au cœur de sa stratégie, en consacrant une part importante de ses efforts de recherche et d'innovation à cette cause. Le programme *Smart Mobility* poursuit cet engagement en développant des projets innovants visant à rendre la mobilité plus respectueuse de l'environnement et du bien-être des usagers. Il soutient la mobilité durable à travers des travaux sur l'automatisation de la conduite, la coopération des véhicules avec des infrastructures intelligentes, ainsi que l'optimisation du trafic et des déplacements multimodaux.

## Smart Green & Secure Systems

Le programme de recherche *Smart Green & Secure Systems* se concentre sur des projets innovants dans le domaine des systèmes embarqués, abordant des enjeux de sécurité, d'écoconception, d'intelligence ambiante et de systèmes en essaims. Il développe diverses plateformes, telles que la simulation 3D, l'IoT, l'Ingénierie des systèmes et le traitement du langage naturel (NLP). Le programme s'attaque à la mesure de l'empreinte carbone en écoconception à trois niveaux : logiciels (embarqués ou applicatifs), objets connectés et systèmes complexes. En 2021,

ALTEN a remporté le prix "Coup de cœur du jury" des Trophées du Numérique Responsable pour ses travaux dans ce domaine. Le projet "EcoloT4.0", sélectionné par l'ADEME en 2022, et conclu en 2024, a permis de développer l'écoconception d'IA distribuée.

## Smart Communications

La technologie 5G soutient l'ultra-connexion croissante entre particuliers et professionnels, en mutualisant les infrastructures fixes et mobiles tout en préservant notre souveraineté. Le programme *Smart Communications* met en valeur cette technologie comme un vecteur clé de la continuité numérique, optimisant sa performance et sa couverture pour des usages variés (*indoor*, *outdoor*, temporaires ou permanents, civils ou industriels) grâce à des outils de simulation.

Nous avons par exemple déployé un réseau privé 5G de dernière génération, en partenariat avec Bouygues Telecom Entreprises, au sein de notre *ALTEN Lab*. Ce réseau permet de développer des solutions dédiées à l'industrie 4.0, offrant des avantages pour des secteurs tels que l'industrie de procédés et l'industrie manufacturière, la logistique, la santé, la distribution et l'événementiel, tout en répondant aux besoins de couvertures spécifiques.

## Smart Quality & Green Supply Chain

Le programme *Smart Quality* et *Green Supply Chain* explore l'utilisation des technologies numériques pour rendre la qualité et la supply chain plus interactives et responsables. L'Intelligence Artificielle et les données améliorent la réactivité, la transparence et la prise de décision, tout en apportant des bénéfices à long terme.

La qualité doit désormais créer de la valeur en optimisant le temps, avec plus d'informations factuelles pour soutenir les décisions.

La chaîne d'approvisionnement fait face à des défis comme la décarbonation, la flexibilité et la fiabilité. Les transports devraient aussi évoluer avec la tendance de "l'Internet Physique". Chaque acteur doit évaluer son évolution sur ces enjeux, en prenant en compte sa vision et son rôle dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

## Smart Healthcare

Le programme *Smart Healthcare* soutient la digitalisation de la santé et la centralisation de l'expérience patient, en intégrant des technologies comme l'IA, la *Data Science*, l'IoT et la cybersécurité. Il vise à accélérer la virtualisation des essais cliniques, notamment en digitalisant les procédures et en décentralisant les essais. L'objectif est d'optimiser le recrutement et le suivi des patients à l'aide de solutions connectées, de l'IA et des données de vie réelle, tout en garantissant leur sécurité, efficacité et fiabilité.

# Focus Sports Science

ALTEN mène avec une équipe de scientifiques du sport des recherches destinées à améliorer la performance des athlètes dans des domaines variés.

## DU LABORATOIRE AU TOUR DE PISTE : ATTEINDRE LA HAUTE PERFORMANCE SPORTIVE

Menées au sein des *ALTEN Labs*, les innovations qu'ils explorent – en collaboration avec des fédérations sportives, des écoles d'Ingénieurs et des athlètes professionnels – couvrent un éventail de domaines, allant de la science des données et des algorithmes d'apprentissage, à l'aérodynamique, l'Ingénierie mécanique et biomécanique, la modélisation et l'impression 3D, la recherche opérationnelle, ou encore le développement web et la visualisation de données.

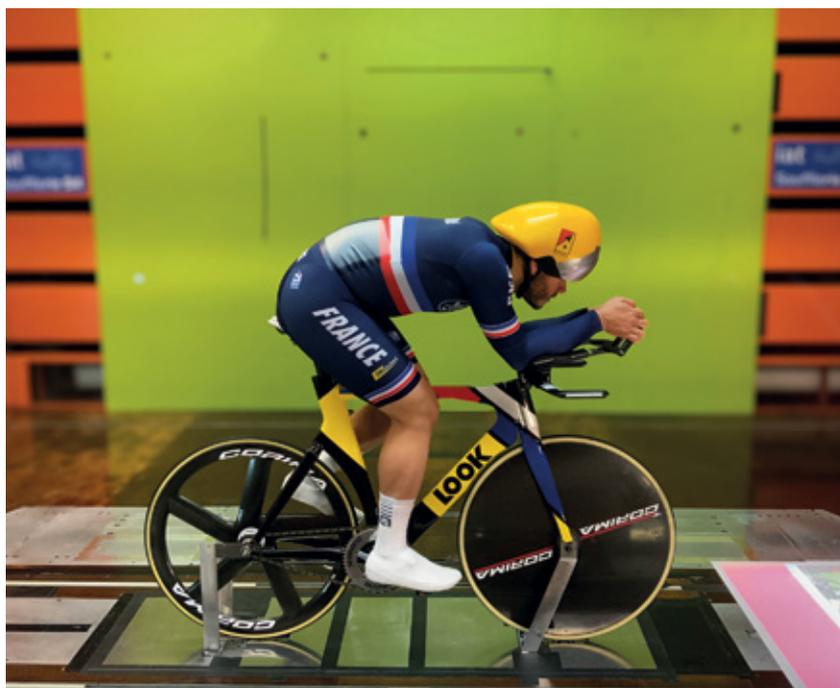
Les projets innovants et les technologies en cours de développement sont également très prometteurs pour aider à relever certains des plus grands défis de la société – contraintes environnementales toujours plus fortes ou nouveaux usages de la mobilité – et pour contribuer aux progrès de l'industrie.

### Le jumeau numérique

Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) s'est associé à ALTEN et à la Fédération Française de Cyclisme (FFC) pour mettre l'expertise de l'Ingénierie au service de la performance sportive.

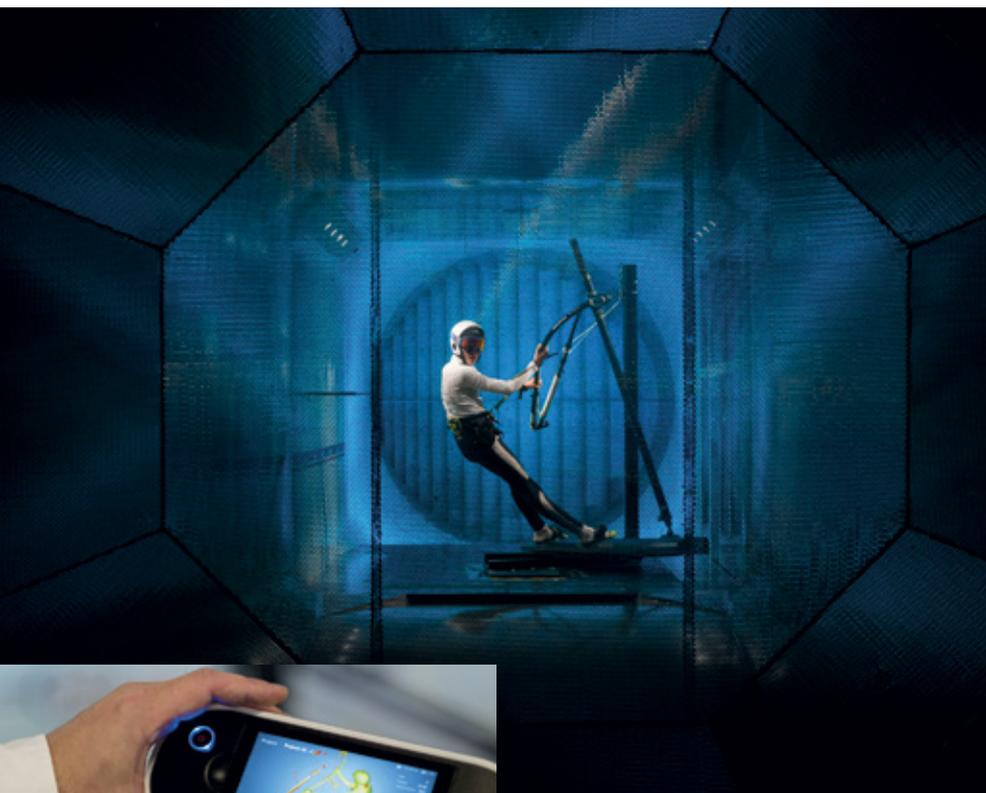
L'une des approches innovantes d'ALTEN et du CNRS consiste à réaliser des scanners 3D des athlètes, notamment ceux de la FFC. Ces scanners sont utilisés pour "reconstituer" l'athlète, ce qui permet d'obtenir une reproduction grandeur nature de la morphologie du cycliste, une sorte de mannequin dynamique. C'est ce qu'on appelle la technologie du "jumeau numérique". Malgré cet investissement en temps, en technologie et

en efforts, l'approche est d'autant plus pratique qu'avec leurs programmes d'entraînement et de compétition intensifs, les athlètes ont une disponibilité très limitée pour les tests en personne. Une fois le jumeau numérique perfectionné, les chercheurs sont en mesure de simuler la dynamique du cycliste – comme les caractéristiques de pédalage – et d'en étudier les effets en détail. Les ingénieurs des *ALTEN Labs* créent une base de données pour chaque athlète, à partir de laquelle ils élaborent des méthodes de simulation et effectuent des calculs sur leurs serveurs. Par exemple, pour obtenir un coefficient aérodynamique du freinage de l'athlète par l'air, le jumeau numérique du cycliste est placé dans une soufflerie numérique.



### Au plus près des champions

En combinant la modélisation physique, le *Big Data* et l'IA, notre collaboration a permis aux cyclistes de passer du statut de compétiteur à celui de champion. Benjamin Thomas a remporté l'or en omnium aux Jeux Olympiques de Paris 2024. Audrey Cordon-Ragot a gagné son 7<sup>e</sup> titre de championne de France du contre-la-montre. Ces prouesses sportives sont également le fruit de la technologie. Notre équipe à la Direction de l'Innovation d'ALTEN a contribué en concevant une réplique grandeur nature de Benjamin Thomas et d'Audrey Cordon-Ragot mettant ainsi en valeur le savoir-faire de l'unité "Smart Design" dans un projet d'Ingénierie mécanique passionnant.



**ALTEN s'appuie sur une équipe de scientifiques du sport menant des recherches dans les *ALTEN Labs* pour optimiser la performance des athlètes dans divers domaines.**

## **ALTEN PARTENAIRE OFFICIEL DE ZEPHIR PROJECT POUR PERCER LES SECRETS DE LA GLISSE ABSOLUE ET CONTRIBUER AU MONDE ÉCORESPONSABLE DE DEMAIN.**

### **Les secrets de la glisse absolue**

Le *Zephir Project* combine haute performance et écoresponsabilité. Son but est d'atteindre une glisse optimale en planche à voile tout en réduisant l'empreinte carbone. Il vise de nouveaux records de vitesse grâce à des technologies avancées et promeut les énergies renouvelables. Le projet se concentre sur la conception d'équipements performants comme des ailes biomimétiques et des hydrofoils économes en énergie, optimisant le rendement énergétique et minimisant l'impact environnemental pour permettre aux athlètes de repousser leurs limites.

Le rôle d'ALTEN dans le projet implique des analyses et des calculs très pointus sur les structures aéro, hydro et physiques. Dans le cadre du développement des matériaux utilisés par les *windsurfers* – planches, foils et voiles – ALTEN oriente le choix des techniques de prototypage, comme

l'utilisation de scanners 3D. Grâce à la simulation dynamique et à l'analyse comparative, les équipes ALTEN mesurent la déformabilité passive et active des structures et cartographient les faiblesses. Des calculs complexes de dynamique des fluides leur permettent de capter les vibrations à très haute fréquence et de calculer leurs effets sur les matériaux.

### **La technologie au service de la haute performance**

Antoine Albeau, déjà détenteur du précédent record et sportif le plus titré de l'histoire de France avec 26 titres mondiaux, a établi une nouvelle marque historique en atteignant 53,49 nœuds, soit 99 km/h. Ce nouveau record mondial de vitesse en planche à voile a été enregistré le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024, lors du Lüderitz Speed Challenge en Namibie, un événement annuel dédié à la vitesse.



Pour en savoir plus sur le programme Sports Science, rendez-vous sur [alten.com](https://alten.com)





# PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

<b>1.1</b>	<b>HISTOIRE</b>	<b>54</b>	<b>1.4</b>	<b>UNE ORGANISATION TECHNIQUE D'EXCELLENCE</b>	<b>60</b>
<b>1.2</b>	<b>LE MARCHÉ DE LA R&amp;D EXTERNALISÉE</b>	<b>55</b>		Sécurité des systèmes d'information	61
1.2.1	Évolution de la R&D mondiale et tendances du marché de la R&D externalisée	55	<b>1.5</b>	<b>ACTIVITÉS</b>	<b>62</b>
1.2.2	Position concurrentielle	56	1.5.1	Activité par secteur et zone géographique	62
<b>1.3</b>	<b>OBJECTIFS ET STRATÉGIE</b>	<b>57</b>	1.5.2	Les secteurs d'activité	63
1.3.1	Le positionnement stratégique	57	1.5.3	ALTEN s'engage auprès de ses clients pour répondre aux enjeux environnementaux	65
1.3.2	Stratégie de développement	59	1.5.4	ALTEN innovation	68
1.3.3	Les objectifs financiers et extra-financiers	59	<b>1.6</b>	<b>ORGANIGRAMME</b>	<b>77</b>

## 1.1 HISTOIRE

## Plus de 35 ans d'histoire

Depuis sa création, la croissance d'ALTEN suit trois axes stratégiques : un positionnement sur des prestations d'Ingénieurs de haut niveau, un enrichissement continu de son offre par le développement de nouvelles compétences et prestations et la proximité géographique de ses clients (en France comme à l'étranger).



(1) Prestations sous-traitées avec mise à disposition de moyens techniques (locaux, moyens informatiques, logiciels métiers).

(2) Services consommés en France et réalisés à l'étranger (dans les pays proches géographiquement : *nearshore* ou dans les pays éloignés voire très éloignés : *offshore*).

(3) Étude réalisée par Pierre Audoin Conseil.

## 1.2 LE MARCHÉ DE LA R&D EXTERNALISÉE

### 1.2.1 ÉVOLUTION DE LA R&D MONDIALE ET TENDANCES DU MARCHÉ DE LA R&D EXTERNALISÉE

Le développement du digital s'amplifie tant dans le cycle produit (en conception, production ou en exploitation / maintien en conditions opérationnelles), ainsi que dans la relation client (*web* et *mobile*, expérience utilisateur / interface utilisateur). Au cours de l'année 2024, l'environnement géopolitique a évolué significativement, et les perspectives économiques se sont différenciées par plaque géographique et par secteur. Pour autant, l'investissement en R&D au niveau mondial a maintenu une légère croissance, et les perspectives restent positives à un horizon 3 ans (+ 2 %/an en France d'ici 2028). L'IA générative engage sa phase de déploiement industriel, alors que les explorations sur des cas d'usages se poursuivent. Ceci alimente la croissance du marché, au même titre que la cybersécurité, la *data* et le *Machine Learning*, le PLM et les jumeaux numériques.

En France, selon le cabinet Pierre Audoin Conseil (PAC), l'évolution attendue du marché de l'ICT (Ingénierie et Conseil en Technologies) accessible à ALTEN est synthétisée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	2023	2024	24/23	2025	25/24	2026	26/25	2027	27/26	2028	28/27
Aéronautique, Spatial et Défense	1 429	1 443	1,0 %	1 460	1,2 %	1 488	1,9 %	1 529	2,8 %	1 578	3,2 %
Transport Terrestre	1 703	1 704	0,1 %	1 704	0,0 %	1 722	1,1 %	1 742	1,2 %	1 772	1,7 %
Télécoms et Multimédia	477	477	0,0 %	479	0,4 %	483	0,8 %	489	1,2 %	496	1,4 %
Énergie et Sciences de la Vie	1 751	1 780	1,7 %	1 821	2,3 %	1 865	2,4 %	1 918	2,8 %	1 977	3,1 %
Autres	2 508	2 540	1,3 %	2 585	1,8 %	2 639	2,1 %	2 707	2,6 %	2 782	2,8 %
<b>TOTAL CONSEIL EN TECHNOLOGIES (PÉRIMÈTRE ALTEN CŒUR DE MÉTIER)</b>	<b>7 868</b>	<b>7 944</b>	<b>1,0 %</b>	<b>8 049</b>	<b>1,3 %</b>	<b>8 197</b>	<b>1,8 %</b>	<b>8 385</b>	<b>2,3 %</b>	<b>8 605</b>	<b>2,6 %</b>

## 1.2.2 POSITION CONCURRENTIELLE

Depuis plusieurs années, ALTEN confirme sa place de *leader* mondial du marché de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies. ALTEN intervient également au sein des services IT, principalement en Conseil en infrastructures, réseaux, *Cloud* et cybersécurité.

Le marché du Conseil en Technologies reste très fragmenté, notamment hors de France, où une multitude de petits acteurs sont présents à côté des *leaders* du marché. En France, où le marché est le plus structuré, ALTEN détient une part de marché de l'ordre de 15 %.

Historiquement, trois catégories d'acteurs se distinguent sur ce marché :

- des spécialistes complets du Conseil en Technologies proposant R&D et STIE (Scientifique, Technique, Industrielle, Embarquée) : catégorie à laquelle appartient ALTEN, elle regroupe des acteurs principalement européens ayant un fort ancrage local et une forte spécialisation verticale par secteur (Aéronautique, Automobile, etc.) ;
- des spécialistes STIE plus ou moins intégrés le long de la chaîne de valeur et travaillant sur toutes les étapes de développement des produits. Ils disposent généralement d'une expertise forte dans un nombre très limité de secteurs ;
- des acteurs traditionnels de l'IT (tels que les ESN) qui se positionnent sur le STIE identifié comme relais de croissance et levier de renforcement de leur relation client.

D'autres acteurs tentent néanmoins de pénétrer ce marché, notamment en Europe :

- les acteurs de l'intérim, tels RANDSTAD avec le rachat d'AUSY il y a plusieurs années ; plus récemment ADECCO avec le rachat d'AKKA ;
- les acteurs indiens qui ont une appétence grandissante pour le marché européen qu'ils espèrent développer sur le modèle principalement *offshore*, à l'instar de leur modèle aux Etats-Unis. Les acteurs indiens pourraient également tenter d'acquérir des sociétés locales en Europe, pour accéder à leur base clients avec pour stratégie de développer ultérieurement une offre « *Offshore* », comme ce fut le cas pour INFOSYS en 2024 avec l'acquisition de la société Allemande In-tech spécialisée dans la R&D en Ingénierie pour les secteurs de l'automobile, du transport ferroviaire et de l'industrie 4.0.

La consolidation du marché se poursuit, en raison des difficultés pour de nombreux acteurs de taille modeste de soutenir des référencements complexes et d'être référencé lorsque les donneurs d'ordre réalisent des massifications fortes (certains donneurs d'ordre ont réduit les short lists dites *Tier One* à moins de 5 acteurs référencés sur le Conseil en Technologies) ou demandent de créer des structures de *delivery* industrialisées. Il en résulte des gains de parts de marché qui peuvent être conséquents pour les grands acteurs.

Les enjeux de la transition écologique et de digitalisation des process industriels – impliquant pour la majorité des acteurs, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité, d'optimiser mais également d'augmenter leurs budgets de dépenses externes – vont accentuer ce phénomène de massification des fournisseurs.

Cette évolution du paysage concurrentiel reflète aussi une demande clients qui se complexifie : transformation numérique du monde industriel, convergence des technologies, avec l'internet des objets (IoT), arrivée de l'IA, diversification des offres et des modes d'engagement, projets transnationaux complexes, recours à l'*offshore* et au *nearshore*, massification, gains de productivité, etc.

En 2024, ALTEN a continué à renforcer son positionnement sur ses secteurs d'activité historiques tels que l'Aéronautique et l'Automobile mais s'est également renforcé sur des secteurs à fort potentiel de croissance comme l'Energie à travers l'acquisition de Worldgrid qui dispose d'un savoir-faire unique dans le contrôle commande des centrales nucléaires.

ALTEN s'est également renforcé en Europe de l'Est et en Asie à travers des acquisitions qui lui ont permis de renforcer son positionnement dans des domaines porteurs tels que le développement logiciel.

Les grands acteurs indiens ont une présence majoritairement locale ou aux Etats-Unis, où des *Front Office* gagnent des marchés selon un modèle *Offshore*. Seuls les grands acteurs français ont une présence internationale et sont capables de répondre à l'évolution de cette demande. Parmi eux, ALTEN, à travers son portefeuille clients, son expertise sectorielle, son empreinte géographique ou encore son positionnement précurseur sur les services à plus forte valeur ajoutée, tels que la réalisation de projets intégralement externalisés en mode *Work Packages*, gérés localement ou selon une organisation transnationale éprouvée, dispose des atouts nécessaires pour demeurer *leader* de ce marché.

(Source : Teknowlogy PAC 2023)

## 1.3 OBJECTIFS ET STRATÉGIE

### 1.3.1 LE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

Une offre pour l'ensemble des projets technologiques de l'Ingénierie et des IT Services.

#### Positionnement d'ALTEN

Le groupe ALTEN intervient sur tous les projets porteurs d'enjeux technologiques pour le compte des directions techniques, Recherche & Développement et des Directions des systèmes d'information des grands comptes de l'Industrie, des Télécoms et du Tertiaire, nécessitant l'intervention d'Ingénieurs-Consultants de haut niveau.

Niveau de risque	Positionnement	Marge brute estimée	% Activité du Groupe
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>IP, Risk sharing, Édition Logiciel</li> <li>Capex liés aux activités de prototypage, tests et pré-production</li> </ul>	Aléatoire & long terme	0%
	<b>Work Packages</b> avec Direction technique & Méthodes Méthodologies et outils propres	25 à 35 %	60%
	<b>Time &amp; Material (AT)</b> Avec VA de management RH et risque de l'IC Nb : 2+ Conseil à haut niveau		38%
1	Staffing, Free-lance	5 à 18 %	2%

Pour information :

Niveau 5 = équipementier, Tier - 1 avec usine et production  
 Niveau 6 = industriel, OEM - intégrateur complet

Nota bene : Niveau 2

- AT signifie assistance technique ;
- VA de management RH signifie valeur ajoutée associée au management en ressources humaines des salariés (formation, carrière, etc.) ;
- IC signifie intercontrat ;
- Nb : 2+ Conseil à haut niveau signifie que les activités de conseil à haut niveau présentent un risque positionné entre le niveau 2 et le niveau 3.

Ce positionnement stratégique s'appuie sur :

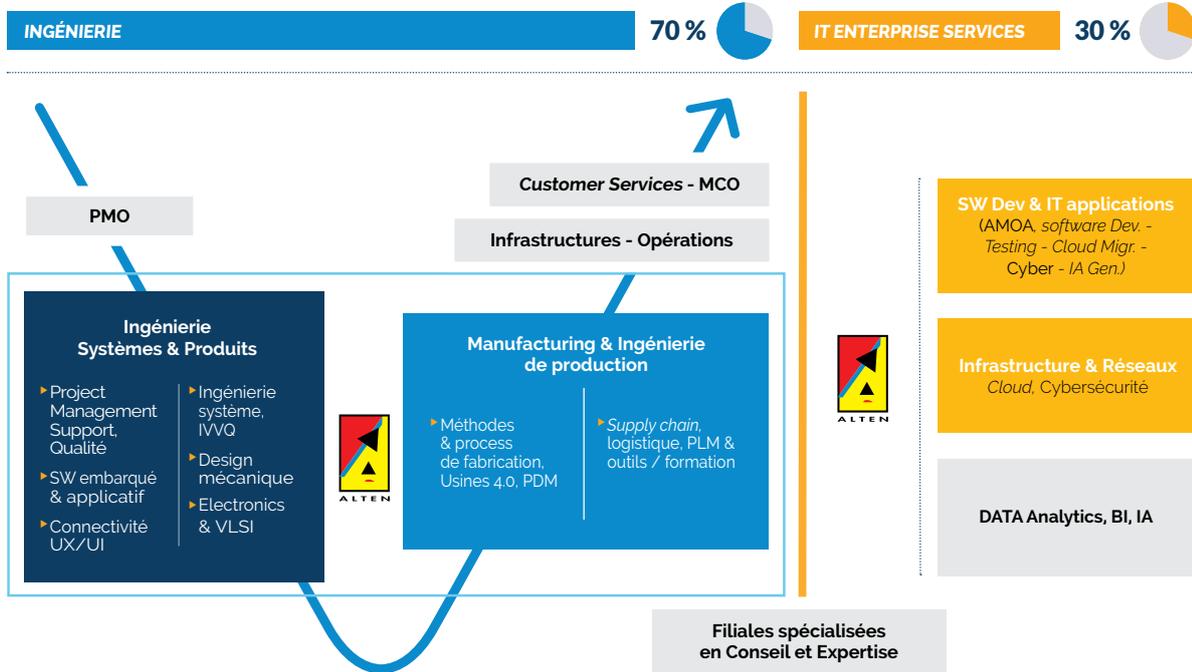
#### 1. deux business lines :

- l'Ingénierie,
- les IT Services ;

#### 2. des offres de niveau ingénieur couvrant l'ensemble des projets technologiques de l'Ingénierie et des IT Services :

- l'offre *Core business* ALTEN ;
- des offres spécifiques au travers de filiales spécialisées en Ingénierie et IT Services :

Ingénierie		IT services
<b>PMO</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• MIGSO-PCUBED</li> </ul> <b>Services clients – MCO</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ATEXIS</li> </ul> <b>Infrastructures et opérations</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ANOTECH</li> </ul> <b>Ingénierie systèmes et produits</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• EEINS</li> <li>• ORION</li> <li>• EXPERT GLOBAL</li> <li>• Cl@NET</li> <li>• VMO</li> <li>• WEC</li> <li>• ACCORD GLOBAL</li> </ul>	<b>Manufacturing &amp; Ingénierie de production</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• AVENIR CONSEIL</li> <li>• QUICK RELEASE</li> </ul> <b>Énergies : production transport, nucléaire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• WORLDGRID</li> </ul> <b>Life Sciences : CRO &amp; quality manufacturing</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• AXIAL</li> <li>• CADUCEUM</li> </ul> <b>Telecom Architecture et déploiement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ICONEC</li> </ul>	<b>IT.ES Applications</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ACL DIGITAL</li> <li>• VOLANSYS</li> <li>• AFOUR TECHNOLOGIES</li> <li>• RITATSU SOFT INC</li> <li>• QA CONSULTANTS</li> <li>• OPTIMISSA</li> <li>• PRIMARIS</li> <li>• METHODS</li> <li>• ITSector</li> <li>• NEXEO</li> </ul> <b>Infrastructure &amp; réseaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CLEVERTASK</li> </ul> <b>Data Analytics, BI, AI</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• LINCOLN</li> <li>• SDG GROUP</li> </ul>



ALTEN est un Groupe d'Ingénierie (70 % du CA) et d'IT enterprise services (30 % du CA).

ALTEN a pour cœur de métier historique l'Ingénierie et est reconnu depuis 37 ans comme le partenaire technologique de référence des grands comptes de l'industrie. Le Groupe a développé un positionnement complémentaire dans les IT Services pour apporter des réponses technologiques à forte valeur ajoutée sur :

- la maîtrise de bout en bout du cycle de vie applicatif ;
- les tests logiciels ;
- la maîtrise et la valorisation des données ;
- les infrastructures et les réseaux ;
- la migration vers le *Cloud*, la protection des données et la Cybersécurité ;
- l'intégration de logiciel tiers, tels que des ERP, des CRM ou des outils de PLM ;
- la formation aux méthodes et métiers de l'IT. L'*ALTEN Academy*, déployée dans plusieurs pays dans lesquels le Groupe est présent, propose ainsi des cursus de certifications internationales : ISTQB, IREB, IQBBA, SAFe, Scrum.org, ITIL, PMI.

### 1.3.2 STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

ALTEN continue de consolider sa position de *leader* de l'Ingénierie & des IT Services.

ALTEN a tous les atouts pour pérenniser son développement dans toutes les zones géographiques, et notamment à l'international, à savoir :

- un positionnement et des offres adaptés aux enjeux de ses clients et une reconnaissance forte de sa position dans le TOP 5 mondial de l'Ingénierie ;
- des centres d'excellence technologiques sectoriels permettant de couvrir toutes les demandes pour tous les secteurs ;
- une excellente organisation du *delivery*, mondialement reconnue et la capacité IA mise en œuvre pour l'optimiser ;
- une situation financière lui permettant d'accélérer sa croissance par le développement externe et des investissements stratégiques.

### 1.3.3 LES OBJECTIFS FINANCIERS ET EXTRA-FINANCIERS

ALTEN a pour objectif de pérenniser son développement international. Les objectifs à moyen terme et à compter de 2025 porteront sur :

- l'amélioration de l'attractivité « employeur » pour recruter les meilleurs talents ;
- le renforcement de sa structure ressources humaines et de la mobilité de ses dirigeants ;
- l'accroissement de l'internationalisation de ses structures commerciales pour mieux capitaliser sur le top 120 de ses clients mondiaux, qui représentent 78 % de son chiffre d'affaires ;
- le fait de « marketer » davantage ses organisations *delivery centers offshore* et *nearshore*. L'offre ALTEN est riche et

permet de gagner des marchés contre les plus grands acteurs ;

- le déploiement à l'échelle internationale de son modèle de Direction technique, pour garantir fiabilité et la meilleure productivité à ses clients ;
- la concrétisation de ses investissements sur l'IA. 30 % des projets permettent une optimisation de 15 % à 50 % (30 % en moyenne) ;
- l'accroissement de la croissance externe grâce à une structure financière saine ;
- l'atteinte de l'objectif de 5 000 ingénieurs dans les pays à fort potentiel (États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, Japon) ;
- L'augmentation de la capacité de ses *delivery centers offshore* de 10 000 ingénieurs à ce jour à plus de 20 000 ingénieurs notamment en Inde.

ALTEN est confiant sur ses objectifs afin d'atteindre une marge opérationnelle d'environ 10 %.

Les efforts de structuration se poursuivront pour franchir de nouvelles étapes de développement afin d'atteindre l'objectif de 70 000 ingénieurs.

Par ailleurs, ALTEN poursuivra le déploiement de sa démarche de développement durable dans les différents pays du Groupe avec pour axes de travail :

- l'humain :
  - accompagner les talents dans leur progression de carrière avec un accent mis sur le développement des compétences,
  - promouvoir la diversité en facilitant l'inclusion, avec un accent mis sur la féminisation de nos métiers et du secteur,
  - proposer des conditions de travail garantissant la santé et sécurité des collaborateurs ainsi qu'un équilibre de vie professionnelle et vie personnelle ;
- l'environnement :
  - mesurer toujours plus et toujours mieux les impacts de ses activités pour identifier les meilleurs leviers de réduction,
  - sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux actuels et particulièrement aux engagements du Groupe,
  - réduire son impact, notamment de ses émissions de gaz à effet de serre conformément à la trajectoire qu'il s'est fixé ;
- l'Innovation durable :
  - contribuer aux enjeux de durabilité par sa puissance d'innovation,
  - développer des solutions innovantes et durables conciliant les dimensions économique, environnementale, sociétale, pour créer de la valeur pour ses clients et leur faire bénéficier des meilleures pratiques en matière de technologie,
  - cultiver l'esprit d'innovation de ses ingénieurs.

Ces axes reposeront sur un socle solide constitué d'éthique des affaires, de conformité et de transparence.

Le Groupe est confiant, plus que jamais, sur sa capacité à conforter sa position de *leader* de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies.

## 1.4 UNE ORGANISATION TECHNIQUE D'EXCELLENCE

ALTEN a mis en place une organisation technique d'excellence reconnue mondialement. Les méthodologies de gestion de projet ALTEN sont basées sur le référentiel *Capability Maturity Model & Integration (CMMI Services)*.

### L'OFFRE CONSULTING

Métier historique d'ALTEN, l'offre consulting permet d'accompagner les clients dans leurs besoins en apportant des compétences fonctionnelles, techniques ou support. Le projet est réalisé chez le client sur la base d'engagements de

moyens, au temps passé et sous la responsabilité d'un Manager ALTEN. Des ingénieurs ALTEN en assurent la prise en charge.

Compétences ALTEN	Apport de la mission de consulting
Compétences fonctionnelles	Intervention sur des phases amont de spécification nécessitant une bonne compréhension de l'organisation, des enjeux et des métiers du client, et conduisant à la formalisation de cahiers des charges.
Compétences techniques	Renforcement capacitaire sur des phases de conception et d'études, ou apport technologique sur des compétences de niche à forte valeur ajoutée.
Compétences support	Renforcement du pilotage du projet sur ses différentes composantes (planification, qualité, contrôle des coûts, pilotage fournisseurs, etc.), ou accompagnement du client dans sa conduite du changement, au travers d'actions de formation par exemple.

### L'OFFRE WORK PACKAGES

Les *Work Packages* comportent plusieurs niveaux de responsabilité et de partage des risques et peuvent être réalisés soit chez le client, soit en externalisation partielle ou totale sur site ALTEN.

Ils sont pilotés par la Direction technique d'ALTEN qui constitue une équipe structurée et multidisciplinaire (PMO, encadrement technique et ingénieurs projet), en adéquation avec les niveaux d'engagement définis avec le client. Elle met à la disposition du client des moyens logistiques (locaux, logiciels métier, liaisons sécurisées, etc.). En fonction des enjeux clients, ALTEN peut déployer des organisations spécifiques dans le

cadre des projets transnationaux, nécessitant une coordination accrue avec plusieurs équipes dans différents pays, voire faire intervenir une de ses structures *offshore* (Roumanie, Inde, Maroc) sur certaines phases du projet.

L'offre *Work Packages* constitue une véritable barrière à l'entrée pour la concurrence, les process, la méthodologie, les outils, la capacité d'organisation et de management et les structures indispensables à leur réalisation nécessitant d'importants investissements et une courbe d'expérience résultant de plusieurs années de mise en œuvre.

## UNE CAPACITÉ DE DELIVERY OFFSHORE UNIQUE SUR LE MARCHÉ AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ DES CLIENTS

ALTEN dispose de structures *offshores* en Chine, Corée du Sud, Espagne, Inde, Maroc, Mexique, Pologne, Portugal, Roumanie, Sénégal et Vietnam.

Ce modèle d'organisation consiste à confier à l'équipe *front office*, située à proximité du client dans le pays du donneur d'ordre, la responsabilité du pilotage du projet et la gestion de l'interface avec une autre partie de l'équipe de réalisation dans un centre *offshore* ALTEN (*back-office*). Le client travaille alors avec l'équipe ALTEN de proximité, qui transférera ensuite au centre *offshore* une partie des activités à réaliser. Cela permet de conserver auprès des clients des équipes qui maîtrisent les exigences, la culture et la langue du client. La part *offshore* peut ainsi varier de 20 % à 70 % en fonction des projets concernés. La montée en compétences est assurée par incubation d'une partie des équipes *offshore* dans le pays d'origine de la prestation et peut être complétée par l'envoi temporaire de collaborateurs vers le centre *offshore*. L'organisation globale de la Direction technique garantit les processus de contrôle qualité et d'exécution des projets, qui doivent être identiques quel que soit le pays où l'activité est réalisée.

Cette approche permet de gagner en compétitivité sur l'offre en *Work Packages* d'ALTEN, tout en garantissant un niveau de performance élevé grâce à l'application des processus standard d'ALTEN. Plus de 11 000 consultants travaillent aujourd'hui dans les 33 *delivery centers* du Groupe.

#### Zoom sur :

##### **Le talent des équipes ALTEN au service de la réussite des projets**

Des outils et des process uniques sur le marché pour identifier les compétences nécessaires à la bonne réalisation des projets, aussi bien en interne qu'en externe.

Des dispositifs d'évaluation des compétences et de la performance pour détecter, valoriser et faire évoluer les meilleurs potentiels.

Des filières de formation pour anticiper les futurs besoins en technologie ou en management de projet.

## SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La sécurité de l'information et la cybersécurité constituent des enjeux stratégiques majeurs. Dans cette optique, ALTEN a intégré à ses processus un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI), certifié ISO 27001.

Soucieuse de la satisfaction de ses clients et de la maîtrise des risques, l'entreprise a engagé une démarche de certification ISO 27001 afin de répondre aux défis suivants :

- l'évolution des métiers du conseil ;
- le développement international des activités ;
- la criticité croissante des informations.

La démarche a débuté par le recrutement d'un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI). Sous l'impulsion de la Direction, une gouvernance dédiée à la sécurité de l'information s'est structurée autour d'un comité rassemblant :

- des membres du Comité exécutif ;
- des membres de la Direction des Systèmes d'Information ;
- le Responsable de la sécurité des systèmes d'information ;
- la Direction Qualité et Performance.

Il se réunit tous les six mois pour :

- revoir les enjeux internes et externes ;
- s'assurer de l'atteinte des objectifs ;
- analyser la maîtrise des risques SSI ;
- définir le plan d'action.

ALTEN a ainsi intégré les exigences de la norme ISO 27001 dans sa Politique Qualité, Sécurité et Développement Durable. Cette norme définit les mesures à mettre en œuvre pour assurer la sécurité de l'information au sein d'une organisation, tout en encadrant le fonctionnement du système de management dédié à cette sécurité.

Transverse à l'entreprise, cette démarche vise à :

- garantir la continuité de service ;
- maîtriser les risques liés à la sécurité de l'information ;
- Protéger le patrimoine informationnel de l'organisation ;
- préserver la confiance des parties prenantes en défendant la confidentialité des informations ;
- intégrer cette démarche au système de management de l'entreprise pour une appropriation par tous ;
- renforcer la résilience face aux menaces croissantes des cyberattaques.

Dans cette continuité, ALTEN SOLUCIONES PRODUCTOS AUDITORIA E INGENIERIA SAU a été la première entité du Groupe à obtenir la certification ISO 27001, en 2013. Elle a été rejointe par ALTEN SA et ALTEN INDIA en 2016, puis par ALTEN GmbH et HUBSAN SASU en 2017, ainsi que LINCOLN SASU en 2020.

Par la suite, ALTEN ITALIA SPA, TECHALTEN PORTUGAL LDA, ALTEN LTD, ALTEN SI-TECHNO ROMANIA, ALTEN POLSKA, ALTEN BELGIUM, les Delivery Center MAROC et ROUMANIE et la filiale MI-GSO SASU ont également obtenu la certification.

En 2025, le périmètre de certification devrait s'élargir à de nouvelles entités, notamment en Suisses, Pays-Bas, Luxembourg, Suède, Finlande, Canada et Inde.

Pour répondre aux exigences de conformité propres au secteur automobile en matière de sécurité de l'information, la norme ISO 27001 est complétée par des certifications TISAX, mises en œuvre en Allemagne, et depuis 2022, au Maroc et en Roumanie. Ces démarches témoignent d'une stratégie de long terme, initiée il y a plusieurs années.

Par ailleurs, ALTEN SA et ses filiales françaises ont développé une formation e-learning obligatoire, dédiée à la sécurité des systèmes d'information. Accessible à tous les collaborateurs, elle propose des mises en situation concrètes et des évaluations, sensibilisant aux risques et informant chacun sur ses droits et responsabilités. Depuis 2020, cette formation est enrichie de supports animés sous forme de dessins animés, rendant l'apprentissage des bonnes pratiques plus ludique et engageant.

Un portail intranet dédié à la sécurité des systèmes d'information a également été mis en place, permettant à chaque collaborateur d'accéder facilement à l'ensemble des ressources, consignes et outils utiles au quotidien :

- la charte informatique ;
- la politique de sécurité ;
- l'accès vers l'e-learning dédié ;
- l'organisation ;
- les bonnes pratiques ;
- la déclaration des incidents, etc.

Dans le cadre du contexte sanitaire, la sécurité de l'information a développé des projets visant à :

- garantir la conformité avec les exigences ;
- étendre le périmètre de la certification ISO 27 001 ;
- lutter contre les cyberattaques ;
- sécuriser le travail à distance.

## 1.5 ACTIVITÉS [GRI 102-2] [GRI 102-6]

### 1.5.1 ACTIVITÉ PAR SECTEUR ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Les principaux secteurs d'activité dans lesquels le groupe ALTEN opère sont décrits pages 63 et suivantes, section 1.5.2 - Les secteurs d'activité, du présent Document.

Les tableaux ci-dessous complètent ces informations.

#### Répartition du chiffre d'affaires consolidé par principal secteur d'activité pour la période couverte par les données financières historiques

	2023	2024
Aéronautique / Spatial	14,8 %	15,7 %
Défense, Sécurité & Naval	6,5 %	7,7 %
Automobile	18,3 %	18,1 %
Ferroviaire & Mobilité	2,6 %	2,7 %
Équipements Industriels & Électronique	9,4 %	9,4 %
Retail, Services & Médias, Services publics & Gouvernement	18,3 %	17,5 %
Banque, Finance & Assurance	9,1 %	8,4 %
Télécoms	5,4 %	4,9 %
Sciences de la vie & Santé	8,3 %	8,0 %
Énergie & Environnement	7,3 %	7,6 %

#### Répartition du chiffre d'affaires par principales zones géographiques

Pays	Exercices			Variation		
	2023	%	2024	%	Variation	Dont organique hors effet de change
France	1 297,9	31,9 %	1 360,3	32,8 %	4,8 %	4,8 %
International	2 770,9	68,1 %	2 783,0	67,2 %	+ 0,4 %	- 2,6 %
Amérique du Nord	482,9	11,9 %	486,2	11,7 %	0,7 %	- 1,0 %
Allemagne	367,4	9 %	318,2	7,7 %	- 13,4 %	- 13,6 %
Scandinavie	179,6	4,4 %	159,1	3,9 %	- 11,4 %	- 11,6 %
Benelux	227,5	5,6 %	225,1	5,4 %	- 1,0 %	- 1,0 %
Ibérique	371,1	9,1 %	411,8	9,9 %	11,0 %	9,0 %
Asie-Pacifique	320,7	7,9 %	353,5	8,5 %	10,2 %	0,0 %
Italie	312,2	7,7 %	340,9	8,2 %	9,2 %	9,2 %
Royaume-Uni	315,2	7,7 %	284,2	6,9 %	- 9,8 %	- 12,2 %
Suisse	61,4	1,5 %	52,4	1,3 %	- 14,6 %	- 16,3 %
Europe de l'Est	113,5	2,8 %	133,2	3,2 %	17,3 %	- 5,4 %
Autres	19,4	0,5 %	18,4	0,5 %	- 5,3 %	- 2,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 068,8</b>	<b>100 %</b>	<b>4 143,3</b>	<b>100 %</b>	<b>1,8 %</b>	<b>- 0,2 %</b>

## 1.5.2 LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

ALTEN, *leader* de l'Ingénierie et des IT Services, accompagne la stratégie de développement de ses clients dans les domaines de l'innovation, de la R&D et des systèmes d'information.

### Aéronautique

Dans le secteur Aéronautique, ALTEN est un catalyseur de la transformation de ses clients et participe à leur stratégie d'innovation incrémentale pour soutenir le développement de nouvelles fonctionnalités et nouveaux systèmes (hybridation, hydrogène, commandes de vol, etc.). ALTEN accompagne également les constructeurs et équipementiers dans le déploiement de nouvelles technologies (*Big Data*, IoT, réalité augmentée, etc.) au niveau de l'usine (*manufacturing engineering*, usine 4.0) et de la *supply chain* mais également dans le domaine du *customer services* et des *airlines*. De la maintenance prédictive aux plateformes de service client collaboratives, ALTEN combine sa connaissance des processus métiers et son expertise digitale, dans le but de fournir des solutions innovantes à ses clients.

### Spatial

Grâce à son expertise technique (structure, thermique, mécanique du vol, électronique spatiale, Ingénierie système, logiciel embarqué, etc.), ALTEN est présent sur l'ensemble du cycle de vie des satellites et des lanceurs (conception, fabrication et exploitation) avec une présence historique de plus de 20 ans dans des environnements clés tels que l'électronique spatiale et l'AIT (Assemblage, Intégration et Tests). ALTEN participe notamment à divers projets de développement pour répondre aux défis de lanceurs plus flexibles et compétitifs ainsi qu'au déploiement d'outils permettant à ses clients d'exploiter au mieux les différentes installations de communication avec les satellites.

### Défense

Fort de son savoir-faire en Ingénierie (systèmes embarqués, mécanique, etc.), ALTEN accompagne les industriels à la fois dans le développement d'avions et de véhicules de combat tous terrains, mais également sur l'ensemble des systèmes de pointe (communication, radars, sécurité, etc.) intégrés sur ces infrastructures.

### Sécurité

Dans le secteur de la Sécurité, ALTEN intervient notamment en développement des systèmes de contrôle des espaces et des systèmes d'identification biométrique (systèmes embarqués, traitement des signaux, développement applicatif, IA, *Big Data*, *Cloud*). ALTEN aide également ses clients à sécuriser leurs systèmes d'information ainsi qu'à développer et déployer des solutions de cybersécurité.

### Naval

ALTEN accompagne les *leaders* industriels des systèmes navals de défense dans la conception des navires et des sous-marins, dans le développement des systèmes embarqués et dans la transformation digitale du secteur.

### Automobile

ALTEN est positionné sur les environnements qui concentrent la valeur ajoutée et les investissements R&D tels que l'Ingénierie des motorisations (thermique et électrique) et des systèmes embarqués (*ADAS*, *infotainment*, connectivité), et le véhicule autonome. ALTEN déploie également l'innovation digitale pour aider ses clients, constructeurs et équipementiers, à optimiser leur compétitivité sur l'ensemble du cycle (conception, usine 4.0, *supply chain*) ou encore proposer de nouveaux services de mobilité au consommateur final.

### Ferroviaire & Mobilité

ALTEN accompagne les acteurs majeurs du Ferroviaire sur quatre domaines d'intervention: le matériel roulant, la signalisation (contrôle/surveillance/automatisation du trafic), l'infrastructure (réseau et gares) et la relation client (services web et mobile, systèmes d'information voyageurs, services innovants basés sur l'analyse de la *data*).

### Énergie & Environnement

ALTEN se positionne comme un fournisseur de services *End-to-End* (Ingénierie R&D, méthodes industrielles, *supply chain*, digital, etc.) et participe aux projets stratégiques de grande envergure nécessitant de forts besoins en Ingénierie dans les domaines du *New Built* (Ingénierie du nouveau nucléaire), de l'exploitation et du maintien en condition opérationnelle, du commissioning et de la mise en service, du démantèlement et du traitement des déchets, du transport et de la distribution.

### Sciences de la vie & Santé

Le groupe ALTEN dispose d'une offre diversifiée grâce à plusieurs sociétés spécialisées et à haut niveau d'expertise (CRO & Pharmacovigilance, R&D Produits, Procédés, *Data engineering*), pour apporter une solution globale de services à l'ensemble des industriels du médicament et des dispositifs médicaux. Le Groupe aide ses clients à optimiser les coûts de R&D, exploiter les données de santé et implémenter les outils et les méthodes de l'industrie 4.0.

### Équipements Industriels et Électroniques

ALTEN se distingue par son expertise dans la conception, la maintenance et l'optimisation des équipements industriels et électroniques. S'appuyant sur sa connaissance approfondie des besoins et des processus de l'industrie, le Groupe apporte des solutions agiles et intégrées pour conjuguer bénéfices de performance, de sécurité et de développement durable.

### Télécoms

Partenaire de premier plan des opérateurs télécoms, des équipementiers et des groupes de médias, ALTEN intervient notamment dans le déploiement des infrastructures très haut débit (FTTH, 5G), la virtualisation des réseaux (SDN, NFV, SD-WAN, etc.), la transformation vers le *Cloud*, la révolution de l'internet des objets (IoT) et l'amélioration de l'expérience client des applications mobiles.

### Retail, Services & Médias

ALTEN accélère la transformation digitale des commerces physiques et améliorer leurs performances. L'agilité de ses méthodes permet à ALTEN de couvrir des domaines variés tels que la monétique, les parcours clients, la *supply chain*, l'UX, et la performance marketing.

### Secteur Public & Gouvernance

ALTEN accompagne le service public dans sa transformation numérique, l'optimisation budgétaire et l'amélioration des services. Les experts d'ALTEN facilitent la dématérialisation des démarches et la gestion des procédures, garantissant qualité, transparence et maîtrise des risques. Fort de son réseau de plus de 100 organismes publics, ALTEN assure des solutions adaptées à chaque échelle.

### Banque, Finance, Assurance

Fort de son expertise technologique (applicatif, *Cloud*, IA, cybersécurité, etc.) et de sa connaissance métier (*compliance*, finance de marché, etc.), ALTEN aide ses clients à faire évoluer et à sécuriser leurs systèmes d'information, à développer leurs nouveaux services et à optimiser leur relation client. La digitalisation du parcours client, l'utilisation de l'Intelligence Artificielle pour la détection des fraudes et des risques, ou encore le développement des services de paiement instantané sont des projets auxquels ALTEN contribue activement dans ce secteur.

## Focus projets

### Neo-Automate : un démonstrateur de l'industrie 4.0

ALTEN, en collaboration avec SCHNEIDER ELECTRIC et STMICROELECTRONICS, a développé « Neo-Automate », un démonstrateur illustrant les bénéfices de la maintenance prédictive et de l'automatisation avancée. Grâce à l'Intelligence Artificielle embarquée, il est désormais possible d'anticiper les pannes et d'optimiser la maintenance des machines, réduisant ainsi les coûts et prolongeant la durée de vie des équipements. En exploitant la convergence IT/OT, Neo-Automate améliore la visibilité des systèmes et l'efficacité opérationnelle. Au cœur du projet, EcoStruxure Automation Expert de SCHNEIDER ELECTRIC assure un contrôle modulaire et flexible basé sur la norme IEC61499, facilitant l'intégration et la maintenance des systèmes automatisés. Neo-Automate illustre l'engagement d'ALTEN et de ses partenaires à accompagner la transformation digitale des industriels en apportant des solutions innovantes et éprouvées, adaptées aux défis de l'industrie 4.0.

### Innovation et maintenance en orbite

ALTEN contribue au développement d'une nouvelle génération de satellites dotés de liaisons inter-satellites, permettant une communication plus efficace et une réduction des coûts. Ces satellites pourront relayer des informations entre eux, supprimant la dépendance aux stations au sol et ouvrant la voie à une communication entre constellations. Avec le projet In-Orbit Servicing (IOS), ALTEN participe à la conception d'un satellite équipé d'un bras robotisé capable de ravitailler et

repositionner d'autres satellites. L'entreprise est également impliquée dans ExoMars, qui vise à analyser des échantillons martiens collectés par l'ESA et la NASA. Grâce à son expertise en développement, validation et test des logiciels spatiaux, ALTEN accompagne ses partenaires dans l'adoption des nouvelles technologies et propose des formations avancées pour accélérer la transformation du secteur spatial.

### Conception ferroviaire

ALTEN en Espagne s'impose comme un partenaire de confiance dans l'Ingénierie ferroviaire, avec une expertise reconnue dans la conception de trains pour des clients internationaux. Au sein de la Division Transport à Madrid, nos experts supervisent des projets couvrant l'ensemble du cycle de vie des trains, de la conception à la validation. ALTEN prend en charge l'aménagement intérieur et extérieur, l'Ingénierie mécanique et logicielle, ainsi que la gestion des exigences clients et des normes sectorielles. L'utilisation de modélisation 3D, de réalité virtuelle et d'outils de gestion du cycle de vie permet d'optimiser l'assemblage et d'éviter les erreurs coûteuses. ALTEN innove également avec des solutions de propulsion hydrogène et l'intégration de matériaux allégés pour améliorer l'efficacité énergétique. Avec la plus grande équipe de conception ferroviaire d'ALTEN en Espagne, l'entreprise continue d'évoluer pour répondre aux défis de la mobilité durable.

### ALTEN révolutionne la gestion des déviations dans les sciences de la vie

Dans l'industrie des sciences de la vie, la gestion des déviations est essentielle pour garantir la conformité aux bonnes pratiques (GxP). Cependant, une approche trop réactive peut limiter les opportunités d'amélioration de la qualité et d'excellence opérationnelle. Pour répondre à ce défi, ALTEN a développé un modèle de service fonctionnel qui transforme la gestion des déviations en un atout stratégique. Ce modèle a démontré son efficacité dès un projet pilote, où une équipe de cinq coordinateurs a rapidement amélioré le processus. Aujourd'hui, plus de 200 consultants ont contribué à la clôture de 4 500 déviations, consolidant ainsi un Centre d'Excellence en Belgique. Grâce à cette approche, ALTEN optimise la flexibilité, la formation et la gestion des ressources, tout en garantissant une expertise durable. L'expansion aux actions correctives & préventives (CAPA) et Change Controls depuis 2023 renforce encore notre impact auprès des multinationales.

### L'IA générative booste l'intelligence d'entreprise

METHODS ANALYTICS, filiale d'ALTEN, a développé un assistant IA conversationnel intégré à la technologie *Retrieval Augmented Generation* (RAG), révolutionnant la recherche de candidats et d'études de cas pour les projets. Cette solution permet d'accélérer le processus de sélection, réduisant le temps de création de contenus de 2 jours à 1 heure, et de 30 % les coûts de production. Grâce à une intégration fluide avec Microsoft Teams, l'assistant optimise la pertinence des documents et permet une amélioration continue. Il réduit le biais humain et garantit des résultats personnalisés en temps réel, facilitant ainsi le processus de soumission d'offres et améliorant la prise de décision.

### 1.5.3 ALTEN S'ENGAGE AUPRÈS DE SES CLIENTS POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

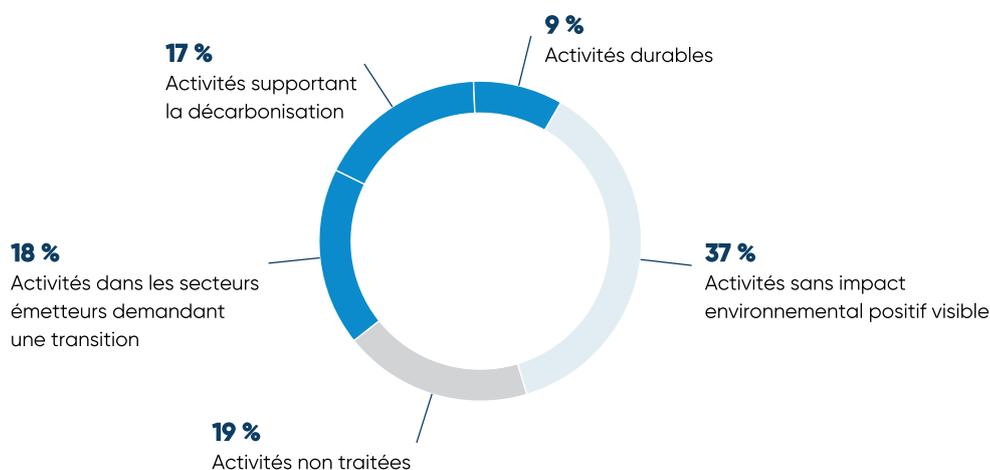
Le groupe ALTEN, partenaire des acteurs de l'industrie et des services, joue un rôle crucial dans la transformation des projets de ses clients. Les ingénieurs du Groupe sont chargés d'assister directement les clients dans leurs bureaux d'études et usines, en développant, fabriquant, testant et maintenant des produits, systèmes industriels, logiciels et processus, tout en réduisant leur impact environnemental, notamment en termes de carbone. ALTEN a cherché à quantifier cette contribution en identifiant les activités ayant un impact positif sur l'environnement.

Plus de 98 000 missions, représentant 81 % du chiffre d'affaires de 2024, ont été évaluées du point de vue de leur durabilité en utilisant une méthodologie structurée et détaillée.

Voici les principales étapes de ce processus :

- **validation et classification** : les missions sont validées et classifiées selon leur potentiel de durabilité.
- **validation et classification** : les missions sont validées et classifiées selon leur potentiel de durabilité. Ce système de classification permet à ALTEN de déterminer quelles missions contribuent à la réduction de l'impact environnemental, notamment en termes de carbone :
- **activités durables** comme celles directement liées aux énergies renouvelables, au transport ferroviaire, aux véhicules électriques et zéro émission, ou à l'énergie nucléaire ;
- **activités supportant la décarbonation**, pour les développements & processus industriels et pour des secteurs émetteurs de gaz à effet de serre qui permettent à d'autres secteurs de se décarboner. Par exemple, les activités de fabrication de batteries, d'installation de stations de chargement, de stockage d'hydrogène, de digitalisation des systèmes, etc. ;
- **activités dans les secteurs émetteurs demandant une transition importante**, par exemple le transport routier, maritime ou aérien utilisant des énergies fossiles ;
- **autres activités**, n'ayant pas un impact positif clair sur l'environnement.

#### Contribution environnementale des missions ALTEN chez ses clients



Nota : impact mesuré en répartition du CA 2024.

Les missions ont été réparties en fonction des domaines de contribution suivants :

Activités liées à l'environnement	Définition des contributions	Exemples d'implication sur des activités durables
<b>Transport routier</b>	Développement et fabrication de véhicules et de leurs constituants (tous types de propulsion); gestion de flotte; radars routiers et logiciels de mobilité	Conception, fabrication, assemblage et tests pour tous types de propulsion: véhicules particuliers & utilitaires (31 marques); bus (4 marques); camions (8 marques); navettes, deux-roues et véhicules spéciaux (9 marques); sous-ensembles, équipements et logiciels (90 fabricants); conception de radars routiers (3 fabricants); conception de logiciels de mobilité (11 éditeurs)
<b>Transport routier électrique</b>	Développement et fabrication de véhicules et d'organes électriques	Conception et fabrication combinée PHEV/BEV (10 constructeurs), conception & fabrication de motorisation électriques (9 constructeurs),
<b>Transport routier zéro émission</b>	Développement et fabrication de véhicules BEV ou hydrogène	Conception et industrialisation de véhicules et composants de: voiture BEV (16 constructeurs), bus BEV & hydrogène & navettes (10 constructeurs), véhicules utilitaires BEV (3 constructeurs), conversion 100% électrique (1 constructeur), engins miniers 100% électriques (2 constructeurs), camions BEV & hydrogène (2 constructeurs); vélos électriques (1 fabricant)
<b>Batteries et recharges</b>	Développement et fabrication de piles, de piles à combustible, de batteries et de leurs systèmes de management, de systèmes de stockage d'électricité, de chargeurs, de bornes de recharge et de leur installation	Conception de batteries, toutes technologies (10 constructeurs); maîtrise d'œuvre, conception BMS, adaptation électrique, installation et tests de batteries (28 constructeurs); conception de systèmes de stockage d'énergie, réutilisation de batteries (8 constructeurs); conception de chargeurs (8 constructeurs), de bornes de recharge (9 constructeurs) et de leur installation & logiciels d'utilisation (8 installateurs)
<b>Transport aérien</b>	Développement et fabrication d'aéronefs et de leurs constituants; systèmes de gestion du trafic aérien; systèmes d'infrastructure aéroportuaire	Conception, production et maintenance d'aérostructures, de systèmes et de logiciels; gestion de configuration, de documentation et de certification; assemblage; qualité, gestion des approvisionnements et de la logistique; maintien en conditions opérationnelles (2 constructeurs, 12 équipementiers, 2 opérateurs); systèmes de gestion du trafic aérien (2 constructeurs); convoyeurs d'aéroports (2 constructeurs)
<b>Transport aérien zéro émission</b>	Développement et fabrication d'aéronefs électriques ou de démonstrateurs hydrogène	Conception démonstrateur ZEROe hydrogène & avion régional électrique, conception eVOLT (6 constructeurs) et moteurs électriques & hydrogènes (2 constructeurs)
<b>Transport ferroviaire</b>	Développement et fabrication de matériels roulants; certification; systèmes de signalisation, de gestion du trafic et d'information voyageurs; infrastructure ferroviaire et maintien en conditions opérationnelles; systèmes de réservation rail	Développement de matériels roulants sur lignes grande vitesse/ régionales/ urbaines (7 constructeurs), bancs & tests pour la certification ferroviaire, conception rail & matériels roulants de test et de maintenance d'infrastructure rail, TCMS/ ERTMS/ SCADA et systèmes d'information voyageurs (13 constructeurs et opérateurs)
<b>Transport maritime</b>	Développement et fabrication de navires et de leurs constituants; services maritimes	Conception navires (3 constructeurs), équipements embarqués (3 fabricants), systèmes de détection sous-marine (2 fabricants), digitalisation de services maritimes (3 opérateurs)
<b>Transport maritime à faibles émissions</b>	Développement et fabrication de navires avec des systèmes de propulsion électrique ou à piles à combustible	Propulsion électrique nucléaire (1 constructeur, 1 équipementier), propulsion à pile à combustible et GNL (1 constructeur)
<b>Technologies hydrogène</b>	Production, installation, stockage, transport et distribution	Conception de systèmes d'électrolyse pour hydrogène vert (4 fabricants)
<b>Technologies de l'environnement</b>	Traitement de l'eau, des déchets et du recyclage; économie circulaire	Conception, gestion de procédés et installations: traitement de l'eau (5 opérateurs), traitement des déchets (5 opérateurs), recyclage (plastiques, PET, matériels & composants), développement de matériaux recyclables. Gestion de l'économie circulaire

Activités liées à l'environnement	Définition des contributions	Exemples d'implication sur des activités durables
<b>Production d'électricité nucléaire</b>	Conception et développements de nouveaux réacteurs ; construction et maintien en conditions opérationnelles de centrales nucléaires certifiées UE ; sécurité nucléaire ; production et retraitement du combustible nucléaire	Parc nucléaire FR & EPR2 : maintenance technique, grand carénage et visites décennales, génie civil, calcul d'ancrages, installations, tuyauterie & robinetterie & chaudronnerie, instrumentation, pompes & réseaux fluides & ESP, contrôle commande. Développement petits réacteurs (4 constructeurs)
<b>Production d'énergies renouvelables</b>	Conception, développement et construction de centrales et dispositifs de production électrique éolienne, hydraulique, photovoltaïque, géothermique ou de cogénération ; production et distribution de carburants d'origine non fossile	Conception éoliennes (7 constructeurs), SCADA & installations parc éoliens & photovoltaïques (6 opérateurs), centrales hydrauliques (5 constructeurs), centrales photovoltaïques (6 constructeurs & installateurs), cogénération chaleur - électricité (2 constructeurs), production de biométhane (3 fabricants)
<b>Réseaux et équipements électriques</b>	Conception, fabrication et installation de réseaux haute-tension/moyenne tension, de stations électriques et d'équipements électriques associés ; raccordement électrique ; systèmes de gestion des clients	SCADA, équilibrage, installations, interconnexions, stations électriques et gestion des données de réseaux HT (12 opérateurs & constructeurs), raccordements électriques MT/BT (4 installateurs), armoires électriques, transformateurs & convertisseurs de fréquence, disjoncteurs, etc.
<b>Bâtiment durable</b>	Conception, fabrication et installation de systèmes permettant des économies d'énergie de manière structurelle (ex : isolation, pompe à chaleur...) ou comportementale par IoT (ex : compteurs intelligents, bâtiment connecté, etc.) ; reconstruction	Utilisation de l'IoT pour la mesure de l'efficacité énergétique : électricité et armoires connectées (6 constructeurs), ville intelligente (1 opérateur), bâtiments connectés (13 constructeurs). Pompes à chaleur (3 constructeurs). Conception bâtiments, éléments structurels et reconstructions éco-responsables (11 constructeurs)
<b>Services de l'environnement</b>	Conception de systèmes/logiciels permettant de modéliser l'environnement, de récupérer et traiter des données climatiques, de mesurer et d'améliorer la conformité ou la performance environnementale ; services réglementaires liés à la mise en œuvre de la CSRD et des normes de dépollution	Recherche de solutions environnementales aux substances chimiques ou traitements de surface des pièces avions, modifications de processus de production, modélisations d'empreinte carbone, mise en place de plateformes de gestion de données environnementales, évaluation de projets d'investissements bas carbone, intégration de l'IoT dans les systèmes de captation carbone, modélisation des effets environnementaux sur l'hydrologie, gestion de projets environnementaux, etc.
<b>Méthodes de développement logiciels</b>	Pilotage par des professionnels certifiés de développements logiciels en mode Agile, DevOps, DevSecOps, MLOps et ITIL ; Green IT	Scrum master ou pilotage structuré sur une équipe de développement logiciel suivant les différents systèmes d'optimisation - les développeurs ne sont pas pris en compte
<b>Data centers et cloud</b>	Services d'installation, de maintien en conditions opérationnelles ou de mesure d'efficacité énergétique des centres de données ; migration sur le cloud ; cloud-computing	Urbanisation, adaptation énergétique et MCO de centres de données (7 constructeurs) ; interconnexion IoT de centres de données (1 constructeur) ; migration des données sur sites vers le cloud (une quarantaine de clients)
<b>Digitalisation des systèmes</b>	Mise en œuvre de technologies digitales permettant la décarbonation des processus de conception, de développement, de production et de maintien en conditions opérationnelles des produits ou des services	Dématérialisation des systèmes ; mise en œuvre de systèmes d'entreprise étendue ; jumeau numérique, conception et mise en œuvre de systèmes de gestion intégrée du cycle de vie des produits et d'écoconception ; utilisation de maquettes numériques ; systèmes de digitalisation et de robotisation de la production ; digitalisation de la supply chain (approvisionnements, stockage et logistique) ; digitalisation du maintien en conditions opérationnelles ; digitalisation des processus ; développement de systèmes de maintenance préventive et prédictive ; simulateurs de transport (aérien, routier et maritime)
<b>Usine durable et 4.0</b>	Conception globale et installation de systèmes de production 4.0	Conception d'unités de fabrication automatisées (6 constructeurs), efficacité et durabilité énergétique (3 constructeurs)

ALTEN adresse tous les secteurs d'activité et notamment ceux à impact environnemental potentiellement positif.

En regardant la répartition sectorielle des missions, il apparaît que les priorités de décarbonation de l'économie et les missions dont l'impact est le plus important s'accordent : tout d'abord du fait du développement du secteur de l'énergie bas

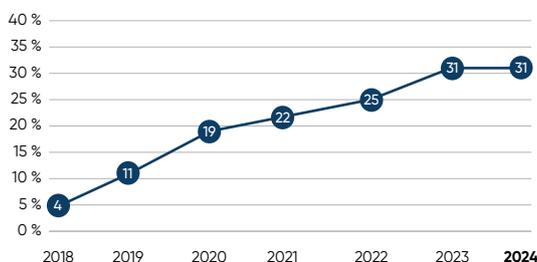
carbone et du rail, et ensuite les secteurs qui doivent opérer une décarbonation rapide, comme le transport routier, aérien, maritime ou encore la défense (du fait de la prépondérance du transport). Les secteurs les moins visibles sont ceux des services, des télécoms et des sciences de la vie. Néanmoins de nombreuses missions supportent leur décarbonation.

## 1.5.4 ALTEN INNOVATION

### 1.5.4.1. ALTEN innovation : une nouvelle ère industrielle, plus flexible, résiliente et environnementale

Dans un contexte où la volatilité économique et les considérations environnementales occupent le devant de la scène, les dirigeants d'entreprise se voient de plus en plus contraints d'élaborer un plan stratégique pour l'avenir, tout en conservant l'agilité nécessaire pour réagir aux événements en temps réel. De même, l'industrie fait face à des défis, en termes d'adaptabilité, d'impact environnemental ou de performance. La pandémie mondiale, la prise de conscience climatique et les tensions géopolitiques et socio-économiques ont accéléré ces défis et ont bousculé tout particulièrement les chaînes de valeurs des différentes industries. Pour faire face à cette nouvelle ère industrielle, les entreprises doivent s'adapter et s'appuyer sur les nouvelles technologies.

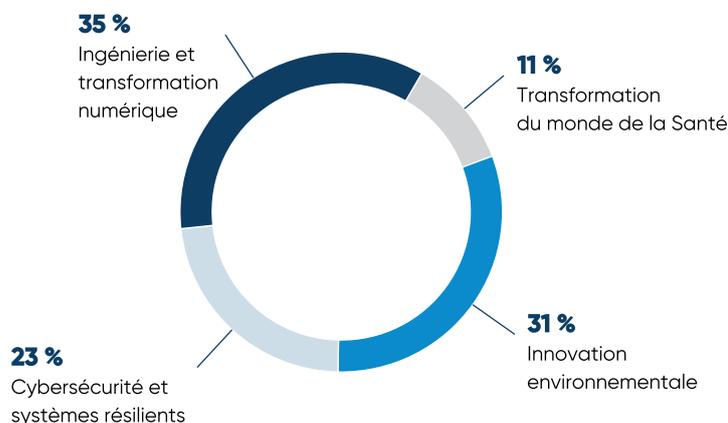
ALTEN, par son positionnement unique combinant à la fois les métiers de l'Ingénierie avec ceux du numérique et des services aux entreprises, innove pour répondre à ces enjeux liés à la transformation digitale tout en accroissant son niveau d'exigence en matière d'écoresponsabilité : plus de 30 % de nos activités sont en 2024 sur des sujets d'innovation environnementale avec une croissance continue pluriannuelle pour atteindre son niveau de croisière.



De même, ALTEN a renforcé ses investissements de R&D en matière de sécurité pour atteindre 23 %. Au-delà de nos innovations sur la sécurité des personnes, des installations, des processus et de l'autonomie, les tensions géopolitiques ont stimulé en 2024 les investissements du secteur de la Défense. L'ensemble de nos clients ont aussi revu leurs stratégies d'approvisionnement en renforçant la résilience/flexibilité de leur *supply chain* face aux gestions de crise, la politique de cybersécurité de leur système d'information ou cyber-physique (*Industrial IoT*, objets connectés, nouveaux apports liés à la 5G, etc.) ou l'usage de l'Intelligence Artificielle (Maîtrise des usages de l'IA générative au sein de l'entreprise, lutte contre les *fake news*, IA explicable, etc.).

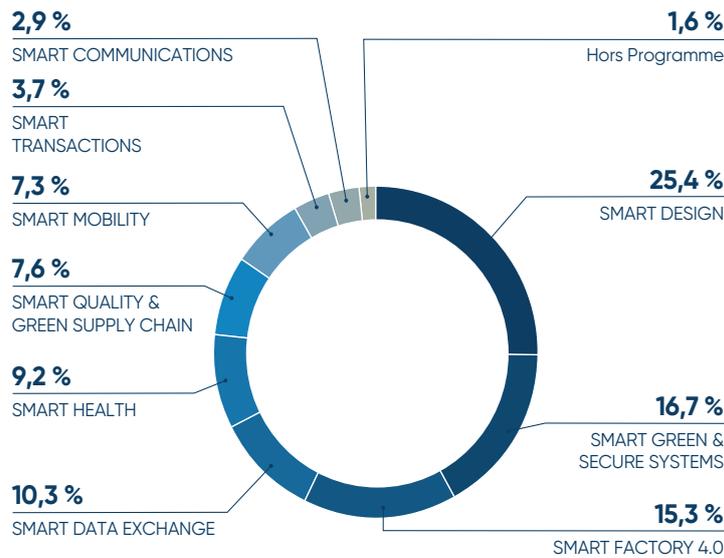
De plus, une distinction a été introduite en 2023 et poursuivie en 2024 entre la sécurité et la santé notamment suite à la création de l'AIXIAL Lab, dédié à notre filiale de CRO (Essais cliniques), renforçant l'ambition de notre programme *Smart Healthcare*. Nous y développons par exemple la virtualisation des essais cliniques en digitalisant les procédures et en décentralisant les essais tout en garantissant un recrutement et un suivi optimisé des patients à l'aide de solutions connectées, de l'IA et des données de vie réelle, sans compromettre leur fiabilité et sécurité.

#### Répartition de la R&D en 2024



Démarrée en 2019, la création successive de nos 11 ALTEN Labs nous a permis d'atteindre un niveau de maturité reconnu par nos consultants, nos clients et nos pairs. Le groupe ALTEN est ainsi labélisé au TOP100 des « Leaders de l'Innovation 2023 » en France par le journal Les Echos en collaboration avec l'institut de recherche indépendant Statista. Pour ce palmarès, trois domaines d'innovation ont été étudiés : l'innovation dans l'offre de produits ou de services et la relation client, l'innovation dans les processus et la RSE, et enfin l'innovation dans la culture d'entreprise, la gouvernance et la valorisation de la créativité (culture de l'innovation exprimée directement par les employés).

Ainsi, 100 permanents et encadrants, 15 doctorants encadrés avec des laboratoires scientifiques de grandes écoles prestigieuses et 600 consultants et stagiaires-ingénieurs, travaillent en continu sur nos projets innovants pour qu'ALTEN puisse poursuivre ses efforts de recherche au sein de notre initiative SMART DIGITAL regroupant 9 grands programmes de recherche et démontre au quotidien que son savoir-faire unique permet d'innover pour relever les défis de transformation de nos clients dans cette nouvelle ère industrielle.



Source : portefeuille de projets R&D Europe, en % de jours de production.

Nous contribuons continûment à déployer ce savoir-faire scientifique dans des applications concrètes auprès de nos clients grâce à l'apport de partenariats industriels et de plateformes numériques mutualisées au sein de nos Labs et projets de R&D avec pour faits marquants sur 2024 :

- communication avec BOUYGUES TELECOM ENTREPRISES en février 2024 sur la commercialisation de sa première offre de réseau 5G privé hybride retenue par ALTEN afin de mettre en place un réseau 5G de dernière génération au sein de son ALTEN Lab de Sèvres (92) pour développer son catalogue de solutions dédiées aux bénéfices de l'industrie 4.0 ;
- ALTEN devient partenaire officiel de ZEPHIR PROJECT en avril 2024 afin de percer les secrets de la glisse absolue et de contribuer au monde écoresponsable de demain. Ce partenariat vise à battre le record du monde de vitesse à la voile avec Antoine ALBEAU, notre sportif français le plus titré (26 fois champion du monde en planche à voile) ;
- signature en septembre 2024 d'un partenariat avec SCHNEIDER ELECTRIC pour accélérer l'adoption de l'automatisation distribuée dans l'industrie 4.0 basée sur la solution Ecostruxure Automation Expert et nos savoir-faire innovants en matière d'excellence opérationnelle en lean 4.0, maximisation de la performance des équipements, exploitation de données contextualisées, convergence IT/OT et gestion de l'énergie & développement environnemental ;
- signature en mars 2025 d'un partenariat avec SIEMENS pour optimiser la supply chain en concevant une offre commune pour une supply chain résiliente et durable notamment autour d'un démonstrateur innovant supply chain 4.0 orchestrator réalisé en 2024 ;
- communication lors du Digiworld Summit 2024 sur les résultats de nos travaux de R&D en matière de jumeau numérique des territoires intelligents et de l'IA au service des ingénieurs augmentés.

### 1.5.4.2 ALTEN innovation : initiative *smart digital*

En matière d'innovation, ALTEN offre un champ d'investigation unique, multidisciplinaire et multisectoriel à tous ses consultants, combinant à la fois les métiers de l'Ingénierie avec ceux du numérique et des services aux entreprises. Encadrés par nos experts et spécialistes techniques et scientifiques, ils construisent au sein des *ALTEN Labs* des propositions de valeur innovantes qui combinent ces différentes expertises.

Notre initiative *Smart Digital* nous donne une longueur d'avance grâce à 9 programmes de recherche principaux sur des thématiques transverses, couvrant l'ensemble de nos secteurs d'intervention et toujours parfaitement adaptés aux problématiques de nos clients. Notre processus d'innovation repose en effet sur une approche ascendante et ne suit pas les consignes descendantes d'un marketing : nos consultants expérimentés sur les métiers de nos clients, et à leur écoute, construisent directement nos sujets de R&D sur la base de leurs expériences très diversifiées et chacun apporte ses compétences d'ingénieur à leur réalisation. La qualité de nos processus d'innovation et de notre encadrement technique assure la pertinence de chaque projet sélectionné.

#### 1.5.4.2.1 *Smart Factory 4.0*

L'usine 4.0, incarnation de la quatrième révolution industrielle, redéfinit notre conception de l'industrie, de la conception à la production. Pour nous, cette révolution industrielle ne se limite pas à rendre l'usine de demain plus efficace et performante, mais également plus humaine.

Ainsi, l'approche de la transformation des usines doit prendre en compte l'ensemble des enjeux économiques, écologiques et sociaux des entreprises. Au-delà des machines ultra-connectées qui caractérisent l'usine 4.0, nous souhaitons projeter l'individu dans un système bienveillant pour l'assister dans la réalisation de ses tâches. Cela demande un équilibre subtil entre l'automatisation et l'intervention humaine. ALTEN dispose de l'expertise pour concevoir des systèmes intelligents qui respectent cet équilibre, créant ainsi une synergie entre l'humain et la machine.

Les différentes briques technologiques de l'industrie 4.0 sont étudiées par des cas d'applications concrets qui permettent ensuite d'illustrer leurs propositions de valeur :

- assurer la sécurité : prédire les accidents et anticiper les risques réels et virtuels ;
- améliorer la formation : être assisté pendant les opérations et accompagné dans l'apprentissage continu ;
- optimiser la gestion des risques : qu'ils soient logistiques, manufacturiers ou de qualité ;
- gérer la production en temps réel : bénéficier de la convergence des réseaux informatique (IT) et des réseaux industriels (OT) ;
- augmenter l'efficacité et la productivité : être assisté par une Intelligence Artificielle générative ;
- faciliter la manutention : tirer parti de la robotisation et de l'optimisation des flux de production ;
- anticiper la maintenance : passer d'une maintenance réactive à une maintenance prédictive ;
- se développer durablement : optimiser les ressources énergétiques d'usine et les déchets générés, pour un impact environnement nul, voire positif ;
- optimiser la qualité : garantir la qualité des produits et services.

### La mini-usine 4.0 d'ALTEN : un concentré de valeur ajoutée technologique

Pour démontrer les bénéfices et les champs d'application rendus possibles par cette transformation, les équipes de Recherche & Innovation du Groupe ont développé un démonstrateur dédié : la « mini-usine 4.0 ». Opérée comme un laboratoire d'innovation et de formation, elle permet à l'utilisateur de s'immerger dans un environnement industriel avancé, d'apprendre à manipuler des technologies de pointe, et de réfléchir à des solutions concrètes pour améliorer son bien-être et optimiser la performance industrielle.

### Principaux domaines d'application dans différents pays

En Espagne, les projets de R&D se développent notamment autour des thèmes suivants :

- solution innovante de maintenance prédictive et conditionnelle pour le matériel roulant dans le secteur ferroviaire ;
- optimisation des plans de maintenance, gestion des pièces de rechange, et participation aux activités de maintenance préventive et corrective pour des robots de forage de taille moyenne dans le secteur aéronautique ;
- développement de projets de technologie RFID, de gestion de la traçabilité et conception par simulation 3D de machines spéciales industrielles pour automatisation et optimisation des lignes de production dans le secteur automobile ;
- développement de projets technologiques en logistique interne prédictive utilisant des modèles d'Intelligence Artificielle dans le secteur automobile.

En Belgique, ALTEN mène des travaux de R&D sur la prochaine génération de technologie IoT industrielle. Nous visons à assurer la connexion fluide des flux de données structurées provenant des sous-systèmes (état des composants d'assemblage, stock, commandes, contrôle qualité, paramètres des machines, etc.) avec le système de planification, en présence ou non d'un MES, pour optimiser la production.

En Italie, nous travaillons sur le *Diagnostic Module System* (DMS) qui intègre des outils et des processus pour la maintenance prédictive et le diagnostic des pannes sur des flottes de trains pour optimiser la planification de la maintenance préventive et éviter les temps d'arrêt dans le domaine ferroviaire.

En Pologne, nous participons au développement et au déploiement de solutions logicielles pour surveiller à distance l'état, la performance et l'efficacité énergétique d'équipements industriels.

En France, nous travaillons plusieurs cas d'usage de maintenance prescriptive et de jumeau numérique pour améliorer le Taux de Rendement Synthétique (TRS) des lignes de production dans le secteur de l'aéronautique, de l'automobile et du ferroviaire. Il en est de même concernant les indicateurs de performance de la logistique interne soit dans des objectifs d'automatisation intelligente par des AMR/AGV, d'optimisation des flux dans l'approvisionnement des lignes ou de gestion des crises liées à la *supply chain*.

#### 1.5.4.2.2 Smart Quality & Green Supply Chain

*Smart Quality & Green Supply Chain* investigate l'utilisation des technologies numériques pour faire entrer la qualité et la *supply chain* dans une nouvelle ère plus interactive et plus responsable de notre environnement à l'instar de l'industrie 4.0. L'utilisation de l'Intelligence Artificielle et de données numérisées permet d'obtenir plus de réactivité, de transparence et d'intelligence dans la prise de décision au quotidien mais aussi d'apporter des améliorations significatives à long terme.

Nous constatons qu'il y a de plus en plus de données à traiter avant de prendre une décision et que les décisions, et leurs conséquences, doivent être testées avant d'être mises en œuvre. En d'autres termes : des décisions sécurisées, rapides, efficaces et à grande valeur ajoutée doivent être systématiquement prises.

Le programme tend à aider les acteurs de la qualité et de la *supply chain* à prendre ces décisions le plus sereinement possible, avec des outils et méthodes développés par ALTEN.

#### Principaux domaines d'application étudiés dans différents pays

En France, les projets de recherche de R&D se développent notamment autour des thèmes suivants :

- optimisation des outils de contrôle et système qualité dans le but de prétraiter l'information et ainsi prédéterminer les zones d'actions suivant les recommandations de l'IA. Nous avons pu ainsi automatiser et optimiser des contrôles visuels en usine à l'aide de système intelligent par réseau de caméras en partenariat avec Horiba pour bénéficier de dernières avancées en matière de calibrage complexe. Nous avons pu appliquer ce domaine de recherche dans le cadre de développement d'algorithmes de détection de défauts, par contrôle radiologique, au niveau de pièces critiques aéronautiques (ensembles dynamiques composites) ou dans le cadre de développement d'outils d'extraction automatisée de données pour la mise en évidence de caractéristiques particulières de contrôle qualité de systèmes complexes ;
- accompagner la transformation de *la supply chain* (train, camion, avion, bateau, usine) pour aider la filière à se transformer et à atteindre ses objectifs de neutralité carbone. Cette transformation, basée sur la digitalisation, l'interconnexion et la multimodalité, ne doit pas se faire au détriment des émissions de CO<sub>2</sub> et du risque engendré par ces changements. ALTEN travaille ainsi sur l'élaboration de solutions d'optimisation sur ces 3 axes en partenariat avec SIEMENS DI SOFTWARE.

Au Royaume-Uni, ALTEN travaille sur l'élaboration d'une méthodologie innovante pour rédiger des propositions de réparation pour les moteurs d'avion en tenant compte des matériaux de remplissage spécialisés et des compositions d'alliages adaptés aux matériaux de base afin d'en améliorer leur efficacité.

En Italie, nous menons un projet R&D pour mettre en œuvre des polymères recyclés et la décarbonisation de la chaîne d'approvisionnement de la production de véhicules électriques.

En Espagne, les projets de recherche de R&D portent notamment sur :

- le développement d'algorithmes de *Machine Learning* pour prédire la performance de la chaîne d'approvisionnement dans le transport naval et le soutien logistique militaire ;

- les logiciels *Health Structural Monitoring* (HSM) embarqués pour la maintenance prédictive des flottes d'avions en évaluant et surveillant l'intégrité structurelle du fuselage, des ailes et des composants critiques des aéronefs.

#### 1.5.4.2.3 Smart Communications

La technologie 5G accompagne l'ultra-connexion croissante de notre monde, entre particuliers et entre professionnels en mutualisant les infrastructures fixes et mobiles tout en assurant notre souveraineté. Le programme *Smart Communications* permet d'exploiter cette technologie comme vecteur majeur de la continuité numérique dans tout type d'usage, *indoor* ou *outdoor*, temporaire ou permanent, civil ou industriel, et d'en optimiser la performance et la couverture à l'aide de ses outils de simulation.

#### Principaux domaines d'application étudiés dans différents pays

En France, les projets d'application du programme *smart communications* adressent en particulier l'optimisation de la couverture et la performance des systèmes de communication dans différents cas d'usage :

- temporaires, par exemple lors d'événements dans le « stade connecté 2.0 » ou le déploiement rapide de « bulles tactiques » (théâtre d'opérations, situation de catastrophe naturelle) par l'utilisation d'essaims de drones et de systèmes mobiles hybrides *Space – Air – Ground* ;
- permanents, comme les besoins d'interconnexion des plateformes *offshore* de l'industrie *oil & gas* ou d'interopérabilité des équipements dans les usines connectées 4.0 ;
- liés aux performances 5G en *indoor*, afin d'améliorer la couverture en minimisant les interférences ;
- intelligents, concernant la connectivité des infrastructures et des utilisateurs dans les systèmes de transports autonomes et intelligents.

De plus, nous avons ainsi mis en place un réseau 5G de dernière génération avec notre partenaire Bouygues Telecom au sein de notre *ALTEN lab* de Sèvres pour développer notre catalogue de solutions dédiées aux bénéfices de l'industrie 4.0. Ainsi, ces réseaux privés 5G présentent de nombreux avantages pour différents secteurs tels que l'industrie de procédés et l'industrie manufacturière, la logistique, la distribution, la santé et l'événementiel, et peuvent répondre aux besoins de couvertures spécifiques, comme :

- assurer la couverture de grandes surfaces ou des surfaces particulièrement « bruitées » électromagnétiquement, tels que les raffineries, les ports, les mines, les aéroports, les usines et entrepôts logistiques ;
- connecter robots, véhicules à guidage automatique (AGV, AMR), véhicules intelligents de navigation autonome que l'on retrouve de plus en plus dans l'industrie 4.0 et dont la mobilité nécessite une bonne continuité du réseau ;
- garantir la connectivité des sites accueillant du public, tels que les hôpitaux, parcs d'expositions, ou stades, en soutenant les réseaux 4G et Wifi extrêmement sollicités en période de forte affluence.

En Belgique, ALTEN mène des travaux de R&D pour orchestrer la formation d'un réseau 5G-*Stand Alone* autour de pistes d'essai automobile permettant une connectivité ultra-fiable à faible latence pour tous les tests R&D d'applications automobiles critiques en termes de sécurité/temps telles que la conduite à distance et le V2X.

En Italie, les projets de recherche de R&D portent notamment sur :

- la création d'un « internet au-delà des nuages » pour le programme IOS (*In-Orbit Servicing*) intégrant de manière transparente les systèmes de communication par satellite et terrestres. Le travail implique le développement de technologies telles que les liaisons optiques inter-satellites, les liaisons optiques sol-espace et les capacités de routage en orbite, visant des capacités de communication au terabit par seconde ;
- l'implémentation du protocole *Segment Routing-MPLS* dans un scénario de réseau complexe pour les réseaux satellites LEO, GEO et MEO offrant des avantages significatifs en termes d'optimisation des chemins, de scalabilité, de résilience et de flexibilité.

#### 1.5.4.2.4 Smart Green & Secure Systems

La croissance exponentielle des systèmes et objets connectés au niveau mondial permet l'invention de nouveaux usages, plus efficaces, plus responsables et à la portée de tous. *Smart green & secure systems* propose des solutions technologiques innovantes permettant de les réaliser et de les sécuriser tout en maintenant une exigence très forte d'écoresponsabilité.

#### Principaux domaines d'application étudiés dans différents pays

En France, le programme de recherche *smart green & secure systems* regroupe ainsi la réalisation de projets innovants dans le domaine des systèmes embarqués, s'articulant autour des problématiques de sécurité, d'écoconception, d'intelligence ambiante et de systèmes en essais. Ses projets sont axés sur le développement de différentes plateformes : simulation 3D, IoT, *Blockchain*, NLP, etc.

Ce programme adresse notamment la problématique de la mesure de l'empreinte carbone en écoconception sur 3 niveaux : logiciels (embarqués ou applicatifs), objets connectés, systèmes complexes. Ainsi, l'innovation du programme *smart green & secure systems* réside dans la combinaison de la technologie et des usages :

- gestion de la sécurité :
  - utilisation de la *Blockchain* dans les IoT,
  - accès aux données *via* une authentification basée sur l'utilisation de modèles 3D et la biométrie,
  - sécurisation de la performance des systèmes complexes embarqués ;
- services ambiants :
  - détection d'intention de l'utilisateur en langage naturel,
  - programmation en langage naturel ;
- systèmes mobiles intelligents :
  - systèmes de drones hybrides et autonomes pour le déploiement d'essais,
  - plateforme de simulation 3D pour la qualification d'algorithmes de traitement d'image ;
- écoconception :
  - banc de mesure de la consommation de systèmes embarqués,
  - écoconception de systèmes intelligents (*Cloud/Edge/Mist*).

En Autriche, nous avons cherché à élargir les connaissances globales concernant les applications robotiques utilisant XMC microcontrôleurs, SLAM (localisation et cartographie simultanées) et ROS (système d'exploitation pour robots).

Au Portugal, nous travaillons sur la simulation tribologique sur compresseur d'air pour la gestion de la température de la batterie des voitures électriques. Les simulations tribologiques multiphysiques peuvent économiser du temps et des ressources en prédisant le comportement des matériaux et des surfaces avant les tests réels.

Au Royaume-Uni, ALTEN travaille sur le développement de logiciels et de systèmes embarqués innovants capables de détecter et de suivre avec précision les sous-marins et autres objets sous-marins à différentes distances.

En Espagne, des équipes de R&D travaillent sur le développement de contrôleurs de vision pour le cockpit du futur.

En Italie, les projets de recherche de R&D portent notamment sur :

- l'utilisation du MBSE pour un nouveau logiciel embarqué pour composants de frein électromécaniques innovants et un outil logiciel embarqué pour la maintenance prédictive du matériel roulant ;
- les unités de contrôle des stations de recharge pour véhicules électriques, se concentrant sur la logique opérationnelle, les interfaces graphiques, les protocoles de communication des véhicules et la cybersécurité pour les systèmes d'authentification et de paiement.

#### 1.5.4.2.5 Smart Mobility

La mobilité doit relever de nombreux défis du fait de la croissance forte des déplacements et de leurs impacts environnementaux. Les administrations territoriales et les villes doivent faire face à des enjeux d'aménagement de leurs réseaux de transport permettant d'optimiser les déplacements multimodaux des usagers et des marchandises et d'intégrer des véhicules de plus en plus autonomes et connectés.

Face aux défis environnementaux, ALTEN intègre depuis plusieurs années le développement durable au cœur de sa stratégie de développement et y consacre une part croissante de ses efforts de recherche et innovation. Le programme *smart mobility* s'inscrit dans la continuité de cet engagement. Il regroupe des projets innovants articulés autour des mutations d'une mobilité toujours plus respectueuse de l'environnement et du bien-être des usagers. Il soutient ainsi la mobilité durable au travers de travaux de recherche, tant sur la montée en autonomie des véhicules que sur leur coopération avec des infrastructures de plus en plus intelligentes, ou encore sur la mise en œuvre de solutions pour faciliter la fluidification du trafic et optimiser les déplacements multimodaux.

#### Principaux domaines d'application dans différents pays

En Espagne, ALTEN mène un projet R&D de développement de logiciels de résolution d'incidents utilisés dans la gestion des stations de péage routier pour permettre d'utiliser le contrôle à distance des voies automatiques et gérer les incidents sur les voies surveillées.

En Allemagne et en Belgique, les projets de recherche de R&D portent notamment sur la prédiction de l'autonomie des véhicules électriques à batterie (BEV) et le développement d'outils basés sur des modèles de piles à combustible. Nous travaillons aussi sur le contrôle par IA/ML de la calibration des véhicules hybrides électriques (HEV) et sur des systèmes avancés d'assistance à la conduite (ADAS), y compris le stationnement automatisé.

En Italie, ALTEN analyse des déplacements des poids lourds pour prédire le trafic autoroutier. En parallèle, nos équipes R&D développent des algorithmes d'IA pour créer des jumeaux numériques 3D des infrastructures autoroutières.

Aux États-Unis, sur un projet ayant comme objectif principal d'assurer la sécurité des passagers et des piétons, nous travaillons en Ingénierie mécanique pour la préparation de modèles d'analyse conformes aux réglementations sur les crashes et la sécurité pour des véhicules électriques autonomes.

En France, les projets de recherche de R&D portent notamment sur :

- les systèmes de transports intelligents et les solutions d'aide à la mobilité :
  - l'optimisation du trafic routier d'une ville intelligente à partir de son jumeau numérique,
  - le développement d'applications d'optimisation de trajets des biens et des personnes,
  - déterminer le potentiel d'implantation de bornes de recharge par modélisation d'offre et de demande ;
- les véhicules autonomes et connectés au cœur des villes intelligentes :
  - la génération automatique de scénarii de tests réalistes pour la validation des aides à la conduite (AD/ADAS),
  - l'amélioration des stratégies de perception « étendue » des piétons en milieu urbain (Intelligence Artificielle) ;
- l'expérience utilisateur de la digitalisation à l'usage :
  - l'expérimentation de moyens pour détecter les émotions lors d'expériences immersives (Réalité étendue – XR) et placer l'utilisateur au cœur de la conception,
  - la conception de cockpit modulaire pour accompagner la transition des modes de conduite ;
- l'amélioration de la mobilité sur rail pour la filière ferroviaire :
  - la maintenance prédictive des matériels roulants,
  - l'amélioration de performances d'un logiciel de gestion/pilotage des trains,
  - la construction de protocoles d'essais et de méthodologies d'évaluation/caractérisation de lubrifiants de boudins de roues de train.

Ces projets font appel aux compétences de métiers tournés vers les nouvelles technologies digitales pour répondre aux contraintes environnementales, toujours plus importantes, et aux nouveaux usages de la mobilité. Ils s'appuient sur des outils de simulation et l'exploitation de données de localisation en partenariat avec HERE Technologies.

#### 1.5.4.2.6 Smart Transactions

Dans un monde de plus en plus connecté et digitalisé, les enjeux liés aux échanges de données entre particuliers, entreprises, logiciels, bases de données, etc. sont nombreux : volumes atteints, réactivité, interopérabilité... Nous explorons donc les différentes technologies permettant de faciliter, valoriser et sécuriser ces échanges au service des particuliers et des différents acteurs professionnels des secteurs tertiaires et industriels, tout en respectant l'évolution des cadres réglementaires.

Le programme de recherche *smart transactions*, à l'image des *Fintechs* dans le domaine de la finance, des *Assurtechs* dans le domaine de l'assurance ou des *Regtechs* pour le champ réglementaire, exploite les possibilités techniques pour innover et mettre la technologie au service des besoins métiers du secteur tertiaire mais aussi de la maintenance et de l'exploitation des produits industriels.

À travers la réalisation de ses projets de R&D, ALTEN adopte une approche technique, technologique et de recherche pour :

1. traduire le contractuel en transactionnel et interpréter le transactionnel en contractuel ;

2. concilier les exigences réglementaires et les avancées technologiques ;

3. exploiter les données pour les utiliser comme outil d'aide à la décision.

Le programme *smart transactions* conçoit et innove en s'appuyant sur différents socles techniques :

- de nouvelles architectures : *Cloud*, *Micro-Services*, *Dockerisation*, *Open API* ;
- le traitement des données : *Datascience*, *Dataviz*, *Big Data* ;
- la sécurisation de l'information : *Blockchain*, *Cryptologie*, *OpenId Connect* ;
- la valorisation et l'interaction : Intelligence Artificielle, NLP (*Natural Language Processing*), *Machine Learning/Deep Learning*, *Bot*.

#### Principaux domaines d'application dans différents pays

En France, notre activité de R&D se concentre sur les projets de recherche suivants :

- conception d'un système unifié de gestion des données personnelles ;
- protocole cryptologique de contractualisation avec un maillon physique dans la transaction ;
- exploration, analyse et modélisation des cryptomonnaies et des actifs financiers verts ;
- gestion de l'identité et de l'authentification à base de biométrie et de *Blockchain* pour passer d'empreintes biométriques à une identité décentralisée ;
- concevoir une plateforme centrée sur l'utilisateur pour gérer les consentements, les identités, les données et les informations d'identification, basée sur une couche *Blockchain*. Cette plateforme est ensuite déclinée sous la forme de plusieurs cas d'usage dans le domaine du *e-commerce* ou du *e-banking* notamment pour la gestion de *wallet* ou de billets électroniques.

En Allemagne, nous travaillons sur le développement du protocole *Perfectly Keyless* sur un canal sécurisé dans la couche d'abstraction matérielle Cryptographique et la mise en œuvre des fonctionnalités de sécurité pour la gestion des clés numériques.

En Pologne, notre activité de R&D se concentre sur les projets de recherche suivants :

- lutte contre la criminalité financière en utilisant les technologies *Big Data*, l'IA et *Google Cloud Platform* pour identifier les risques de criminalité financière à une échelle mondiale ;
- projet de conformité réglementaire motivé par la *Prudential Regulatory Authority* visant à créer une infrastructure IT pour estimer rapidement le coût de liquidation des portefeuilles de *trading* en cas de fermeture de banque d'investissement ;
- modèles de risque de crédit conformes à la réglementation IFRS, avec gestion du changement et documentation pour validation indépendante.

En Finlande, nous menons un projet de développement d'algorithmes et de logiciels pour l'analyse des processus d'achat et de fidélisation des clients par apprentissage automatique (ML), avec un aspect avancé sur l'optimisation et la visualisation des modèles de données sur AWS, Redshift, Oracle et Snowflake.

En Espagne, nous travaillons sur le développement d'un assistant virtuel basé sur une architecture IA utilisant des technologies avancées telles que IBM Watson NLP et des

classificateurs sur TensorFlow. Nous avons aussi créé un outil cognitif permettant de télécharger des documents et des fichiers pour entraîner le corpus de connaissances de l'assistant virtuel et améliorer le modèle IA avec des architectures RAG (*Retrieval-Augmented Generation*).

#### 1.5.4.2.7 Smart Data Exchange

La production de données digitales croît de manière exponentielle. Les nouvelles technologies dites de *Big Data* permettent de manipuler ce volume croissant de données avec efficacité et à moindre coût. Le programme de recherche *smart data exchange* vise à automatiser le travail de préparation des données, de sélection des outils et de validation des différents modèles d'Intelligence Artificielle au service du *data scientist* tout en faisant face aux nouveaux défis liés à la gestion de la connaissance interrogeable par l'IA générative.

#### Principaux domaines d'application dans différents pays

En France, notre activité de R&D se concentre sur les projets de recherche suivants :

- conception d'une *data factory* pilotée par l'Intelligence Artificielle, cette plateforme a été conçue pour assister le *data scientist*. Ainsi, une première plateforme collecte, qualifie et réconcilie les données issues de diverses sources. Une seconde l'assiste à concevoir et qualifier ses pipelines d'analyse tout en intégrant une démarche AutoML pour aider le *data scientist* à concevoir le *Machine Learning* attendu pour son cas d'usage d'aide à la décision à l'aide d'un moteur de recommandations (prédiction, analyse de causes racines, détection de signaux faibles, classification, modélisation, analyse comportementale, etc.) ;
- en IA générative pour dépasser les capacités des technologies existantes en permettant de :
  - réaliser une extraction intelligente des concepts à partir de sources de données non structurées pour constituer une nouvelle base de connaissance interrogeable par une IA Générative à partir d'une base de documentaire client,
  - rendre une IA explicable en explicitant les réponses d'une IA générative vis-à-vis des sources de données constituant sa base de connaissance dédiée,
  - ajouter un assistant virtuel multilingue sur l'IA générative par l'intermédiaire de traitement du langage naturel (NLP) et Avatar réalisé par ALTEN,
  - constituer des ontologies métier pour contextualiser au langage métier l'intelligence d'une IA générative et l'intégrer dans une solution métier dédiée pour nos clients,
  - orchestrer plusieurs agents pour automatiser un *workflow* ou une action à partir d'un dialogue utilisateur à base d'IA Générative ;
- usage de l'Intelligence Artificielle pour automatiser des traitements complexes de classification :
  - cartographie des compétences et évaluation de missions pour le management des ressources humaines,
  - traitement du langage naturel (NLP) dans les films vidéo à l'aide d'algorithmes capables de reconnaître le locuteur sur un segment audio et de convertir sa parole en texte pour en faire des résumés et détecter des thématiques,

- modèle d'analyse de résiliation de contrat téléphonique ;
- usage de l'Intelligence Artificielle pour sécuriser des contextes à risque :
  - détection automatique de *deepfake* pour lutter contre l'hypertrucage notamment facial et éliminer les contenus malveillants,
  - établissement de modèle de détection de comportement malsain sur les jeux d'argent,
  - analyse intelligente de risque dans la gestion de crise par les métriques et signaux faibles.

En Italie, notre activité de R&D se concentre sur les projets de recherche suivants :

- création de modèles mathématiques et algorithmiques d'analyse mécanique des dents d'engrenage visant à optimiser leur durabilité dans le cadre de leur transmission de puissance ;
- étude et analyse des composants mécaniques défectueux issus de la production pour évaluer leurs performances et concevoir des réparations.

En Pologne, nous travaillons sur :

- le déploiement automatisé de modèles de *Machine Learning* sur Azure DevOps dans une approche MLOps et AutoML de bout en bout ;
- l'analyse et l'identification des talents en football par *Machine Learning*.

En Espagne, notre activité de R&D se concentre sur les projets de recherche suivants :

- développement de modèles prédictifs et d'IA générative dans plusieurs domaines d'application ;
- conception de *chatbots* dans la distribution ;
- optimisation d'une application de *Revenue Management System* à l'aide de *Machine Learning*.

En Allemagne, des équipes de R&D ont développé des algorithmes d'apprentissage automatique et mis en place des configurations de mesures automatisées en laboratoire radiofréquence. Nos travaux comprenaient le développement d'algorithmes logiciels, la création de réseaux neuronaux, la conception de PCB et l'automatisation des équipements de laboratoire.

#### 1.5.4.2.8 Smart Design

Les méthodes de développement des systèmes complexes évoluent fortement pour intégrer l'usage des produits et des services tout au long de leur cycle de vie, mais aussi pour réduire le *time to market* et intégrer l'écoresponsabilité. Le *smart design* apporte des solutions digitales concrètes et innovantes sur la conception de systèmes durables, la gestion des incertitudes et la traçabilité de leurs exigences.

#### Principaux domaines d'application dans différents pays

En France, avec le programme *smart design*, les *ALTEN Labs* élaborent des approches disruptives pour répondre aux défis de la conception de systèmes techniques complexes combinant les dimensions de produits, de services, de processus ou d'organisation. L'augmentation de l'interdépendance des technologies, des usages, des contraintes environnementales ou de sécurité nécessite désormais d'interroger et de maîtriser les moyens techniques, humains ou financiers mis en œuvre et décidés en phase amont du processus de conception.

### L'objectif ? Mesurer leurs impacts sur l'ensemble du cycle de vie

En parallèle, la durée des cycles de développement se doit également d'être réduite de manière drastique pour répondre aux critères prééminents de temps de commercialisation (*time to market*).

Le défi est donc double :

- apporter plus d'anticipation et de flexibilité au processus de conception amont *out of cycle* afin de réduire le temps effectif de développement *in cycle* ;
- maîtriser les niveaux de complexité et d'incertitudes aux différentes échelles de validation (analystes, architectes, projet, programme...) du processus de conception digitale.

Il peut se résumer à « Faire mieux, plus vite ; au plus juste » tout en cherchant à répondre aux enjeux suivants :

- comment gérer des exigences diverses et évolutives au plus tôt ?
- comment anticiper un monde de plus en plus incertain ?
- comment adresser les différents aspects de l'écoconception ?
- comment améliorer le processus de sûreté et de fiabilité ?

Pour apporter des réponses à ces problématiques, *smart design* adresse 3 axes de travail :

- conception de systèmes complexes ;
- conception de systèmes durables ;
- conception sous incertitudes.

Le programme *smart design* optimise l'ensemble des processus et des produits au cours de leur cycle de vie, avec pour principaux objectifs :

- intégrer et digitaliser les exigences grâce à de nouvelles pratiques en Ingénierie des exigences basées sur une approche MBSE (*model-based system engineering*) et réunies sous le nom *smart requirement modelling* (SRM) ;
- confronter différentes visions de l'écoconception *via* l'optimum des matériaux, performances, méthodes et usages.

En signant un partenariat sur le projet ZEPHIR en 2024, le programme est maintenant doté d'un cas d'étude ambitieux visant à battre le record du monde de vitesse à la voile tout en minimisant les impacts environnementaux.

Au Royaume-Uni, nous approfondissons nos expertises R&D sur la conception :

- d'un système de moteur à hydrogène unique en son genre ayant pour objectif de passer d'un système de carburant liquide à un système gazeux ;
- d'un petit réacteur nucléaire modulaire (SMR) permettant un temps de construction accéléré et une application plus polyvalente grâce à son empreinte beaucoup plus petite qu'un site de plus de 1 GW ;
- de panneaux acoustiques innovants pour atténuer le bruit tout en maintenant l'intégrité mécanique de turbines rotatives.

En Suède, nous travaillons sur la conception de systèmes de courant continu haute tension (HVDC) innovants pour améliorer la durabilité et flexibilité des systèmes énergétiques.

En Espagne, nous effectuons des recherches sur les matériaux composites pour concevoir des ailes d'avion plus performantes et écologiques en les rendant plus légères, plus efficaces et plus faciles à produire.

En Italie, nos travaux de R&D consistent à la conception d'applications de lasers haute puissance en développant des modèles théoriques avancés pour optimiser leur performance par l'analyse de la propagation des faisceaux optiques dans diverses conditions.

En Finlande, nous créons un modèle entièrement nouveau de convertisseur de fréquence pour des réseaux haute tension (HT) et moyenne tension (MT) pour obtenir un impact significatif sur l'efficacité énergétique et la fiabilité des réseaux électriques.

#### 1.5.4.2.9 Smart Healthcare

L'écosystème de la santé est confronté à de nouveaux enjeux concernant l'organisation des soins et l'expérience du patient. L'innovation est la clé de voute pour répondre à ces nouveaux défis sociétaux.

Le programme *smart healthcare* s'inscrit dans une dynamique de digitalisation au service de la santé et de centralisation de l'expérience autour du patient, grâce aux nouvelles technologies telles que l'IA, la *data science*, l'IoT... et la cybersécurité.

#### Principaux domaines d'application dans différents pays

En France, notamment au sein de son *AIXIAL Lab*, notre activité de R&D se concentre sur les projets de recherche suivants :

- projet *AlpiGen* : modélisation et prédiction dynamique individuelle de l'impact des facteurs environnementaux sur les mécanismes épigénétiques de populations saines et pathologiques (1<sup>er</sup> cas d'étude : cardiomyopathie diabétique). Mise en place d'une application mobile pour étudier l'exposition aux facteurs de risques à échelle individuelle et estimation/prédiction des risques associés ;
- projet *Conscient.ia* : mise en place d'un outil de consentement éclairé numérique, dynamique et multiculturel pour analyser et améliorer la compréhension des informations transmises aux patients. Analyse et identification des déterminants psycho-cognitifs clés par vision par ordinateur auprès de populations saines et pathologiques, et modélisation prédictive du niveau d'engagement et de rétention des participants aux études cliniques ;
- projet *AixReg* : conception et développement de modèles prédictifs pour analyser l'évolution du cadre réglementaire médical en France et à l'international. Inférence causale et évaluation des impacts stratégiques potentiels.

En Belgique, ALTEN travaille sur l'application des compétences et des stratégies en bioinformatique pour soutenir diverses demandes de différents départements dans la R&D des vaccins et participer à la conception rationnelle des cibles antigéniques.

En Allemagne, ALTEN développe plusieurs logiciels et dispositifs pour des équipements médicaux :

- dispositif médical pour la chirurgie de la cataracte avec un flux de travail chirurgical numérique intégré ;
- logiciel *backend* pour le prochain modèle de microscope de neurochirurgie ;
- automatisation de la conformité *MedTech* et des tests pour rendre des produits de santé de haute qualité accessibles à tous.

En Italie, nous travaillons sur les :

- traitements et analyses de données biologiques textuelles et basées sur des images ;
- conceptions et implémentations de modèles d'apprentissage automatique et d'apprentissage profond pour diverses applications biologiques ;
- dispositifs de thérapies chroniques jetables.

En Pologne, les équipes R&D d'ALTEN travaillent sur une application pour aider à automatiser le développement des médicaments en facilitant la gestion des connaissances de processus (PKM) en partant des résultats des données des essais cliniques jusqu'au médicament fini.

#### 1.5.4.2.10 Autres activités de R&D

##### Sport Sciences

La recherche de performances sportives ultimes nécessite de faire attention au moindre détail, de tout comprendre de soi-même et de son environnement. La maîtrise des outils de simulation et du traitement des données apporte ce « plus » qui peut faire la différence avec le physique et le mental qui demeurent indispensables. L'équipe *sport science* d'ALTEN, qui inclut un recordman de France de triathlon, optimise les stratégies de course, et travaille sur le matériel et les systèmes parfaitement adaptés à chaque discipline, en utilisant les données physiques des épreuves, la biomécanique et la physiologie des athlètes.

Le sport de haut niveau requiert aujourd'hui, non seulement l'accomplissement d'une performance sportive collective et individuelle, mais aussi un accompagnement essentiel dans les équipements, les entraînements et les stratégies qui permettent de faire la différence ultime. ALTEN, et en particulier sa filiale LINCOLN spécialisée en *data science*, a constitué une cellule de sportifs scientifiques capable de réaliser cet accompagnement en utilisant les technologies explorées au sein de nos *ALTEN Labs*.

Principaux domaines d'application en France :

- impression 3D de modèles réalistes de cycliste pédalant à échelle 1 pour essais en soufflerie ;
- conseil en stratégie pour les épreuves cyclistes en Contre-la-Montre ;
- prédiction de l'épuisement et de la fréquence cardiaque ;
- optimisation aérodynamique d'équipement sportif (casques, prolongateurs, etc.) ;
- vision par ordinateur pour l'extraction non-invasive de données ;
- jumeaux numériques d'épreuves sportives ou de compétitions *E-Sport* pour définir des stratégies optimales d'équipe ;
- percer les secrets de la glisse absolue pour battre le record du monde de vitesse à la voile dans le cadre du *ZEPHIR PROJECT*.

##### NewSpace

Le secteur spatial, façonné par l'émergence du *NewSpace* et confronté au défi croissant des débris spatiaux, connaît une dynamique nouvelle. L'essor des entreprises privées, combiné à la nécessité de gérer les déchets orbitaux, redéfinit les enjeux et les priorités de l'exploration spatiale.

De plus, avec le retour de la guerre en Europe, la perte de souveraineté sur le segment spatial est mise sur le devant de la scène. Il devient stratégique de disposer d'un système spatial réactif, pour ouvrir la voie à un futur système spatial européen capable de placer de petits satellites sur différents types d'orbites dans un court délai.

##### Principaux domaines d'application dans différents pays

En France, le projet système spatial réactif des *ALTEN Labs* s'inscrit dans ce double contexte industriel et géopolitique caractérisé par une augmentation des parts de marché des entreprises privées au détriment des organisations gouvernementales. On constate une volonté de changement de paradigme en réduisant les coûts et temps de mise en place, ainsi qu'un regain d'innovation grâce à de nombreux nouveaux acteurs se positionnant sur le secteur.

Les *ALTEN Labs* ont constitué une cellule de scientifiques et de passionnés du spatial capables d'intégrer les technologies digitales pour adresser ces enjeux en facilitant l'accès au spatial pour tous, notamment en travaillant sur les sujets suivants :

- optimisation d'une constellation de satellites ;
- conception de nanosatellites basés sur des composants standards ;
- planification des lancements (quel lanceur, quelle base de lancement...) et des concepts d'opérations ;
- maintenance en orbite ;
- assemblage en orbite ;
- exploitation des VLEO (*very low earth orbit*) et des orbites non-classiques.

Au Royaume-Uni, ALTEN développe de la technologie de refroidissement des batteries en utilisant un modèle aérothermique avancé pour gérer la chaleur de manière optimale aux limites supérieures de l'atmosphère. En utilisant des échangeurs de chaleur de nouvelle génération basés sur la technologie des micro-tubes et des micro-canaux, nous augmentons les performances et la durabilité des batteries des satellites.

## 1.6 ORGANIGRAMME [GRI 102-4]

ALTEN SA est la société-mère du groupe ALTEN. ALTEN SA exerce à la fois une activité opérationnelle et une activité de *holding* d'animation du Groupe. Elle exerce notamment les activités suivantes dans le cadre de ses relations mère-fille avec des filiales du Groupe :

- conseil en management et en stratégie ;
- communication et marketing ;
- financier (comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie, fiscalité, etc.) ;
- juridique (droit des sociétés, contrats, gestion des litiges, droit social, contentieux, fusions-acquisitions, etc.) ;
- développement interne (recrutement et formation des managers commerciaux, etc.) ;
- administration et gestion du personnel (gestion des carrières, paie, relations sociales, etc.) ;
- informatique (systèmes d'information et Réseaux/ Télécoms) ;

- achats (politique, appels d'offres, négociations) ;
- moyens généraux, gestion des locaux (logistique, entretien, maintenance, etc.).

Ces services sont refacturés aux filiales en conformité avec la politique prix de transfert mise en place au sein du Groupe.

ALTEN SA a constitué une centrale de trésorerie au sein du Groupe au travers de sa filiale ALTEN CASH MANAGEMENT.

ALTEN SA fait également profiter à certaines de ses filiales de référencements clients grands comptes.

Au 31 décembre 2024, le groupe ALTEN est composé d'un peu plus de 200 filiales implantées en Europe, en Amérique du Nord et du Sud, en Asie, en Afrique, et au Moyen-Orient.

La liste des principales filiales est présentée dans la section 3.1 - Liste des sociétés présentes dans le périmètre de consolidation en pages 259 et suivantes du présent Document.



# 2

## GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

<b>2.1 DÉFINITIONS ET OBJECTIFS DE LA GESTION DES RISQUES</b>	<b>80</b>	<b>2.4 ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES</b>	<b>88</b>
2.1.1 La cartographie des risques majeurs : un processus en 5 étapes	80	<b>2.5 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES</b>	<b>89</b>
2.1.2 La cartographie des risques majeurs : approche méthodologique	80	2.5.1 Définition, objectifs et périmètre du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques	89
<b>2.2 SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RISQUES</b>	<b>81</b>	2.5.2 Procédure du contrôle interne	89
<b>2.3 FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES</b>	<b>82</b>	2.5.3 Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable	90
2.3.1 Risques opérationnels	82		
2.3.2 Risques cybersécurité et systèmes d'information	85		
2.3.3 Risques juridiques et réglementaires	86		
2.3.4 Risque lié aux activités stratégiques	87		
2.3.5 Risque lié à la situation financière de l'émetteur	87		
2.3.6 Risque extra-financier	88		

Le Groupe procède régulièrement à une revue des risques qui pourraient avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la description des risques ci-après ne saurait être exhaustive et que d'autres risques non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe puissent se

matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

Par ailleurs, le programme de gestion des risques décrit ci-dessous ne permet pas d'exclure totalement qu'un des risques se matérialise et ait des conséquences sur l'activité du Groupe. Les investisseurs sont invités à lire le présent chapitre dans son intégralité.

## 2.1 DÉFINITIONS ET OBJECTIFS DE LA GESTION DES RISQUES

ALTEN a mis en place un dispositif de gestion des risques fondé à la fois sur une cartographie Groupe et annuelle des risques majeurs ainsi que sur une revue de ses principaux processus.

Ce dispositif a pour objectif de permettre à la direction du Groupe de maintenir les risques à un niveau acceptable pour l'entreprise et ainsi préserver la valeur des actifs et la réputation de l'entreprise.

Le dispositif de gestion des risques déployé au sein d'ALTEN comprend notamment :

- un pilotage continu du dispositif de gestion des risques animé par le Département Risques et Conformité Groupe ;
- un processus de gestion des risques destiné à l'identification, l'analyse et au traitement des risques ;
- un réseau de Référents Risques Groupe sélectionnés pour leur expertise métier (ex : Direction financière pour les risques de catégorie financière).

### 2.1.1 LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES MAJEURS : UN PROCESSUS EN 5 ÉTAPES

**Étape 1 :** réalisation des cartographies locales des risques majeurs (identification et évaluation des risques par l'ensemble des filiales et fonctions du Groupe pour leur propre périmètre).

**Étape 2 :** consolidation des cartographies locales par le Département Risques et Conformité Groupe.

**Étape 3 :** réalisation de la cartographie Groupe des risques majeurs par le Département Risques et Conformité Groupe avec l'appui des Référents Risques Groupe. L'analyse est effectuée sur la base des cartographies locales et de l'expertise métier des Référents.

**Étape 4 :** validation par la Direction générale de la cartographie Groupe des risques majeurs et de la synthèse des principaux risques intégrée au Document d'enregistrement universel.

**Étape 5 :** approbation par le Comité d'audit du Conseil d'administration de la cartographie Groupe des risques majeurs.

### 2.1.2 LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES MAJEURS : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

#### 2.1.2.1 Évaluation des risques

Des cartographies locales sont réalisées annuellement par chaque filiale et fonction Groupe. Pour les accompagner dans l'exercice, le Département Risques et Conformité Groupe met à leur disposition un référentiel validé par la Direction générale. Il est notamment composé d'une méthodologie et d'un catalogue de risques communs à l'ensemble du Groupe pouvant être enrichi par chaque répondant.

L'évaluation de chaque risque se fonde sur :

- la criticité du risque : cette criticité résulte de la combinaison (a) de la probabilité d'occurrence et (b) du niveau d'impact négatif sur le Groupe ;
- le niveau de maîtrise du risque ;
- les actions et mesures de contrôle à mettre en place selon la zone de priorité du risque.

La combinaison de la criticité du risque et du niveau de maîtrise permet de classer les risques en quatre zones de priorité, selon une matrice des risques définie par ALTEN :

- les zones de « priorité 1 » et de « priorité 2 » concernent les risques majeurs pouvant avoir un impact significatif. Ils nécessitent la mise en place d'un plan d'actions à court terme (zone 1) ou une vérification des mesures de contrôle pour s'assurer de leur maîtrise (zone 2) ;
- les zones de « priorité 3 » et de « priorité 4 » concernent les risques modérés ou faibles. N'ayant que peu d'impact, ces derniers nécessitent principalement une surveillance périodique.

### 2.1.2.2 Consolidation des risques

Des fiches d'analyse consolidées sont réalisées par le Département Risques et Conformité Groupe pour chaque risque sur la base des cartographies locales. Elles sont présentées aux Référents Risques en fonction de leur expertise.

Sur la base de cette synthèse, chaque Référent est chargé de définir un niveau de risque global pour le Groupe. Cette

évaluation est celle retenue pour l'élaboration de la cartographie Groupe des risques majeurs qui est ensuite présentée à la Direction générale pour validation.

Les principaux risques présentés à la section 2.2 « Synthèse des principaux risques » sont issus de la cartographie Groupe des risques majeurs.

## 2.2 SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RISQUES

Le tableau de synthèse ci-dessous présente les principaux risques du Groupe à la date de dépôt du présent Document d'enregistrement universel.

Ces risques sont classés par catégorie et hiérarchisés en fonction de leur zone de priorité. Comme décrit au point 2.1.2.1 « Évaluation des risques », la zone de priorité d'un risque résulte

de la combinaison de sa criticité (obtenue en fonction de la probabilité d'occurrence et du niveau d'impact négatif) et de son niveau de maîtrise par ALTEN.

Les facteurs de risques ainsi que les dispositifs de prévention et de gestion associés sont décrits à la section 2.3 « Facteurs de risque et gestion des risques ».

### SYNTHÈSE DES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2023

L'exercice de cartographie des risques majeurs mené par le Groupe en 2024 a permis de constater globalement une stabilisation du niveau d'exposition et du niveau de maîtrise pour les principaux risques du Groupe.

Néanmoins, deux évolutions sont à souligner : l'apparition de nouveaux risques liés à l'appropriation de l'Intelligence Artificielle en zone de priorité 1, s'agissant d'un risque émergent pour lequel les actions de maîtrise sont en cours de déploiement ; un changement de méthodologie de l'évaluation du risque de change, soulignant une criticité plus élevée et un niveau de maîtrise accru.

### HIÉRARCHISATION DES RISQUES

Catégorie de risque	Risques identifiés	Zone de priorité (2023)	Zone de priorité (2024)	Évolution
<b>Opérationnel</b>	Risque géopolitique	1	1	=
	Risques liés à l'appropriation de l'Intelligence Artificielle	Non coté	1	Nouveau
	Perte significative de chiffre d'affaires	2	2	=
	Risque lié à la protection des savoir-faire	2	2	=
	Risque sanitaire	2	2	=
	Capacité à respecter les engagements clients	2	2	=
	Perte de certification critique	2	2	=
	Pression sur le recrutement	2	2	=
<b>Cyber sécurité/SI</b>	Attaque Cyber du système d'information d'ALTEN avec un impact sur les clients	1	1	=
	Défaillance du Système d'information	2	2	=
<b>Juridique &amp; Réglementaire</b>	Risques réglementaires et conformité	1	1	=
	Évolution structurante de la réglementation sociale et fiscale	2	2	=
<b>Activité stratégique</b>	Acquisition d'une entreprise qui ne crée pas de valeur	2	2	=
<b>Situation financière de l'émetteur</b>	Risque de change	3	2	↑
<b>Extra-financier</b>	Risque lié au changement climatique	4	4	=

## 2.3 FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

[GRI 102-11]

### 2.3.1 RISQUES OPÉRATIONNELS

#### Risque géopolitique



##### Identification du risque

*Du fait de sa forte présence à l'international, le Groupe est nécessairement concerné par l'ensemble des facteurs géopolitiques à travers le monde (ex : crise ukrainienne, tensions sino-américaines...).*

*En fonction du pays concerné, le risque géopolitique peut avoir un impact sensible sur les activités du Groupe et par conséquent sur ses résultats.*



##### Gestion du risque

La diversification géographique des activités d'ALTEN permettrait de limiter les impacts en cas de matérialisation du risque géopolitique. Par ailleurs, la gestion de la trésorerie effectuée par le Groupe a vocation à limiter l'exposition liée aux « cash traps » dans les pays concernés par ce risque.

#### Risques liés à l'appropriation de l'Intelligence Artificielle



##### Identification du risque

*Une mauvaise appropriation de l'Intelligence Artificielle par ALTEN pourrait l'exposer à une perte de compétitivité au regard de son environnement concurrentiel.*

*Par ailleurs, l'utilisation de l'Intelligence Artificielle par ALTEN l'expose aux risques inhérents à cette technologie (risques réglementaires, perte de données sensibles).*



##### Gestion du risque

ALTEN a mis en place une gouvernance adaptée aux enjeux de l'Intelligence Artificielle en désignant un « Chief Artificial Intelligence Officer » (CAIO) qui, en collaboration avec les principales directions du groupe, travaille à la mise en place d'un cadre opérationnel et juridique visant à protéger les intérêts d'ALTEN.

#### Perte significative de chiffre d'affaires



##### Identification du risque

*Le Groupe a réalisé 31,2 % de son chiffre d'affaires auprès de ses 10 premiers clients en 2024.*

*Le premier client du Groupe représente 12,5 % du chiffre d'affaires consolidé. Ce chiffre d'affaires est réalisé dans plusieurs pays et auprès de plusieurs entités juridiques.*

*Pour le cas où ALTEN viendrait à perdre un référencement auprès d'un client majeur son taux d'activité et par conséquent sa rentabilité pourraient être ponctuellement affectés.*

*Par ailleurs, les raisons de la perte d'un client majeur pourraient également être des facteurs aggravants du risque notamment si cette perte est liée à un défaut d'ALTEN.*

*Néanmoins, aucun risque de dépendance à l'égard d'un client en particulier n'est identifié.*

*Les impacts de la crise sanitaire et de l'instabilité géopolitique sur les activités du Groupe sont détaillés spécifiquement dans le risque intitulé « risque sanitaire » (p. 83) et le risque géopolitique (p.82).*



##### Gestion du risque

Le groupe ALTEN a une activité diversifiée. Il réalise son chiffre d'affaires dans quatre grands secteurs dont aucun ne pèse plus de 29,9 % de son chiffre d'affaires.

Chaque secteur est divisé en sous-secteurs (10 au total) dont le principal représente environ 18,1 % du chiffre d'affaires consolidé. Au sein de chaque secteur, le groupe ALTEN intervient également sur différents domaines fonctionnels. Cette approche globale permet de diluer le risque.

Enfin, les référencements effectués auprès du premier client du Groupe sont scindés par ligne métier. En conséquence, la perte d'un référencement auprès de ce client n'affecterait pas nécessairement les autres lignes métiers.

## Risque lié à la protection des savoir-faire



### Identification du risque

ALTEN a développé des technologies, des méthodologies et des outils propres, au travers de ses centres d'expertise et d'excellence. ALTEN a également développé un savoir-faire unique en matière de gestion RH (recrutement et gestion de carrière) venant au soutien de sa croissance organique.

La divulgation de ce savoir-faire technologique, RH et commercial à l'extérieur de l'entreprise pourrait faire perdre à ALTEN de la compétitivité en raison de l'appropriation par des concurrents de son business model.



### Gestion du risque

ALTEN a renforcé ses actions de maîtrise notamment par la mise en place d'un plan de fidélisation afin de conserver les personnes clés au sein du Groupe.

Par ailleurs, des engagements de confidentialité renforcés ainsi que des clauses de non-concurrence sont mis en place lorsque nécessaire.

## Risque sanitaire



### Identification du risque

La survenance d'une nouvelle crise sanitaire pourrait avoir des conséquences sur :

- la santé des collaborateurs ;
- l'activité liée aux demandes clients ;
- la croissance organique du Groupe ;
- les résultats du Groupe.



### Gestion du risque

ALTEN a développé des moyens techniques et organisationnels lui permettant de protéger ses collaborateurs et de continuer son activité en cas de crise sanitaire (télétravail, protocole sanitaire...).

La diversification géographique et sectorielle des activités d'ALTEN permettrait de limiter l'impact d'une nouvelle crise sanitaire.

## Capacité à respecter les engagements clients



### Identification du risque

ALTEN prend différents types d'engagements auprès de ses clients : des engagements liés à la qualité, voire au résultat des prestations, des engagements liés au respect de standards en matière d'éthique, de conformité, de sécurité, de normes métiers... Les clients tendent d'une manière générale à externaliser leurs propres risques pour les faire porter à leurs prestataires de premier rang comme ALTEN.

ALTEN pourrait mal évaluer certains engagements pris auprès de ses clients dans le cadre de projets complexes et pourrait en conséquence ne pas être en mesure de les respecter de manière totale.

ALTEN pourrait voir sa responsabilité engagée ce qui engendrerait un impact financier ou juridique.

Les clients pourraient également ne pas renouveler un contrat ou mettre fin à un partenariat.



### Gestion du risque

Le Groupe a mis en place une organisation de gestion de la relation client, dans le cadre des projets faisant intervenir plusieurs acteurs et plusieurs niveaux de contrôle, afin de vérifier le respect par le Groupe des engagements pris vis-à-vis des clients. De manière non exhaustive :

- les Directions opérationnelles qui sont en charge de la prospection, de la vente des prestations et de la réalisation opérationnelle des prestations ;
- la Direction de la Coordination commerciale qui est chargée de veiller au maintien des relations clients au niveau global ;
- la Direction technique, chargée d'encadrer la réalisation des projets et qui est garante du respect technique des prestations ;
- la Direction de l'Amélioration continue et de la Qualité Projet, chargée du contrôle qualité projet et du développement des méthodes et qui vérifie notamment le niveau de satisfaction client ;
- la Direction juridique, chargée de l'identification des risques juridiques liés aux prestations et à la contractualisation avec les clients ;
- la Direction de la Qualité et de la Performance, chargée de l'identification des risques liés au respect des processus non-techniques (normes ISO, RSE...).

Ces directions constituent des équipes pluridisciplinaires au sein de différents comités en vue d'identifier, analyser et traiter les éventuels risques liés aux engagements projets.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place une politique d'assurance pour répondre à la fois aux exigences de ses clients et couvrir les conséquences financières de son éventuelle responsabilité.

## Perte de certification critique



### Identification du risque

Travailler avec certains clients requiert du groupe ALTEN la détention de certifications spécifiques (ex : ISO 27001 ou EN 9100).

La perte ou le non-renouvellement de ces certifications engendreraient une diminution de l'activité et auraient donc un impact significatif sur le chiffre d'affaires.



### Gestion du risque

Au quotidien, la Direction Qualité & Performance s'assure du maintien des certifications et coordonne les audits avec les organismes certificateurs.

Elle accompagne également le Groupe et ses filiales dans l'identification et la mise en œuvre d'actions concrètes permettant de maintenir le niveau d'exigences requis par les normes.

La Direction Qualité & Performance exerce également une veille permanente sur l'évolution des normes concernées.

## Pression sur le recrutement



### Identification du risque

ALTEN a fondé largement son modèle de croissance sur la croissance organique. En conséquence, la capacité du Groupe à recruter est clé dans sa capacité à croître.

La croissance du Groupe pourrait être affectée en cas de difficulté à recruter et à fidéliser les talents.

La croissance du chiffre d'affaires, voire son maintien, pourraient être impactés.

Cette difficulté à recruter pourrait empêcher également le Groupe d'honorer ses engagements auprès de ses clients.



### Gestion du risque

Le Groupe poursuit une politique de recrutement active. Cette politique est accompagnée d'un plan de fidélisation qui permet à ALTEN de se positionner parmi les leaders du marché de l'emploi.

Le groupe ALTEN a mis en place une organisation dédiée au recrutement par type de fonctions (ingénieurs, Fonctions Support, commerciaux), qui s'appuie sur des processus et des outils élaborés en interne et dont l'efficacité est démontrée par les volumes de recrutement que le Groupe réalise chaque année et ce malgré un contexte généralisé de tension du marché du travail.

La dynamique de recrutement est opérée par un processus exigeant d'analyse de compétences permettant d'identifier et de recruter les profils de haut niveau. Les équipes d'ingénieurs consultants du Groupe accèdent aux plus grands projets technologiques dans des secteurs à la pointe de la technologie (ex : Aéronautique, Spatial, Défense & Naval, Automobile, Ferroviaire, Énergie, Sciences de la vie, Télécoms & Multimédias, Finance & Services).

Pour accompagner sa politique de recrutement ambitieuse, ALTEN est fortement engagé auprès du monde étudiant afin d'attirer les meilleurs talents.

Le Groupe souhaite retenir et fidéliser les talents pour accompagner la croissance du Groupe. Pour cela, ALTEN s'assure de la qualité du management via une formation continue des managers et s'assure de la satisfaction des consultants via un dispositif d'enquête de satisfaction.

## 2.3.2 RISQUES CYBERSÉCURITÉ ET SYSTÈMES D'INFORMATION

### Attaque Cyber du système d'information d'ALTEN avec un impact sur les clients



#### Identification du risque

ALTEN, comme toutes les entreprises de taille équivalente, dépend de la sécurité et de la disponibilité de ses systèmes d'information pour l'ensemble de ses processus. En conséquence, une atteinte aux systèmes d'information d'ALTEN serait susceptible d'avoir des conséquences significatives sur ses activités opérationnelles.

Le risque de cyberattaque s'est notamment intensifié par la mise en place de mesures de travail à distance.

Par ailleurs, le système d'information d'ALTEN pourrait être utilisé comme vecteur lors d'une attaque dirigée contre l'un de ses clients. ALTEN pourrait voir sa responsabilité engagée par un client.



#### Gestion du risque

La sécurité des informations et la cybersécurité constituent des enjeux stratégiques au cœur des préoccupations du Groupe. ALTEN a intégré dans l'ensemble de ses process un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) reconnu par la certification ISO 27 001.

La politique d'assurance du Groupe prend en compte l'exposition au risque cyber.

### Défaillance du système d'information



#### Identification du risque

La majorité des activités du Groupe repose sur son système d'information (ERP, HR, CRM, Recrutement...). Les risques liés à une défaillance de son système d'information seraient de nature à limiter la fluidité des échanges et impacteraient négativement l'activité du Groupe.



#### Gestion du risque

ALTEN dispose d'un plan de continuité informatique.

Par ailleurs ALTEN a intégré les exigences de l'ISO 27 001 dans sa Politique Qualité, Sécurité et Développement Durable pour :

- assurer la continuité de service ;
- maîtriser les risques ;
- garantir la maîtrise du patrimoine immatériel ;
- préserver la confiance des parties prenantes en défendant la confidentialité des informations ;
- intégrer cette démarche au système de management de l'entreprise pour une appropriation par tous.

### 2.3.3 RISQUES JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

#### Risques réglementaires et conformité



##### Identification du risque

*Les principaux risques de conformité auxquels ALTEN est exposé sont la corruption, le non-respect des sanctions internationales, du contrôle des exportations, de la protection des données personnelles et du devoir de vigilance.*

*ALTEN a fondé son modèle de croissance pour partie sur la croissance externe. Le Groupe pourrait acquérir une entité ayant ou ayant eu des pratiques non-conformes.*

*ALTEN est un acteur mondial soumis à des risques de conformité qui peuvent être renforcés par une exposition géographique (présence dans des pays sensibles) ou sectorielle (clients dans des secteurs sensibles).*

*Le Groupe doit également être vigilant sur les activités de ses fournisseurs et sous-traitants.*

*ALTEN pourrait avoir recours à des fournisseurs ou sous-traitants n'ayant pas le même niveau d'exigence RSE (aspects environnementaux, respect des Droits humains...).*

*Le non-respect de l'ensemble de ces réglementations pourrait avoir des conséquences financières et réputationnelles importantes pour le groupe ALTEN (ex : amendes, exclusion de certains marchés, rupture de contrats...).*



##### Gestion du risque

Le Groupe a mis en place une organisation dédiée à l'Éthique et à la Conformité. Elle est composée d'une Commission *ad hoc* au sein du Comité exécutif ainsi que d'un Comité éthique et conformité. Conjointement, ils sont chargés de veiller à l'application de la politique Groupe et à la diffusion de la culture éthique et conformité. Pour cela, ALTEN s'appuie notamment sur des sensibilisations et des formations, largement soutenues par le réseau d'Ambassadeurs qui a été mis en place.

À cet effet, le Groupe s'appuie sur son programme de conformité destiné à la détection et à la prévention de ces risques. Ce programme est décrit au paragraphe « 4.4.3 - Éthique & conformité ».

ALTEN partage également ses ambitions en matière de RSE avec l'ensemble de ses partenaires et a mis en place une démarche d'achats responsables, en lien avec son Plan de Vigilance, pour s'assurer de l'engagement de ses fournisseurs à respecter ces principes. La démarche du Groupe est détaillée au paragraphe « 4.4.5.3 - Achats responsables ».

#### Évolution structurante de la réglementation sociale et fiscale



##### Identification du risque

*Le modèle économique d'ALTEN peut être affecté par des changements brutaux et structurants de la réglementation sociale et fiscale. En effet, une grande partie des charges du Groupe sont liées à la masse salariale et aux impôts et taxes.*

*Ces changements pourraient avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires ou sur la marge du Groupe.*

*Ces risques concernent aussi bien les pays émergents, pour lesquels les évolutions réglementaires sont rapides, que les pays développés.*



##### Gestion du risque

Une veille globale est mise en œuvre pour anticiper au mieux les changements de réglementation. Par ailleurs, la répartition géographique des activités d'ALTEN permet de mutualiser le risque et de limiter ses impacts.

## 2.3.4 RISQUE LIÉ AUX ACTIVITÉS STRATÉGIQUES

### Acquisition d'une entreprise qui ne crée pas de valeur



#### Identification du risque

Le modèle de croissance du groupe ALTEN est fondé, pour partie, sur la croissance externe qui contribue à la croissance nominale de l'année d'acquisition et à la croissance organique des années suivantes.

Les opérations de croissance externe impliquent principalement les risques suivants :

- les hypothèses retenues par le Groupe pour la valorisation de l'acquisition pourraient ne pas se vérifier, en particulier concernant les prix, les coûts, les synergies et la rentabilité attendus ;
- des difficultés liées à la mise en œuvre de l'intégration des activités ou des sociétés acquises pourraient survenir et impacter la valeur attendue de l'opération ;
- le Groupe pourrait ne pas être en mesure de retenir certains salariés ou clients clés et voir ainsi une partie de la valeur attendue de l'entité acquise disparaître.

En conséquence, les bénéfices escomptés des acquisitions futures ou réalisées pourraient ne pas se vérifier dans les délais et les niveaux attendus. Ceci pourrait avoir un impact négatif sur les résultats financiers, la situation financière et les perspectives du Groupe.



#### Gestion du risque

La taille relative des opérations d'acquisitions réalisées par ALTEN (de l'ordre de 200 à 1 000 consultants) permet une maîtrise des risques d'intégration et une limitation des impacts éventuels au regard de la taille du Groupe.

Un processus d'acquisition fait intervenir plusieurs départements d'ALTEN (dont notamment un département dédié à la recherche, à l'analyse des cibles et qui informe et conseille la direction sur les choix d'investissements) ainsi que des conseils externes. Des vérifications de conformité systématiques et approfondies sont réalisées avant chaque acquisition par des cabinets d'experts.

Dès la décision d'investissement prise, le Groupe élabore un programme d'intégration et met en place les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

## 2.3.5 RISQUE LIÉ À LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ÉMETTEUR

### Risque de change



#### Identification du risque

**Risque de change opérationnel** : le Groupe est exposé au risque de change concernant la facturation de ses prestations auprès de ses clients.

**Risque de change financier** : les besoins de financement des filiales hors zone euro et certaines opérations de financement du Groupe exposent certaines entités à un risque de change financier (risque lié à la variation de valeur des dettes ou des créances libellées en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité emprunteuse ou prêteuse).

**Risque de change de conversion** : des filiales du Groupe sont présentes hors zone euro, notamment aux États-Unis, en Suède, en Chine et au Royaume-Uni. Les états financiers de ces filiales convertis en monnaie de consolidation sont soumis à l'évolution des taux de change.



#### Gestion du risque

**Risque de change opérationnel** : bien que le Groupe soit largement présent à l'international, les flux monétaires liés à l'activité sont, à quelques exceptions près, circonscrits au marché intérieur de chaque filiale et libellés essentiellement en devises locales. En complément, voir la partie « 7.4 - Facteurs de risques financiers » à la page 286.

**Risque de change financier** : le financement de ces opérations en devises se fait généralement par des achats au comptant ou des swaps de devises court-terme sur les marchés. Ces opérations représentent un faible volume au regard de l'activité du Groupe. Les financements externes du Groupe sont en règle générale libellés en euros. En complément, voir la partie « 7.4 - Facteurs de risques financiers » à la page 286.

**Risque de change de conversion** : l'exposition à ce risque est relative et suivie par le Groupe. En complément, voir la partie « 7.4 - Facteurs de risques financiers » à la page 286.

### 2.3.6 RISQUE EXTRA-FINANCIER

#### Risque lié au changement climatique



##### Identification du risque

*En tant que société d'Ingénierie et de Conseil technologique de premier plan, le groupe ALTEN est conscient du défi climatique qui se pose avec une acuité particulière dans les entreprises industrielles, pour lesquelles ALTEN est partenaire.*

*Bien que limitées du fait du modèle économique du Groupe, des difficultés dans l'adaptation de son activité aux enjeux du changement climatique pourraient constituer un risque.*

*Une mauvaise gestion des questions environnementales et le non-respect des objectifs fixés pourraient entraîner notamment un risque pour ALTEN de voir rejeter ses candidatures aux appels d'offres clients et impacterait négativement l'image du Groupe vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, fournisseurs, collaborateurs et actionnaires).*



##### Gestion du risque

ALTEN a pour ambition de maîtriser et réduire la contribution de son activité au changement climatique sur le long terme. Pour ce faire, le Groupe a développé un système de management environnemental (SME), intégré dans le système de management. Ce système repose sur une analyse de risque environnementale et sur une démarche d'amélioration continue.

En France et à l'international, la majorité des entités sont couvertes par un SME, dont certaines entités certifiées ISO 14 001.

ALTEN a également mis en place un suivi de ses émissions de carbone qui sont évaluées dans le cadre de sa Déclaration de Performance Extra-financière. Par ailleurs, les actions d'ALTEN en matière de lutte contre le changement climatique sont également évaluées par ses clients dans le cadre d'appels d'offres.

De plus, ALTEN s'engage à développer des solutions innovantes et durables pour ses clients, afin de les aider à atteindre leurs objectifs climat.

ALTEN accompagne également ses clients à la réalisation de projets à thématique environnementale.

En interne, la démarche environnementale du Groupe s'articule autour de priorités décrites au chapitre « 4.2.2 - Politiques liées au changement climatique [E1-2], les plans d'action et ressources [E1-3], les leviers de décarbonation, les cibles et résultats [E1-4] ».

## 2.4 ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

La politique d'assurance du Groupe est associée à une démarche forte de prévention et de protection contre les risques. L'ensemble des sociétés du Groupe est assuré auprès de compagnies d'assurances de 1<sup>er</sup> rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement son activité, ses résultats ou son patrimoine.

Sont principalement assurés les risques en matière de :

- responsabilité (contractuelle et extra-contractuelle) pour les dommages causés aux tiers ;
- dommages subis par le Groupe comme les dommages aux biens et pertes d'exploitation.

## 2.5 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent à la maîtrise des activités du Groupe. Le Groupe s'appuie sur le cadre de référence et son guide d'application publiés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

### 2.5.1 DÉFINITION, OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est défini dans le Groupe comme étant un processus mis en œuvre par la Direction générale et l'ensemble des collaborateurs visant à donner une assurance raisonnable sur :

- la conformité aux lois et aux réglementations ;
- la prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- la mise en œuvre des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- l'optimisation des activités opérationnelles ;
- le bon fonctionnement des processus internes au Groupe, notamment ceux concourant à la protection de ses actifs ;
- la fiabilité et la qualité de l'information exploitée à l'intérieur du Groupe et celle diffusée à l'extérieur ;
- et d'une façon générale, la maîtrise de ses activités, l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficace de ses ressources.

Le Groupe veille à l'application de la mise en œuvre de ce dispositif à l'ensemble de ses filiales, c'est-à-dire à la société ALTEN SA et toutes les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les sociétés ou groupes de sociétés acquis récemment sont intégrés progressivement dans le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser l'ensemble des risques résultant de l'activité du Groupe, notamment les risques comptables et financiers, les risques opérationnels et stratégiques ainsi que les risques de conformité. Il ne peut cependant fournir une garantie absolue sur l'atteinte des objectifs et l'élimination des risques dont il vise à réduire la probabilité d'occurrence et l'impact potentiel.

### 2.5.2 PROCÉDURE DU CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil d'administration et la Direction générale sont responsables du dispositif de contrôle interne, le Comité d'audit assurant le suivi de l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques d'ALTEN. Pour ce faire, la Direction générale s'appuie sur les directions fonctionnelles du Groupe ainsi que sur les Directions opérationnelles (zones géographiques et filiales).

Le Groupe a déployé un ensemble de Chartes à destination de ses collaborateurs et différentes parties prenantes :

- la Charte Éthique formalise les engagements du Groupe dans sa manière de conduire son activité et fixe un cadre dans la conduite attendue pour l'ensemble de ses collaborateurs. Elle est distribuée à chaque collaborateur lors de son entrée dans le Groupe et est mise à disposition sur l'Intranet ainsi que sur le site internet du Groupe ;
- le Code de conduite anticorruption, distribué à chaque collaborateur, définit et illustre les grands principes (corruption, conflits d'intérêts, etc.) auxquels chacun doit se conformer ;
- la Charte Développement Durable développe une démarche de responsabilité sociale d'entreprise au sein de ses entités ;
- la Charte des Achats responsables s'applique à l'ensemble des fournisseurs d'ALTEN et engage ces derniers au respect des principes énoncés dans la Charte portant sur les Droits de l'Homme, l'Éthique et l'Environnement.

Une ligne d'alerte disponible sur l'intranet ainsi que sur le site internet du Groupe a été mise en place afin de donner la possibilité à chaque employé de signaler tout comportement ne correspondant pas aux valeurs du Groupe (voir partie 3.4.2. « Éthique et Conformité »).

Des formations en *E-learning* doivent également être suivies par les collaborateurs en matière d'anti-corruption, de cybersécurité et de protection des données personnelles.

Les différents acteurs intervenant dans la gestion et le contrôle des risques du Groupe sont décrits ci-après.

La Direction générale peut se baser sur 3 niveaux dans l'animation des processus de contrôle interne.

**Le premier niveau est composé des managers opérationnels et des collaborateurs :**

- ce premier niveau, responsable du contrôle interne des processus de leurs entités, joue un rôle clé du dispositif. Il est chargé de l'évaluation, la prévention et la maîtrise des risques par la mise en place d'un environnement de contrôle adéquat sur les processus dont il a la responsabilité. Au quotidien, il a la charge de la recherche d'éventuelles défaillances et travaille continuellement à l'amélioration du dispositif.

**Le deuxième niveau est composé des directions fonctionnelles du Groupe :**

- ces directions fonctionnelles Groupe (Finance, juridique, Éthique et Conformité, IT, Ressources humaines, Achats, etc.) diffusent, assistent et contrôlent de manière permanente la mise en œuvre des éléments de contrôle interne ;
- la Direction financière est garante du contrôle interne comptable et financier. Elle accompagne les entités du Groupe par la diffusion de procédures et de bonnes pratiques ainsi que par la mise en place d'outils.

La Direction juridique assure l'élaboration et la supervision des engagements contractuels pris par le Groupe. Elle est en charge de l'organisation de la défense des intérêts du Groupe dans les litiges qui peuvent l'opposer à des tiers. Elle contribue ainsi à limiter et à gérer les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé.

La Direction juridique participe également à la protection des actifs du Groupe par la définition et la mise en œuvre de couverture et anime le processus de prévention des sinistres.

Le département Risques et Conformité, sous la responsabilité de la Direction juridique, s'assure du respect de la conformité réglementaire du Groupe dans le cadre de la protection des données personnelles, des dispositifs anti-corruption, du respect des sanctions internationales. Il contribue également au respect du devoir de vigilance. Enfin, il est en charge de l'identification et de l'évaluation des risques auxquels le Groupe est exposé. Il appuie les Directions opérationnelles et fonctionnelles dans la mise en place de plans d'actions de maîtrise des risques.

La Direction IT participe au déploiement des politiques de contrôle interne et à la gestion des risques. Ses actions de sécurisation technique permettent au Groupe de faire face aux risques cyber. Elle a développé et tient à jour un plan de continuité d'activité garantissant la poursuite des activités ALTEN en cas d'événements de force majeure. En outre, elle veille sur le respect du principe de ségrégation des tâches et assure une politique des droits d'accès adéquate.

#### Le troisième niveau est constitué du service Audit interne :

L'objectif de l'audit interne est d'évaluer la manière selon laquelle le Groupe identifie et maîtrise ses risques. Cette activité apporte au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations mais aussi des axes d'amélioration sous forme de recommandations. Il s'assure également du respect des procédures diffusées par les directions du Groupe dans les domaines audités.

L'Audit interne, rattaché à la Direction financière *corporate*, intervient sur l'ensemble du périmètre du Groupe sur la base d'un plan annuel réalisé à partir d'une analyse des risques et d'entretiens avec les Directeurs opérationnels. Ce plan d'audit est soumis pour approbation au Comité d'audit.

Les travaux et les conclusions de l'Audit interne, ainsi que le degré d'avancement des plans d'actions dans les entités auditées, sont présentés à la Direction générale et au Comité d'audit.

Les Commissaires aux comptes évaluent le niveau de contrôle interne des processus d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière dans le cadre de leur mission et émettent le cas échéant des recommandations.

### 2.5.3 LES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIFS À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Cette partie se focalise sur les activités de maîtrise relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ce dispositif assure la mise en œuvre et le respect des règles établies par le Groupe en matière d'élaboration de prévisions, de *reporting* opérationnel, de consolidation et de communication financière.

#### 2.5.3.1 Organisation comptable et financière

La Direction financière Groupe est responsable des procédures de contrôle interne liées à l'élaboration et au traitement de l'information financière du Groupe en interne et en externe.

La production et l'analyse de l'information financière Groupe s'appuient sur les fonctions Groupe, consolidation, contrôle de gestion, fiscalité et trésorerie ainsi que sur les directions financières des différentes filiales du périmètre.

Les Directions financières de zones (composées d'un Directeur financier et de contrôleurs financiers) et les directions

financières des filiales sont responsables des données comptables et de gestion en lien avec les instructions du Groupe. Elles sont responsables pour chaque entité juridique de l'application des procédures du Groupe ainsi que du pilotage de la performance financière et de l'arrêté des comptes.

L'ensemble de la communauté financière du Groupe est tenu de se conformer aux règles et procédures rassemblées dans le document « Référentiel comptabilité/finance Groupe », maintenu par le service contrôle interne financier, et définissant :

- les règles en matière de contrôle interne ;
- les règles et procédures de gestion ;
- les principes, règles et méthodes comptables.

Une campagne d'auto-évaluation annuelle sur les contrôles clés décrits dans ce référentiel est conduite auprès de chaque entité du Groupe. Les réponses obtenues permettent d'apprécier l'adéquation et l'efficacité du contrôle interne au sein de chaque filiale et de définir le cas échéant les plans d'actions à mener.

### 2.5.3.2 Reportings financiers

Pour maîtriser les activités du Groupe et afin de disposer d'information pour le pilotage du Groupe, chaque filiale est soumise à des obligations de *reporting* à caractère budgétaire/prévisionnel, opérationnel et comptable.

#### Budget et prévisions

Chaque entité du Groupe élabore un budget annuel mensualisé comprenant un compte de résultat de gestion à partir d'indicateurs opérationnels et financiers. Les budgets sont revus et consolidés par le contrôle de gestion Groupe, puis validés par la Direction générale.

Le budget est ensuite révisé chaque mois, intègre les réalisations du mois précédent et une nouvelle prévision des mois restants de l'année en cours.

#### Reporting opérationnel

Chaque mois, les entités du Groupe produisent un *reporting* de gestion permettant une analyse des principaux paramètres d'activité opérationnels et financiers, ainsi qu'un compte de résultat et un *reporting* trésorerie. Ces données sont comparées au budget, aux prévisions du mois précédent et aux données de la même période de l'année précédente. Ces informations sont revues et consolidées par le contrôle de gestion Groupe qui les adresse à la Direction générale.

Les données financières issues de ces *reporting* sont rapprochées avec les données comptables tous les trimestres.

#### Consolidation statutaire

Des comptes consolidés sont établis trimestriellement selon les normes comptables internationales (« IFRS ») et publiés semestriellement et annuellement. La préparation de ces comptes entre dans un processus piloté par le service Consolidation rattaché à la Direction financière du Groupe, de la manière suivante :

- diffusion d'instructions précises aux entités du Groupe avant chaque consolidation comprenant notamment le périmètre de consolidation et un calendrier détaillé ;

- préparation à partir d'un logiciel présentant toutes les caractéristiques nécessaires en termes de traçabilité, de fiabilité et de sécurité des données et des traitements ;
- les filiales remontent des états financiers individuels qui sont consolidés au niveau du Groupe, sans palier de consolidation. Les utilisateurs sont régulièrement formés et/ou remis à niveau ;
- réalisation d'analyses et contrôles des données tout au long du processus.

### 2.5.3.3 Information financière et communication

La production de l'information financière faisant l'objet d'une communication externe est rigoureusement contrôlée par les services en charge de les élaborer. À ces contrôles peuvent s'ajouter ceux pratiqués par deux organes dont la mission est de vérifier l'environnement du contrôle interne et la qualité des états financiers :

- l'audit interne à travers ces missions ;
- les Commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

La communication externe de l'information financière à travers le Document d'enregistrement universel, les communiqués de presse de nature financière et les réunions d'analystes et d'investisseurs, font également l'objet de contrôles appropriés.



# 3

## GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

<b>3.1 PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE</b>	<b>94</b>	<b>3.2 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES</b>	<b>121</b>
3.1.1 Code de gouvernement d'entreprise	94	3.2.1 Politique de rémunération	121
3.1.2 La Direction générale	94	3.2.2 Informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour chaque mandataire social de la Société	124
3.1.3 Le Conseil d'administration et ses comités en 2024	96		
3.1.4 Déclarations relatives aux membres du Conseil d'administration et à la Direction générale	119		
3.1.5 Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital	120		

## 3.1 PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE

### 3.1.1 CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ALTEN SA (ci-après la « Société » ou « ALTEN ») se réfère aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlednext (ci-après le « Code Middlednext »). Le Code Middlednext est disponible en ligne à l'adresse suivante : [www.middlednext.com](http://www.middlednext.com).

ALTEN se conforme à l'ensemble des recommandations du Code Middlednext, à l'exception du point relatif aux missions pouvant être confiées aux Commissaires aux comptes.

Ce point figure au sein de la 2<sup>e</sup> recommandation et porte sur les conflits d'intérêts. Il est en effet recommandé de confier les Services Autres que la Certification des Comptes (SACC) à des cabinets différents de ceux assurant la certification des comptes de l'émetteur.

Du fait de ses nombreuses acquisitions à travers le monde, ALTEN considère qu'exclure par principe les réseaux de ses Commissaires aux comptes de l'ensemble de ses travaux d'audit de cibles d'acquisition ou des missions de conseil ponctuel, fiscal ou financier, serait de nature à réduire, de manière très étroite, dans certains pays, le panel des fournisseurs disposant des ressources et des compétences nécessaires. ALTEN estime, par ailleurs, qu'une telle exclusion aurait un effet défavorable sur les coûts des missions ainsi que sur leur qualité. La position retenue par la Société, qui publie les honoraires versés dans ce cadre, est conforme aux dispositions du Code de commerce.

Conformément à la 22<sup>e</sup> recommandation du Code Middlednext, les points de vigilance que ce dernier prévoit font l'objet d'une revue annuelle par le Conseil d'administration de la Société. Le Conseil d'administration a réalisé cette dernière revue le 24 octobre 2024 et a pris acte de l'effectivité de l'ensemble des points de vigilance au sein d'ALTEN.

### 3.1.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE

#### Modalités d'exercice de la Direction générale et équilibre des pouvoirs

En 2002, le Conseil d'administration a décidé l'unicité des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Ce mode de gouvernance est adapté aux spécificités de la Société. Il lui permet d'optimiser ses performances économiques et financières et de créer les conditions les plus favorables pour le développement du Groupe sur le long terme.

Le Conseil d'administration estime que le regroupement des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général permet une grande réactivité et agilité dans l'administration et la gestion du Groupe, ainsi qu'un lien direct entre le management et les actionnaires. Cette organisation

favorise également un dialogue dynamique entre la direction et le Conseil d'administration.

Par ailleurs, Monsieur Simon AZOULAY, actionnaire et fondateur d'ALTEN, exerce toujours des fonctions opérationnelles indispensables dans le cadre de la gestion et du développement de la Société.

À ce titre, le Conseil d'administration considère que le cumul des fonctions de Président et de Directeur général par Monsieur AZOULAY permet d'inscrire ALTEN dans un modèle de croissance durable et de création de valeur.

Depuis 2002, le Conseil d'administration a pu constater la pertinence et l'efficacité de ce mode de gouvernance et s'est montré satisfait de l'équilibre des pouvoirs existant entre le Président-Directeur général et les Administrateurs, grâce notamment à la présence, depuis 2018, d'un Administrateur référent, qui est indépendant et dont le rôle et les missions sont détaillés ci-après dans la partie « Administrateur référent » à la page 109.

La création de cette fonction d'Administrateur référent par le Conseil d'administration permet notamment de prévenir ou de gérer toute situation, potentielle ou avérée, de conflit d'intérêts au sein du conseil, en cas de non-dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

Enfin, la proportion significative d'Administrateurs indépendants siégeant au Conseil d'administration, soit 62,5 % <sup>(1)</sup>, préserve l'équilibre des pouvoirs.

Monsieur Simon AZOULAY exerce les fonctions de Président-Directeur général. Son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle 2025. Il sera proposé au Conseil d'administration qui se tiendra post-Assemblée générale annuelle de renouveler son mandat de Président-Directeur général (sous réserve du renouvellement de son mandat d'Administrateur par l'Assemblée générale) pour la nouvelle durée de son mandat d'Administrateur. Si le mandat d'Administrateur de Monsieur AZOULAY venait à ne pas être renouvelé par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration pourrait décider la séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général et désigner Monsieur AZOULAY à cette fonction pour une durée de quatre exercices.

#### Limitation de pouvoirs du Président-Directeur général

Le Président-Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social de la Société et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers et en justice.

Par ailleurs, le Règlement intérieur du conseil, disponible sur le site Internet de la Société, prévoit des pouvoirs réservés au Conseil d'administration concernant l'examen et l'autorisation des projets de croissance externe.

(1) Hors Administrateur représentant les salariés. Il est par ailleurs précisé que ce taux correspond également au pourcentage d'Administrateurs non exécutifs indépendants.

## Comités assistant la Direction générale

La Direction générale est assistée dans ses missions par deux comités :

- le Comité exécutif se compose du Président-Directeur général, des Directeurs Généraux Adjointes et des Directeurs Exécutifs. Le Comité exécutif se réunit une fois par mois au minimum. Il a pour mission d'analyser les résultats commerciaux et financiers et de mettre en œuvre des mesures opérationnelles en lien avec la stratégie du Groupe. Sa composition est présentée dans le rapport intégré du présent Document, en page 15 ;
- le Comité de direction Groupe se compose des membres du Comité exécutif et des personnes occupant les principales fonctions de direction au sein du Groupe.

## Recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des comités et des cadres dirigeants assistant la Direction générale

À ce jour, le Comité de direction Groupe comporte 5 femmes sur ses 18 membres et le Comité exécutif se compose exclusivement d'hommes.

Le Conseil d'administration a constaté, lors de sa réunion du 20 février 2025, que le secteur d'activité d'ALTEN est très peu féminisé. Le groupe ALTEN est en effet composé à 88,21 % d'ingénieurs, dont seulement 27,1 % sont des femmes à l'échelle internationale, pour 27,4 % en France.

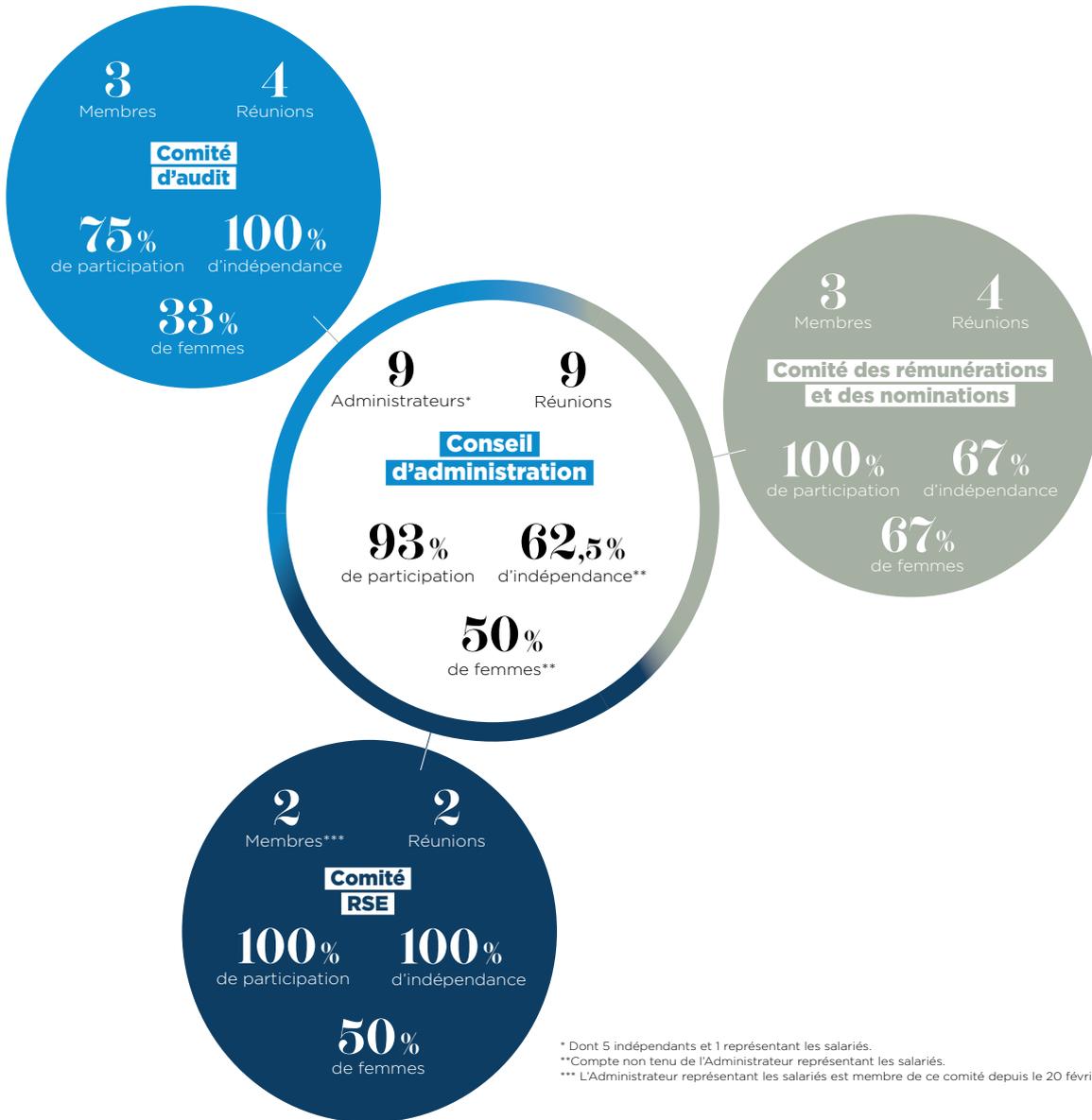
ALTEN a à cœur de promouvoir la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans l'ensemble de sa population. Les actions menées en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein du Groupe sont décrites au chapitre 4 du présent Document.

En 2024, ALTEN SA a obtenu une note de 89 sur 100 à l'index d'égalité femmes-hommes défini par la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Cette note est identique à celles obtenues en 2022 et en 2023.

Par ailleurs, en cas de nomination par le Conseil d'administration d'un Directeur Général Délégué, le processus de sélection intégrerait la présence d'au moins une personne de chaque sexe parmi les candidats, jusqu'au terme du processus de sélection.

Enfin, le Conseil d'administration a pris acte des objectifs fixés par la loi Rixain du 24 décembre 2021, qui comporte plusieurs mesures visant à une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises. Le Comité des rémunérations et des nominations de la Société travaille sur le renforcement de la représentation féminine dans certaines instances dirigeantes, et notamment au sein du Comité exécutif.

### 3.1.3 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMITÉS EN 2024



### 3.1.3.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques d'ALTEN et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux, environnementaux, de son activité. Il contrôle la gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers et veille à la qualité des informations fournies aux actionnaires et au marché.

#### Composition du Conseil d'administration

##### Nombre d'Administrateurs

L'article 16 des statuts de la Société dispose que le Conseil d'administration comprend trois membres au moins et dix-huit au plus.

Le Conseil d'administration comprend 9 Administrateurs à la date d'établissement du Document d'enregistrement universel, en ce inclus l'Administrateur représentant les salariés.

##### Nomination des Administrateurs

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale, qui peut les révoquer à tout moment. Le processus de sélection des Administrateurs est détaillé ci-après en page 114 du présent Document.

Les personnes morales nommées Administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était Administrateur en son nom propre.

Un salarié de la Société peut être nommé Administrateur dans les conditions prévues par la réglementation, et notamment, l'article L. 225-22 du Code de commerce. Le nombre des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction. L'Administrateur représentant les salariés n'est pas comptabilisé dans ce calcul.

L'Administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité social et économique d'ALTEN. Il bénéficie d'une voix délibérative au sein du Conseil d'administration.

##### Durée et cumul des mandats

La durée des mandats des membres du Conseil d'administration nommés par l'Assemblée générale est statutairement fixée à quatre ans. Cette durée est adaptée aux spécificités de la Société, conformément à la 11<sup>e</sup> recommandation du Code Middenext.

La nomination de chaque Administrateur fait l'objet d'une résolution distincte. Tout Administrateur dont le mandat arrive à échéance est rééligible.

Les mandats d'Administrateurs de Madame Aliette MARDYKS et de Monsieur Simon AZOULAY arrivent à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle 2025. Il sera proposé aux actionnaires de renouveler leurs mandats pour quatre ans, à savoir, jusqu'à l'Assemblée générale annuelle 2029.

En pratique, les mandats des Administrateurs font l'objet d'un échelonnement afin de permettre un renouvellement par roulement.

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration à la date d'établissement du présent Document figure dans la partie ci-après « Informations sur les mandats et fonctions en vigueur à la date du présent Document » en page 100.

Les membres du Conseil d'administration d'ALTEN n'exercent aucun mandat dans une société cotée autre qu'ALTEN.

##### Présidence du Conseil d'administration

Le conseil élit parmi ses membres un Président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée ne pouvant excéder celle de son mandat d'Administrateur. Le conseil peut à tout moment mettre fin à son mandat.

S'il le juge utile, le Conseil d'administration peut nommer, parmi les Administrateurs, un Vice-Président dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil d'administration et les Assemblées. Le Conseil d'administration fixe la durée de ses fonctions, qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur.

**Synthèse de la composition du Conseil d'administration au jour de la publication du Document d'enregistrement universel**

Administrateurs	Indépendance	Sexe	Nationalité	Âge	Nombre d'actions ALTEN détenues	Début du 1 <sup>er</sup> mandat	Fin du mandat en cours	Ancienneté	Participations à des comités du conseil			Taux de présence en 2024	
									Audit	Rémunérations et nominations	RSE	Conseil	Comité(s)
<b>Simon AZOULAY</b> Président-Directeur général	NON	H		68	5 173 013 (directement et via SGTI, société contrôlée)	19/02/1997	AG 2025	28 ans				100 %	Sans objet
<b>Emily AZOULAY</b> Administratrice	NON	F		76	1 410	22/06/2011	AG 2027	13 ans				89 %	100 %
<b>Jean-Philippe COLLIN</b> Administrateur indépendant	OUI	H		68	0	23/02/2023	AG 2026	2 ans				89 %	100 %
<b>Marc EISENBERG</b> Administrateur indépendant	OUI	H		70	0	18/06/2014	AG 2026	10 ans				89 %	Sans objet
<b>Maryvonne LABELLE</b> Administratrice indépendante	OUI	F		67	0	29/01/2021	AG 2028	4 ans				100 %	100 %
<b>Aliette MARDYKS</b> Administratrice indépendante	OUI	F		69	0	22/06/2017	AG 2025	7 ans				89 %	100 %
<b>Pierre-Louis RYSER</b> Administrateur représentant les salariés	NON	H		59	0	28/09/2023	27/09/2027	2 ans				100 %	Sans objet
<b>Jane SEROUSSI</b> Administratrice	NON	F		59	0	18/06/2014	AG 2026	10 ans				78 %	Sans objet
<b>Philippe TRIBAUDEAU</b> Administrateur indépendant et référent	OUI	H		63	0	24/05/2016	AG 2028	8 ans				100 %	25 %

Présidence du Comité    
 Comité d'audit    
 Comité des rémunérations et des nominations    
 Comité RSE

Évènements intervenus dans la composition du Conseil d'administration durant l'exercice 2024 et jusqu'au jour de la publication du Document d'enregistrement universel

Date	Administrateurs	Nature de l'évènement	Diversification dans la composition du conseil
20 juin 2024	<b>Maryvonne LABELLE</b>	Renouvellement de son mandat d'Administratrice pour une nouvelle durée de quatre ans lors de l'Assemblée générale	Renouvellement contribuant à l'équilibre femmes/hommes et au maintien du nombre d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration
20 juin 2024	<b>Philippe TRIBAUDEAU</b>	Renouvellement de son mandat d'Administrateur pour une nouvelle durée de quatre ans lors de l'Assemblée générale	Renouvellement contribuant à l'équilibre femmes/hommes et au maintien du nombre d'Administrateurs indépendants.

Évènements intervenus dans la composition des comités du conseil durant l'exercice 2024 et jusqu'au jour de la publication du Document d'enregistrement universel

Date	Administrateurs	Nature de l'évènement	Diversification dans la composition du Comité
20 février 2025	<b>Pierre-Louis RYSER</b>	Nomination en tant que membre du Comité RSE	Intégration de l'Administrateur représentant les salariés

## INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EN VIGUEUR À LA DATE DU PRÉSENT DOCUMENT

### M. Simon AZOULAY

#### Président-Directeur général

##### BIOGRAPHIE

M. AZOULAY est diplômé de Supélec.

Après une expérience de responsable de laboratoire de R&D chez THALÈS, il crée ALTEN en 1988 avec deux associés également ingénieurs.

##### Âge :

68 ans

##### Nationalité :

Française

##### Date de 1<sup>er</sup> nomination :

19 février 1997 (Administrateur) – 22 septembre 1998 (PDG)

##### Date du dernier renouvellement :

28 mai 2021 (Administrateur et PDG)

##### Échéance des mandats :

Assemblée à tenir en 2025 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé (Administrateur et PDG)

#### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 AU SEIN DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES <sup>(1)</sup> PAR ALTEN SA

FONCTION/MANDAT	SOCIÉTÉ	PAYS
Administrateur	QA CONSULTANTS INC	Canada
Co-Gérant	ALTEN EUROPE SARL	France
Président du Conseil d'administration	ALTEN FUND FOR ENGINEERING (Fonds de dotation)	France
Représentant permanent de la société ALTEN SA, personne morale, ayant la qualité de Président	ALTEN SYSTEMES D'INFORMATION ET RÉSEAUX SASU	France
Administrateur	CALSOFT LABS INC	États-Unis
Président du Conseil d'administration	CALSOFT LABS INC	États-Unis
Administrateur	AFOUR TECHNOLOGIES INC	États-Unis
Président du Conseil d'administration	STATMINDS	États-Unis
Administrateur	STATMINDS	États-Unis
Président du Conseil d'administration	PVR TECHNOLOGIES INC	États-Unis
Administrateur	PVR TECHNOLOGIES INC	États-Unis
Président du Conseil d'administration	ALTEN CALSOFT LABS PRIVATE LIMITED	Inde
Administrateur	AFOUR TECHNOLOGIES PRIVATE LIMITED	Inde
Administrateur	VOLANSYS TECHNOLOGIES PRIVATE LIMITED	Inde
Administrateur	WAFER SPACE SEMICONDUCTOR TECHNOLOGIES PRIVATE LIMITED	Inde
Représentant permanent de la société ALTEN EUROPE SARL, personne morale, ayant la qualité de Secretary	ANOTECH ENERGY GLOBAL SOLUTIONS LTD	Royaume-Uni

#### AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN DEHORS DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES <sup>(1)</sup> PAR ALTEN SA

FONCTION/MANDAT	SOCIÉTÉ	PAYS
Gérant	AVENIR MONTMORENCY SCI	France
Gérant	CAKCIV SC	France
Gérant	SEV 56 SC	France
Gérant	SIMALEP SC	France
Président	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LES TECHNOLOGIES ET L'INGENIERIE (SGT) SAS	France

#### MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS OCCUPÉS

Néant

(1) Au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

**Mme Emily AZOULAY**

Administratrice

Membre du Comité des rémunérations et des nominations

**BIOGRAPHIE**

Mme AZOULAY a exercé des fonctions salariées au sein du groupe ALTEN et ce, depuis la constitution d'ALTEN SA en 1988.

Elle y a notamment exercé les fonctions de Responsable de la Gestion des Ventes et de Responsable Administrative et Financière.

Elle n'exerce plus aucune activité au sein du groupe ALTEN en dehors de son mandat d'Administratrice.

**Âge :**

76 ans

**Nationalité :**

Française

**Date de 1<sup>er</sup> nomination :**

22 juin 2011

**Date du dernier renouvellement :**

30 juin 2023

**Échéance du mandat :**

Assemblée à tenir en 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 AU SEIN DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES <sup>(1)</sup> PAR ALTEN SA**

Néant

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN DEHORS DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES <sup>(1)</sup> PAR ALTEN SA**

Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS OCCUPÉS**

Néant

(1) Au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

**M. Jean-Philippe COLLIN**

Administrateur indépendant

Membre du Comité d'audit

Membre du Comité des rémunérations et des nominations

Membre du Comité RSE

**BIOGRAPHIE**

M. COLLIN a plus de 40 ans d'expérience internationale dans plusieurs secteurs de l'industrie tels que, l'Automobile, l'Informatique, l'Électronique Grand Public, la Santé, à des postes de dirigeants au service d'entreprises comme IBM, VALEO, THOMSON, PSA et SANOFI. Il est expert de la mise en œuvre de stratégies de changement et de transformation au niveau des organisations internes, des processus structurants et de la gouvernance des entreprises.

**Âge :**

68 ans

**Nationalité :**

Française

**Date de 1<sup>er</sup> nomination :**

Cooptation par le Conseil d'administration du 23 février 2023

Ratification de la nomination provisoire par l'Assemblée générale du 30 juin 2023

**Date du dernier renouvellement :**

N/A

**Échéance du mandat :**

Assemblée à tenir en 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 AU SEIN DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES <sup>(1)</sup> PAR ALTEN SA**

Néant

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN DEHORS DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES <sup>(1)</sup> PAR ALTEN SA**

FONCTION/MANDAT	SOCIÉTÉ	PAYS
Administrateur	GRANT ALEXANDER	France
Administrateur	JICAP	France
Membre du comité Stratégique	SILEX	France
Membre du comité Stratégique	INNOV+	France
Administrateur	CNA	France
Membre du comité Stratégique	HRFLOW	France

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS OCCUPÉS**

Néant

(1) Au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

**M. Marc EISENBERG**

**Administrateur indépendant**

**BIOGRAPHIE**

M. EISENBERG a commencé sa carrière en qualité de consultant en management.

Il a ensuite créé en France, en 1986, un groupe de conseil spécialisé dans la réduction des coûts, devenu depuis leader européen, et en a exercé la direction opérationnelle jusqu'en 2012. Il en demeure un actionnaire important à ce jour.

Il a par ailleurs été juge aux prud'hommes de Nanterre de 1995 à 1999 et juge au tribunal de commerce de Bobigny de 2000 à 2001.

**Âge :**

70 ans

**Nationalité :**

Française

**Date de 1<sup>er</sup> nomination :**

18 juin 2014

**Date du dernier renouvellement :**

22 juin 2022

**Échéance du mandat :**

Assemblée à tenir en 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 AU SEIN DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES <sup>(1)</sup> PAR ALTEN SA**

Néant

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN DEHORS DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES <sup>(1)</sup> PAR ALTEN SA**

FONCTION/MANDAT	SOCIÉTÉ	PAYS
Gérant	KOL OR FILMS	France
Membre du Conseil de surveillance	DPRJ	France

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS OCCUPÉS**

Néant

*(1) Au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.*

**Mme Maryvonne LABELLE**

Administratrice indépendante

Présidente du Comité des rémunérations et des nominations

Présidente du Comité RSE

**BIOGRAPHIE**

Mme LABELLE a été Directrice associée d'un cabinet de Conseil en management avant de créer en 1993 la société LABELLE CONSEIL, puis en 2010 la société POTENTIEL ET TALENTS.

Elle a pour mission de conseiller des groupes français et internationaux en matière de Ressources humaines et de recrutement, en particulier dans la recherche et l'accompagnement de leurs dirigeants.

Mme LABELLE exerce plusieurs fonctions au sein du SYNTEC : elle est Vice-Présidente de SYNTEC CONSEIL et Administratrice de la Fédération SYNTEC regroupant les métiers du conseil, de l'Ingénierie et du numérique. Mme. LABELLE est également membre élue de la CCI Paris et Administratrice de l'ODIS (Organisation pour le Développement de l'Intelligence Sociale).

**Âge :**

67 ans

**Nationalité :**

Française

**Date de 1<sup>er</sup> nomination :**

Cooptation par le Conseil d'administration du 29 janvier 2021

Ratification de la nomination provisoire par l'Assemblée générale du 28 mai 2021

**Date du dernier renouvellement :**

20 juin 2024

**Échéance du mandat :**

Assemblée à tenir en 2028 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 AU SEIN DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES <sup>(1)</sup> PAR ALTEN SA**

Néant

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN DEHORS DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES <sup>(1)</sup> PAR ALTEN SA**

FONCTION/MANDAT	SOCIÉTÉ	PAYS
Présidente-Directrice générale	LABELLE CONSEIL	France
Présidente	LABELLE INVESTISSEMENTS	France
Gérante	SCI LE CHALONY	France

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS OCCUPÉS**

FONCTION/MANDAT	SOCIÉTÉ	PAYS
Gérante	POTENTIEL ET TALENTS	France

(1) Au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

**Mme Aliette MARDYKS**

Administratrice indépendante  
Présidente du Comité d'audit

**BIOGRAPHIE**

Mme MARDYKS a occupé successivement des postes opérationnels et fonctionnels au sein du groupe AIRBUS.

Elle a notamment été à l'origine du projet d'intégration des services comptables du groupe AIRBUS dans un centre de service partagé, lancé en novembre 2008 et couvrant 4 grands pays (France, Allemagne, Angleterre et Espagne).

Mme MARDYKS n'occupe plus de fonction au sein du groupe AIRBUS depuis fin 2016.

**Âge :**

69 ans

**Nationalité :**

Française

**Date de 1<sup>er</sup> nomination :**

22 juin 2017

**Date du dernier renouvellement :**

28 mai 2021

**Échéance du mandat :**

Assemblée à tenir en 2025 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 AU SEIN DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES <sup>(1)</sup> PAR ALTEN SA**

Néant

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN DEHORS DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES <sup>(1)</sup> PAR ALTEN SA**

Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS OCCUPÉS**

Néant

<sup>(1)</sup> Au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

**M. Pierre-Louis RYSER**

Administrateur représentant les salariés

Membre du Comité RSE

**BIOGRAPHIE**

M. RYSER est salarié du groupe ALTEN depuis 1996, au sein duquel il exerce des fonctions de rédacteur technique et logistique, spécialisé dans le management de projet.

**Âge :**

59 ans

**Nationalité :**

Française

**Date de 1<sup>er</sup> nomination :**

2023

**Date du dernier renouvellement :**

N/A

**Échéance du mandat :**

2027

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 AU SEIN DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES <sup>(1)</sup> PAR ALTEN SA**

Néant

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN DEHORS DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES <sup>(1)</sup> PAR ALTEN SA**

Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS OCCUPÉS**

Néant

(1) Au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

**Mme Jane SEROUSSI**

**Administratrice**

**BIOGRAPHIE**

Mme SEROUSSI est chef d'entreprise.

Elle a créé avec succès sa propre marque (Cécile & Jeanne).

Elle assure la Direction générale et financière de son groupe depuis sa création, qui se développe en France et à l'international au travers d'un réseau sélectif de boutiques à l'enseigne de la marque.

**Âge :**

59 ans

**Nationalité :**

Française

**Date de 1<sup>er</sup> nomination :**

18 juin 2014

**Date du dernier renouvellement :**

22 juin 2022

**Échéance du mandat :**

Assemblée à tenir en 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 AU SEIN DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES <sup>(1)</sup> PAR ALTEN SA**

Néant

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN DEHORS DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES <sup>(1)</sup> PAR ALTEN SA**

**FONCTION/MANDAT**

Gérante

**SOCIÉTÉ**

CÉCILE ET JEANNE SARL

**PAYS**

France

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS OCCUPÉS**

Néant

(1) Au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

**M. Philippe TRIBAUDEAU****Administrateur indépendant et référent**  
**Membre du Comité d'audit****BIOGRAPHIE**

M. TRIBAUDEAU a une expérience de plus de 25 ans dans le domaine de la finance, de l'*Investment Banking* et des fusions-acquisitions.

Agréé par l'Autorité des services financiers du Royaume-Uni (*Financial Services Authority*), il a passé plusieurs années au sein de la banque d'investissement MERRILL LYNCH – BANK OF AMERICA au Royaume-Uni, au sein de laquelle il a occupé les fonctions de 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Âge :**

63 ans

**Nationalité :**

Française

**Date de 1<sup>er</sup> nomination :**

24 mai 2016

**Date du dernier renouvellement :**

20 juin 2024

**Échéance du mandat :**

Assemblée à tenir en 2028 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 AU SEIN DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES <sup>(1)</sup> PAR ALTEN SA**

Néant

**AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2024 EN DEHORS DE SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES <sup>(1)</sup> PAR ALTEN SA**

Néant

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET QUI NE SONT PLUS OCCUPÉS**

Néant

(1) Au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

### Administrateur référent

Afin d'assurer un juste équilibre des pouvoirs au sein du Conseil d'administration en l'absence de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, le Conseil d'administration du 25 avril 2018 a créé la fonction d'Administrateur référent.

Ce dernier est choisi parmi les membres indépendants du Conseil d'administration qui, lors de sa réunion du 20 juin 2018, a décidé de nommer Monsieur Philippe TRIBAUDEAU pour occuper cette fonction.

L'Administrateur référent a pour mission principale d'apporter au Conseil d'administration et à son Président, une assistance consistant à s'assurer du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société, à la fois au sein du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés.

L'Administrateur référent a pour missions de :

- veiller au respect par le Président du conseil du référentiel de gouvernance (Règlement intérieur et Code Middlednext) et de participer aux travaux d'auto-évaluation du Conseil d'administration ;
- prévenir les situations potentielles ou avérées de conflits d'intérêts ;
- demander le cas échéant au Président la convocation du Conseil d'administration pour délibérer sur l'un des sujets en lien avec :
  - le référentiel de gouvernance,
  - les conflits d'intérêts potentiels ou avérés au sein du Conseil d'administration.

L'Administrateur référent est associé à la revue annuelle des potentiels conflits d'intérêts prévue par le Règlement intérieur, au sein du conseil, ainsi qu'au processus d'auto-évaluation de ce dernier.

Aucun conflit d'intérêts potentiel ou avéré n'a été déclaré à l'Administrateur référent en 2024.

Les missions et les prérogatives de l'Administrateur référent sont détaillées dans les articles 3 et 5 du Règlement intérieur de la Société.

### Politique de diversité appliquée au sein du conseil

Dans le cadre de la promotion de la diversité des profils des membres du conseil et en application de l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, le Conseil d'administration a porté une attention particulière à sa composition et celle de ses comités.

Le conseil, en se basant sur les travaux du Comité des rémunérations et des nominations, examine régulièrement grâce notamment à l'échelonnement des mandats et propose lorsque cela s'avère pertinent des évolutions dans la composition du conseil et des comités.

La préservation de cette diversité en matière d'indépendance, de qualification, d'expertise, d'âge et de genre au sein du conseil est donc un élément essentiel dans la sélection des candidats au poste d'Administrateur.

La synthèse de la politique de diversité mise en œuvre par ALTEN ainsi que ses objectifs et résultats vous sont présentés ci-dessous.

### Taille du Conseil d'administration

Conformément aux statuts de la Société, le conseil peut être composé de trois à dix-huit membres nommés par l'Assemblée générale. L'Administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité social et économique d'ALTEN.

#### Objectif

L'objectif est de maintenir une taille raisonnable pour le conseil, de sorte à préserver la facilité et la qualité des travaux en séance.

#### Modalités de mise en œuvre et résultats obtenus

Le Conseil d'administration comprend neuf Administrateurs à la date d'établissement du Document d'enregistrement universel, en ce inclus l'Administrateur représentant les salariés.

### Âge des membres du Conseil d'administration

Conformément aux statuts de la Société, aucune personne physique ayant passé l'âge de soixante-dix ans ne peut être nommée membre du Conseil d'administration si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil d'administration ayant dépassé cet âge. Il sera proposé à l'Assemblée générale annuelle 2025 d'aligner cette limite d'âge avec celle du Président et par conséquent de la porter à soixante-quinze ans.

#### Objectif

L'objectif est de préserver la stabilité de la composition du Conseil d'administration et de lui permettre de bénéficier de l'expérience et de la disponibilité de ses membres.

#### Modalités de mise en œuvre et résultats obtenus

À la date d'établissement du Document d'enregistrement universel, seuls deux Administrateurs ont soixante-dix ans ou plus. La moyenne d'âge du Conseil d'administration est de soixante-sept ans. Les Administrateurs sont âgés de cinquante-neuf à soixante-seize ans.

### Représentation équilibrée des femmes et des hommes

En application du Code de commerce, la proportion des Administrateurs de chaque sexe ne doit pas être inférieure à 40 %.

#### Objectifs

L'objectif est d'avoir un équilibre entre les femmes et les hommes au sein du Conseil d'administration dans le strict respect des dispositions légales en vigueur.

### Modalités de mise en œuvre et résultats obtenus

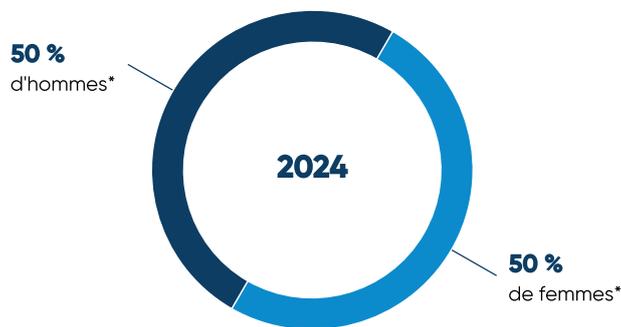
Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration comprenait quatre femmes et quatre hommes (compte non tenu de l'Administrateur représentant les salariés conformément à la loi), soit 50 % de femmes et d'hommes.

En complément :

- le Comité d'audit, qui est présidé par une femme, est composé d'une femme et de deux hommes, soit 33,33 % de femmes et 66,66 % d'hommes ;

- le Comité des rémunérations et des nominations, qui est présidé par une femme, est composé de deux femmes et d'un homme, soit 66,66 % de femmes et 33,33 % d'hommes ;
- le Comité RSE, qui est présidé par une femme, est composé d'une femme et d'un homme, soit 50 % de femmes et d'hommes<sup>(1)</sup>.

Le ratio femmes/hommes au sein du conseil demeure identique à la date du Document d'enregistrement universel.



\* Compte non tenu de l'Administrateur représentant les salariés.

### Représentation équilibrée en matière d'indépendance

En application du Code Middledenext, 50 % des Administrateurs doivent être indépendants.

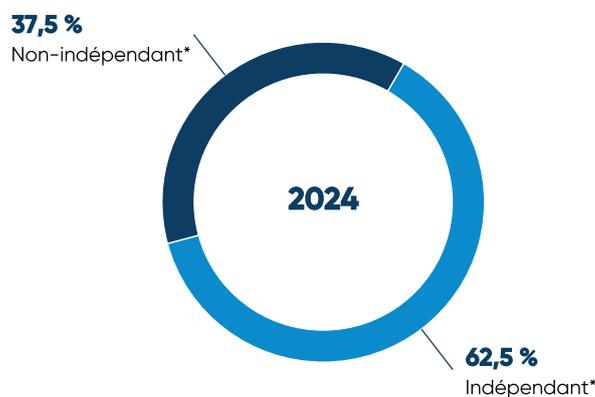
#### Objectif

L'atteinte du taux d'indépendance prévue par le Code Middledenext permet de garantir la prise en compte des intérêts de l'ensemble des parties prenantes (actionnaires, salariés, fondateur, etc.) par le Conseil d'administration lors de ses prises de décision. Cela permet également de maintenir une indépendance nécessaire pour éviter les conflits d'intérêts du

fait de l'absence de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

#### Modalités de mise en œuvre et résultats obtenus

Le Conseil d'administration comprend cinq membres indépendants, soit 55 % du total des membres et 62,5 % compte non tenu de l'Administrateur représentant les salariés. Le Conseil d'administration applique strictement les critères d'indépendance définis par le Code Middledenext.



\* Compte non tenu de l'Administrateur représentant les salariés.

(1) L'Administrateur représentant les salariés est membre de ce comité depuis le 20 février 2025.

Ces critères sont repris dans son Règlement intérieur, à savoir :

<b>Critère 1</b> Salarié et/ou mandataire social au cours des 5 années précédentes	ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe
<b>Critère 2</b> Relations d'affaires significatives	ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relations d'affaires significatives avec la Société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)
<b>Critère 3</b> Détenion d'actions	ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif
<b>Critère 4</b> Lien familial	ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence
<b>Critère 5</b> Commissaire aux comptes	ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux comptes de la Société

Ces cinq critères permettent d'apprécier l'indépendance des membres du conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance de leur jugement.

Le Conseil d'administration examine annuellement la situation de ses membres au regard des critères mentionnés ci-dessus. Cet examen est notamment réalisé en fonction des réponses apportées à un questionnaire adressé à chaque Administrateur et permettant de présumer l'indépendance.

L'examen annuel de ces critères au regard de la situation de chacun des Administrateurs a permis au Conseil d'administration de confirmer, lors de sa réunion du 20 février 2025, l'indépendance de cinq de ses membres, à savoir :

- Mesdames LABELLE et MARDYKS ;
- et Messieurs COLLIN, EISENBERG et TRIBAUDEAU.

La synthèse de cet examen est présentée dans le tableau suivant :

Critères d'indépendance	Emily AZOULAY	Simon AZOULAY	Jean-Philippe COLLIN	Marc EISENBERG	Maryvonne LABELLE	Aliette MARDYKS	Pierre-Louis RYSER <sup>(1)</sup>	Jane SEROUSSI	Philippe TRIBAUDEAU
<b>Critère 1</b> Salarié et/ou mandataire social au cours des 5 années précédentes	✓	X	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓
<b>Critère 2</b> Relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 3</b> Détenion d'actions	✓	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 4</b> Lien familial	X	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	✓
<b>Critère 5</b> Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Conclusion (indépendance oui ou non)</b>	non	non	oui	oui	oui	oui	non	non	oui

(1) Administrateur représentant les salariés.

## Diversité des compétences

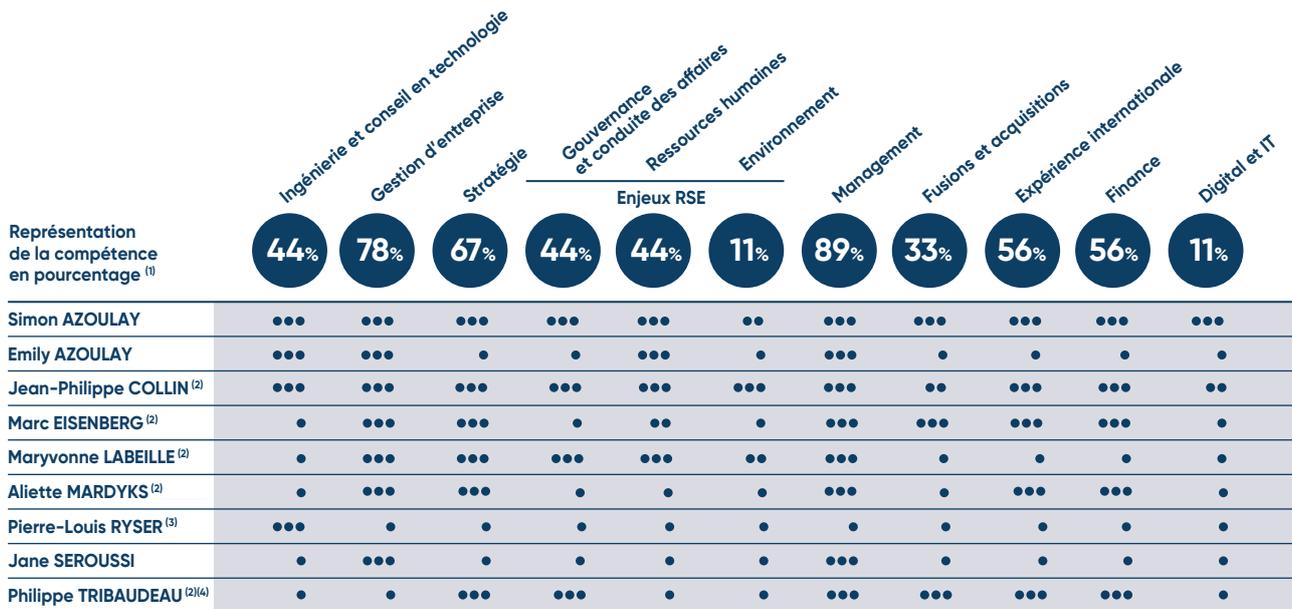
### Objectif

Le conseil veille à s'assurer que les compétences représentées en son sein, et au sein de ses comités, soient variées, nécessaires et complémentaires, et ce, afin de répondre à la stratégie du groupe ALTEN en matière opérationnelle et aux missions confiées au conseil et à ses comités.

### Modalités de mise en œuvre et résultats obtenus

Lors de la sélection des candidats aux fonctions d'Administrateur, le Comité des rémunérations et des nominations recherche notamment des compétences complémentaires à celles déjà représentées au Conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des compétences des membres du conseil.



(1) Les pourcentages présentés correspondent à une expertise.

(2) Administrateurs indépendants.

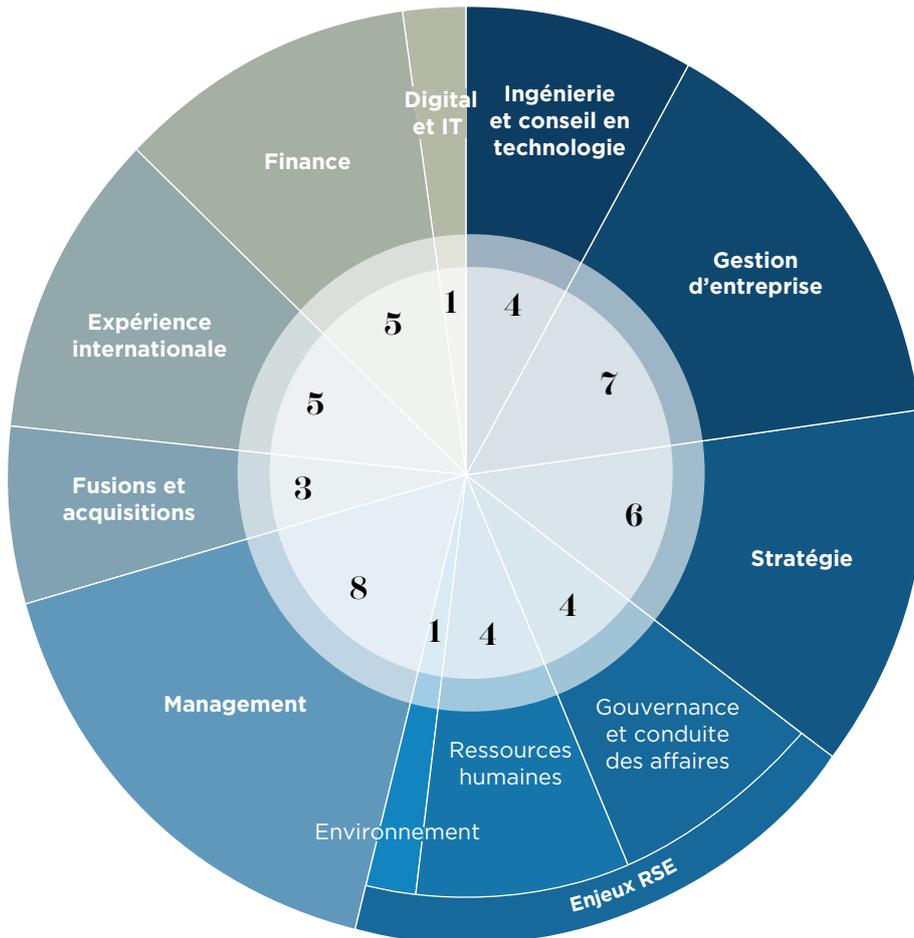
(3) Administrateur représentant les salariés.

(4) Administrateur référent.

- Connaissances
- Compétences
- Expertise

Leurs compétences proviennent de leurs qualifications, expériences professionnelles (détaillées dans leurs biographies), formations et des experts qui les accompagnent. Pour les questions RSE, ils bénéficient d'un plan de formation initié depuis plusieurs années et d'un accompagnement par l'équipe RSE d'ALTEN.

Le diagramme circulaire ci-dessous illustre la représentation des expertises au conseil.



Chacun des comités est composé de membres disposant de compétences spécifiques leur permettant d'y siéger. Ainsi :

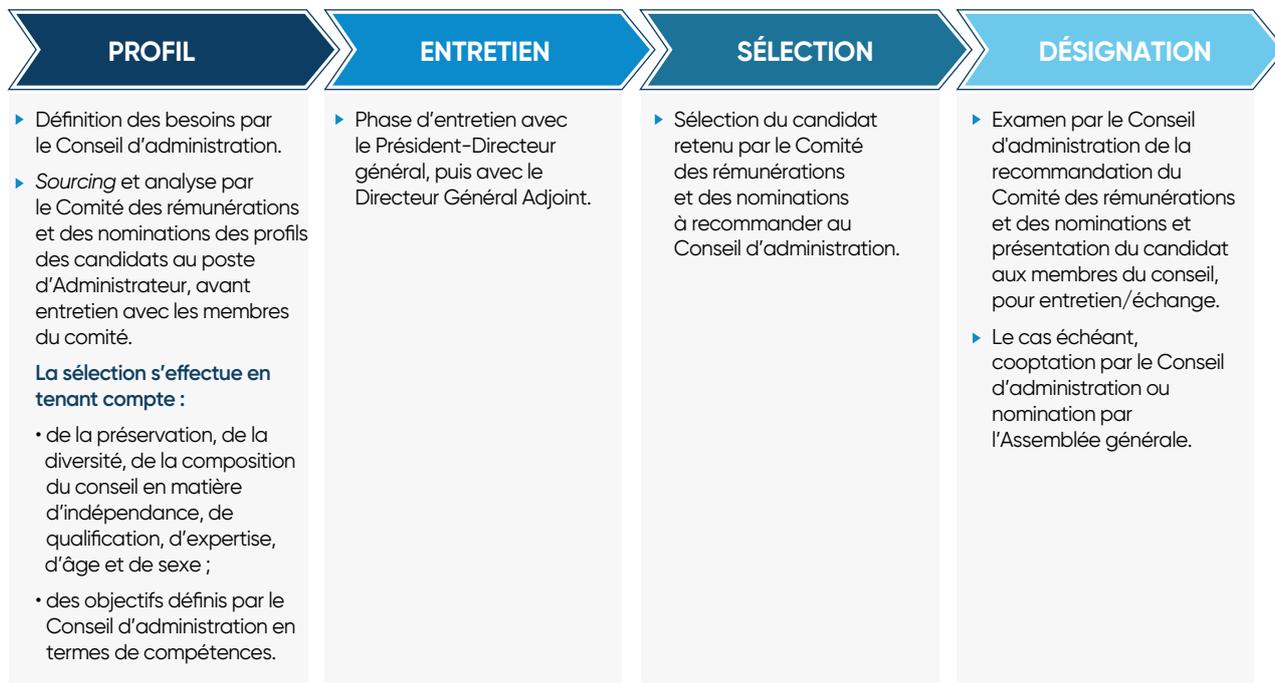
- les membres du Comité RSE ont notamment une compétence en matière de RSE ;
- les membres du Comité d'audit ont notamment une compétence en finance ou en risques ;

- les membres du Comité des rémunérations et des nominations ont notamment une compétence en conseil en ressources humaines et en *executive search* de cadres exécutifs et dirigeants.

La diversité des compétences au sein du conseil et des comités permet une appréhension rapide et approfondie des enjeux opérationnels et stratégiques d'ALTEN.

### Processus de sélection des Administrateurs

Ce processus est appliqué aux Administrateurs indépendants et non-indépendants.



Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, un processus de sélection spécifique est appliqué pour l'Administrateur représentant les salariés. L'Administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité social et économique d'ALTEN.

### Déontologie des Administrateurs

Chaque Administrateur est tenu de respecter les règles prévues au sein du Règlement intérieur du conseil.

#### Conflits d'intérêts

Les membres du conseil signent une déclaration annuelle relative aux situations de conflit d'intérêts. Aux termes de cette déclaration, conformément au Règlement intérieur du conseil et aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> recommandations du Code Middlednext, un Administrateur qui se trouverait dans une telle situation de conflit d'intérêts a l'obligation d'informer immédiatement le conseil et d'en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

En outre, et conformément à la 2e recommandation du Code Middlednext, chaque Administrateur doit déclarer préalablement à chaque réunion du Conseil d'administration qu'il ne se trouve pas dans une situation de conflits d'intérêts avec les points inscrits à l'ordre du jour. Ainsi, selon le cas, il devra :

- soit s'abstenir de prendre part et de participer au vote de la délibération correspondante ;
- soit ne pas assister à la réunion du Conseil d'administration pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts ;
- soit démissionner de ses fonctions d'Administrateur notamment si le conflit d'intérêts s'avère durable.

Le Président du Conseil d'administration ne sera pas tenu de transmettre aux Administrateurs dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts, des informations ou documents afférents au sujet conflictuel. Il informera le Conseil d'administration de cette absence de transmission.

Le conseil procède annuellement à la revue des conflits d'intérêts connus, conformément à l'article 4.2 de son Règlement intérieur et à la 2e recommandation du Code Middlednext. À ce jour, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration vis-à-vis de la Société et leurs intérêts privés.

#### Gestion de l'information privilégiée

Dans le cadre des obligations issues du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (« Règlement MAR ») et du guide de l'information permanente et de la gestion de l'information privilégiée publié par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), ALTEN a établi une Charte de déontologie boursière rappelant les principales règles applicables en matière d'opérations d'initiés et d'opérations sur titres.

Plus généralement, afin de se conformer aux obligations du Règlement MAR, ALTEN a mis en place une procédure interne d'identification de l'information privilégiée. Cette procédure précise également la conduite à tenir en présence d'une information privilégiée.

#### Détention d'actions

Le Règlement intérieur du conseil recommande la mise au nominatif des titres de la Société détenus par les Administrateurs et leurs enfants mineurs ou leur conjoint séparé de corps.

Par ailleurs, Monsieur Simon AZOULAY, Président-Directeur général est actionnaire à un niveau significatif. La position de titres ALTEN détenue par Monsieur Simon AZOULAY est renseignée à la partie 7.1 « actionnariat » du présent Document.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, le conseil a décidé que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société bénéficiaires d'actions de performance devront conserver au nominatif 2 % des actions issues de la conversion ou de l'attribution définitive des actions ordinaires jusqu'à la cessation de leurs fonctions de dirigeant mandataire social exécutif.

## Fonctionnement, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

### Travaux du Conseil d'administration

La préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration respectent les lois applicables, les statuts de la Société et le Règlement intérieur du conseil. Ce dernier a été modifié le 20 février 2025 pour refléter les évolutions légales suivantes :

- permettre l'utilisation de moyens de télécommunication lors des conseils d'administration arrêtant les comptes annuels et le rapport de gestion, conformément à l'article L. 22-10-3-1 du Code de commerce, modifié par la Loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 ;
- adapter les règles de consultation écrite du Conseil d'administration selon l'article L. 225-37 du Code de commerce, modifié par la même loi.

La dernière version du Règlement intérieur du conseil est publiée sur le site internet de la Société : [www.alten.com](http://www.alten.com).

Les Administrateurs sont convoqués par lettre, télécopie, par courrier électronique ou verbalement. En 2024, le représentant du Comité social et économique a été convoqué à toutes les réunions du Conseil d'administration.

De manière à leur permettre d'exercer au mieux leurs diligences, les Commissaires aux comptes de la Société ont également été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration.

En 2024, ils ont pu assister en particulier aux réunions ayant porté sur l'examen ou l'arrêté des comptes annuels ou intermédiaires, conformément aux dispositions de l'article L. 821-65 du Code de commerce, ainsi qu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires.

Pour permettre aux membres du Conseil d'administration de préparer les réunions, les informations nécessaires à la prise de décision et, plus généralement, à l'exercice de leur mission est mise à disposition des Administrateurs via une plateforme digitale sécurisée. Par ailleurs, chaque Administrateur peut se faire communiquer les informations complémentaires nécessaires à l'exercice de sa mission.

Les Administrateurs sont régulièrement informés entre les réunions du Conseil d'administration, lorsque l'actualité de la Société le justifie, conformément à la 4e recommandation du Code Middenext.

Le représentant du Comité social et économique a bénéficié dans les mêmes délais des mêmes informations que les membres du conseil.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et soumis à l'approbation du Conseil d'administration lors de sa plus proche réunion.

En 2024, le Conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises, avec un taux d'assiduité de ses membres de 93 %. Il est notamment intervenu sur les sujets suivants :

<b>Stratégie et développement de la Société</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la stratégie du groupe et l'évolution du cours des affaires (y compris prospective) ;</li> <li>• les opérations de croissance externe, de développement et de cession intervenues durant l'exercice ;</li> <li>• l'augmentation des capacités de financement du Groupe dans le cadre de son programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) ;</li> </ul>
<b>Résultats financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les comptes annuels 2023 ;</li> <li>• les comptes semestriels 2024 ;</li> <li>• les chiffres d'affaires des premier et troisième trimestres 2024 ;</li> </ul>
<b>Gouvernement d'entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la revue des conventions courantes conclues à des conditions normales et l'examen annuel des conventions réglementées dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice ;</li> <li>• la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale, ainsi que la politique de diversité au sein du conseil et des instances dirigeantes ;</li> <li>• la politique de rémunération 2024 des mandataires sociaux <sup>(1)</sup> ;</li> <li>• la politique d'association au capital des collaborateurs du groupe ALTEN avec notamment : la mise en place de deux nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions sans conditions de performance et d'un nouveau plan d'attribution gratuite d'actions de performance au sein du Groupe ;</li> <li>• l'auto-évaluation du Conseil d'administration et la composition de ses comités ;</li> <li>• la mise à jour du Règlement intérieur du Conseil dans le cadre de la transposition de la directive CSRD en droit français ;</li> <li>• la mise à jour de la Charte du Comité d'audit dans le prolongement de la transposition de la directive CSRD ;</li> <li>• le suivi du plan de formation des Administrateurs ;</li> <li>• l'examen de la situation des Administrateurs au regard des critères d'indépendance ;</li> <li>• la revue des points de vigilance du Code Middenext ;</li> </ul>
<b>Assemblée générale 2024</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la convocation de l'Assemblée générale annuelle ;</li> <li>• l'analyse du résultat des votes recueillis durant l'Assemblée générale annuelle du 20 juin 2024 (<i>nota bene</i> : toutes les résolutions présentées lors de cette Assemblée ont été adoptées, avec un taux moyen d'approbation de 95,91 %) ;</li> <li>• la proposition, sur recommandation du Comité d'audit, de nomination du collège de Commissaires aux comptes de la Société pour certifier les informations en matière de durabilité.</li> </ul>

(1) Le Président-Directeur général n'a pas pris part au vote de la délibération portant sur sa propre rémunération.

### Évaluation du Conseil d'administration

Conformément à la 13<sup>e</sup> recommandation du Code Middlednext, les membres du conseil débattent de façon régulière, et au moins une fois par an, de sujets tels que les modalités de fonctionnement, la composition et l'organisation du Conseil d'administration et de ses comités ainsi que des travaux effectués, des autorisations données et des décisions prises par le Conseil d'administration. Ces débats sont retranscrits dans un procès-verbal.

Outre la tenue régulière de débats en la matière au cours des réunions, le conseil procède annuellement à une auto-évaluation formelle de son fonctionnement. En particulier, il procède à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la Société en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement, de même pour les comités.

Cette auto-évaluation est réalisée dans le cadre d'un formulaire adressé à chaque Administrateur.

Cette année, ce questionnaire comportait 28 questions organisées autour de trois thèmes : la composition du Conseil d'administration et des comités, la qualité de l'information mise à leur disposition et leur fonctionnement.

En fonction des réponses obtenues, la Société prépare un plan d'actions visant à améliorer les sujets qui auraient le cas échéant été identifiés.

Les conclusions de la dernière auto-évaluation ont été présentées lors du Conseil d'administration du 24 avril 2025. Celles-ci témoignent d'une appréciation globale positive du fonctionnement du conseil, de ses comités et de sa diversification.

### Formation des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, en collaboration avec la direction d'ALTEN, a travaillé à la mise en place d'un plan triennal de formation des Administrateurs conformément à la 5<sup>e</sup> recommandation du Code Middlednext. Celui-ci a fait l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour de la séance du Conseil d'administration du 26 octobre 2022.

Le Conseil d'administration a ainsi décidé de mettre en place un plan comprenant une journée de formation minimum par membre du conseil et par année civile, à compter de 2023, sur la base de propositions formulées par la Société, à chacun d'eux. Le Conseil d'administration a, par ailleurs, décidé de fixer le temps de formation de l'Administrateur représentant les salariés à 40 heures par an.

Le Conseil d'administration, réuni le 20 février 2025, a procédé à l'examen annuel de l'avancement du plan de formation triennal des Administrateurs.

En 2024, les Administrateurs ont principalement bénéficié de formations sur les thèmes suivants :

- la RSE, la formation était axée sur la gouvernance et la compliance. Celle-ci portait sur :
  - les enjeux réglementaires liés notamment à la CSRD et à la taxonomie verte, au contrôle des exportations, aux sanctions économiques internationales, au devoir de vigilance, à l'anticorruption, et au respect des Droits humains,
  - le rôle et les responsabilités du Conseil d'administration dans le rapport de durabilité,

- l'inclusion de la compliance dans les missions des différents comités tels qu'audit, risques, rémunération, nomination, RSE, éthique, etc. ;

- la cybersécurité ;
- le comité des rémunérations et le pilotage des rémunérations ;
- la responsabilité civile et pénale de l'Administrateur.

En 2023, la plupart des Administrateurs avait suivi une formation en RSE leur permettant d'acquérir ou de renforcer les connaissances fondamentales pour appréhender les enjeux et les thématiques couvertes par la RSE, le cadre législatif et réglementaire actuel et à venir, le rôle et les attentes des parties prenantes.

En 2025, les propositions formulées ont été orientées notamment sur le domaine de la RSE.

Par ailleurs, les formations suivies par l'Administrateur représentant les salariés sont les suivantes :

En 2023, sa formation a porté sur les pratiques de gouvernance.

En 2024, ses formations se sont axées sur la finance et la gouvernance : l'arrêté des comptes, les fondamentaux de la finance, être Administrateur salarié, et la posture de l'Administrateur.

En 2025, ses formations porteront notamment sur la finance, la RSE et la cybersécurité.

### 3.1.3.2 Les comités du Conseil d'administration

Le conseil a constitué trois comités spécialisés : le Comité d'audit, le Comité des rémunérations et des nominations et le Comité RSE.

Tous les Comités du Conseil d'administration sont présidés par une Administratrice indépendante.

#### Le Comité d'audit

Le Comité d'audit est présidé par Madame Aliette MARDYKS, Administratrice indépendante.

Madame MARDYKS dispose d'une solide expérience de Direction financière dans un environnement international, après une carrière de 35 ans au sein du groupe AIRBUS. Sa biographie est renseignée dans la partie ci-avant « Informations sur les mandats et fonctions en vigueur à la date du présent Document ».

#### Missions

Les missions du comité, telles que définies dans la Charte de fonctionnement du Comité d'audit sont les suivantes :

- suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'information en matière de durabilité, le cas échéant, formulation des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- suivi du processus de mise en œuvre pour déterminer les informations à publier conformément aux normes pour la communication des informations en matière de durabilité ;
- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et de l'information en matière de durabilité ;

- recommandation sur les Commissaires aux comptes ou sur l'Organisme tiers indépendant proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée générale ;
- suivi de la réalisation par le Commissaire aux comptes de sa mission en tenant compte des constatations et conclusions de la Haute autorité de l'audit consécutives aux contrôles réalisés en application de la réglementation ;
- s'assurer du respect par le Commissaire aux comptes des conditions d'indépendance dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation ;
- approbation de la fourniture des Services Autres que la Certification des Comptes (SACC) et des Informations en Matière de Durabilité (IMD) : un nombre réduit de SACC sont approuvés en amont par le Comité d'audit ; il est ensuite rendu compte, chaque année, au comité, des SACC effectivement rendus ;
- revue annuelle des conditions de conclusion des conventions libres conclues par ALTEN et compte rendu au Conseil d'administration de la mise en œuvre de la procédure relative à l'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales, de ses résultats et des éventuelles observations ;

- rendre compte régulièrement au conseil de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il informe sans délai le conseil de toute difficulté rencontrée dans ce cadre ;
- suivi du processus d'élaboration des IMD ;
- recommandation sur le certificateur des IMD ;
- veille au respect des conditions d'indépendance requises des intervenants pour l'exercice des missions de certification des IMD ;
- information du conseil sur les résultats de la mission de certification des IMD, ainsi que de la manière dont ces missions ont contribué à l'intégrité de l'information en matière de durabilité.

En lien avec la directive CSRD et conformément à l'article L. 821-67 du Code de commerce, des missions relatives à l'information en matière de durabilité complètent désormais les attributions du Comité d'audit, qui assure également le suivi de la mise en place du dispositif lié à la taxonomie verte et à la production de l'information extra-financière. L'exposé des missions figure également dans le Règlement intérieur du Conseil d'administration modifié le 20 février 2025.

## Composition et travaux

Membres	Fonction au sein du comité	Indépendance
Aliette MARDYKS	Présidente	✓
Jean-Philippe COLLIN	Membre	✓
Philippe TRIBAUDEAU	Membre	✓

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice écoulé, avec un taux d'assiduité de ses membres de 75 %.

En 2024, le Comité d'audit a notamment examiné :

- les comptes annuels sociaux et consolidés et les comptes semestriels ;
- la communication financière ;
- les Services Autres que la Certification des Comptes (SACC) et des informations en matière de durabilité ;
- les conventions entre parties liées ;
- le contrôle interne ;
- les risques, l'éthique et la conformité ;
- l'élaboration de l'information en matière de durabilité et de taxonomie verte.

Le Comité d'audit a également émis une recommandation en vue de nommer les Commissaires aux comptes de la Société pour certifier les informations en matière de durabilité.

Ces réunions se sont déroulées en présence des Commissaires aux comptes d'ALTEN et du Directeur Général Adjoint en charge des Finances, des Systèmes d'Informations et du Juridique.

Certains cadres du Groupe, dont le Directeur juridique groupe, le Responsable risques et conformité et le Responsable du

contrôle interne financier ont également participé ponctuellement aux réunions.

Les recommandations du Comité d'audit ont été intégralement suivies par le Conseil d'administration.

Depuis le début de l'exercice 2025, le Comité d'audit s'est à nouveau réuni le 20 février 2025, notamment à l'occasion de l'arrêté des résultats annuels du Groupe qui ont été présentés au marché le 20 février 2025 après bourse.

Il s'est également réuni en amont du Conseil d'administration du 24 avril 2025 ayant notamment arrêté les annexes aux comptes sociaux et consolidés 2024, ainsi que l'ensemble des rapports devant être présentés aux actionnaires.

### Le Comité des rémunérations et des nominations

Le Comité des rémunérations et des nominations est présidé par Madame Maryvonne LABELLE, Administratrice indépendante, depuis le 29 janvier 2021.

Madame LABELLE bénéficie d'une solide expérience, notamment en matière de ressources humaines et de recrutement. Sa biographie est renseignée dans la partie ci-avant « Informations sur les mandats et fonctions en vigueur à la date du présent Document ».

### Missions

Le comité a pour mission d'assister le Conseil d'administration notamment sur les sujets suivants :

- la politique de rémunération des mandataires sociaux, des membres du Comité exécutif et des principaux Directeurs ;
- les rémunérations individuelles des dirigeants, des membres du Comité exécutif et des principaux Directeurs ;
- les schémas d'intéressement ou d'actionnariat salarié ;

- la gestion de carrières ;
- le processus de sélection des candidats, et notamment le processus de sélection des Directeurs Généraux Délégués garantissant jusqu'à son terme la présence d'au moins une personne de chaque sexe parmi les candidats ;
- les nominations individuelles ;
- la composition du Conseil d'administration et de ses comités ;
- la succession des dirigeants.

### Composition et travaux

Membres	Fonction au sein du comité	Indépendance
Maryvonne LABELLE	Présidente	✓
Emily AZOULAY	Membre	X
Jean-Philippe COLLIN	Membre	✓

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice écoulé, avec un taux d'assiduité de ses membres de 100 %.

En 2024, le Comité des rémunérations et des nominations a notamment abordé les points suivants :

- rémunérations des mandataires sociaux et des personnes clés ;
- mandats des Administrateurs ;
- plans d'actionnariat salarié ;
- plan de succession.

Par ailleurs, le Comité des rémunérations et des nominations a procédé à son examen annuel, en février 2025, du plan de succession du Président-Directeur général ainsi que des fonctions clés du Groupe. Lors de cet examen, il été abordé différents horizons de temps, à savoir court terme, moyen terme et long terme.

### Le Comité RSE

Le Comité RSE est présidé par Madame Maryvonne LABELLE, Administratrice indépendante, depuis le 22 février 2022.

Madame LABELLE dispose des compétences en matière de RSE pour mener ses travaux. Sa biographie est renseignée dans la partie ci-avant « Informations sur les mandats et fonctions en vigueur à la date du présent Document ».

### Missions

Les missions du Comité RSE sont les suivantes :

- procéder à l'examen des principaux risques et opportunités pour le groupe ALTEN en matière sociale, sociétale et environnementale et de la politique RSE menée ;

- revue des systèmes de reporting, d'évaluation et de contrôle afin de permettre au groupe ALTEN de produire une information extra-financière fiable ;
- examiner les grands axes de la communication aux actionnaires et aux autres parties prenantes en matière de responsabilité sociale et environnementale ;
- examiner et suivre les notations obtenues par le groupe ALTEN de la part des agences de notation extra-financière ;
- et de manière générale, proposer des recommandations au Conseil d'administration sur la politique RSE de la Société.

### Composition et travaux

Membres	Fonction au sein du comité	Indépendance
Maryvonne LABELLE	Présidente	✓
Jean-Philippe COLLIN	Membre	✓
Pierre-Louis RYSER <sup>(1)</sup>	Membre depuis le 20/02/2025	X

(1) Administrateur représentant les salariés.

Le Comité RSE s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, avec un taux d'assiduité de ses membres de 100 %.

En 2024, le Comité des RSE a notamment abordé les points suivants :

- le suivi de la mise en œuvre des obligations liées à la CSRD et à la taxonomie verte ;
- la présentation de la matrice de double matérialité ;
- la stratégie RSE.

### 3.1.4 DÉCLARATIONS RELATIVES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE

#### Absence de condamnation ou d'incrimination

À la connaissance de la Société, au jour de l'établissement du présent Document et au cours des cinq dernières années, aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction générale :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- et n'a été concerné par une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance.

#### Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent Document :

- aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié entre les devoirs de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, aux termes desquels l'un quelconque des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction générale ;
- il n'existe aucune restriction acceptée par l'une quelconque des personnes membres du Conseil d'administration et de la Direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de la Société qu'ils détiennent, à l'exception des obligations de conservation décrites au paragraphe « Détention d'actions », du présent chapitre.

#### Contrats de services

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent Document, il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à ALTEN ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, à l'exception du contrat ci-après.

ALTEN SA et SGTI ont conclu le 3 juillet 2009 une convention de prestations de services au titre de laquelle ALTEN SA consent des prestations de services administratifs à SGTI. SGTI est présidée par Monsieur Simon AZOULAY et détient, au 31 décembre 2024, 9,92 % du capital et 17,39 % de droits de vote de la Société.

La convention est décrite à la section 8.3. 1 « Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce » en page 337 « Tableau de synthèse des conventions réglementées » et en page 338 « Prestations de services ».

#### Liens familiaux

Monsieur Simon AZOULAY entretient des liens familiaux avec Mesdames Emily AZOULAY (sœur) et Jane SEROUSSI (épouse).

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent Document, il n'existe aucun autre lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

### 3.1.5 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS ET AUTORISATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Nota bene : le droit préférentiel de souscription est désigné dans le tableau ci-dessous par « DPS ».

Nature de l'autorisation ou de la délégation	Date de l'Assemblée générale	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisation de l'autorisation ou de la délégation au cours de l'exercice 2024	Montant résiduel au 31/12/2024
Délégation aux fins d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes <sup>(1)</sup>	30/06/2023	29/08/2025	10 % du capital au 30/06/2023	Néant	10 % du capital au 30/06/2023
Délégation pour émettre des Actions Ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (de la Société ou d'une société du Groupe) et/ou à des titres de créance, avec maintien du DPS <sup>(1)</sup>	30/06/2023	29/08/2025	25 % du capital au 30/06/2023 (montant nominal global des actions) 1 725 000 000 € (montant nominal des titres de créances)	Néant	25 % du capital au 30/06/2023 (montant nominal global des actions) 1 725 000 000 € (montant nominal des titres de créances)
Délégation pour émettre des actions Ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des Actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe) et/ou toute autre valeur mobilière (à l'exception des titres de créance) donnant accès au capital (de la Société ou d'une société du Groupe) avec suppression du DPS et délai de priorité obligatoire par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange <sup>(1)</sup>	30/06/2023	29/08/2025	10 % du capital au 30/06/2023 (montant nominal global des actions) <sup>(2) (3)</sup> 700 000 000 € (montant nominal des titres de créances) <sup>(3)</sup>	Néant	10 % du capital au 30/06/2023 (montant nominal global des actions) <sup>(2) (3)</sup> 700 000 000 € (montant nominal des titres de créances) <sup>(3)</sup>
Délégation pour émettre des titres de créance donnant accès au capital (de la Société ou d'une société du Groupe), avec suppression du DPS par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) <sup>(1)</sup>	30/06/2023	29/08/2025	10 % du capital au 30/06/2023 (montant nominal global des actions) <sup>(2) (3)</sup> 700 000 000 € (montant nominal des titres de créances) <sup>(3)</sup>	Néant	10 % du capital au 30/06/2023 (montant nominal global des actions) <sup>(2) (3)</sup> 700 000 000 € (montant nominal des titres de créances) <sup>(3)</sup>
Délégation pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des Actions Ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou toute autre valeur mobilière (à l'exception des titres de créance) donnant accès au capital (de la Société ou d'une société du Groupe), avec suppression du DPS par placement privé <sup>(1)</sup>	30/06/2023	29/08/2025	5 % du montant du capital au 30/06/2023 (montant nominal global des actions) <sup>(2) (4)</sup> 350 000 000 € (montant nominal des titres de créances) <sup>(4)</sup>	Néant	5 % du montant du capital au 30/06/2023 (montant nominal global des actions) <sup>(2) (4)</sup> 350 000 000 € (montant nominal des titres de créances) <sup>(4)</sup>
Délégation pour émettre des titres de créance donnant accès au capital (de la Société ou d'une société du Groupe), avec suppression du DPS par placement privé <sup>(1)</sup>	30/06/2023	29/08/2025	5 % du montant du capital au 30/06/2023 (montant nominal global des actions) <sup>(2) (4)</sup> 350 000 000 € (montant nominal des titres de créances) <sup>(4)</sup>	Néant	5 % du montant du capital au 30/06/2023 (montant nominal global des actions) <sup>(2) (4)</sup> 350 000 000 € (montant nominal des titres de créances) <sup>(4)</sup>

Nature de l'autorisation ou de la délégation	Date de l'Assemblée générale	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisation de l'autorisation ou de la délégation au cours de l'exercice 2024	Montant résiduel au 31/12/2024
Délégation pour augmenter le capital social par émission d'Actions Ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital <sup>(1)</sup>	30/06/2023	29/08/2025	5 % du montant du capital au 30/06/2023 <sup>(2)</sup>	Néant	5 % du montant du capital au 30/06/2023 <sup>(2)</sup>
Délégation pour augmenter le capital par émission d'Actions Ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	30/06/2023	29/08/2025	1 % du montant du capital lors de la décision du conseil de la réalisation de cette augmentation	Néant	1 % du montant du capital lors de la décision du conseil de la réalisation de cette augmentation
Autorisation aux fins d'attribuer gratuitement des Actions Ordinaires aux membres du personnel salarié	20/06/2024	19/08/2027	270 000 actions <sup>(5)</sup> , soit environ 0,77 % du capital au jour de l'établissement du projet de résolution	150 000 actions de performance	120 000 Actions Ordinaires <sup>(6)</sup>

(1) Suspension en période d'offre publique.

(2) Imputation sur le plafond global des augmentations de capital sans DPS fixé à 10 % du capital social par l'Assemblée générale du 30 juin 2023.

(3) Plafond commun aux délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

(4) Plafond commun aux délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

(5) Dont (i) 150 000 « actions de performance » et (ii) 120 000 « actions gratuites ».

(6) Dont (i) 0 « actions de performance » et (ii) 120 000 « actions gratuites ». Le 24/04/2025, le conseil a décidé l'attribution de 120 000 actions gratuites sans conditions de performance.

## 3.2 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

### 3.2.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations et tenant compte des recommandations du Code Middennext, le Conseil d'administration a établi une politique de rémunération pour les mandataires sociaux d'ALTEN SA. Cette politique est conforme à l'intérêt social de la Société, contribue à sa pérennité par la recherche d'une performance équilibrée à moyen et long terme, notamment à travers l'alignement des intérêts du management et des actionnaires. Elle s'inscrit dans sa stratégie commerciale telle que décrite au chapitre 1 du présent Document d'enregistrement universel.

Lors de la dernière Assemblée générale, les politiques de rémunération applicables pour 2024 aux Administrateurs et au Président-Directeur général ont été adoptées à hauteur respectivement de 99,70 % et 94,20 %.

Aucun élément de rémunération, de quelque nature que ce soit, ne pourra être déterminé, attribué ou versé par la Société, ni aucun engagement pris par la Société s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée.

La détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération des mandataires sociaux est réalisée par le Conseil d'administration sur avis et recommandations du Comité des rémunérations et des nominations. Il est précisé que le Président-Directeur général, membre du Conseil d'administration, ne participe pas aux délibérations et au vote sur ces questions.

Dans le cadre du processus de décision suivi pour la détermination et la révision de la politique de rémunération, les conditions de rémunération et d'emploi des salariés d'ALTEN SA

ont été prises en compte par le Comité des rémunérations et des nominations et le Conseil d'administration de la manière suivante :

- prise en compte des ratios d'équité ;
- étude de l'évolution des rémunérations.

En cas d'évolution de la gouvernance, la politique de rémunération sera appliquée aux nouveaux mandataires sociaux de la Société, le cas échéant avec les adaptations nécessaires.

Conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, le Conseil d'administration peut, en cas de circonstances exceptionnelles, déroger à l'application de la politique de rémunération à condition que la dérogation appliquée soit temporaire et conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société. Dans une telle hypothèse, le Conseil d'administration serait en mesure d'accorder un élément de rémunération non prévu dans la politique de rémunération préalablement approuvée par l'Assemblée générale mais rendu nécessaire au regard de ces circonstances exceptionnelles. Le cas échéant, le Conseil d'administration statuerait sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations et vérifierait si cette dérogation est conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société. Toutes les justifications seraient le cas échéant portées à la connaissance des actionnaires dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise suivant. Il est précisé que le Président-Directeur général, membre du Conseil d'administration, ne participerait pas aux délibérations et au vote sur ces questions.

### 3.2.1.1 Politique de rémunération du Président-Directeur général

La politique de rémunération du Président-Directeur général a été fixée le 20 février 2025 par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, de la manière suivante :

Éléments de rémunération	Description	Importance
<b>Rémunération fixe</b>	<p>Le Président-Directeur général bénéficie d'une enveloppe de rémunération fixe annuelle dont le montant est déterminé en prenant en compte l'évolution des résultats de l'activité du Groupe ainsi que la mise en perspective avec l'évolution des rémunérations des Présidents-Directeurs généraux d'un panel de sociétés comparables dans l'ICT.</p> <p>Le Président-Directeur général peut également bénéficier de rémunérations versées par des sociétés contrôlées par ALTEN SA, en raison d'un mandat social exercé au sein de celles-ci, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une société contrôlée par le Président-Directeur général.</p>	<p>La rémunération fixe constitue le seul élément de rémunération du Président-Directeur général avec l'avantage en nature (hors rémunération exceptionnelle le cas échéant).</p> <p>Monsieur AZOULAY pourra bénéficier en 2025 d'une rémunération fixe versée par ALTEN SA d'un montant maximum de 400 000 € et d'un montant maximum de 450 000 € au titre de rémunérations de mandats d'Administrateurs, qui sont des mandats sociaux non exécutifs, versées par des sociétés contrôlées par ALTEN SA via la société SGTI elle-même contrôlée par Monsieur AZOULAY. Monsieur AZOULAY pourra se substituer à SGTI dans l'exercice desdits mandats sociaux et, par conséquent dans la perception des jetons de présence.</p>
<b>Rémunération variable annuelle ou pluriannuelle</b>	Le Président-Directeur général ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle ou pluriannuelle.	Néant.
<b>Rémunération exceptionnelle</b> Pour rétribuer l'achèvement par un cadre dirigeant d'un projet exceptionnel en lien avec la stratégie du Groupe.	<p>Le Conseil d'administration peut décider sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations d'octroyer une rémunération exceptionnelle au Président-Directeur général au regard de circonstances très particulières : le versement de ce type de rémunération doit pouvoir être justifié par un événement tel que la réalisation d'une opération majeure pour ALTEN SA ou le groupe ALTEN (comme la réalisation d'une acquisition structurante par exemple).</p> <p>Le montant de la rémunération exceptionnelle ainsi décidée ne pourrait pas excéder un maximum de 100 % de la rémunération fixe annuelle.</p> <p>Le versement d'une telle rémunération serait soumis à l'approbation des actionnaires conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce.</p>	Néant.
<b>Avantages de toute nature</b> Pour recruter et fidéliser des cadres dirigeants de haut niveau pour mettre en œuvre la stratégie en offrant un niveau compétitif d'avantages en nature.	Le Président-Directeur général bénéficie de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.	Monsieur AZOULAY pourra bénéficier de la mise à disposition d'un véhicule de fonction dans la limite d'une enveloppe de 6 000 € en 2025.
<b>Engagements</b>	Le Président-Directeur général ne bénéficie d'aucune indemnité spécifique de départ, ni d'indemnité de non-concurrence, ni d'aucun engagement de retraite à prestations ou cotisations spécifiques.	Néant.

### 3.2.1.2 Politique de rémunération des Administrateurs

L'Assemblée générale du 18 juin 2020 a fixé la rémunération annuelle des membres du conseil à 200 000 euros, jusqu'à nouvelle décision. Lors de l'Assemblée générale du 12 juin 2025, il sera proposé de porter ce montant à 250 000 euros pour tenir compte notamment de l'accroissement des travaux des membres du Conseil et des Comités.

Les critères de répartition de la rémunération allouée par l'Assemblée générale aux membres du conseil ont été fixés par le Conseil d'administration le 20 février 2025, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, en fonction :

- de l'assiduité de ces derniers aux réunions du conseil ;
- de leur appartenance aux comités du conseil ;
- de leur qualité d'Administrateur indépendant.

Ainsi :

- un montant de 1 500 euros par présence aux réunions du conseil est alloué à chaque Administrateur indépendant, montant porté à 3 000 euros pour chaque présence au-delà du seuil de 75 % de présence de l'Administrateur concerné ;
- un montant de 1 000 euros par présence aux réunions du conseil est alloué à chaque Administrateur non exécutif et non indépendant, montant porté à 2 000 euros pour chaque présence au-delà du seuil de 75 % de présence de l'Administrateur concerné ;

- un montant de 1 500 euros par Administrateur est alloué pour chaque présence au Comité des rémunérations et des nominations ;
- un montant de 1 500 euros par Administrateur est alloué pour chaque présence au Comité d'audit ;
- un montant de 1 500 euros par Administrateur est alloué pour chaque présence au Comité RSE ;
- en cas de constitution de nouveaux comités spécialisés, le conseil, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations serait amené à compléter ces règles ;
- un montant de 1 500 euros par jour de mission est alloué en cas de réalisation d'une mission spécifique confiée par le Conseil d'administration ;
- aucune rémunération n'est allouée aux Administrateurs exécutifs (liés à ALTEN SA par un mandat social et/ou un contrat de travail) ;
- les frais de déplacement des Administrateurs sont remboursés sur présentation des justificatifs.

### 3.2.1.3 Informations sur les mandats et contrats de travail et/ou de prestations de services des mandataires sociaux passés avec la Société

Le tableau ci-dessous indique la durée du mandat du dirigeant mandataire social exécutif de la Société et, le cas échéant, des contrats de travail ou de prestations de services passés avec la Société, les périodes de préavis et les conditions de révocation ou de résiliation qui lui sont applicables :

Mandataire de la Société	Mandat exercé	Date d'expiration	Contrat de travail conclu avec ALTEN SA	Contrat de prestations de services passés avec ALTEN SA	Périodes de préavis	Conditions de révocation ou de résiliation
Simon AZOULAY	Président-Directeur général	À l'issue de l'AG 2025 appelée à statuer sur les comptes 2024	Non	Non	Non	Révocation du mandat conformément à la loi et à la jurisprudence. Aucune indemnité de départ spécifique

La liste des mandats de M. Simon AZOULAY est présentée en page 100 du présent Document.

Il est par ailleurs précisé s'agissant des autres mandataires sociaux de la Société, qu'aucun d'entre eux n'a conclu de contrat de prestations de services avec ALTEN SA et que seul l'Administrateur représentant les salariés bénéficie d'un contrat de travail à durée indéterminée conclu avec la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes.

### 3.2.2 INFORMATIONS VISÉES AU I DE L'ARTICLE L. 22-10-9 DU CODE DE COMMERCE POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

La rémunération totale des mandataires sociaux respecte les principes de la politique de rémunération qui leur sont applicables et approuvée par l'Assemblée générale du 20 juin 2024 dans ses 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> résolutions.

#### 3.2.2.1 Rémunération du Président-Directeur général

##### Tableau de synthèse de la rémunération et des options et actions attribuées au Président-Directeur général

Simon AZOULAY	Exercice 2023	Exercice 2024
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	856 000 €	856 000 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>856 000 €</b>	<b>856 000 €</b>

##### Tableau récapitulatif de la rémunération du Président-Directeur général

Simon AZOULAY	Exercice 2023		Exercice 2024	
	Montants attribués au titre de 2023 <sup>(1)</sup>	Montants versés au cours de 2023 <sup>(1)</sup>	Montants attribués au titre de 2024 <sup>(1)</sup>	Montants versés au cours de 2024 <sup>(1)</sup>
Rémunération fixe	400 000 €	336 000 €	400 000 €	336 000 €
Rémunération variable annuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération allouée à raison du mandat d'Administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunérations par des sociétés contrôlées par ALTEN SA versées à SGTI (société contrôlée par M. AZOULAY) <sup>(2)</sup>	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €
Avantages en nature (voiture de fonction)	6 000 €	3 220 €	6 000 €	2 484 €
<b>TOTAL</b>	<b>856 000 €</b>	<b>789 955 €</b>	<b>856 000 €</b>	<b>788 484 €</b>

(1) L'écart entre les montants attribués et les montants versés résulte de la décision unilatérale de M. Simon AZOULAY de ne pas percevoir l'intégralité de sa rémunération fixe et de renoncer au solde.

(2) Au titre de rémunérations de mandats d'Administrateurs, qui sont des mandats sociaux non exécutifs.

**Actions attribuées gratuitement et devenues disponibles durant l'exercice pour le Président-Directeur général**

Néant.

**Récapitulatif du contrat de travail du Président-Directeur général, indemnités et/ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions et autres**

<b>Dirigeant mandataire social</b>	<b>Contrat de travail</b>	<b>Régime de retraite supplémentaire</b>	<b>Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions</b>	<b>Indemnités relatives à une clause de non-concurrence</b>
<b>Simon AZOULAY</b> Président-Directeur général Date de début de mandat : 22/09/1998 Date de fin de mandat : Assemblée à tenir en 2025 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.	Néant	Néant	Néant	Néant

## Ratios de rémunération et évolution comparée de la performance d'ALTEN

### Méthodologie de présentation et de calcul des ratios

#### Généralités sur la nature des informations présentées et le périmètre

Les ratios d'équité sont publiés conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce, et aux recommandations du Code Middlednext.

La rémunération du Président-Directeur général a été mise en rapport, pour chaque exercice, avec l'âge médian et moyen de ses salariés. Cet exercice permet de constater la jeunesse des salariés du Groupe et la stabilité des indicateurs d'une année sur l'autre.

Ce phénomène est une conséquence de la politique de recrutement active du Groupe qui est fortement engagé auprès du monde étudiant afin d'attirer les meilleurs talents. Il est un élément clé d'explication des ratios entre les rémunérations moyennes et médianes des salariés d'ALTEN et celle du Président-Directeur général.

Ainsi, les ratios de rémunérations sont présentés conformément à la loi sous forme d'un tableau présentant :

1. les ratios entre le niveau de la rémunération du Président-Directeur général et, d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés d'ALTEN SA, et d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés d'ALTEN SA ;
2. l'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés d'ALTEN SA et des ratios mentionnés au « 1. » ci-dessus, au cours des cinq derniers exercices les plus récents.

Les ratios sont également présentés au regard des rémunérations moyennes, et médiane selon le cas, des salariés des filiales d'ALTEN SA en France (le « Périmètre »), ayant une activité opérationnelle. Les filiales exclues sont mentionnées en note de bas de page<sup>(1)</sup>. Ces exclusions du Périmètre tiennent à des difficultés techniques de traitement des données sur l'ensemble des cinq derniers exercices.

La population incluse dans le Périmètre comprend la totalité des salariés pour l'année N considéré. Les salariés retenus correspondent uniquement aux salariés en contrats à durée indéterminée, dont le contrat a été exécuté entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année N. Cette méthodologie offre plus de stabilité aux indicateurs et, par conséquent, une meilleure représentation des salariés dans le cadre de ces calculs.

Le Périmètre couvre ainsi, au total, 92,08 % des effectifs en France à fin 2024.

Enfin, conformément au Code Middlednext, la rémunération du Président-Directeur général a été mise en rapport, pour chaque exercice, avec le Salaire Minimum de Croissance en France (SMIC).

#### Rémunérations prises en compte dans le calcul des ratios

La rémunération du Président-Directeur général comprend sa rémunération fixe, les rémunérations dues par des sociétés contrôlées dans lesquelles ce dernier a un mandat social, les avantages en nature, et, le cas échéant, les attributions gratuites d'actions de performance (« AGAP »). La rémunération retenue correspond à celle versée ou attribuée au cours de l'exercice indiqué.

Le Président-Directeur général a bénéficié d'une unique attribution gratuite d'actions, le 27 octobre 2020, soumise à conditions de performance comportant des critères financiers et extra-financiers, mesurés sur les exercices 2020, 2021 et 2022, ainsi qu'à une condition de présence à l'échéance du plan, soit au 27 octobre 2023 (le « Plan 2020 »).

Ces actions de performance sont valorisées en étalant dans sa rémunération annuelle la valorisation en norme IFRS des actions de performance qui lui ont été attribuées en 2020 (la « Valorisation IFRS »), sur la période d'acquisition desdites actions, soit sur 2020, sur 2021 et sur 2022. Pour 2023, la valorisation des actions de performance issues du Plan 2020 correspond à leur valorisation au jour de leur acquisition définitive, le 27 octobre 2023, au cours de 107 euros, retraits de la Valorisation IFRS.

Ceci a pour vocation de normaliser les rémunérations et de rendre ainsi les ratios d'équité plus significatifs.

Par ailleurs, les rémunérations des salariés comprennent la rémunération variable annuelle, les primes de motivation, la participation versée durant l'exercice concerné, à l'exclusion de la valorisation des attributions gratuites d'actions de performance éventuellement attribués.

Les ratios d'équité présentés sont calculés selon la méthodologie suivante :

- ratio moyen de l'année N = rémunérations versées en année N au Président-Directeur général / moyenne des rémunérations versées en année N aux salariés (hors Président-Directeur général), charges salariales et patronales non comprises ;
- ratio médian de l'année N = rémunérations versées en année N au Président-Directeur général / médiane des rémunérations versées en année N aux salariés (hors Président-Directeur général), charges salariales et patronales non comprises.

(1) Au 31 décembre 2024 : AIXIAL DEVELOPMENT, M-PULSE, PMO ANALYTICS, HUBSAN, NEXEO CONSULTING, WORLDGRID FRANCE, ALIA UTILITIES, et SOFT-INNOVATION. Au 31 décembre 2023 et années antérieures : EDUFACTORY, FINAXIUM, HUBSAN, NEXEO CONSULTING, PMO ANALYTICS, UNIWARE GLOBAL SERVICES et AIXIAL DEVELOPMENT.

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Rémunérations attribuées du Président-Directeur général	5 055 353	806 000	856 000	4 631 647	856 000
Évolution (en %) de la rémunération du PDG (versus N-1)	527 %	- 84 %	6 %	441 %	- 82 %
<b>INFORMATIONS SUR ALTEN SA</b>					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	0 %	7 %	5 %	1 %	1 %
Ratios par rapport à la rémunération moyenne des salariés	127	19	19	103	19
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	526 %	- 85 %	1 %	434 %	- 82 %
Ratios par rapport à la rémunération médiane des salariés	144	22	23	119	22
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	527 %	- 85 %	2 %	430 %	- 82 %
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE</b>					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	- 1 %	6 %	3 %	1 %	1 %
Ratios par rapport à la rémunération moyenne des salariés	124	19	19	103	19
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	533 %	- 85 %	0 %	435 %	- 82 %
Ratios par rapport à la rémunération médiane des salariés	138	21	22	116	21
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	533 %	- 85 %	4 %	433 %	- 82 %
<b>PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ</b>					
Croissance du chiffre d'affaires (en %)	- 11 %	25 %	29 %	8 %	2 %
Croissance du ROA (en %)	- 45 %	125 %	31 %	- 9 %	- 2 %
<b>ÂGE DES SALARIÉS SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI ET SMIC</b>					
Âge moyen	33	34	34	33	33
Âge médian	31	32	32	31	31
SMIC mensuel (en €)	1 539	1 593	1 679	1 767	1 802
Ratios par rapport au SMIC	274	42	42	218	40

### 3.2.2.2 Rémunérations des mandataires sociaux non exécutifs

Les membres du Conseil d'administration ont perçu les rémunérations brutes suivantes <sup>(1)</sup> :

(en euros)	En 2024 au titre de 2023	En 2025 au titre de 2024
Simon AZOULAY <sup>(2)</sup>	Non applicable	Non applicable
Emily AZOULAY	16 500	16 000
Jean-Philippe COLLIN <sup>(3)</sup>	19 500	45 000 <sup>(5)</sup>
Marc EISENBERG	15 000	15 000
Maryvonne LABELLE	22 500	42 000 <sup>(5)</sup>
Aliette MARDYKS	21 000	21 000
Jane SEROUSSI	10 500	8 000
Philippe TRIBAUDEAU	10 500	19 500
Pierre-Louis RYSER <sup>(4)</sup>	Non applicable	Non applicable

(1) Montants bruts avant prélèvements sociaux et fiscaux pour les résidents français.

(2) Simon AZOULAY ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat d'Administrateur et de Président du conseil de la Société.

(3) Jean-Philippe COLLIN a été coopté lors du conseil du 23 février 2023.

(4) Pierre-Louis RYSER, Administrateur représentant les salariés ne perçoit aucune rémunération au titre de son mandat.

(5) La rémunération de Jean-Philippe COLLIN et de Maryvonne LABELLE comprend une allocation complémentaire de 15 000 euros chacun pour une mission spécifique d'assistance du Comité des rémunérations et des nominations dans la préparation du plan de succession du dirigeant. Cette allocation a été approuvée par le Conseil d'administration le 20 février 2025. Les comptes sociaux d'ALTEN SA du 31 décembre 2024, n'incluent pas ces montants, qui seront intégrés dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### 3.2.2.3 Informations sur les options d'achat d'actions et les actions de performance

#### Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Néant.

#### Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

#### Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social

Néant.

#### Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions au 31 décembre 2024

À ce jour, il n'y a aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours.

#### Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant.

#### Historique des attributions gratuites d'actions et d'Actions de Préférence au 31 décembre 2024

Autorisation de l'Assemblée générale du 24 mai 2016	Attributions gratuites d'actions		Attributions d'Actions de Préférence B		
	Plan AGAP 4/18	Plan AGA n° 2	Plan ADP n° 3	Plan ADP n° 5	Plan ADP n° 6
Date du Conseil d'administration	25/04/2018	27/07/2016	27/10/2016	26/04/2017	26/07/2017
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont <sup>(1)</sup> :	75 320	1 572	500	18	167
Simon AZOULAY	0	0	0	0	0
Date d'acquisition des actions	25/04/2019	27/07/2018	27/10/2018	26/04//2019	26/07/2019
Date de fin de période de conservation	25/04/2020	27/07/2020	27/10/2020	26/04/2021	26/07/2021
Conditions d'attribution définitive	Présence et performance	Présence	Présence et performance	Présence et performance	Présence et performance
Nombre d'actions attribuées définitivement au 31/12/2024	75 320	1 461	500	18	167
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2024)	0	111	0	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	0	0	0	0

■ Plan terminé au jour de l'établissement du présent Document.

(1) Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'Actions de Préférence ou d'actions de Performance sont tenus de conserver une quotité de 2 % des actions ordinaires jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Le nombre d'actions indiqué concernant les attributions d'Actions de Préférence B correspond au nombre d'actions de performance attribuées, étant précisé que le ratio de conversion est d'un nombre maximum de 100 actions ordinaires pour une Action de Préférence B. Le ratio de conversion étant déterminé en fonction de l'atteinte de critères de performance et de présence.

Attributions d'Actions de Préférence B			Attributions gratuites d'actions			Attribution gratuite d'actions	
Plan ADP n° 7	Plan ADP n° 8	Plan ADP n° 12	Autorisation de l'Assemblée générale du 20 juin 2018 (« Plan 2018 »)	Plan AGAP n° 9	Plan AGAP n° 10	Autorisation de l'Assemblée générale du 18 juin 2019 (« Plan 2019 »)	Plan AGAP n° 11
19/09/2017	25/10/2017	18/06/2019	Date du Conseil d'administration	24/10/2018	18/06/2019	Date du Conseil d'administration	15/11/2019
729	200	814	Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont <sup>(1)</sup> :	100 450	49 550	Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont <sup>(1)</sup> :	150 000
0	0	0	Simon AZOULAY	0	0	Simon AZOULAY	0
19/09/2019	25/10/2019	18/06/2021	Date d'acquisition des actions	24/10/2022	18/06/2023	Date d'acquisition des actions	15/11/2023
19/09/2021	25/10/2021	18/06/2023	Date de fin de période de conservation	-	-	Date de fin de période de conservation	-
Présence et performance	Présence et performance	Présence	Conditions d'attribution définitive	Présence et performance	Présence et performance	Conditions d'attribution définitive	Présence et performance
661	70	814	Nombre d'actions attribuées définitivement au 31/12/2023	78 050	41 050	Nombre d'actions attribuées définitivement au 31/12/2023	126 200
68	130	0	Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2023)	22 400	8 500	Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2023)	23 800
0	0	0	Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	0	Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0

■ Plan terminé au jour de l'établissement du présent Document.

(1) Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'actions de Performance sont tenus de conserver une quotité de 2 % des actions ordinaires jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

#### Attribution gratuite d'actions

Autorisation de l'Assemblée générale du 18 juin 2020 (« Plan 2020 »)	Plan AGA n° 13 – Motivation 2020	Plan AGAP n° 14	Plan AGA n° 15	Plan AGAP n° 16	Plan AGA n° 17
Date du Conseil d'administration	27/10/2020	27/10/2020	27/10/2020	23/02/2021	23/02/2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont <sup>(1)</sup> :	163 365	164 500	10 000	109 450	13 500
Simon AZOULAY	0	75 000	0	0	0
Date d'acquisition des actions	27/10/2022	27/10/2023	27/10/2022	29/02/2024	23/02/2023
Conditions d'attribution définitive	Présence	Présence et performance	Présence	Présence et performance	Présence
Nombre d'actions attribuées définitivement au 31/12/2024	62 205	149 500	10 000	0	13 500
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2024)	101 160	15 000	0	10 750	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	0	0	98 700	0

■ Plan terminé au jour de l'établissement du présent Document.

(1) Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'actions de Performance sont tenus de conserver une quotité de 2 % des actions ordinaires jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

**Attribution gratuite d'actions**

Autorisation de l'Assemblée générale du 28 mai 2021	Plan AGA n° 18	Plan AGAP n° 19	Autorisation de l'Assemblée générale du 22 juin 2022	Plan AGA n° 20	Plan AGAP n° 21
Date du Conseil d'administration	27/10/2021	27/10/2021	Date du Conseil d'administration	26/10/2022	26/10/2022
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont <sup>(1)</sup> :	105 850	116 825	Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont <sup>(1)</sup> :	59 700	116 455
Simon AZOULAY	0	0	Simon AZOULAY	0	0
Date d'acquisition des actions	27/10/2023	27/10/2025	Date d'acquisition des actions	26/10/2024	26/10/2026
Conditions d'attribution définitive	Présence	Présence et performance	Conditions d'attribution définitive	Présence	Présence et performance
Nombre d'actions attribuées définitivement au 31/12/2024	105 050	0	Nombre d'actions attribuées définitivement au 31/12/2024	57 365	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2024)	800	18 745	Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2024)	2 335	14 650
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	98 080	Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	101 805

Plan terminé au jour de l'établissement du présent Document.

(1) Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'actions de Performance sont tenus de conserver une quotité de 2 % des actions ordinaires jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Autorisation de l'Assemblée générale du 30 juin 2023	Plan AGAP n° 22	Plan AGA n° 23	Plan AGA n° 24	Autorisation de l'Assemblée générale du 20 juin 2024	Plan AGAP n° 25
Date du Conseil d'administration	26/10/2023	22/02/2024	11/06/2024	Date du Conseil d'administration	24/10/2024
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont <sup>(1)</sup> :	150 000	107 750	12 250	Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont <sup>(1)</sup> :	150 000
Simon AZOULAY	0	0	0	Simon AZOULAY	0
Date d'acquisition des actions	26/10/2027	22/02/2026	11/06/2026	Date d'acquisition des actions	24/10/2028
Conditions d'attribution définitive	Présence et performance	Présence	Présence	Conditions d'attribution définitive	Présence et performance
Nombre d'actions attribuées définitivement au 31/12/2024	0	0	0	Nombre d'actions attribuées définitivement au 31/12/2024	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2024)	6 350	250	0	Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2024)	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	143 650	107 500	12 500	Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	150 000

**Principales caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions en cours**

Depuis 2018, le Conseil d'administration émet des plans d'attribution d'actions de performance sur autorisation de l'Assemblée générale conformément à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce. Ces plans sont soumis à une condition de présence d'une durée de deux à quatre ans selon les plans, et pour la plupart d'entre eux, à des conditions de performance. Ces plans s'adressent principalement à certains salariés et cadres que le Groupe souhaite inscrire dans une démarche de fidélisation tout en préservant le potentiel dilutif de ces plans pour les actionnaires.

S'agissant des plans d'attribution gratuite d'actions soumis à conditions de performance, le nombre d'actions acquises définitivement par chaque bénéficiaire à l'issue de la période d'acquisition est calculé par la multiplication du nombre d'actions attribuées lors de l'attribution initiale par le coefficient de performance.

Ce coefficient de performance correspond à la somme algébrique de quatre coefficients, pondérés chacun à 25 % :

- le coefficient de croissance organique (« cCO ») ;
- le coefficient de taux de marge opérationnelle d'activité (« cTMOA ») ;
- le coefficient de *free Cash-Flow* (« cFC ») ;
- le coefficient QRSE (« cQRSE »).

Le coefficient de performance peut également être exprimé sous la forme mathématique suivante :

$cPerf = 0,25 \times (cCO + cTMOA + cFC + cQRSE)$  où :

### Coefficient de Croissance Organique – cCO

Le Coefficient de croissance organique est fondé sur l'atteinte de critères de taux annuels de croissance organique du chiffre d'affaires consolidé d'ALTEN SA pondérés sur trois ou quatre ans selon le plan concerné.

Le taux annuel de croissance organique est égal à la croissance du chiffre d'affaires consolidé d'ALTEN SA exprimée en pourcentage, à change et périmètre constants.

### Coefficient de taux de marge opérationnelle d'activité – cTMOA

Le Coefficient de taux de marge opérationnelle d'activité est fondé sur l'atteinte de critères de taux annuels de marge opérationnelle d'activité consolidée d'ALTEN SA pondérés sur trois ou quatre ans selon le plan concerné.

Le taux annuel de marge opérationnelle d'activité consolidée est égal au rapport (a) du résultat opérationnel d'activité consolidé d'ALTEN SA sur (b) le chiffre d'affaires consolidé d'ALTEN SA à périmètre constant.

### Coefficient de *Free Cash-Flow* – cFC

Le Coefficient de *free Cash-Flow* est fondé sur l'atteinte de critères de taux annuels de *free Cash-Flow* consolidé d'ALTEN SA pondérés sur trois ou quatre ans selon le plan concerné.

Le *free Cash-Flow* (« *Free Cash-Flow* ») est égal à la capacité d'autofinancement consolidée d'ALTEN SA diminuée : (a) des impôts payés, (b) de la variation du besoin en fonds de roulement et (c) des investissements corporels et incorporels (« capex »). Le *Free Cash-Flow* est calculé à périmètre constant et hors incidence de la croissance organique.

La capacité d'autofinancement est calculée, à partir du résultat net consolidé d'ALTEN SA, sur une base normative : c'est-à-dire retraitée des éléments non récurrents ou exceptionnels nets de l'incidence fiscale.

Le taux annuel de *Free Cash-Flow* correspond au rapport (a) du *Free Cash-Flow* sur (b) le chiffre d'affaires consolidé d'ALTEN SA ; à change et périmètre constants.

### Coefficient QRSE – cQRSE

Le Coefficient QRSE est fondé sur un indice composite intégrant neuf indicateurs qualité et Responsabilité Sociétale et Environnementale parmi ceux suivis par le groupe ALTEN.

### Synthèse des conditions de performance

Critères financiers et extra-financiers	MIN <sup>(1)</sup>	MAX <sup>(1)</sup>	Calcul
Coefficient de croissance organique « cCO »	80 %	100 %	Linéaire entre MIN et MAX
Coefficient de taux de marge opérationnelle d'activité « cTMOA »	80 %	100 %	(0 % à MIN et 100 % à MAX)
Coefficient de <i>Free Cash-Flow</i> « cFC »	80 %	100 %	(0 % à MIN et 100 % à MAX)
Coefficient Qualité et RSE « cQRSE »	-	5	mIA/5*100

<sup>(1)</sup> Il appartient au Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, de constater l'atteinte des critères ci-dessus afin de constater l'attribution définitive des actions de performance.

# ÉTAT DE DURABILITÉ

<b>4.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES</b> <i>[ESRS 2]</i>	<b>134</b>	<b>Taxonomie</b>	174
4.1.1 Base générale pour la préparation du rapport de durabilité	134	4.2.6 Informations sur la taxonomie verte européenne	174
4.1.2 Informations relatives à des circonstances particulières	134	<b>4.3 INFORMATIONS SOCIALES</b>	<b>177</b>
4.1.3 Gouvernance de la durabilité	137	<b>Effectifs de l'entreprise</b> <i>[ESRS S1]</i>	177
4.1.4 Présentation des activités et de la stratégie ESG	144	4.3.1 Intérêts et points de vue du personnel de l'entreprise	177
4.1.5 Impacts, risques et opportunités (IRO) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	153	4.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités matériels liés aux effectifs de l'entreprise et leurs interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires	177
4.1.6 Gestion des Impacts, risques et opportunités (IRO) et double matérialité	154	4.3.3 Politiques concernant le personnel de l'entreprise	179
<b>4.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	<b>160</b>	4.3.4 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants	182
<b>Changement climatique</b> <i>[ESRS E1]</i>	160	4.3.5 Processus de réparation des impacts négatifs réels et canaux pour partager les préoccupations des employés	183
4.2.1 Gestion des impacts, risques et opportunités matériels liés aux effectifs de l'entreprise et leurs interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires	160	4.3.6 Actions mises en place pour gérer les impacts, risques et opportunités	183
4.2.2 Politiques liées au changement climatique, les plans d'action et ressources, les leviers de décarbonation, les cibles et résultats	164	4.3.7 Cibles liées à la gestion des IRO matériels	191
4.2.3 Consommation d'énergie et mix énergétique	171	4.3.8 Caractéristiques des salariés de l'entreprise	191
4.2.4 Bilan carbone – Émissions brutes de GES scopes 1, 2 et 3	172	4.3.9 Indicateurs en matière de conditions de travail	193
4.2.5 Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	173	4.3.10 Indicateurs en matière d'égalité de traitement et des chances pour tous	194
		4.3.11 Indicateurs en matière des autres Droits humains fondamentaux liés au travail	195

# 4

<b>4.4</b>	<b>INFORMATIONS SUR LA CONDUITE DES AFFAIRES</b> <small>[ESRS G1]</small>	<b>197</b>		
4.4.1	Culture d'entreprise au sein d'ALTEN	197		
4.4.2	Gestion des impacts, risques et opportunités	198		
4.4.3	Éthique & conformité	199		
4.4.4	Prévention des sanctions économiques	202		
4.4.5	Gestion des relations avec les fournisseurs	202		
4.4.6	Plan de vigilance	204		
<b>4.5</b>	<b>INFORMATIONS SPÉCIFIQUES DE L'ENTITÉ - INNOVATION DURABLE</b>	<b>206</b>		
4.5.1	Une politique d'innovation environnementale intégrée		206	
4.5.2	Un taux d'innovation environnementale de 31 %, reflet de l'engagement d'ALTEN		207	
4.5.3	Contribution aux grands enjeux environnementaux		207	
<b>4.6</b>	<b>RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ</b>		<b>209</b>	
<b>4.7</b>	<b>ANNEXES</b>		<b>214</b>	
4.7.1	Tableaux réglementaires taxonomie européenne		214	
4.7.2	Note méthodologique		225	
4.7.3	Tables de concordance		228	

## 4.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES [ESRS 2]

### 4.1.1 BASE GÉNÉRALE POUR LA PRÉPARATION DU RAPPORT DE DURABILITÉ [BP-1]

Ce document a été préparé notamment à partir des textes :

- de la *Global Reporting Initiative (GRI) G4* option de conformité essentielle ;
- de la *Corporate Sustainability Report Directive (CSRD)* venant du règlement délégué (ue) 2023/2772 de la commission du 31 juillet 2023 ;
- de l'article L. 225-102-1 du Code du Commerce, transposition dans la loi française de la CSRD ;
- des 17 Objectifs de Développement Durable et des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- des 7 principes d'autonomisation des femmes (WEPs - *Women's Empowerment Principles*) ;
- de la *Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)* ;
- du *Greenhouse Gas Protocol Corporate Reporting and Accounting Standard* ;
- du règlement UE 2020/852 (taxonomie européenne) du Parlement et du Conseil européens du 18 juin 2020 ;
- du Devoir de vigilance français et la loi « Sapin II » (lutte contre la corruption) applicables en France depuis respectivement 2017 et 2016.

Ces textes accompagnent au quotidien les équipes impliquées dans la démarche RSE du Groupe.

Le référentiel de calcul et d'établissement des indicateurs de performance est disponible sur demande par mail: [alten.csr@alten.com](mailto:alten.csr@alten.com).

Pour limiter les risques détaillés à la section 4.1.3.5 - Gestion des risques et contrôles internes en matière de rapport sur le développement durable [GOV-5], ALTEN met en place des groupes de travail dédiés dans le cadre de l'établissement du référentiel de Reporting annuel. Ces groupes de travail sont

composés d'experts multidisciplinaires et représentants de différents pays du Groupe. Ils veillent à ce que les indicateurs du reporting et leurs définitions soient compréhensibles et pertinents dans chaque pays. Ces groupes de travail permettent également d'identifier de nouveaux besoins des parties prenantes qui devraient donner lieu à la création de nouveaux indicateurs.

ALTEN n'a pas fait usage de l'option qui lui permettrait d'omettre certaines informations classifiées ou sensibles, notamment relatives à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovation, telle que prévue dans la section 7.7 de la norme ESRS 1.

#### Périmètre et origine de la donnée

Les différents indicateurs couvrent le périmètre global du Groupe pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, à l'exclusion de WORLDGRID compte tenu d'une entrée au périmètre au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Dans les cas où le périmètre diffère, cela est précisé clairement dans le chapitre concerné.

Les indicateurs de performance reportés pour la France et l'international portent sur 100 % des effectifs et 100 % du chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2024.

Ils résultent de la consolidation de données ayant deux origines :

- la collecte d'information réalisée auprès de 56 filiales internationales et 13 filiales françaises du Groupe (périmètre RSE) représentant 85 % du chiffre d'affaires et 87 % des effectifs du Groupe au 31 décembre 2024 ;
- l'extrapolation de données pour des entités non soumises au reporting du Groupe ou pour les entités n'ayant pas pu répondre à certains indicateurs.

### 4.1.2 INFORMATIONS RELATIVES À DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES [BP-2]

#### 4.1.2.1 Horizons de temps

ALTEN définit ses horizons de temps comme suit :

Court terme	Moyen terme	Long terme
1 à 3 ans	3 à 5 ans	5 ans et plus

Le groupe ALTEN a choisi des horizons de temps différents de ceux de la norme CSRD en raison des spécificités de son secteur. Ainsi, le court terme est défini sur 1 à 3 ans, le moyen terme sur 3 à 5 ans, et le long terme sur 5 ans et plus, afin d'aligner les objectifs ESG avec la réalité des projets et investissements du Groupe. En effet, les cycles de projets dans l'Ingénierie et les technologies nécessitent des périodes plus longues pour déployer efficacement des solutions durables.

#### 4.1.2.2 Données relatives à la chaîne de valeur

ALTEN a conscience de l'impact de sa chaîne de valeur amont sur son empreinte carbone et mesure l'importance de maîtriser les enjeux sociaux, environnementaux et de conduite des affaires relatifs à ses fournisseurs. Toutefois, dans l'optique de mener des efforts raisonnables, les données quantitatives de l'ensemble des fournisseurs d'ALTEN n'ont pas été consolidées.

La chaîne de valeur aval est composée de nombreux clients et secteurs d'activité. L'établissement de l'état de durabilité pour les opérations propres d'ALTEN étant prioritaire, collecter les données relatives à la chaîne de valeur aval n'a pu être réalisé dans un effort raisonnable.

Toutefois, les politiques, actions et cibles présentées dans ce rapport prennent en compte l'intégralité de la chaîne de valeur d'ALTEN, tant en amont qu'en aval. Le Groupe veille à ce que toutes ses initiatives soient menées en pleine connaissance des impacts et des interactions avec ses partenaires et clients à chaque étape de la chaîne. Cette approche garantit une vision cohérente et complète, en tenant compte des spécificités de chaque partie prenante.

Pour assurer une vision plus complète de l'état de durabilité du Groupe en 2025 et pour les années qui suivent, ALTEN étudiera les moyens qui sont à sa disposition pour faciliter cette collecte.

### 4.1.2.3 Estimations, incertitudes et exclusions

Pour établir ce *reporting*, ALTEN a consolidé les données provenant de 65 entités du Groupe dont 56 filiales internationales et 13 filiales françaises. Ce périmètre représente 85 % du chiffre d'affaires et 87 % des effectifs du Groupe au 31 décembre 2024. Ces entités couvrent toutes les régions du monde. Depuis 2022, ces entités ont accès à un outil de *reporting*. Il permet de remonter les informations locales sur les thématiques :

- sociales ;
- environnementales ;
- sociétales ;
- gouvernance.

Pour présenter des indicateurs consolidés reflétant le périmètre de consolidation financière, des estimations ont donc dû être intégrées à la consolidation.

Par ailleurs, des données brutes collectées ont pu être exclues suite à arbitrage faute de fiabilité ou de consistance avec la définition de l'indicateur. Ainsi ces données ont également dû être extrapolées.

Le Groupe s'efforce :

- d'accroître chaque année le périmètre de son *reporting* en intégrant de nouvelles entités ;
- de fiabiliser les données collectées en s'adossant notamment aux contrôles de cohérence proposés par l'outil ;
- de sensibiliser les différentes entités du périmètre RSE aux nouveautés intégrées dans le *reporting*.

#### Méthodologie d'extrapolation

Dans le cadre de la publication des données, il est parfois nécessaire d'extrapoler des valeurs manquantes. En 2024, les valeurs manquantes ont pu être liées à des données non collectées ou à des données identifiées comme non conformes au cours des audits. Ces extrapolations se basent sur des informations disponibles. Voici les différentes méthodes utilisées pour l'extrapolation :

- quand la donnée est absente, et si la donnée existe pour une ou plusieurs entités du même pays, la donnée est extrapolée sur cette base ;
- quand la donnée est absente pour une entité et pour le pays, et si la donnée existe dans la zone de pays à laquelle elle appartient, la donnée est extrapolée sur cette base ;
- quand la donnée est absente pour une entité, pour le pays et sa zone de pays, et si la donnée existe au niveau Groupe, la donnée est extrapolée sur cette base.

Les zones de pays utilisées ont été constituées sur la base d'analyses qualitatives permettant un rapprochement de certains pays en fonction de leur culture, économie ou contexte géopolitique.

Il est à noter que certains indicateurs ont été considérés comme « non-extrapolables » compte tenu :

- des différences régionales ou sectorielles au sein du même pays, qui peuvent entraîner des variations (l'utilisation d'électricité renouvelable n'est pas extrapolée par exemple) ;
- des caractéristiques économiques, sociales et environnementales des pays voisins, qui peuvent différer et affecter la précision de l'extrapolation (exemple protection sociale) ;
- des données au niveau du Groupe, qui peuvent ne pas refléter les spécificités locales ou sectorielles de l'entité entraînant ainsi des écarts.

#### Sources d'incertitudes

L'échantillon à partir duquel a été réalisée l'extrapolation est considéré suffisamment solide par ALTEN pour réduire au maximum les risques d'incertitudes. Qui plus est, pour atténuer les incertitudes liées à l'extrapolation des données, plusieurs approches ont pu être adoptées :

- comparer les résultats extrapolés avec des données réelles disponibles pour d'autres entités similaires afin de vérifier la cohérence et la précision des extrapolations ;
- évaluer l'impact des différentes hypothèses sur les résultats extrapolés pour identifier les facteurs les plus influents et ajuster les modèles en conséquence ;
- limiter les extrapolations dans les rapports publiés.

Il est à noter que dans une optique conservatrice, certaines données ont été considérées comme non extrapolables ou peu extrapolables par nature. C'est le cas de données relatives à :

- des situations humaines particulières comme le nombre de collaborateurs en situations de handicap qui n'a pas du tout été extrapolé ;
- des spécificités locales liées à des réglementations locales comme les effectifs couverts par des conventions collectives qui ne peuvent être extrapolées au-delà du pays ;
- des choix contractuels comme l'électricité renouvelable, qui n'a pas été considérée en dehors des filiales pouvant justifier de son utilisation réelle.

Les indicateurs concernés sont :

- E1-5 : consommation d'électricité renouvelable, consommation de gaz ;
- S1-8 : pourcentage de salariés couverts par une convention collective ;
- S1-12 : part des effectifs en situation de handicap ;
- S1-14 : nombre de décès, nombre d'accident de travail, nombre de maladies professionnelles, nombre de jours perdus ;
- S1-15 : part des salariés ayant le droit de prendre un congé pour raisons familiales ;
- S1-16 : écart de rémunération, ratio de rémunération totale ;
- S1-17 : nombre d'incidents de discrimination, nombre de plaintes déposées, montant total des amendes, pénalités et indemnités, nb d'incidents graves en matière de droits de l'Homme, montant total des amendes, pénalités et indemnités.

Enfin, des incertitudes sont à prendre en compte dans le bilan carbone, spécialement à la catégorie des intrants :

- leurs émissions carbone ont été calculées sur la base de ratio monétaires, ALTEN ne disposant ni de l'empreinte carbone de ses fournisseurs, ni des facteurs d'émission spécifiques ;
- les volumes d'achats considérés ne couvrent pas 100% des achats de produits et de services.

La note méthodologique disponible à la section 4.7.2 - Note méthodologique précise la méthodologie de calcul du bilan carbone.

Pour limiter ces incertitudes, la démarche en amélioration continue d'ALTEN prévoit de faire un état des lieux en 2025 pour identifier les zones de faiblesse de la collecte de la donnée et vise à remédier à cette limite pour le prochain exercice.

## 4.1.2.4 Comparabilité et modification de périmètre

Au sein du périmètre RSE de divulgation, la comparaison des indicateurs entre l'année 2023 et l'année 2024 n'est pas possible car les définitions sont différentes.

## 4.1.2.5 Erreurs par rapport aux années précédentes

Étant donné le changement de cadre de *reporting*, les années précédentes ne sont pas à prendre en considération dans la plupart des cas.

Cependant, pour les indicateurs environnementaux qui permettent d'alimenter le calcul de l'empreinte carbone, les données 2023 ont été ajustées à la suite :

- d'erreurs constatées dans les données brutes 2023 ;
- d'alignements méthodologiques ;
- d'alignements de périmètre (intégration des sociétés acquises au cours de l'exercice 2024).

Les corrections concernent les données suivantes :

- déplacements professionnels : prise en compte des indemnités kilométriques ;
- déplacements domicile-travail : recalcul à partir des abaques de 2024 ;
- intrants : réalignement de la catégorisation avec celle de 2024 ;
- électricité renouvelable : alignement méthodologique avec 2024 ;
- gaz fugitifs : recalcul des gaz à partir des abaques plus précis de 2024.

## 4.1.2.6 Renvois

Le lecteur pourra être renvoyé vers des sections du rapport de durabilité ou vers des sections des autres chapitres du rapport annuels. Les objectifs de ces renvois sont les suivants :

- éviter les répétitions ;
- faciliter la compréhension ;
- apporter des compléments d'information.

C'est le cas aux sections suivantes :

ESRS	N° du paragraphe/ Point de donnée	Contenu correspondant	Renvoi DEU
ESRS 2 GOV-1	20 et 21	Informations sur la gouvernance, les compétences des membres de la gouvernance et les plans d'attributions gratuites d'actions	3.1.2 et 3.1.3
ESRS 2 GOV-3	13	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation (rémunération)	3.2.3.1.
ESRS G1-3	21	Degré de formation des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance en matière d'anticorruption	3.1.3.1

## 4.1.2.7 Utilisation des dispositions transitoires conformément à l'annexe C de l'ESRS 1

ESRS concerné et DR	Données faisant l'objet de la disposition transitoire	Efforts
ESRS S1	Données relatives aux non-salariés	Dans le cadre de la gestion des relations avec les sous-traitants, les données qui seront collectées désormais permettront une divulgation à la publication du prochain rapport.
ESRS S1	Données relatives aux congés familiaux	L'alignement méthodologique relatif à la collecte de données permettra une consolidation correcte et conforme de la donnée.
ESRS E1	Données relatives aux effets financiers anticipés des facteurs physiques et de la transition les risques et les opportunités potentielles liés au climat	Dans le cadre de la formalisation du plan de transition, les effets financiers seront consolidés et présentés à la Direction.
ESRS S1	Données relatives à la protection sociale	L'alignement méthodologique relatif à la collecte de données permettra une consolidation correcte et conforme de la donnée.

#### 4.1.2.8 Vérification de la donnée

Le contrôle de la donnée de durabilité du Groupe est effectué en trois étapes :

##### 1. l'outil de reporting utilisé par l'équipe RSE Groupe dans le contexte de la collecte des données ESG :

- des alertes automatiques sont générées en cas d'écart significatif constaté par rapport à l'année N-1 ;
- des indicateurs de contrôle de cohérence sont utilisés pour vérifier la fiabilité des données ;

##### 2. phase de contrôle des données par l'équipe RSE Groupe :

- lors de la phase de contrôle des données, l'équipe RSE vérifie l'exactitude et la cohérence des informations collectées,
- pendant la phase de consolidation, l'équipe RSE s'assure que les données agrégées respectent les normes et les exigences de durabilité ;

##### 3. audit interne par l'équipe de contrôle interne :

- en cours d'année, des audits internes sont menés par les équipes du contrôle interne pour évaluer la conformité et l'efficacité des processus de collecte et de contrôle des données de durabilité.

Depuis 2024, les équipes du contrôle interne ont intégré à leur plan d'audit la vérification d'indicateurs ESG. Dans le cadre de la coopération avec l'équipe RSE, une liste d'indicateurs a été définie et a intégré ces plans d'audits. En fonction de la filiale auditée et des risques associés, certains indicateurs peuvent s'ajouter à cette liste.

Cette approche multiniveau garantit une surveillance rigoureuse et continue des données de durabilité, assurant ainsi leur fiabilité et leur intégrité.

### 4.1.3 GOUVERNANCE DE LA DURABILITÉ

#### 4.1.3.1 Rôles et composition des organes de gouvernance [GOV-1]

##### 4.1.3.1.1 La composition et la diversité du Conseil d'administration

La structure de la gouvernance est présentée dans la partie 3.1 – Présentation de la gouvernance, et particulièrement, dans les parties 3.1.2 – La Direction générale et 3.1.3 – Le Conseil d'administration et ses comités en 2024.

La composition et la diversité du Conseil d'administration sont décrites dans la partie 3.1.3 – Le Conseil d'administration et ses comités en 2024. Notamment, la composition du Conseil d'administration est synthétisée dans la partie Synthèse de la composition du Conseil d'administration au jour de la publication du Document d'enregistrement universel pages 98 et suivantes et la diversité du Conseil d'administration est détaillée dans la partie Politique de diversité appliquée au sein du conseil pages 109 et suivantes.

Le ratio femmes/hommes moyen, au cours de l'exercice 2024, dans les organes de gouvernance de la Société, en pourcentage du nombre total de membres, est présenté ci-dessous :

- le Conseil d'administration comprenait quatre femmes et cinq hommes, soit 44,44 % de femmes et 55,55 % d'hommes compte tenu de l'Administrateur représentant les salariés ;

- le Comité d'audit est composé d'une femme, qui le préside, et de deux hommes, soit 33,33 % de femmes et 66,66 % d'hommes ;
- le Comité des rémunérations et des nominations est composé de deux femmes, l'une d'entre elles présidant le comité, et d'un homme, soit 66,66 % de femmes et 33,33 % d'hommes ;
- le Comité RSE est composé d'un homme et une femme, qui le préside. Soit 50 % de femmes et 50 % d'hommes.

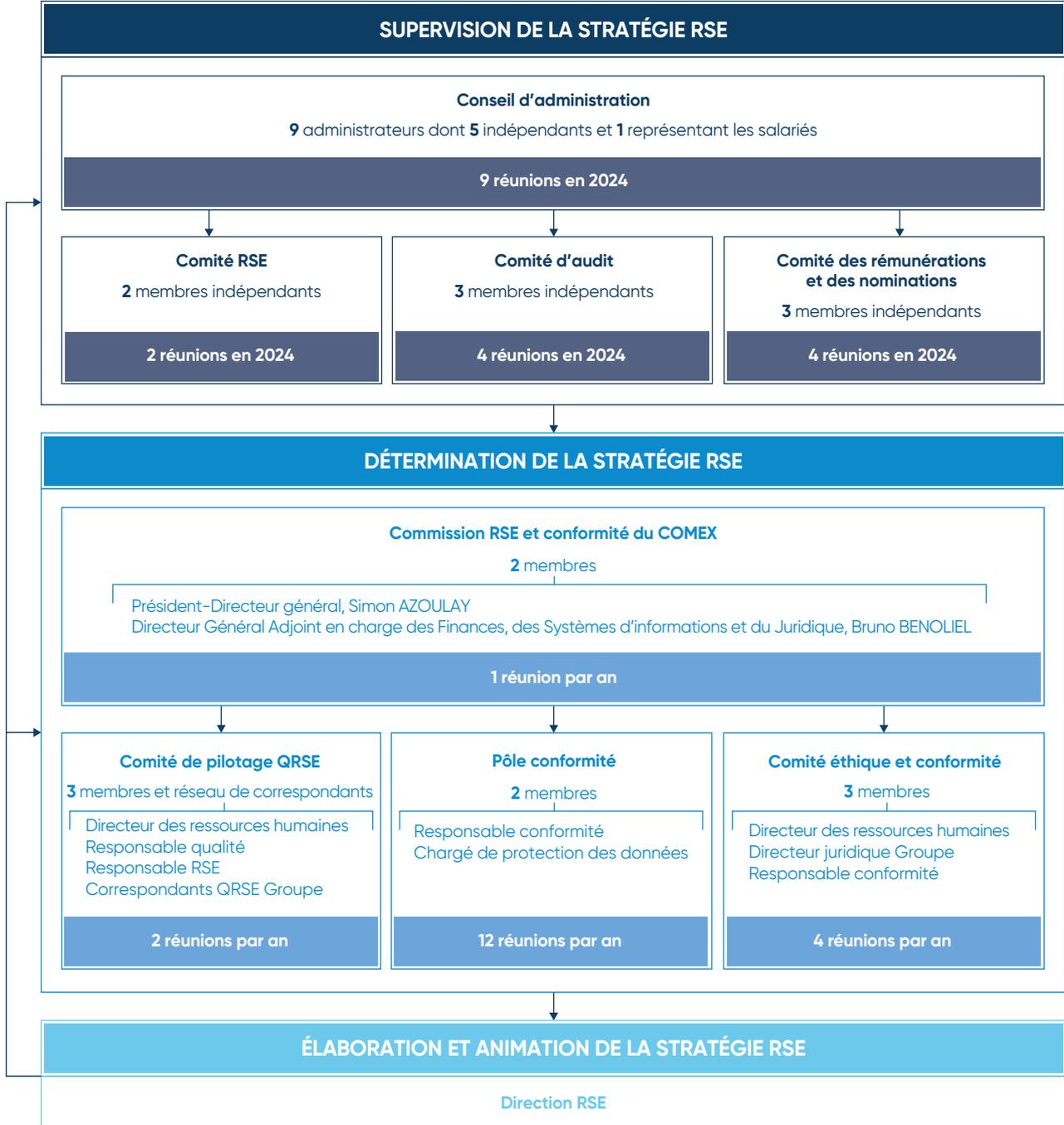
Des informations sur l'expérience et la biographie des Administrateurs figurent dans la partie 3.1.3.1 – Conseil d'administration – section Informations sur les mandats et fonctions en vigueur à la date du présent Document.

Le Conseil d'administration comprend un Administrateur représentant les salariés.

La Commission RSE et conformité du Comex est composée de deux membres, à savoir du Président – Directeur général, organe exécutif, Simon AZOULAY, et de l'un des Directeurs Généraux Adjointes, Bruno BENOLIEL.

**4.1.3.1.2 Les rôles et responsabilités des organes d’administration, de direction et de surveillance dans la supervision du processus de gestion des IRO matériels**

Les rôles et responsabilités des organes d’administration en matière de durabilité au 31 décembre 2024 sont schématisés ci-dessous :



La gouvernance en matière de durabilité s’organise autour des instances suivantes :

**Le Conseil d’administration**

Le Conseil d’administration, au travers du Comité RSE, a notamment pour rôle de superviser la stratégie RSE du Groupe. A cette fin, le conseil s’appuie sur ses trois comités traitant les sujets relevant de leur domaine d’expertise respectif.

Chaque année, il examine attentivement les résultats des indicateurs composant le coefficient cQRSE (Qualité,

Responsabilité Sociétale et Environnementale). Lors de cette revue, le conseil, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations et RSE, évalue la pertinence et l’efficacité des indicateurs actuels et procède à des ajustements si nécessaire. Cela peut inclure l’ajout de nouveaux indicateurs pour mieux refléter les priorités stratégiques ou la suppression de ceux qui ne sont plus pertinents.

Le coefficient cQRSE est décrit à la section 4.1.3.3.1 - Des indicateurs ESG dans les systèmes d’incitation de rémunération long terme.

### Le Comité RSE

Les rôles et responsabilités du Comité RSE sont présentés en détail aux pages 118 et suivantes.

Le Comité RSE a notamment pour rôle :

- de procéder à l'examen des principaux impacts, risques et opportunités pour le groupe ALTEN en matière sociale, sociétale et environnementale et de la politique RSE menée ;
- de procéder à la revue des systèmes de reporting, d'évaluation et de contrôle afin de permettre au groupe ALTEN de produire une information extra-financière fiable ;
- d'examiner les grands axes de la communication aux actionnaires et aux autres parties prenantes en matière de responsabilité sociale et environnementale ;
- d'examiner et suivre les notations obtenues par le groupe ALTEN de la part des agences de notation extra-financière.

### Le Comité d'audit

Les rôles et responsabilités du Comité d'audit sont présentés en détail aux pages 116 et suivantes.

Le Comité d'audit a notamment pour rôle :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité (IMD) ;
- la recommandation sur le certificateur des IMD ;
- le respect des conditions d'indépendance requises des intervenants pour l'exercice des missions de certification des IMD ;
- l'information du conseil sur les résultats de la mission de certification des IMD, ainsi que de la manière dont ces missions ont contribué à l'intégrité de l'information en matière de durabilité.

### Le Comité des rémunérations et des nominations

Les rôles et responsabilités du Comité des rémunérations et des nominations sont présentés en détail aux pages 117 et suivantes.

Le Comité des rémunérations et des nominations a notamment pour rôle :

- de veiller à l'intégration des critères ESG dans la politique de rémunération ;
- de s'assurer de l'intégration des critères ESG dans la composition et la diversité des organes de direction.

### La Commission RSE et conformité du COMEX

La Commission RSE et conformité du COMEX a pour rôle de :

- déterminer les orientations stratégiques RSE du Groupe ;
- diffuser la culture dans les organisations ;
- suivre les indicateurs et l'activité des comités.

La Commission RSE et conformité du COMEX s'appuie sur différents comités et Direction RSE d'ALTEN, à savoir :

### Le Comité de pilotage QRSE

Le Comité de pilotage QRSE a pour rôle de :

- proposer une vision long terme des sujets QRSE ;
- garantir l'adéquation des engagements RSE avec la cartographie des risques ;
- garantir la prise en compte des attentes des parties prenantes ;
- piloter le déploiement de la stratégie QRSE.

### Le Pôle conformité

Le Pôle conformité a pour rôle de :

- co-construire la démarche Groupe ;
- cartographier les risques opérationnels ;
- suivre le déploiement de la démarche dans les différentes entités ;
- mettre en place et suivre les indicateurs ;
- animer et former le réseau des ambassadeurs éthiques et conformité.

### Le Comité éthique et conformité

Le Comité éthique et conformité a pour rôle de :

- analyser les risques éthiques ;
- s'assurer de la prise en charge et du traitement des alertes ;
- mettre en place et suivre les indicateurs.

### La Direction RSE

Le Conseil d'administration et la Commission RSE et conformité du COMEX s'appuient dans leurs travaux sur la Direction RSE (ci-après la "Direction RSE").

La Direction RSE a pour rôle la mise en œuvre de la stratégie RSE du Groupe, notamment par l'animation d'un réseau de correspondants dans les filiales.

La Direction RSE a pour responsabilités :

- élaborer, animer et mettre à jour la stratégie RSE du Groupe ;
- accompagner les filiales dans l'adaptation locale de la matérialité et dans la conduite des projets RSE ;
- animer le réseau des correspondants RSE ;
- promouvoir la démarche RSE dans les directions métiers ;
- répondre aux évaluations extra-financières ;
- s'assurer de l'efficacité du processus d'écoute des parties prenantes ;
- réaliser la veille RSE ;
- produire le reporting et notamment le rapport de durabilité.

## Réseau de correspondants RSE

La Direction RSE s'appuie sur un réseau de correspondants RSE localisés dans des filiales représentant 87 % des effectifs du Groupe en 2024 pour aligner les feuilles de route locales avec la stratégie RSE du Groupe. Ils sont en relation tout au long de l'année et s'alimentent mutuellement sur les actualités locales et celles du Groupe. Ces correspondants RSE ont notamment la charge de la remontée de données dans le cadre de la campagne de reporting ESG annuelle.

### 4.1.3.1.3 Cartographie des compétences ESG des Administrateurs ou la possibilité d'acquérir ces compétences par la formation

Les compétences ESG des Administrateurs sont répertoriées en 3 thématiques : gouvernance et conduite des affaires, ressources humaines et environnement. La cartographie de ces compétences ESG ainsi que les pourcentages de représentation associés à ces compétences sont présentés à la section Diversité des compétences pages 112 et suivante.

Le Comité des rémunérations et des nominations dans sa politique de recrutement des Administrateurs et dans le développement des compétences des Administrateurs s'assure qu'un pourcentage adéquat des administrateurs possèdent les compétences ESG nécessaires afin de superviser la stratégie en matière d'ESG. En effet, ces compétences permettent une compréhension des impacts, risques et opportunités matériels du Groupe. Les compétences ESG des Administrateurs assure ainsi une gouvernance efficace et une prise de décision stratégique alignée avec les éléments de la stratégie RSE.

Les critères utilisés pour définir la compétence liée aux enjeux environnementaux des Administrateurs peuvent être les suivants :

- expérience dans une organisation exposée à une surveillance environnementale et/ou en pleine transition vers le développement durable ;
- formation dans un domaine environnemental, et/ou en RSE de manière générale, par un organisme certifié ;
- expérience au niveau de la direction dans un rôle axé sur les questions environnementales.

Les administrateurs disposent d'un catalogue de formation composé notamment de sessions sur les thématiques ESG. Parmi les domaines proposés en 2025, il y a notamment : la réglementation ESG, le climat, les enjeux éthiques. Les formations suivies en 2024 sont présentées à la section Formation des membres du Conseil d'administration en page 116.

### 4.1.3.2 Informations sur les enjeux de durabilité transmises au Conseil d'administration [GOV-2]

Les organes de gouvernance sont informés des impacts, risques et opportunités matériels, de la mise en œuvre de la vigilance raisonnable ainsi que des résultats et de l'efficacité des politiques, actions, indicateurs et cibles adoptés selon deux rythmes distincts :

**Instances régulières :** Les thématiques de durabilité sont intégrées dans les réunions régulières des organes de

gouvernance. La teneur et fréquence de ces réunions sont décrites dans la section précédente. Cela permet un suivi continu et une prise en compte systématique des enjeux de durabilité dans les décisions stratégiques et opérationnelles.

**Instances exceptionnelles :** En cas de besoins d'arbitrage spécifiques ou de situations urgentes, des instances exceptionnelles peuvent être déclenchées. Ces réunions *ad hoc* permettent de traiter rapidement et efficacement les questions de durabilité nécessitant une attention immédiate et des décisions rapides.

Cette approche duale garantit une gestion proactive et réactive des thématiques de durabilité, assurant ainsi leur intégration optimale dans la gouvernance de l'organisation.

## Direction générale et Direction générale adjointe

La Direction générale et la Direction générale adjointe sont informées par la Direction RSE pour consultation et/ou prise de décision sur des sujets clés, sans attendre les rendez-vous réguliers.

Cela a été le cas en 2024 pour le lancement du projet CSRD, le lancement du projet de double matérialité, la présentation des résultats de la double matérialité et donc des impacts, risques et opportunités matériels.

## Conseil d'administration et ses comités

Les thématiques de durabilité sont adressées plusieurs fois dans l'année par le Comité RSE et le Comité d'audit.

Une première session est habituellement dédiée à la présentation du bilan de l'année fiscale passée. Elle se déroule en amont de la publication des données au travers du rapport de durabilité. À cette occasion, il est également présenté la feuille de route.

Une seconde session permet de présenter l'état d'avancement des enjeux de l'année.

Une troisième session prévoit, à l'approche de la fin d'année, d'aborder les perspectives pour l'établissement du prochain rapport. C'est à cette occasion que sont présentés les risques, impacts et opportunités mis à jour.

Pour connaître les thématiques abordés dans les conseils de l'année 2024, il convient de se reporter aux sections Travaux du Conseil d'administration et 3.1.3.2 - Les comités du Conseil d'administration.

## Autres comités

- **Comité de pilotage QRSE :** La Direction RSE alimente les directions locales des différentes entités juridiques du Groupe avec les actualités de la stratégie RSE. C'est ici que sont abordés les différents projets en cours dans les pays.
- **Réunions de direction :** Le suivi des plans d'actions relatifs à chaque axe de la stratégie se fait au sein des directions responsables de chacune des thématiques (Direction des Ressources humaines, Direction qualité sécurité environnement, Direction immobilière, Direction des Systèmes d'information...).

Les résultats de la matérialité et les enjeux de durabilité ont été présentés en 2024 au fil de l'avancée des chantiers de mise en conformité, incluant ainsi les risques et impacts liés aux piliers humain, environnemental et de gouvernance.

Il s'agira en 2025 de formaliser davantage le lien entre les impacts, risques et opportunités et les plans d'actions de chacune des directions. Ainsi que le pilotage de ces derniers avec le suivi de la performance des indicateurs identifiés.

### 4.1.3.3 Rémunérations au titre de la durabilité [GOV-3]

#### 4.1.3.3.1 Des indicateurs ESG dans les systèmes d'incitation de rémunération long terme

Depuis 2018, le Conseil d'administration a émis des plans d'actions de performance avec l'autorisation de l'Assemblée générale conformément à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce. Ces plans sont soumis à des conditions de performance. Ces plans sont principalement destinés à certains salariés et dirigeants que le Groupe souhaite inscrire dans une démarche de fidélisation. Pour les plans d'actions gratuites soumis à des conditions de performance, le nombre d'actions définitivement acquises par chaque bénéficiaire à l'issue de la période d'acquisition est calculé en multipliant le nombre d'actions attribuées lors de l'attribution initiale par le coefficient de performance.

Ce coefficient de performance est la somme algébrique de quatre coefficients ayant chacun une pondération de 25 %. Ils sont décrits dans la section Principales caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions en cours page 130 du présent Document. Parmi ces quatre coefficients, le coefficient cQRSE est basé sur un indice composite de neuf indicateurs qualité et Responsabilité Sociétale et Environnementale parmi ceux suivis par le groupe ALTEN.

#### 4.1.3.3.2 La RSE, critère de performance pour la rémunération annuelle variable

La Direction RSE y compris son Directeur, est concerné par un système d'incitation dans sa rémunération. La performance de l'activité comprend :

- l'atteinte des objectifs extra-financiers pour l'année en cours ;
- l'élargissement du champ de certification pour l'année en cours ;
- la réponse à la réglementation et aux différentes évaluations extra-financières pour l'année en cours ;
- la qualité des supports de transparence pour l'année en cours.

Le montant de la rémunération variable représente 8 % du salaire annuel si ces objectifs sont atteints.

### 4.1.3.4 Déclaration de diligence raisonnable [GOV-4]

Éléments essentiels de la diligence raisonnable	Paragraphes dans l'état de durabilité
Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	4.1.3 - Gouvernance de la durabilité 4.2.2.1 - Gouvernance et politiques liées à l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique [ESRS 2. GOV 3] [E1-2] 4.4.3.1 - Gouvernance & Engagements
Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	4.1.4.2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes [SBM-2] 4.3.1 - Intérêts et points de vue du personnel de l'entreprise [ESRS 2 SBM-2]
Identifier et évaluer les impacts négatifs	4.1.5 - Impacts, risques et opportunités (IRO) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires [SBM-3] 4.2.1 - Gestion des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'environnement et leurs interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires [ESRS 2. SBM-3] 4.3.2 - Gestion des impacts, risques et opportunités matériels liés aux effectifs de l'entreprise et leurs interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires [ESRS 2. SBM-3] 4.4.2 - Gestion des impacts, risques et opportunités
Agir pour remédier à ces impacts négatifs	4.2.2.3 - Actions en faveur de l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique [E1-2] [E1-3] [MDR-A] 4.3.5 - Processus de réparation des impacts négatifs REELS et canaux pour partager les préoccupations des employés [S1-3] 4.3.6 - Actions mises en place pour gérer les impacts, risques et opportunités [S1-4]
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	4.1.4.3.2 - Une performance extra-financière reconnue Par ailleurs, ce rapport de durabilité fait état de communication de la démarche de progrès du Groupe.

En complément, les éléments relatifs au devoir de vigilance sont détaillés à la section 4.4.6 - Plan de vigilance.

### 4.1.3.5 Gestion des risques et contrôles internes en matière de rapport sur le développement durable *[GOV-5]*

Pour garantir la fiabilité des rapports de durabilité, il est essentiel de réaliser une analyse des risques des méthodes utilisées. Cette analyse permet d'identifier et d'évaluer les risques potentiels liés à la collecte, au traitement et à la consolidation des données de durabilité. C'est ainsi que la Direction RSE peut garantir la fiabilité et l'exactitude des informations rapportées, assurer la conformité avec les exigences réglementaires, et améliorer continuellement le processus de *reporting*. Cela permet également de réagir rapidement aux écarts et aux erreurs, assurant ainsi la qualité et l'intégrité des rapports de durabilité.

La méthodologie d'analyse des risques utilisée permet d'identifier, évaluer et gérer les risques potentiels. Cette méthodologie respecte différentes étapes :

- description du risque : il s'agit de définir clairement le risque, en décrivant sa nature, ses causes et ses conséquences possibles ;
- évaluation quantitative : cette étape consiste à mesurer la fréquence d'occurrence du risque, son impact sur l'organisation, et sa criticité, qui combine fréquence et impact pour déterminer la gravité du risque ;
- niveau de maîtrise : il est important d'évaluer les mesures existantes pour contrôler le risque et leur efficacité ;
- mesure d'atténuation : cette étape permet d'identifier les actions spécifiques qui peuvent réduire la probabilité ou l'impact du risque ;
- plan d'actions : enfin, à l'issue de l'analyse, il s'agit d'élaborer un plan détaillé pour mettre en œuvre les mesures d'atténuation, incluant les responsables, les ressources nécessaires et les échéances.

En cette première année de reporting répondant aux exigences de la CSRD, avec un périmètre élargi de filiales couvertes et d'indicateurs collectés, la Direction RSE a formalisé cette analyse de risque en 2024, l'a alimenté au cours de la campagne et mettra en œuvre le suivi en 2025, incluant les échanges avec la gouvernance sur le sujet.

Il est à noter toutefois que la fiabilité des données et le périmètre ont toujours été des sujets abordés avec les différents comités, cela a été le cas en 2024.

#### 4.1.3.5.1 Modalités de contrôle et de reporting

Pour garantir que cette analyse de risque est bien suivie et qu'elle aboutit à des actions concrètes, plusieurs modalités de contrôle ont été mises en place. Tout d'abord, des audits internes sont réalisés sur la qualité des données collectées et sur l'efficacité des processus de collecte et de consolidation des données. Ces audits permettent de vérifier l'adéquation des mesures d'atténuation mises en place.

Par ailleurs, un suivi des actions correctives sera présenté lors des réunions annuelles des organes de gouvernance. Ces rapports comprendront une évaluation des risques identifiés, de leur traitement et des résultats obtenus. Ils permettront aux instances de gouvernance de suivre l'avancement des actions mises en place pour maîtriser les risques et garantir la conformité des données de durabilité. Un suivi régulier sera effectué à travers des points intermédiaires, permettant de détecter rapidement les écarts par rapport aux objectifs fixés et de mettre en place les ajustements nécessaires.

#### 4.1.3.5.2 Modalités de dialogue avec les instances de gouvernance

Pour assurer un dialogue fluide et transparent, un processus de reporting sera mis en place. Les résultats des analyses de risques et des contrôles internes seront partagés avec les instances de gouvernance compétentes, notamment la Direction RSE et les comités concernés en fonction des thématiques abordées (gouvernance, conformité, contrôle interne). Ces rapports incluront des recommandations d'actions et des indicateurs de performance clé pour chaque risque identifié.

Les parties prenantes internes seront également impliquées dans les discussions sur les risques et la mise en œuvre des mesures d'atténuation. Un dialogue continu sera maintenu tout au long de l'année pour veiller à l'adéquation entre les risques identifiés et les actions menées, et à l'efficacité de la stratégie mise en place.

### 4.1.3.5.3 Risques identifiés et stratégies d'atténuation

En adoptant une approche systématique et proactive, l'analyse de risque a permis de minimiser les effets négatifs et de renforcer la résilience de la démarche de reporting. Les risques pour lesquels un niveau d'action prioritaire a été identifié sont les suivants :

Catégorie	Risque	Description du risque	Stratégie d'atténuation	Priorisation
Donnée	Incompatibilité de la demande avec les réglementations locales	Impossible pour la France par exemple de faire du <i>reporting</i> sur l'origine ethnique	→ Mise en place de Groupe de travail composé d'entités venant de différents pays et zones géographiques ainsi que de différentes tailles  4.1.1 - Base générale pour la préparation du rapport de durabilité [BP-1]	PRIO 1
Donnée	Estimation erronée due à la méthodologie d'extrapolation (qui ne serait basée que sur le chiffre d'affaires)	Estimation à la hausse ou à la baisse injustement pour certains indicateurs de certaines entités dû à la méthodologie elle-même	→ Identification de variable spécifique pour chaque indicateur → Composition de zones de pays différentes pour les indicateurs ENV ou SOC → Composition des zones de pays à partir des données collectées et approchantes  4.1.1 - Base générale pour la préparation du rapport de durabilité [BP-1]	PRIO 1
Matérialité	Prise en compte partielle des spécificités locales des différentes entités du Groupe dans l'analyse des enjeux	Absence ou manque de sollicitation de parties prenantes internes pour des zones géographiques différentes	→ S'appuyer sur les expertises internes  4.1.6.1 - Méthodologie de l'analyse de double matérialité [IRO-1]	PRIO 1
Donnée	Problème d'intégrité de la donnée	Donnée incorrecte, mauvaise source de donnée ou mauvaise application de la définition	→ Contrôle de la donnée à 3 niveaux  4.1.1 - Base générale pour la préparation du rapport de durabilité [BP-1]	PRIO 2
Donnée	Mauvaise compréhension de la définition	Une définition qui serait basée sur des spécificités françaises par exemple, ou difficile à comprendre dû à des différences culturelles	→ Groupe de travail composé d'entités de différents pays et zones géographiques en charge de relire et remonter les incompréhensions  4.1.1 - Base générale pour la préparation du rapport de durabilité [BP-1]	PRIO 2
Réglementation	Rapport de durabilité établi sur la mauvaise version de la norme	Ou n'intégrant pas les dernières évolutions de cette dernière	Accompagnement par des partenaires, par les Commissaires aux comptes, suivi des actualités de l'EFRAG, veille  4.1.1 - Base générale pour la préparation du rapport de durabilité [BP-1]	PRIO 2

## 4.1.4 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS ET DE LA STRATÉGIE ESG

### 4.1.4.1 Stratégie, modèle d'affaire et chaîne de valeur [SBM-1]

#### 4.1.4.1.1 Modèle d'affaire

## RESSOURCES

### Humaines

- ▶ **57 700 collaborateurs**  
dont **50 900 ingénieurs**
- ▶ Une présence dans **30 pays**

### Intellectuelles et immatérielles

- ▶ **11 ALTEN Labs** dans le monde
- ▶ **9 Smart programs** adaptés aux enjeux des clients
- ▶ **+ 100** projets internes R&D

### Sociétales et relationnelles

- ▶ **6 500** clients
- ▶ **Partenariats** industriels et collaboration avec un écosystème de *start-up*
- ▶ **201 partenariats** universités et écoles d'ingénieurs

### Environnementales

- ▶ **25 253 MWh de consommation énergétique**  
dont 39% d'énergie renouvelable
- ▶ **65% des effectifs couverts** par un système de management environnemental

### Financières

- ▶ **2,2 Mds€** Fonds propres
- ▶ **376,5 M€** de marge opérationnelle
- ▶ Situation de trésorerie positive : **275,5 M€**

## VISION : construire aujourd'hui

### 2 BUSINESS LINE

Une couverture sur tout le cycle de développement produits pour les projets technologiques de l'ingénierie et des IT services.

#### Ingénierie

**70%** du chiffre d'affaires

- ▶ Conception de produits et systèmes : *Project Management Support*, connectivité UX/UI, ingénierie système, etc.
- ▶ *Manufacturing* : méthode et process de fabrication, *supply chain*, outils de PLM (*Product Lifecycle Management*)

#### Services IT aux entreprises

**30%** du chiffre d'affaires

- ▶ Systèmes d'information : développement d'applications IT
- ▶ Réseaux internes (*Cloud*, cybersécurité)

### VALEUR AJOUTÉE

Un réseau mondial de plus de 50 filiales spécialisées en Conseil et Expertise pour assurer le succès des projets complexes.

## ENGAGEMENT : avoir un impact à travers la démarche RSE

### Humain

- ▶ Promouvoir la diversité et le progrès des talents
- ▶ **+ 100** nationalités
- ▶ **89/100** Index égalité femmes/hommes Alten SA

### Environnement

- ▶ Réduire l'empreinte environnementale du Groupe
- ▶ Trajectoire climat validée par le SBTi
- ▶ CDP climat : **score : A-**



ALTEN accompagne la stratégie de développement de ses clients dans les domaines de l'innovation, de la R&D et des systèmes d'information technologiques.

### Défis et opportunités

- ▶ Développement de l'intelligence artificielle dans les métiers/activités
- ▶ Contribution à la réduction de l'empreinte carbone des clients
- ▶ Cybersécurité et protection des données clients
- ▶ Attraction et rétention des talents

## le monde de demain

### 12 SECTEURS D'ACTIVITÉS

Une expertise sectorielle diversifiée et équilibrée.



**VALEUR AJOUTÉE** | Une capacité de *delivery offshore* dans 12 pays au service de la compétitivité des clients.

## positif sur la société

### Innovation durable

- ▶ Créer de la valeur durable pour les clients avec des solutions innovantes
- ▶ **100 collaborateurs** scientifiques et spécialistes techniques
- ▶ **15 doctorants** en thèses scientifiques



## CRÉATION DE VALEUR

### Humaine

- ▶ **90%** de salariés permanents
- ▶ Taux de féminisation : **30%**
- ▶ **10 heures de formation** en moyenne par collaborateur

### Intellectuelle et immatérielle

- ▶ **31% des projets de R&D** dédiés à l'innovation environnementale

### Sociétale et relationnelle

- ▶ Accompagnement des clients dans la transition environnementale et la sobriété numérique
- ▶ **100 partenariats** ONG et associations
- ▶ **3881 jours/homme** de mécénat de compétences

### Environnementale

- ▶ Émissions de GES **trajectoire 1,5°C** à échéance 2030
- ▶ **Scope 1 et 2 : -59,8%** en valeur absolue/année de référence 2019
- ▶ **Scope 3 : -55,8%** en intensité/année de référence 2019

### Économique et financière

- ▶ **4,14 Mds de chiffre d'affaires** dont 67,2% réalisés à l'international
- ▶ **3 acquisitions**
- ▶ **333,2 M€** de *Free Cash-Flow*
- ▶ **1,5 €** de dividende par action

### 4.1.4.1.2 Chaîne de valeur

En lien avec son modèle d'affaire créateur de valeur, la chaîne de valeur d'ALTEN se divise en deux catégories : amont et aval. En amont, ALTEN se concentre sur l'acquisition de ressources et de compétences nécessaires à ses activités d'Ingénierie et de services IT. Cela inclut la recherche et développement, le recrutement de talents, et l'approvisionnement en matériel. En aval, ALTEN se focalise sur la livraison de ses services à ses clients, ainsi que sur le support après-vente et la gestion des relations clients.

### 4.1.4.1.3 Contribution des activités et du modèle d'affaires aux ODD

ALTEN est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2010. 15 ans après, l'engagement d'ALTEN en faveur du développement durable ne faiblit pas et a été totalement intégré à sa stratégie de développement. La performance extra-financière du Groupe est aujourd'hui reconnue par des agences de notation externes à portée nationale et internationale. Au travers de son réengagement annuel, ALTEN renouvelle son engagement à respecter et à mettre en œuvre les 10 principes du *Global Compact*.

Ainsi, au vu de ses enjeux, ALTEN déclare que les 4 axes de sa stratégie intègrent pleinement les Objectifs de Développement Durable (ci-après les « ODD ») correspondants et qui sont les suivants :

Axe de la stratégie RSE, section du rapport et lien avec la Charte Développement durable	Actions du Groupe	ODD	Cible de l'ODD
<b>ÊTRE ACTEUR DANS LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>		<b>4.2 - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	
<p>4.2.2.3 - Actions en faveur de l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique [E1-2] [E1-3] [MDR-A]</p> <p>• <b>Engagement n°4</b> <i>Protéger l'environnement en réduisant durablement l'impact de ses activités sur les ressources naturelles et la biodiversité et à promouvoir les « éco-gestes » auprès de ses collaborateurs</i></p>	<p>ALTEN s'engage à réduire l'empreinte écologique de ses activités, en s'appuyant notamment sur ses collaborateurs, acteurs du changement.</p> <p>L'entreprise encourage également une consommation responsable dans l'ensemble de sa chaîne de valeur, en sélectionnant des fournisseurs engagés dans la durabilité. Le Groupe accompagne ses fournisseurs les moins matures dans une démarche de progrès, entretenant ainsi le cercle vertueux de la durabilité.</p>	 <p>12.8 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.</p>	
<p>4.2.2.3 - Actions en faveur de l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique [E1-2] [E1-3] [MDR-A]</p> <p>• <b>Engagement n°5</b> <i>Accompagner ses clients dans le développement de solutions favorables à l'environnement</i></p>	<p>ALTEN intègre des pratiques écologiques et de réduction de l'empreinte carbone dans sa démarche interne, et contribue à celle de ses clients. ALTEN sensibilise et forme ses collaborateurs, participant ainsi à l'amélioration des capacités collectives et individuelles relatives à l'atténuation et adaptation au changement climatique.</p>	 <p>13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</p>	
<b>CÉLÉBRER LA DIVERSITÉ ET LE PROGRÈS DES TALENTS</b>		<b>4.3 - INFORMATIONS SOCIALES</b>	
<p>4.3.6.4 - Conditions de travail, santé et sécurité des collaborateurs</p> <p>• <b>Engagement n°3</b> <i>Garantir des conditions de travail dans le respect des Droits Fondamentaux et assurer à ses collaborateurs la sécurité, la santé et le bien-être au travail</i></p>	<p>ALTEN veille à la santé et au bien-être de ses collaborateurs en mettant en place des actions concrètes de prévention des risques professionnels, des programmes de santé mentale et physique, ainsi que des initiatives de bien-être au travail. L'entreprise offre également un accès à des services de santé pour ses employés, contribuant ainsi à améliorer leur qualité de vie au travail.</p>	 <p>3.8 : Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture santé universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.</p>	
<p>4.3.6.1.1 - Attirer les talents</p> <p>4.3.6.2.1 - Formation professionnelle</p> <p>4.3.6.3 - Contribution à la diversité et inclusion des collaborateurs</p> <p>• <b>Engagements n°2 et 9</b> <i>Favoriser le développement des compétences, la promotion sociale de ses collaborateurs, la diversité et l'égalité des chances en luttant contre les discriminations</i> <i>Œuvrer pour le développement de l'Ingénierie et la promotion des carrières scientifiques et techniques</i></p>	<p>ALTEN soutient des programmes de formation interne pour ses employés, notamment dans les domaines technologiques. De plus, l'entreprise établit des partenariats avec des écoles d'Ingénieurs et des universités pour offrir des stages, des projets en entreprise et des opportunités d'apprentissage pratique, permettant aux étudiants de se préparer directement aux défis du marché du travail.</p>	 <p>4.4 : D'ici 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.</p> <p>4.5 : D'ici 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.</p>	

**Axe de la stratégie RSE,  
section du rapport et lien avec  
la Charte Développement durable**

Actions du Groupe	ODD	Cible de l'ODD
<p>4.3.6.3 – Contribution à la diversité et inclusion des collaborateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Engagement n°2</b> <i>Favoriser le développement des compétences, la promotion sociale de ses collaborateurs, la diversité et l'égalité des chances en luttant contre les discriminations</i></li> </ul>		<p>5.1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.</p> <p>5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.</p>
<p>4.3.6.4.1 – Santé et Sécurité des collaborateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Engagement n°3</b> <i>Garantir des conditions de travail dans le respect des Droits Fondamentaux et assurer à ses collaborateurs la sécurité, la santé et le bien-être au travail</i></li> </ul>		<p>8.8 : Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.</p>

**VISER L'EXEMPLARITÉ D'UNE ENTREPRISE ÉTHIQUE ET RESPONSABLE**

**4.4 – INFORMATIONS SUR LA CONDUITE DES AFFAIRES [ESRS G1]**

<p>4.4.3 – Éthique &amp; conformité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Engagement n°1</b> <i>Agir avec intégrité et veiller au respect des lois et des réglementations qui lui sont applicables</i></li> </ul>		<p>16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.</p>
<p>4.4.1.2 – Solidarités, un exemple d'application des valeurs d'ALTEN</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Engagement n°8</b> <i>Soutenir des programmes de solidarité en lien avec les valeurs du Groupe</i></li> </ul>		<p>17.17 : Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.</p>

**INNOVER DURABLEMENT**

**4.5 – INFORMATIONS SPÉCIFIQUES DE L'ENTITÉ - INNOVATION DURABLE**

<p>4.5.1 – Une politique d'innovation durable intégrée [MDR-P]</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Engagement n°5</b> <i>Accompagner ses clients dans le développement de solutions favorables à l'environnement</i></li> <li>● <b>Engagement n°6</b> <i>Inciter ses collaborateurs à participer activement à l'innovation responsable</i></li> <li>● <b>Engagement n°7</b> <i>Soutenir des programmes de solidarité en lien avec les valeurs du Groupe</i></li> </ul>		<p>9.4 : D'ici 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.</p>
<p>4.5.3 – Contribution aux grands enjeux environnementaux [MDR-A]</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Engagement n°5</b> <i>Accompagner ses clients dans le développement de solutions favorables à l'environnement</i></li> <li>● <b>Engagement n°7</b> <i>Soutenir des programmes de solidarité en lien avec les valeurs du Groupe</i></li> </ul>		<p>12.2 : D'ici 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.</p>

#### 4.1.4.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes [SBM-2]

La liste des parties prenantes est revue annuellement par les différentes directions. Les parties prenantes d'ALTEN interagissent avec :

- sa sphère sociale ou économique ;
- sa chaîne de valeur ;
- la société civile ;
- les territoires d'implantation du Groupe.

Les organes d'administration, de direction et de surveillance d'ALTEN sont régulièrement informés des points de vue et des intérêts des parties prenantes affectées par les impacts de l'entreprise en matière de durabilité. Cette information est recueillie par le biais de diverses méthodes, telles que des consultations régulières, des enquêtes de satisfaction, des réunions avec les parties prenantes et des rapports de durabilité.

Ces interactions permettent de comprendre les préoccupations et les attentes des parties prenantes, et d'intégrer ces éléments dans la stratégie de durabilité de l'entreprise. L'engagement des parties prenantes est structuré autour d'une démarche incluant une identification annuelle des parties prenantes clés, une cartographie de leurs attentes prioritaires, ainsi qu'un suivi régulier de leurs retours à travers des dispositifs tels que des

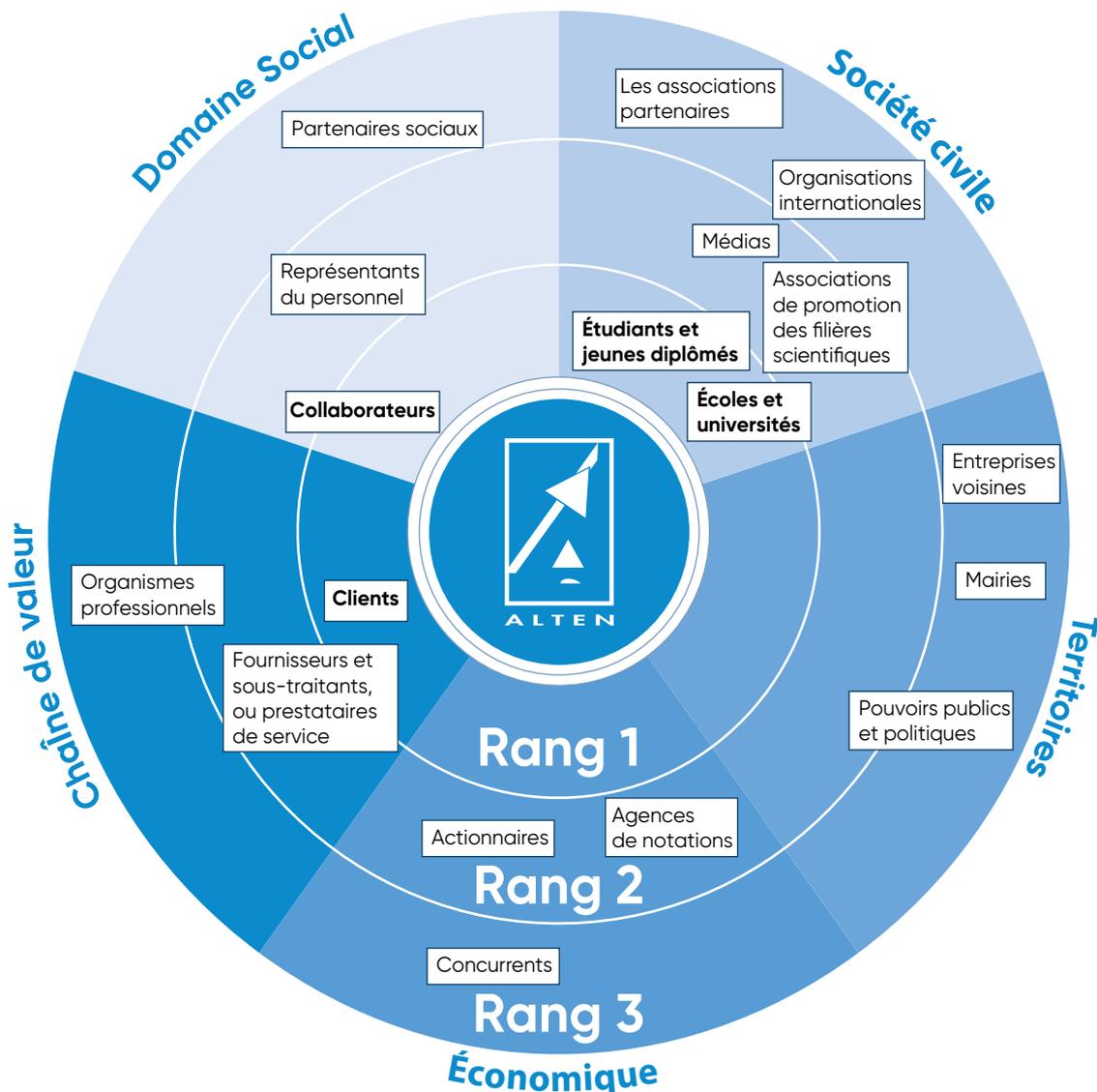
enquêtes internes, des échanges bilatéraux avec les clients, des audits fournisseurs ou des dialogues territoriaux avec les représentants locaux.

Ce processus d'engagement est piloté conjointement par la Direction RSE, la Direction des Ressources humaines, la Direction des Achats, ainsi que les Directions régionales. Des synthèses de ces échanges sont partagées avec les instances de gouvernance afin d'alimenter les décisions stratégiques.

Les retours des parties prenantes sont analysés dans le cadre de l'analyse de matérialité, et mis en relation directe avec le modèle d'affaires du Groupe. À titre d'exemple, les attentes en matière de conditions de travail, d'égalité des chances ou de gestion des compétences exprimées par les collaborateurs parfois via les représentants du personnel influencent directement la politique ressources humaines, les programmes de formation et les engagements de diversité.

De même, les retours clients concernant l'intégration des critères ESG dans les prestations influencent le positionnement stratégique des offres ALTEN en matière d'Ingénierie durable, d'éco-conception ou de digitalisation.

Pour conserver une stratégie RSE correspondant à ses enjeux, ALTEN dialogue avec ses parties prenantes :



Parties prenantes	Besoins/Attentes	Modalités d'organisation
<b>Rang 1</b>		
<b>Les collaborateurs, véritables ambassadeurs d'ALTEN</b>	Les collaborateurs attendent écoute et prise en compte de leurs idées et besoins. L'implication et l'engagement sont des attentes mutuelles. La connaissance et l'adhésion aux valeurs du Groupe sont importantes. La prise en considération des préoccupations de santé, sécurité et environnement est requise.	Boîte à idées en France; animations; communication interne; enquête SSE; enquêtes de satisfaction
<b>Les clients, vecteurs de recherche et d'innovation</b>	Les clients attendent une contribution aux enjeux actuels. Ils requièrent un reporting transparent et une contribution à leurs états de durabilité.	Dialogue commercial et technique; questionnaires clients
<b>Les étudiants et jeunes diplômés, futurs collaborateurs à forte valeur ajoutée</b>	Les étudiants et jeunes diplômés recherchent l'acquisition d'expérience. Ils attendent la facilitation et l'accès à des professionnels. Le soutien et l'encouragement sont souhaités. L'accès à l'actualité et au dynamisme de l'entreprise est important, tout comme la considération et l'écoute.	Intervention dans les écoles; participation à des salons; mécénat et challenges étudiants; réseaux sociaux; enquête satisfaction candidats
<b>Les écoles et universités partenaires pour susciter des vocations,</b>	Les écoles et universités partenaires attendent le partage d'expérience et la coopération. Elles souhaitent le soutien et l'accueil d'étudiants.	Intervention dans les écoles; partenariats écoles/universités
<b>Rang 2</b>		
<b>Les associations de promotion des filières scientifiques, révélatrices des potentiels de demain</b>	Les associations attendent soutien, partage d'expériences et impulsion.	Participation à des événements de promotion des filières scientifiques.
<b>Les actionnaires, soutien du développement</b>	Les actionnaires attendent le suivi du traitement des enjeux de durabilité et un reporting transparent.	Assemblées générales; informations réglementées; questionnaires; réunions investisseurs
<b>Les médias, vecteurs de l'image de marque d'ALTEN</b>	Les médias attendent du contenu et de l'actualité. Ils recherchent réactivité et informations sur la vie de l'entreprise.	interview; presse; réseaux sociaux
<b>Les fournisseurs et sous-traitants, ou prestataires de services partenaires de réussite</b>	Les fournisseurs et sous-traitants attendent le partage des attentes et exigences du client. Ils souhaitent la communication du plan de progrès et du niveau d'engagement sur les enjeux de durabilité.	Réunions fournisseurs; questionnaire Développement Durable ALTEN
<b>Les représentants du personnel, garants du dialogue social</b>	Les représentants du personnel attendent écoute et dialogue.	Instances représentatives du personnel.
<b>Les agences de notations, témoins de la performance extra-financière d'ALTEN</b>	Les agences de notation attendent un reporting transparent.	Questionnaires de performance extra-financière.
<b>Rang 3</b>		
<b>Les organismes professionnels, défenseurs des intérêts du secteur</b>	Les organismes professionnels attendent coopération et retour terrain ainsi que le partage des bonnes pratiques.	Conférences et tables rondes; outils d'accompagnement
<b>Les pouvoirs publics et politiques, les mairies, les entreprises voisines, générateurs d'une dynamique locale durable</b>	Ces acteurs attendent transparence et coopération pour le développement durable des territoires.	Conférences; articles; plateformes en ligne
<b>Les organisations internationales, guides vers une démarche plus responsable</b>	Les organisations internationales attendent engagement et témoignages, ainsi que transparence.	Conférences; reporting extra-financier
<b>Les concurrents, compétiteurs qui incitent à se dépasser</b>	Les concurrents peuvent attendre transparence, débat et coopération sur certains sujets.	Publications annuelles; conférences; événements
<b>Les associations partenaires, porteuses de l'engagement d'ALTEN</b>	Les associations partenaires attendent un soutien par la mise à disposition de compétences et par des contributions (dons numériques ou de produits).	Mécénat de compétences; événements
<b>Les partenaires sociaux, garants des négociations d'ordre social</b>	Les partenaires sociaux attendent échange et transparence.	Réunions des organisations syndicales; patronales

### 4.1.4.3 Stratégie RSE du groupe ALTEN

#### 4.1.4.3.1 Présentation de la stratégie

La démarche RSE d'ALTEN repose sur trois piliers fondamentaux qui guident ses actions et ses engagements envers le développement durable et qui reposent sur un socle d'entreprise éthique et responsable, garantissant que toutes les actions d'ALTEN sont menées avec intégrité et transparence :

- l'humain : ALTEN valorise la diversité et l'inclusion, en créant un environnement de travail stimulant et respectueux pour ses collaborateurs. L'entreprise s'engage à favoriser le développement personnel et professionnel de chacun, en célébrant la richesse de chaque collaborateur représentant de plus de 100 nationalités au sein du Groupe ;
- l'environnement : ALTEN s'efforce de réduire son impact environnemental en adoptant des pratiques durables. L'objectif est d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050, en intégrant des initiatives stratégiques et opérationnelles pour promouvoir une croissance respectueuse de l'environnement ;
- l'innovation durable : ALTEN considère les défis de durabilité comme des opportunités pour stimuler la recherche et l'innovation. Avec 31% de sa R&D dédiée à l'innovation environnementale, l'entreprise transforme ces défis en solutions créatrices de valeur et de progrès.

#### La Charte Développement Durable

La Charte Développement Durable ALTEN engage les entités du Groupe à promouvoir une démarche RSE auprès de leurs parties prenantes externes et internes :

- agir avec intégrité et veiller au respect des lois et réglementations ;
- favoriser :
  - le développement des compétences ;
  - la promotion sociale des collaborateurs ;
  - la diversité et l'égalité des chances en luttant contre les discriminations ;
- garantir des conditions de travail respectant les droits fondamentaux et assurer à ses collaborateurs :
  - la sécurité ;
  - la santé ;
  - le bien-être au travail ;
- réduire durablement son impact sur la nature et la biodiversité et promouvoir les écogestes auprès de ses collaborateurs ;
- accompagner ses clients dans le développement de solutions favorables à l'environnement ;
- inciter ses collaborateurs à participer activement à l'innovation responsable ;
- fédérer ses clients, sous-traitants et fournisseurs autour de ses valeurs et de son engagement pour le développement durable ;
- soutenir des programmes de solidarité liés aux valeurs du Groupe ;
- œuvrer pour le développement de l'Ingénierie et la promotion des carrières scientifiques et techniques ;
- fonder sa gouvernance d'entreprise sur une gestion rigoureuse et une communication responsable.

#### 4.1.4.3.2 Une performance extra-financière reconnue

L'engagement et la performance extra-financière du groupe ALTEN sont régulièrement reconnus par des certifications, labels et notations : Le graphique ci-dessous présente l'évolution des principales évaluations RSE volontaires illustrant la démarche pro-active du Groupe et en constante amélioration.

##### Labels et notations :

Best Managed Company, Happy @work	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ALTEN a obtenu le label <i>Best Managed Companies</i> de Deloitte pour la seconde année consécutive ;</li> <li>• autres entités certifiées en 2024 :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– ALTEN CHINA LIMITED : <i>Talent Favorite Employer</i></li> <li>– MI-GSO SASU : <i>Happy at Work and Happy Candidates</i></li> <li>– MI-GSO EXPERTO EN MANAGEMENT DE PROYECTOS : <i>Happy at Work and Happy Candidates</i></li> <li>– ALTEN ITALIA SPA : <i>Best Employer</i></li> <li>– PCUBED CANADA INC : <i>Happy at Work and Happy Candidates</i></li> <li>– PROGRAM PLANNING PROFESSIONALS LIMITED : <i>Britain's Healthiest Workplace</i></li> <li>– PROGRAM PLANNING PROFESSIONALS INC : <i>Best &amp; Brightest Companies to Work</i></li> <li>– MI-GSO, UNIPESSOAL LDA : <i>Top Employer and Happy Candidates</i></li> <li>– ALTEN KOREA CO. LTD : <i>Family Friendly and Youth friendly</i></li> </ul> </li> </ul>
Certification formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Université interne AMPLIFY Ingénieurs certifiée QALIOPI en France et regroupant 24 programmes de formations permettant aux collaborateurs consultants d'obtenir des certifications reconnues sur le marché.</li> </ul>
Notation Ecovadis	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la responsabilité des pratiques d'ALTEN renouvelée en 2024, après 15 ans d'évaluation volontaire ;</li> <li>• démarche développement durable du Groupe en constante progression, notée 84/100 en 2024 ;</li> <li>• obtention de la médaille Platine :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– plus haut niveau de distinction d'Ecovadis,</li> <li>– distingue le top 1 % mondial des entreprises les plus performantes.</li> </ul> </li> </ul>

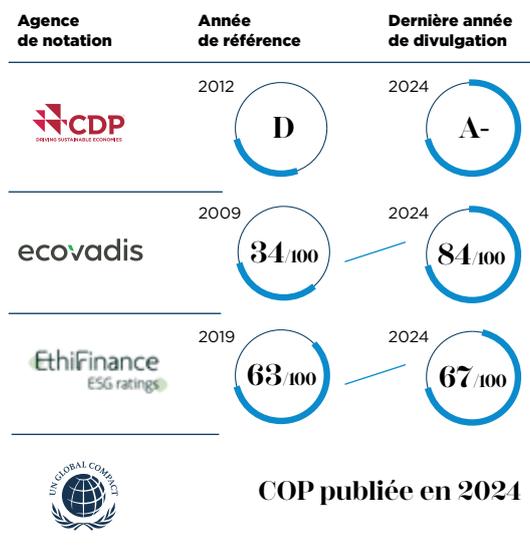
**labels et notations :**

Certifications du système de management	<p>Les normes internationales sont des outils stratégiques et des lignes directrices. Leur intégration dans le système de management des entreprises garantit son efficacité optimale.</p> <p>Certifications majoritaires d'ALTEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ISO 9 001 et EN 9 100 : Système de management de la qualité dans le secteur aéronautique ;</li> <li>• ISO 14 001 : Management de la performance environnementale ;</li> <li>• ISO 27 001 : Management de la sécurité de l'information depuis 2012 pour ALTEN France ;</li> <li>• ISO 19443 : Management de la sûreté nucléaire.</li> </ul> <p>Sont également certifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ATEXIS SPAIN S.L.U. : ISO 9001 , EN 9100 , ISO 14001 ;</li> <li>- ALTEN CHINA LIMITED : ISO 9001 , EN 9100 ;</li> <li>- ALTEN GMBH : ISO 9001 , EN 9100 , ISO 14001 , ISO 27001 ;</li> <li>- ALTEN BELGIUM SRL : ISO 9001 , EN 9100 , ISO 27001 ;</li> <li>- ALTEN TECHNOLOGY GMBH : ISO 9001 , EN 9100 , ISO 14001 , ISO 27001 ;</li> <li>- MI-GSO SASU : Lucie 26000, ISO 9001, ISO 27001 ;</li> <li>- MI-GSO GMBH : ISO 9001 , ISO 27001 ;</li> <li>- ALTEN NEDERLAND B.V. : ISO 9001 ;</li> <li>- ALTEN POLSKA SP ZOO : ISO 9001 , ISO 27001 ;</li> <li>- ANOTECH ENERGY SAS : ISO 9001 ;</li> <li>- ANOTECH ENERGY GLOBAL SOLUTIONS LIMITED : ISO 9001 ;</li> <li>- MI-GSO EXPERTO EN MANAGEMENT DE PROYECTOS : ISO 9001 , ISO 27001 ;</li> <li>- ALTEN LTD : ISO 9001 , EN 9100 , ISO 27001 ;</li> <li>- ALTEN SI-TECHNO ROMANIA SRL : ISO 9001 , ISO 27001 ;</li> <li>- ALTEN TECHNOLOGY USA INC. : ISO 9001 , EN 9100 ;</li> <li>- ALTEN SVERIGE AB : ISO 9001 , ISO 14001 , ISO 13485 ;</li> <li>- ALTEN INDIA PRIVATE LIMITED : ISO 9001 , EN 9100 ;</li> <li>- ALTEN SOLUCIONES PRODUCTOS AUDITORIA E INGENIERIA SA : ISO 9001 , EN 9100 , ISO 14001 , ISO 27001 ;</li> <li>- PCUBED CANADA INC : ISO 9001 , ISO 27001 ;</li> <li>- PROGRAM PLANNING PROFESSIONALS LIMITED : ISO 9001 , ISO 14001 , ISO 27001 ;</li> <li>- PROGRAM PLANNING PROFESSIONALS INC : ISO 9001 , ISO 27001 ;</li> <li>- ALTEN FINLAND OY : ISO 9001 , ISO 14001 ;</li> <li>- ALTEN SWITZERLAND AG : ISO 9001 ;</li> <li>- TECHALTEN PORTUGAL, LDA. : ISO 9001 , ISO 27001 ;</li> <li>- ALTEN CANADA MDC INC. : ISO 9001 ;</li> <li>- MI-GSO, UNIPESOAL LDA : ISO 9001 , ISO 27001 ;</li> <li>- ALTEN KOREA CO. LTD : ISO 9001 ;</li> <li>- SDG CONSULTING ITALIA : ISO 9001 , ISO 27001 ;</li> <li>- SDG CONSULTING ESPANA : ISO 9001 , ISO 27001 ;</li> <li>- ALTEN CONSULTING SERVICES GMBH : ISO 9001 ;</li> <li>- ITSECTOR - SISTEMAS DE INFORMAÇÃO SA. : ISO 27001 ;</li> <li>- METHODS BUSINESS AND DIGITAL TECHNOLOGY LIMITED : ISO 9001 , ISO 14001 , ISO 27001 ;</li> <li>- CIENET COMMUNICATIONS BEIJING CO LTD : ISO 9001 , ISO 14001 , ISO 27001 ;</li> <li>- CIENET TECHNOLOGIES BEIJING CO LTD : ISO 9001 , ISO 14001 , ISO 27001 ;</li> <li>- CIENET TECHNOLOGIES NANJING CO LTD : ISO 27001 ;</li> <li>- MI-GSO PCUBED MEXICO : ISO 9001 .</li> </ul>
Certifications Santé & Sécurité	<p>Certifications attestant des efforts réalisés et des succès obtenus grâce au système de management de la santé et de la sécurité d'ALTEN (1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CEFRI, Comité français de certification des entreprises pour la formation et le suivi du personnel travaillant sous rayonnements Ionisants : depuis 2007 ;</li> <li>• ISO 45 001 ou assimilé pour ALTEN SA, ALTEN GMBH, ALTEN LTD, ALTEN ITALIA SPA, ALTEN SOLUCIONES PRODUCTOS AUDITORIA E INGENIERIA SAU, ALTEN TECHNOLOGY GMBH, MI GSO GMBH.</li> <li>• TISAX pour : ALTEN CHINA LIMITED, ALTEN POLSKA SP ZOO, ALTEN INDIA PRIVATE LIMITED, ALTEN DELIVERY CENTER MAROC, ALTEN SOLUCIONES PRODUCTOS AUDITORIA E INGENIERIA SA , CIENET TECHNOLOGIES BEIJING CO LTD and CIENET COMMUNICATIONS BEIJING CO LTD .</li> </ul>
Certification Achat responsable	<p>Niveau 3 – Confirmé selon le référentiel ISO 20400 de l'AFNOR pour le programme achats responsables ALTEN démontrant la bonne orientation de la démarche.</p>

## Labels et notations :

Pacte mondial	Engagement et réussite des avancées d'ALTEN réaffirmés en matière de développement durable : <ul style="list-style-type: none"> <li>• adhésion au Pacte Mondial des Nations unies depuis 2010 ;</li> <li>• distinction <i>Advanced</i> pour la Communication sur le Progrès (COP) en 2023 ;</li> <li>• participation au climate ambition <i>accelerator</i> en 2021 ;</li> <li>• participation au <i>Sustainable Development Goals ambition accelerator</i> en 2023.</li> </ul>
CDP (Carbon Disclosure Project)	Note A- en reconnaissance des initiatives prises en faveur du climat.
Universum	ALTEN se place à la : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 73ème place dans la catégorie « Ingénierie », avec un gain de +3 points au classement général (vs 76ème en 2023) ;</li> <li>• 73ème place dans la catégorie IT services (ISO 2023) ;</li> <li>• 2ème place au classement des sociétés de conseils en Ingénierie et IT.</li> </ul>
EthiFinance (anciennement Gaïa)	Participation ALTEN à la notation Ethifinance <i>Rating</i> pour la 10e année consécutive avec une note de 68/100 attestant de son engagement envers les critères ESG, soulignant ses efforts pour améliorer continuellement ses pratiques durables et éthiques.
CMMI	L'évaluation CMMI-DEV®, <i>Capability Maturity Model and Integration – Development</i> renforce la position d'ALTEN en tant que <i>leader</i> mondial dans la mise en œuvre de projets complexes, accompagnés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'un niveau d'expertise pointu ;</li> <li>• de la mise en place de processus de développement.</li> </ul> Niveau 5, plus haut niveau de maturité, tous secteurs confondus, atteint par ALTEN en Inde
Dettes	La dette de la société ne fait pas l'objet d'une notation.

(1) Ces certifications montrent la volonté d'une démarche d'amélioration continue dans les domaines SSE.



## 4.1.5 IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS (IRO) IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE D'AFFAIRES [SBM-3]

Les impacts, risques et opportunités mentionnés dans ce tableau sont détaillés dans les différentes sections thématiques du rapport, où est précisé comment ils sont évalués et intégrés dans la stratégie globale de l'entreprise.

Enjeux de durabilité ALTEN	Risques / Impact négatif	ESRS	Section du rapport apportant les éléments de réponse
Atténuation et adaptation au changement climatique	Impact négatif sur l'environnement en cas de maintien ou augmentation des émissions de GES associé aux opérations propres du Groupe	E1	4.2.2
	Risque de coûts additionnels liés à des augmentations de prix des produits ou services nécessaire à l'activité d'ALTEN suite à des crises ou événements climatiques	E1	4.2.2
	Risque de coûts additionnels liés aux investissements nécessaires à la transformation et décarbonation des activités propres de l'entreprise (fonctionnement)	E1	4.2.2
	Risque de perte de parts de marché dû à une performance environnementale ou à un manque d'engagement d'ALTEN	E1	4.2.2
Attractivité et rétention des talents	Impact négatif sur les collaborateurs dû au turnover et à l'instabilité de la charge de travail	S1	4.3.3.2 4.3.6.1
	Perte de chiffre d'affaires/part de marché dû à la pénurie d'ingénieurs et aux difficultés dans la gestion du recrutement et de rétention des talents	S1	4.3.3.2 4.3.6.1
Développement des compétences et gestion des carrières	Perte de chiffre d'affaires ou de part de marché dû à la non-adaptation de l'offre ALTEN au marché par le manque de formation ou inadéquation des formations des collaborateurs	S1	4.3.3.2 4.3.6.2
Dialogue Social	Impact négatif sur les collaborateurs en cas d'absence ou de mauvaise qualité du dialogue social	S1	4.3.3.2 4.3.6.1
Hygiène, santé et sécurité des collaborateurs	Impact négatif sur les collaborateurs en cas d'atteinte à leurs bien-être ou à leur santé physique et mentale	S1	4.3.3.2 4.3.6.4
Protection des données personnelles et de la vie privée	Impact négatif sur les collaborateurs en cas d'atteinte au droit à l'intimité et l'autodétermination de parties prenantes à travers l'utilisation de données personnelles	S1	4.3.3.2 4.3.6.5
Éthique des affaires	Impact négatif sur l'intégrité des lanceurs d'alerte	G1	4.4.3.3
	Risque de sanction, litige et contentieux en cas de non-conformité aux obligations réglementaires et contractuelles en matière d'éthique des affaires et de corruption	G1	4.4.3

Enjeux de durabilité ALTEN	Opportunités / Impact positif	ESRS	Section du rapport apportant les éléments de réponse
Atténuation et adaptation au changement climatique	Opportunité de gain de part de marché grâce à la capacité à accompagner ses clients dans l'amélioration de leur empreinte environnementale	E1	4.2.2
Attractivité et rétention des talents	Opportunité de renforcement de l'attractivité au travers de partenariats externes (école, groupement industriel, ...) pour améliorer la performance du recrutement	S1	4.3.3.2 4.3.6.1
Contribution à la diversité et l'inclusion des collaborateurs	Impact positif sur les droits humains des collaborateurs grâce à une politique ESG du Groupe impactante	S1	4.3.3.2 4.3.6.3
	Opportunité d'attractivité et de rétention des collaborateurs due à une politique ESG du Groupe évaluée comme innovante et impactante	S1	4.3.3.2 4.3.6.3
Développement des compétences et gestion des carrières	Impacts positifs sur le développement des compétences et des carrières des salariés du Groupe	S1	4.3.3.2 4.3.6.2
Innovation durable	Image de marque de l'entreprise grâce à des projets de R&D contribuant aux enjeux ESG	Entity specific	4.5
	Impact positif sur le développement des compétences et de la carrière des Ingénieurs du Groupe	Entity specific	4.5
	Impact positif sur les enjeux environnementaux grâce à des projets de R&D à portée environnementale	Entity specific	4.5
	Impact positif sur les enjeux sociaux et sociétaux grâce à des projets de R&D à portée sociétale ou sociale	Entity specific	4.5

## 4.1.6 GESTION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS (IRO) ET DOUBLE MATÉRIALITÉ

### 4.1.6.1 Méthodologie de l'analyse de double matérialité [IRO-1]

ALTEN dispose depuis plusieurs années d'une politique RSE ambitieuse en adéquation avec ses valeurs : le développement du capital humain, la culture d'Ingénieur et la recherche d'une croissance rentable et durable. De plus, au travers de ses différentes directions, ALTEN collectait d'ores et déjà un ensemble d'indicateurs lui permettant d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités selon des méthodologies et processus standardisés et audités de façon régulière. L'analyse de double matérialité (DMA) a été réalisée en 2024 conformément aux exigences de la CSRD.

Dans ce cadre, les hypothèses suivantes ont été prises en compte :

- Périmètre :

Pour ce premier exercice, il a été convenu de mener l'analyse au niveau du groupe ALTEN compte tenu de l'homogénéité des activités.

- Chaîne de valeur et parties prenantes :

Lors de ce premier exercice de double matérialité, le choix a été de s'appuyer exclusivement sur des compétences d'ALTEN afin de prendre en compte les points de vue de nos parties prenantes internes et externes. Une cartographie des parties prenantes a par ailleurs été réalisée faisant le lien avec les impacts afin de s'assurer de la bonne prise en compte de leurs intérêts.

Les diverses expertises au sein des directions permettent au groupe ALTEN de bénéficier d'une visibilité sur l'ensemble de ses activités et des impacts, risques et opportunités inhérentes à celles-ci. En plus des expertises internes, ALTEN dispose de nombreuses informations sur sa chaîne de valeurs amont via sa démarche achats responsables et d'un suivi régulier. Les relations de proximité avec nos clients assurent une bonne visibilité de leurs attentes pour la partie aval.

- Typologie des contributeurs :

Les contributeurs de la double matérialité sont des représentants du groupe ALTEN disposant d'une connaissance approfondie de l'ensemble des activités ainsi que de la chaîne de valeur amont et aval. Une analyse exhaustive de l'ensemble des IRO a été menée afin de ne retenir que les IRO les plus adaptés aux enjeux propres du groupe ALTEN.

#### 4.1.6.1.1 Répartition des enjeux et IRO en fonction des thèmes abordés et des expertises de nos contributeurs

La création de groupes associés aux enjeux a permis de rationaliser la phase de travaux d'analyse de double matérialité. Notamment grâce à un découpage des différents enjeux par thème en vue de l'organisation d'ateliers dédiés.

Afin d'assurer une couverture exhaustive des sujets pertinents au regard de la CSRD, la liste des IRO identifiés a été systématiquement croisée avec la nomenclature des sujets et sous-sujets définis dans l'annexe C de l'ESRS 1. Cette revue de correspondance avec les exigences de la norme a permis de confirmer que tous les thèmes attendus par la réglementation (environnement, social, gouvernance) ont bien été pris en compte dans l'analyse, et que les éventuels écarts ou absences étaient justifiés. Cette étape a renforcé la robustesse de l'évaluation et son alignement avec les exigences du cadre réglementaire européen.

### Identification, évaluation, priorisation et suivi des IRO

Lors de l'analyse de double matérialité, ALTEN a mis en place un processus rigoureux et détaillé pour identifier, évaluer, prioriser et suivre les IRO. Ce processus repose sur la *due diligence* suivant plusieurs étapes essentielles :

- identification des IRO en utilisant une combinaison d'analyses internes (*feedback* des différentes directions) et externes (évaluations des parties prenantes et des normes de l'industrie) pour identifier les impacts, risques et opportunités. Cette identification a été réalisée à travers des ateliers collaboratifs avec des experts internes et des représentants d'entités internationales, garantissant une couverture géographique et sectorielle complète ;
- évaluation des IRO en fonction de deux critères principaux :
  - probabilité d'occurrence : doit répondre à la question suivante « quelle est la probabilité que cet effet se produise dans un horizon de temps spécifique? »,
  - gravité de l'effet : doit répondre à la question suivante « quel serait l'effet si ce risque se produisait, tant sur les résultats financiers qu'opérationnels? ».
- priorisation des IRO en fonction de leur effet potentiel et de leur probabilité d'occurrence. Cette priorisation permet de concentrer les efforts sur les enjeux les plus critiques et d'élaborer des plans d'action et des stratégies d'atténuation ;
- suivi des IRO à l'aide de tableaux de bord et de réunions régulières avec les parties prenantes concernées. Des révisions périodiques sont effectuées pour ajuster les priorités en fonction de l'évolution des conditions internes et externes, ainsi que des évolutions réglementaires ;
- documentation et mise à jour des plans d'action de mitigation et de suivi sont clairement définies et attribuées à des responsables au sein des différentes directions ;
- validation des résultats par des audits internes et des réunions avec la direction générale, afin de garantir leur cohérence et leur conformité aux exigences réglementaires, notamment la CSRD et les normes ESRS 1.

#### 4.1.6.1.2 Ateliers et réalisation des évaluations

##### Outils et standards

Par souci d'efficacité et de cohérence globale, il a été fait le choix de s'appuyer sur des standards internes pour réaliser les évaluations (ex : échelles de cotation) en complément de la méthodologie adoptée.

##### Structure et déroulé des ateliers

- découpage et priorisation des enjeux et IRO maîtrisés par ALTEN ;
- confirmation de la pertinence des échelles de cotation retenues au regard des pratiques internes et de leur alignement avec les outils de gestion des risques déjà en place. Conformément à l'ESRS 1, section 3.5 relative à la matérialité financière, les seuils qualitatifs et quantitatifs, ainsi que les autres critères utilisés pour l'évaluation des impacts financiers potentiels, ont été explicités et appliqués de manière cohérente afin d'assurer une hiérarchisation robuste et comparable des IRO ;

- familiarisation avec le modèle de cotation adapté aux cartographies des risques d'ALTEN, échelles de cotation tant pour les matérialités financières que d'impacts, les horizons de temps et le degré de maîtrise de ces IRO ;
- partage de la méthodologie avec les équipes ALTEN afin d'en assurer sa compréhension, d'identifier les contraintes réglementaires à respecter et les choix pouvant être réalisés par ALTEN ;
- vérification et assurance de l'exhaustivité de la couverture ;
- validation des définitions accompagnées d'illustrations contextualisées en précisant notamment leur périmètre de couverture ;
- cotation.

Concernant la cotation, l'approche suivante a été adoptée :

- cotation en « brut », c'est-à-dire, en dehors de tout process existant pour le contenir et/ou de maîtrise de ce dernier ;
- prise en compte du scénario maximisant ou « *worst case scenario* » : valeur maximale retenue entre les paramètres de cotation de « gravité » et d'« étendue » ou encore sur le

caractère irrémédiable dans le cadre des impacts négatifs. Dans le cadre du « *worst case scenario* », ALTEN prend en considération les éléments suivants : les zones géographiques impactées, les installations ou types d'actifs concernés, les intrants utilisés, les extrants générés et les canaux de distribution employés. Ces critères sont essentiels pour évaluer l'ampleur des impacts financiers potentiels dans des conditions extrêmes. Cette approche répond aux exigences de la norme ERS 2 – SBM-3 AR.17, en garantissant une prise en compte des variables spécifiques comme les éléments géographiques et les types d'actifs impliqués dans les scénarios d'impact.

### Calcul cotation

La cotation en brute de l'IRO se fait par multiplication du niveau de « gravité » ou « sévérité » et sa « probabilité d'occurrence », le tout divisé par le nombre de niveaux arrêtés dans l'échelle de cotation.

L'échelle de « probabilité d'occurrence » est transverse qu'il s'agisse d'impacts, de risque ou opportunité :

### Probabilité d'occurrence

Critère	Niveau	Échelle
Certain	4	Plusieurs fois par an
Probable	3	Au moins une fois tous les 3 ans
Possible	2	Une fois tous les 10 ans
Rare / Peu probable	1	Moins d'une fois tous les 10 ans

Il est à noter que les formules divergent selon que la matérialité est financière ou d'impact.

- Approche cotation matérialité d'impact :
  - l'impact négatif pour lequel la cotation est déterminée par la « probabilité d'occurrence » est multiplié par la « sévérité ». La variable « sévérité » est définie comme étant la notation la moins favorable parmi les trois facteurs sous-jacents suivants : gravité, étendue et l'irrémédiabilité ;
  - l'impact positif repose sur le même principe sans la notion d'irrémédiabilité. La sévérité ne repose donc que sur la note la plus élevée des deux variables sous-jacentes : ampleur et étendue.

Différentes échelles de cotation en fonction des enjeux ont été déterminées correspondant à trois thématiques pertinentes dans le contexte d'ALTEN : les impacts sur droits humains, l'environnement et la santé/ sécurité.

- Échelles et niveaux de cotation de la « gravité » pour les différentes thématiques :

Thématiques		Environnement	Droits humains	Santé et sécurité
Gravité	Niveau	Échelle	Échelle	Échelle
Critique	4	Forte dégradation des ressources naturelles et/ou un volume important de ressources affectées	Atteintes aux droits humains de la DDHC + personnes vulnérables	Mise en danger de la vie de la personne / décès
Elevé	3	Impact significatif sur la qualité / la quantité des ressources naturelles affectées	Atteintes à d'autres droits humains (données personnelles, etc.) hors populations vulnérables et OIT	Blessures graves ou santé mentale sévèrement compromise
Modéré	2	Impact visible mais modéré sur les ressources naturelles	N/A	Blessures mineures ou impact minimales sur la santé mentale
Faible	1	Peu d'impact	N/A	Gêne de la personne

- Échelles et niveaux de cotation de l' « étendue » pour les différentes thématiques :

Etendue	Niveau	Thématiques :	
		Environnement	Droits humains / Santé et sécurité
		Échelle	Échelle
Global/Total	4	Impact Monde	Plusieurs millions de personnes
Très répandu	3	Impact multi-pays	Plusieurs milliers de personnes
Moyen	2	Impact national	Quelques centaines de personnes
Limité	1	Impact local	Quelques individus à quelques dizaines

- Échelles et niveaux de cotation de la « remédiabilité » pour les différentes thématiques :

Remédiabilité	Niveau	Thématiques :	
		Environnement	Droits humains / Santé et sécurité
		Échelle	
Non remédiable	4	Impacts définitifs	
Difficile à corriger	3	Impacts nécessitant des ressources importantes (humaines technologiques financières etc.) pour pouvoir y remédier	
Relativement facile à corriger	2	Impacts nécessitant peu de ressources (humaines technologiques financières etc.) pour pouvoir y remédier.	
Très facile à corriger	1	Impacts non-significatifs	

À noter que dans le cadre des cotations relatives aux impacts négatifs sur les droits humains, seule la note attribuée à la « sévérité » a été considérée.

- Approche cotation matérialité financière :

Dans le cadre de la matérialité financière, les risques et opportunités reposent sur le binôme exclusif de deux variables : la « probabilité d'occurrence » multiplié par la « gravité ou ampleur financière ». Cette dernière est examinée sous trois angles : le risque de continuité de l'activité, le risque réglementaire et le risque d'image.

La « gravité ou ampleur financière » est mesurée par rapport au chiffre d'affaires net. La cotation est réalisée en fonction de l'échelle suivante :

#### Gravité ou ampleur financière

Critère	Niveaux	Echelle
Critique	4	Plus de 20 M€
Elevé	3	Entre 5 et 20 M€
Modéré	2	Entre 1 et 5 M€
Faible	1	Moins de 1 M€

Pour compléter l'exercice, d'autres éléments sont mesurés :

- le périmètre : direct ou indirect ;
- l'horizon de temps : court terme (< 1 ans) , moyen terme (3 à 5 ans), long terme ( 5 ans et plus) ;
- le niveau de maîtrise avec trois niveaux : non initié, maîtrise initiée et maîtrise satisfaisante ;

Le niveau de maîtrise permet de déterminer le risque net.

C'est le produit de ces dernières qui détermine la note globale tant pour la matérialité financière que matérialité d'impact :

Sévérité / Ampleur	1	2	3	4	Probabilité d'occurrence
4	Non matériel	Matériel	Matériel	Matériel	
3	Non matériel	Matériel	Matériel	Matériel	
2	Non matériel	Non matériel	Matériel	Matériel	
1	Non matériel	Non matériel	Non matériel	Non matériel	

La position d'ALTEN sur la notion de réel ou potentiel a été la suivante :

un impact est considéré comme « réel » lorsqu'il s'est réalisé lors de l'exercice écoulé et dans son scénario majorant, un scénario majorant correspondant au niveau de sévérité le plus haut.

Ainsi, dans l'analyse conduite en 2024, la totalité des impacts identifiés ont été évalués comme « potentiel ».

### Synthèse et analyse critique

À des fins d'homogénéité (les ateliers ayant été menés par

différentes équipes) une étape de synthèse critique a été réalisée afin d'assurer une cohérence des résultats notamment dans la définition du seuil de matérialité et ce, pour être en parfaite adéquation avec les enjeux d'ALTEN. Enfin, ces travaux ont fait l'objet d'une validation par notre partenaire doublée d'une réunion avec la Direction générale adjointe.

La détermination du seuil de matérialité s'est réalisée en plusieurs temps, progressivement au cours de l'analyse. Le chiffre a ainsi été étalonné pour s'arrêter au score de 2,2. Ce seuil a été appliqué aux 45 impacts, risques et opportunités identifiés afin de déterminer leur matérialité ou non.

#### 4.1.6.2 Double matérialité [IRO-1]

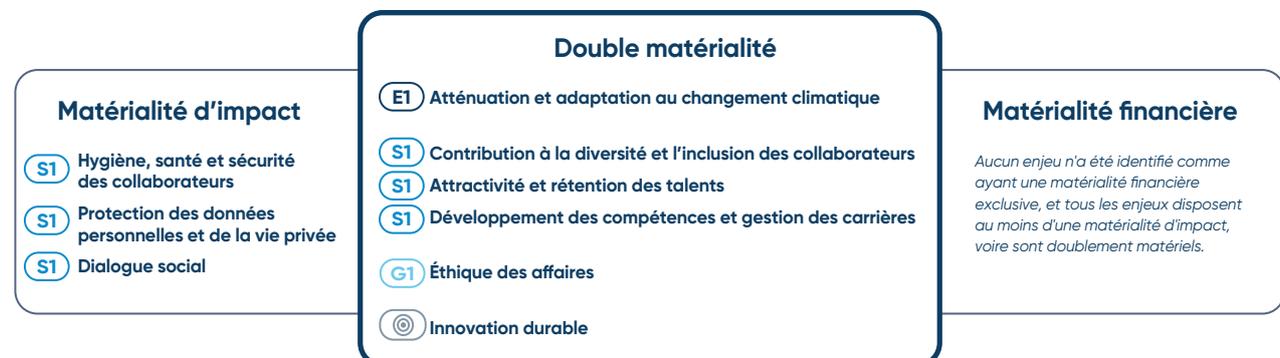
Les ateliers de cotation des risques, opportunités et impacts :

- ont lieu chaque année auprès des directions ;
- s'inscrivent dans une démarche globale :
  - de revue des risques et opportunités historiques issus de la matérialité revue en 2022 ;
  - d'identification de nouveaux ;
  - de mise à jour des cotations.
- permettent de déterminer les types des matérialités de ces derniers.

ALTEN accorde une attention particulière aux impacts, risques et opportunités en matière de durabilité. Ceux-ci sont évalués au même titre que les autres risques stratégiques de l'entreprise, et leur priorité est définie en fonction de leur probabilité d'occurrence, de leur gravité, de leur étendue et de

leur remédiabilité. Pour cela, ALTEN s'appuie sur une méthodologie structurée d'évaluation des risques, combinant outils internes (cartographie des risques, matrices d'évaluation) et expertise des directions concernées. Cette approche décrite dans la section précédente permet de traiter les risques ESG non pas comme un exercice parallèle, mais comme une composante intégrée et transversale de la gestion globale des risques de l'entreprise.

Il a semblé pertinent de dissocier les impacts, risques et opportunités à double matérialité (financière et d'impact) de ceux à matérialité simple. A l'issue de l'analyse menée en 2024, aucun enjeu n'a été identifié du côté de la matérialité financière uniquement. Tous les enjeux matériels disposent au moins d'une matérialité d'impact voire des deux matérialités.



#### NORMES THÉMATIQUES DE LA CSRD RETENUES

ESRS E1  
Climat

ESRS S1  
Main-d'œuvre propre

ESRS G1  
Conduite des affaires

Spécifique à ALTEN 🎯  
Innovation durable

### 4.1.6.3 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités liés aux différents ESRS [IRO-1]

Les processus mis en oeuvre pour mener les différentes analyses d'impacts, risques et opportunités sont décrites au fil du rapport comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

IRO-1	Section du rapport	IRO-1	Section du rapport	IRO-1	Section du rapport
ESRS E1	4.2.1.2	ESRS S1	4.3.3.1	ESRS G1	4.1.5
ESRS E2	4.1.6.4.2	ESRS S2	4.1.6.4.2		
ESRS E3	4.1.6.4.2	ESRS S3	4.1.6.4.2		
ESRS E4	4.1.6.4.2	ESRS S4	4.1.6.4.2		
ESRS E5	4.1.6.4.2				

### 4.1.6.4 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise [IRO-2]

La divulgation des *disclosure requirements* et *data points* repose sur l'approche de « matérialité » et découle des process :

- d'identification des enjeux ALTEN ;
- d'identification des IRO associés ;
- de définition du seuil puis cotation des IRO pour établir si matérialité.

Ainsi, ALTEN et ses parties prenantes ont défini 12 enjeux à partir desquels 45 IRO ont été identifiés. Au terme de l'exercice de double matérialité, 22 IRO se révèlent matériels.

Enjeu ESG	Matériel	Non matériel	Total général
<b>E1 ENVIRONNEMENT</b>			
Atténuation et adaptation au changement climatique	5	2	7
Autres enjeux environnementaux		3	3
<b>S1 SOCIAL</b>			
Attractivité et rétention des talents	3	2	5
Autres droits humains (Travail des enfants, Travail forcé, Logement adéquat, eau et assainissement)		2	2
Contribution à la diversité et l'inclusion des collaborateurs	2	3	5
Développement des compétences et gestion des carrières	2	1	3
Dialogue Social	1	1	2
Hygiène, santé et sécurité des collaborateurs	2	1	3
Protection des données personnelles et de la vie privée	1	3	4
Salaire décent		2	2
<b>G1 GOUVERNANCE</b>			
Ethique des affaires	2	3	5
<b>SPÉCIFIQUE À ALTEN</b>			
Innovation durable	4		4
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>45</b>

Pour cette première année et compte tenu du périmètre arrêté, ALTEN retient 3 des normes thématiques sur les 10 proposées :

- le changement climatique (E1) ;
- les effectifs propres (S1) ;
- la conduite des affaires (G1).

Les exigences de divulgation (DR) retenues sont présentes à la section 4.7.3 - Tables de concordance faisant état des *disclosure requirements* tant matériels que non-matériels.

#### 4.1.6.4.2 Enjeux considérés comme non-matériels [IRO-2]

Après une évaluation approfondie, il a été déterminé que les ESRS S2, S3, S4, E2, E3, E4 et E5 ne sont pas matériels pour ALTEN.

#### Autres normes environnementales

Les enjeux liés à l'eau, à la pollution, à l'économie circulaire et à la biodiversité ne constituent pas des enjeux matériels pour ALTEN, en raison de la nature de ses activités. ALTEN loue des bâtiments pour des activités tertiaires telles que le conseil, les tâches administratives et commerciales, sans aucune activité de production. L'entreprise ne s'approvisionne pas en matières premières et ne gère aucun stock.

Dans le cadre de l'analyse des aspects environnementaux spécifiques menée chaque année, ces thématiques n'ont pas été identifiées comme des priorités pour l'entreprise à l'issue de la cotation.

En 2024, une évaluation des zones de biodiversité à proximité des sites ALTEN en France a révélé qu'un seul site se trouve à proximité directe d'une zone Natura 2000, sans pression ni impact significatif sur celle-ci. Par conséquent, aucun des sites

exploités par ALTEN n'est situé dans ou à proximité immédiate d'habitats naturels reconnus comme sensibles ou protégés au niveau national ou international, en dehors de ce cas isolé. Aucune activité d'ALTEN n'entraîne de pression directe sur la biodiversité (aucune extraction, rejet ou usage intensif des ressources naturelles).

Par ailleurs, ALTEN ne possède ni n'exploite d'infrastructures situées dans des zones à fort enjeu de biodiversité, telles que définies par les standards de l'IPBES ou par les réglementations nationales. Les locaux sont essentiellement situés en zones urbaines, à faible sensibilité écologique.

Ainsi l'analyse des sujets et sous-sujets des normes E2 : pollution, E3 : eaux et ressources marines, E4 : biodiversité & écosystèmes et E5 : utilisation des ressources & économie circulaire n'a pas abouti à une matérialité.

#### Normes sociales

L'implantation d'ALTEN et de ses filiales n'affecte et n'implique de manière significative aucun groupe clé de parties prenantes lié à des communautés spécifiques (ESRS S3). Étant donné qu'ALTEN opère exclusivement en B2B, les enjeux liés aux consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4) ne sont pas pertinents pour le Groupe. Cette thématique a été jugée non significative pour ALTEN après réflexion autour des enjeux qui pourraient en découler. Concernant l'ESRS S2 relatif aux travailleurs de la chaîne de valeur, il a été convenu de l'exclure pour la première année, afin de se concentrer sur les thématiques prioritaires pour ALTEN.

ALTEN continuera à surveiller ces thématiques et à réévaluer leur matérialité régulièrement pour maintenir une maîtrise des risques et des impacts liés à ces enjeux.

## 4.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### Changement climatique [ESRS E1]

#### 4.2.1 GESTION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS LIÉS A L'ENVIRONNEMENT ET LEURS INTERACTIONS AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE D'AFFAIRES [ESRS 2. SBM-3]

##### 4.2.1.1 Synthèse des risques, impact et opportunités

Les analyses de risques menées par les différentes équipes en charge d'activité liées à l'environnement ont été utilisées lors de l'analyse de la matérialité, elles ont été synthétisées et ont donné lieu à la présence d'IROs reliés à l'enjeu « atténuation et adaptation au changement climatique ».

Cet enjeu ressort comme matériel à l'issue de l'analyse de matérialité et est jugé essentiel pour l'entreprise. Il concerne l'ensemble des activités du Groupe quelle qu'en soit l'implantation géographique.

Les risques, opportunités et impacts matériels sont présentés dans les tableaux suivants :

Enjeux	Risques	Risque physique (P) ou de transition (T)	Périmètre et impact
Atténuation et adaptation au changement climatique	Coûts additionnels liés aux investissements nécessaires à la transformation et décarbonation des activités propres de l'entreprise (fonctionnement)	T	Activités propres du Groupe CT
Atténuation et adaptation au changement climatique	Coûts additionnels liés à des augmentations de prix des produits ou services nécessaires à l'activité d'ALTEN suite à des crises ou événements climatiques	T	Activités propres du Groupe MT
Atténuation et adaptation au changement climatique	Perte de parts de marché dû à une performance environnementale ou à un manque d'engagement d'ALTEN	T	Activités propres du Groupe CT
Enjeux	Opportunités		Périmètre et sévérité
Atténuation et adaptation au changement climatique	Gain de part de marché grâce à la capacité à accompagner ses clients dans l'amélioration de leur empreinte environnementale		Activités propres du Groupe MT
Enjeux	Impact négatif		Périmètre et impact
Atténuation et adaptation au changement climatique	Impacts négatifs sur l'environnement en cas de maintien ou augmentation des émissions de GES associé aux opérations propres du Groupe		Activités propres du Groupe et l'ensemble de sa chaîne de valeur MT

\* Le périmètre peut être :

Activités propres du Groupe, chaîne de valeur amont

Impact peut être :

CT : court terme ; MT : moyen terme ; LT : long terme

### 4.2.1.2 Analyse de risques et opportunités basée sur des scénarios climatiques [IRO 1]

Dans le cadre du système de management environnemental en place sur le périmètre France, ALTEN a défini ses aspects environnementaux significatifs. Ces derniers permettent d'identifier les principales sources d'impact environnemental du Groupe. Les résultats de ces analyses indiquent que les émissions de carbone constituent l'enjeu prioritaire pour ALTEN. Les activités d'ALTEN étant similaire d'un pays à un autre, il est possible d'étendre les résultats de cette analyse à l'ensemble du Groupe.

Les IRO considérés dans l'analyse de double matérialité sont le reflet de ces analyses. Elles se nourrissent également d'analyses de risques plus précises menées sur des périmètres limités.

En effet, en 2023, le groupe ALTEN a étudié les risques et opportunités que représente le changement climatique sur ses activités en s'appuyant sur les recommandations du groupe de travail *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures* (TCFD). La méthodologie d'étude se décompose en plusieurs étapes :

- l'identification des scénarios climatiques physiques et de transition liée au changement climatique ;
- l'analyse des conséquences négatives potentielles ;
- l'évaluation de l'impact potentiel sur l'entreprise.

Cette étude porte sur le périmètre France et sera élargi par la suite au reste du Groupe.

Les horizons de temps utilisés dans l'analyse environnementale sont ceux définis à la section 4.2.1.2 - Analyse de risques et opportunités basée sur des scénarios climatiques [IRO 1].

Ces horizons permettent à ALTEN de structurer son analyse de risque de manière cohérente et progressive, assurant une gestion efficace des impacts environnementaux à différents niveaux temporels.

Les activités d'ALTEN peuvent être réparties dans deux grandes catégories :

- les activités menées sur les sites du Groupe accueillant les prestations délivrées aux clients ainsi que les organes de fonctionnement internes ;
- les activités menées sur les sites de ses clients.

Dans la première catégorie, ne sont menées que des activités dites « de bureau » qui leur confèrent un très faible risque face aux aléas physiques du changement climatique et ce, hormis la localisation géographique des sites.

Dans la seconde catégorie, se retrouvent les activités d'Ingénierie des équipes ALTEN qui interviennent directement au sein des bureaux, usines ou plateaux de production de ses clients. La vulnérabilité face aux risques physiques climatiques est là aussi assez minime à court et moyen terme. Néanmoins, en fonction du secteur d'activité dans lequel interviennent les clients du groupe ALTEN, les activités pourraient être exposées à des risques de transition.

Quelle que soit la nature et le mode de réalisation, la répartition géographique et sectorielle de l'activité du groupe ALTEN en France et dans le monde permet d'atténuer nettement l'impact potentiel des risques dus au changement climatique auxquels le Groupe pourrait être exposé.

Il convient cependant de les analyser.

### Choix des scénarios climatiques

Le groupe ALTEN a réalisé une étude comparative des scénarios climatiques en prenant en compte plusieurs modèles :

- scénario IEA NZE 2050 : modélise un scénario à 1,5°C impliquant des efforts nets nuls en matière d'énergie et de procédés industriels. Ce scénario est utilisé pour évaluer la transition vers une économie à faible émission de carbone ;
- scénario RCP 2.6 : le plus optimiste, ce scénario représente une situation où les émissions sont fortement réduites, et est considéré comme le meilleur pour les industries et les secteurs avec lesquels ALTEN travaille ;
- scénario RCP 4.5 : considéré comme réaliste, ce scénario prévoit une stabilisation des émissions grâce à des innovations et des efforts conjoints des acteurs économiques ;
- scénario RCP 8.5 : utilisé pour évaluer l'impact financier des risques physiques chroniques dans une situation pessimiste, ce scénario prévoit les conséquences d'un forçage radiatif important.

hypothèse de forçage radiatif	RCP	écart de température	année cible
faible	2,6	+2°C	2100
intermédiaire	4,5	+3°C	2100
fort	8,5	+5°C	2100

ALTEN complètera son analyse en 2025 avec le scénario RCP 1.9, le scénario visant à limiter le réchauffement climatique à moins de 1,5°C, l'objectif de l'Accord de Paris.

### Détermination des dangers et conséquences climatiques physiques

Quel que soit le rapport utilisé (GIEC, DRIAS, etc.), les scénarios sont systématiquement associés à un certain nombre d'indicateurs témoignant de l'évolution des facteurs de dangers climatiques (température moyenne, pluviométrie, nombre de jours de forte chaleur, etc.) et ce, entre une période de référence actuelle et un horizon spécifique (début de siècle 2021-2050, milieu de siècle, 2041-2070, fin de siècle, 2071-2100).

De ces dangers climatiques physiques découlent un certain nombre de conséquences potentiellement négatives pour l'entreprise qui ont alors été étudiées en fonction de la localisation et du secteur d'activité pour être ensuite adaptées à la situation.

Pour une société comme ALTEN, spécialisée dans l'Ingénierie et le conseil en technologies, plusieurs domaines d'incertitude peuvent être identifiés dans le cadre d'une analyse de résilience climatique :

- incertitudes économiques : les fluctuations économiques globales peuvent affecter les budgets de R&D et les investissements des clients d'ALTEN, notamment dans les secteurs de l'automobile, de l'aérospatiale et de l'énergie ;
- incertitudes technologiques : l'évolution rapide des technologies, comme l'intelligence artificielle et les énergies renouvelables, peut créer des défis en termes d'adaptation et de mise à jour des compétences et des offres de services ;

- incertitudes réglementaires : les changements dans les politiques environnementales et les régulations peuvent impacter les opérations et les projets d'ALTEN, nécessitant des ajustements rapides pour se conformer aux nouvelles normes ;
- incertitudes climatiques : les impacts directs du changement climatique, tels que les événements météorologiques extrêmes, peuvent perturber les chaînes d'approvisionnement et les infrastructures, affectant ainsi les projets et les délais de livraison ;
- incertitudes sociales : les attentes croissantes des parties prenantes en matière de responsabilité sociale et environnementale peuvent influencer les stratégies d'entreprise et les priorités d'ALTEN.

En prenant en compte ces incertitudes, ALTEN peut mieux préparer ses stratégies de résilience et d'adaptation face aux défis climatiques et économiques futurs.

### Description des risques physiques retenus

Les analyses ont révélé les principaux risques physiques susceptibles d'affecter deux processus clés de l'entreprise : la gestion des ressources humaines et la gestion des infrastructures. Un plan de gestion des risques a également été élaboré.

Concernant le processus de gestion des ressources humaines, le risque retenu est la perte de productivité, qui proviendrait

d'un ensemble de conséquences climatiques négatives. À titre d'exemple, l'augmentation de la récurrence des événements extrêmes.

Cette perte de productivité serait plus ou moins importante selon l'intensité des changements climatiques prise en compte dans les différents scénarios climatiques étudiés.

Pour ce qui est du processus de gestion des infrastructures, trois risques ont été retenus :

- la dégradation des infrastructures ;
- la pénurie d'énergie ;
- l'augmentation du coût de l'énergie.

En effet, le changement climatique pourrait engendrer des pics de demande d'énergie ce qui aurait pour conséquence potentielle une possible discontinuité d'accès à l'énergie et l'augmentation des coûts pour l'entreprise.

La gestion du risque physique passe donc par la mise en place d'actions d'atténuation permettant de rendre le risque acceptable et donc en limiter les éventuelles conséquences :

- intégration de contrats d'approvisionnement d'énergie alternatif dans la démarche d'achats ;
- accompagnement des fournisseurs dans la déclinaison de cette approche risques et opportunités ;
- déclinaison de plans de continuité d'activités permettant de transférer tout ou partie des activités vers des sites moins impactés par d'éventuels événements climatiques.

Dangers	Conséquences négatives	Horizon d'apparition	Probabilité	Impact
Physiques avec forçage radiatif faible	Perte de productivité /	Court terme	Probable	Moyen
Physiques avec forçage radiatif intermédiaire	Augmentation du coût de l'énergie / Pénurie / Dégradation des infrastructures	Moyen terme	Très probable	Moyen-élevé
Physiques avec forçage radiatif fort		Long terme	Très probable	Moyen-élevé

### Détermination des dangers et conséquences de transition

Dans tous les scénarios de transition existants, les risques, recensés dans le rapport « *Implementing the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures* » sont de quatre types :

- les dangers politiques et législatifs : ils sont liés à la publication de nouveaux textes législatifs traitant de l'adaptation au changement climatique ;
- les dangers liés à la technologie : ils sont associés à l'innovation qui soutient l'économie bas-carbone. L'utilisation et le développement de ces technologies auront potentiellement un impact sur les coûts de production et de distribution ;
- les dangers du marché économique : la transition vers une économie bas-carbone va changer l'offre et la demande des biens et services ;
- les dangers de réputation : l'implication des activités des entreprises dans cette transition est source de dangers réputationnels.

Ces dangers de transition pourraient générer différentes conséquences négatives. Celles-ci sont listées dans le rapport « *Implementing the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures* ». Parmi ces conséquences négatives potentielles, certaines ne s'appliquent pas aux domaines d'activités d'ALTEN.

### Description des risques de transition retenus

Les risques de transition politiques et législatifs pour ALTEN sont au nombre de trois :

1. l'apparition de nouvelles normes et réglementations régissant certaines activités. De nouvelles normes sectorielles pourraient impliquer un changement du fonctionnement opérationnel de l'entreprise ;
2. l'augmentation des obligations de *reporting* au sujet des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce risque est à la fois opérationnel, mais aussi réputationnel, et a une très forte probabilité de se renforcer, et ce, quels que soient les scénarios de transition étudiés ;
3. l'évolution des taxes sur les GES, comme le prédisent de nombreux scénarios de transition. Ce risque est opérationnel pour l'entreprise.

L'acceptation de ce risque passe pour ALTEN par la mise en place d'une veille sur les évolutions des secteurs d'activités mais aussi des évolutions réglementaires et normatives.

ALTEN s'engage activement dans des initiatives nationales et internationales pour contribuer à son échelle aux progrès permettant de limiter les risques de transition.

À ce titre, ALTEN est signataire de la charte de l'Ingénierie pour le climat et la biodiversité de Syntec Ingénierie. Au travers de ces actions, ALTEN s'associe à ses pairs pour réfléchir et agir ensemble à une meilleure appréhension des nouvelles réglementations. Enfin, la démarche environnementale d'ALTEN basée sur un système de management reconnu au travers de sa certification (ISO 14001) ou des évaluations de référence, tels que CDP ou Ecovadis, intègre entre autres une veille réglementaire stricte et rigoureuse.

Les risques technologiques représentent trois risques différents pour l'entreprise ALTEN dans la catégorie technologie :

1. les risques liés à une substitution de produits existants par des alternatives moins émettrices ;
2. les risques faisant suite à un investissement infructueux dans de nouvelles technologies ou de nouveaux services ;
3. les risques liés aux coûts de transition vers des technologies moins émettrices.

ALTEN entend maîtriser ce risque au travers de son programme d'innovation *Smart Digital*. Le groupe ALTEN accompagne en effet ses clients dans l'innovation durable depuis de nombreuses années. Les *ALTEN Labs* soutiennent cette ambition et mènent des projets dédiés à ces transformations majeurs. L'activité des *ALTEN Labs* est décrite aux sections 1.5.4 - ALTEN innovation et 4.5 - Informations spécifiques de l'entité - Innovation durable.

Les risques de marché englobent l'ensemble des risques liés aux modifications du marché des biens et services. Les

changements de comportement des clients internes (les collaborateurs de l'entreprise) et externes (les clients directs et les investisseurs), liés au changement de contexte, constituent un risque potentiellement important.

La politique de gestion des Ressources humaines d'ALTEN conjugue à la démarche de développement durable du groupe ALTEN et à sa stratégie de développement tend à minimiser ces risques.

Le principal risque de réputation est la stigmatisation d'un secteur d'activité, dans lequel évolue ALTEN. En effet, le Groupe doit démontrer à l'ensemble de ses parties prenantes sa capacité à prendre les dispositions nécessaires pour préserver l'environnement et limiter les impacts du changement climatique. Les parties prenantes d'ALTEN sont décrites à la section 4.1.4.2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes [SBM-2]. Les exemples de projets sont décrits aux sections 1.5.4 - ALTEN innovation et 4.5 - Informations spécifiques de l'entité - Innovation durable.

Dangers	Conséquences négatives	Horizon d'apparition	Probabilité	Impact
De transition	Baisse de l'activité dans certaines secteurs ALTEN par non-adaptation au changement climatique	Moyen terme	Probable	Moyen

### Détermination des opportunités

La stratégie environnementale du groupe ALTEN est centrée sur la réponse aux enjeux environnementaux, ceci incluant la réponse aux besoins des clients. ALTEN participe non seulement à des échanges avec ses clients pour avancer collectivement sur les enjeux environnementaux mais est également proactif au travers des propositions d'offres répondant à ces mêmes enjeux.

Le programme *Smart Digital* de la Direction de l'Innovation en France participe à l'avancée des travaux de nombreux clients dans les secteurs d'activité les plus concernés par les enjeux environnementaux. Le programme *Smart Digital* des *ALTEN Labs* est décrit aux sections 1.5.4 - ALTEN innovation et 4.5 - Informations spécifiques de l'entité - Innovation durable.

Les dépenses mondiales des entreprises en matière de R&D augmenteront et se concentreront notamment sur des programmes liés à la transition énergétique. Ces enjeux d'investissement qui représentent des réelles opportunités pour le groupe ALTEN sont décrits à la section « Secteurs d'activités » du rapport Intégré de ce Document.

Opportunités	Horizon d'apparition	Probabilité	Impact
Accompagner nos clients dans leur démarche de réduction des émissions carbone	Court terme	Pratiquement certain	Haut
Maîtriser notre empreinte carbone	Court terme	Pratiquement certain	Haut
Maîtriser notre conformité par le reporting	Court terme	Pratiquement certain	Haut
Globaliser l'analyse à l'ensemble du périmètre du groupe ALTEN	Moyen terme	Pratiquement certain	Haut

### 4.2.1.3 Synthèse des interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires

Ces analyses permettent d'identifier les secteurs vulnérables aux perturbations climatiques, tels que les infrastructures et les technologies, et d'adapter les investissements en conséquence.

Ces risques climatiques, bien qu'ils représentent une menace potentielle, offrent également des opportunités d'innovation pour le Groupe, notamment dans les secteurs sensibles identifiés. Pour répondre à ces enjeux environnementaux, ALTEN adapte sa stratégie de développement et intègre ces risques et opportunités dans son système de management environnemental (SME).

Par sa démarche environnementale, ALTEN entend renforcer sa résilience face aux risques potentiels pour l'entreprise et minimiser les impacts négatifs sur l'environnement. Fidèle à son statut d'entreprise engagée et audacieuse, ALTEN saisit les opportunités d'innovation durable, assurant ainsi une gestion proactive et responsable de ses activités tout en contribuant au enjeu de ses clients.

Conformément aux recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD), ALTEN a rendu public le détail de cette analyse dans sa communication au CDP en 2024.

## 4.2.2 POLITIQUES LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [E1-2], LES PLANS D'ACTION ET RESSOURCES [E1-3], LES LEVIERS DE DÉCARBONATION, LES CIBLES ET RÉSULTATS [E1-4]

### 4.2.2.1 Gouvernance et politiques liées à l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique

[ESRS 2. GOV 3] [E1-2]

#### 4.2.2.1.1 Gouvernance de la démarche climat [ESRS 2. GOV 3]

La direction RSE anime la démarche dédiée au sein du Groupe grâce à un réseau de correspondants au sein des filiales. Rattachée à la Direction des Ressources humaines, sa mission est décrite à la section 4.1.3.1.2 - Les rôles et responsabilités des organes d'administration, de direction et de surveillance dans la supervision du processus de gestion des IRO matériels.

La direction RSE est rattachée à la Direction générale par l'intermédiaire de la Direction des Ressources humaines. La Direction générale est responsable des questions suivantes liées au climat :

- elle examine et valide l'analyse des risques du groupe, y compris les risques liés au changement climatique ;
- elle examine et valide toutes les données RSE recueillies chaque année par la direction RSE, publiées dans le rapport annuel ;
- elle valide chaque engagement du groupe en relation avec le climat (ex : signature de la charte de l'Ingénierie pour le climat, trajectoire soumise au SBTi, feuille de route climatique, ...);
- elle assiste chaque année à la revue de direction. Cette revue traite des enjeux HSE et RSE - dont les enjeux climatiques - et définit les orientations en la matière, elle aborde également les forces et faiblesses de la démarche environnementale d'ALTEN ;
- elle valide la feuille de route de l'innovation et notamment les sujets d'innovation verte qui ont vocation à aider les clients d'ALTEN à décarboner leurs activités.

#### Intégration de la performance liée à la durabilité dans les systèmes d'incitation

Chaque année, le comité de rémunération du conseil d'administration constate le niveau d'atteinte des critères de performance fondés sur l'indice cQRSE dans le cadre des plans d'incitation à long terme des cadres supérieurs. Ainsi, et en coordination avec le comité RSE du conseil d'administration, le comité supervise la prise en compte dans les systèmes d'incitation de la mise en œuvre et de la performance d'ALTEN au regard de ses objectifs en matière de RSE. Le coefficient cQRSE est décrit à la section 4.1.3.3.1 - Des indicateurs ESG dans les systèmes d'incitation de rémunération long terme. Il intègre quelques indicateurs relatifs à l'environnement. Toutefois, à ce jour, la rémunération des dirigeants n'est pas soumise à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions.

#### 4.2.2.1.2 Politiques liées à l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique [E1-2]

Le système de management environnemental du Groupe repose sur des analyses de risques environnementales et sur une démarche d'amélioration continue.

Plusieurs entités françaises et internationales ont initié la démarche volontaire de certification de leur système de management environnemental (SME). En 2024, 65 % de l'effectif du Groupe est couvert par un SME, certaines entités étant donc certifiées ISO 14 001. C'est le cas de de la France avec 73% des surfaces certifiées. Pour retrouver la liste des entités certifiées, se référer à la section 4.1.4.3.2 - Une performance extra-financière reconnue.

Les engagements de la Charte Développement Durable traduisent les priorités du Groupe liées à l'environnement :

- réduire durablement l'impact de ses activités sur l'environnement ;
- accompagner ses clients dans le développement de solutions favorables à l'environnement ;
- inciter ses collaborateurs à participer activement à l'innovation responsable.

La politique découlant de ces engagements sera formalisée en 2025. Elle couvrira les domaines pour lesquels ALTEN s'engage d'ores et déjà (décrit dans les paragraphes qui suivent), ceci incluant : l'atténuation du changement climatique, l'efficacité énergétique, le déploiement d'énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique.

Chaque entité devra ajuster sa feuille de route environnementale avec des plans d'actions qui prendront en compte les axes de la politique avec les spécificités locales parmi lesquelles on peut trouver :

- les réglementations locales ;
- le contexte climatique et géopolitique local ;
- les exigences des parties prenantes.

Elle portera sur le périmètre Groupe et couvrira la totalité des effectifs. Elle fera l'objet de sensibilisation régulière des collaborateurs à tous les niveaux hiérarchiques. Sa couverture et sa performance seront évaluées par la Direction RSE, qui présentera les résultats annuellement à la gouvernance.

Depuis 2019, ALTEN est signataire de la Charte de l'Ingénierie pour le climat et la biodiversité de Syntec-Ingénierie.

En 2024, ALTEN a maintenu le score CDP *Climate Change* au niveau A-, démontrant la validité de la démarche du Groupe en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Au travers de ses engagements environnementaux, ALTEN entend contribuer à l'atteinte des ODD 12 et 13 et promouvoir les principes n°7, 8, et 9 des Nations Unies (voir la section 4.1.4.1.3 - Contribution des activités et du modèle d'affaires aux ODD).

ALTEN communique régulièrement sur sa démarche environnementale et sa politique associée tout au long de l'année. La charte Développement Durable est disponible sur le site internet et est partagée avec les nouveaux collaborateurs dès leur arrivée. Des événements dédiés aux enjeux environnementaux sont organisés tout au long de l'année pour sensibiliser les collaborateurs aux actions menées. De plus, des formations spécifiques et des ateliers pratiques sont proposés pour encourager l'adoption de comportements écoresponsables. ALTEN s'engage également à mesurer et à publier ses progrès en matière de durabilité, afin de garantir une transparence totale et d'inciter à une amélioration continue. En 2024, une campagne de sensibilisation au niveau Groupe a particulièrement ciblé l'empreinte carbone et la trajectoire de réduction des émissions.

#### 4.2.2.2 Plan de transition et engagements climatique [E1-1]

Depuis 2023, ALTEN a rejoint la liste des entreprises qui se sont engagées à atteindre le zéro émission nette d'ici 2050 sur les 3 scopes. Cette trajectoire, validée par le SBTi, inclue également un engagement à moyen terme aligné sur l'engagement des accords de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Cibles de réduction	Année de référence	Réduction court terme 2030	Cible long terme 2050
Scopes 1 et 2 market based (Absolute Contraction Approach)	2019	-59,8 %	-90 %
Scope 3* (economic intensity)	2019	-55,8 %	-97 %

\*Pour le scope 3, le Groupe s'engage à réduire en intensité ses émissions des catégories « Achats de produits et de services », « Déplacement Domicile travail » et « Déplacements professionnels » qui représentaient 72 % de son scope 3 en 2019 de 55,8 % en intensité entre 2019 et 2030 et de 97% entre 2019 et 2050.

Ces objectifs ont été définis à partir de la méthodologie proposée par le SBTi. La croissance du Groupe a été considérée parmi les hypothèses.

Pour des raisons de pilotage opérationnel, le suivi du scope 3 sera réalisé en se basant sur une réduction en absolu, avec des objectifs traduits équivalents à - 42 % entre 2022 et 2030 pour 100% du scope 3, définis également à partir de la méthodologie et des outils fournis par le SBTi.

L'objectif de Net Zero en intensité de -97% équivaut à une réduction en absolu entre 2019 et 2050 de 90% des émissions en prenant en compte la croissance économique du Groupe.

A ce jour, ALTEN ne dispose pas d'un plan de transition complet validé par la Direction. En 2025, ALTEN présentera son plan de transition aux instances de gouvernance (Direction Générale et Conseil d'administration) en vue d'une validation la même année. Ce plan détaillera les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de durabilité fixés par l'entreprise. Il inclura des éléments relatifs aux initiatives environnementales, aux technologies vertes et aux projets visant à réduire l'empreinte carbone d'ALTEN. La validation de ce plan marquera une étape cruciale dans l'engagement d'ALTEN vers une croissance durable et responsable.

Il est néanmoins possible de présenter les axes sur lesquels ALTEN concentre ses efforts depuis 2020 :

- soutenir la transition vers des moyens de mobilité plus doux et durables ;
- favoriser le recours aux énergies renouvelables dans ses locaux ;
- réduire l'impact des installations informatiques ;
- diminuer l'empreinte de sa chaîne de valeur amont.

Pour structurer ses plans d'actions, ALTEN se fixe comme objectif de :

- mesurer toujours plus et toujours mieux l'impact de ses activités sur l'environnement ;
- sensibiliser les collaborateurs qui sont les acteurs du changement soit par leur comportement, soit par leur implication directe dans les projets de réduction ou atténuation des impacts ;
- réduire son empreinte environnementale, carbone notamment.

Etant donné la nature de ses activités, ALTEN possède très peu d'actifs. Les bâtiments occupés et les véhicules utilisés ne font pas l'objet d'acquisition et sont des prestations louées. Les émissions verrouillées sont donc non-significatives pour ALTEN. A ce jour et à la connaissance d'ALTEN, le Groupe n'est pas exclu des indices de référence de l'UE alignés sur l'Accord de Paris.

Les actions menées dans les différentes filiales reflètent les priorités données par la démarche carbone du Groupe. Les actions présentées dans la section suivante donneront lieu à un plan d'action détaillé intégré au plan de transition du Groupe en 2025.

#### 4.2.2.3 Actions en faveur de l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique [E1-2] [E1-3] [MDR-A]

ALTEN a identifié 4 leviers pour agir sur son empreinte environnementale et limiter notamment son impact carbone :

- la mobilité ;
- les bâtiments ;
- les achats ;
- le numérique.

#### 4.2.2.3.1 Promouvoir une mobilité durable

Impact négatif (I) ou risque (R) ayant initié l'action	Thème	(Mesurer / Sensibiliser / Réduire) Action	(précision du scope) cible visée	Indicateur de surveillance	Périmètre et année cible
(I) Augmentation des GES associées aux opérations propres du Groupe	mobilité durable	(Mesurer) promotion de modes de déplacements alternatifs à la voiture	(scope 3) réduire l'impact des déplacements domicile-travail	profil mobilité des collaborateurs	Groupe 2030
(I) Augmentation des GES associées aux opérations propres du Groupe	mobilité durable	(Sensibiliser) actualisation de la politique voyage	(scope 3) limitation des impacts des voyages professionnels	recours à l'avion	Groupe 2030
(I) Augmentation des GES associées aux opérations propres du Groupe	mobilité durable	(Réduire) électrification de la flotte de véhicules	(scope 1) réduction de l'impact de la flotte de véhicules	part de la flotte émettant <60g CO2	Groupe 2030
(R) Coûts additionnels liés aux investissements nécessaires à la transformation et décarbonation des activités propres de l'entreprise (fonctionnement)	mobilité durable	(Mesurer) disposer d'une vue consolidée des investissements nécessaires à l'électrification de la flotte de véhicule dans chacun des pays du Groupe			Groupe 2026

Les déplacements ont constitué la principale source d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe en 2024. ALTEN y attache une attention particulière et propose des alternatives à ses équipes.

##### Sensibilisation des collaborateurs

ALTEN accorde une grande importance à la sensibilisation de ses collaborateurs à la mobilité durable. Des campagnes d'information régulières sont menées pour promouvoir les avantages environnementaux et économiques des modes de transport écologiques. Ces campagnes utilisent divers supports, tels que des affiches, des newsletters et des messages sur l'intranet de l'entreprise, pour toucher un large public.

Le *e-learning* dédié aux enjeux et solutions liés à l'écomobilité, en place depuis 2022, a été réactualisé courant 2024 en France. Cet *e-learning* a pour but de sensibiliser l'ensemble des employés sur l'impact des déplacements, leur présenter les alternatives favorisées par le Groupe et les encourager à évoluer vers une mobilité plus douce. Ce support de formation a été diffusé aux filiales du Groupe ne disposant pas de *e-learning* sur le sujet permettant ainsi l'élargissement du panel de collaborateurs ciblés.

Des sessions de sensibilisation en présentiel sont également organisées, où des experts en mobilité durable viennent partager leurs connaissances et répondre aux questions des collaborateurs. Ces sessions sont l'occasion pour ces derniers de prendre connaissance de l'offre de transport en commun à proximité de leur site de rattachement et de recueillir des suggestions pour améliorer encore les pratiques de mobilité au sein de l'entreprise.

##### Déplacements domicile-travail

Depuis fin 2024, le Groupe conduit des enquêtes de mobilité auprès d'entités couvrant 68% des effectifs du Groupe. Celles-ci consistent à disposer de données sur les déplacements domicile-travail (inspiré du plan de mobilité en entreprise) pour les analyser puis estimer les émissions carbone associées. Ces données permettent également d'identifier les leviers les plus adaptés et promouvoir ainsi des solutions visant à les réduire continuellement.

Ces études de mobilité ont déjà permis d'identifier et de mettre en place en France des solutions facilitatrices de la mobilité durable, adaptées à chaque site, parmi lesquelles :

- installation de douches, vestiaires et stationnements vélos sur certains sites pour favoriser la pratique du vélo et encourager la mobilité douce ;
- installation de bornes de recharge pour véhicule électrique à destination des véhicules de fonction et des véhicules personnels des collaborateurs ;
- promotion de l'usage du covoiturage à travers la souscription d'un abonnement à KAROS Entreprises pour l'ensemble des collaborateurs.

Ainsi, ALTEN met à disposition de ses collaborateurs en France près de 200 bornes de recharge pour véhicules électriques, réparties sur 12 sites différents. Le déploiement de bornes se poursuivra en 2025.

##### Déplacements professionnels

Les déplacements professionnels des collaborateurs en France sont encadrés par une politique voyage qui édicte des règles visant à favoriser les comportements responsables : privilégier les visioconférences aux déplacements, recours au train obligatoire pour tout déplacement inférieur à 4h, recours privilégié aux véhicules électriques dans le cas de location courte durée, etc.

En 2024, le Groupe a refondu sa politique voyage et l'a voulue plus ambitieuse afin de promouvoir encore davantage les solutions bas carbone : obligation de recourir au train étendue et promotion des locations de véhicule électrique. Cette politique voyage a été étendue au Royaume-Uni et à l'Allemagne, dans une optique d'alignement des bonnes pratiques.

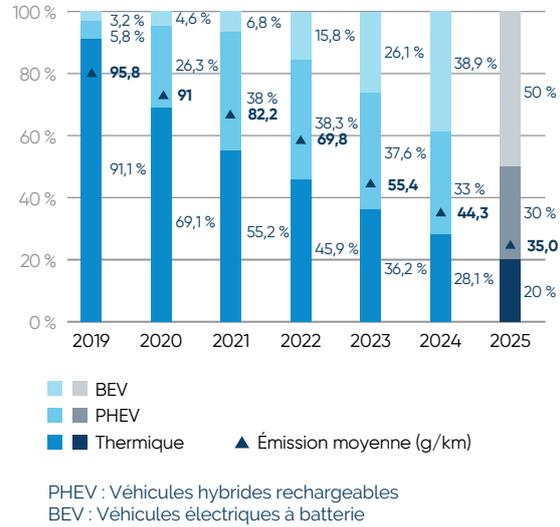
Elle aura vocation à être diffusée progressivement aux autres filiales.

### Véhicules de fonction

Le groupe ALTEN poursuit d'année en année l'amélioration de la performance environnementale de son parc automobile à un rythme soutenu. Ainsi, fin 2024 en France, les véhicules 100 % électriques (BEV) représentent près de 40% du parc, et les émissions moyennes de CO2 ont été divisées par deux entre 2019 et 2024.

L'objectif d'électrification a quasiment été atteint en termes de répartition de motorisation et l'objectif de CO2 moyen a été surpassé.

- BEV : 38,9%
- PHEV : 33,0%
- ICE : 28,1%
- CO2 moyen : 44,3g



Le catalogue de véhicules proposés étant majoritairement composé de véhicules 100 % électrique, cette tendance se poursuivra dans les années à venir, avec pour ambition d'atteindre 100 % de véhicules électriques en 2030. Par ailleurs, depuis 2021, ALTEN a recours à une offre d'électricité 100 % d'origine renouvelable pour l'alimentation de ses bâtiments et bornes de recharge en France.

Pour 2025, le Groupe s'efforcera de poursuivre l'extension de cette démarche d'électrification du parc à l'ensemble de l'Europe.

### 4.2.2.3.2 Travailler dans des bâtiments responsables

Impact négatif (I) ou risque (R) ayant initié l'action	Thème	(Mesurer / Sensibiliser / Réduire) Action	(précision du scope) cible visée	Indicateur de surveillance	Périmètre et année cible
(I) Augmentation des GES associées aux opérations propres du Groupe	Bâtiments responsables	(Mesurer) Collecter 100 % des données de consommation et des certificats d'origine en s'appuyant sur la coopération avec les fournisseurs d'énergie	(scope 2 et 3) Limiter l'impact de l'énergie consommée au sein des bâtiments	part d'électricité renouvelable achetée	Groupe 2030
(I) Augmentation des GES associées aux opérations propres du Groupe	Bâtiments responsables	(Sensibiliser) Accompagner les collaborateurs dans la mise en oeuvre des gestes de sobriété	(scope 2 et 3) Limiter l'impact de l'utilisation des bâtiments	taux de collaborateurs sensibilisés	Groupe annuel
(R) Coûts additionnels liés aux investissements nécessaires à la transformation et décarbonation des activités propres de l'entreprise (fonctionnement)	Bâtiments responsables	(Mesurer) disposer d'une vue consolidée des investissements nécessaires à l'utilisation de 100% d'énergie renouvelable dans chacun des pays du Groupe			Groupe 2026
(R) Coûts additionnels liés à des augmentations de prix des produits ou services nécessaires à l'activité d'ALTEN suite à des crises ou événements climatiques	Bâtiments responsables	(Mesurer) déterminer la liste des produits ou services faisant l'objet du risque et mettre en place une surveillance			Groupe 2026



### Sensibilisation des collaborateurs

ALTEN met un point d'honneur à sensibiliser ses collaborateurs aux comportements responsables au sein de ses bâtiments. Des campagnes de communication régulières sont organisées pour promouvoir les bonnes pratiques, telles que la réduction de la consommation d'énergie, le tri sélectif des déchets et l'utilisation rationnelle des ressources. Des affiches et des messages informatifs sont placés dans les espaces communs pour rappeler les gestes écoresponsables au quotidien. De plus, des formations et des ateliers sont proposés pour approfondir les connaissances des collaborateurs sur les enjeux environnementaux et les inciter à adopter des comportements durables.

### Recours aux énergies renouvelables et sobriété énergétique

En 2024, 100 % de l'électricité consommée dans les bâtiments en France est d'origine renouvelable, hors parties communes et centres d'affaires. Au niveau du Groupe, 39 % de l'énergie consommée est d'origine renouvelable. En effet, différentes filiales à l'international ont recours à l'électricité renouvelable, c'est le cas en Inde ou au Portugal par exemple.

Des actions pour favoriser la sobriété énergétique sont également menées dans les bâtiments occupés par le Groupe.

En France, depuis fin 2022, ALTEN prévoit de réduire sa consommation énergétique en appliquant son nouveau plan de sobriété énergétique en agissant sur les facteurs suivants :

- éclairage : suppression ou réduction des plages horaires de l'éclairage / *Relamping* en LED et détecteurs de présence ;
- température : nouvelles consignes strictes sur les températures ;

- eau chaude sanitaire et ventilation : outils de pilotage (gestion technique du bâtiment, gestion technique centralisée), renforcement de l'isolation des chaudières, limitation du débit maximal d'air neuf et débit réglementaire.

### Stratégie immobilière

En France, la stratégie immobilière du Groupe repose sur la création de pôles d'activités régionaux et sur la modernisation du parc immobilier. ALTEN travaille avec des promoteurs, architectes et constructeurs, dès la conception permettant de garantir ainsi une approche environnementale des bâtiments.

Les 6 bâtiments récemment intégrés au parc immobilier présentent :

- des certifications BREEAM *Very Good* ;
- des labels régionaux tels que :
  - BBKA (Bâtiment Bas Carbone),
  - BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens),
  - RT 2012 – 10 %,
  - Ready to OSMOZ,
  - E+ /C- ;
- BBC-Effinergie 2017.

Ce choix d'occuper des bâtiments performants et plus respectueux de l'environnement concerne de nombreux pays d'implantation du Groupe.

En 2024 en France, 49 % du parc immobilier est certifié Bâtiment Basse Consommation (BBC) et/ou Haute Qualité Environnementale (HQE) avec l'intégration d'un nouveau site certifié BREEAM en 2022).

#### 4.2.2.3.3 Limiter l'impact de la chaîne de valeur amont

Impact négatif (I) ou risque (R) ayant initié l'action	Thème	Action	cible visée	Indicateur de surveillance	Périmètre et année cible
(I) Augmentation des GES associées aux opérations propres du Groupe	achats responsables	(Mesurer) Mesurer l'impact carbone de 100% des achats du Groupe  Évaluer l'impact des plus gros fournisseurs	(scope 3) identification des leviers de réduction les plus intéressants	Part des fournisseurs communiquant son empreinte carbone	Groupe 2026
(I) Augmentation des GES associées aux opérations propres du Groupe	achats responsables	(Sensibiliser) Sensibiliser les acheteurs aux pratiques responsables des achats	(scope 3) disposer d'équipes activement impliquées dans la réduction des émissions associées aux achats du Groupe	part des acheteurs formés	Groupe 2025
(I) Augmentation des GES associées aux opérations propres du Groupe	achats responsables	(Réduire) Suivre les engagements carbone des fournisseurs les plus émissifs	(scope 3) réduction de l'impact carbone des achats du Groupe	part des achats dans les émissions du Groupe	Groupe 2030

La démarche achats responsables est décrite à la section 4.4.5.3 - Achats responsables. Une version synthétisée est proposée ci-dessous.

### Sensibilisation des acheteurs

ALTEN organise des formations régulières et des sessions d'*e-learning* pour informer les acheteurs sur les enjeux environnementaux liés aux achats. Ces formations couvrent des sujets tels que la sélection de matériaux durables, la réduction des déchets et l'optimisation des ressources. En sensibilisant ses acheteurs, ALTEN s'assure qu'ils prennent des décisions éclairées qui favorisent des pratiques d'achat responsables et durables.

### Évaluation et engagement des fournisseurs

L'évaluation des fournisseurs est également un élément clé de la stratégie d'ALTEN pour réduire l'impact environnemental de ses achats. ALTEN utilise des critères stricts pour évaluer les performances environnementales de ses fournisseurs. Ces critères incluent la conformité aux normes environnementales et les pratiques de gestion des déchets. Chaque année, les fournisseurs identifiés à risque à l'issue de l'analyse de risques, doivent compléter un questionnaire sur les thématiques environnement, social et gouvernance. Ces auto-évaluations sont analysés par les experts des équipes achats et RSE d'ALTEN et peuvent donner lieu à la mise en place de plans d'action, enclenchant un suivi régulier. Les fournisseurs peuvent également être audités pour s'assurer qu'ils respectent ces critères.

Au-delà de ces évaluations et suivi, ALTEN demande à ses fournisseurs de s'engager dans une démarche de progrès. La Charte Achats responsables est le document fondateur de ses engagements et est signé par chacun des fournisseurs au moment du référencement. La Charte Achats responsables est présentée à la section 4.4.5.3 - Achats responsables.

A ce jour, ALTEN n'a pas eu à se séparer de fournisseurs n'appliquant pas une démarche de progrès.

#### Affiner les données d'entrée

Dans la ligne des objectifs « mesurer, sensibiliser et réduire », ALTEN met en place des mesures pour mieux évaluer l'impact environnemental de ses achats. Les données utilisées jusqu'alors sont analysées pour identifier les domaines d'amélioration et mettre en œuvre des actions correctives. En affinant la mesure de l'impact, ALTEN pourra mieux identifier les leviers de réduction, suivre ses progrès et ajuster ses stratégies pour atteindre ses objectifs de durabilité.

#### 4.2.2.3.4 Maîtriser l'impact des installations informatiques

Impact négatif (I) ou risque (R) ayant initié l'action	Thème	Action	cible visée	Indicateur de surveillance	Périmètre et année cible
(I) Augmentation des GES associées aux opérations propres du Groupe	numérique responsable	(Mesurer) Piloter finement l'empreinte du numérique	(scope 2 et 3) Identification des leviers de réduction les plus intéressants	Empreinte carbone du numérique chez ALTEN	Groupe 2025
(I) Augmentation des GES associées aux opérations propres du Groupe	numérique responsable	(Sensibiliser) Informer de l'impact du numérique et des bonnes pratiques en matière de numérique responsable	(Scope 2 et 3) Mise en oeuvre des bonnes pratiques du Numérique Responsable	taux de collaborateurs sensibilisés	Groupe 2025
(I) Augmentation des GES associées aux opérations propres du Groupe	numérique responsable	(Réduire) Optimiser le cycle de vie des équipements et s'appuyer sur des fournisseurs d'hébergements engagés	(Scope 2 et 3) Réduction de l'impact des installations informatiques	part de la flotte émettant <60g CO2	Groupe 2025

ALTEN a défini et déploie une stratégie numérique responsable qui couvre l'ensemble des enjeux liés à son activité.

#### Sensibilisation des collaborateurs

A travers la mise en place d'un *e-learning* interne dédié à la sensibilisation aux problématiques environnementales liées aux services numériques, ALTEN a sensibilisé plus de 1000 consultants aux impacts écologiques des systèmes d'information et de leurs usages. Au-delà du défi de l'usage, les experts IT ont créé une formation d'éco-conception applicative basée sur l'AFNOR Spec 2011 visant à revoir tout le cycle de vie du service numérique et d'y appliquer au plus tôt les bonnes pratiques de développement, d'usage et de maintien en conditions opérationnelles.

#### Limiter l'impact des installations informatiques

La Direction des Systèmes d'Information ALTEN poursuit le travail de réduction de son empreinte environnementale. ALTEN met en place des outils de mesure sur ses infrastructures IT, notamment sur Azure avec les outils proposés par Microsoft. Les développements informatiques internes et externes intègrent les référentiels de l'AFNOR Spec 2201 sur l'éco-conception applicative. Enfin, ALTEN supervise ses réseaux informatiques et pilote l'empreinte carbone générée par les transferts de flux.

ALTEN mène des actions sur les points suivants :

- la mise en place d'un outil de mesure de l'empreinte environnementale des infrastructures dans le *Cloud* et de suivi des émissions carbone associées ;
- le renforcement de la collaboration avec l'hébergeur en *data center* pour la création d'une calculatrice permettant :
  - d'évaluer et adapter les besoins en temps réel ;
  - de calculer les émissions de CO2 ;
  - de trouver des pistes d'économie d'énergie en vue de réduire l'empreinte environnementale.

ALTEN offre aux collaborateurs des outils digitaux limitant la

quantité de données stockées et échangées sur les réseaux (*Teams, One Drive, One note* ou encore *SharePoint*). Pour favoriser leur utilisation, une charte des usages a été mise en place et des formations sont dispensées aux collaborateurs.

En France, 100 % des ordinateurs et des écrans sont certifiés *Energy Star*. Pour amener les ordinateurs au terme de leur durée de vie optimale établie à 4 ans conformément à la politique de la DSI, les collaborateurs disposent d'un service de déclaration des incidents. Dans le cas d'un matériel réparable, la nécessité de faire intervenir le fournisseur pour réparation et/ou le changement du matériel est à l'appréciation du technicien. Le délai de réparation et donc l'impact sur la continuité de service est pris en compte. Si le cas se présente, le technicien peut, s'il a les pièces à disposition et les compétences, effectuer lui-même la réparation.

#### Focus sur l'hébergement des données du Groupe

ALTEN s'appuie sur des technologies modernes d'hébergement. Le Groupe consomme de la puissance à la demande, adaptée aux besoins à un instant T. Les ressources sont mutualisées, rationalisées et optimisées pour réduire le nombre de serveurs physiques. Cela réduit l'empreinte environnementale et garantit des systèmes de haute sécurité disponibles 24h/24 et 7j/7.

Depuis 10 ans, ALTEN a engagé une démarche d'externalisation auprès de 2 prestataires d'hébergement reconnus, l'un en *data center*, l'autre dans le *Cloud*. Ces partenaires s'inscrivent dans une démarche numérique responsable.

Le partenaire hébergeur en *data center* a mis en place les actions suivantes :

- 100 % de la consommation totale d'énergie des *data centers* provient d'énergies renouvelables ;
- le partenaire d'hébergement dans le *Cloud* est carbone neutre. Il s'est engagé à suivre une trajectoire climatique en ligne avec un scénario 1,5°C auprès de l'Initiative SBT et s'est engagé à compenser la totalité de ses émissions carbone depuis sa création d'ici 2030.

#### 4.2.2.4 Cibles et métriques liées à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique [E1-4] [MDR-T]

À ce jour, les objectifs existants au niveau Groupe sont ceux de la trajectoire carbone présentés à la section 4.2.2.2 - Plan de transition et engagements climatique [E1-1] qui intègrent l'objectif 1,5°C aligné avec les accords de Paris ainsi que le zéro émission nette pour 2050. L'année de référence choisie est 2019. Les objectifs ayant été défini en 2022, c'est 2019 qui reflétait au mieux l'activité d'ALTEN étant donné les conditions de réalisation des prestations chez les clients ainsi que le volume d'activités de cette année. Le bilan carbone étant presque exclusivement constitué du scope 3 et donc d'émissions indirectes, la réduction en intensité s'est avérée nécessaire pour ce premier exercice de définition des objectifs. ALTEN tient en premier lieu à maîtriser la mesure complète de ce scope 3 pour identifier les meilleurs leviers pour atteindre ses objectifs, qui reposeront en partie sur des facteurs exogènes tels que la localisation de la réalisation des prestations, l'accès au transport public, la performance environnementale des fournisseurs par exemple.

ALTEN s'est appuyé sur l'expertise d'un partenaire spécialisé pour définir ces objectifs; ces derniers ont été définis suivant la méthodologie proposée par le SBTi et leur alignement sur la science a été confirmé en décembre 2023.

En 2025, le groupe ALTEN précisera les indicateurs de performance affichés dans la section 4.2.2.3 - Actions en faveur de l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique [E1-2] [E1-3] [MDR-A] pour suivre la couverture de la politique environnementale ainsi que sa performance.

ALTEN suit sa progression observée depuis 2019, conformément à ses objectifs court terme de réduction de ses émissions. La mise en œuvre du plan de transition étant en cours de finalisation, les outils de pilotage le sont également. Avec ces derniers ALTEN pourra plus finement examiner la performance de chacun des sous-objectifs qui seront définis. Le plan de transition permettra d'appuyer cette tendance à la baisse pour les prochaines années et de préciser dans les prochaines publications le progrès réalisé.

#### 4.2.2.5 Autres actions d'ALTEN en faveur de l'environnement

##### Tri et valorisation des déchets

Un système de tri et de recyclage du papier est en place en France et dans de nombreuses entités du Groupe. En 2024, 79% des surfaces dans le groupe et 100% des surfaces en France sont couvertes par le tri sélectif.

Depuis 2020, ALTEN a supprimé l'ensemble des gobelets plastiques à usage unique de ses sites en France. 8 sites ALTEN ont été équipés de nouveaux cendriers Cy-Clope qui collectent et valorisent à 100 % les mégots de cigarettes, qui serviront de combustible pour produire de l'énergie.

Concernant les bio-déchets, ALTEN avait testé le compostage sur un site en région parisienne dès 2022. Ce test n'avait pas été concluant d'un point de vue opérationnel, occasionnant des désagréments pour les occupants du site. En 2024, un nouveau dispositif test pour les biodéchets a été déployé sur le site de Toulouse. Les résultats de ce test seront analysés au premier semestre 2025 pour ensuite envisager le déploiement progressif sur les autres sites en France.

En France, ALTEN a mis en place un suivi précis des déchets collectés qui s'applique aux batteries, aux cartouches d'encre et aux piles consommées sur les sites. Le Groupe donne une seconde vie à son matériel informatique en obsolescence dans son parc *via* des dons à des associations.

En 2024, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) collectés par des prestataires spécialisés auprès d'ALTEN et ses filiales s'élève à 22 tonnes dans le Groupe et 3 tonnes en France.

##### Autres enjeux

Bien que les ressources naturelles et la biodiversité ne représentent pas des enjeux matériels, ALTEN souhaite contribuer positivement à ces enjeux. En effet, en tant que grand groupe, ALTEN a un rôle à jouer dans la sensibilisation de ses collaborateurs, qui sont autant de citoyens. Ainsi, différents temps forts ont pu ponctuer l'année en 2024, comme une conférence sur les frontières planétaires ou la participation à des projets de reforestation au travers des projets d'un partenaire historique.

### 4.2.3 CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE [E1-5]

Consommation d'énergie et mix énergétique		Année 2024
1	Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)	0
2	Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)	37
3	Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)	2 129
4	Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)	0
5	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)	12 995
<b>Consommation totale d'énergie fossile (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)</b>		<b>15 160</b>
<b>Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)</b>		<b>60 %</b>
7	Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	288
<b>Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)</b>		<b>1,14 %</b>
8	Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh)	0
9	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	9 787
10	Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	0
<b>Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)</b>		<b>9 787</b>
<b>Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)</b>		<b>39 %</b>
<b>Consommation totale d'énergie (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 6, 7 et 11)</b>		<b>25 235</b>

La démarche environnementale d'ALTEN vise à tendre vers 100% d'électricité renouvelable. Plusieurs filiales ont achevé leur transition vers 100% d'électricité renouvelable en 2024. La consommation de gaz naturel, qui représente 10% de la consommation totale d'énergie, a également baissé de 40% par rapport à 2023.

Le plan de transition qui sera validé en 2025 permettra de définir la feuille de route pour l'atteinte de cet objectif dans les autres pays.

La note méthodologique disponible à la section 4.7.2 - Note méthodologique présente les méthodologies de calcul et hypothèses relatives aux indicateurs entrant dans le calcul des consommations d'énergie.

## 4.2.4 BILAN CARBONE – ÉMISSIONS BRUTES DE GES SCOPES 1, 2 ET 3 ET INTENSITE CARBONE [E1-6] [E1-7]

	Données rétrospectives				Jalons et années cibles			Cibles annuelles en %/année de référence
	Année de référence (2019)	Données comparatives (2023)	N	% N/N-1	2025	2030	(2050)	
<b>Émissions de GES du scope 1</b>								
Émissions brutes de GES du scope 1 (teqCO <sub>2</sub> )	9 700	15 900	12 300	-23 %	6 000	4 000	300	-5 %
Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (en %)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Émissions de GES du scope 2</b>								
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation (teqCO <sub>2</sub> )	9 500	8 900	11 600	+30 %	N/A	N/A	N/A	N/A
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché (teqCO <sub>2</sub> )	7 500	6 600	8 800	+33 %	4 600	3 100	300	-5 %
<b>Émissions significatives de GES du scope 3</b>								
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO <sub>2</sub> )	246 100	81 800	79 400	-3 %	182 800	142 700	16 000	-4 %
1 Biens et services achetés	46 500	17 800	15 500	-13 %	ND	ND	ND	ND
2 Biens d'investissement	66 900	6 500	2 500	-62 %	ND	ND	ND	ND
3 Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)	6 000	1 800	2 900	+61 %	ND	ND	ND	ND
4 Transport et distribution en amont	0	0	0	N/A	ND	ND	ND	ND
5 Déchets produits lors de l'exploitation	100	1 800	100	-94 %	ND	ND	ND	ND
6 Voyages d'affaires	13 500	12 900	16 000	+24 %	ND	ND	ND	ND
7 Déplacements domicile-travail des salariés	113 100	41 000	42 400	+3 %	ND	ND	ND	ND
8 Actifs loués en amont	0	0	0	N/A	ND	ND	ND	ND
9 Acheminement en aval	0	0	0	N/A	ND	ND	ND	ND
10 Transformation des produits vendus	0	0	0	N/A	ND	ND	ND	ND
11 Utilisation des produits vendus	0	0	0	N/A	ND	ND	ND	ND
12 Traitement en fin de vie des produits vendus	0	0	0	N/A	ND	ND	ND	ND

		Données rétrospectives				Jalons et années cibles			Cibles annuelles en %/année de référence
		Année de référence (2019)	Données comparatives (2023)	N	% N/N-1	2025	2030	(2050)	
13	Actifs loués en aval	0	0	0	N/A	ND	ND	ND	ND
14	Franchises	0	0	0	N/A	ND	ND	ND	ND
15	Investissements	0	0	0	N/A	ND	ND	ND	ND
<b>ÉMISSIONS TOTALES DE GES</b>									
<b>ÉMISSIONS TOTALES DE GES (FONDÉES SUR LA LOCALISATION) (teqCO<sub>2</sub>)</b>									
		265 500	106 500	103 100	-3 %	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>ÉMISSIONS TOTALES DE GES (FONDÉES SUR LE MARCHÉ) (teqCO<sub>2</sub>)</b>									
		263 300	104 300	100 500	-4 %	193 400	149 800	7 900	-4 %

Les émissions cibles du scope 3 pour 2030 et 2050 incluent uniquement les catégories d'émissions incluent dans l'engagement de réduction :  
 2030 : -55,8% en intensité par rapport à 2019 des catégories biens et services achetés, déplacement professionnels et déplacements domicile-travail  
 2050 : -97% en intensité par rapport à 2019 des catégories biens et services achetés, biens immobilisés, déplacement professionnels et déplacements domicile-travail

Etant donné la nature de l'activité d'ALTEN, le scope 3 constitue la majeure partie des émissions. Plus précisément, la répartition entre les 3 scopes en 2024 est la suivante (market based) :

- scope 1 : 3 % ;
- scope 2 : 2 % ;
- scope 3 : 95 %.

Entre 2023 et 2024, on observe une tendance générale à la

baisse reflétant les efforts menés par le Groupe. Cette baisse est principalement liée à la diminution du scope 1 qui résulte de l'effort d'électrification de la flotte de véhicules. Les déplacements représentent 70% des émissions du Groupe en 2024.

Des informations sur la méthodologie de calcul des émissions et les hypothèses sont disponibles à la section 4.7.2 - Note méthodologique.

Intensité des GES par chiffre d'affaires net	Données comparatives (2023)	N	% N/N-1
Émissions totales de GES (fondées sur la localisation) par chiffre d'affaires net (en teqCO <sub>2</sub> /milliers d'euros)	0,0262	0,0249	-5 %
Émissions totales de GES (fondées sur le marché) par chiffre d'affaires net en teqCO <sub>2</sub> /milliers d'euros)	0,0252	0,0243	-4 %

L'intensité des GES est calculé sur la base du chiffre d'affaires net présenté dans les états financiers à la section 5.1.1 - Activité et compte de résultat.

## 4.2.5 PROJETS D'ABSORPTION ET D'ATTÉNUATION DES GES FINANCÉS AU MOYEN DE CRÉDITS CARBONE [E1-7]

La priorité d'ALTEN étant d'abord de réduire ses émissions au niveau le plus faible possible, le Groupe n'a actuellement pas de projets en cours visant à absorber ou atténuer les émissions de gaz à effet de serre via des crédits carbone.

Ils seront néanmoins indispensables pour atteindre l'objectif de zéro émission nette prévue pour 2050. Les projets de séquestration seront étudiés à moyen terme.

## Taxonomie

### 4.2.6 INFORMATIONS SUR LA TAXONOMIE VERTE EUROPÉENNE

La réglementation sur la taxonomie verte européenne (réglementation (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020) est l'une des mesures clés du plan d'action de l'Union européenne dans le cadre du *Green Deal*. Elle consiste en un certain nombre d'initiatives visant à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 en :

- réorientant les flux de capitaux vers des investissements durables ;
- gérant les risques financiers liés au changement climatique, aux catastrophes naturelles, aux dommages environnementaux et aux enjeux sociaux ;
- promouvant la transparence et une vision à long terme dans les activités économiques et financières.

La taxonomie verte européenne, qui est définie dans des actes délégués (réglementation déléguée de la Commission (UE) 2021/2139 sur les objectifs climatiques et ses annexes 1 et 2 sur les critères d'alignement, et la réglementation déléguée de la Commission (UE) 2021/2178 article 8 et ses annexes sur les indicateurs de durabilité, ces deux règlements dans leur version consolidée du 15 juillet 2022, la réglementation déléguée de la Commission (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023 sur les quatre autres objectifs environnementaux et ses annexes modifiant l'article 8 de la réglementation déléguée de la Commission, la réglementation déléguée de la Commission (UE) 2023/2485 modifiant l'acte délégué sur la taxonomie climatique, qui ajoute de nouvelles activités), la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (CSRD) 2022/2464 du 14 décembre 2022 remplaçant la directive sur la publication d'informations non financières (NFRD), et les publications de l'AMF et de l'ESMA, établit un système unique et transparent de classification utilisant une terminologie commune, pour les activités économiques qui peuvent être considérées comme durables d'un point de vue environnemental afin de les distinguer des autres activités économiques.

Pour être éligible, une activité doit contribuer de manière substantielle à l'un des six objectifs environnementaux suivants :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources en eau et marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- prévention et contrôle de la pollution ;
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

En 2024, une analyse a été menée sur l'éligibilité et l'alignement des six objectifs. Une activité est considérée comme durable ou alignée avec la taxonomie verte européenne si :

- elle contribue à l'un des six objectifs environnementaux et figure sur la liste des activités définies dans les actes délégués ;
- l'activité respecte les critères techniques pour les contributions substantielles mentionnées pour cet objectif ;
- l'activité ne compromet pas de manière significative l'un des cinq autres objectifs environnementaux ;

- l'activité respecte les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, en particulier les droits fondamentaux du travail et les droits de l'homme.

Cette analyse aboutit à la publication de :

- la proportion de revenus qui est durable ou alignée ;
- la proportion des dépenses en capital (CapEx) qui est durable ou alignée ;
- la proportion des dépenses d'exploitation (OpEx) qui est durable ou alignée.

#### 4.2.6.1 Description de la méthodologie

ALTEN est au cœur de la transformation durable de ses clients. En tant qu'acteur majeur dans l'Ingénierie et les IT Services, son rôle est de les accompagner dans leurs objectifs environnementaux liés à leurs métiers, notamment par son positionnement en amont dans tous leurs nouveaux produits et services, mais aussi sur l'ensemble du cycle de vie de ces derniers :

- une analyse exhaustive et détaillée de toutes les missions effectuées en 2024 par les consultants du groupe ALTEN a été conduite ;
- une cartographie des missions a été réalisée en fonction de la classification de la taxonomie verte européenne et de la définition de chacune des activités économiques prises dans le référentiel des clients du Groupe.

#### 4.2.6.2 Analyse de l'éligibilité

##### 4.2.6.2.1 Analyse de l'éligibilité du chiffre d'affaires

Étant donné le portefeuille de services d'ALTEN, un ensemble conséquent du chiffre d'affaires d'ALTEN correspond à la définition d'activités éligibles selon la taxonomie verte européenne, car ALTEN fournit des services d'Ingénierie et d'IT pour des secteurs durables ou pouvant contribuer à la transition dans des pays en Europe et dans le monde. Néanmoins, la taxonomie verte européenne ne permet pas à ALTEN de réaliser un *reporting* qui correspondrait à la réalité de ses activités.

Notamment, il n'est pas donné la possibilité pour des prestataires d'inclure dans leur bilan extra-financier des activités dont ils n'assument qu'une partie des risques et des avantages financiers, et dont ils ne sont pas les commanditaires. À titre d'exemple, ALTEN est investie auprès du secteur aérien, dans toutes les étapes du cycle de vie des produits et des chaînes de production, et participe à leur optimisation et décarbonisation à travers diverses missions. Cependant, les activités d'ALTEN ne peuvent pas, selon les textes réglementaires et les FAQ, être incluses dans la définition du 3.21 Fabrication d'aéronefs.

Pour cette raison, ALTEN rapporte, pour l'année 2024, 0 % d'éligibilité à la taxonomie verte européenne sur son chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires pris en compte est celui disponible à la section 5.1.1 - Activité et compte de résultat.

#### 4.2.6.2.2 Analyse de l'éligibilité du CapEx

Pour le périmètre analysé en 2024, suite à l'analyse des investissements du Groupe au regard des critères de la taxonomie, la liste ci-après présente les catégories d'investissements considérées comme éligibles aux objectifs environnementaux suivants :

##### 1. Investissements liés à la flotte de véhicule du Groupe

###### **Atténuation du changement climatique**

6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers

##### 2. Investissements liés à l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides au sein des parkings des bâtiments occupés par le Groupe :

*Les bornes de recharge sont à destination des collaborateurs possédant un véhicule issu de la flotte de l'entreprise mais aussi des collaborateurs possédant à titre privé un véhicule électrique ou hybride.*

###### **Atténuation du changement climatique**

7.4 Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et les places de stationnement attenantes aux bâtiments)

##### 3. Investissements liés à l'acquisition de nouvelles surfaces de bâtiments

###### **Atténuation du changement climatique**

7.7 Acquisition et propriété de bâtiments

L'analyse de risques liés au changement climatique mené par ALTEN sur le périmètre France et décrite à la section 4.2.1.2 - Analyse de risques et opportunités basée sur des scénarios climatiques [IRO 1] a été menée méthodiquement pour chaque bâtiment occupé par le Groupe en France suivant les recommandations formulées par la *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD)*. Le périmètre France concerné par cette analyse se révélant très faiblement exposé aux risques physiques liés au changement climatique, il n'a pas été nécessaire d'élaborer un plan d'adaptation.

Aucun investissement du périmètre analysé ne s'est révélé éligible aux 4 objectifs climatiques que sont la protection et utilisation durable des ressources hydriques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et contrôle de la pollution, la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

#### 4.2.6.2.3 Analyse de l'éligibilité de l'OPEX

Le modèle d'affaires du groupe ALTEN repose essentiellement sur des ressources humaines, les charges de personnel représentant 81 % de l'OpEx total. L'analyse de l'OpEx au sens de la Taxonomie passe par le calcul du dénominateur nécessaire à l'évaluation des OpEx éligibles et alignés. Ce dénominateur est composé notamment des montants de R&D interne, excluant la R&D vendue. Ainsi, le dénominateur de l'OpEx s'élève à 2,2 % du montant total des OpEx.

À ce titre, le groupe ALTEN a choisi l'option d'exemption de matérialité prévue par l'article 8 du règlement délégué et n'a donc pas évalué la part des OpEx éligibles ou alignés. Pour cette raison, ALTEN rapporte, pour l'année 2024, 0 % d'éligibilité à la taxonomie verte européenne sur son OpEx.

#### 4.2.6.3 Analyse de l'alignement

##### 4.2.6.3.1 Analyse de l'alignement du chiffre d'affaires

Etant donné qu'aucune activité ne s'est révélée éligible à la taxonomie verte européenne à l'issue de l'analyse menée en 2024, ALTEN ne reporte cette année aucun chiffre d'affaires aligné.

##### 4.2.6.3.2 Analyse de l'alignement du CapEx

Concernant l'objectif d'atténuation du changement climatique, pour les activités identifiées à la section 4.2.6.2.2 - Analyse de l'éligibilité du CapEx :

- **6.5 « Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers »** : les investissements liés à l'électrification de la flotte de véhicules en France respectent bien les critères de contribution substantielle, et ce à hauteur de 1% du montant total des CapEx. Ils pourraient donc ressortir alignés. La performance de la démarche est décrite à la section 4.2.2.3.1 - Promouvoir une mobilité durable. Concernant le périmètre analysé en France, on constate que, grâce à cette démarche de décarbonation de la flotte de véhicules, le parc de véhicules émettant moins de 50g Co2/Km représente 36.5 % des véhicules à la route. Néanmoins, étant dans l'impossibilité de vérifier la compatibilité des pneumatiques avec les critères *do not significant harm* (DNSH), ALTEN se voit contraint de ne pas considérer ces CapEx comme étant alignés avec la taxonomie verte européenne ;

- **7.4 « Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et les places de stationnement attenantes aux bâtiments) » :** l'effort d'investissement lié à ces installations sur les sites occupés par ALTEN en France ressortent bien alignés. La performance de la démarche est décrite à la section 4.2.2.3.1 - Promouvoir une mobilité durable. En 2024, 16 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques ont été installées sur un site en France et mises à disposition des collaborateurs possédant un véhicule électrique issu de la flotte ainsi que des collaborateurs possédant un véhicule électrique à titre personnel ;
- **7.7 « Acquisition et propriété de bâtiments »** ne peuvent ressortir alignées, ALTEN ne pouvant démontrer la performance énergétique de ces bâtiments (i.e., se situer dans les 15 % les plus performants du parc immobilier national ou régional) demandé dans le cadre de la contribution substantielle.

En résumé, seule les activités menées au titre du chapitre **7.4 « Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et les places de stationnement attenantes aux bâtiments) »** peuvent être considérées comme alignées en 2024. Les autres activités identifiées comme éligibles au règlement taxonomie verte européenne ne peuvent être retenues en tant qu'activité alignée car elles ne répondent pas aux critères de contributions substantielles tels que présentés dans les textes.

En 2024, les montants pris en compte au dénominateur des CapEx correspondent :

- aux flux d'immobilisations incorporelles et corporelles (visibles dans le tableau de la section 6.1.4 - Tableau des flux de trésorerie consolidés, soit respectivement 2 611 320€ et 14 991 929€ ;
- aux nouveaux contrats de location et augmentations de loyers (véhicules, immobiliers et autres) visibles dans le tableau 6.1.6 - Notes aux comptes consolidés à la note 5.2 ligne « nouveaux contrats » et « augmentations de loyers », soit respectivement 13 848 734€, 41 600 719€ et 2 160 359€ ;
- aux contrats de location liés aux regroupement d'entreprises sur la période et visibles dans le tableau 6.1.6 - Notes aux comptes consolidés à la note 5.2 ligne « variation de périmètre » (immobilier et véhicule), soit respectivement 48 351 136€ et 204 571 000€ ;
- aux immobilisations incorporelles et corporelles liés aux regroupement d'entreprises sur la période inclus dans les états financiers pour un montant de 2 056 912€ .

Le numérateur des CapEx éligibles alignés est composé, en 2024, des montants d'investissements dédiés à l'installation de borne de recharge pour véhicules électriques comme stipulé dans les critères de contribution substantielle de l'activité 7.4 « Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et les places de stationnement attenantes aux bâtiments) » de l'objectif d'atténuation du changement climatique.

#### 4.2.6.4 Respect des critères DNSH « Do Not Significant Harm »

Suite à l'analyse des critères de contribution substantielle, il convient de vérifier que les activités retenues au chapitre **7.4 « Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments (et les places de stationnement attenantes aux bâtiments) »** ne nuisent pas aux autres objectifs :

- DNSH « adaptation au changement climatique » pour l'objectif « atténuation du changement climatique » :

L'analyse de risques liés au changement climatique mené par ALTEN sur le périmètre France et décrite à la section 4.2.1.2 - Analyse de risques et opportunités basée sur des scénarios climatiques [IRO 1] a été menée méthodiquement pour chaque bâtiment en France suivant les recommandations formulées par la *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures*. Le périmètre France concerné par cette analyse se révèle très faiblement exposé aux risques physiques liés au changement climatique et n'a donc pas fait l'objet de plan d'adaptation ;

- DNSH « atténuation du changement climatique » pour l'objectif « adaptation au changement climatique » :

Les bâtiments dans lesquels ont été installées les bornes de recharge pour véhicules électriques ne sont pas utilisés à des fins d'extraction, de stockage, de transport ou de commerce de combustible fossile.

#### 4.2.6.5 Respect des garanties minimales

Selon le règlement taxonomie, l'alignement est confirmé lorsque les activités respectent les critères définis et sont conformes aux principes « DNSH » (« ne cause pas de préjudice important »). Ces activités doivent également respecter les garanties minimales d'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, y compris les principes et les droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et dans la Charte internationale des Droits de l'Homme.

En ce sens, le groupe ALTEN respecte :

- les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies ;
- la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies ;
- les différentes conventions de l'Organisation Internationale du Travail ;
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales.

Conformément au rapport de la PSF (« *Platform on Sustainable Finance* »), les engagements d'ALTEN couvrent les thématiques des Droits de l'Homme, de l'éthique des affaires, de la conformité avec la réglementation fiscale et de la lutte contre la corruption. ALTEN n'a fait l'objet d'aucune condamnation qui remettrait en cause les garanties minimales.

Les engagements en termes de fiscalité sont détaillés à la section 4.4.3.7 - Transparence fiscale.

Le Plan de Vigilance et les dispositifs en place en application de la loi Sapin II sont détaillés à la section 4.4.6 - Plan de vigilance. Les engagements du Groupe à exercer et développer ses activités dans le respect le plus strict des lois et réglementations nationales et internationales sont formalisés dans trois documents fondateurs respectivement explicités dans 4.4.1.1.1 - La Charte Éthique, 4.3.3.2 - Présentation de la politique sociale [S1-1] [MDR-P] et 4.4.5.3 - Achats responsables.

- la Charte Éthique ;
- la Charte Développement Durable ;
- la Charte Achats responsables.

## 4.3 INFORMATIONS SOCIALES

### Effectifs de l'entreprise [ESRS S1]

#### 4.3.1 INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE [ESRS 2 SBM-2]

Depuis sa création, le groupe ALTEN a toujours placé le capital humain au cœur de ses priorités. Conscient que le succès de l'entreprise dépend du talent, de l'engagement et du développement de ses collaborateurs, ALTEN met un point d'honneur à les valoriser. Dans la section 4.1.4.2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes [SBM-2], les collaborateurs sont identifiés comme les parties prenantes les plus proches de l'organisation.

L'analyse de double matérialité a été réalisée en collaboration avec les représentants des directions, qui sont en contact direct avec les collaborateurs. Ces représentants sont quotidiennement confrontés aux préoccupations des employés, le processus RH étant au cœur de l'activité du

Groupe. ALTEN a mis en place divers canaux permettant à son personnel d'exprimer ses points de vue, détaillés dans la section 4.3.5 - Processus de réparation des impacts négatifs REELS et canaux pour partager les préoccupations des employés [S1-3]. Les risques, impacts et cotations associés en tiennent pleinement compte.

Les intérêts, les opinions et les droits du personnel de l'entreprise influencent ainsi la stratégie et le modèle économique d'ALTEN, en se traduisant par diverses priorités inscrites dans la Charte Développement Durable, détaillée dans la section 4.3.3.2 - Présentation de la politique sociale [S1-1] [MDR-P].

#### 4.3.2 GESTION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS MATÉRIELS LIÉS AUX EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE ET LEURS INTERACTIONS AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE D'AFFAIRES [ESRS 2. SBM-3]

Les équipes responsables des activités liées aux ressources humaines ont mené des analyses d'impacts de risques et d'opportunités, lesquelles ont été intégrées dans l'analyse de la matérialité. Elles couvrent tous les travailleurs, qu'ils soient directement employés par le Groupe ou non. Elles intègrent également les travailleurs temporaires, indépendants et les prestataires externes, ce qui garantit une couverture exhaustive des impacts, risques et opportunités, indépendamment de la nature du contrat de travail. Les IRO identifiés sont considérés comme systémiques, dans la mesure où ils sont susceptibles d'avoir des effets structurants et durables sur l'organisation, et ce, quel que soit le périmètre géographique ou opérationnel.

Certains impacts, positifs ou négatifs, concernent par ailleurs des groupes spécifiques de collaborateurs : par exemple, les jeunes diplômés, les collaborateurs en situation de handicap, les profils féminins dans les métiers techniques peuvent être exposés différemment selon les thématiques sociales.

Ces analyses, une fois synthétisées, ont permis d'identifier des IRO associés aux enjeux suivants :

- **attractivité et rétention des talents ;**
- **développement des compétences et gestion des carrières ;**
- **contribution à la diversité et inclusion des collaborateurs ;**
- **hygiène, santé et sécurité des collaborateurs ;**
- **dialogue social ;**
- **protection des données personnelles et de la vie privée ;**
- autres droits humains.

Les enjeux identifiés **en gras** sont considérés comme matériels à l'issue de l'analyse de matérialité et sont jugés essentiels pour l'entreprise.

La violation des autres droits humains (travail forcé, travail des enfants, etc.) est jugée improbable en raison de la nature des activités du groupe ALTEN et de la politique de recrutement rigoureuse mise en place. Toutefois, des mécanismes de vigilance et de contrôle sont en place pour surveiller les impacts potentiels, notamment dans les zones géographiques où des pratiques de travail inacceptables peuvent être plus fréquentes.

Les impacts et les risques identifiés, y compris ceux relatifs à la santé, la sécurité, la diversité, et les droits humains, sont pris en compte pour adapter et affiner la stratégie et le modèle d'affaires du Groupe. Les résultats de ces analyses alimentent notamment la définition des priorités stratégiques relatives aux ressources humaines et influencent l'évolution du modèle d'affaires en matière de politique sociale, de développement des compétences ou d'organisation du travail. Ces IRO sont intégrés dans la stratégie globale du Groupe, orientant ainsi les choix d'investissement et les décisions liées à la gestion des talents, à la compétitivité, et à l'adaptation aux enjeux du marché.

A titre d'exemple, l'identification d'un risque de départs fréquents de certaines populations de consultants, notamment en début de carrière, a conduit le Groupe à renforcer sa politique d'accompagnement managérial de proximité et à déployer des dispositifs spécifiques de soutien (*coaching*, mentorat, points de suivi réguliers). Ces enjeux sont intégrés dans la réflexion stratégique du groupe ALTEN afin de réduire les risques et impacts négatifs et saisir les opportunités pour améliorer la gestion du personnel et renforcer la compétitivité de l'entreprise.

Les impacts, risques, opportunités qui ressortent comme matériels sont présentés dans les tableaux suivants. Ils concernent la totalité du Groupe sans distinction de localisation géographique. Les IRO identifiés sont considérés comme systémiques, dans la mesure où ils sont susceptibles d'avoir des effets structurants et durables sur l'organisation, et ce, quel que soit le périmètre géographique ou opérationnel.

Enjeux	Risques	Périmètre et impact
Attractivité et rétention des talents	Perte de CA/part de marché dû à la pénurie d'ingénieurs et aux difficultés de gestion du recrutement et de rétention des talents	Activités propres du Groupe CT
Développement des compétences et gestion des carrières	Perte de CA ou de part de marché dû à la non-adaptation de l'offre ALTEN au marché par le manque de formation ou d'inadéquation des formations des collaborateurs	Activités propres du Groupe CT

Enjeux	Opportunités	Périmètre et impact
Attractivité et rétention des talents	Opportunité de renforcement de l'attractivité au travers de partenariats externes (école, groupement industriel, etc.) pour améliorer la performance du recrutement	Activités propres du Groupe CT
Contribution à la diversité et l'inclusion des collaborateurs	Opportunité d'attractivité et de rétention des collaborateurs due à une politique ESG du Groupe évaluée comme innovante et impactante	Activités propres du Groupe CT

\* Périmètre peut être :

Groupe, chaîne de valeur amont

Impact peut être :

CT : court terme ; MT : moyen terme ; LT : long terme

Enjeux	Impacts négatifs	Périmètre et impact	Localisation dans la chaîne de valeur
Attractivité et rétention des talents	Impact négatif sur les collaborateurs dû au turnover et à l'instabilité de la charge de travail	Activités propres du Groupe CT	Collaborateurs
Dialogue Social	Impacts négatifs sur les collaborateurs en cas d'absence ou de mauvaise qualité du dialogue social	Activités propres du Groupe CT	Collaborateurs
Hygiène, santé et sécurité des collaborateurs	Impacts négatifs sur les collaborateurs en cas d'atteinte à leurs bien-être ou à leur santé physique et mentale	Activités propres du Groupe CT	Collaborateurs
Hygiène, santé et sécurité des collaborateurs	Impacts négatifs sur les collaborateurs en cas d'atteinte à leurs bien-être ou à leur santé physique et mentale	Activités propres du Groupe CT	Collaborateurs
Protection des données personnelles et de la vie privée	Impacts négatifs sur les collaborateurs en cas d'atteinte au droit à l'intimité et l'autodétermination de parties prenantes à travers l'utilisation de données personnelles	Chaîne de valeur amont CT	Collaborateurs

Enjeux	Impacts positifs	Périmètre et impact	Localisation dans la chaîne de valeur
Développement des compétences et gestion des carrières	Impacts positifs sur le développement des compétences et des carrières des salariés du Groupe	Activités propres du Groupe CT	Collaborateurs
Contribution à la diversité et l'inclusion des collaborateurs	Impacts positifs sur la diversité et l'inclusion des collaborateurs grâce à une politique ESG du Groupe impactante	Activités propres du Groupe CT	Collaborateurs

\* Périmètre peut être :

Activités propres du Groupe, chaîne de valeur amont

Impact peut être :

CT : court terme ; MT : moyen terme ; LT : long terme

Aucun des impacts négatifs identifiés au cours de l'analyse ne résultent d'actions mises en oeuvre dans le cadre du plan de transition répondant aux enjeux environnementaux du Groupe.

Les impacts positifs identifiés proviennent de la démarche ambitieuse et engagée du Groupe permettant aux collaborateurs d'ALTEN de développer leurs compétences et de s'épanouir professionnellement. La démarche d'ALTEN porte également des actions d'ALTEN visant à promouvoir l'émancipation des femmes, garantir des salaires équitables pour les collaborateurs et intégrer la diversité dans ses pratiques commerciales. En se concentrant sur ces enjeux et en proposant des programmes adaptés, ALTEN permet à ses collaborateurs d'acquérir de nouvelles compétences et expériences enrichissantes au sein du Groupe.

À la lumière de ces IROs, ALTEN a confronté ses politiques historiques aux enjeux identifiés. Il a été ainsi confirmé que les politiques en place permettent bien de répondre aux enjeux et de limiter les risques et impacts négatifs. Certains nouveaux leviers ont pu également être identifiés et sont en cours de développement.

Les impacts positifs ainsi que les opportunités sont utilisés comme des leviers dans ces politiques pour soutenir la démarche.

Les politiques en question ainsi que les feuilles de route sont décrits dans la section 4.3.3 - Politiques concernant le personnel de l'entreprise [S1-1].

### 4.3.3 POLITIQUES CONCERNANT LE PERSONNEL DE L'ENTREPRISE [S1-1]

Sauf mention particulière citée dans les différentes sections, les politiques et actions mentionnées dans ce rapport s'appliquent à l'ensemble des effectifs du groupe ALTEN, qu'il s'agisse des salariés, des travailleurs indépendants ou des prestataires externes, et ce, quel que soit leur statut ou leur lieu d'implantation.

Les engagements de la Charte Développement Durable traduisent les priorités du Groupe liées au capital humain :

- les droits fondamentaux de ses travailleurs et des citoyens ;
- la dignité et le respect de chaque individu, quels que soient ses origines, son genre ou ses convictions ;
- l'égalité des chances envers tous nos employés ;
- le développement des compétences et l'accès à l'évolution professionnelle correspondant aux ambitions de chacun.

Ces priorités contribuent à promouvoir un environnement de travail inclusif, respectueux et épanouissant pour tous les collaborateurs d'ALTEN.

Au travers de ses engagements sociaux, ALTEN entend contribuer à l'atteinte des ODD 3, 4, 5 et 8 et promouvoir les principes n°1, 2, 3 et 6 des Nations Unies. Le détail de la contribution ALTEN à ces éléments est présenté à la section 4.1.4.1.3 - Contribution des activités et du modèle d'affaires aux ODD.

#### 4.3.3.1 Gestion des impacts significatifs sur la main-d'œuvre : une approche par le risque [IRO-1]

Le groupe ALTEN gère les impacts significatifs de ses activités sur sa propre main-d'œuvre, en identifiant les risques et en adoptant des politiques spécifiques pour les atténuer. Cette démarche s'appuie sur une évaluation régulière des impacts, risques et des opportunités.

Le processus d'évaluation des risques et d'action comprend les actions suivantes :

- des groupes de travail internes permettant périodiquement d'identifier les impacts sociaux des pratiques de travail au sein du Groupe, notamment en matière de conditions de travail, de santé et sécurité, ainsi que de respect des droits humains ;
- des enquêtes de satisfaction pour évaluer la perception des employés sur leur relation avec le Groupe, leur projet en cours et leur carrière. Les résultats obtenus sont ensuite utilisés pour ajuster et améliorer en continu les pratiques internes.

Parmi les types de risques identifiés, on peut retrouver les incidents de santé et sécurité au travail.

Le groupe ALTEN met en œuvre des politiques pour gérer, évaluer et corriger ces impacts significatifs, tout en s'assurant que ces politiques couvrent tous les niveaux de l'effectif. Si des impacts négatifs sont identifiés, des actions correctives sont rapidement engagées.

Dans le cadre du processus d'évaluation des risques présenté précédemment, ALTEN a identifié que certains groupes de son personnel pouvaient être potentiellement plus exposés à des impacts négatifs en raison de caractéristiques particulières ou de contextes de travail spécifiques. Par exemple, les collaborateurs travaillant dans des environnements à haut risque, comme les sites industriels ou de maintenance, peuvent être davantage vulnérables aux accidents professionnels.

#### 4.3.3.2 Présentation de la politique sociale [S1-1] [MDR-P]

ALTEN a mis en place depuis plusieurs années des politiques de gestion du capital humain. Elles permettent de répondre aux enjeux sociaux issus de l'étude de double matérialité menée en 2024. Ces politiques répondent aux engagements prioritaires ci-après et décrits dans la Charte Développement Durable du Groupe notamment :

- Engagement n° 1 : Agir avec intégrité et veiller au respect des lois et des réglementations qui lui sont applicables
- Engagement n° 2 : Favoriser le développement des compétences, la promotion sociale de ses collaborateurs, la diversité et l'égalité des chances en luttant contre les discriminations
- Engagement n° 3 : Garantir des conditions de travail dans le respect des Droits Fondamentaux et assurer à ses collaborateurs la sécurité, la santé et le bien-être au travail
- Engagement n° 6 : Inciter ses collaborateurs à participer activement à l'innovation responsable.

Concernant la violation des droits humains, ALTEN a pris des mesures de détection et mis en place des processus de correction immédiate pour réparer les impacts, telles que :

- mise en place d'un dispositif de recueil de signalements garantissant la confidentialité, voire l'anonymat selon la loi ;
- mise en place d'un processus de suivi et d'évaluation des actions correctives pour garantir leur efficacité.

ALTEN veille également à maintenir un dialogue continu avec ses collaborateurs pour s'assurer que les mesures correctrices sont adaptées et efficaces.

Pour garantir le respect de ces engagements, les politiques et chartes du groupe ALTEN, telles que la Charte Éthique, la Charte Développement Durable, la Charte Achats responsables et la Politique Sociale (à venir en 2025), sont construites sur la base des référentiels internationaux suivants qui sont mentionnés explicitement :

- les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies ;
- la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies ;
- les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ;
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Ces chartes ont pour vocation de guider les collaborateurs au quotidien dans la prise en compte des valeurs du Groupe. Elles décrivent les engagements et les illustrent afin que chacun puisse les appliquer en toutes circonstances. Elles sont destinées aux collaborateurs du Groupe, quelle que soit leur localisation. ALTEN veille également à relayer auprès de ses partenaires (fournisseurs, partenaires, etc.) ses engagements de développement durable et attend de ces derniers qu'ils s'associent, partagent et respectent la démarche du Groupe.

Disponibles en plusieurs langues, elles sont accessibles à tous sur les différents sites internet et intranet. Elles sont également remises lors de l'accueil de nouveaux collaborateurs au sein du Groupe.

Elles sont mises à jour régulièrement par les équipes de la Direction RSE, la Direction des Ressources humaines et la Direction juridique.

Afin de renforcer cet engagement au sein de toutes les entités du Groupe, ALTEN mettra en place une politique sociale en 2025. Cette initiative témoigne de la volonté d'ALTEN de continuer à être un employeur de choix, en attirant les meilleurs talents, en les fidélisant et en favorisant leur épanouissement personnel et professionnel.

Cette politique, basée sur le respect des droits fondamentaux et la conformité réglementaire, détaillera l'engagement d'ALTEN sur les axes suivants :

- recrutement et intégration ;
- formation et développement ;
- inclusion et diversité ;
- conditions de travail, santé et bien-être ;
- responsabilité sociale et environnementale.

Chaque entité du groupe devra s'y référer pour définir sa feuille de route et définir les plans d'actions conjuguant les axes de la politique avec les spécificités locales parmi lesquelles on peut trouver :

- les réglementations locales ;
- le contexte socio-économique local ;
- les exigences des parties prenantes.

Elle portera sur le périmètre Groupe et couvrira la totalité des effectifs. Elle fera l'objet de sensibilisation régulière des collaborateurs à tous les niveaux hiérarchiques. Sa couverture et sa performance seront évaluées par la Direction RSE, qui présentera les résultats à la gouvernance annuellement.

### Engagement en matière de Droits de l'Homme et mécanismes de recours (ESRS S1-1-20 et S1-1-21)

Le groupe ALTEN respecte pleinement les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, ainsi que les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE.

ALTEN met en place des mécanismes de surveillance rigoureux pour assurer le respect des Droits humains à l'échelle de ses opérations. Ces mécanismes peuvent inclure :

- des audits réguliers des pratiques de ses fournisseurs pour s'assurer qu'ils respectent les droits des travailleurs ;
- des enquêtes internes permettant de détecter tout écart par rapport aux standards de durabilité et aux Droits humains.

Le mécanisme d'alerte à disposition des parties prenantes est décrit à la section 4.4.3.3 - Dispositif d'alerte, procédure d'alerte et traitement des signalements .

Cet engagement se retrouve dans les points N°1 et N°3 de la Charte Développement Durable.

### Zoom sur la protection des données personnelles

Les Droits humains englobent non seulement les libertés et protections fondamentales, mais aussi la gestion et la protection des données personnelles.

ALTEN s'assure du respect de la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel. Le *Group Privacy Manager* coordonne et déploie, à travers un réseau de correspondants chargés de la protection des données, la politique de protection des données à caractère

personnel. Le *Data Protection Officer* (DPO) France coordonne et déploie cette même politique à travers un réseau de correspondants métiers chargés de la protection des données.

La politique Groupe assure une homogénéité des procédures et des processus en matière de protection des données à caractère personnel au sein du Groupe. Elle s'appuie sur des procédures et notamment :

- la procédure de gestion des nouveaux traitements de données personnelles ;
- la procédure de gestion des plaintes et d'exercice des droits des personnes concernées ;
- la procédure de gestion des violations des données personnelles ;
- la politique de conservation des données et ses procédures d'application.

### Travail forcé, travail des enfants et traite des êtres humains (ESRS S1-1-20)

Vu la nature de ses activités, le travail forcé, le travail obligatoire ou le travail des enfants ne représente pas un risque significatif pour ALTEN, que ce soit dans ses opérations propres ou au sein de sa chaîne de valeur. Ces thématiques se sont d'ailleurs révélées non matérielles à l'issue de l'analyse de double matérialité.

Néanmoins, en tant que grand Groupe international, ALTEN est conscient du rôle qu'il peut jouer dans la diffusion des meilleurs comportements, notamment au sein de sa chaîne de valeur amont. A cet effet, les enjeux de Droits humains font pleinement partie de la démarche achats responsables. La Charte Achats responsables du groupe ALTEN engage l'entreprise ainsi que ses fournisseurs à adopter des pratiques responsables vis-à-vis de leur propre main-d'œuvre. Elle met notamment l'accent sur la nécessité de traiter tant les employés directs que ceux travaillant pour les fournisseurs avec dignité, dans le respect des principes d'équité et de justice au travail.

La démarche achats responsables et le dispositif de contrôle sont décrits à la section 4.4.5.3 - Achats responsables .

Parmi les engagements clés de cette Charte figurent :

- l'assurance de salaires équitables et compétitifs, garantissant que les employés reçoivent une rémunération juste pour leur travail, en conformité avec les normes légales locales et internationales ;
- l'interdiction stricte du travail forcé, illégal ou obligatoire, tel que défini par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ainsi que l'interdiction du travail des enfants, conformément aux conventions internationales ;
- la garantie que tout travail est volontaire, avec la liberté pour les travailleurs de quitter leur emploi ou de mettre fin à leur contrat pour un motif raisonnable, assurant ainsi des conditions de travail respectueuses et humaines ;
- la promotion d'un environnement de travail où les droits fondamentaux des travailleurs sont protégés, en assurant que les pratiques de recrutement, de rémunération et de gestion des ressources humaines respectent les normes internationales de Droits de l'Homme.

Le mécanisme d'alerte à disposition des parties prenantes est décrit à la section 4.4.3.3 - Dispositif d'alerte, procédure d'alerte et traitement des signalements .

Cet engagement se retrouve dans les points N°1 et N°3 de la Charte Développement Durable.

### Contribution à la diversité et inclusion des collaborateurs (ESRS S1-1-24 et S1-1-25)

Le groupe ALTEN a mis en place une politique de non-discrimination, garantissant l'égalité des chances pour tous ses collaborateurs, indépendamment de leur sexe, origine sociale ou ethnique, orientation sexuelle, handicap, âge, religion, opinion politique, situation de famille, nationalité, patronyme, apparence physique ou toute autre caractéristique personnelle. Cette politique est formalisée dans des documents fondateurs tels que la Charte Développement Durable et la Charte Éthique. Elle vise à respecter pleinement les principes de non-discrimination en conformité avec la législation de l'Union européenne et les lois nationales applicables.

En application de cette politique, ALTEN met en œuvre des actions concrètes pour favoriser la diversité et l'inclusion au sein de ses équipes. Cela inclut des initiatives pour promouvoir une plus grande représentation des femmes et des personnes en situation de handicap. Un système de remontée des alertes est également en place, permettant de signaler toute forme de discrimination ou de harcèlement, et des formations continues sont proposées aux responsables RH et aux managers pour prévenir et traiter les comportements discriminatoires ou les actes de harcèlement. Le mécanisme d'alerte à disposition des parties prenantes est décrit à la section 4.4.3.3 - Dispositif d'alerte, procédure d'alerte et traitement des signalements .

Le thème de la féminisation est un sujet pour lequel ALTEN s'engage particulièrement. Le Groupe s'attache à démontrer aux femmes que le métier d'Ingénieur n'est pas réservé aux hommes. Depuis mars 2024, ALTEN est signataire des *Women's Empowerment Principles* et depuis 2021 en France, de la Charte de l'Ingénierie pour la Mixité de Syntec-Ingénierie. Ces signatures témoignent de la volonté du Groupe de continuer à faire de la mixité un levier pour relever les défis du futur.

Cet engagement se retrouve dans le point 2 de la Charte Développement Durable.

### Conditions de travail, santé et sécurité des collaborateurs (ESRS S1-1-23)

La santé et la sécurité chez ALTEN s'articulent autour de la politique qualité FORCES. Cette thématique s'inscrit dans une démarche d'intégration des collaborateurs et parties prenantes externes autour des valeurs fortes d'une culture sécurité :

- fédérer l'ensemble des travailleurs aux engagements santé sécurité ;

- optimiser les conditions de travail des collaborateurs afin d'améliorer la qualité de vie et le bien-être au travail ;
- respecter les exigences normatives, réglementaires et clients ;
- capitaliser sur les bonnes pratiques et les données de suivis du Groupe pour en faire bénéficier tous les collaborateurs et en rendre compte dans le plan d'actions annuel ;
- engager chaque partie prenante dans leurs rôles et leurs responsabilités en matière de santé et de sécurité ;
- sécuriser les environnements de travail en identifiant les risques auxquels les collaborateurs sont exposés, en mettant en œuvre les mesures préventives et correctives adéquates et en les sensibilisant à ces risques.

Cette politique repose sur un système de management de la santé et de la sécurité basé sur des référentiels reconnus et est soutenue par des audits de sécurité, des analyses de risques et des sensibilisations régulières entretenant la culture sécurité des collaborateurs.

ALTEN est engagé dans une démarche volontaire de certifications ISO 45001 et CEFRI pour la France.

Par exemple, le service santé et sécurité au sein de la Direction Qualité Performance en France constitue l'interlocuteur technique pour l'ensemble des questions santé et sécurité. Par ailleurs, il est responsable de la mise en œuvre de la politique FORCES. Entre autres, il effectue une veille réglementaire santé et sécurité et recense les exigences clients ou issues des référentiels. Il collecte les plans de prévention, délivre les habilitations du personnel ALTEN intervenant sur site client et coordonne l'élaboration et le suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Il réalise les audits internes santé sécurité et participe aux audits externes. Il analyse les risques et sensibilise les collaborateurs aux différents sujets santé et sécurité et organise la gestion des équipements de protection individuelle (EPI). Plus précisément, dans les activités nucléaires, le groupe ALTEN déploie la culture sûreté auprès de l'ensemble de ses salariés en relation avec la politique de radioprotection et de culture sûreté.

ALTEN établit également un rapport détaillant sa performance en matière de santé et de sécurité, incluant les résultats des audits internes et externes, ainsi que les actions correctives entreprises. Ce rapport est partagé avec les parties prenantes internes, assurant ainsi une transparence dans la gestion des risques.

Cet engagement se retrouve dans le point 2 de la Charte Développement Durable.

## 4.3.4 PROCESSUS DE DIALOGUE AVEC LE PERSONNEL DE L'ENTREPRISE ET SES REPRÉSENTANTS [S1-2]

Le Groupe a mis en place des processus robustes pour prévenir, identifier et traiter les éventuels impacts négatifs potentiels liés à l'activité professionnelle, tels que des dispositifs de signalement confidentiels, des mécanismes de remontée des alertes, des formations sur les Droits humains et l'éthique, ainsi que des audits réguliers pour garantir la conformité aux standards internes et externes. Au sein du groupe ALTEN, le bien-être et l'engagement des collaborateurs constituent des priorités stratégiques. Le dialogue avec les collaborateurs a lieu à plusieurs étapes clés, en fonction des contextes locaux et des réglementations spécifiques de chaque pays. Ce dialogue peut être formalisé par des réunions régulières, des consultations, des forums de discussion, ou via des instances représentatives composées de personnels élus.

### 4.3.4.1 Dialogue avec les partenaires sociaux

ALTEN entretient un dialogue régulier avec les partenaires sociaux.

Les modalités de ce dialogue varient d'un pays à l'autre et selon la réglementation locale, elles incluent généralement des réunions périodiques (par exemple, trimestrielles ou semestrielles) pour discuter des préoccupations relatives aux conditions de travail, à la sécurité, à la santé, ainsi qu'à la gestion des impacts environnementaux et sociaux. Dans certains pays, des commissions ou comités spécifiques sont formés pour traiter les questions d'impact social et environnemental en collaboration avec les représentants des travailleurs.

#### Le dialogue social en France

En France, ce dialogue social est particulièrement dynamique, avec 36 réunions du Comité Social et Santé et Conditions de Travail (CSSCT) et 146 réunions du Comité Social et Économique (CSE) organisées en 2024. Ces réunions permettent de discuter des enjeux relatifs à la santé, à la sécurité, ainsi qu'aux conditions de travail, mais aussi de faire remonter des préoccupations concernant la stratégie de l'entreprise et l'évolution de l'organisation. Ces discussions avec les représentants du personnel sont supervisées par la Direction des Ressources humaines (DRH), qui est la fonction hiérarchique la plus élevée responsable de ce dialogue.

#### Le dialogue social en Europe

À l'échelle européenne, le Comité d'Entreprise Européen (CEE) d'ALTEN assure la représentation des intérêts des collaborateurs à l'échelle du Groupe. Ce cadre permet de mieux comprendre les perspectives des collaborateurs dans les différents pays et d'élaborer des actions communes pour améliorer les conditions de travail et la qualité de vie des employés.

Les représentants des collaborateurs jouent un rôle central dans la gestion des incidences sur le personnel, en fournissant des avis sur les décisions de l'entreprise et en participant activement à l'élaboration des politiques sociales et des actions concrètes

prises en œuvre pour répondre aux préoccupations soulevées. Le CEE est supervisé par la Direction des Ressources humaines au sein du Groupe, qui est responsable de l'organisation des échanges au niveau européen.

#### Le dialogue social dans le monde

À l'échelle mondiale, le groupe ALTEN a mis en place des accords collectifs et des accords d'entreprise dans plusieurs pays. Ces accords ont permis de renforcer la communication et d'offrir une meilleure vision des points de vue des collaborateurs sur des sujets clés tels que les conditions de travail, la santé, la sécurité et les Droits de l'Homme.

#### Exemples de thèmes traités dans le cadre du dialogue social

ALTEN s'assure de prendre en compte les perspectives des populations potentiellement vulnérables, comme les personnes en situation de handicap. À cet effet, des actions et des discussions spécifiques sont menées avec les instances du personnel pour recueillir leurs points de vue et garantir des mesures de soutien adaptées. Différents accords aux échelles locales sont issues de ces discussions, parmi ceux-ci, on peut citer par exemple :

- égalité professionnelle ;
- conciliation vie professionnelle/vie personnelle ;
- droit à la déconnexion ;
- accessibilité et aménagement des postes de travail.

Ce dialogue est organisé par la Direction des Ressources humaines, qui travaille étroitement avec les représentants des collaborateurs pour mieux comprendre et répondre aux préoccupations spécifiques de ces groupes.

### 4.3.4.2 Les canaux RH

#### 4.3.4.2.1 Intégration et points de suivi carrières

L'intégration des nouveaux collaborateurs est un processus clé chez ALTEN, visant à favoriser une prise de fonction rapide et réussie. Dès leur arrivée, les nouveaux collaborateurs bénéficient d'un parcours d'intégration structuré, qui comprend une journée d'intégration. Cet événement vise à présenter la culture d'entreprise, les valeurs du Groupe, les engagements RSE, ainsi que les principaux processus internes et outils métiers.

En complément, des entretiens de suivi sont systématiquement organisés à l'issue des premières semaines ou mois, selon les entités, afin de recueillir les retours des nouveaux arrivants et de s'assurer de leur bonne intégration.

Par la suite, le suivi de carrière est assuré via des entretiens réguliers, notamment l'entretien annuel, qui permet de faire le point sur les compétences acquises, les souhaits d'évolution et les opportunités de développement. Ces échanges débouchent sur des plans d'action individualisés (formation, mobilité interne, développement de compétences, etc.), adaptés aux besoins de chaque collaborateur.

#### 4.3.4.2 Entretiens annuels

Les processus RH d'ALTEN visent notamment à garantir un taux maximal de collaborateurs bénéficiant d'entretiens annuels. Pour toutes les populations de collaborateurs (consultants, fonctions support et *business manager*) les bilans annuels sont des moments d'échange privilégiés qui permettent de discuter autour des thématiques suivantes :

- les temps forts de l'année écoulée ;
- les perspectives de développement du poste ;
- les compétences acquises et à développer ;
- les souhaits d'évolution de carrière.

Chaque échange aboutit à la mise en œuvre de plans d'action personnalisés, axés sur la formation, l'évolution de carrière ou le bien-être au travail. La tenue régulière d'entretiens individuels est partie intégrante de la feuille de route des équipes

managériales. En 2024, 77 % des collaborateurs ont pu bénéficier d'un entretien annuel à l'échelle du Groupe.

ALTEN répond également aux demandes de mobilité géographique des Ingénieurs et les mobilités internes entre les entités et fonctions du Groupe sont facilitées grâce à des processus clairs, transparents et qui font régulièrement l'objet de campagnes de communication interne.

#### 4.3.4.2.3 Evaluation de la satisfaction

Des enquêtes de satisfaction récurrentes permettent aux collaborateurs de partager anonymement leurs retours sur leur expérience professionnelle. Ces résultats sont analysés par des équipes dédiées, qui assurent un suivi précis et apportent des réponses adaptées aux besoins exprimés.

Le dispositif est décrit à la section 4.3.6.1.2 - Fidéliser les talents.

### 4.3.5 PROCESSUS DE RÉPARATION DES IMPACTS NÉGATIFS REELS ET CANAUX POUR PARTAGER LES PRÉOCCUPATIONS DES EMPLOYÉS [S1-3]

#### 4.3.5.1 Réparation des impacts négatifs

Le mécanisme de traitement des alertes chez ALTEN repose sur une série de processus, garantissant un traitement transparent, équitable et rapide des préoccupations soulevées par les collaborateurs. Lorsqu'une alerte est remontée, que ce soit par email, via une plateforme numérique, lors d'une rencontre avec les ressources humaines, ou par tout autre canal qui n'est pas listée dans les processus, elle est immédiatement historisée et classée en fonction de sa nature. Une équipe dédiée analyse chaque cas pour déterminer les actions nécessaires. Si une solution rapide n'est pas trouvée, une médiation est mise en place, impliquant un tiers neutre pour résoudre le conflit de manière amiable. Lorsque cela est requis, des mesures correctives ou disciplinaires sont prises pour résoudre la situation. Un suivi régulier permet de vérifier que l'alerte a été efficacement traitée et que la solution apportée est satisfaisante pour le collaborateur concerné.

#### 4.3.5.2 Dispositif d'alerte

Les collaborateurs ont le choix de remonter des alertes de façon confidentielle. ALTEN dispose d'un dispositif d'alerte disponible sur internet et informe régulièrement les collaborateurs de son existence. Le dispositif d'alerte est décrit en section 4.4.3.3 - Dispositif d'alerte, procédure d'alerte et traitement des signalements.

#### 4.3.5.3 Autres canaux

La gestion des ressources humaines étant au cœur des processus d'ALTEN, il existe d'autres canaux de remontée d'alerte permettant à chacun de trouver le bon moyen de prendre la parole, de façon anonyme ou non :

- lors des entretiens avec les interlocuteurs RH ;
- lors des entretiens avec le responsable hiérarchique ;
- auprès des représentants du personnel ;
- via des tiers représentant des dispositifs sociaux en place (par exemple en France, les collaborateurs ont accès à un service d'assistance sociale).

Pour garantir un dialogue ouvert et continu, ALTEN a mis en place plusieurs canaux formels et informels. Ces dispositifs incluent des outils numériques, des adresses emails dédiées pour soumettre des préoccupations, ainsi que des consultations régulières avec les managers. Ce cadre est complété par des politiques de protection des collaborateurs, assurant que ceux qui s'expriment, de manière individuelle ou via des instances collectives, sont protégés contre toute forme de représailles.

### 4.3.6 ACTIONS MISES EN PLACE POUR GÉRER LES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS [S1-4]

Les feuilles de route des directions d'ALTEN sont composées d'actions répondant à des risques et impacts négatifs identifiés ainsi que pour maximiser les opportunités et les impacts positifs.

Les analyses de risques sont menées au niveau des Directions Ressources humaines et ces dernières sont reflétées dans la double matérialité. Cette dernière est également une étape clé pour garantir que des actions sont bien prises en face de chaque risque et impact négatif.

Avant la mise en œuvre d'actions majeures, les projets peuvent être présentés aux représentants du personnel et aux

différentes directions. Ce dialogue permet d'identifier d'éventuels impacts négatifs collatéraux et d'ajuster les plans d'actions en conséquence. De plus, le dispositif de dialogue en place avec les salariés permet à ces derniers de faire part de leurs préoccupations rapidement, facilitant ainsi l'identification d'éventuels impacts qui n'auraient pas été détectés pendant la phase projet.

Les actions présentées ci-dessous sont classées par enjeux déterminés lors de l'analyse de double matérialité. L'enjeu « dialogue social » est traité au sein de l'enjeu « attraction et fidélisation des talents ».

### 4.3.6.1 Attractivité et rétention des talents

ALTEN prend en compte les impacts, risques et opportunités associés à l'enjeu « Attractivité et rétention des talents » présentés à la section 4.1.5 – Impacts, risques et opportunités (IRO) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires [SBM-3] et prend des mesures pour attirer et fidéliser ses talents.

Les ressources allouées à ces initiatives incluent des outils technologiques utilisés pour assurer une gestion fluide des processus, y compris :

- des outils de gestion des candidatures et de suivi des entretiens de recrutement. Ces outils permettent non seulement de centraliser les candidatures, mais aussi d'évaluer plus efficacement les compétences techniques des candidats ;
- des plateformes de suivi de carrière et des systèmes de gestion des talents qui permettent de monitorer les besoins en formation et en mobilité des collaborateurs.

ALTEN mobilise des ressources financières pour organiser et participer à des salons de recrutement et des événements dédiés à la rencontre avec des talents, ce qui lui permet de promouvoir activement son image d'employeur. Un budget est aussi alloué à des partenariats avec des universités et écoles d'Ingénieurs, afin de recruter de jeunes diplômés et d'offrir des opportunités de stage ou de première expérience professionnelle. De plus, des fonds sont alloués à la publicité sur des plateformes de recrutement et à des actions visant à accroître la visibilité de l'entreprise auprès des candidats potentiels.

Les équipes RH sont composées :

- de recruteurs spécialisés dans les secteurs technologique et Ingénierie, responsables de la gestion complète du processus de recrutement ;
- d'experts en ressources humaines, en charge du suivi des collaborateurs et coordonnent les actions de reconversion et de réaffectation.

L'efficacité des actions en place est pilotée par ces équipes via des indicateurs de performance clés tels que les taux de départ, les niveaux de recrutements, la performance des entretiens annuels et les actions écoles. Ces indicateurs font l'objet de reporting au plus haut niveau de la direction, au travers des comités de direction mensuels ou auprès de la Direction générale chaque semestre.

#### 4.3.6.1.1 Attirer les talents

ALTEN recrute des milliers de salariés chaque année : plus de 20 000 pour 2024, dont une grande partie dans les métiers de l'Ingénierie et des IT Services. Ils doivent pouvoir s'adapter à des environnements en mutation rapide.

La dynamique de recrutement est réalisée via un processus exigeant d'analyse des compétences. Il permet d'identifier et de recruter les profils de haut niveau. Les équipes d'Ingénieurs-Consultants du Groupe accèdent aux plus grands projets technologiques des secteurs d'activités dans lesquels ALTEN est présent. Le Groupe attache donc une grande importance à l'expertise technique, à la connaissance des secteurs d'activité et au savoir-être de ses Ingénieurs :

- en France, ALTEN s'engage fortement auprès des étudiants pour attirer les meilleurs talents ;

- une équipe de recrutement dédiée accompagne la croissance du Groupe à l'international, où ALTEN réalise 68,1 % de son chiffre d'affaires.

Pour ALTEN, l'attraction des talents est un levier essentiel pour répondre à deux enjeux majeurs : faire face à la demande croissante et répondre aux besoins spécifiques des clients. De plus, dans le cadre du *turnover* naturel des équipes, cette stratégie permet de garantir que le départ d'un collaborateur soit le moins perturbant possible et n'ait pas d'impact négatif sur les autres collaborateurs, grâce à un remplacement rapide et efficace.

#### Partenariats avec les écoles et universités

Acteur majeur de la vie économique, engagé depuis sa création dans l'insertion et la formation professionnelle des étudiants et actifs, ALTEN est engagé auprès des étudiants au travers différents partenariats écoles et associations d'élèves.

Le Groupe participe à de nombreux salons et forums spécialisés en recrutement, offrant ainsi aux étudiants et diplômés l'opportunité de rencontrer des recruteurs, d'explorer les perspectives de carrière et de bénéficier de conseils précieux de professionnels du recrutement.

En 2024, ALTEN a pris part à plus de 120 salons et forums, qu'ils soient physiques ou virtuels, en France et en Europe.

En outre, ALTEN a établi des partenariats avec 200 écoles d'Ingénieurs et universités technologiques dans le monde en 2024. Au sein de ces institutions, le Groupe organise des conférences techniques et métiers, formations, ateliers RH, tels que des simulations d'entretiens et des sessions sur la rédaction de CV. Le Groupe met ainsi à disposition son savoir-faire et contribue à l'information et l'insertion professionnelle des jeunes.

Pour optimiser ces partenariats en France et mieux accompagner les étudiants, ALTEN a mis en place des équipes dédiées par école, impliquant des Directeurs de Business Units ALTEN, appelés Top Ambassadeurs, des *alumni* de l'école nommés Ambassadeurs Campus Consultants, et des référents recrutements. De nombreux ingénieurs et *managers* interviennent auprès de leurs écoles d'origine pour des cours, travaux dirigés, conférences et opérations de mécénat de compétences. Le groupe ALTEN est fier de voir ses collaborateurs partager ses valeurs avec leurs réseaux.

Depuis 2011 en France, ALTEN est également partenaire premium de la Confédération Nationale des Junior-Entreprises (CNJE). Ce partenariat permet à ALTEN de dialoguer avec des étudiants issus de plus de 200 écoles de commerce, d'Ingénieurs et d'universités. L'engagement d'ALTEN se manifeste par la participation de ses équipes à tous les événements de la CNJE, ainsi que par l'organisation des prix ALTEN, récompensant la meilleure « junior-entreprises », la meilleure « étude en Ingénierie » et la meilleure « stratégie de développement commercial ». ALTEN va plus loin, en établissant des partenariats renforcés avec 13 junior-entreprises (JE), les soutenant dans leur développement via des formations aux compétences comportementales, des événements tels que des *afterworks* et des visites des *Labs* du Groupe, ainsi que des actions RH animées par les recruteurs et les Business Managers en local.

En 2024, 36 actions ont été menées avec les juniors-entreprises (JE) partenaires et 20 via la CNJE.

## Promotion des métiers de l'Ingénierie

ALTEN continue ses actions de promotion des métiers de l'Ingénieur, scientifiques et techniques auprès des jeunes, dès le collège.

Partenaire de l'association Elles Bougent depuis 2009 en France, ALTEN sensibilise les jeunes femmes aux métiers scientifiques et techniques pour augmenter leur part dans les recrutements d'Ingénieurs. En tant que marraines Elles Bougent, nos collaboratrices passionnées par leur métier, témoignent auprès des collégiennes, lycéennes et étudiantes des nombreuses opportunités professionnelles que leur offrent les diplômes d'Ingénieur.

Le volontariat international en entreprise (V.I.E) permet à des jeunes talents de disposer d'un contrat unique pour une expérience de 12 à 24 mois à l'étranger dans un cadre totalement "packagé" (assurances, mobilité, indemnités, etc.).

ALTEN est partenaire depuis 7 ans du Club V.I.E qui regroupe une communauté de plus de 50 000 *alumni* VIE dans le monde et en a accueilli 300 en 2024. En 2024, l'objectif est d'en proposer de nouveau 300, en France, Allemagne, Belgique, Espagne, aux États-Unis, au Mexique ou encore en Asie.

ALTEN participe activement depuis plus de 10 ans aux activités de l'association Talents du Numérique. Créée en février 2006, cette association s'attache à mieux faire connaître les formations et métiers du numérique, à suivre leurs évolutions et à réfléchir à des recommandations pour accompagner leur développement. Elle réunit 70 établissements français d'enseignement supérieur et 2 850 entreprises du secteur du numérique. Ensemble, ils s'attachent à développer la culture du numérique auprès des jeunes gens, jeunes filles notamment, au travers d'actions concrètes tout au long de l'année scolaire.

## Prise de contact et partage de l'expertise du Groupe

ALTEN développe des contacts avec les étudiants et jeunes actifs, en leur fournissant du contenu pour alimenter leur réflexion quant à leur projection de carrière, créer un dialogue avec ALTEN et renforcer la marque employeur ALTEN. Le Groupe continue de renforcer sa visibilité sur les réseaux sociaux dans le monde et propose différents types de contenu comme :

- la mise en avant des expertises métier ;
- l'analyse des secteurs et technologies ;
- la mise en avant de partenariats techniques ou *corporate* ;
- des portraits et interviews d'Ingénieurs-Consultants ;
- la promotion des engagements RSE ;
- le partage de la vie interne de l'entreprise ;
- le relais d'actualités du Groupe.

ALTEN est actif sur l'ensemble des réseaux sociaux (LinkedIn, Twitter, Facebook, Instagram, YouTube). À fin décembre 2024, le compte LinkedIn Groupe avoisine les 900 000 abonnés. Grâce à cette présence digitale, ALTEN peut interagir directement avec les étudiants et jeunes actifs, leur offrant des ressources précieuses pour leur développement professionnel et les aidant à mieux comprendre les opportunités de carrière au sein du Groupe. Cette stratégie permet également de créer un dialogue continu et de renforcer la visibilité des valeurs et des initiatives d'ALTEN, contribuant ainsi à la consolidation d'une marque employeur solide et attractive.

Des campagnes de recrutement sur les réseaux sociaux, plateformes spécialisées, et une politique de cooptation renforcée (où les salariés recommandent des candidats) permettent d'élargir le vivier de talents.

## 4.3.6.1.2 Fidéliser les talents

Dans un contexte de recrutement en tension, où la recherche et la rétention des talents qualifiés sont des défis majeurs pour de nombreuses entreprises, l'importance pour la société ALTEN de maîtriser son *turnover* revêt une signification particulière. En tant que leader mondial de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies, ALTEN se trouve confronté à un marché du recrutement compétitif où la demande de professionnels hautement qualifiés dépasse largement l'offre disponible. ALTEN met en place des actions concrètes pour fidéliser ses collaborateurs et garantir une gestion optimale de leurs carrières, dans le but de soutenir la croissance durable de l'entreprise.

### Reconnaissance et satisfaction

ALTEN a mis en place des programmes de fidélisation pour reconnaître et récompenser les collaborateurs qui se distinguent par leurs performances. Ces programmes incluent des primes de performance, des promotions internes et des opportunités de développement de carrière. Pour s'assurer que les collaborateurs se sentent valorisés et soutenus, ALTEN interroge leur satisfaction et mène des enquêtes mensuelles sur la gestion de leur carrière, les conditions de travail et la reconnaissance de leurs efforts. Les résultats de ces enquêtes sont analysés et des actions correctives sont prises si nécessaire pour améliorer continuellement l'expérience des collaborateurs.

Les résultats des enquêtes de satisfaction mensuelles sont utilisés pour ajuster les stratégies de fidélisation et répondre rapidement aux points d'insatisfaction. ALTEN déploie des plans d'action personnalisés, tels que des plans de formation, la mise en relation avec des experts techniques, des changements de missions et des mobilités géographiques.

Ces résultats sont analysés tous les mois par les équipes dédiées au suivi de carrière des Ingénieurs et transmis aux directeurs des *business units* concernées. Les processus de suivi des conditions de travail et de bien-être des salariés sont régulièrement réévalués pour garantir un environnement de travail sain et motivant.

### Conditions et qualité de vie au travail

En plus de ces initiatives, ALTEN offre des horaires flexibles et des opportunités de télétravail pour garantir un environnement de travail épanouissant et équilibré. Ces mesures visent à améliorer la qualité de vie des collaborateurs et à favoriser un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Pour soutenir ces initiatives, ALTEN a mis en place des équipes dédiées à l'amélioration des conditions de travail et au développement des avantages sociaux. Ces équipes sont responsables de la mise en place de programmes de développement des compétences et de plans de carrière clairs et personnalisables.

ALTEN a mis en place plusieurs mesures pour gérer de manière proactive la fin des relations d'affaires, en particulier lorsqu'elles concernent la fin de projets ou de contrats avec des clients. Lors de la cessation d'un projet, l'entreprise procède à une évaluation approfondie des impacts possibles sur ses collaborateurs. Si nécessaire, des mesures de réaffectation sont mises en place pour garantir la continuité de l'activité des salariés concernés. De plus, des dispositifs de reconversion professionnelle sont proposés à tous les collaborateurs dont la mission est terminée. Cette approche permet de maintenir une relation positive avec les employés tout en préservant leur bien-être et leur carrière à long terme.

Lors de la fin d'une mission client, et afin d'assurer que les actions mises en place sont efficaces et qu'elles n'entraînent pas de conséquences négatives sur le personnel, ALTEN assure un suivi rigoureux des impacts de la fin des relations d'affaires. Cela inclut des évaluations régulières pour mesurer les effets sur les collaborateurs affectés par la fin de projet. Des entretiens individuels et des collectes de *feedbacks* sont réalisés pour comprendre l'impact sur leur parcours professionnel, leur bien-être et leur motivation. En fonction des résultats, des actions correctives peuvent être déployées pour ajuster les mesures de réaffectation ou de soutien à la reconversion. Ce suivi continu garantit que l'entreprise réagit de manière appropriée et prend les décisions nécessaires pour minimiser les effets négatifs.

### Dialogue social

ALTEN entretient un dialogue social régulier avec ses collaborateurs et les partenaires sociaux pour favoriser des liens constructifs et créateurs de valeur, améliorant ainsi la performance de l'entreprise, la protection des collaborateurs et garantissant le dialogue. En 2024, 77 % des collaborateurs ont bénéficié d'un entretien annuel, permettant de discuter des compétences, de la satisfaction, des souhaits d'évolution de carrière et des besoins de formation. Le processus de dialogue avec les collaborateurs est décrit à la section 4.3.4 - Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants [S1-2].

### 4.3.6.2 Développement des compétences et gestion des carrières

ALTEN prend en compte les impacts, risques et opportunités associés à l'enjeu « Développement des compétences et gestion des carrières » présentés à la section 4.1.5 - Impacts, risques et opportunités (IRO) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires [SBM-3] et s'attache depuis sa création à accompagner ses collaborateurs dans leur évolution professionnelle.

Des ressources humaines et technologiques sont allouées pour garantir la qualité des parcours de formation : formateurs internes et externes, plateformes *e-learning* et outils numériques de gestion. Des budgets sont spécifiquement dédiés à la création de formations adaptées aux enjeux du Groupe, avec un suivi constant pour optimiser l'impact des actions de formation et répondre aux besoins en compétences, à la fois en France et à l'international. Concernant la carrière, des équipes dédiées de gestionnaires de carrières analysent les données de performance et ajustent les stratégies de mobilité et de développement des compétences pour répondre aux besoins stratégiques du groupe.

L'efficacité des actions en place est pilotée par ces équipes via des indicateurs de performance clés tels que la part de collaborateurs formés, le volume de formation et le budget alloué à la formation ou encore le taux de promotion, le volume de mobilité. Ces indicateurs font l'objet d'un reporting au plus haut niveau de la direction, au travers des comités de direction mensuels ou auprès de la Direction générale chaque semestre.

### 4.3.6.2.1 Formation professionnelle

ALTEN joue un rôle clé dans une société en perpétuelle transformation. Sa politique de formation intègre les évolutions technologiques et anticipe les défis de demain. Son objectif principal est d'adapter les compétences de ses collaborateurs aux besoins du marché et d'accompagner leurs projets professionnels.

En France par exemple, chaque population du Groupe dispose d'un service formation dédié :

- AMPLIFY Business Managers ;
- AMPLIFY Fonctions Supports ;
- AMPLIFY Consultants.

En 2024, les équipes formation ont travaillé en particulier pour :

- la poursuite du développement d'une offre de formation en intra entreprise adaptée aux besoins communs des filiales du Groupe : par exemple « module *global sales* » pour les *business Manager*, « module responsable de site industriel » pour les consultants, etc.;
- la multiplication des formations animées en interne par les experts internes en les accompagnant sur leur montée en compétences par de la formation ;
- la multiplication des formations digitalisées (*e-learning*, *blended Learning*, etc.) notamment autour de l'intelligence artificielle ;
- le déploiement de plusieurs parcours d'intégration métiers ;
- le déploiement à l'international et aux filiales des formations *e-learning* créées en interne.

### 4.3.6.2.2 Gestion des carrières, mentorat et mobilité

#### Chemins de carrière Ingénieurs

Le groupe ALTEN offre une gestion des ressources humaines dynamique favorisant la diversité des parcours et le développement des compétences. L'évolution des consultants chez ALTEN n'est pas linéaire. Chacun des collaborateurs aspire à des évolutions différentes en fonction de différents critères (personnalité, éducation, secteur d'activité, etc.). Le Groupe met tout en œuvre afin de pouvoir proposer des solutions d'évolution de carrière à tous les consultants et ce en fonction de leur niveau expérience et de leur souhait d'activité.

#### Mentorat

La fidélisation, la montée en compétences et la projection de carrière de ses collaborateurs étant au cœur de ses préoccupations, ALTEN a déployé en France depuis 2023 un nouveau programme « Boost ta Carrière » co-construit avec l'ensemble des directions.

Il permet un accompagnement de bout en bout dédié aux consultants souhaitant évoluer et prendre des responsabilités dans l'une des 4 filières de carrière : Business & Management, Spécialiste, Chef de Projet ou Fonctions Support.

En rejoignant ce programme, le consultant bénéficie :

- d'un mentorat animé par un pair expérimenté de sa filière de carrière, à savoir, Directeur de Business Unit, Directeur de Projet, expert, etc. En 2024, plus de 90 mentors se sont investis dans cette mission ;

- d'un suivi de carrière renforcé au travers d'un rendez-vous avec son Directeur de Business Unit et d'un suivi semestriel avec son chargé de missions carrière ;
- d'un pack formation « Développer son potentiel ».

Afin de capitaliser sur les compétences acquises, le collaborateur se voit confier des rôles et missions en adéquation avec sa trajectoire de carrière.

Dans le cadre de l'engagement continu à offrir un mentorat de qualité, une enquête de satisfaction a été réalisée en 2024 auprès de l'ensemble des mentors et mentorés. Les résultats sont très encourageants, avec 91 % des mentors et 80 % des mentorés exprimant leur satisfaction envers le programme 'Boost ta carrière', confirmant ainsi son impact positif sur le développement personnel et professionnel de chacun.

Ce programme a intégré plus de 250 collaborateurs en 2024 ce qui a abouti à plus de 50 promotions accélérées. Le groupe ALTEN a pour ambition de s'appuyer sur cette expérience pour déployer ce programme à l'international et permettre à toujours plus de collaborateurs d'accélérer leur carrière au sein du Groupe.

### Mobilité interne

La dynamique internationale du Groupe est une source d'opportunité pour les collaborateurs qui ont le choix d'évoluer sur des chemins de carrières en interne de leur entité juridique mais aussi de demander une mobilité vers une autre entité juridique du Groupe dans le même pays ou à l'international. Le groupe ALTEN offre de nombreuses opportunités de mobilités géographiques en France, à l'étranger et dans ses filiales. Il accompagne ainsi son développement national et international. En 2024 dans le Groupe, 1095 collaborateurs ont profité de cette opportunité et occupent désormais une fonction dans une entité juridique différente de celle d'origine.

Une plateforme en ligne mettant à la portée de tous les collaborateurs les opportunités de mobilité interne permet :

- d'avoir accès aux offres du Groupe ;
- de contacter son référent carrière pour postuler ;

ALTEN offre donc à ses employés de nombreuses opportunités de progression de carrière, que ce soit par des promotions internes, des changements de poste au sein de différents secteurs comme l'aéronautique, l'automobile, ou les télécommunications, ou encore par des déplacements dans ses nombreux bureaux à travers le monde.

La mobilité interne repose notamment sur :

- le développement des compétences ;
- la découverte d'un nouveau métier ;
- la formation aux nouveaux métiers.

Nouvel élan de carrière, la mobilité interne permet aux collaborateurs d'élargir leur réseau dans l'entreprise. Elle permet aussi de créer des passerelles entre les directions et les services. De plus en plus pratiquée, la synergie inter-direction s'observe, ce qui contribue aussi à la performance et au développement de l'entreprise.

### 4.3.6.3 Contribution à la diversité et inclusion des collaborateurs

ALTEN prend en compte les impacts, risques et opportunités associés à l'enjeu « Contribution à la diversité et l'inclusion des collaborateurs » présentés à la section 4.1.5 - Impacts, risques et opportunités (IRO) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires [SBM-3] et place la promotion de la diversité

et de l'inclusion au centre de sa politique de ressources humaines.

Le Groupe désire ainsi briser les idées reçues sur les métiers de l'Ingénierie et favoriser l'intégration et l'inclusion. ALTEN est conscient de la nécessité d'investir dans une stratégie qui reconnaisse les personnes de toutes origines, d'ethnicité, d'âge, de sexe, d'orientation sexuelle, de religion et de statut de handicap. L'entreprise s'engage à offrir des chances d'emploi égales, créer un environnement de travail exempt de toute discrimination et vise à instaurer et conserver un climat de tolérance et d'ouverture au travers de la sensibilisation de ses collaborateurs et parties prenantes.

En France, ALTEN est signataire de la Charte de la Diversité portée par le réseau « Les entreprises pour la Cité ».

L'allocation de ressources inclut des budgets pour l'aménagement des postes de travail (par exemple, équipements ergonomiques, logiciels adaptés), la formation des managers et des équipes sur les enjeux de l'inclusion, l'organisation de formations sur la diversité, ainsi que pour la mise en place d'initiatives ciblées visant à renforcer l'inclusion au sein de l'entreprise.

Chaque année, les indicateurs tels le taux de féminisation des métiers, l'écart salarial ou le *turnover* des femmes à la suite d'un retour de congé maternité sont revus afin de garantir une égalité de traitement. Ces données sont examinées par un comité de pilotage diversifié, incluant des membres de la Direction générale et des responsables RH, qui se réunit trimestriellement pour faire un point sur l'évolution des indicateurs clés (ex : taux de féminisation, écarts salariaux, intégration des personnes en situation de handicap, etc.).

#### 4.3.6.3.1 L'Ingénierie est multiculturelle

La diversité culturelle est une réalité pour le groupe ALTEN. Elle est favorisée par la croissance internationale du Groupe et les opportunités de mobilité. Plus de 100 nationalités sont représentées dans les effectifs du Groupe.

#### 4.3.6.3.2 Féminisation des métiers de l'Ingénieur

ALTEN est historiquement engagé dans des actions en faveur de la féminisation de ses métiers, notamment ceux de l'Ingénierie.

Pour maintenir son engagement et influencer à son niveau sur cet enjeu de société, ALTEN annoncera son plan féminisation composé d'actions concrètes en 2025. Des indicateurs de suivi de la performance seront définis et assortis d'objectifs Groupe. Il s'articulera autour de 3 axes :

- agir au sein de l'écosystème pour informer les filles dès leur plus jeune âge sur les métiers scientifiques, encourager celles qui se lancent dans ces filières puis offrir des débouchés aux jeunes diplômées ;
- agir pour féminiser ses métiers techniques et commerciaux, développer l'expertise de ces dernières, accompagner les collaboratrices dans l'accession à des postes de direction ;
- agir pour accentuer le *leadership* des femmes dans les fonctions support de l'entreprise, donner envie de prendre des postes de Direction et accompagner les collaboratrices dans ces chemins de carrière.

Pour alimenter cette ambition, différentes pistes seront explorées aussi bien au niveau du développement des compétences qu'au niveau des conditions de travail.

En Italie, ALTEN a obtenu la certification UNI PDR 125 AFNOR, soulignant les efforts continus d'ALTEN pour créer un environnement de travail équitable et respectueux, où les compétences et les talents individuels sont valorisés sans discrimination.

D'autre part, le Groupe étant un acteur majeur de l'insertion professionnelle des jeunes, il s'attache à sensibiliser et à convaincre les femmes de rejoindre les filières techniques et scientifiques. Les partenariats tissés avec des associations comme « Elles Bougent » en France permettent d'accompagner l'orientation des étudiantes. ALTEN est ainsi présente le plus en amont possible, dans les collèges et les lycées.

Enfin, le Groupe déploie chaque année en mars une grande campagne autour de la féminisation des métiers scientifiques. En 2024, 16 femmes venant de 16 pays différents ont témoigné pour sensibiliser au rôle vital que jouent les femmes dans les sciences et les technologies en tant qu'innovatrices, expertes et collègues.

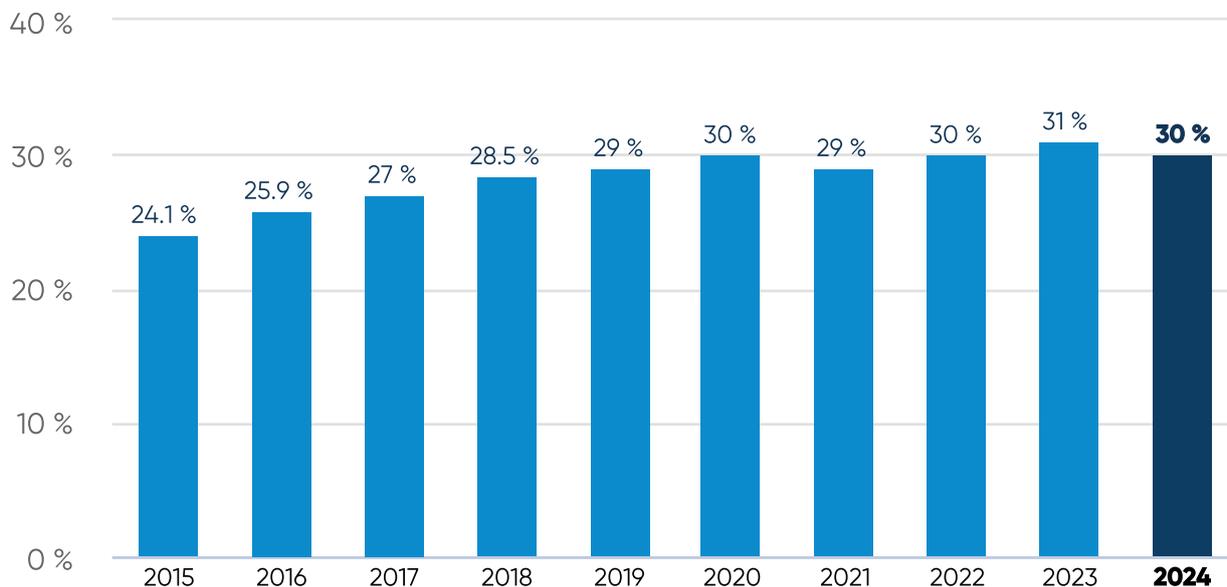
### Évolution de la part des femmes dans l'effectif France

En 2023, ALTEN a participé à l'accélérateur *SDG Ambition* proposé par le Pacte Mondial des Nations Unies et a choisi le *benchmark* « Égalité des sexes ». Au travers de ce programme d'accélération qui s'est terminé au 1er trimestre 2024, ALTEN s'est fixé pour objectif d'aller encore plus loin sur le sujet en :

- s'engageant auprès d'ONU Femmes et le Pacte mondial des Nations Unies via la signature des *Women's Empowerment Principles* en mars 2024 ;
- travaillant à un état des lieux précis pour se fixer des objectifs ambitieux ;
- redynamisant son plan diversité via des actions ciblées portées par les différentes directions du Groupe.

ALTEN présentera en 2025 son plan féminisation dont les leviers porteront sur son écosystème et son fonctionnement interne.

### Évolution de la part des femmes dans l'effectif France



#### Index égalité femmes-hommes 2024

Depuis le 1er mars 2019, les entreprises françaises de plus de 1000 salariés mesurent cinq indicateurs.

Elles publient leur note globale selon la méthodologie de calcul de l'index de l'égalité femmes-hommes.

ALTEN SA a obtenu la note de 89/100.

ALTEN SYSTEMES D'INFORMATION ET RESEAUX a obtenu la note de 85/100.

ALTEN SUD-OUEST a obtenu la note de 88/100.

ALTEN TECHNOLOGIES a obtenu la note de 89/100.

#### 4.3.6.3 Insérer et maintenir dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap

Chaque année, le groupe ALTEN s'investit dans le développement d'une politique en faveur des personnes en situation de handicap. Il s'engage pour le maintien dans l'emploi et la sensibilisation des collaborateurs. Les équipes RH s'assurent de :

- l'accompagnement dans les démarches administratives ;
- l'adaptation ergonomique des postes de travail ;
- et parfois une permanence "Conseil et Écoute".

En France, le référent handicap d'ALTEN gère une cellule handicap dédiée aux entités France et a en charge l'accompagnement des collaborateurs en situation de handicap proposé par le Groupe comme :

- une aide financière annuelle pour un aménagement ou une aide externe rendue nécessaire par le handicap du salarié ;
- des jours d'absence rémunérés pour le suivi médical.

#### Formation des collaborateurs

Des contenus interactifs de formation sont accessibles à tous les collaborateurs depuis l'intranet. Ils comprennent plusieurs éléments :

- e-learning ;
- FAQ.

## Collaboration avec le secteur protégé

ALTEN travaille étroitement avec des entreprises adaptées :

- via la co-traitance sur certains projets clients avec notamment iTekway, DSi, YMCA, etc. ;
- dans le cadre de ses achats.

Cette approche permet de soutenir et d'accompagner les entreprises adaptées dans des secteurs métiers en apportant le savoir-faire du Groupe. ALTEN s'engage à favoriser le recours au secteur protégé et adapté dans le cadre de ses prestations extérieures. Il œuvre à élargir son panel de fournisseurs référencés issus de ce secteur.

Voici quelques exemples d'actions mises en place par ALTEN au sein de ses projets en France :

- méthodes et outils d'Ingénierie : pour ce projet, ALTEN a fait appel à jusqu'à 75 % de salariés du secteur adapté pour aider les équipes d'Ingénierie à spécifier, déployer et utiliser des outils informatiques ;
- tiers maintenance applicative : ALTEN a mis en place une équipe de support fonctionnel sur des activités de maintenance, de développement et du support fonctionnel sur SAP et *Cloud software Engineering* composé en partie par des salariés du secteur adapté ;
- gestion de configuration : ALTEN a mis en place une équipe de support aux utilisateurs notamment pour la gestion des droits d'accès aux outils. L'équipe comprend 50 % de salariés du secteur adapté.

### 4.3.6.3.4 L'Ingénierie n'a pas d'âge

La moyenne d'âge des collaborateurs permanents chez ALTEN est de 31 ans en France.

L'expertise des collaborateurs plus expérimentés permet de capitaliser sur des connaissances et compétences clés. Un processus de gestion de parcours professionnel leur est dédié. Il comprend un entretien de seconde partie de carrière et un accès privilégié à la formation.

Le Groupe favorise l'insertion de nombreux étudiants en stage, apprentissage ou alternance. Cela concerne surtout les métiers des Fonctions Support, plus adaptés à ce type de contrat.

Chacun est encadré par un tuteur ALTEN, chargé de son intégration et du bon déroulement de son contrat. Le tuteur transmet ses connaissances à l'étudiant, qui acquiert progressivement les compétences liées à la formation et à son futur métier. L'alternance est pour ALTEN l'opportunité de former les collaborateurs à ses métiers et de déceler les meilleurs potentiels.

### 4.3.6.4 Conditions de travail, santé et sécurité des collaborateurs

ALTEN prend en compte les impacts, risques et opportunités associés à l'enjeu « Conditions de travail, santé et sécurité des collaborateurs » présentés à la section 4.1.5 - Impacts, risques et opportunités (IRO) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires [SBM-3] et fait de la santé et la sécurité des collaborateurs une priorité.

Le pilotage de la performance en matière de santé, sécurité et conditions de travail chez ALTEN est assuré par des équipes dédiées au sein des Directions qualité ou Ressources humaines en fonction de l'entité juridique. Elles coordonnent la mise en œuvre des politiques de santé et de sécurité en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes. Des indicateurs clés de performance, tels que les accidents, les risques identifiés et les

mesures correctives, sont suivis via des outils de reporting et des audits internes réguliers.

Les services santé et sécurité disposent de ressources dédiées, incluant des outils de formation (*e-learning*, sensibilisation), des équipes de sécurité locales et parfois des consultants externes pour les évaluations des risques. Ce suivi est renforcé par des revues de performance et des sessions de formation régulières. Les actions de prévention sont ajustées en fonction des retours d'expérience et des évolutions réglementaires. Une communication régulière avec la Direction générale permet d'adapter les priorités et d'allouer les ressources nécessaires pour garantir la sécurité et le bien-être des collaborateurs sur l'ensemble des sites du Groupe.

En 2024, 60% des effectifs du Groupe est couvert par un système de management de la santé et de la sécurité.

En France, un budget est dédié à la mise en place de cellules de soutien psychologique et social, pour la prévention des risques psycho-sociaux « RPS », incluant une équipe dédiée de spécialiste du milieu médical. De plus, un partenariat avec des cabinets spécialisés permet d'assurer une expertise externe dans le pilotage de ces initiatives.

#### 4.3.6.4.1 Santé et Sécurité des collaborateurs

Le service santé sécurité au sein de la Direction Qualité performance en France incite chaque collaborateur à être un acteur de la sécurité en veillant à :

- être attentif et vigilant à sa sécurité et celle des autres ;
- être engagé en remontant tout accident ou situation dangereuse (un système d'alerte sur les postes de travail est disponible) ;
- appliquer les règlements et exigences sur son site ALTEN ou son site client ;
- participer aux événements afin d'intégrer une bonne culture santé sécurité.

ALTEN mène des actions de sensibilisations régulières sur les thématiques les plus à risque comme les troubles musculosquelettiques, le travail de nuit ou le travail sur écran par exemple (quiz, causeries...). Les thématiques santé sont développées en partenariat avec la médecine du travail suivant un planning de communication annuel (prévention canicule, le mois sans tabac, ergonomie au travail...).

#### Exemple du programme Santé et Emploi en France

En France, un accord en matière de santé et de qualité de vie au travail adresse notamment les points suivants :

- le respect et la valorisation de l'importance de temps de déconnexion et l'organisation d'entretien de suivi concernant la charge de travail ;
- la formation des responsables hiérarchiques et des équipes de suivi du personnel à l'identification et la gestion des RPS ainsi qu'à la gestion du stress ;
- la rédaction et la diffusion d'une charte ALTEN concernant le bien-être en entreprise ;

Dans la continuité de cette dynamique, les différentes initiatives des Directions France relatives à la santé des collaborateurs ont pris la forme en 2023 d'un programme nommé « Santé et Emploi ». Ainsi, en fonction de leurs besoins et de leur situation, les salariés sont libres de faire appel aux dispositifs suivants :

- un module *e-learning* sensibilisant aux risques psycho-sociaux liés au stress et au harcèlement moral ;
- une cellule d'écoute et de soutien psychologique disponible 7J/7 visant à prévenir les risques psycho-sociaux ;

- une cellule cancer et emploi proposant un accompagnement et un soutien des collaborateurs patients et aidants, face aux problématiques générées par la maladie (la mission de la cellule cancer et emploi est décrite ci-après) ;
- une cellule handicap visant à accompagner les personnes en situation de handicap : conseil, écoute, aide aux démarches administratives dont le dispositif est décrit à la section 4.3.6.3.3 - Insérer et maintenir dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap ;
- une assistante sociale qui accompagne les collaborateurs dans le respect de la déontologie et du secret professionnel sur toutes les thématiques sociales ;
- des infirmières au travail sont présentes dans 3 agences disponibles et à l'écoute des collaborateurs.

### Focus sur la cellule Cancer et Emploi

Dans le cadre de l'inclusion de la maladie au travail, ALTEN, signataire de la Charte Cancer et Emploi de l'Inca a développé son propre dispositif capable « d'accueillir » la maladie des collaborateurs et notamment le cancer au sein de l'entreprise.

Cette démarche est structurée par la cellule cancer et emploi composée de la Direction des Ressources humaines, médecin du travail, infirmière, référent en rétablissement en cancérologie, travailleur social et psychologue. Elle est coordonnée par le référent en rétablissement en cancérologie, salariée diplômée et tenue au secret médical.

Celui-ci prend en charge le collaborateur ou l'accompagnant qui en émet le souhait, de l'annonce du diagnostic jusqu'au retour en emploi. Toutes les étapes et aspects de la maladie sont abordés par le référent et peuvent être soutenus par la cellule cancer & emploi.

L'objectif est de mieux comprendre la problématique du collaborateur-patient, de faciliter le lien social et de favoriser le retour au travail. La cellule cancer et emploi travaille également avec les équipes périphériques et l'environnement proche du collaborateur-patient pour agir au moment de l'annonce et en vue du maintien ou du retour en emploi.

En parallèle du parcours de soin, le collaborateur peut donc bénéficier d'un accompagnement dans un parcours socio-professionnel. Le dispositif comprend également des supports à destination des responsables d'équipe ainsi qu'un guide complet des mesures d'accompagnement.

#### 4.3.6.4.2 Équilibre de vie au travail

##### Prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS)

ALTEN est fermement engagé dans la qualité de vie au travail et la prévention des risques psycho-sociaux. Pour ce faire, des actions spécifiques ont été mises en place au sein du Groupe, adaptées aux besoins et contextes locaux. Ce sont toujours plusieurs directions qui collaborent pour instaurer des mesures positives afin de réduire les risques et garantir un bon équilibre entre vie professionnelle et personnelle des collaborateurs.

En parallèle, en France, une démarche en trois étapes sur la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux à l'attention des collaborateurs est décliné avec l'aide d'un cabinet spécialisé, à savoir :

1. diagnostic au travers de l'envoi d'un questionnaire à tous les salariés ;
2. mise en place de *focus* groupes (démarche d'exploration qualitative) ;
3. formation des tous les *managers* à la prévention des risques psycho-sociaux.

### Information et Inclusion à la démarche de bien-être au travail

Le groupe ALTEN s'engage, sur la durée, avec de nombreuses actions en faveur d'une démarche de bien-être au travail, auprès de l'ensemble des collaborateurs.

#### Veiller à une intégration de qualité

L'intégration est une étape cruciale dans la vie d'un collaborateur, car elle détermine son adaptation et son succès au sein de l'entreprise. Dès leur arrivée, les nouveaux collaborateurs intègrent un programme d'intégration variant d'un pays à un autre mais proposant systématiquement :

1. accueil et présentation de l'entreprise : elle permet aux nouveaux arrivants de se familiariser avec l'histoire, les valeurs et la culture d'ALTEN. Ils découvrent ainsi l'organisation, ses équipes et les processus internes essentiels ;
2. formation initiale : elle vise à doter les collaborateurs des connaissances nécessaires pour démarrer efficacement leur mission, notamment à travers des sessions de formation sur les outils numériques, les procédures internes, les règles de sécurité et les engagements du Groupe ;
3. suivi et évaluation de l'intégration : des rendez-vous réguliers avec les responsables RH ou les managers permettent de mesurer l'intégration des nouveaux collaborateurs, de répondre à leurs préoccupations et d'ajuster leur parcours d'intégration si nécessaire ;
4. développement professionnel et objectifs de carrière : cette étape consiste à définir avec les collaborateurs leurs aspirations professionnelles et à aligner ces objectifs avec les opportunités de développement au sein de l'entreprise ;
5. renforcement du sentiment d'appartenance et de la cohésion d'équipe : des événements d'intégration mensuels animés par les responsables opérationnels et les équipes Ressources humaines. Ces événements renforcent les interactions et échanges entre les nouveaux arrivants et leurs pairs, consolidant ainsi leur sentiment d'appartenance à l'équipe ALTEN.

Ce processus en cinq étapes garantit un accompagnement structuré dès l'arrivée des collaborateurs, avec des rendez-vous réguliers pour mesurer leur intégration, répondre à leurs préoccupations et assurer un alignement clair sur leurs objectifs professionnels. En parallèle, des événements d'intégration mensuels, animés par les responsables opérationnels et les équipes Ressources humaines, renforcent le sentiment d'appartenance en favorisant les interactions et les échanges entre les nouveaux arrivants et leurs pairs.

#### Animations et sensibilisations tout au long de l'année

Les collaborateurs bénéficient de diverses animations techniques, culturelles, sportives, ludiques. Toutes ces actions sont relayées *via* les outils de communication interne (réseau social d'entreprise, intranet, newsletters mensuelles).

De plus, ALTEN sensibilise et forme ses collaborateurs aux enjeux de société comme l'environnement, l'inclusion ou la féminisation des métiers d'Ingénierie et ce, sous de nombreuses formes : conférences, ateliers, challenges, collectes solidaires, etc.

ALTEN encourage aussi ses collaborateurs à s'engager auprès d'associations :

- dans le cadre de partenariats (Elles bougent, Fresque du Climat, etc.) ;
- d'actions solidaires (ramassage de déchets, etc.) ;

- de mécénat de compétences (le dispositif de mécénat de compétences en place en France est décrit à la section 4.4.1.2 - Solidarités, un exemple d'application des valeurs d'ALTEN).

#### Exemple du sponsoring interne en France

Le programme de *sponsoring* interne « Nos Salariés ont du Talent » existe depuis plusieurs années. Il a pour objectif de valoriser et récompenser les collaborateurs qui ont un talent spécifique dans ces 3 catégories : art & culture, sport et tech. Les gagnants sont accompagnés dans le développement de leur activité avec une enveloppe dédiée.

#### Des locaux propices à la productivité et au bien-être

ALTEN adapte son parc immobilier en vue d'en améliorer les fonctionnalités (espaces de travail flexibles, mieux équipés, zones de détente, ...) et de mieux répondre aux besoins des

équipes, améliorer les conditions de travail des collaborateurs ainsi que les conditions d'accès et de réception des visiteurs, tout spécialement des candidats. L'adaptation permet également la mise aux normes de certains bâtiments.

La mise aux normes de ce parc, le respect des règles d'accessibilité répondent en partie à des obligations légales. L'adaptation du parc permet également de répondre aux exigences en matière de nouvelles technologies (numérique notamment) et de répondre également aux objectifs de transition écologique. Tous les progrès réalisés en la matière ont un double impact sur le respect des engagements environnementaux et sur les finances du Groupe.

Enfin, l'immobilier doit accompagner, voire anticiper, les nouvelles formes de travail (co-travail ou *flex office*, télétravail) et concevoir des espaces de travail modulables qui sauront s'adapter aux évolutions, pour *in fine* proposer des environnements de travail agréables et répondant aux besoins des collaborateurs.

### 4.3.6.5 Protection des données personnelles et de la vie privée

Le DPO France est associé à l'ensemble des questions relatives aux traitements de données à caractère personnel. Il dispose des moyens nécessaires à l'exercice de ses missions. Il ne reçoit aucune instruction relative à l'exercice de ses missions de la part de l'entreprise et fait directement rapport au niveau le plus élevé de la direction de l'entreprise.

Le groupe ALTEN diffuse une culture de protection des données personnelles. Il met à disposition de ses collaborateurs des modules *e-learning* de sensibilisation. Chaque *e-learning* est adapté aux activités des collaborateurs. Ces éléments sont résumés de manière synthétique dans le programme de formation à l'intelligence artificielle en cours de conception et de déploiement.

Impact négatif ou risque ayant initié l'action	Action	Indicateur clé de performance
Impact sur la protection des données personnelles et de la vie privée	<i>E-learning</i> sur la protection des données personnelles	% de collaborateurs sensibilisés à la protection des données
	Suivi des demandes d'exercice de droits	Nombre de demandes d'exercice de droits traitées
	Pilotage des violations notifiées aux Autorités de protection de données	Nombre de violations de données notifiées aux Autorités de protection des données

### 4.3.7 CIBLES LIÉES À LA GESTION DES IRO MATÉRIELS [S1-5]

À ce jour, il n'existe aucun objectif lié aux IRO matériels qui soit valable pour le Groupe, chaque filiale se fixant ses propres objectifs.

En 2025, le groupe ALTEN définira les KPI nécessaires pour suivre la couverture de la politique sociale (présentée à la

section 4.3.3.2 - Présentation de la politique sociale [S1-1] [MDR-P] ainsi que sa performance. Ces nouveaux indicateurs permettront de mesurer l'efficacité et l'impact de la politique sociale, assurant ainsi une gestion proactive et transparente des enjeux sociaux au sein du Groupe.

### 4.3.8 CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS DE L'ENTREPRISE [S1-6] [GRI 102-7][GRI 102-8][GRI 401-1]

L'effectif total du groupe ALTEN s'élevait à 57 705 collaborateurs au 31 décembre 2024 dont 13 666 en France.

Le Groupe emploie principalement des salariés permanents titulaires d'un diplôme d'Ingénieur. Le volume de contrats à durée limitée (type CDD) est extrêmement limité et ne représente qu'une faible part des contrats délivrés.

ALTEN s'attache à proposer des contrats d'apprentissage afin de permettre aux jeunes travailleurs d'entrer sur le marché du travail. Grâce à la présence du Groupe dans de nombreux secteurs d'activités, ils peuvent ainsi développer leurs compétences en se confrontant à la réalité du marché. Ces contrats représentent néanmoins une faible part des effectifs.

Répartition par genre	Nombre de salariés (effectif)	Part dans les effectifs
Masculin	40 450	70 %
Féminin	17 254	30 %
Autres	1	0 %
Non déclaré	0	0 %
Total salariés	57 705	10 %

Pays	Nombre de salariés (effectif)	Part dans l'effectif total du Groupe	Part des femmes dans l'effectif pays	Part des hommes dans l'effectif pays
France	13 666	23,7 %	30 %	70 %
Inde	8 450	14,6 %	23 %	77 %
Espagne	6 446	11,2 %	29 %	71 %
Italie	5 345	9,3 %	25 %	75 %
Chine	3 438	6,0 %	40 %	60 %
Allemagne	2 745	4,8 %	27 %	73 %
Maroc	2 104	3,6 %	57 %	43 %
UK	1 964	3,4 %	28 %	72 %
USA	1 730	3,0 %	29 %	71 %
Japon	1 561	2,7 %	21 %	79 %
Portugal	1 239	2,1 %	36 %	64 %
Roumanie	1 233	2,1 %	40 %	60 %
Pays-Bas	1 191	2,1 %	17 %	83 %
Suède	1 091	1,9 %	33 %	67 %
Canada	824	1,4 %	29 %	71 %
Vietnam	820	1,4 %	39 %	61 %
Belgique	750	1,3 %	42 %	58 %
Mexique	722	1,3 %	26 %	74 %
Pologne	693	1,2 %	43 %	57 %
Reste du groupe	1 693	2,9 %		

Ce tableau affiche les effectifs des pays pesant pour 1 % ou plus des effectifs du Groupe.

Les effectifs ALTEN sont composés à 90% de salariés permanents.

Les effectifs non-salariés du groupe ALTEN, principalement composés de travailleurs indépendants et de prestataires

externes, sont soumis à des impacts liés aux activités de l'entreprise. ALTEN divulguera les informations relatives à ces travailleurs dans son prochain rapport de durabilité, prévu en 2026.

## 4.3.9 INDICATEURS EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE TRAVAIL

### 4.3.9.1 Répartition d'effectif par type de contrat [S1-6]

Répartition des effectifs par type de contrats et par genre au 31 décembre 2024

	FEMME	HOMME	AUTRES	TOTAL	PART DES EFFECTIFS
Nombre de salariés (effectif/ETP)	17 254	40 450	1	57 705	
Nombre de salariés permanents (effectif/ETP)	15 171	36 723	1	51 896	90 %
Nombre de salariés temporaires (effectif/ETP)	2 083	3 727	0	5 809	10 %
Nombre de salariés au nombre d'heures non garanties (effectif)	471	750	0	1 221	2 %
Nombre de salariés à temps plein (effectif/ETP)	16 659	39 713	1	56 373	98 %
Nombre de salariés à temps partiel (effectif/ETP)	595	737	0	1 332	2 %

Dans les états financiers consolidés, les effectifs sont également présentés à la section 5.1.1 – Activité et compte de résultat, tableau « Evolution des effectifs ».

Le nombre total de collaborateurs ayant quitté le Groupe en 2024 est de 22 026.

Le taux de *turnover* au niveau du Groupe en 2024 est de 34,2 %.

Le *turnover* et les effectifs sont définis à la section 4.7.2 – Note méthodologique.

### 4.3.9.2 Couverture des négociations collectives et dialogue social [S1-8]

Taux de couverture	Couverture des négociations collectives		Dialogue social
	Salariés – Espace Economique Européen (EEE) (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	Salariés – non Espace Economique Européen (EEE) (estimation pour les régions avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)	Représentation sur le lieu de travail (Espace Economique Européen - EEE uniquement) (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)
0-19 %		Inde	
20-39 %			Espagne
40-59 %			
60-79 %			
80-100 %	France - Espagne		France

ALTEN dispose d'un accord de représentation des salariés au niveau européen via un Comité d'Entreprise Européen (CEE / EWC) mis en place conformément à la directive 2009/38/CE. Cet accord permet un dialogue structuré avec les représentants des salariés sur les enjeux transnationaux, notamment en matière d'organisation du travail, de stratégie sociale et d'impacts environnementaux.

Le Comité d'Entreprise Européen, qui est composé d'au moins un représentant du personnel par pays européen où le Groupe est présent, est compétent pour 100 % des entités et des salariés du Groupe en Europe.

Conformément à l'exigence de l'ESRS S1-8, seuls les pays représentant chacun plus de 10 % des effectifs sont identifiés dans le tableau. Cette information est disponible à la section 4.3.8 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise [S1-6] [GRI 102-7] [GRI 102-8] [GRI 401-1].

Les données collectées auprès des filiales du Groupe ne permettent pas de divulguer une donnée valable concernant la part de salarié couverts par des mécanismes de convention collective et la part de salariés couverts par des représentants du personnel. ALTEN poursuivra ses efforts en 2025 pour consolider une donnée fiable et la publier dans le prochain état de durabilité.

### 4.3.9.3 Santé et de sécurité [S1-14]

Indicateurs de santé sécurité au 31 décembre 2024

Nombre de décès	0		
Nombre d'accident de travail	107	taux de fréquence	1,1
Nombre de maladies professionnelles	7		
Nombre de jours perdus (ouverts - périmètre Groupe)	1 595	(en jours calendaires selon la définition CSRD - Périmètre France)	1 240

ALTEN met en œuvre des mesures rigoureuses pour garantir la sécurité et le bien-être de ses employés, en conformité avec les normes internationales. Ces systèmes permettent de prévenir les risques professionnels et d'assurer un environnement de travail sain et sécurisé pour tous les collaborateurs. Ainsi 61% des collaborateurs du Groupe sont couverts par un système de management de la santé et de la sécurité.

En 2025, les jours ouvrés pour le Groupe seront reportés conformément aux exigences de la CSRD à savoir en jours calendaires. L'exercice a pu néanmoins être fait pour la France pour 2024, il est présenté dans le tableau ci-dessus.

Des informations méthodologiques sont disponibles à la section 4.7.2 - Note méthodologique.

## 4.3.9.4 Équilibre entre vie professionnelle et vie privée [S1-15]

### Indicateurs en matière d'équilibre vie professionnelle vie personnelle au 31 décembre 2024

	<b>Total</b>
Part des salariés ayant le droit de prendre un congé pour raisons familiales	94 %

## 4.3.10 INDICATEURS EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET DES CHANCES POUR TOUS

### 4.3.10.1 Indicateurs de diversité [S1-9]

#### Effectifs par genre au sein du top management au 31 décembre 2024

	<b>Total</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
En nombre	738	568	170
En pourcentage	1,28 %	0,98 %	0,29 %

ALTEN définit ses top manager comme étant les salariés du Groupe membres permanents des Comités de Direction de chacune des filiales.

Dans le cadre de son plan de féminisation, ALTEN mettra en place des actions à partir de 2025 pour viser à la féminisation de ses instances dirigeantes ainsi qu'à la féminisation de ses

métiers. La démarche d'ALTEN en faveur de la féminisation est présentée à la section 4.3.6.3.2 - Féminisation des métiers de l'Ingénieur.

Des informations méthodologiques sont disponibles à la section 4.7.2 - Note méthodologique.

#### Effectifs par tranche d'âge au 31 décembre 2024

	<b>moins de 30 ans</b>	<b>30-50 ans</b>	<b>plus de 50 ans</b>
En nombre	26 306	28 412	2 988
En pourcentage	46 %	49 %	5 %

### 4.3.10.2 Salariés en situation de handicap [S1-12]

#### Personnes en situation de handicap déclaré au 31 décembre 2024

	<b>Total</b>
Part des effectifs en situation de handicap	0,60 %

Les équipes responsables des Ressources humaines collectent des données sur les personnes en situation de handicap via des déclarations volontaires des collaborateurs et des informations sur les besoins d'aménagement des postes de travail. Les données sont recueillies de manière confidentielle, dans le respect des lois locales sur la protection des données. Le Groupe met en place des actions de sensibilisation pour encourager les collaborateurs à se déclarer, que leur handicap soit visible ou invisible.

Les données collectées tiennent compte des spécificités locales liées à la réglementation, ce qui fait que certaines filiales peuvent ne pas disposer de toutes les informations

nécessaires. ALTEN adapte ses pratiques de collecte selon les contextes géographiques et réglementaires pour garantir une approche uniforme dans tous ses sites.

Considérant que les handicap peuvent revêtir beaucoup de formes différentes, ALTEN sensibilise ses collaborateurs à l'existence de dispositif en place en faveur des aménagements de postes et des conditions de travail proposées aux personnes touchées par le handicap, visible ou invisible, veillant ainsi à encourager les collaborateurs concernés à se déclarer.

Des informations méthodologiques sont disponibles à la section 4.7.2 - Note méthodologique.

### 4.3.10.3 Formation et développement des compétences [S1-13]

#### Indicateurs formation et développement des compétences au 31 décembre 2024

	Total (Groupe)	Total (France)	Hommes (France uniquement)*	Femmes (France uniquement)*
Part des effectifs ayant bénéficié d'un entretien annuel	76 %	96%	96 %	96 %
Nombre d'heures moyen de formation par salarié de l'effectif total	9	9,3	9,4	9,3

\*répartition par genre pour le périmètre France (28 % des effectifs)

ALTEN n'est pas en mesure pour 2024 de communiquer la répartition par genre des indicateurs relatifs aux entretiens annuels et aux heures de formation à l'échelle du Groupe et poursuit actuellement le travail d'homogénéisation des décomptes. Les chiffres pour la France sont toutefois présentés dans le tableau ci-dessus, en considérant au dénominateur l'effectif total.

Pour compléter cette vue, il est possible de préciser que parmi les collaborateurs du Groupe, 51 % des femmes et 45 % des hommes ont suivi au moins une formation en 2024. Ramené au nombre de collaborateurs formés, le nombre moyen d'heures de formation était de 20h par collaborateur.

### 4.3.10.4 Rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) [S1-16]

#### Indicateurs de rémunération au 31 décembre 2024

Ecart de rémunération	11,1 %
Ratio de rémunération totale	32,6 %

L'écart de rémunération reflète les disparités persistantes, en partie dues à la représentation inégale des femmes dans certains postes de direction. Le ratio de rémunération totale met en évidence la différence entre la rémunération des dirigeants et celle des employés. Bien qu'ALTEN considère ce ratio comme un reflet normal de la structure organisationnelle, il s'inscrit dans une réflexion continue pour garantir une rémunération équitable et proportionnée à la performance de chaque collaborateur, et ce, tout en respectant les principes

de responsabilité sociale de l'entreprise.

Ces indicateurs sont essentiels pour mesurer et suivre la progression du Groupe en matière d'équité salariale et de diversité. Ils s'inscrivent dans une démarche stratégique visant à réduire les inégalités salariales et à promouvoir une rémunération équitable, en conformité avec les objectifs de la CSRD.

Des informations méthodologiques sont disponibles à la section 4.7.2 - Note méthodologique.

## 4.3.11 INDICATEURS EN MATIÈRE DES AUTRES DROITS HUMAINS FONDAMENTAUX LIÉS AU TRAVAIL

### 4.3.11.1 Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme [S1-17]

#### Indicateurs de plaintes et incidents de discrimination au 31 décembre 2024

Nombre d'alertes relatives à de potentiels incidents de discrimination	8
Nombre de remontées d'alertes	18
Montant total des amendes, pénalités et indemnités	0

#### Indicateurs de plaintes et incidents graves en matière de Droits de l'Homme au 31 décembre 2024

Nombre d'incidents graves en matière de Droits de l'Homme	0
Montant total des amendes, pénalités et indemnités	0

Comme présenté à la section 4.3.4 - Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants [S1-2], les incidents et plaintes relatifs aux Droits de l'Homme comptabilisés peuvent provenir des différents canaux d'alerte mis à disposition des salariés par les entités au sein du Groupe.

En 2024, les chiffres ont été consolidés à la fin de l'exercice fiscal via la collecte de données ESG annuelle. Des informations méthodologiques sont disponibles à la section 4.7.2 - Note méthodologique.

#### 4.3.11.2 Protection des données personnelles des collaborateurs

Périmètre		2023	2024	Objectifs 2025
France/Royaume-Uni	% de collaborateurs sensibilisés à la protection des données	67 %	69 %	75 %
France	Nombre de demandes d'exercice de droits traitées	49	87	-
France	Nombre de violations de données notifiées aux Autorités de protection des données	0	1	-

Le groupe ALTEN diffuse une culture de protection des données personnelles. Il met à disposition de ses collaborateurs des modules *e-learning* de sensibilisation. Chaque *e-learning* est adapté aux activités des collaborateurs. Ces éléments sont résumés de manière synthétique dans le programme de formation à l'intelligence artificielle en cours de conception et déploiement.

## 4.4 INFORMATIONS SUR LA CONDUITE DES AFFAIRES

[ESRS G1]

### 4.4.1 CULTURE D'ENTREPRISE AU SEIN D'ALTEN [G1-1]

#### 4.4.1.1 Les valeurs du Groupe

**ALTEN associe valeurs humaines, développement durable et culture d'Ingénieur au service de la performance pour satisfaire ses parties prenantes. La culture d'entreprise du Groupe est fondée sur des valeurs clés partagées par tous les collaborateurs, qui s'articulent autour de trois piliers structurants : la culture d'Ingénieur, la croissance durable et le développement du capital humain.**

##### Culture d'Ingénieur

Les équipes ALTEN cultivent la même appartenance à un environnement technologique fondée sur :

- la créativité ;
- l'innovation ;
- la quête de solutions.

##### Croissance durable

ALTEN est une entreprise financièrement solide et fidèle à ses engagements grâce à :

- la qualité de son management ;
- la qualité de ses équipes ;
- sa rigueur de gestion.

##### Développement du capital humain

Les engagements fondamentaux du Groupe sont les suivants :

- cultiver les talents ;
- permettre le développement individuel ;
- développer l'expertise ;
- fournir un tremplin pour l'avenir

De plus, le groupe ALTEN a construit son développement sur la base des principes fondamentaux d'intégrité et de transparence. Les dirigeants et salariés du groupe ALTEN les mettent en œuvre pour établir durablement des rapports de confiance avec l'ensemble de ses parties prenantes : collaborateurs, actionnaires, clients publics ou privés, fournisseurs, concurrents et tout autre partenaire. En ce sens, le groupe ALTEN respecte :

- les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies ;
- la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies ;
- les différentes conventions de l'Organisation Internationale du Travail ;
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Les engagements du Groupe à exercer et développer ses activités dans le respect le plus strict des lois et réglementations nationales et internationales sont formalisés dans trois

documents fondateurs, diffusés en interne et en externe.

- la Charte Éthique décrite ci-dessous ;
- la Charte Développement Durable, présentée à la section 4.3.3.2 - Présentation de la politique sociale [S1-1] [MDR-P] ;
- la Charte Achats responsables, présentée à la section 4.4.5.3 - Achats responsables.

#### 4.4.1.1.1 La Charte Éthique

La Charte Éthique formalise depuis de nombreuses années l'engagement du groupe ALTEN dans sa manière de conduire son activité et fixe un cadre dans la conduite attendue pour l'ensemble de ses collaborateurs. La Charte Éthique prend en compte notamment les enjeux suivants :

- droits humains ;
- diversité, inclusion et non-discrimination ;
- prévention du harcèlement ;
- environnement et développement durable ;
- santé et sécurité des collaborateurs ;
- protection des données personnelles ;
- protection de la propriété intellectuelle et des savoir-faire.

La Charte Éthique est distribuée à chaque collaborateur lors de son entrée dans le Groupe et est mise à disposition sur l'Intranet ainsi que sur le site internet du Groupe. Elle a pour objet de sensibiliser les collaborateurs du groupe ALTEN aux enjeux liés à l'éthique des affaires, au travers d'exemples pratiques et de principes directeurs. La Charte Éthique est consultable par toutes les parties prenantes à l'adresse suivante :

[www.alten.com/fr/le-groupe/alten-une-entreprise-engagee/](http://www.alten.com/fr/le-groupe/alten-une-entreprise-engagee/).

La Charte Éthique a été mise à jour en 2024 afin d'intégrer de nombreux exemples pratiques.

De plus, le programme du Département Éthique & Conformité vise à garantir que les pratiques commerciales et la culture d'entreprise d'ALTEN intègre une culture d'intégrité et de transparence partout dans le monde.

D'autres politiques structurantes, telles que le Code de conduite anticorruption, la charte Achats responsables ou encore la Charte Développement Durable, seront détaillées au fil du chapitre. Celles-ci témoignent de l'engagement d'ALTEN en faveur d'une gouvernance responsable, éthique et durable.

#### 4.4.1.1.2 Diffusion des valeurs

Les valeurs du Groupe sont largement diffusées :

- elles figurent dans les fiches de poste et les supports RH ;
- elles sont intégrées dans les formations d'intégration des nouveaux collaborateurs, en France comme à l'international ;
- elles sont régulièrement rappelées lors des entretiens annuels d'évaluation, et à travers les campagnes de communication interne (intranet, newsletters, séminaires managériaux, vidéos, etc.) ;
- elles sont portées par l'exemplarité du management, à travers les actions du Département Éthique & Conformité, garant de leur application dans l'ensemble du Groupe.

### Évaluation de la culture d'entreprise

La culture d'entreprise est évaluée de façon qualitative et quantitative à travers plusieurs dispositifs :

- les enquêtes internes de satisfaction mensuelles menées auprès des consultants, permettant d'évaluer leur perception du climat social, de l'environnement de travail et de la qualité du management (le dispositif est décrit à la section 4.3.6.1.2 – Fidéliser les talents.) ;
- des indicateurs de pilotage RH (mobilité, fidélisation, promotion interne, égalité professionnelle, etc...) ;
- des retours issus des canaux d'alerte ou de signalement, gérés de manière confidentielle et sécurisée.

Ces évaluations permettent d'identifier les points forts de la culture d'entreprise, mais aussi les axes d'amélioration, qui alimentent les plans d'action RH, managériaux ou éthiques du Groupe.

#### 4.4.1.2 Solidarités, un exemple d'application des valeurs d'ALTEN

ALTEN s'engage activement auprès de nombreuses associations et ONG pour soutenir des causes sociales, médicales et environnementales. Cet engagement reflète la volonté d'ALTEN de jouer un rôle positif et responsable auprès des communautés locales, participant activement au développement des territoires.

C'est plus de 100 associations à but non lucratives, fondations ou ONG qu'ALTEN a soutenu en 2024 au travers le monde, via des dons en numéraires, des dons d'objets ou du mécénat de compétences. Ce dernier permet à des collaborateurs de mettre leurs compétences au profit d'associations et de fondations dans des projets informatiques, opérationnels et fonctionnel.

En France, en 2024, plusieurs actions fortes ont été réalisées par l'intermédiaire de la cellule en charge des opérations de solidarité, ALTEN Solidaire dont :

- des collectes :
  - collecte nationale au profit des Restos du Cœur à permis de collecter 1,5 tonnes de produits (alimentaire, hygiène, jouet, livres, vêtements) ,
  - 400 cartes de vœux réalisées au profit des personnes âgées isolées pour l'association des Petits frères des pauvres,

- un don de 5 100 € pour l'achat de jouets au profit de l'association *Burns and Smiles*,
- sponsoring d'une classe de CM2 pour la course solidaire organisée par l'association ELA au profit des enfants atteints de leucodystrophies,
- achat de jouets pour les enfants de la Croix rouge.
- de l'aide aux associations sur des projets d'accompagnement, via le mécénat de compétences comme :
  - Phyto-Victimes, accompagnement sur le déploiement d'un outil de relation commercial et amélioration d'outil de calcul sur base de données,
  - France Nature Environnement dans le développement de sa communication digitale et son système d'information,
  - France Parrainage dans la mise en place d'outil de suivi financier et de son développement partenarial,
  - l'Armée du Salut, accompagnement à la formation d'outils bureautiques.

En parallèle sur ce même périmètre, depuis 2013, ALTEN développe des partenariats informatiques avec des associations de divers horizons :

- éducation ;
- insertion ;
- réinsertion professionnelle.

Et fournit des équipements permettant à ces dernières de proposer des formations informatiques ou l'accès à des PC pour la recherche d'emploi. Pour cela, ALTEN remastérise en interne les PC en obsolescence de son parc et les équipe avec des applications développées en interne concernant :

- l'aide à la recherche d'emploi ;
- l'aide à la rédaction de CV ;
- et des tutoriels de préparation à l'entretien d'embauche.

Depuis 2013, plus de 9 000 ordinateurs ou équipements informatiques ont été donnés à une quarantaine d'associations (aide ponctuelle, suivi de projet de développement aux services des bénéficiaires).

ALTEN s'engage par ailleurs à soutenir les réservistes souhaitant dédier du temps à la société au travers de missions confiées par l'armée.

### 4.4.2 GESTION DES IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

La procédure d'ALTEN pour identifier les impacts, risques et opportunités matériels est présentée à la section 4.1.5 - Impacts, risques et opportunités (IRO) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires [SBM-3] et suivantes.

Concernant la conduite d'affaires, suivant cette analyse, différents éléments ont été identifiés :

Enjeux	Risques	Périmètre & Impact
Éthique des affaires	Risque de sanction, litige et contentieux en cas de non-conformité aux obligations réglementaires et contractuelles en matière d'éthique des affaires	Activités propres du Groupe – CT

Enjeux	Impacts négatifs	Périmètre & Impact	Localisation dans la chaîne de valeur
Éthique des affaires	Impacts négatifs sur l'intégrité des lanceurs d'alerte	Activités Propres du groupe – CT	Collaborateurs

\* Périmètre peut être :  
 Activités propre du Groupe, chaîne de valeur amont  
 Impact peut être :  
 CT : court terme ; MT : moyen terme ; LT : long terme

## 4.4.3 ÉTHIQUE & CONFORMITÉ

### 4.4.3.1 Gouvernance & Engagements

Le directeur de chaque entité juridique est responsable du déploiement et de l'application du programme de conformité par les collaborateurs de son périmètre. À ce titre, il désigne un ambassadeur Éthique & Conformité, chargé de l'assister dans le déploiement et l'animation du programme de conformité à l'échelle de son entité.

Le Département Éthique & Conformité anime la démarche conformité du Groupe en s'appuyant sur le réseau interne d'ambassadeurs Éthique & Conformité. Rattaché à la Direction juridique, le rôle du Département Éthique & Conformité est le suivant :

- veiller au respect des normes partout où le groupe opère ;
- ancrer la conformité dans une démarche responsable et continue ;
- relayer les exigences et l'ambition de la direction au sein des différentes entités du Groupe et remonter les signalements reçus en local ;
- coordonner et homogénéiser les actions menées dans le groupe ALTEN ;
- rédiger les politiques Groupe relatives à l'éthique et la conformité et les diffuser à l'ensemble des collaborateurs ;
- mettre en place l'ensemble des outils pédagogiques destinés à la diffusion de la culture de conformité ;
- assurer un suivi des nouvelles réglementations afin d'ajuster les programmes de conformité existants.

Le responsable du Département Éthique & Conformité rapporte de façon régulière à la Direction générale sur ces sujets.

### 4.4.3.2 Prévention et détection des faits de corruption et de trafic d'influence [G1-3] [G1-4] [GRI 102-17]

Le groupe ALTEN a pour politique une « tolérance zéro » en matière de corruption et de trafic d'influence. Il s'attelle à diffuser ce message à l'ensemble de ses parties prenantes. Il agit par ailleurs dans le respect des standards nationaux et internationaux auxquels il est soumis en matière de détection et de prévention de faits de corruption. ALTEN a défini et déploie sa politique de prévention de la corruption conformément aux exigences de la loi Sapin II.

#### Référentiel Conformité

La Charte Éthique du groupe ALTEN formalise son engagement en matière de tolérance zéro concernant la corruption et les conflits d'intérêts. Les engagements du Groupe en matière de corruption sont complétés par le Code de conduite anticorruption applicable à l'ensemble des collaborateurs internes et externes et mandataires sociaux du Groupe. Il définit des grands principes (corruption, conflits d'intérêts, etc.) et les illustre afin que chacun puisse adopter un comportement éthique conforme à la politique du Groupe.

Le Code de conduite anticorruption est déployé dans l'ensemble du Groupe et s'accompagne d'un programme de communication et de sensibilisation. Il est accessible à l'ensemble des parties

prenantes d'ALTEN sur le site internet du Groupe :

[www.alten.com/fr/le-groupe/alten-une-entreprise-engagee/](http://www.alten.com/fr/le-groupe/alten-une-entreprise-engagee/).

En complément de ce code, le Groupe s'est doté de guides d'application :

- un guide pratique sur les conflits d'intérêts. Il rappelle aux collaborateurs la politique du Groupe et le comportement à adopter ;
- une politique cadeaux et invitations. Elle rappelle les principes directeurs, le régime d'autorisation et fournit aux collaborateurs des recommandations pour faire face aux situations potentiellement à risque.

L'ensemble du référentiel anticorruption du groupe ALTEN est disponible en plusieurs langues. Le Code de conduite anticorruption, la Charte Éthique et la politique cadeaux & invitations font l'objet d'une signature du collaborateur.

#### Cartographie des risques

Le groupe ALTEN élabore une cartographie afin d'identifier et de hiérarchiser les risques en matière de corruption suivant les spécificités du groupe ALTEN (activités, secteurs géographiques, etc.). Les différentes directions du Groupe (filiales et fonctions Groupe) doivent évaluer leurs risques de corruption à l'aune de différents scénarios de corruption définis par le Groupe et que les entités peuvent enrichir. Enfin, un entretien formel de validation de l'exercice est conduit entre le Département Risque & Conformité et la direction concernée. Les éléments issus des cartographies locales font l'objet d'une cartographie Groupe. Celle-ci est présentée et validée par la Direction générale, puis présentée et validée par le Conseil d'administration.

#### Procédures d'évaluation des tiers

Le Groupe a mis en place des procédures d'évaluation des tiers (clients, fournisseurs, cibles d'acquisition, etc.) et s'est doté des outils (bases de données, etc.) nécessaires à la réalisation de ces évaluations. L'évaluation d'un tiers avant l'entrée en relation d'affaires se fait en 2 étapes :

- un questionnaire interne et la consultation des bases de données permettent de catégoriser le tiers selon 3 niveaux de risque (faible/moyen/fort) ;
- le dossier du tiers est approuvé au niveau local ou au niveau Groupe selon sa catégorie de risque.

La catégorie de risque est déterminée par plusieurs indicateurs notamment l'indicateur *Transparency International*, la présence du tiers dans un pays sous sanctions, l'existence de presse négative sur le tiers, etc. Certains types de tiers comme les intermédiaires commerciaux font l'objet d'évaluations complémentaires, étant considérés comme intrinsèquement à risque. ALTEN effectue systématiquement une évaluation des cibles des opérations de fusion-acquisition en s'appuyant, si nécessaire, sur l'expertise de cabinets externes.

#### Procédures de contrôle comptable

Les procédures de contrôle comptable du Groupe ont été adaptées pour tenir compte des exigences légales en matière de prévention de la corruption. Elles ont pour but de vérifier la réalité des opérations comptables, leur conformité aux lois et règlements ainsi qu'aux procédures définies par l'organisation, la proportionnalité des montants et des opérations, l'origine ou le destinataire du paiement.

### Politique cadeaux & invitations

Une politique cadeaux et invitations rappelle les principes directeurs, le régime d'autorisation et fournit aux collaborateurs des recommandations pour faire face aux situations potentiellement à risque.

### Guide pratique sur les conflits d'intérêts

Un guide pratique sur les conflits d'intérêts rappelle aux collaborateurs la politique du Groupe et le comportement à adopter face à ce risque. Les règles relatives aux conflits d'intérêts sont présentées dans l'*e-learning* anticorruption obligatoire d'ALTEN.

### Régime disciplinaire

La politique de lutte contre la corruption doit être connue et portée par l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Ainsi, pour s'assurer du strict respect des principes figurant dans le Code de conduite, ALTEN les a assortis d'un régime de sanctions disciplinaires.

### Dispositif de contrôle et d'évaluation interne

Le dispositif de contrôle et d'évaluation interne permet de contrôler l'efficacité des mesures, d'identifier les écarts et de définir des actions de prévention de la corruption. Il s'effectue sur le fondement de la cartographie des risques de corruption dont le Département Éthique & Conformité assure la mise à jour.

Les audits réalisés par les équipes de l'audit interne permettent également de contrôler l'efficacité du dispositif anticorruption.

#### 4.4.3.3 Dispositif d'alerte, procédure d'alerte et traitement des signalements

Le dispositif d'alerte du groupe ALTEN répond aux exigences de la directive sur la protection des personnes qui signalent des infractions notamment celles relatives au droit de l'Union européenne (Directive (EU) 2019/1937), à la Convention des Nations Unies contre la corruption, à la loi Sapin II, à la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre et du Règlement général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD).

Le dispositif d'alerte permet à l'ensemble des parties prenantes internes et externes du Groupe (collaborateurs, clients, fournisseurs, etc.) de soumettre une alerte éthique de manière confidentielle (et le cas échéant, de manière anonyme) sur une plateforme sécurisée, disponible 24h/24 et 7j/7 dans le monde entier. Il complète les alertes effectuées au travers de la ligne hiérarchique directe, des Ressources humaines, des représentants du personnel et des ambassadeurs Éthique & Conformité.

Le dispositif est accessible sur <https://alten.integrityline.com/> en 7 langues. Le dispositif est rappelé sur le site internet du

Groupe. Une page dédiée au dispositif d'alerte, son utilisation et les droits qui y sont rattachés, est également accessible depuis le site intranet d'ALTEN. Le dispositif d'alerte est aussi présenté à chaque collaborateur dans le cadre de l'*e-learning* obligatoire anticorruption. De plus, les informations relatives à la protection des lanceurs d'alerte sont disponibles sur la Foire Aux Questions du site du dispositif d'alerte.

La réception des alertes du dispositif et leur traitement sont réalisés sous la supervision du Comité Éthique & Conformité. Le traitement des alertes fait l'objet d'une procédure rapide, indépendante et objective sur les incidents liés à la conduite des affaires, y compris les cas de corruption et de versement de pots-de-vin. La procédure d'alerte couvre les signalements réalisés par le dispositif d'alerte, ainsi que les signalements réalisés par les autres canaux ou issus d'une information externe à l'entreprise (sous-traitants, fournisseurs). La procédure d'alerte est à jour de la directive européenne relative à la protection des lanceurs d'alertes.

Pour déterminer la composition d'une équipe d'enquête, le Comité Éthique & Conformité tient compte de la disponibilité de personnes compétentes et indépendantes. En conséquence, toute personne susceptible d'être en conflit avec le signalement est retirée de l'équipe d'enquête afin de limiter tout conflit d'intérêt réel ou perçu comme tel.

Le Comité Éthique & Conformité est régulièrement informé des signalements remontés via le dispositif d'alerte (traitement, actions correctives...). De plus, une synthèse annuelle des informations relatives aux alertes éthiques est présentée au Comité d'Audit du Conseil d'Administration.

Le Département Éthique & Conformité s'assure en continu de la conformité de son dispositif d'alerte et de la procédure d'alerte aux nouvelles réglementations nationales et européennes sur les lanceurs d'alerte.

Depuis 2019, 176 932 consultations du site internet ALTEN *Integrity Line* ont été enregistrées.

Année	2024
Nombre de signalements reçus sur le dispositif	12
Nombre d'alertes recevables*	6
Nombre de signalements clôturés*	9
Nombre de signalements en cours de traitement au 31/13/2024*	3
Nombre de cas ayant nécessité une prise d'actions correctives*	3

\* Les informations sont fournies sur une base volontaire

En 2024, aucune alerte n'a été considérée comme entrant dans le cadre du Plan de Vigilance.

ALTEN met à jour le cas échéant sa cartographie des risques de corruption en fonction de l'expérience acquise lors du traitement des différentes alertes éthiques et adapte également les mesures de prévention en conséquence.

#### 4.4.3.4 Formations relatives à la prévention de la corruption

Dans le cadre de la politique générale de formation d'ALTEN, le Groupe a défini un parcours de formation adapté aux populations cibles ainsi qu'un programme de sensibilisation destiné à l'ensemble des collaborateurs. Dès l'intégration des nouveaux collaborateurs, ceux-ci sont sensibilisés à la culture du Groupe en matière de « tolérance zéro » de la corruption, notamment à travers le livret d'accueil qui fait référence à la Charte Éthique, le Code de conduite anticorruption et la politique cadeaux et invitations. Dans le cadre de leur intégration, les nouveaux collaborateurs doivent aussi réaliser un *e-learning* intitulé « Prévenir la corruption », disponible en plusieurs langues. Cet *e-learning* est déployé et intégré au parcours de formations obligatoires pour l'ensemble des collaborateurs, y compris les nouveaux arrivants. L'*e-learning* aborde l'engagement anticorruption d'ALTEN, l'organisation dédiée à la lutte contre la corruption,

les différents types de corruption, les principes du Code de conduite anticorruption, les conflits d'intérêts, les paiements de facilitation, les cadeaux et invitations et le système d'alerte. Il est assorti d'un quiz permettant d'en attester la bonne compréhension. L'*e-learning* n'a pas de limite de durée de validité. Le contenu de l'*e-learning* a fait l'objet d'une mise à jour en 2024.

En 2024, toutes les populations étaient considérées comme exposées au risque de corruption et ont donc fait l'objet de la politique de sensibilisation en la matière. Certaines équipes commerciales, le management, les équipes juridiques, les équipes Achats et les équipes en charge des fusions-acquisitions ont été identifiées comme fonctions à plus fort risque et feront l'objet d'une formation renforcée en 2025.

Les ambassadeurs Éthique et Conformité bénéficient en plus d'une formation continue.

La formation des organes de gouvernance est précisée à la section Formation des membres du Conseil d'administration à la page 116.

#### Indicateurs clés de performance

	Indicateur clé de performance	2022	2023	2024	Objectifs 2025
<i>E-learning</i> sur la prévention de la corruption	% de collaborateurs sensibilisés à la prévention de la corruption	66 %*	67 %*	71 %**	75 %

\* Pour le périmètre France, Allemagne et Royaume-Uni.

\*\* Pour le périmètre France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Maroc, CleNET et AIXIAL GROUP

Le suivi des indicateurs clés de performance concernant les formations anticorruption est piloté par le Département Éthique & Conformité, qui remonte ces informations au Comité Éthique & Conformité plusieurs fois par an.

#### 4.4.3.5 Cas de corruption

A la connaissance d'ALTEN, en 2024, aucune investigation n'a été ouverte à l'encontre du groupe ALTEN liée à des faits de corruption. Par ailleurs, aucune procédure en la matière n'est en cours et aucune condamnation pour violation des lois relatives à la lutte contre la corruption n'a été prononcée à l'encontre du groupe ALTEN. Enfin, aucun fait avéré de corruption ou de tentative de corruption impliquant des collaborateurs du Groupe ou des partenaires commerciaux n'a été identifié par ALTEN.

En cas de manquement avéré aux règles de lutte contre la corruption, le groupe ALTEN, qui applique une politique de tolérance zéro, prend des mesures correctives et disciplinaires appropriées pouvant aller jusqu'au licenciement ou à la rupture des relations commerciales. Les informations relatives au manquement avéré seraient présentées aux administrateurs dans le cadre du Comité d'audit.

Le Département Éthique & Conformité maintient un suivi rigoureux de son programme anticorruption et renforce continuellement ses actions de prévention, notamment par la mise à jour de ses politiques et de ses contrôles.

ALTEN met à jour le cas échéant sa cartographie des risques de corruption en fonction de l'expérience acquise lors du traitement des différentes alertes éthiques et adapte également les mesures de prévention en conséquence.

#### 4.4.3.6 Influences politiques et activités de lobbying [G1-5]

En 2024, le groupe ALTEN n'a exercé aucune activité de *lobbying* ni de contributions politiques, financières ou en nature. Le groupe ALTEN s'engage à mener ses activités de *lobbying* conformément aux lois, aux conventions nationales et internationales applicables ainsi qu'à sa politique conformité. Les règles en la matière sont rappelées dans le Code de conduite anticorruption du Groupe.

#### 4.4.3.7 Transparence fiscale

Conforme à la stratégie du Groupe, sa politique fiscale préserve sa réputation et réduit les risques fiscaux qu'il encourt. Le Groupe adopte une approche fiscale responsable dans ses pratiques. Son modèle de gestion fiscale efficace respecte strictement les lois et réglementations internationales. À cet effet, la politique fiscale du Groupe ALTEN s'articule autour de trois principes :

- la prévalence de l'activité économique : l'implantation dans un pays se fonde sur la volonté de développer la meilleure offre et le meilleur service aux clients nationaux ;
- la juste imposition des opérations : le Groupe applique rigoureusement les règles fiscales nationales et internationales et paie les impôts dans chaque pays ;
- la maîtrise des risques fiscaux : le Groupe sécurise les coûts fiscaux par :
  - la fiabilisation des données financières,
  - la documentation des options fiscales,
  - l'amélioration continue du recensement et de la gestion des risques fiscaux au sein du Groupe.

Le Groupe ALTEN a établi une politique de prix de transfert conforme aux principes de l'OCDE. Le Groupe veille à la juste répartition entre pays de ses marges opérationnelles internes. Conformément à ses obligations légales, le Groupe effectue son *country by country reporting* depuis l'exercice 2017.

Il déclare la répartition de ses bénéfices, impôts et activités, par juridiction fiscale. Le Groupe n'est pas juridiquement implanté dans les États et territoires non coopératifs définis par les lois françaises et internationales.

#### 4.4.4 PRÉVENTION DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES

Le groupe ALTEN exerce ses activités dans le strict respect des régimes de sanctions internationales. Pour ce faire, ALTEN a défini et déploie une politique conformité en matière de violation des sanctions internationales. Ce dispositif est régulièrement renforcé, au travers de formations complémentaires et des mises à jour des documents et procédures associées. Cette politique repose sur les éléments suivants :

##### Référentiel conformité

La Charte Éthique formalise l'engagement du groupe ALTEN en matière de respect des réglementations nationales et internationales. Ces engagements sont renforcés par le programme de Conformité Sanctions Internationales applicable aux employés concernés.

##### Cartographie des risques

Les différentes directions du Groupe (filiales et fonctions Groupe) évaluent le risque de violation de sanctions internationales dans le cadre de la campagne annuelle des risques du groupe ALTEN. La méthodologie est rappelée au chapitre 2 du présent rapport, à la section 2.5 - Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

##### Procédures d'évaluation des tiers

Les procédures d'évaluation des tiers mises en place dans le

cadre de la lutte contre la corruption visent également à assurer la conformité des activités du Groupe aux sanctions internationales, en vérifiant notamment la potentielle présence de tiers sur les listes des personnes sanctionnées.

##### Dispositif de formation

Un *e-learning* intitulé « Sanctions Internationales » est en cours d'intégration au parcours de formations obligatoires pour les collaborateurs concernés. Cet *e-learning* rappellera les grandes lignes du Programme de Conformité Sanctions Internationales du Groupe.

##### Dispositif d'alerte

Le dispositif d'alerte ALTEN *Integrity Line* permet aux parties prenantes internes et externes du Groupe de signaler une violation des sanctions internationales. Le dispositif d'alerte du Groupe est présenté à la section 4.4.3.3 - Dispositif d'alerte, procédure d'alerte et traitement des signalements .

##### Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle et d'évaluation interne permet de contrôler l'efficacité des mesures, d'identifier les écarts et de définir des actions de prévention d'actes de violation des sanctions internationales. Il s'effectue sur le fondement de la cartographie des risques majeurs.

#### 4.4.5 GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS [G1-2]

[GRI 102-9] [GRI 308-1] [GRI 414-1]

##### 4.4.5.1 Renforcer et harmoniser les pratiques achats sur l'ensemble du Groupe

###### La politique et le programme achats 2022-2025

La politique achats d'ALTEN est portée par la Direction des achats Groupe. Elle est construite autour des 6 axes de travail suivants :

1. l'axe expertise, visant à partager et accompagner les parties prenantes internes dans la formalisation, l'application et le suivi des processus et bonnes pratiques achats ;
2. l'axe performance contribuant aux résultats financiers et extra-financiers de l'entreprise ;
3. l'axe qualité qui pilote la conformité de ses tiers au regard des exigences contractuelles, normatives et réglementaires ;
4. l'axe relation commerciale, consacré à l'intégrité et à la pérennité des relations fournisseurs tout en stimulant l'innovation et la mise en concurrence ;
5. l'axe risque, permettant au Groupe de respecter ses obligations et engagements relatifs au devoir de vigilance et à la conformité, à la solidité financière, au pilotage de la performance RSE, à la maîtrise de la sécurité des systèmes d'information, à la sûreté nucléaire et des risques éthiques vis-à-vis de ses partenaires ;

6. l'axe RSE, dans une démarche visant à développer et déployer ses valeurs en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) et d'éthique.

La Direction des achats pilote le déploiement de la stratégie achats en synergie avec les autres directions de l'entreprise. Cette stratégie se décline sur l'ensemble des familles d'achat et s'inscrit dans une logique d'amélioration continue à l'échelle du Groupe.

###### Accompagnement des filiales à l'international

Pour accompagner les entités internationales dans leur démarche achats, la Direction des achats du groupe ALTEN met à disposition de ses filiales un catalogue de services regroupant les thématiques suivantes :

- le déploiement de contrats-cadres ;
- l'application des processus au travers du référentiel documentaire France ;
- la mise à disposition d'outils de *reporting* financier et extra-financier ;
- la mise en place d'une communauté achats à l'échelle du Groupe ;
- l'accompagnement dans le déploiement de la démarche achat responsable du Groupe (décrite à la section 4.4.5.3 - Achats responsables ).

#### 4.4.5.2 Évaluation et maîtrise du risque chez les fournisseurs et prestataires

La Direction des achats pilote la maîtrise du risque de ses fournisseurs à travers 5 axes: solidité financière, éthique et conformité, environnement, social, sécurité des systèmes d'information, et qualité.

L'évaluation des risques est intégrée dès la phase de consultation lors des appels d'offres (soumissionnaires), puis révisée annuellement pour l'ensemble des fournisseurs stratégiques.

Lorsque le risque résiduel se situe au-delà des attentes d'ALTEN, des actions de traitement du risque sont entreprises dans le but de faire progresser le niveau de maturité du fournisseur.

La Direction des achats peut également déclencher des audits physiques si la documentation présentée n'est pas satisfaisante.

En l'absence d'amélioration notable de sa maturité, ALTEN peut mener des actions allant jusqu'au déréférencement du fournisseur.

Les fournisseurs d'ALTEN qui interviennent dans le cadre de prestations ayant un impact potentiel sur des questions telles que la sûreté nucléaire, font également l'objet d'un suivi particulier, d'audits systématiques voire de plans de surveillance. Un niveau d'exigence particulier, fixé par la norme ISO 19443, est imposé aux fournisseurs concernés.

#### 4.4.5.3 Achats responsables

Le dispositif achats responsables d'ALTEN est déployé sur le périmètre France et Allemagne au 31 décembre 2024.

##### 4.4.5.3.1 Principes Fondateurs

Pour insuffler de la durabilité dans ses pratiques d'achats et au sein de sa chaîne d'approvisionnement, ALTEN a mené une réflexion dès 2022 qui a abouti à l'identification de trois principes :

- repenser l'acte d'achat : adopter une approche produit/ service plus respectueuse de l'environnement, du social, des Droits humains et de l'éthique ;
- intégrer la dimension RSE : collaborer avec les clients internes pour définir les besoins et intégrer la dimension RSE dans les marchés, les spécifications techniques et/ou les conditions d'exécution ;
- valoriser les fournisseurs responsables : intégrer les exigences de durabilité dans les critères de sélection ou d'attribution pour valoriser les fournisseurs ayant une démarche responsable performante.

ALTEN a décliné les engagements du Groupe dans son processus achats, assurant ainsi une intégration systématique de critères de durabilité au sein de sa chaîne d'approvisionnement.

##### 4.4.5.3.2 Engagements de durabilité

Pour assurer la réussite de cette démarche, la Direction des achats s'est engagée à :

- cartographier, évaluer et piloter les risques achats ;
- préserver l'environnement en réduisant l'impact sur les trois scopes du bilan carbone ;
- agir pour l'inclusion en achetant solidaire ;
- piloter et communiquer la performance des achats responsables ;
- renforcer la structure et la visibilité de la démarche d'achats responsables.

##### Mise en oeuvre de la démarche achats responsables

L'approche achats responsables repose sur les principes de la norme ISO 20400:2017, qui fournit des lignes directrices pour intégrer la responsabilité sociétale dans les processus d'achats, comme décrit dans l'ISO 26000. Ainsi, la Direction des achats ALTEN a obtenu en décembre 2022 le niveau 3 « confirmé » du référentiel AFAQ achats responsables d'AFNOR certifications.

##### La Charte Achats responsables

Elle formalise les engagements mutuels entre ALTEN et ses fournisseurs. Elle s'appuie sur les principes fondateurs du Pacte mondial des Nations unies, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et les Principes directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales.

Celle-ci est accessible sur le site institutionnel du groupe ALTEN. Cette refonte reflète plus fidèlement les engagements du groupe ALTEN et les attentes envers les fournisseurs. La Charte adresse notamment les thématiques suivantes :

- Droits de l'Homme ;
- travail des enfants et travail illégal ;
- travail forcé et obligatoire, harcèlement ;
- discrimination ;
- lutte contre la corruption ;
- santé et sécurité ;
- rémunérations ;
- liberté d'association ;
- environnement ;
- protection de l'information ;
- diversité et inclusion.

##### 4.4.5.3.3 La procédure achats

Elle vient décrire l'ensemble des activités visant à respecter les engagements précédemment cités.

##### Gestion des ressources et compétences

ALTEN accompagne ses équipes dans leur compréhension des enjeux de durabilité et mise en oeuvre au travers de leurs activités. En complément de la sensibilisation aux engagements RSE du Groupe dispensée à chaque collaborateur à son entrée dans le Groupe, les acheteurs doivent suivre un module spécifique dédié à l'incorporation de ces pratiques dans leurs métiers.

### Gestion des risques fournisseurs

La maîtrise du risque est appliquée sur l'ensemble du cycle d'achats tel que défini dans la procédure de gestion des risques des tiers fournisseurs. Celle-ci inclue notamment les volets environnement, social et éthique.

Elle s'applique dès la phase d'appel d'offres, ainsi tout soumissionnaire fait l'objet d'une évaluation de maturité RSE s'appuyant sur les résultats de plateformes d'évaluation externes et/ou un questionnaire d'auto-évaluation abordant les thèmes suivants :

- environnement ;
- social et Droits humains ;
- éthique ;
- achats responsables.

Le niveau de maturité du fournisseur sur ces thématiques est pris en compte au moment de la sélection finale.

Par ailleurs, l'ensemble des fournisseurs à risque est soumis à une campagne annuelle visant à :

- engager : envoi et signature de la Charte Achats responsables ;
- évaluer : questionnaire d'auto-évaluation sur les volets RSE ;
- accompagner : plan d'accompagnement pour les fournisseurs les moins matures.

L'accompagnement réalisé a, par exemple, pris la forme en 2024 de sessions de travail sur les plans d'actions de certains fournisseurs ainsi que la participation de ces derniers à un programme de sensibilisation proposé par le Pacte mondial France composé de 4 modules. Également, dans le cadre de son programme d'audit fournisseurs visant à évaluer la conformité des fournisseurs aux exigences normatives, réglementaires, et relatives à la prestation réalisée pour le Groupe, ALTEN a pu mesurer les progrès et proposer des axes d'amélioration à certains de ses partenaires.

### Déploiement de la démarche et gouvernance

Fort de l'atteinte de ses objectifs sur le périmètre France, ALTEN a défini une feuille de route visant à déployer le dispositif sur un périmètre international couvrant 80 % du chiffre d'affaires Groupe à horizon 2029. En 2024, la Direction des achats Groupe a constitué une équipe projet qui a permis d'étendre le dispositif à l'Allemagne en coopération avec les équipes locales, portant à une couverture du dispositif de 37 % du chiffre d'affaires du Groupe. Ce déploiement se poursuivra en 2025 avec pour objectif d'atteindre la couverture de 47 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Le déploiement de la démarche est suivi par un comité de pilotage qui se réunit chaque trimestre et qui est composé de la Direction RSE, de la Direction financière et de la Direction des Achats. L'avancement du déploiement a vocation à être présenté au comité RSE et lors des revues de direction de façon annuelle à partir de 2025.

## 4.4.6 PLAN DE VIGILANCE

En application de la loi n° 2017-399 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, le groupe ALTEN met en œuvre un Plan de Vigilance. Ce Plan de Vigilance vise à identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant de ses propres activités et de celles de ses filiales ainsi que des activités de ses sous-traitants et fournisseurs.

Le Plan de Vigilance est élaboré par les principales directions en charge des sujets couverts par le devoir de vigilance (Direction RSE, Direction des Ressources humaines, Direction des Achats et Direction juridique) sous la coordination du Département Ethique et Conformité. Le Comité Ethique & Conformité, quant à lui, suit les indicateurs clés du Plan de Vigilance.

La présente section détaille les modalités de mise en œuvre du Plan de Vigilance du groupe ALTEN. Il comprend les éléments suivants :

- une cartographie des risques ;
- des procédures d'évaluation ;
- des mesures d'atténuation des risques ;
- un dispositif d'alerte ;
- un dispositif de suivi ;

Le présent Plan de Vigilance s'applique à l'ensemble du périmètre du groupe ALTEN.

Le dispositif d'alerte relatif au devoir de vigilance est décrit à la section 4.4.3.3 Dispositif d'alerte, procédure d'alerte et traitement des signalements. Aucune alerte en lien avec le Devoir de Vigilance n'a été reçue en 2024.

### 4.4.6.1 Cartographie des risques

La campagne annuelle de cartographie des risques majeurs d'ALTEN permet d'identifier et hiérarchiser les risques liés au devoir de vigilance à l'échelle du Groupe. La liste des risques constituant le Plan de Vigilance est constituée de risques présents dans la cartographie des risques RSE et la cartographie des risques général.

- Catégorie de risque / Risque identifié :
  - Droits humains : Non-respect de la réglementation RH, comportement RH non éthique
  - Santé et sécurité : Risque lié à la santé et à la sécurité au travail des collaborateurs
  - Environnement : Risque lié au changement climatique, non-respect des normes environnementales, et le non-respect des engagements environnementaux d'ALTEN.

En complément, un risque dédié au non-respect du devoir de vigilance est intégré à la cartographie des risques majeurs.

Par ailleurs, la cartographie des risques ESG est présentée à la section 4.1.4 Impacts, Risques et Opportunités importants.

#### 4.4.6.2 Mesures d'atténuation

Au travers d'une démarche volontaire d'évaluation auprès de l'organisation Ecovadis, ALTEN se mesure annuellement aux meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. En 2024, ALTEN a atteint la note de 84/100, en progression de 2 points par rapport à 2023, confirmant sa médaille « Platinum », plus haut niveau de distinction d'Ecovadis.

Les évaluations et certifications des filiales d'ALTEN en lien avec le devoir de vigilance sont décrites à la section 4.1.3.3.2.

Les évaluations et actions auprès des sous-traitants et fournisseurs d'ALTEN sont décrites à la section 4.4.5.3 Achats responsables.

ALTEN a mis en place des mesures adaptées de prévention et d'atténuation des risques identifiés dans sa cartographie, afin de prévenir les impacts graves sur les droits humains, la santé et la sécurité des personnes et sur l'environnement. Ci-après le tableau présentant les références de renvoi des mesures d'atténuation :

Scénarios	Description du risque	Référence de renvoi
Atténuation et adaptation au changement climatique	Impacts négatifs sur l'environnement en cas de maintien ou d'augmentation des émissions de GES associé aux opérations propres du Groupe	4.2.2.2 Politiques liées au changement climatique [E1-2], les plans d'action et ressources [E1-3], les leviers de décarbonation, les cibles et résultats [E1-4]
Dialogue Social	Impacts négatifs sur les collaborateurs en cas d'absence ou de mauvaise qualité du dialogue social	4.3.5 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants
Hygiène, santé et sécurité des collaborateurs	Impacts négatifs sur les collaborateurs en cas d'atteinte à leur bien-être ou à leur santé physique et mentale	4.3.7 Actions mises en place pour gérer les impacts, risques et opportunités

S'agissant des évaluations et certifications des filiales d'ALTEN en lien avec le devoir de vigilance, celles-ci sont disponibles à la section 4.1.3.3.2. Une performance extra-financière reconnue.

S'agissant des évaluations et actions auprès des sous-traitants et fournisseurs d'ALTEN, les mesures mises en œuvre par ALTEN reposent sur la politique d'Achats Responsables décrite à la section 4.4.5.3.

#### 4.4.6.3 Dispositif de suivi et évaluation d'efficacité

Dans le cadre des risques liés au devoir de vigilance, les Directions concernées mettent en œuvre des procédures d'évaluation régulière des activités du Groupe et de ses principaux fournisseurs. Chaque direction assure également le suivi des risques identifiés dans sa cartographie annuelle des risques.

Les procédures en lien avec le devoir de vigilance sont mises à jour régulièrement. Les politiques, les actions et les résultats d'ALTEN en matière sociale, environnementale, de Droits humains, d'éthique des affaires et d'achats responsables font l'objet d'une évaluation annuelle par Ecovadis.

## 4.5 INFORMATIONS SPÉCIFIQUES DE L'ENTITÉ - INNOVATION DURABLE

Dans le cadre de l'analyse de double-matérialité menée en 2024, des impacts positifs et opportunités relatifs à l'enjeu d'innovation environnementale se sont révélées matériels. Ce chapitre vise à décrire la démarche d'ALTEN pour maintenir le niveau et viser à maximiser ces derniers. La méthodologie de l'analyse de double matérialité est décrite à la section 4.1.6.1 - Méthodologie de l'analyse de double matérialité [IRO-1]

Les résultats relatifs à l'enjeu d'innovation durable sont présentés dans les tableaux suivants :

Enjeux	Opportunités	Périmètre et sévérité
Innovation durable	Création de nouveaux débouchés business grâce au dynamisme de l'activité d'innovation environnementale du Groupe qui lui permet d'être reconnu en tant qu'acteur	Opérations propres d'ALTEN Court terme

Enjeux	Impact positif	Périmètre et impact	Localisation dans la chaîne de valeur
Innovation durable	Impacts positifs sur les enjeux environnementaux grâce à des projets de R&D à portée environnementale	Opérations propres d'ALTEN Moyen terme	Au-delà de la chaîne de valeur
Innovation durable	Impacts positifs sur les enjeux sociaux et sociétaux grâce à des projets de R&D à portée sociétale ou sociale	Opérations propres d'ALTEN Long terme	Au-delà de la chaîne de valeur
Innovation durable	Impacts positifs sur le développement des compétences et de la carrière des Ingénieurs du Groupe	Opérations propres d'ALTEN Court terme	Collaborateurs

ALTEN a mené en 2024 des projets d'innovation répondant aux enjeux sociaux, par exemple autour de thématiques santé. Le Groupe s'attachera en 2025 à cartographier de manière exhaustive ses activités d'innovation ayant trait à tous les enjeux

de durabilité. En 2024, l'analyse a uniquement été menée sur les projets répondant à des enjeux environnementaux. La démarche est décrite ci-après.

### 4.5.1 UNE POLITIQUE D'INNOVATION DURABLE INTÉGRÉE [MDR-P]

ALTEN, par son positionnement unique combinant à la fois les métiers de l'Ingénierie avec ceux du numérique et des services aux entreprises, innove pour répondre aux enjeux de durabilité.

Cette innovation est réalisée à la fois dans le cadre des projets vendus aux clients partout dans le monde, mais aussi sur fond propre, selon une politique volontaire, matérialisée par la mise en place d'une Direction de l'Innovation (DIN), dont les 11 *Labs* opèrent en 2024 en France et au Royaume-Uni. ALTEN considère crucial qu'une part importante de ses activités d'innovation répondent aux enjeux de durabilité et particulièrement aux enjeux environnementaux, en contribuant aux thématiques suivantes : atténuation et adaptation au changement climatique, préservation de la ressource en eau et économie circulaire. Cette contribution via l'innovation environnementale, en croissance constante depuis 2018, année de la première mesure, a atteint un niveau de 31 % en 2023, sans qu'elle soit pilotée avec des objectifs chiffrés.

Cette démarche répond complètement aux opportunités et impacts positifs cités ci-dessus.

1. Par son activité d'innovation durable, ALTEN se positionne comme un leader visionnaire dans son secteur. Cette approche proactive favorise la fidélisation des clients, attire de nouveaux talents sensibles aux enjeux écologiques, et ouvre la voie à des collaborations stratégiques avec des acteurs engagés dans la transition vers un avenir plus durable. Cette démarche renforce ainsi la capacité et légitimité de l'entreprise à aider ses clients à répondre à leurs propres enjeux.

2. En se concentrant sur la création de solutions d'Ingénierie ayant un impact environnemental essentiellement positif, ALTEN favorise une dynamique d'innovation continue qui non seulement améliore les performances internes, mais positionne également l'entreprise comme un acteur clé dans la recherche de solutions durables. En développant des connaissances approfondies et en proposant des solutions innovantes, ALTEN contribue activement à la protection de l'environnement tout en consolidant sa réputation d'excellence et de responsabilité. Les impacts des projets menés par ALTEN sont ainsi directement contributifs aux enjeux de société actuels, tels que la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité et la promotion de l'économie circulaire. Cette approche démontre l'engagement de l'entreprise à répondre aux défis sociétaux contemporains, tout en renforçant sa position de leader dans le domaine de l'innovation environnementale.

3. ALTEN offre un champ d'investigation unique, multidisciplinaire et multisectoriel à tous ses consultants, combinant à la fois les métiers de l'Ingénierie avec ceux du numérique et des services aux entreprises. Encadrés par les experts et spécialistes techniques et scientifiques, ils construisent au sein des *ALTEN Labs* des propositions de valeur innovantes qui combinent ces différentes expertises. En leur donnant l'opportunité de s'engager dans des projets de R&D contribuant aux enjeux de la durabilité, la démarche d'innovation entretient activement la culture d'Ingénierie des collaborateurs et participe au renforcement de leur expertise. Elle permet à ses collaborateurs d'acquérir de nouvelles compétences et de se familiariser avec les dernières avancées technologiques et méthodologiques.

Des moyens importants sont mis en œuvre pour favoriser cette politique d'innovation environnementale.

La Direction de l'innovation qui compte dans ses effectifs en France et au Royaume-Uni plus de 100 permanents et encadrants est structurée pour pouvoir accueillir chaque année près d'un quart des consultants en présence. Pour faire connaître sa démarche au-delà de la direction et permettre aux collaborateurs engagés chez des clients de suivre l'actualité de R&D, des *web-conferences* sur les sujets de recherche sont organisées chaque semaine. Ces rendez-vous sont l'occasion de discussions très riches composées de questions-réponses et d'échanges d'idées.

Les sujets d'innovation traités sont le reflet des enjeux de demain, dont la durabilité occupe une place importante. Le choix de ces sujets se réalise dans une approche *bottom-up*, intégrant les consultants au contact du terrain au travers des missions clients et les visions d'experts thématiques.

Dans une démarche d'amélioration continue et pour contribuer au développement d'une démarche d'innovation de qualité, ALTEN a participé en 2024 à la rédaction de la norme ISO 56001 Système de management de l'innovation. La direction étudie actuellement l'opportunité d'une certification de la démarche du Groupe suivant ce référentiel.

Au-delà des moyens mis en œuvre sur les activités d'innovation, la Direction générale du Groupe a décidé de la mise en place en 2024 d'une équipe et d'un outillage web dédiés à la caractérisation et au suivi du caractère durable et/ou innovant de l'ensemble des missions chez les clients contribuant au chiffre d'affaires d'ALTEN. Cette cartographie sera complétée en 2025 par les projets répondants aux autres enjeux de durabilité, à savoir les enjeux sociaux (santé ou sécurité des personnes par exemple) et éthiques.

## 4.5.2 UN TAUX D'INNOVATION ENVIRONNEMENTALE DE 31 %, REFLET DE L'ENGAGEMENT D'ALTEN [MDR-T]

Depuis 3 ans, ALTEN mesure chaque année la part d'innovation répondant à des enjeux environnementaux. Ce taux d'innovation « environnementale » est calculé en faisant le ratio entre le volume d'activités d'innovation identifiées comme durables d'un point de vue de l'environnement selon la définition ALTEN et le volume total des activités d'innovation identifiées dans le Groupe.

Les activités de recherche menées dans les projets au sein des ALTEN Labs sont de facto intégrées au dénominateur parmi les activités innovantes. Le caractère innovant des autres activités est jugé pour chaque projet, mission par mission. Toutes les missions à caractère innovant sont classées selon 4 catégories exclusives : innovation environnementale, sécurité, santé, transformation digitale. La caractérisation R&D et la catégorisation des activités sont réalisées par une équipe

dédiée à la valorisation scientifique des missions. Cette analyse a été réalisée en 2024 sur un périmètre de projets couvrant 81 % du chiffre d'affaires du groupe ALTEN, dont la quasi-totalité des activités pilotées hors Asie.

Le taux d'innovation environnementale mesuré en 2024 est stable par rapport à 2023, à un niveau très satisfaisant de 31 %. Ce résultat reflète l'engagement du Groupe à contribuer aux enjeux environnementaux du moment, au-delà de ses enjeux propres. Cette vision sera complétée en 2025 par les projets répondants aux autres enjeux de durabilité, à savoir les enjeux sociaux (santé ou sécurité des personnes par exemple) et éthiques. En 2025 aussi, ALTEN mettra sa puissance d'Ingénierie à profit des défis du moment, dans une optique de maintenir et maximiser sa contribution.

## 4.5.3 CONTRIBUTION AUX GRANDS ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX [MDR-A]

Voici quelques exemples de projets de R&D menés au sein des ALTEN Labs qui adressent directement les défis environnementaux. Ces initiatives montrent comment ALTEN s'engage activement dans la recherche de solutions innovantes pour réduire l'impact écologique, améliorer la gestion des ressources et soutenir la transition vers des pratiques plus durables.

### Réduction des émissions de CO2

- Une équipe du laboratoire ALTEN à Toulouse se consacre à l'écoconception d'un réservoir d'hydrogène liquide en composites, en cherchant à optimiser la performance environnementale à chaque étape. Ce projet est particulièrement intéressant en raison de sa complexité : réduire l'indice gravimétrique (*Eco Engineering*), améliorer les processus de fabrication (*Eco Manufacturing*), tout en assurant la fiabilité et la certification de l'intégration de ce système complexe.
- Le projet *Electrical Vehicule Routing Problem* a quant à lui pour objectif d'aider les opérateurs de fret à adopter progressivement la mobilité électrique pour leur flotte de camions utilisée pour la livraison du dernier kilomètre, via une planification prenant en compte le coût, les délais et les émissions de CO<sub>2</sub>, pour une optimisation multi-objectifs.

### Efficacité énergétique

- Le projet *Green Factory* propose un outil de gestion et d'optimisation des consommations énergétiques d'une usine, couvrant à la fois les aspects industriels et numériques. Il permet de piloter la consommation énergétique globale, de gérer plusieurs sources d'énergie, et de prendre des décisions optimales grâce à la prédiction, la simulation et la prescription de solutions écologiques et économiques.
- Le projet *ÉcoloT4.0*, sélectionné par l'ADEME, vise à développer un outil de mesure et d'aide à l'éco-conception pour des capteurs intelligents, afin de réaliser des opérations de maintenance prédictive. Les principaux objectifs sont d'optimiser les processus, éviter les pannes, et réduire l'usure des outils ainsi que les consommations énergétiques, avec une application concrète dans les usines d'un partenaire de l'industrie aéronautique. Une méthode d'évaluation par Analyse de Cycle de Vie (ACV) est appliquée pour évaluer les impacts environnementaux du produit étudié tout au long de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières à la fin de vie.

### Utilisation des énergies renouvelables

- L'objectif du projet *Solar Savvy* est d'estimer le potentiel solaire des toits, champs et places de parking au Royaume-Uni en utilisant la vision par ordinateur, les données Lidar et météorologiques, intégrées dans un outil web. Cela permet d'optimiser l'installation de panneaux solaires, réduisant ainsi la dépendance aux énergies fossiles et l'empreinte carbone.

### Préservation de la biodiversité et de l'environnement

- En collaboration avec STMICROELECTRONICS et SCHNEIDER ELECTRIC, des recherches sont en cours pour développer une solution de vidéosurveillance intelligente et économique pour les éoliennes. Ce projet vise à rendre l'installation de parcs éoliens dans des zones peu peuplées compatible avec la préservation des espèces protégées. Le système de caméra intelligent, conçu par STMICROELECTRONICS, analyse les espèces en vol autour des éoliennes. En cas de risque de collision, comme lors de migrations en groupe ou d'activités agricoles, le système développé par SCHNEIDER ELECTRIC, installé dans l'éolienne, déclenche l'arrêt de l'appareil pour éviter tout accident.

### Pollution et gestion des déchets

- Le projet « Détection des déchets environnement par drones » vise à améliorer la détection des déchets en milieu urbain et extra-urbain en utilisant des drones pour des vues aériennes et l'analyse de données en temps réel via l'apprentissage automatique, fédéré et semi-supervisé. Les drones localisent avec précision et efficacité les dépôts non autorisés, signalent les déchets via GPS et s'intègrent aux systèmes de collecte existants pour automatiser la détection des déchets.
- Le projet ETM (*Effective Transport Management*) vise à améliorer la fluidité du trafic et à réduire les embouteillages, et en conséquence les émissions de gaz polluants grâce à des technologies avancées utilisant des modèles d'IA de renforcement stables et réactifs qui s'adaptent aux conditions de trafic et permettent un contrôle des feux de circulation et un guidage personnalisé des véhicules et continuellement adapté en fonction des conditions de trafic.

## 4.6 RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

**Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 de ALTEN S.A. relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024**

À l'assemblée générale de la société,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaires aux comptes de ALTEN S.A. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans la section « Etat de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe (ci-après « l'Etat de durabilité »).

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, ALTEN S.A. est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du Groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par ALTEN S.A. pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Etat de durabilité du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par ALTEN S.A. dans le rapport de gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

### Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion d'ALTEN S.A. notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par ALTEN S.A. en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives. Elle ne porte pas non plus sur le respect par l'entité des dispositions légales et réglementaires relatives au plan de vigilance publié en application de l'article L225-102-1 du code de commerce.

## Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par ALTEN S.A. pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail.

### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par ALTEN S.A. lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans l'Etat de durabilité, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

### Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par ALTEN S.A. avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail, nous vous informons que à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

### Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Alten S.A. pour déterminer les informations publiées.

#### Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées au paragraphe « 4.1.4.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes » de l'Etat de durabilité.

Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par l'entité pour identifier :

- les parties prenantes, qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur.

Nous nous sommes entretenus avec la Direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et avons inspecté la documentation disponible. Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par l'entité avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée dans le paragraphe « Intérêts et points de vue des parties prenantes » de la note 4.1.4.2 de l'Etat de durabilité,

notamment, en ce qui concerne les modalités de collecte des intérêts et des points de vue des parties prenantes mises en place par l'entité.

#### Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées au 4.1.6.1 « Méthodologie de l'analyse de double matérialité [IRO-1] » de l'Etat de durabilité.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et le cas échéant, ceux qui sont spécifiques à l'entité, tel que présenté dans la note 4.1.6.1 « Méthodologie de l'analyse de double matérialité [IRO-1] ».

Nous avons également apprécié l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IRO.

Nous avons pris connaissance du tableau des IRO identifiés présenté au paragraphe 4.1.5 « Impacts, risques et opportunités (IRO) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires [SBM-3] », incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de ce tableau avec notre connaissance de l'entité et, le cas échéant, avec les analyses de risques menées par les entités du Groupe.

Nous avons :

- apprécié l'approche utilisée par l'entité pour recueillir les informations au titre des filiales ;
- apprécié la manière dont l'entité a considéré la liste des sujets de durabilité énumérés par la norme ESRS 1 (AR 16) dans son analyse ;
- apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par l'entité avec les analyses sectorielles disponibles ;
- apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités actuels et potentiels identifiés par l'entité, notamment ceux qui lui sont spécifiques, car non couverts ou insuffisamment couverts par les normes ESRS avec notre connaissance de l'entité ;
- apprécié comment l'entité a pris en considération les différents horizons temporels notamment s'agissant des enjeux climatiques ;
- apprécié si l'entité a pris en compte les risques et opportunités pouvant découler d'événements à la fois passés et futurs du fait de ses activités propres ou de ses relations d'affaires, y compris les actions entreprises pour gérer certains impacts ou risques.

### Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées aux paragraphes « Double matérialité » de la note 4.1.6.2 et « Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise » de la note 4.1.6.4 de l'Etat de durabilité du Groupe.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par le Groupe, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont le Groupe a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées.

## Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'« Etat de durabilité » avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le Etat de durabilité du Groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par ALTEN S.A relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

### Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées et sous la réserve décrite ci-après nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Etat de durabilité du Groupe, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Comme mentionné en notes « 4.1.2.3 Estimations, incertitudes et exclusions » et « 4.2.2.1.1 Gouvernance de la démarche climat » de l'Etat de durabilité, le Groupe a mis en place des mécanismes d'incitation et des politiques de rémunération des organes de gouvernance liés à des enjeux de durabilité ; toutefois, l'Etat de durabilité du Groupe ne comprend pas les informations requises dans ce cas par la norme ESRS 2 GOV-3, sans que cette omission ne soit justifiée.

### Observations

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans :

- la note « 4.1.2.3 Estimations, incertitudes et exclusions », concernant la restriction de périmètre des données sur les biens et services achetés (poste 3.1) dans le cadre du calcul des émissions de GES scope 3 ;
- la note « 4.3.9.2 Couverture des négociations collectives et dialogue social » concernant l'omission des informations relatives à la part de salariés couverts par des conventions collectives et des représentants du personnel ;
- la note « 4.4.3.4 Formations relatives à la prévention de la corruption » concernant l'omission des informations relatives à la part de salariés à risque couverts par des programmes de formation anti-corruption.

### Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

#### Informations fournies en application des normes relatives aux exigences générales et aux informations générales à publier (ESRS 1 et ESRS 2)

Les informations publiées au titre des extrapolations et estimations opérées sur les informations de durabilité sont mentionnées dans les notes « 4.1.1 Base générale pour la préparation du rapport de durabilité » et « 4.1.2.3 Estimations, incertitudes et exclusions » du rapport de gestion sur la gestion du groupe.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations. Nous avons :

- pris connaissance des procédures d'estimation et extrapolation utilisées ;
- acquis une compréhension de ces procédures au travers d'entretiens avec la Direction ;
- apprécié la cohérence des hypothèses considérées et des résultats obtenus avec notre compréhension du groupe et de ses activités ;
- vérifié par sondage l'exactitude arithmétique des calculs utilisés pour préparer les informations ;
- apprécié, au travers d'entretiens avec la Direction, la justification des arbitrages réalisés concernant les entités à inclure dans le scope d'extrapolation, ceci afin d'apprécier la cohérence du périmètre considéré pour l'information avec le périmètre des états financiers consolidés.

### Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Les informations publiées au titre du bilan d'émission de gaz à effet de serre sont mentionnées dans la note « 4.2.4 Bilan Carbone – Emissions brutes de GES scopes 1, 2 et 3 et intensité carbone [E1-6] » de l'Etat de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations :

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées ;
- nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés ;
- nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites sur le scope 1, scope 2 et scope 3 ;

- concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons :
  - apprécié la justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
  - apprécié le processus de collecte d'informations ;
- nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

## Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par ALTEN S.A pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies,

c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

### Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

### Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Les Commissaires aux comptes

Paris la Défense, le 25 avril 2025

**KPMG Audit IS**

Jean-Marc DISCOURS  
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2025

**GRANT THORNTON**

Jean-François BALOTEAUD  
Associé



## 4.7 ANNEXES

### 4.7.1 TABLEAUX RÉGLEMENTAIRES TAXONOMIE EUROPÉENNE

#### 4.7.1.1 Analyse du chiffre d'affaires

**Modèle: Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie – Informations pour l'année 2024.**

Exercice 2024		2024		Critères de contribution substantielle					
Activités économiques (1)	Code (1) (2)	Chiffre d'affaires (en M€)(3)	Part du chiffre d'affaires, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE</b>									
<b>A.1. ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)</b>									
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Dont habilitantes		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Dont transitoires		0	0 %	0 %					
<b>A.2. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE) (2)</b>									
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1. + A.2.)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
<b>B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>									
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie		4 142,93 €	100 %						
<b>TOTAL (A. + B.)</b>		<b>4 142,93 €</b>	<b>100 %</b>						

(1) Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir :

- CCM pour Atténuation du changement climatique ;
- CCA pour Adaptation au changement climatique ;
- WTR pour Ressources aquatiques et marines ;
- CE pour Économie circulaire ;
- PPC pour Prévention et réduction de la pollution ;
- BIO pour Biodiversité et Écosystèmes.

Par exemple, le code correspondant à l'activité «Boisement» sera le suivant: CCM 1.1.

(2) Les activités ne doivent être déclarées dans la section A.2 du présent modèle que si elles ne sont conformes à aucun des objectifs environnementaux pour lesquels elles sont éligibles. Les activités qui sont conformes à au moins un objectif environnemental doivent être déclarées dans la section A.1 du présent modèle.

(3) Pour une activité à déclarer dans la section A.1, tous les critères DNSH et toutes les garanties minimales doivent être respectés. Pour les activités reprises dans la section A.2, les entreprises non financières peuvent choisir de remplir ou non les colonnes 5 à 17. Les entreprises non financières peuvent indiquer, dans la section A.2, la contribution substantielle et les critères DNSH qu'elles remplissent ou ne remplissent pas en utilisant :

- a) pour la contribution substantielle – les codes OUI/NON et N/EL au lieu de EL et N/EL et
- b) pour les critères DNSH – les codes OUI/NON.

Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH ») <sup>(3)</sup>							Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
Atténuation au changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)			
NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	%		
NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	%	H	
NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	%		T
							%		
							%		

### 4.7.1.2 Analyse du CapEx

Modèle: Part des dépenses CapEx issue des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie – Informations pour l'année 2024.

Exercice 2024		2024		Critères de contribution substantielle					
Activités économiques (1)	Code (1) (2)	CapEx (3) (en M€)	Part des CapEx, année N (4) (en %)	Atténuation du changement climatique (5) OUI/ NON N/ EL (4) (5)	Adaptation au changement climatique (6) OUI/ NON N/ EL (4) (5)	Eau (7) OUI/ NON N/ EL (4) (5)	Pollution (8) OUI/ NON N/ EL (4) (5)	Économie circulaire (9) OUI/ NON N/ EL (4) (5)	Biodiversité (10) OUI/ NON N/ EL (4) (5)
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>									
<b>A.1. ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)</b>									
74 « Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments »	CCM 74	0,09	0,07 %	OUI	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)		0,09	0,07 %	100%	0%	0%	0%	0%	0%
Dont habitantes		€	%	%	%	%	%	%	%
Dont transitoires		€	%	%					
<b>A.2. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE) (2)</b>									
				EL / N/ EL (6)	EL / N/ EL (6)	EL / N/ EL (6)	EL / N/ EL (6)	EL / N/ EL (6)	EL / N/ EL (6)
6.5 « Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers »	CCM 6.5	13,8	11 %	OUI	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL
7.7 « Acquisition et propriété de bâtiments »	CCM 7.7	89,9	72 %	OUI	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL	N/ EL
<b>CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)</b>		<b>103,76</b>	<b>82 %</b>	100%	%	%	%	%	%
<b>A. CapEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)</b>		<b>103,79</b>	<b>82 %</b>	100%	%	%	%	%	%

Critères d'absence de préjudice important  
(« critères DNSH ») <sup>(3)</sup>

Atténuation au changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des CapEx alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxonomie, année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	(en %)	H	T
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,07 %		
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,07 %		
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		T
							0,00 %		
							0,00 %		
							0		
							0,00 %		
							0,10 %		

Exercice 2024

2024

Critères de contribution substantielle

Activités économiques (1)	Code (1) (2)	CapEx (3) (en M€)	Part des CapEx, année N (4) (en %)	Atténuation du changement climatique (5) OUI/ NON N/ EL (4) (5)	Adaptation au changement climatique (6) OUI/ NON N/ EL (4) (5)	Eau (7) OUI/ NON N/ EL (4) (5)	Pollution (8) OUI/ NON N/ EL (4) (5)	Économie circulaire (9) OUI/ NON N/ EL (4) (5)	Biodiversité (10) OUI/ NON N/ EL (4) (5)
---------------------------	-----------------	----------------------	---------------------------------------	---	--	--------------------------------------	--	--	--

**B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE**

<b>CapEx des activités non éligibles à la taxonomie</b>	<b>22,01</b>	<b>18 %</b>
<b>TOTAL (A. + B.)</b>	<b>125,8</b>	<b>100 %</b>

- (1) Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir :
- CCM pour Atténuation du changement climatique ;
  - CCA pour Adaptation au changement climatique ;
  - WTR pour Ressources aquatiques et marines ;
  - CE pour Économie circulaire ;
  - PPC pour Prévention et réduction de la pollution ;
  - BIO pour Biodiversité et Écosystèmes.
- Par exemple, le code correspondant à l'activité «Boisement» sera le suivant: CCM 1.1.
- (2) Les activités ne doivent être déclarées dans la section A.2 du présent modèle que si elles ne sont conformes à aucun des objectifs environnementaux pour lesquels elles sont éligibles. Les activités qui sont conformes à au moins un objectif environnemental doivent être déclarées dans la section A.1 du présent modèle.
- (3) Pour une activité à déclarer dans la section A.1, tous les critères DNSH et toutes les garanties minimales doivent être respectés. Pour les activités reprises dans la section A.2, les entreprises non financières peuvent choisir de remplir ou non les colonnes 5 à 17. Les entreprises non financières peuvent indiquer, dans la section A.2, la contribution substantielle et les critères DNSH qu'elles remplissent ou ne remplissent pas en utilisant :
- a) pour la contribution substantielle – les codes OUI/NON et N/EL au lieu de EL et N/EL et
- b) pour les critères DNSH – les codes OUI/NON.

Critères d'absence de préjudice important  
(« critères DNSH ») <sup>(3)</sup>

Atténuation au changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des CapEx alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxonomie, année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON			

(4) OUI - Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;  
NON - Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;  
N/EL - Non éligible : activité non éligible à la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.

(5) Lorsqu'une activité économique contribue de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux, les entreprises non financières indiquent, en caractères gras, l'objectif environnemental le plus pertinent aux fins du calcul des ICP des entreprises financières, en évitant le double comptage. Dans le calcul de leurs ICP respectifs, lorsque l'utilisation du financement n'est pas connue, les entreprises financières calculent le financement des activités économiques contribuant à plusieurs objectifs environnementaux au titre de l'objectif environnemental le plus pertinent déclaré en caractères gras dans le présent modèle par les entreprises non financières. Un objectif environnemental ne peut être déclaré qu'une fois en gras sur une ligne afin d'éviter le double comptage des activités économiques dans les ICP des entreprises financières. Cette disposition ne s'applique pas au calcul de l'alignement des activités économiques sur la taxonomie pour les produits financiers définis à l'article 2, point 12, du règlement (UE) 2019/2088.

Les entreprises non financières déclarent également le degré d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, y compris l'alignement sur chacun des objectifs environnementaux pour les activités contribuant de manière substantielle à plusieurs objectifs, en utilisant les modèles des onglets CA (2), CapEx (2) et OpEx (2).

(6) EL - Activité éligible à la taxonomie pour l'objectif visé ;  
N/EL - Activité non-éligible à la taxonomie pour l'objectif visé.

## Modèle: Part des CapEx issue d'activités économiques éligibles et/ou alignées sur la taxonomie par objectif environnemental – Informations pour l'année 2024.

	Part des CapEx/Total des CapEx	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0,07 %	82,5 %
CCA	0 %	0 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %

### 4.7.1.3 Analyse de l'OpEx

Modèle: Part des OpEx concernant des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie – Informations pour l'année 2024.

Exercice 2024		2024		Critères de contribution substantielle							
Activités économiques (1)	Code (1) (2)	OpEx (3) <i>(en M€)</i>	Part des OpEx, année N (4) <i>(en %)</i>	Atténuation du changement climatique (5)		Adaptation au changement climatique (6)		Économie circulaire (9)		Biodiversité (10)	
				OUI/ NON N/EL (4) (5)	OUI/ NON N/EL (4) (5)	OUI/ NON N/EL (4) (5)	OUI/ NON N/EL (4) (5)	OUI/ NON N/EL (4) (5)	OUI/ NON N/EL (4) (5)		
<b>A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES A LA TAXONOMIE</b>											
<b>A.1. ACTIVITÉS DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE)</b>											
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)			%	%	%	%	%	%	%	%	%
Dont habilitantes		€	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Dont transitoires		€	%	%							
<b>A.2. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (NON ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE) (2)</b>											
				EL ; N/EL (6)	EL ; N/EL (6)	EL ; N/EL (6)	EL ; N/EL (6)	EL ; N/EL (6)	EL ; N/EL (6)	EL ; N/EL (6)	EL ; N/EL (6)
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)			€	%	%	%	%	%	%	%	%
A. OpEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1 + A.2)			€	%	%	%	%	%	%	%	%

Critères d'absence de préjudice important  
(« critères DNSH ») <sup>(3)</sup>

Atténuation au changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	(en %)	H	T
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%	H	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		T
							%		
							%		

Exercice 2024		2024		Critères de contribution substantielle							
Activités économiques (1)	Code (1) (2)	OpEx (3)	Part des OpEx, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)		Adaptation au changement climatique (6)		Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)
				OUI/ NON N/EL (4) (5)	OUI/ NON N/EL (4) (5)	OUI/ NON N/EL (4) (5)	OUI/ NON N/EL (4) (5)				
		(en M€)	(en %)								

#### B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

OpEx des activités non éligibles à la taxonomie			%								
<b>TOTAL (A. + B.)</b>		<b>80</b>	<b>100 %</b>								

- (2) Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir :
- CCM pour Atténuation du changement climatique ;
  - CCA pour Adaptation au changement climatique ;
  - WTR pour Ressources aquatiques et marines ;
  - CE pour Économie circulaire ;
  - PPC pour Prévention et réduction de la pollution ;
  - BIO pour Biodiversité et Écosystèmes.
- Par exemple, le code correspondant à l'activité «Boisement» sera le suivant: CCM1.1.
- (3) Les activités ne doivent être déclarées dans la section A.2 du présent modèle que si elles ne sont conformes à aucun des objectifs environnementaux pour lesquels elles sont éligibles. Les activités qui sont conformes à au moins un objectif environnemental doivent être déclarées dans la section A.1 du présent modèle.
- (4) Pour une activité à déclarer dans la section A.1, tous les critères DNSH et toutes les garanties minimales doivent être respectés. Pour les activités reprises dans la section A.2, les entreprises non financières peuvent choisir de remplir ou non les colonnes 5 à 17. Les entreprises non financières peuvent indiquer, dans la section A.2, la contribution substantielle et les critères DNSH qu'elles remplissent ou ne remplissent pas en utilisant :
- a) pour la contribution substantielle – les codes OUI/NON et N/EL au lieu de EL et N/EL et
- b) pour les critères DNSH – les codes OUI/NON.

Critères d'absence de préjudice important  
(« critères DNSH ») <sup>(3)</sup>

Atténuation au changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.), année N-1 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON			

(4) OUI - Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;  
NON - Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;  
N/EL - Non éligible : activité non éligible à la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.

(5) Lorsqu'une activité économique contribue de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux, les entreprises non financières indiquent, en caractères gras, l'objectif environnemental le plus pertinent aux fins du calcul des ICP des entreprises financières, en évitant le double comptage. Dans le calcul de leurs ICP respectifs, lorsque l'utilisation du financement n'est pas connue, les entreprises financières calculent le financement des activités économiques contribuant à plusieurs objectifs environnementaux au titre de l'objectif environnemental le plus pertinent déclaré en caractères gras dans le présent modèle par les entreprises non financières. Un objectif environnemental ne peut être déclaré qu'une fois en gras sur une ligne afin d'éviter le double comptage des activités économiques dans les ICP des entreprises financières. Cette disposition ne s'applique pas au calcul de l'alignement des activités économiques sur la taxonomie pour les produits financiers définis à l'article 2, point 12, du règlement (UE) 2019/2088.

Les entreprises non financières déclarent également le degré d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, y compris l'alignement sur chacun des objectifs environnementaux pour les activités contribuant de manière substantielle à plusieurs objectifs, en utilisant les modèles des onglets CA (2), CapEx (2) et OpEx (2) :

(6) EL - Activité éligible à la taxonomie pour l'objectif visé ;  
N/EL - Activité non-éligible à la taxonomie pour l'objectif visé.

## Modèle: Part des OpEx issue d'activités économiques éligibles et/ou alignées sur la taxonomie par objectif environnemental – Informations pour l'année 2024.

	Part des OpEx/Total des OpEx	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0 %	0 %
CCA	0 %	0 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %

**Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile****Activités liées à l'énergie nucléaire**

1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	<b>NON</b>
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	<b>NON</b>
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	<b>NON</b>

**Activités liées au gaz fossile**

4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	<b>NON</b>
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	<b>NON</b>
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	<b>NON</b>

## 4.7.2 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

### 4.7.2.1 Indicateurs sociaux

Le nombre total d'heures de formation et de collaborateurs formés inclut les formations des apprentis et collaborateurs en contrat de professionnalisation.

Les données sont issues des systèmes de gestion RH des entités du Groupe, collectées dans le cadre du reporting annuel RSE. Elles sont remontées en effectifs physiques et en équivalents temps plein (ETP).

En cas d'absence de données dans certaines filiales, une estimation a pu être réalisée sur la base des données comparables disponibles au niveau pays ou activité, dans le respect des principes de représentativité. La méthodologie d'extrapolation est présentée à la section 4.1.1 - Base générale pour la préparation du rapport de durabilité [BP-1].

#### S1-6

##### 1. répartition par type de contrat

Pour chaque type de contrat, les effectifs sont présentés :

- en valeur absolue (effectif physique ou ETP, selon la disponibilité) ;
- en pourcentage du total des effectifs du Groupe.

Les types de contrat inclus sont les suivants :

- salariés permanents : collaborateurs disposant d'un contrat à durée indéterminée ou équivalent local ;
- salariés temporaires : collaborateurs en contrat à durée déterminée ou équivalent local ;
- salariés à heures non garanties : contrats sans durée horaire fixe (ex. : contrats « zéro heure ») ;
- salariés à temps plein : collaborateurs ayant un contrat avec une durée légale ou conventionnelle complète ;
- salariés à temps partiel : collaborateurs travaillant selon une durée inférieure à la norme locale.

##### 2. turnover

Le turnover est calculé selon la formule suivante :

Départs salariés permanents / ((Effectif salariés permanents N-1 + Effectif salariés permanents N) / 2).

Le nombre de départs inclut tout type de départ de salarié permanent (démission, licenciement, rupture conventionnelle, retraite, etc.).

Les départs considérés excluent les périodes d'essais, mobilités et autres raisons.

#### S1-9 :

##### 1. pourcentage de femmes parmi le *top management* :

Le pourcentage de femmes dans le *top management* est déterminé en rapportant le nombre de femmes occupant un poste de direction (défini selon les critères internes d'encadrement supérieur défini à la section 4.3.10.1 - Indicateurs de diversité [S1-9]) au nombre total de postes de *top management* dans le Groupe ALTEN, tous pays confondus.

#### S1-12

##### 1. part de salariés en situation de handicap

Le taux de collaborateurs en situation de handicap est établi sur la base des déclarations volontaires ou obligations légales locales (notamment en France), rapporté au nombre total de salariés du Groupe. Hommes et femmes sont inclus, à l'échelle mondiale, sous réserve de disponibilité réglementaire de la donnée dans chaque pays.

#### S1-14

##### 1. taux de fréquence

Le taux de fréquence est calculé selon la formule standard

$[(\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000\,000) / \text{Nombre d'heures travaillées}]$ , sur l'ensemble du Groupe, pour tous les collaborateurs.

##### 2. nombre de jours perdus dus à un accident du Travail

Le nombre de jours perdus dus à un accident du travail est égal à la somme des jours d'arrêt liés à des accidents du travail déclarés durant l'année, tous collaborateurs confondus.

##### 3. nombre de maladies professionnelles

Le nombre de maladies professionnelles est déclaré selon les législations locales en vigueur dans les pays où ALTEN est implanté, puis consolidées.

#### S1-16

##### 1. écart de rémunération

L'écart de rémunération femmes-hommes (*Gender Pay Gap*) est calculé comme la différence moyenne de rémunération brute annuelle entre les femmes et les hommes, rapportée à la rémunération des hommes. Le calcul est réalisé à périmètre constant, en comparant les postes équivalents, à l'échelle du Groupe

##### 2. ratio de rémunération total

Le ratio de rémunération est calculé suivant la formule suivante :

Rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée / Rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés.

Il est à noter que dans un souci de représenter au mieux la réalité, la médiane utilisée, est basée sur les médianes de chaque entité du groupe pondérées par les effectifs de ces dernières.

#### G1-3

##### 1. pourcentage de collaborateurs à risque formés sur les sujets d'anticorruption

Le pourcentage de collaborateurs à risque formés aux enjeux d'anticorruption est calculé en rapportant le nombre de collaborateurs identifiés comme exposés à des risques de corruption ayant suivi une formation dédiée au nombre total de collaborateurs concernés, tous genres confondus. Sont considérés comme exposés les membres du Top Management, les équipes commerciales, les achats, les responsables des fusions-acquisitions et les juristes.

### 4.7.2.2 Indicateurs environnementaux

Les données liées aux surfaces sont issues des baux de location et collectées puis consolidées annuellement par bâtiment. Elles sont ensuite réparties selon leur occupation par chaque entité en France et pour les entités internationales du périmètre RSE.

#### E1-5

Les données liées aux consommables et à l'énergie sont fonction des factures et relevés des fournisseurs et prestataires.

En France, les consommations d'énergie des parties communes sont estimées à 10 % des consommations des surfaces occupées :

- lorsqu'ALTEN n'est pas locataire de la totalité du bâtiment ;
- lorsque la donnée n'est pas disponible.

Les données ont été collectées en kilowattheure suivant les catégories suivantes : consommation d'électricité totale ou d'origine renouvelable, consommation de gaz naturel,

consommation de fioul lourd, consommation de chaleur d'origine fossile, consommation de chaleur d'origine renouvelable.

L'électricité renouvelable s'appuie sur des certificats garantie d'origine.

#### E-6

Les calculs des émissions de gaz à effet de serre utilisent les facteurs d'émissions de la Base Empreinte de l'Ademe. Les données utilisées pour ces calculs sont à grande majorité des données brutes. Seules les émissions de la catégorie des intrants sont calculées sur la base de volumes financiers (voir plus bas).

Pour certains postes du scope 3, les émissions de CO<sub>2</sub>e ont été calculé directement par les fournisseurs et reportées au bilan :

- catégorie 3.6 : distances parcourues en train, distances parcourues en avion, distances parcourues en véhicules de location courte durée

Cela représente 2,3 % des émissions.

Etant donné l'activité du groupe, les catégories suivantes du scope 3 sont exclues du calcul car non pertinentes :

- 3.4 transport de marchandise amont et distribution ;
- 3.8 actifs loués en amont ;
- 3.9 acheminement en aval ;
- 3.10 transformation des produits vendus ;
- 3.11 utilisation des produits vendus ;
- 3.12 traitement en fin de vie des produits vendus ;
- 3.13 actifs loués en aval ;
- 3.14 franchises ;
- 3.15 investissements ;

Méthodologie de calcul des émissions :

- Scope 1 :
  - les données ont été collectées en kilomètres, en litres ou en kilogrammes suivant les catégories suivantes : voiture de fonction - motorisation thermique & hybride (km), voiture de fonction - motorisation thermique & hybride (litres), gaz réfrigérant R410, gaz réfrigérant autres,
  - dans les cas où plusieurs informations sont disponibles pour un même poste d'émission, la priorité a été donnée aux informations en litres puis en kilomètres,
  - les émissions liées aux gaz fugitifs ont été calculées sur la base du relevé réalisé sur les installations en France en considérant 6% de fuites de fonctionnement en moyenne.
- scope 2 :
  - les données ont été collectées en kilowattheure suivant les catégories suivantes : consommation d'électricité totale ou d'origine renouvelable, consommation de gaz naturel, consommation de fioul lourd, consommation de chaleur d'origine fossile, consommation de chaleur d'origine renouvelable.
  - pour calculer les émissions de l'électricité conventionnelle (qui n'est pas adossée à un contrat d'électricité renouvelable certifié), nous avons utilisé les facteurs d'émissions du mix pays disponibles dans la base ADEME, eux-mêmes issus de la base de l'Agence Internationale de l'Energie.
- scope 3.1 biens et services achetés (intrants):
  - les données ont été collectées en volume d'achat selon les catégories suivantes : petites fournitures; produits

informatiques, électroniques et optiques; hébergement et restauration; assurance, services bancaires, conseil et honoraires; achats en recherche et développement; réparation et installation de machines et d'équipements; dépenses de télécommunications,

- après contrôle de la donnée, ces volumes collectés ne couvrent pas 100% des achats réalisés en 2024, ALTEN prend la mesure de l'importance de couvrir 100% des activités du Groupe et mènera donc une analyse en 2025 pour corriger les éléments dans le bilan carbone 2025.
- 3.2 biens d'investissements :
  - les données ont été collectées en unité pour les catégories suivantes : bâtiments de bureaux, parking, véhicules, ordinateurs portables, écrans 23,8 pouces, écrans supérieurs à 23,8 pouces, écrans inférieurs à 23,8 pouces, imprimantes basiques, téléphones portables type «basique», touchpanel visioconférence, caméras visioconférence, *switch*, vidéoprojecteurs, pieuvres de visioconférence, bornes wifi, smartphones classiques, serveurs informatiques, unités centrales seules, photocopieurs, imprimantes multifonction, racks (baies ou cabinet), téléphones fixes.
- 3.3 activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2) :
  - les données prises en compte sont relatives aux émissions amont liées à la consommation énergétique des bâtiments et des véhicules professionnels constituant la flotte de l'entreprise,
  - les consommations d'électricité renouvelable considérées sont basées sur des certificats garantie d'origine.
- 3.5 déchets produits :
  - les données ont été collectées en kilogrammes de déchets suivant les catégories suivantes : quantité totale de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) collectée par un prestataire de services externe, quantité d'ordures ménagères collectée, quantité d'ordures ménagères recyclée, quantité de biodéchets, quantité de déchets toner enlevée par un prestataire (non inclus dans les DEEE), quantité de déchets dangereux - piles, quantité de déchets dangereux - DASRI, quantité de déchets valorisés - bois, quantité de déchets - verre, quantité de déchets valorisés - métaux enlevés, quantité de déchets valorisés - béton enlevé.
- 3.6 voyages professionnels :
  - les données ont été collectées suivant les catégories suivantes : total distances parcourues en avion pour déplacements professionnel (CO<sub>2</sub>e ou km), total distances parcourues en train pour déplacements professionnels (CO<sub>2</sub>e ou km), déplacements Pro - Voiture personnelle - électrique (km remboursés par l'entreprise), déplacements Pro - voiture personnelle - thermique/hybride (km ou litres de carburants remboursés par l'entreprise), total distances parcourues en véhicules de location courte durée pour déplacements professionnels (CO<sub>2</sub>e ou km),
  - les distances annuelles réalisées par les collaborateurs dans le cadre des déplacements professionnels se basent sur les émissions de CO<sub>2</sub>e ou sur les kilomètres fournis par les prestataires,
  - dans les cas où plusieurs informations sont disponibles pour un même poste d'émission, la priorité a été donnée

aux informations en CO<sub>2</sub>e, puis aux informations en litres et enfin en kilomètres.

- 3.7 Déplacement domicile travail :
  - les données utilisées pour calculer ces émissions sont issues d'une enquête mobilité menée auprès d'entités représentant 68% des effectifs du Groupe couvrant différents pays depuis le mois de novembre 2024,
  - le calcul des émissions résulte de l'extrapolation des données prises en compte grâce aux enquêtes pour l'intégralité du Groupe.

Méthodologie de calcul du scope 2 en market-based :

La consommation d'électricité adossée à un contrat certifié d'origine renouvelable a été converti à l'aide de facteurs d'émissions spécifiques. Ces FE ont été calculés en fonction des informations disponibles dans le certificat :

- si le mix énergétique du contrat était spécifié, le FE a été calculé en faisant une moyenne pondérée des modes de production en fonction de la quantité de production. Les FE proviennent de la base ADEME ou de sources gouvernementales de la localisation de la production ;
- si le mix énergétique du contrat n'était pas spécifié, le FE a été calculé en prenant la valeur du FE « amont » du pays de consommation de l'électricité.

### 4.7.3 TABLES DE CONCORDANCE

#### Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par le présent rapport de durabilité [ESRS 2 IRO2]

ESRS	Exigences de publication	Référence dans le rapport de durabilité
ESRS 2 Informations générales	BP-1 : Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	4.1.1.1
	BP-2 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	4.1.1.2
	GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	4.1.3.1
	GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	4.1.3.2
	GOV-3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	4.1.2.3
	GOV-4 : Déclaration sur la vigilance raisonnable	4.1.2.4
	GOV-5 : Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	4.1.2.5
	SBM-1 : Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	4.1.3.1
	SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes	4.1.3.2
	SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	4.1.4
	IRO-1 : Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	4.1.5.1
	IRO-2 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	4.1.5.3
	ESRS E1 Changement climatique	ESRS 2 GOV-3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation
E1-1 : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique		4.2.2.2
ESRS 2 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique		4.2.1
ESRS 2 IRO-1 : Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat		4.2.1.2
E1-2 : Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci		4.2.2.1.2
E1-3 : Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique		4.2.2
E1-4 : Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci		4.2.2.4
E1-5 : Consommation d'énergie et mix énergétique		4.2.3
E1-6 : Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES		4.2.4
E1-7 : Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone		4.2.5
E1-8 : Tarification interne du carbone	non applicable	
E1-9 : Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat	disposition transitoire	
ESRS E2 Pollution	ESRS 2 IRO-1 : Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution	4.1.6.4.2
	E2-1 : Politiques en matière de pollution	non matériel
	E2-2 : Actions et ressources relatives à la pollution	non matériel
	E2-3 : Cibles en matière de pollution	non matériel
	E2-4 : Pollution de l'air, de l'eau et des sols	non matériel
	E2-5 : Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	non matériel
	E2-6 : Effets financiers attendus des risques et opportunités matériels liés à la pollution	non matériel

ESRS	Exigences de publication	Référence dans le rapport de durabilité
ESRS E3 Ressources hydriques et marines	ESRS 2 IRO-1 : Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines	4.1.6.4.2
	E3-1 : Politique en matière de ressources hydriques et marines	non matériel
	E3-2 : Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines	non matériel
	E3-3 : Cibles en matière de ressources hydriques et marines	non matériel
	E3-4 : Consommation d'eau	non matériel
	E3-5 : Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines	non matériel
ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes	E4-1 : Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	non matériel
	ESRS 2 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	non matériel
	ESRS 2 IRO-1 : Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes	4.1.6.4.2
	E4-2 : Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	non matériel
	E4-3 : Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	non matériel
	E4-4 : Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	non matériel
	E4-5 : Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	non matériel
	E4-6 : Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	non matériel
ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	ESRS 2 IRO-1 : Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	4.1.6.4.2
	E5-1 : Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	non matériel
	E5-2 : Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	non matériel
	E5-3 : Cibles relatives à l'utilisation de ressources et à l'économie circulaire	non matériel
	E5-4 : Ressources entrantes	non matériel
	E5-5 : Ressources sortantes	non matériel
	E5-6 : Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	non matériel

ESRS	Exigences de publication	Référence dans le rapport de durabilité
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise	ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes	4.1.4.2
	ESRS 2 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	4.3.2
	S1-1 : Politiques concernant le personnel de l'entreprise	4.3.3
	S1-2 : Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	4.3.4
	S1-3 : Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	4.3.5
	S1-4 : Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	4.3.6
	S1-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	4.3.7
	S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise	4.3.7
	S1-7 : Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise	disposition transitoire
	S1-8 : Couverture des négociations collectives et dialogue social	4.3.9.2
	S1-9 : Indicateurs de diversité	4.3.10.1
	S1-10 : Salaires décents	non matériel
	S1-11 : Protection sociale	4.3.9.2
	S1-12 : Personnes handicapées	4.3.10.2
	S1-13 : Indicateurs de formation et de développement des compétences	4.3.10.3
	S1-14 : Indicateurs de santé et de sécurité	4.3.9.3
	S1-15 : Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	4.3.9.3
S1-16 : Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	4.3.10.4	
S1-17 : Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	4.3.11.1	
ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur	S2-SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes	non matériel
	S2-SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique	non matériel
	S2-1 : Politique relative aux travailleurs de la chaîne de valeur	non matériel
	S2-2 : Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	non matériel
	S2-3 : Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	non matériel
	S2-4 : Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	non matériel
S2-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	non matériel	

ESRS	Exigences de publication	Référence dans le rapport de durabilité
ESRS S3 Communautés affectées	ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes	non matériel
	ESRS 2 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et modèle(s) d'affaires de l'entreprise	non matériel
	S3-1 : Politiques relatives aux communautés affectées	non matériel
	S3-2 : Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts	non matériel
	S3-3 : Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations	non matériel
	S3-4 : Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées, et efficacité de ces actions	non matériel
	S3-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	non matériel
ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux	ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes	non matériel
	ESRS 2 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et modèle(s) d'affaires de l'entreprise	non matériel
	S4-1 : Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	non matériel
	S4-2 : Processus d'engagement avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	non matériel
	S4-3 : Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	non matériel
	S4-4 : Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	non matériel
ESRS G1 Conduite des affaires	S4-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	non matériel
	ESRS 2 GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	4.4.3.1
	ESRS 2 IRO-1 : Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels	4.4.5.3
	G1-1 : Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	4.4.1
	G1-2 : Gestion des relations avec les fournisseurs	4.4.5
	G1-3 : Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	4.4.3.2
	G1-4 : Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	4.4.3.2
G1-5 : Influence politique et activités de lobbying	4.4.3.6	
G1-6 : Pratiques en matière de paiement	non matériel	

**Liste des points de données requis par d'autres axes législatifs de l'Union européenne [IRO-2]**

<b>Exigence de publication et point de donnée y relatif</b>	<b>Référence SFDR</b>	<b>Référence pilier 3</b>	<b>Référence règlement sur les indices de référence</b>	<b>Référence loi européenne sur le climat</b>	<b>Section / Page</b>
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		4.1.3.1.1
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'Administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		4.1.3.1.1
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I				4.1.3.4
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013 ; règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission (6), tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		4.71
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		non pertinent
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 (7), annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		non pertinent
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		non pertinent
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	4.2.2.2
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » paragraphe 16, point g)		Article 449 bis règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		4.2.2.2
ESRS E1-4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		4.2.2.2
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I				4.2.3

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section / Page
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				4.2.3
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				non pertinent
ESRS E1-6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		4.2.4
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I	article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		4.2.4
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	4.2.5
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, Annexe II du règlement (UE) 2020/1816		4.2.2.2
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique.			non pertinent
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétique des sûretés			non pertinent
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		non pertinent

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section / Page
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I ; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I, indicateur n° 1, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E3-1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m <sup>3</sup> par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point a) i)	Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I				non pertinent
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I				non pertinent
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				non pertinent
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/ agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/ mers paragraphe 24, point c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				non matériel
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				non matériel
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I				4.3.2
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I				4.3.2

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Section / Page
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des Droits de l'Homme paragraphe 20	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				4.3.3.2
ESRS S1-1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		4.3.3.2
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur n°11, tableau 3, annexe I				4.3.3.2
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I				4.3.3.2
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				4.3.5
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		4.3.9.3
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I				4.3.9.3
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				4.3.11.1
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des Droits de l'Homme paragraphe 17	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				non matériel
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I				non matériel
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de Droits de l'Homme paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				non matériel
ESRS S3-1 Non-respect des principes Directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, des principes de l'OIT ou des principes Directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		non matériel
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de Droits de l'Homme paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				non matériel
ESRS S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				non matériel

<b>Exigence de publication et point de donnée y relatif</b>	<b>Référence SFDR</b>	<b>Référence pilier 3</b>	<b>Référence règlement sur les indices de référence</b>	<b>Référence loi européenne sur le climat</b>	<b>Section / Page</b>
ESRS S4-1 Non-respect des principes Directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme et des principes Directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		non matériel
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de Droits de l'Homme paragraphe 35	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				non matériel
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I				4.4.3.2
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				4.4.3.3
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		4.4.3.5
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I				4.4.3

# 5

## COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

<b>5.1</b>	<b>ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>239</b>	<b>5.4</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES</b>	<b>244</b>
5.1.1	Activité et compte de résultat	239	5.4.1	Résultats des 5 derniers exercices	244
5.1.2	Structure financière	241	5.4.2	Délais de paiement des fournisseurs et des clients	245
5.1.3	Investissements	242	5.4.3	Charges non déductibles fiscalement	245
<b>5.2</b>	<b>ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES</b>	<b>243</b>	<b>5.5</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES</b>	<b>246</b>
<b>5.3</b>	<b>ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX</b>	<b>243</b>	5.5.1	Affectation du résultat	246
			5.5.2	Litiges et procédures en cours	246

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

### DÉFINITIONS ET RAPPROCHEMENT DES INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE AVEC LES INDICATEURS IFRS

Le groupe ALTEN utilise des indicateurs alternatifs de performance choisis pour le suivi de ses activités opérationnelles. Le Groupe estime que ces indicateurs fournissent des renseignements supplémentaires permettant aux utilisateurs de l'information financière périodique d'apprécier de manière plus complète la performance du Groupe. Ces indicateurs alternatifs de performance doivent être considérés comme complémentaires aux indicateurs IFRS.

### CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES À DONNÉES CONSTANTES (OU CROISSANCE ORGANIQUE)

La croissance à données constantes (périmètre et change constants) est calculée en excluant les impacts de l'évolution des taux de change et de l'évolution du périmètre de consolidation sur la période.

L'impact de l'effet de change est déterminé par conversion du chiffre d'affaires de la période au taux de change moyen de l'exercice précédent.

L'impact du périmètre est déterminé en excluant pour les acquisitions, le chiffre d'affaires de la période et pour les cessions, le chiffre d'affaires de la période précédente, afin de rendre le périmètre de la période identique à celui de la période précédente.

Cet indicateur permet d'identifier la performance intrinsèque du Groupe en termes d'activité sur la période.

### RÉSULTAT OPÉRATIONNEL D'ACTIVITÉ

Le résultat opérationnel d'activité est le résultat opérationnel avant prise en compte des charges sur paiements en actions, résultats de cession d'actifs significatifs, dépréciations des *goodwills*, et autres éléments significatifs et inhabituels enregistrés en autres charges et produits opérationnels.

La rémunération fondée sur le paiement en actions présentant des variations annuelles sensiblement disparates, cet agrégat, présenté dans les états financiers, permet de visualiser directement la performance opérationnelle du Groupe et en la rendant comparable d'une période à une autre.

### TRÉSORERIE NETTE (OU ENDETTEMENT NET)

La trésorerie nette telle que définie et utilisée par le Groupe correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux produits de placements de trésorerie diminués de l'endettement financier brut (concours bancaires, emprunts bancaires et autres dettes financières assimilées). Cet indicateur prend la dénomination de « trésorerie nette » dès lors que le montant de la trésorerie et équivalents est supérieur à l'endettement financier brut et d'« endettement net » dans la situation inverse.

### FREE CASH-FLOW

Le *Free Cash-Flow* correspond aux flux générés par l'activité diminués des investissements d'exploitation nets et des flux de financement liés aux remboursements des dettes de location.

### INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

En application de l'article 19 du Règlement européen 2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2022, ainsi que les rapports de nos Commissaires aux comptes y afférents, présentés de pages 173 à 254 du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2023 (Document d'enregistrement universel 2022) ;
- les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2023, ainsi que les rapports de nos Commissaires aux comptes y afférents, présentés de pages 199 à 278 du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2024 (Document d'enregistrement universel 2023).

## 5.1 ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

### 5.1.1 ACTIVITÉ ET COMPTE DE RÉSULTAT

#### Activité du Groupe durant l'exercice

ALTEN, leader européen de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies (ICT) réalise des projets de conception et d'études pour les directions techniques et SI des grands comptes industriels, télécoms et tertiaires.

Le marché recouvre l'ensemble des prestations d'Ingénierie et de Conseil en Technologies (ICT), à savoir :

- les études scientifiques et techniques ;
- les architectures réseaux et systèmes d'information technologiques.

Le chiffre d'affaires en 2024 s'est ainsi établi à 4 143,3 millions d'euros en hausse de 1,8 % par rapport à l'exercice 2023. À données constantes, l'activité décroît de 0,2 % (+ 4,8 % en France ; - 2,6 % à l'international).

La répartition du chiffre d'affaires en 2024 par secteur d'activité est présentée au chapitre 1 du présent Document.

ALTEN a poursuivi son expansion en France et à l'international par sa stratégie de développement par croissance externe. L'international représente 67,2 % du chiffre d'affaires du Groupe, contre 68,1 % en 2023.

#### Acquisitions réalisées par le Groupe en 2024

<b>25 avril</b>	Acquisition du groupe VMO (chiffre d'affaires de 20 M€ ; 950 consultants) composé de sociétés au Vietnam, au Japon et en Thaïlande. Le groupe VMO est spécialisé dans le développement de logiciels.
<b>26 avril</b>	Acquisition de WEC, société au Royaume-Uni, (chiffre d'affaires de 3,5 M€ ; 35 consultants) spécialisée dans le conseil en Ingénierie des systèmes.
<b>6 juin</b>	Acquisition du groupe PRIMARIS (chiffre d'affaires de 18 M€ ; 250 consultants) composé de sociétés en Pologne et en Allemagne. Le groupe PRIMARIS est spécialisé dans le développement de logiciels.
<b>30 novembre</b>	Acquisition du groupe WORLDGRID (chiffre d'affaires estimé de 170 M€ ; 1 100 consultants) composé de sociétés en France, en Allemagne, en Espagne et au Maroc. Le groupe WORLDGRID est spécialisé dans les solutions Energy et Utilities en particulier dans le nucléaire.

Enfin, ALTEN, via sa filiale SESAME GROUP a cédé, le 6 décembre 2024, la société LIDAZHITONG en Chine et ses quatre filiales (JINAN LIDAZHITONG et DALIAN LIDAZHITONG en Chine et RITATSU SOFT et NIHON RITATSU au Japon), groupe LZT (Chiffre d'affaires consolidé estimé 8,9 millions d'euros, 230 consultants).

#### Événements post-clôture

Pour accélérer son développement et se renforcer dans les secteurs et activités stratégiques, le Groupe poursuit sa stratégie de croissance externe ciblée.

#### Évolution du chiffre d'affaires

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 4 143,3 millions d'euros en 2024 (contre 4 068,8 millions d'euros en 2023), en hausse de 1,8 % par rapport à l'exercice précédent (+ 4,8 % en France et + 0,4 % à l'international).

À périmètre et change constants, l'activité décroît de - 0,2 % en 2024 (+ 4,8 % en France et - 2,6 % à l'international).

#### Évolution des résultats

Le résultat opérationnel d'activité, s'établit à 376,5 millions d'euros au 31 décembre 2024, soit 9,1 % du chiffre d'affaires, en baisse de 1,6 % par rapport au 31 décembre 2023 (382,8 millions d'euros soit 9,4 % du chiffre d'affaires).

Le résultat non récurrent s'établit à - 32,1 millions d'euros au 31 décembre 2024. Il comprend des coûts d'honoraires d'acquisition pour - 5,2 millions d'euros, des coûts relatifs à des

contrôles fiscaux et sociaux pour - 8,4 millions d'euros, des coûts de restructuration pour - 14,9 millions d'euros (dont plus de la moitié sur l'Allemagne), des compléments de prix et bonus dans le cadre d'acquisitions pour - 3,5 millions d'euros.

La cession du groupe LZT a généré une moins-value de - 3,2 millions d'euros.

Des dépréciations de goodwill ont été constatées pour - 44,0 millions d'euros principalement sur l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Le coût IFRS des paiements en actions est de - 20,3 millions d'euros (- 32,3 millions d'euros en 2023).

Après prise en compte de ces éléments, le résultat opérationnel s'élève à 277 millions d'euros, soit 6,7 % du chiffre d'affaires, en baisse par rapport à l'an passé. En 2023, le résultat opérationnel s'élevait en effet à 319,9 millions d'euros soit 7,9 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier s'élève à 3,3 millions d'euros. Il est composé du coût financier de l'endettement net qui est un produit de 2,4 millions d'euros (dont - 4,4 millions d'euros de charges d'intérêts liées à l'application d'IFRS 16), d'un gain net sur le change de + 1,9 million d'euros et de charges financières nettes représentant - 1,0 million d'euros, composés notamment d'une dépréciation de titres non consolidés.

La charge d'impôt s'élève à 94,0 millions d'euros correspondant à un taux d'impôt effectif de 27,3 %. Le résultat des entreprises mises en équivalence est de 0,03 million d'euros.

En conséquence, le résultat net part du Groupe s'établit à 186,4 millions d'euros en 2024 (soit 4,5 % du chiffre d'affaires), en baisse de 20,1 % par rapport à 2023 (233,2 millions d'euros soit 5,7 % du chiffre d'affaires en 2023). Retraite des dépréciations de goodwill, la baisse n'est que de 1,2 %.

## Résultats consolidés du groupe ALTEN

	2023	2024	Variation
	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 068,8</b>	<b>4 143,3</b>	<b>1,8 %</b>
<b>Résultat opérationnel d'activité</b>	<b>382,8</b>	<b>376,5</b>	<b>- 1,6 %</b>
En % du chiffre d'affaires	9,4 %	9,09 %	
Paiements en actions	(32,3)	(20,3)	
Résultat opérationnel courant	350,5	356,3	1,6 %
En % du chiffre d'affaires	8,6 %	8,6 %	
Résultat non récurrent	(30,6)	(32,1)	
Résultat de cession d'actifs	0,0	(3,2)	
Dépréciation du goodwill	0,0	(44,0)	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>319,9</b>	<b>277,0</b>	<b>- 13,4 %</b>
En % du chiffre d'affaires	7,9 %	6,7 %	
<b>Résultat financier</b>	<b>0,2</b>	<b>3,3</b>	<b>NC</b>
Impôt sur les sociétés	(86,9)	(94,0)	
Sociétés ME et minoritaires	0,1	0,0	
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>233,2</b>	<b>186,4</b>	<b>- 20,1 %</b>
En % du chiffre d'affaires	5,7 %	4,5 %	

## Évolution des effectifs

	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Consultants <sup>(1)</sup>	47 500	50 000	50 900
Fonctionnels <sup>(2)</sup>	6 600	7 000	6 800
<b>TOTAL</b>	<b>54 100</b>	<b>57 000</b>	<b>57 700 <sup>(3)</sup></b>

(1) Effectif salarié réalisant des projets techniques chez les clients, dont les prestations sont facturées.

(2) Effectif fonctionnel interne ne donnant pas lieu à facturation.

(3) Hors WORLDGRID (1 100 consultants).

## Répartition des effectifs ingénieurs par zone géographique

	Décembre 2022	Décembre 2023	Décembre 2024	Variation 12 mois	
France	11 100	11 800	11 510	- 290	- 2,46 %
Europe (hors France)	20 350	21 700	21 000	- 700	- 3,23 %
Asie/Inde/Chine	11 775	11 640	13 480 <sup>(1)</sup>	1 840	+ 15,81 %
USA/Canada	2 685	2 700	2 810	110	+ 4,07 %
Afrique & Moyen Orient	1 590	2 160	2 100	- 60	- 2,78 %
<b>TOTAL</b>	<b>47 500</b>	<b>50 000</b>	<b>50 900</b>	<b>900</b>	<b>+ 1,8 %</b>

(1) Hors WORLDGRID (1 100 consultants).

## 5.1.2 STRUCTURE FINANCIÈRE

### Flux de trésorerie

Le Groupe a généré au cours de l'exercice 2024 une marge brute d'autofinancement opérationnelle (hors incidence IFRS 16) de 370,7 millions d'euros (soit 8,9 % du chiffre d'affaires), en baisse de 2,9 % comparée à 2023 (381,6 millions d'euros soit 9,4 % du chiffre d'affaires).

Après prise en compte de l'impôt payé de 110,6 millions d'euros et de la variation du besoin en fonds de roulement de 90,1 millions d'euros, les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à 350,2 millions d'euros. Ils représentent 8,5 % du chiffre d'affaires (167,2 millions d'euros soit 4,1 % en 2023).

Le montant des investissements corporels et incorporels (CAPEX) s'élève à 17,0 millions d'euros, soit 0,4 % du chiffre d'affaires.

Les investissements financiers nets s'élèvent à 310,1 millions d'euros et sont principalement liés à la croissance externe.

Les autres flux de financement, composés principalement des intérêts financiers nets versés et des incidences de la variation des cours de change, ont représenté 7,5 millions d'euros.

En conséquence, et après prise en compte du versement du dividende pour 52,1 millions d'euros, la variation de trésorerie nette du Groupe est de - 21,5 millions d'euros en 2024.

Le groupe ALTEN dispose donc d'une situation de trésorerie nette fin 2024 d'un montant de 275,5 millions d'euros (297 millions d'euros fin 2023).

Selon les normes IFRS, les dettes des sociétés acquises (1,8 million d'euros), les variations des placements de trésorerie supérieurs à 3 mois (- 0,9 million d'euros), ainsi que la variation des passifs financiers (- 14,8 millions d'euros) constituent des ressources. En conséquence, la variation de trésorerie Groupe selon les normes IFRS s'établit à - 35,3 millions d'euros (- 278,3 millions d'euros en 2023).

Les tableaux des flux de trésorerie figurent dans les comptes consolidés au chapitre 6 du présent Document.

### Structure de financement

Les sources de financement et les risques financiers liés sont développés au chapitre 6, note 7 du présent Document.

#### Conditions d'emprunt et structure de financement

Les conditions d'emprunt et de structure de financement sont développées au chapitre 6 du présent Document.

### Politique de financement des comptes clients

Le poste clients est financé principalement sur fonds propres ou en ayant principalement recours au marché via l'émission de NeuCP.

### Financement des investissements

Il est renvoyé au chapitre 6 du présent Document.

### Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidité et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédits appropriées. Le Groupe veille à disposer d'une liquidité permanente pour faire face à ses engagements et en particulier pour concrétiser ses opportunités d'investissements.

Le Groupe dispose :

- d'une gestion de trésorerie centralisée lorsque la législation locale le permet ;
- de procédures internes visant à optimiser le délai de recouvrement moyen des clients ;
- d'une ligne de crédit syndiqué d'un montant de 350 millions d'euros, mise en place jusqu'en 2029 (ci-après désignée « la Ligne de Crédit Syndiqué ») ;
- d'un programme de titres de créances négociables à court terme (NeuCP) dont le montant a été porté à 500 millions d'euros en juillet 2024 dans le cadre d'une optimisation et d'une diversification des sources de financements. Les agents placeurs sont BNP Paribas, BRED, CACIB, CIC et Société Générale. La documentation financière du programme est disponible sur le site internet de la Banque de France ;
- des facilités de caisse.

La Ligne de Crédit Syndiqué impose le respect de ratios financiers semestriels et annuels, tant que le contrat reste en vigueur et qu'une avance est en cours, suivants : ratio R - « Endettement financier net consolidé/Résultat opérationnel d'activité consolidé ». Ce ratio doit être généralement inférieur à 3 et de façon exceptionnelle inférieur à 3,5.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

### Sources de financement attendues

Le groupe ALTEN dispose donc de plusieurs sources de financement afin, notamment, de financer ses investissements futurs.

### 5.1.3 INVESTISSEMENTS

#### 5.1.3.1 Investissements importants réalisés au cours des trois derniers exercices

Ci-dessous les sociétés acquises par le groupe ALTEN durant les 3 derniers exercices :

2022		2023		2024	
Sociétés	Pays	Sociétés	Pays	Sociétés	Pays
CLEVERTASK	Espagne	QA CONSULTANTS	Canada/ États-Unis	VMO	Vietnam/ Japon/ Thaïlande
META PM	Australie	SOLWIT	Pologne	WOODFORD ENGINEERING CONSULTANCY	Royaume-Uni
VOLANSYS	Inde/ États-Unis/ Canada	ACCORD GLOBAL TECHNOLOGY SOLUTIONS	Inde/ États-Unis/ Allemagne	PRIMARIS	Pologne/ Allemagne
METHODS	Royaume-Uni/Abu Dhabi	AYESA AIR CONTROL	Espagne/ Allemagne	WORLDGRID	France/Espagne/ Allemagne/Maroc
AFOUR TECHNOLOGIES	Inde / États-Unis	EAST JAPAN TECHNOLOGY INSTITUTE INC	Japon		
CORTAC	États-Unis				
ICONEC	Allemagne/ Roumanie				
QUALITANCE	Roumanie				

#### Montant des décaissements nets sur acquisitions y compris les compléments de prix

(en millions d'euros)

	2022	2023	2024
	181,0	221,9	314,1

#### 5.1.3.2 Investissements importants réalisés ou engagés depuis la clôture de l'exercice

Néant.

#### 5.1.3.3 Investissements importants futurs

Aucun autre investissement futur n'a fait l'objet d'engagement ferme de la part des organes de direction, à l'exception des clauses de complément de prix dans le cadre d'acquisitions de filiales, dont les montants ont été dûment appréhendés dans les comptes consolidés du Groupe. La dette afférente, estimée à 18,6 millions d'euros au 31 décembre 2024, figure dans les autres passifs courants et non courants.

## 5.2 ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

### ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES PERSPECTIVES

Néant.

### PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Néant.

## 5.3 ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX

### ACTIVITÉ D'ALTEN SA

L'année 2024 a connu une croissance organique de 8 %. Les principaux secteurs qui ont contribué à la croissance sont la Défense/Sécurité/Maritime, l'Aérospatial et l'Automobile.

### ÉVÉNEMENTS MARQUANTS 2024

La durée de la ligne de crédit syndiqué mise en place le 11 mars 2022, d'un montant de 350 millions d'euros, a été étendue d'une année, soit jusqu'au 11 mars 2029.

### ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant.

### ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

ALTEN SA a réalisé un chiffre d'affaires de 778,6 millions d'euros en 2024, en hausse de 8,8 % par rapport à l'exercice précédent (715,84 millions d'euros). 93 % de son chiffre d'affaires est réalisé en France et 7 % hors de France, dans le cadre de projets réalisés pour le compte de clients français.

Ce chiffre d'affaires inclut le chiffre d'affaires « portage » correspondant aux prestations réalisées par certaines filiales du Groupe chez des clients pour lesquels seule ALTEN SA est référencée ainsi que les prestations annexes, constituées des redevances refacturées aux filiales, de la refacturation des services partagés, etc.

En conséquence, le chiffre d'affaires opérationnel (hors portage) correspondant aux prestations réalisées par ALTEN SA pour ses clients s'est élevé à 569,9 millions d'euros en 2024, en hausse de 7,9 % par rapport à 2023 (528,41 millions d'euros).

Les autres achats et charges externes sont de 359,4 millions d'euros en 2024 contre 344,33 millions d'euros au 31 décembre 2023, en augmentation de 4,38 %.

Les charges de personnel ressortent à 386,5 millions d'euros contre 362,5 millions d'euros en 2023, en augmentation de 6,7 %.

### ÉVOLUTION DU RÉSULTAT

Le résultat d'exploitation s'établit à 14,6 millions d'euros en 2024 (1,88 % du chiffre d'affaires d'ALTEN SA), contre 3,4 millions d'euros en 2023 (0,48 % du chiffre d'affaires).

Le résultat financier s'établit à 38,8 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 36,4 millions d'euros au 31 décembre 2023. Ce résultat financier se compose essentiellement de dividendes versés par les filiales d'ALTEN (44,57 millions d'euros), des intérêts compte courant et intérêts sur prêts accordés aux filiales (-11 millions d'euros) et de provisions pour dépréciations des immobilisations financières (5,3 millions d'euros).

Le résultat exceptionnel s'élève à -0,55 million d'euros, contre 0,16 million d'euros au 31 décembre 2023. Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés pour un montant de - 9,4 millions d'euros, le résultat net s'établit à 62,3 millions d'euros en 2024, soit 8 % du chiffre d'affaires.

Au bilan, les immobilisations financières (300,07 millions d'euros) sont principalement constituées par les titres de participation.

Au 31 décembre 2024, la position de trésorerie nette de la Société (y compris comptes courants et dettes financières) était positive de 245,7 millions d'euros (151,7 millions d'euros au 31 décembre 2023).

## 5.4 AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

### 5.4.1 RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<b>Tableau financier</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Capital social	37 030	36 878	36 305	36 098	35 953
Nombre d'actions ordinaires	35 266 866	35 122 301	34 575 385	34 377 818	34 238 467
Nombre d'Actions de Préférence	-	-	1 141	1 665	2 244
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• par conversion d'obligation	-	-	-	-	-
• par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
• par émission gratuite d'actions et d'Actions de Préférence	613 285	519 460	960 789	1 021 172	922 041
Chiffre d'affaires hors taxes	778 609	715 839	618 058	542 173	510 177
Résultat avant impôts, participation, dotations	54 049	65 535	81 297	92 250	16 206
Impôts sur les bénéfices	(9 436)	(9 733)	(10 721)	(7 819)	(14 820)
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	1 197	25 554	4 448	3 233	(584)
Résultat après impôts, participation, dotations	62 289	49 714	87 570	96 836	31 611
Résultat distribué	52 900	52 814	51 929	44 748	33 874
Résultat par action après impôts avant dotations	1,80	2,14	2,66	2,91	0,91
Résultat par action après impôts et dotations	1,77	1,42	2,53	2,82	0,92
Dividende attribué à chaque action	1,50	1,50	1,50	1,30	1,00
Dividende attribué à chaque Action de Préférence	-	0	0,75	0,65	0,50
Effectif moyen des salariés de l'exercice	5 919	5 657	5 248	5 021	5 952
Montant de la masse salariale	268 898	251 867	224 776	211 330	233 137
Cotisations sociales et avantages sociaux	117 576	110 610	95 941	89 421	91 016

## 5.4.2 DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Fournisseurs						
Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	12 154					2 466
Montant total des factures concernées en TTC	51 774 952,47	6 323 123,08	- 6 489,32	104 626,11	97 493,80	6 518 753,67
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC	11,08 %	1,35 %	- 0,00 %	0,02 %	0,02 %	1,39 %
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC						
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues en TTC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours	

Clients						
Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	13 169					3 777
Montant total des factures concernées en TTC	174 384 231,82	6 246 922,60	4 844 848,32	1 200 959,58	6 804 196,81	19 096 927,31
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice en TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice en TTC	18,44 %	0,66 %	0,51 %	0,13 %	0,72 %	2,02 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	27	27
Montant total des factures exclues en TTC	0,00	0,00	0,00	0,00	189 792,17	189 792,17
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours	

Les informations contenues dans les tableaux ci-dessus sont relatives uniquement à ALTEN.

## 5.4.3 CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Le montant des charges somptuaires et autres charges non déductibles visées à l'article 39-4 du CGI, s'élève pour ALTEN SA à 388 666 euros pour l'exercice 2024. L'impact de l'impôt sur les sociétés concernant ces charges s'élève à 97 167 euros.

## 5.5 AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES

### 5.5.1 AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant par un bénéfice s'élevant à 62 288 595,56 euros.

**Origine :**

- bénéfice net de l'exercice : 62 288 595,56 euros ;
- autres réserves : 420 013 098,23 euros ;
- report à nouveau : 0 euro.

Il sera pertinent de noter qu'une partie des dividendes distribués sera prélevée sur les autres réserves.

**Affectation :**

- réserve légale : 15 179,33 euros ;
- autres réserves : 9 373 117,23 ;
- dividendes (35 266 866 actions ordinaires) : 52 900 299 euros.

**Après affectation :**

- réserve légale : 3 703 020,93 euros ;
- autres réserves : 429 386 215,46 euros ;
- report à nouveau : 0 euro.

### 5.5.2 LITIGES ET PROCÉDURES EN COURS

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est parti à un certain nombre de procédures principalement dans le domaine social, commercial et fiscal. Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Les provisions sont détaillées par nature, montant et échéance prévisible dans l'Annexe des comptes consolidés (voir chapitre 6, voir le détail des comptes consolidés, note 8.1). Il convient également de se référer à la note 8.2 « Passifs éventuels ».

Les principales procédures en cours sont exposées ci-après :

- L'Autorité de la concurrence française a ouvert fin 2018 une enquête administrative concernant le secteur de l'Ingénierie, du Conseil en Technologies (ICT) et de l'édition de logiciels.

Dans le cadre de cette enquête, ALTEN SA a reçu le 22 novembre 2023, des services d'instruction de l'Autorité de la concurrence, une notification d'un grief relative à des pratiques mises en œuvre sur les marchés du travail dans les secteurs de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies, ainsi que des services informatiques. ALTEN a présenté ses observations le 22 mars 2024.

ALTEN, qui considère que le grief qui lui a été notifié est infondé, demande sa mise hors de cause. En conséquence, la Société n'a pas considéré opportun de constituer une provision. Le Collège de l'Autorité a entendu ALTEN en séance le 15 octobre 2024. A ce jour, aucune décision n'a été rendue dans cette affaire ;

- Le Conseil de la concurrence roumain a ouvert fin 2021 une enquête concernant des soupçons de pratiques anticoncurrentielles sur le marché du travail concernant la main-d'œuvre qualifiée/spécialisée dans les secteurs de la production des véhicules à moteur et des activités connexes. L'ensemble des acteurs de l'ICT en Roumanie a fait l'objet de mesures de visite et de saisies. À la date du présent Document, l'enquête est toujours en cours et il n'est pas possible d'évaluer les conséquences potentielles de cette enquête administrative.
- Dans le cadre de deux vérifications de comptabilité d'une filiale française portant notamment sur les prix de transfert de cette société et une filiale anglaise sur les périodes 2013-2014 et 2015-2017, le service vérificateur a adressé des redressements en matière d'IS, de retenues à la source et de CVAE d'un montant total de 3,4 millions d'euros. S'agissant de

la période 2013-2014, la filiale française a obtenu satisfaction totale par un jugement du Tribunal administratif de Montreuil rendu le 20 février 2023. L'Administration n'ayant pas interjeté appel, la provision d'un montant de 0,8 million d'euros a été reprise. S'agissant de la période 2015-2017, le service vérificateur a abandonné l'intégralité des rehaussements lors de l'interlocution qui s'est tenue le 18 juillet 2023.

- Dans le cadre de deux vérifications de comptabilité portant sur la même filiale anglaise pour laquelle les prix de transferts étaient contestés, sur les périodes 2009-2015 et 2016-2019, le service vérificateur a considéré que l'activité de cette filiale anglaise relevait de celle d'un établissement stable en France. La filiale anglaise a fait l'objet d'un redressement en matière d'IS et de contributions additionnelles, de cotisation minimale de taxe professionnelle et CVAE au titre de ses revenus présumés, pour un montant total de 65,4 millions d'euros (droits, pénalités de 80 % et intérêts de retard inclus). La filiale anglaise conteste ces redressements. Elle avait d'ailleurs intégralement réglé en temps utile l'ensemble des impôts auxquelles elle était assujettie au Royaume-Uni pour les périodes 2009-2015 et 2016-2019.

S'agissant de la période 2009-2015, la réclamation contentieuse de la filiale anglaise devant le Tribunal administratif de Montreuil a fait l'objet d'un rejet intégral aux termes d'une décision en date du 20 février 2023. Le Tribunal n'a pas souhaité se prononcer sur les conséquences qu'il conviendrait de tirer du règlement par la Société britannique de l'impôt sur les sociétés acquitté au Royaume-Uni sur la même base d'imposition, conduisant de fait à une situation de double imposition en France et au Royaume-Uni. Le 29 mars 2024, la filiale anglaise a interjeté appel de cette décision devant la Cour administrative d'appel de Paris insistant sur les règles de territorialité de l'impôt en France. La Cour administrative d'appel de Paris a toutefois rendu une décision défavorable le 11 décembre 2024 et n'a pas fait droit aux demandes de la société. Cette dernière a donc introduit un recours en cassation devant le Conseil d'Etat par une requête sommaire enregistrée le 6 février 2025. Un mémoire complémentaire est en cours de rédaction et devra être produit devant le Conseil d'Etat au plus tard le 6 mai 2025. Par ailleurs, la filiale anglaise continue à suivre les échanges entre les autorités françaises et les autorités britanniques dans le cadre de la procédure amiable de règlement de la double imposition. Par ailleurs, le représentant légal de la filiale anglaise a été entendu es qualités fin 2024 par les services de l'ONAF (Office national anti-fraude) concernant le volet judiciaire de l'affaire.

S'agissant de la période 2016-2019, le service n'a pas encore répondu aux observations de la société anglaise datant du 25 août 2022. Après avoir étudié de façon approfondie les arguments de l'administration fiscale française avec ses conseils spécialisés, considérant que la position du service vérificateur est contestable au regard des éléments de fait et de droit pouvant être invoqués, la société anglaise considère qu'elle a toute légitimité à poursuivre la procédure contentieuse et de sérieuses chances de succès. En outre, à ce stade, la Société ne dispose pas d'éléments suffisants permettant d'évaluer et de comptabiliser une provision spécifique correspondant à une estimation fiable de l'éventuel risque résiduel de redressement

encouru ni de la conséquence de la procédure de règlement de la double imposition. En conséquence, aucun montant n'a été provisionné dans les comptes en relation avec ces contrôles fiscaux.

En dehors de ce qui est mentionné ci-dessus et pour une période couvrant les 12 derniers mois précédant la date d'établissement du présent Document, il n'existe pas d'autre procédure, judiciaire, d'arbitrage ou administrative, y compris toutes les procédures en cours ou menaces de procédure dont la Société a connaissance, qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du Groupe.



## ÉTATS FINANCIERS

<b>6.1</b>	<b>COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>250</b>	<b>6.2</b>	<b>COMPTES SOCIAUX</b>	<b>298</b>
6.1.1	Compte de résultat consolidé	250	6.2.1	Bilan	298
6.1.2	État du résultat global consolidé	250	6.2.2	Compte de résultat	299
6.1.3	État de la situation financière	251	6.2.3	Annexe	300
6.1.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés	252	6.2.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	313
6.1.5	Variation des capitaux propres consolidés	253			
6.1.6	Notes aux comptes consolidés	254			
6.1.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	294			

## 6.1 COMPTES CONSOLIDÉS

### 6.1.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2024	2023
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>4.2</b>	<b>4 143 287</b>	<b>4 068 797</b>
Achats consommés	4.4.1	(437 185)	(449 107)
Charges de personnel	4.3.1	(2 937 932)	(2 823 809)
Charges externes	4.4.2	(273 862)	(303 406)
Impôts et taxes et versements assimilés		(16 741)	(12 605)
Dotations aux amortissements		(94 460)	(92 040)
Autres charges d'activité	4.4.3	(15 619)	(11 058)
Autres produits d'activité	4.4.3	9 056	6 047
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL D'ACTIVITÉ</b>		<b>376 544</b>	<b>382 818</b>
Paiements fondés sur des actions	4.3.3	(20 261)	(32 282)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>		<b>356 283</b>	<b>350 536</b>
Autres charges opérationnelles	4.4.4	(34 636)	(40 761)
Autres produits opérationnels	4.4.4	2 554	10 125
Résultat de cession	2.2	(3 193)	(0)
Dépréciation des <i>goodwills</i>	5.1	(43 989)	(0)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>277 019</b>	<b>319 900</b>
Coût de l'endettement financier net	7.3	2 397	1 952
Autres charges financières	7.3	(41 696)	(46 013)
Autres produits financiers	7.3	42 637	44 213
Charge d'impôts	9.1	(93 968)	(86 920)
<b>RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>		<b>186 389</b>	<b>233 131</b>
Résultat des entreprises associées	5.4	30	75
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE</b>		<b>186 419</b>	<b>233 205</b>
<b>PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PART DU GROUPE</b>		<b>186 419</b>	<b>233 205</b>
Résultat net par action en euros (part du Groupe)	6.2	5,37	6,80
Résultat net dilué par action en euros (part du Groupe)	6.2	5,32	6,74

### 6.1.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2024	2023
Résultat part du Groupe		186 419	233 205
Résultat participations ne donnant pas le contrôle		0	(0)
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>186 419</b>	<b>233 205</b>
Écarts de conversion		23 195	(14 736)
<b>ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT</b>		<b>23 195</b>	<b>(14 736)</b>
Réévaluation des instruments de capitaux propres détenus (net d'IS)	5.5	(3 600)	3 700
Écarts actuariels sur avantages au personnel (net d'IS)	4.3.2	(133)	(1 040)
<b>ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT</b>		<b>(3 733)</b>	<b>2 660</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>		<b>205 882</b>	<b>221 129</b>
Dont :			
• Part du Groupe		205 882	221 129
• Participations ne donnant pas le contrôle		0	0

### 6.1.3 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

<b>ACTIF</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Goodwill	5.1	1 392 108	1 132 806
Droits d'utilisation	5.2	253 998	238 600
Immobilisations incorporelles	5.3	7 461	6 956
Immobilisations corporelles	5.3	52 460	54 174
Participations dans les entreprises associées	5.4	1 191	1 238
Actifs financiers non courants	5.5	125 922	43 141
Actifs d'impôt différé	9.2	25 078	18 711
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>1 858 218</b>	<b>1 495 627</b>
Clients	4.2	1 063 565	1 044 287
Actifs liés à des contrats clients	4.2	250 035	278 833
Autres actifs courants	4.2 / 5.5	150 071	225 203
Actifs d'impôt exigible		32 694	44 373
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1	288 098	323 402
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>1 784 463</b>	<b>1 916 098</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 642 681</b>	<b>3 411 725</b>

<b>PASSIF</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital social		37 030	36 878
Primes		60 250	60 250
Réserves consolidées		1 925 650	1 706 803
Résultat consolidé		186 419	233 205
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>		<b>2 209 350</b>	<b>2 037 137</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>(0)</b>	<b>(1)</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 209 350</b>	<b>2 037 136</b>
Avantages postérieurs à l'emploi	4.3.2	32 961	22 484
Provisions non courantes	8.1	10 008	10 454
Passifs financiers non courants	7.2	9 190	8 675
Dettes de location non courantes	5.2	200 466	189 378
Autres passifs non courants	4.2	4 263	4 332
Passifs d'impôt différé	9.2	3 038	1 264
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>259 926</b>	<b>236 588</b>
Provisions courantes	8.1	11 019	7 247
Passifs financiers courants	7.2	90 605	104 226
Dettes de location courantes	5.2	70 624	66 081
Fournisseurs	4.2	174 118	160 744
Autres passifs courants	4.2	547 251	553 277
Passifs liés à des contrats clients	4.2	246 323	209 770
Passifs d'impôt exigible		33 464	36 656
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>1 173 405</b>	<b>1 138 001</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 642 681</b>	<b>3 411 725</b>

## 6.1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Notes	2024	2023
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>186 419</b>	<b>233 205</b>
Résultat des entreprises associées	5.4	(30)	(75)
Amortissements, provisions et autres charges calculées	10.3	148 712	103 947
Paiements fondés sur des actions	4.3.3	20 261	32 282
Charge d'impôt	9.1	93 968	86 920
Plus ou moins values de cessions	10.3	2 068	343
Coût de l'endettement financier net	7.3	(2 397)	(1 952)
Coût financier sur actualisation et provisions		421	1 191
<b>Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt</b>		<b>449 422</b>	<b>455 863</b>
Impôts payés	10.3	(110 587)	(123 654)
Variation du besoin en fonds de roulement	4.2	91 562	(91 088)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ</b>		<b>430 397</b>	<b>241 121</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(17 603)	(20 933)
Acquisitions d'immobilisations financières		(11 882)	(96 272)
Incidences des variations de périmètre et compléments de prix	10.3	(311 266)	(223 039)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		648	352
Cessions d'immobilisations financières		14 038	19 639
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>(326 065)</b>	<b>(320 253)</b>
Intérêts financiers nets versés		2 249	1 639
Dividendes versés aux actionnaires		(52 110)	(51 421)
Augmentation de capital		0	(0)
Acquisitions et cessions d'actions propres		(636)	683
Variation des passifs financiers non courants	7.2	(1 270)	(1 645)
Variation des passifs financiers courants	7.2	(13 830)	(71 912)
Variation des dettes de location	5.2	(75 802)	(70 007)
<b>FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(141 400)</b>	<b>(192 663)</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>		<b>(37 068)</b>	<b>(271 794)</b>
Incidence des variations de change		1 764	(6 539)
Trésorerie à l'ouverture		323 402	601 735
<b>TRÉSORERIE À LA CLÔTURE</b>	7.1	<b>288 098</b>	<b>323 402</b>

## 6.1.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

### Variation des capitaux propres consolidés, part du Groupe

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions en circulation	Nombre d'actions émises	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Réserves de conversion	Résultat	Capitaux propres
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>34 108 474</b>	<b>34 576 526</b>	<b>36 306</b>	<b>60 250</b>	<b>1 299 538</b>	<b>(9 663)</b>	<b>(5 096)</b>	<b>457 567</b>	<b>1 838 901</b>
Affectation résultat 2022					457 567			(457 567)	(0)
Augmentation de capital <sup>(1)</sup>	545 775	545 775	573		(573)				(0)
Dividendes versés aux actionnaires					(51 421)				(51 421)
Autres variations <sup>(2)</sup>					(532)				(532)
Actions propres	6 059					683			683
Paiements fondés sur des actions					28 376				28 376
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>551 834</b>	<b>545 775</b>	<b>573</b>	<b>(0)</b>	<b>433 417</b>	<b>683</b>	<b>(0)</b>	<b>(457 567)</b>	<b>(22 894)</b>
Résultat global de la période					2 660		(14 736)	233 205	221 129
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>34 660 308</b>	<b>35 122 301</b>	<b>36 879</b>	<b>60 250</b>	<b>1 735 615</b>	<b>(8 980)</b>	<b>(19 832)</b>	<b>233 205</b>	<b>2 037 137</b>
Affectation résultat 2023					233 205			(233 205)	(0)
Augmentation de capital <sup>(1)</sup>	144 565	144 565	152		(152)				(0)
Dividendes versés aux actionnaires					(52 107)				(52 107)
Autres variations <sup>(2)</sup>					(111)				(111)
Actions propres	(9 672)					(636)			(636)
Paiements fondés sur des actions					19 186				19 186
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>134 893</b>	<b>144 565</b>	<b>152</b>	<b>(0)</b>	<b>200 021</b>	<b>(636)</b>	<b>(0)</b>	<b>(233 205)</b>	<b>(33 669)</b>
Résultat global de la période					(3 733)		23 195	186 419	205 882
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>34 795 201</b>	<b>35 266 866</b>	<b>37 031</b>	<b>60 250</b>	<b>1 931 903</b>	<b>(9 616)</b>	<b>3 363</b>	<b>186 419</b>	<b>2 209 350</b>

(1) Émissions d'actions liées aux plans d'AGA.

(2) Opérations sur des minoritaires.

### Variation des capitaux propres, participations ne donnant pas le contrôle

(en milliers d'euros)	Réserves	Réserves de conversion	Résultat	Capitaux propres
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>(238)</b>	<b>(3)</b>	<b>(42)</b>	<b>(283)</b>
Affectation résultat 2022	(42)		42	(0)
Variation de périmètre	282			282
Augmentation de capital				(0)
Résultat global de la période		0	(0)	0
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>2</b>	<b>(3)</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>
Affectation résultat 2023	0		(0)	(0)
Variation de périmètre	(0)			1
Augmentation de capital				(0)
Résultat global de la période		(0)	0	0
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>2</b>	<b>(2)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 6.1.6 NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

<b>NOTE 1</b>	<b>Principes comptables</b>	<b>255</b>	<b>NOTE 6</b>	<b>Capital social et résultat par action</b>	<b>281</b>
1.1	Référentiel comptable applicable	255	6.1	Capital social	281
1.2	Recours à des estimations et au jugement	255	6.2	Résultat par action	282
			6.3	Dividendes par action	282
<b>NOTE 2</b>	<b>Faits marquants et événements postérieurs à la clôture</b>	<b>256</b>	<b>NOTE 7</b>	<b>Trésorerie nette</b>	<b>283</b>
2.1	Acquisitions de l'exercice	256	7.1	Trésorerie et équivalents de trésorerie	283
2.2	Autres faits caractéristiques	257	7.2	Passifs financiers courants et non courants	284
2.3	Évènements postérieurs à la clôture	257	7.3	Résultat Financier	285
			7.4	Facteurs de risques financiers	286
<b>NOTE 3</b>	<b>Périmètre de consolidation</b>	<b>258</b>	<b>NOTE 8</b>	<b>Provisions et passifs éventuels</b>	<b>287</b>
3.1	Liste des sociétés présentes dans le périmètre de consolidation	259	8.1	Provisions	288
3.2	Engagements relatifs au périmètre de consolidation	264	8.2	Passifs éventuels	288
<b>NOTE 4</b>	<b>Données opérationnelles</b>	<b>265</b>	<b>NOTE 9</b>	<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>289</b>
4.1	Segments opérationnels	265	9.1	Analyse de la charge d'impôts	289
4.2	Chiffre d'affaires, besoin en fonds de roulement et antériorité des créances clients	266	9.2	Impôts différés	290
4.3	Charges et avantages du personnel	269	<b>NOTE 10</b>	<b>Informations complémentaires</b>	<b>291</b>
4.4	Autres postes du compte de résultat consolidé	272	10.1	Honoraires d'audit	291
			10.2	Transactions avec les parties liées	291
			10.3	Informations sur tableau de flux de trésorerie	293
<b>NOTE 5</b>	<b>Actifs non courants</b>	<b>274</b>			
5.1	Goodwill et tests de dépréciation	274			
5.2	Droits d'utilisation et dettes de location	277			
5.3	Immobilisations et amortissements	278			
5.4	Participations dans les entreprises associées	279			
5.5	Actifs financiers courants et non courants	279			

## NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

ALTEN SA est une société anonyme à Conseil d'administration, de droit français, ayant son siège social situé 40, avenue André Morizet à Boulogne-Billancourt (92100).

Les comptes consolidés d'ALTEN SA comprennent :

- les comptes de la société ALTEN SA ;
- les comptes des sociétés contrôlées par ALTEN SA, directement ou indirectement consolidées par intégration globale ;
- les participations dans les entreprises associées et les coentreprises, consolidées par mise en équivalence.

L'ensemble économique est désigné comme le « Groupe ALTEN ».

Le Groupe ALTEN est leader européen sur le marché de l'Ingénierie et du Conseil en Technologie (ICT). Il réalise des projets de conception et d'études pour les Directions Techniques et systèmes d'information des grands comptes industriels, télécoms et tertiaires.

Les comptes consolidés présentés dans ce document ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 avril 2025 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 12 juin 2025. Sauf indications contraires, ils sont présentés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés d'ALTEN SA inclus dans le présent Document sont publiés sur l'espace internet dédié aux utilisateurs des états financiers : <http://www.alten.com/fr/investisseurs>.

### 1.1 Référentiel comptable applicable

En application du Règlement européen n° 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe ALTEN au 31 décembre 2024 sont préparés conformément aux normes comptables internationales telles que publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne, à la date de préparation de ces états financiers. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (*International Accounting Standards*), IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et les interprétations (SIC et IFRIC).

Les principes comptables et règles retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2024 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 appliquées par le Groupe qui n'ont pas eu d'incidence significative.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes, amendements ou interprétations déjà publiés par l'IASB adoptés au niveau européen mais d'application non obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'analyse des incidences de leur application sur les comptes consolidés est en cours, notamment celle de la norme IFRS 18 « Présentation des états financiers et informations à fournir », entrant en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 (sous réserve de son adoption par l'Union européenne).

### 1.2 Recours à des estimations et au jugement

L'établissement des états financiers dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS requiert de procéder à des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations et appréciations sont réalisées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers consolidés portent sur la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats au forfait dans le cadre de la méthode à l'avancement, la détermination des provisions pour contrats déficitaires et l'analyse agent / principal (note 4.2), sur l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs des unités génératrices de trésorerie y compris les *goodwill* et les compléments de prix (note 5.1), les dettes de location (5.2), les instruments de capitaux propres détenus (note 5.5), les impôts différés (note 9.2), les avantages du personnel (note 4.3.2) et les provisions (note 8), les paiements fondés sur des actions (note 4.3.3) et les crédits d'impôts recherche.

La direction révisé ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2024 pourraient être sensiblement modifiées ultérieurement.

Par ailleurs, dans un contexte économique incertain, les estimations, les jugements ainsi que les hypothèses retenues par le Groupe pour l'établissement des états financiers consolidés pendant cette période portent plus spécifiquement sur :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie et notamment des *goodwill* (note 5.1) ;
- et, les perspectives d'utilisation des actifs d'impôts différés (note 9.2).

#### Prise en compte des risques relatifs au changement climatique

L'exposition actuelle du Groupe aux conséquences du changement climatique est actuellement limitée et son impact sur les états financiers 2024 est ainsi peu significatif.

Le Groupe prend toutefois en compte, au mieux de sa connaissance, les risques climatiques dans ses hypothèses de clôture et intègre leur impact dans ses états financiers. En particulier, les effets ont été intégrés aux plans d'affaires du Groupe, sur la base desquels sont réalisés les tests de dépréciation annuels (voir note 5.1).

Se reporter également au chapitre 4.4 du document d'enregistrement universel relatif aux engagements pris par le Groupe en lien avec le climat.

## NOTE 2 FAITS MARQUANTS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

### 2.1 Acquisitions de l'exercice

---

L'exercice 2024 a été marqué par les entrées dans le périmètre de consolidation des acquisitions suivantes :

**VMO**  
**(CA : 20 millions d'euros ; 950 consultants)**

ALTEN Europe a acquis, le 25 avril 2024, un groupe Vietnamien de société spécialisé dans le développement de produits Software.

**WEC**  
**(CA : 3,5 millions d'euros ; 35 consultants)**

ALTEN LTD a acquis, le 26 avril 2024, la société anglaise WOODFORD ENGINEERING CONSULTANCY LIMITED (WEC) dans le domaine de l'aéronautique.

**PRIMARIS**  
**(CA : 18 millions d'euros ; 250 consultants)**

ALTEN EUROPE a acquis, le 6 juin 2024, la société PRIMARIS en Pologne spécialisée dans les services IT.

**WORLDGRID**  
**(CA : 170 millions d'euros ; 1 100 salariés)**

ALTEN a finalisé fin novembre 2024 l'acquisition de WORLDGRID spécialisée dans les solutions Energy et Utilities en France, Allemagne et Espagne, en particulier dans le nucléaire.

*Les chiffres d'affaires des sociétés acquises, indiqués ci-dessus, correspondent aux dernières données sociales connues présentées sur une base annuelle.*

En complément de ces informations opérationnelles, le tableau ci-dessous présente le coût global du regroupement et les actifs et passifs reconnus associés à ces acquisitions. Conformément aux principes comptables, l'allocation du prix d'acquisition (notamment de Worldgrid) est en cours et sera finalisée dans les douze mois suivant la date d'acquisition.

(en millions d'euros)

<b>Coût du regroupement (1)</b>	<b>327,9</b>
Droits d'utilisation	48,6
Immobilisations incorporelles	0,8
Immobilisations corporelles	0,5
Actifs financiers non courants	2,1
Actifs d'impôt différé	2,7
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>54,8</b>
Clients	60,6
Actifs liés à des contrats clients	5,2
Autres actifs courants	5,2
Actifs d'impôt exigible	0,2
Trésorerie et équivalent de trésorerie	45,4
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>116,7</b>
Avantages postérieurs à l'emploi	(8,0)
Passifs financiers non courants	(0,1)
Dettes de location non courantes	(43,0)
Passifs d'impôt différé	(2,2)
Autres passifs non courants	0,0
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>(53,3)</b>
Provisions courantes	(0,3)
Passifs financiers courants	(0,0)
Dettes de location courantes	(5,6)
Fournisseurs	(25,2)
Autres passifs courants	(29,3)
Passifs liés à des contrats clients	(27,3)
Passifs d'impôt exigible	(3,5)
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>(90,9)</b>
<b>TOTAL ACTIF NET (2)</b>	<b>27,2</b>
<i>Goodwill = (1) - (2)</i>	300,7

## 2.2 Autres faits caractéristiques

Au cours du premier semestre, et au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023, 52,1 millions d'euros de dividendes ont été versés aux actionnaires d'ALTEN SA.

ALTEN a cédé en fin d'année un groupe de société en Asie (CA

2024 : 8,9 millions d'euros et 230 consultants) qui a généré une moins-value de cession de 3,2 millions d'euros.

## 2.3 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture.

## NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

**Principes de consolidation**

La méthode de **l'intégration globale** est appliquée pour la consolidation des états financiers des sociétés dans lesquelles ALTEN SA exerce directement ou indirectement le contrôle. Le contrôle d'une société existe lorsque le Groupe :

- détient le pouvoir sur la Société ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la Société ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur les activités jugées pertinentes de la Société de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Toutes les transactions entre les filiales consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe. Les résultats des filiales acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est exercé.

Le Groupe ALTEN exerce une influence notable dans certaines entités se caractérisant par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de la Société, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques. Les participations dans ces entités, dites entreprises associées, sont comptabilisées en utilisant la méthode de **la mise en équivalence** et sont présentées distinctement en « Participations dans les entreprises associées ». Le *goodwill* se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans la valeur des « Participations dans les entreprises associées ».

La quote-part du Groupe dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat. La participation est initialement enregistrée au coût puis après l'acquisition, la valeur comptable est :

- augmentée ou diminuée de la quote-part de résultats de l'entreprise associée ;
- diminuée des dividendes versés au Groupe par l'entreprise associée.

**Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle ;
- dans le cas de parts conditionnelles dues par le Groupe aux cédants et en particulier de compléments de prix, ces derniers sont inclus dans les coûts de regroupements. Ces dettes sont évaluées à leur juste valeur sur la base de données non mesurable de niveau 3. Toute variation de juste valeur de ces dettes après le délai d'affectation (période d'un an à compter de la date d'acquisition) est constatée en résultat ;
- la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le *goodwill* comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière ;

- les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris enregistrés sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du *goodwill* s'ils interviennent pendant un délai d'affectation de 12 mois et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat.

Les *goodwills* sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux *goodwills*.

En l'absence de changement de contrôle, la variation des transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en capitaux propres.

**Méthodes de conversion**

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (monnaie fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de l'entité consolidante.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie n'est pas l'euro sont convertis selon les principes suivants :

- les postes du bilan (à l'exception des capitaux propres) au cours de clôture ;
- les capitaux propres au taux historique ;
- le compte de résultat au taux moyen de la période. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives ;
- les différences de conversion sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global en « écarts de conversion ».

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre que sa monnaie fonctionnelle sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont convertis au cours de clôture. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction. Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont incluses dans le compte de résultat.

Certains prêts et emprunts libellés en devises étrangères sont considérés comme des investissements nets dans une filiale dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, lorsque le remboursement n'est raisonnablement pas probable dans un avenir prévisible. Les différences de change relatives à ces prêts et emprunts sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion.

### 3.1 Liste des sociétés présentes dans le périmètre de consolidation

Les deux tableaux suivants présentent respectivement le périmètre de consolidation en France et celui à l'International. Les principales variations par rapport à l'exercice précédent concernent les acquisitions et la cession de la période mais également les opérations de rationalisation, simplification de l'organigramme du Groupe réalisées principalement par voie de fusion. Certaines sociétés ne présentant plus d'activités opérationnelles, ni d'actifs et passifs significatifs, liquidées ou en cours de liquidation ont été sorties du périmètre de consolidation. Par ailleurs, certaines sociétés récemment créées sont entrées dans le périmètre de consolidation.

#### France

Nom de la société	N° SIRET	31/12/2024			31/12/2023		
		Méthode de Consolidation *	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de Consolidation *	% d'intérêt	% de contrôle
ALTEN SA	34860741700055	IG		Consolidante	IG		Consolidante
ALTEN SIR	40035788500021	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN SUD-OUEST	40419144700048	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
MI-GSO	38054561600050	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN CASH MANAGEMENT	48011617700019	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN EUROPE	48016830100012	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ATEXIS FRANCE	43904555000019	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AVENIR CONSEIL	40246017400038	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ANOTECH ENERGY	49304667600018	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
HPTI	49967035400012	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
LINCOLN	37934230600063	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AIXIAL	75210813400020	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AIXIAL DEVELOPMENT	80405155500014	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN LIFE SCIENCES HOLDING	80863080000015	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN TECHNOLOGIES	80863082600010	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
HUBSAN	80946486000018	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CADUCEUM	79934031000033	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
EQUITECH	82443936800013	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALT 11	88983833000013	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
UNIWARE GLOBAL SERVICES	52762706100023	-	-	-	IG	100,00	100,00
ALTENWARE	82451104200015	-	-	-	IG	100,00	100,00
FINAXIUM	53255205600055	-	-	-	IG	100,00	100,00
NEXEO CONSULTING HOLDING	48077850500044	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
PMO ANALYTICS	90835635500028	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AIXIAL CRO	88474172900013	-	-	-	IG	100,00	100,00
M-PULSE	90835641300025	IG	100,00	100,00	-	-	-
ALT 08	82443943400013	IG	100,00	100,00	-	-	-
WORLDGRID FRANCE SAS	51770336900028	IG	100,00	100,00	-	-	-
ALIA UTILITIES	75397508500048	IG	100,00	100,00	-	-	-
SOFT-INNOVATION	83428277400035	IG	100,00	100,00	-	-	-

\* IG = Intégration globale / MEE = Mise en équivalence

**International**

Nom de la société	Pays d'activité	31/12/2024			31/12/2023		
		Méthode de Consolidation *	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de Consolidation *	% d'intérêt	% de contrôle
MI-GSO GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ACCORD GLOBAL TECHNOLOGY SOLUTIONS GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN TECHNOLOGY GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ATEXIS GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AYESA AIR CONTROL GMBH	Allemagne	-	-	-	IG	100,00	100,00
BEONE GROUP GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
BEONE STUTTGART	Allemagne	MEE	59,00	59,00	MEE	59,00	59,00
ALTEN CONSULTING SERVICES	Allemagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
EEINS GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ICONEC GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
EXPOND GMBH	Allemagne	-	-	-	IG	100,00	100,00
ENERGY4U	Allemagne	IG	100,00	100,00	-	-	-
CLEVERTASK ANDORRA, S.L.U	Andorre	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
PROGRAM PLANNING PROFESSIONALS PTY LTD	Australie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
QUICK RELEASE AUSTRALIA PTY	Australie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
META CONSULTING GROUP PTY LTD	Australie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
META PM PTY LTD	Australie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
META PM LEARNING PTY LTD	Australie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN AUSTRIA SUD	Autriche	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ANOTECH ENERGY AZERBAIDJAN	Azerbaïdjan	-	-	-	IG	100,00	100,00
ALTEN BELGIUM	Belgique	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AIXIAL SPRL	Belgique	-	-	-	IG	100,00	100,00
ANOTECH ENERGY BELGIUM	Belgique	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
NEXEO BELGIUM	Belgique	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN CANADA	Canada	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
PROGRAM PLANNING PROFESSIONALS CANADA	Canada	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
PROEX	Canada	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
QA CONSULTANTS INC	Canada	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
VOLANSYS CANADA INC	Canada	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN CHINA	Chine	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
NUO DAI BUSINESS CONSULTING	Chine	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
BEIJING LZT INFO TECHNOLOGY	Chine	-	-	-	IG	100,00	100,00
DALIAN LZT INFO TECHNOLOGY	Chine	-	-	-	IG	100,00	100,00
JINAN LZT INFO TECHNOLOGY	Chine	-	-	-	IG	100,00	100,00
AP AUTOMOTIVE ENGINEERING	Chine	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CIENET COMMUNICATIONS BEIJING CO LTD	Chine	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CIENET TECHNOLOGIES BEIJING CO LTD	Chine	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CIENET TECHNOLOGIES CHENGDU CO LTD	Chine	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CIENET TECHNOLOGIES NANJING CO LTD	Chine	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ANOTECH ENERGY CONGO	Congo	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00

Nom de la société	Pays d'activité	31/12/2024			31/12/2023		
		Méthode de Consolidation *	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de Consolidation *	% d'intérêt	% de contrôle
ALTEN KOREA	Corée du Sud	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AIXIAL DANEMARK A/S	Danemark	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN DANMARK	Danemark	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ANOTECH ENERGY DOHA	Qatar	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SDG MIDDLE EAST FOR CONSULTING	Egypte	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SDG GULF FZ	Emirats Arabe Unis	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN SPAIN	Espagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AYESA AIR CONTROL INGENIERIA AERONAUTICA SL	Espagne	-	-	-	IG	100,00	100,00
ATEXIS SPAIN	Espagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
MI GSO EMP SPAIN	Espagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AVENIR CONSEIL FORMATION SPAIN	Espagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
OPTIMISSA SERVICIOS PROFESIONALES	Espagne	-	-	-	IG	100,00	100,00
SDG CONSULTING ESPANA	Espagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ADC SPAIN	Espagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CLEVERTASK SOLUTIONS SL	Espagne	-	-	-	IG	100,00	100,00
ATOS WORLDGRID	Espagne	IG	100,00	100,00	-	-	-
ACCORD GLOBAL TECHNOLOGY SOLUTIONS INC	États-Unis	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN USA	États-Unis	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ANOTECH ENERGY USA	États-Unis	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN TECHNOLOGY USA	États-Unis	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
X-DIN INC	États-Unis	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CORTAC GROUP LLC	États-Unis	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CALSOFT LABS INC.	États-Unis	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
PROGRAM PLANNING PROFESSIONALS INC	États-Unis	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
PVR TECHNOLOGIES INC	États-Unis	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
QA CONSULTANTS USA INC	États-Unis	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
STATMINDS LLC	États-Unis	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
QUICK RELEASE INC	États-Unis	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SDG CONSULTING US	États-Unis	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AIXIAL US INC	États-Unis	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CIENET INTERNATIONAL LLC	États-Unis	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CIENET TECHNOLOGIES LLC	États-Unis	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
VOLANSYS LLC	États-Unis	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AFOUR TECHNOLOGIES INC	États-Unis	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN FINLAND OY	Finlande	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ANOTECH ENERGY GLOBAL SOLUTION	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN LTD	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
PROGRAM PLANNING PROFESSIONALS LTD	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CALSOFT LABS UK PRIVATE LTD	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
OPTIMISSA LTD	Grande-Bretagne	-	-	-	IG	100,00	100,00
QUITE REFRESHING LTD	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
QUICK RELEASE AUTOMOTIVE LTD	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SDG CONSULTING UK & IRELAND	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00



Nom de la société	Pays d'activité	31/12/2024			31/12/2023		
		Méthode de Consolidation *	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de Consolidation *	% d'intérêt	% de contrôle
CM01 LTD (EX CPRIME UK)	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AIXIAL GROUP UK LTD	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AIXIAL UK LTD	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AIXIAL TECH UK LTD	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
METHODS HOLDING LTD	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
METHODS BUSINESS AND DIGITAL TECHNOLOGY LIMITED	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
METHODS CONSULTING (ANALYTICS) LIMITED	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
METHODS ANALYTICS LIMITED	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
COREAZURE LIMITED	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SESAME GROUP LIMITED	Hong Kong	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ANOTECH ENERGY HONG KONG	Hong Kong	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ACCORD GLOBAL TECHNOLOGY SOLUTIONS PVT LTD	Inde	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN INDIA PRIVATE LTD	Inde	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN CALSOFT LABS INDIA	Inde	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CRESTTEK ENGINEERING SOLUTIONS PRIVATE LTD	Inde	IG	99,98	99,98	IG	99,98	99,98
WAFER SPACE SEMICONDUCTORS TECHNOLOGIES PVT	Inde	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
EXPERT GLOBAL SOLUTIONS PRIVATE LTD	Inde	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
VOLANSYS TECHNOLOGIES PRIVATE LTD	Inde	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AFOUR TECHNOLOGIES PRIVATE LTD	Inde	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN JAPAN CO LTD	Japon	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
EAST JAPAN TECHNOLOGY INSTITUTE	Japon	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
RITATSU SOFT	Japon	-	-	-	IG	100,00	100,00
NIHON RITATSU	Japon	-	-	-	IG	100,00	100,00
VMO JAPAN	Japon	IG	100,00	100,00	-	-	-
ALTEN ITALIA	Italie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SDG GROUP SRL	Italie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SDG ITALIA CONSULTING	Italie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
MIGSO ITALIA	Italie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN Luxembourg	Luxembourg	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN DELIVERY CENTER MAROC	Maroc	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SOFT INNOVATION AFRICA	Maroc	IG	100,00	100,00	-	-	-
OPTIMISSA CAPITAL MARKETS CONSULTING	Mexique	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN INGENIERIA MEXICO	Mexique	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN NEDERLAND	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ORION ENGINEERING BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ANOTECH ENERGY NETHERLANDS	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN POLSKA SP ZOO	Pologne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN ENGINEERING FACTORY SP ZOO	Pologne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
SOLWIT	Pologne	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
PRIMARIS SERVICES SP ZOO	Pologne	IG	100,00	100,00	-	-	-
TECHALTEN PORTUGAL	Portugal	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
OPTIMISSA PORTUGAL UNIPessoal	Portugal	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00

Nom de la société	Pays d'activité	31/12/2024			31/12/2023		
		Méthode de Consolidation *	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de Consolidation *	% d'intérêt	% de contrôle
SDG PT STRATEGY DECISION GOVERNANCE	Portugal	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
MI GSO LDA	Portugal	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
IT SECTOR	Portugal	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTN SERVICE CENTER	Portugal	IG	100,00	100,00	-	-	-
ALTEN SI TECHNO ROMANIA	Roumanie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN DELIVERY CENTER IASI SRL	Roumanie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
EEINS EXPERTS SRL	Roumanie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
EEINS TIMISOARA SRL	Roumanie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AIXIAL CRO SRL	Roumanie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ICONEC SERVICES SRL	Roumanie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
MI GSO PMO SRL	Roumanie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
QUALITANCE QBS SA	Roumanie	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
PROGRAM PLANNING PROFESSIONALS PTE LTD	Singapour	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ANOTECH ENERGY SINGAPORE	Singapour	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN CALSOFT LABS SINGAPORE	Singapour	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AIXIAL SRO	Rép. Tchèque	-	-	-	IG	100,00	100,00
ALTEN SVERIGE AB	Suède	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CHIEF CONSULTING AB	Suède	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
AIXIAL SVERIGE AB	Suède	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
ALTEN SWITZERLAND SARL AG	Suisse	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CIENET TECHNOLOGIES CO LTD TAIWAN	Taiwan	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
TRUETEL COMMUNICATIONS TAIWAN INC	Taiwan	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
CPRIME UKRAINE	Ukraine	IG	100,00	100,00	IG	100,00	100,00
VMO HOLDINGS TECH JSC	Vietnam	IG	100,00	100,00	-	-	-
TELESENSE	Vietnam	IG	100,00	100,00	-	-	-

\* IG = Intégration globale / MEE = Mise en équivalence

### 3.2 Engagements relatifs au périmètre de consolidation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Garanties bancaires données</b>		
Alten SA	10 614	7 413
Alten Europe	10 247	0
Alten Spain	5 413	5 478
Alten Italia	4 742	1 435
Iconec GmbH	2 238	476
Optimissa Spain	0	1 031
Alten GT India	1 126	0
Alten Consulting Services	711	671
Alten Korea	617	663
Atexis Spain	615	0
Alten Switzerland	600	612
SDG Consulting Espana	386	680
Alten Belgium	311	299
Alten Technology GmbH	10	529
Autres entités	1 856	1 697
<b>TOTAL</b>	<b>39 485</b>	<b>20 983</b>
<b>Nantissements, cautions et garanties reçues (en garantie des garanties de passif)</b>		
Alten Europe	4 332	5 546
Atexis GMBH	2 800	2 800
Alten LTD	271	
HPTI	350	350
Pcubed Australia	0	738
Pcubed USA	0	1 357
<b>TOTAL</b>	<b>7 753</b>	<b>10 791</b>

## NOTE 4 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

### 4.1 Segments opérationnels

L'information sectorielle est le reflet du système d'information interne utilisé par la direction du Groupe aux fins décisionnelles. Le Groupe analyse son activité par zones géographiques, distinguant France et International. L'information financière publiée ci-après correspond à l'information sur laquelle le principal décideur opérationnel (le Président) s'appuie en interne pour évaluer la performance des segments.

(en milliers d'euros)	2024			2023		
	France	International	Total	France	International	Total
Chiffre d'affaires net	1 360 270	2 783 017	4 143 287	1 297 856	2 770 940	4 068 797
Résultat opérationnel d'activité	103 960	272 584	376 544	90 255	292 564	382 818
Taux ROA / CA du segment	7,6%	9,8%	9,1%	7,0%	10,6%	9,4%
Résultat opérationnel courant	92 718	263 565	356 283	66 709	283 828	350 536
Résultat opérationnel	84 967	192 052	277 019	63 816	256 084	319 900
Résultat financier	7 393	(4 054)	3 339	4 275	(4 123)	152
Charge d'impôt	(20 211)	(73 757)	(93 968)	(18 829)	(68 091)	(86 920)
Résultat des entreprises associées	0	30	30	0	75	75
Résultat net de l'ensemble	72 149	114 271	186 419	49 262	183 944	233 205
Participations ne donnant pas le contrôle	0	(0)	(0)	0		0
Résultat net part du Groupe	72 149	114 270	186 419	49 262	183 944	233 205

(en milliers d'euros)	31/12/2024			31/12/2023		
	France	International	Total	France	International	Total
Goodwill	340 335	1 051 773	1 392 108	183 512	949 294	1 132 806
Participations dans les entreprises associées	0	30	30	0	1 238	1 238
Effectifs fin de période	13 500	44 200	57 700 (1)	13 870	43 100	56 970
Trésorerie et équivalent à la clôture	126 162	161 936	288 098	80 545	242 857	323 402
Passifs financiers (y compris passifs de location)	238 353	132 532	370 886	213 753	154 607	368 360
Passifs de location	147 799	123 291	271 090	111 989	143 471	255 459
Investissements nets de la période	243 417	82 648	326 065	146 526	173 727	320 253

(1) Hors entrée de périmètre des salariés Worldgrid.

La contribution au chiffre d'affaires, au résultat opérationnel d'activité et au résultat net des sociétés acquises et consolidées en 2024 s'est élevée respectivement à 13,4 millions d'euros, 2,3 millions d'euros et 2,1 million d'euros (cf. Note 2.1).

## 4.2 Chiffre d'affaires, besoin en fonds de roulement et antériorité des créances clients

### Chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services sont rendus et sont constitués de prestations :

- au temps passé : le revenu est comptabilisé à l'avancement car le client reçoit et consomme de façon continue les avantages des services qui lui sont fournis. Le montant à facturer est représentatif de la valeur des services fournis au client et, par conséquent, en appliquant la mesure de simplification du droit à facturer, le chiffre d'affaires est comptabilisé progressivement en fonction du temps passé. Le revenu est donc égal au temps passé multiplié par un taux horaire, journalier ou mensuel ;
- en mode *workpackage* : la reconnaissance du revenu diffère selon la nature de l'engagement de moyens :
  - lorsque le *workpackage* s'apparente à une régie globalisée, le revenu est égal au temps passé multiplié par un prix de vente horaire journalier ou mensuel tel que décrit ci-dessus pour les contrats au temps passé,
  - s'il s'agit d'un plateau externalisé, pour lequel la facturation est forfaitisée, mensuellement, voire trimestriellement, le revenu est reconnu sur une base mensuelle, selon le montant du forfait, de façon indépendante des temps réellement passés par les consultants, le droit à facturer étant acquis selon ce rythme contractuel,
  - enfin s'il s'agit d'un *workpackage* en engagements de services, le revenu est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément et que le client peut en bénéficier. Lorsque ces éléments ne sont pas identifiables, le revenu est reconnu au fur et à mesure de la réception/validation par le client des livrables et/ou des indicateurs de performance (unités d'œuvre) pour lesquels le prix est déterminé dans le contrat de *workpackage* correspondant généralement selon la méthode de l'avancement décrite ci-dessous pour les contrats au forfait.
- au forfait : le revenu est reconnu selon la méthode de l'avancement, proportionnellement aux dépenses engagées par rapport à l'estimation des dépenses totales du contrat lorsqu'au moins l'une des conditions suivantes est respectée : (i) le client reçoit et consomme les avantages procurés par la prestation du Groupe au fur et à mesure que celle-ci a lieu ou (ii) la prestation du Groupe crée ou valorise un actif dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation ou (iii) le Groupe a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée à date en cas de résiliation par le client.

Les contrats déficitaires donnent lieu à la constatation d'une provision pour perte à terminaison correspondant à la perte totale attendue sous déduction des pertes déjà appréhendées à l'avancement.

*Notion d'agent / principal* : Lorsque le Groupe revend des licences et/ou de la sous-traitance achetées auprès de fournisseurs externes, une analyse de sa relation avec le client est menée afin de déterminer si le Groupe agit en qualité de principal ou d'agent. Le groupe agit en qualité de principal lorsqu'il contrôle le bien ou le service avant son transfert au client, le chiffre d'affaires est alors reconnu sur une base brute.

Si le Groupe agit en qualité d'agent, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base nette correspondant à la commission perçue par le Groupe en tant qu'agent.

### Créances clients et actifs et passifs liés aux contrats clients

Les créances clients et actifs liés sont évalués au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. Des pertes de valeur sont enregistrées :

- statistiquement, en fonction des pertes attendues estimées sur la durée de vie des créances, en tenant compte de l'historique des pertes sur créances ;
- au cas par cas lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les actifs liés aux contrats clients sont constitués essentiellement de la facturation à établir. Les passifs liés aux contrats clients sont constitués principalement des produits constatés d'avance et des avoirs à établir. Par ailleurs, aucun actif n'est reconnu au titre des coûts d'obtention d'un contrat.

## Chiffre d'affaires

### Par type de prestation

(en millions d'euros)	2024	%	2023	%
Prestations de services	4 097,5	98,9 %	4 023,2	98,9 %
Frais refacturés	28,0	0,7 %	23,8	0,6 %
Autres (dont marge sur ventes de licences)	17,8	0,4 %	21,9	0,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 143,3</b>	<b>100 %</b>	<b>4 068,8</b>	<b>100 %</b>

### Par zone géographique

(en millions d'euros)	2024	%	2023	%
<b>France</b>	<b>1 360,3</b>	<b>32,8 %</b>	<b>1 297,9</b>	<b>31,9 %</b>
<b>International</b>	<b>2 783,0</b>	<b>67,2 %</b>	<b>2 770,9</b>	<b>68,1 %</b>
Amérique du Nord	486,2	11,7 %	482,9	11,9 %
Allemagne	318,2	9,9 %	371,1	9,1 %
Espagne	411,8	7,7 %	367,4	9,0 %
Asie Pacifique	353,5	8,5 %	320,7	7,9 %
Royaume-Uni	284,2	6,9 %	315,2	7,7 %
Italie	340,9	8,2 %	312,2	7,7 %
Benelux	225,1	5,4 %	227,5	5,6 %
Scandinavie	159,2	3,8 %	179,6	4,4 %
Europe de l'Est	133,2	3,2 %	113,5	2,8 %
Suisse	52,5	1,3 %	61,4	1,5 %
Autres	18,4	0,4 %	19,5	0,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>4 143,3</b>	<b>100 %</b>	<b>4 068,8</b>	<b>100 %</b>

### Par secteur d'activité

(en % du chiffre d'affaires)	2024	2023
Aérospatial	15,7 %	14,8 %
Défense & sécurité / Maritime	7,7 %	6,5 %
Automobile	18,1 %	18,3 %
Ferroviaire	2,7 %	2,6 %
Commerce, services, médias & secteur public	17,5 %	18,3 %
Banque, finance et assurance	8,4 %	9,1 %
Industries et électronique	9,4 %	9,4 %
Télécoms	4,9 %	5,4 %
Sciences de la vie	8,0 %	8,3 %
Énergie	7,6 %	7,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100 %</b>

## Carnet de commandes

Comme le permet la norme IFRS 15, aucune information n'est communiquée concernant les obligations de prestation restantes au 31 décembre 2024 pour des contrats d'une durée initiale attendue d'un an ou moins.

## Besoin en fonds de roulement

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Variation TFT	Autres flux *	31/12/2024	Courant	Non courant
Clients	1 044 287	(46 895)	66 173	1 063 566	1 063 566	
Actifs liés à des contrats clients	278 833	(36 436)	7 638	250 035	250 035	
Passifs liés à des contrats clients	(209 770)	(7 445)	(29 109)	(246 323)	(246 323)	
Avances et acomptes liés aux clients (2)	(12 180)	388	(768)	(12 560)	(12 560)	
<b>CLIENTS ET COMPTES ASSOCIÉS (A)</b>	<b>1 101 171</b>	<b>(90 387)</b>	<b>43 933</b>	<b>1 054 717</b>	<b>1 054 717</b>	
Fournisseurs	(160 744)	12 980	(26 353)	(174 117)	(174 117)	
Charges constatées d'avance (1)	31 601	6 178	899	38 678	38 678	
Créances fournisseurs (1)	3 312	(1 425)	(25)	1 861	1 861	
Avances et acomptes liés aux fournisseurs (1)	8 976	(5 543)	794	4 227	4 227	
<b>FURNISSEURS ET COMPTES ASSOCIÉS (B)</b>	<b>(116 855)</b>	<b>12 190</b>	<b>(24 685)</b>	<b>(129 350)</b>	<b>(129 350)</b>	
Créances sociales et fiscales (1)	90 478	(1 666)	8 662	97 474	97 474	
Autres créances (1)	3 310	3 363	1 011	7 684	7 684	
Avantages postérieurs à l'emploi	(22 484)	(2 475)	(8 002)	(32 961)		(32 961)
Dettes sociales et fiscales (2)	(493 103)	(8 973)	(14 054)	(516 131)	(516 131)	(3 413)
Autres dettes (2)	(6 270)	(3 613)	5 650	(4 233)	(4 233)	
<b>AUTRES ACTIFS / PASSIFS (C)</b>	<b>(428 070)</b>	<b>(13 364)</b>	<b>(6 733)</b>	<b>(448 167)</b>	<b>(411 793)</b>	<b>(36 374)</b>
<b>BFR (= A + B + C)</b>	<b>556 246</b>	<b>(91 562)</b>	<b>12 516</b>	<b>477 200</b>	<b>513 574</b>	<b>(36 374)</b>
<b>Réconciliation avec l'état de la situation financière consolidée</b>						
<b>Somme des (1)</b>	<b>137 676</b>	<b>907</b>	<b>11 342</b>	<b>149 925</b>	<b>149 925</b>	
Actifs financiers courants (note 5.5)	87 527		(87 381)	146	146	
<b>TOTAL « AUTRES ACTIFS COURANTS »</b>	<b>225 203</b>	<b>907</b>	<b>(76 039)</b>	<b>150 071</b>	<b>150 071</b>	
<b>Somme des (2)</b>	<b>(511 553)</b>	<b>(12 199)</b>	<b>(9 173)</b>	<b>(532 924)</b>	<b>(529 511)</b>	<b>(3 413)</b>
Compléments de prix	(46 053)		27 463	(18 590)	(17 740)	(850)
Dividendes à payer	(3)		3	0	0	
<b>TOTAL « AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS »</b>	<b>(557 608)</b>	<b>(12 199)</b>	<b>18 293</b>	<b>(551 514)</b>	<b>(547 251)</b>	<b>(4 263)</b>

\* Les « autres flux » correspondent aux entrées de périmètre, aux écarts de conversion ou à des flux exclus par nature de la variation du BFR. Les compléments de prix sont des dettes relatives aux acquisitions.

## Clients et antériorité

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille des créances clients par ancienneté :

(en milliers d'euros)	31/12/2024					31/12/2023				
	Non échues	< 6 mois	6 mois à 1 an	> 1 an	Solde	Non échues	< 6 mois	6 mois à 1 an	> 1 an	Solde
<b>Clients</b>										
Valeurs brutes	733 310	295 164	35 252	20 081	1 083 806	808 383	217 572	20 109	16 791	1 062 856
Provisions	0	(1 536)	(2 689)	(16 015)	(20 240)	0	(3 458)	(1 111)	(14 000)	(18 569)
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>733 310</b>	<b>293 628</b>	<b>32 563</b>	<b>4 065</b>	<b>1 063 566</b>	<b>808 383</b>	<b>214 114</b>	<b>18 999</b>	<b>2 791</b>	<b>1 044 287</b>

Sur la base de son expérience et compte tenu de sa politique de recouvrement des créances commerciales, le Groupe estime que le niveau de dépréciation de l'exercice est en adéquation avec les risques encourus.

## 4.3 Charges et avantages du personnel

### 4.3.1 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2024	2023
Salaires et charges sociales	(2 883 580)	(2 773 170)
Dotations nettes sur litiges sociaux	(927)	702
Indemnités fin de carrière	(2 144)	(2 481)
Taxes assises sur les salaires	(38 887)	(37 279)
Participation	(12 393)	(11 581)
<b>TOTAL</b>	<b>(2 937 932)</b>	<b>(2 823 809)</b>

Le poste « salaires et charges sociales » est minoré des crédits d'impôts recherche (CIR). Les charges sociales dans le cadre de régimes à cotisations définies se sont élevées à 528,7 millions d'euros en 2024 (contre 503,7 millions d'euros en 2023).

### 4.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe offre des avantages à travers des régimes à cotisations définies. Dans le cadre de ces régimes, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes portées en charge au compte de résultat de l'exercice. Le Groupe n'a pas mis en place d'avantages au personnel dans le cadre de régimes à prestations définies. Son engagement se compose essentiellement :

- d'indemnités de fin de carrière évaluées par un actuaire indépendant, suivant la méthode des unités de crédits projetée, en France ;
- du traitement de fin de rapport (TFR) en Italie et de la *Gratuity* en Inde.

Selon la méthode des unités de crédits projetées, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement deux types d'hypothèses :

#### Hypothèses financières :

- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- un taux de revalorisation des salaires ;
- un taux de charges sociales patronales.

#### Hypothèses démographiques :

- une hypothèse de date de la retraite, fixée généralement à soixante-cinq ans, à l'âge auquel le salarié français aura atteint le nombre d'années de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- les tables de mortalité selon l'INSEE ;
- un taux moyen de rotation du personnel, par tranche d'âge et catégories de salariés ;
- les âges de premier emploi ;
- le nombre de salariés mis à la retraite.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans avec des hypothèses actuarielles mises à jour. Le Groupe ne dispose d'aucun actif de couverture au titre de ses engagements en matière d'indemnités de fin de carrière.

Les charges sont comptabilisées :

- en résultat opérationnel pour la partie afférente au coût des services ;
- en résultat financier pour la partie afférente à la désactualisation.

Les pertes et gains actuariels (écarts actuariels) sont reconnus dans les autres éléments du résultat global.

Le tableau suivant présente les avantages au personnel :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Engagement total</b>
<b>AU 31/12/2022</b>	<b>14 833</b>
Variations de périmètre	1 091
Reclassement	2 917
Coût des services rendus	2 742
Charge d'intérêts	341
Pertes / (Gains) actuariels	1 040
Prestations payées	(261)
Change	(218)
<b>AU 31/12/2023</b>	<b>22 484</b>
Variations de périmètre	8 044
Reclassement	(306)
Coût des services rendus	2 409
Charge d'intérêts	330
Pertes / (Gains) actuariels	177
Prestations payées	(264)
Change	87
<b>AU 31/12/2024</b>	<b>32 961</b>

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement en France sont présentées dans le tableau suivant :

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Taux d'actualisation	3,40 %	3,15 %
Taux de turn-over (données historiques constatées)	Tranche d'âge	Tranche d'âge
Taux de revalorisation des salaires		
Cadres	3,00 %	3,00 %
Non-cadres	3,00 %	3,00 %
Taux de charges patronales		
• Cadres	40,00 %	40,00 %
• Non-cadres	40,00 %	40,00 %
Table de mortalité		
• Femmes	TF19/21	TF15/17
• Hommes	TH 19/21	TH 15/17
Age de départ à la retraite		
• Cadres	65 ans	65 ans
• Non-cadres	62 à 64 ans	62 à 64 ans

Le taux de rotation du personnel est appréhendé en fonction des données historiques observées dans le Groupe. Le taux de référence retenu pour calculer le taux d'actualisation est le taux IBOXX des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro ajusté à la durée des engagements du Groupe. À noter que la réforme des régimes des retraites en France a eu un impact négligeable sur le montant de l'engagement.

L'impact de la variation du taux d'actualisation dans le calcul de l'engagement est présenté dans le tableau suivant :

	<b>- 0,5 point</b>	<b>Valeur centrale</b>	<b>+ 0,5 point</b>
Taux d'actualisation	2,90 %	3,40 %	3,90 %
<b>TOTAL ENGAGEMENT</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>33 900</b>	<b>32 961</b>	<b>32 091</b>

### 4.3.3 Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription d'actions ou des actions gratuites peuvent être accordées à certains salariés du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options ou actions gratuites sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution par un évaluateur externe sur la base d'un modèle *Black and Scholes* ou Binomiale. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'attribution sont sans incidence sur cette évaluation

initiale. Toutefois, le nombre d'instruments à remettre est réestimé à chaque clôture pour atteindre le nombre d'instruments effectivement remis aux bénéficiaires

Les plans en cours ont été analysés par le Groupe comme des plans *Equity Settled*.

La charge globale est enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie en capitaux propres.

Le Conseil d'administration d'ALTEN SA a attribué des actions gratuites au cours de l'exercice dans le cadre des autorisations données par les Assemblées générales du 30 juin 2023 et du 20 juin 2024. Ces attributions ont fait l'objet de 3 plans dont les principales modalités sont présentées, avec celles des plans des exercices précédents dont la charge n'a pas été entièrement étalée au cours des exercices antérieurs, dans le tableau ci-dessous :

Plans									Total
Date d'attribution par le conseil	23/02/2021	27/10/2021	26/10/2022	26/10/2022	26/10/2023	22/02/2024	11/06/2024	24/10/2024	
Catégorie d'instruments financiers attribués	Action ordinaire	Action ordinaire	Action ordinaire	Action ordinaire	Action ordinaire	Action ordinaire	Action ordinaire	Action ordinaire	
Nombre d'instruments financiers attribués	109 450	116 825	59 700	116 455	150 000	107 750	12 250	150 000	822 430
dont nbre attribué aux salariés	109 450	116 825	59 700	116 455	150 000	107 750	12 250	150 000	822 430
dont nbre attribué aux mandataires sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'instruments caduques sur la période	11 500	6 420	635	6 705	6 100	250	0	0	31 610
Nombre d'instruments souscrits sur la période	87 200		57 365						144 565
Nombre d'instruments restants au 31/12/2024	0	98 080	0	101 805	143 650	107 500	12 250	150 000	613 285
Juste valeur de l'instrument financier (en euros)	84,9	130,6	117,9	115,7	105,8	137,8	113,3	84,7	
Date d'attribution définitive	29/02/2024	27/10/2025	26/10/2024	26/10/2026	26/10/2027	22/02/2026	11/06/2026	24/10/2028	
Conditions d'attribution définitive	Présence et performance	Présence et performance	Présence	Présence et performance	Présence et performance	Présence	Présence	Présence et performance	
Période de conservation / d'incessibilité	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	
Coût des services rendus 2024 (en milliers d'euros)	184	3 724	3 094	2 814	2 824	5 755	349	441	19 186
Coût de la cotisation patronale 2024 (en milliers d'euros)	206	90	4	137	151	380	48	58	1 075
(en milliers d'euros)									<b>20 261</b>

Les actions des plans du 23/02/2021 et du 26/10/2022 ont été attribuées définitivement et émises sur l'exercice.

Les actions des plans du 22/02/2024 et du 11/06/2024 conditionnés à une seule présence, seront librement cessibles à l'issue de la date d'attribution définitive.

Les actions des plans de performance du 27/10/2021, du 26/10/2022, du 26/10/2023 et du 24/10/2024 seront définitivement attribuées à l'issue de la période d'acquisition et le nombre final d'actions octroyé dépendra de l'atteinte de critères de performance et de conditions de présence :

- Nombre d'actions définitivement attribué = Nombre d'actions initialement attribué x (coef CO + coef TMOA + coef FC + coef QRSE) / 4.

cCO	cTMOA	cFC	cQRSE
Fondé sur le taux annuel pondéré de croissance organique	Fondé sur le taux annuel pondéré de marge opérationnelle d'activité	Fondé sur le taux annuel pondéré Free Cash-Flow normatif / CA	Fondé sur la moyenne annuelle de l'indice RSE composite ALTEN
(« TCO »)	(« TMOA »)	(« TFC »)	(« mIA »)

## 4.4 Autres postes du compte de résultat consolidé

### 4.4.1 Achats consommés

(en milliers d'euros)	2024	2023
Achats et sous-traitance opérationnels	(391 293)	(418 744)
Achats non stockés	(45 892)	(30 363)
<b>TOTAL</b>	<b>(437 185)</b>	<b>(449 107)</b>

Les achats sont principalement constitués de la sous-traitance.

### 4.4.2 Charges externes

(en milliers d'euros)	2024	2023
Locations et charges locatives *	(20 104)	(19 377)
Entretien et réparations	(19 088)	(29 856)
Personnel extérieur, honoraires	(61 930)	(83 943)
Transports et déplacements	(88 152)	(87 284)
Autres charges externes	(84 589)	(82 945)
<b>TOTAL</b>	<b>(273 862)</b>	<b>(303 406)</b>

\* Charges locatives immobilières, redevances de location portant sur des contrats d'une durée inférieure à 12 mois et les composantes non locatives des contrats de location, conformément à l'application d'IFRS 16.

#### 4.4.3 Autres produits et charges d'activité

(en milliers d'euros)	2024	2023
Dotations aux provisions pour dép. sur actifs circulants	(7 603)	(5 209)
Pertes sur créances irrécouvrables	(7 536)	(3 604)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(889)	(1 699)
Valeur comptable des immobilisations cédées	409	(547)
Autres charges	0	(0)
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>(15 619)</b>	<b>(11 058)</b>
Reprises de provisions sur actifs circulants	6 883	3 015
Reprises de provisions pour risques et charges	1 308	2 622
Produits de cessions des immobilisations cédées	648	353
Autres produits	216	56
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>9 056</b>	<b>6 047</b>
<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'ACTIVITÉ</b>	<b>(6 563)</b>	<b>(5 012)</b>

#### 4.4.4 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels, analysés au cas par cas, comprennent les opérations inhabituelles et de montants significatifs pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle du Groupe. Elles peuvent notamment comprendre :

- des coûts de restructuration relatifs aux acquisitions récentes ;

- des frais et honoraires d'acquisitions significatifs ;
- d'autres charges et produits de montant significatif ayant un caractère non récurrent et sans lien prépondérant avec l'activité.

(en milliers d'euros)	2024	2023
Coûts de restructuration	(14 912)	(9 096)
Honoraires liés à l'acquisition de nouvelles sociétés	(5 239)	(5 062)
Redressements sociaux et fiscaux	(8 445)	(3 108)
Coûts liés aux acquisitions	(3 647)	(13 371)
Autres	160	0
<b>TOTAL RÉSULTAT DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS</b>	<b>(32 082)</b>	<b>(30 637)</b>
<i>Dont autres charges opérationnelles</i>	<i>(34 637)</i>	<i>(40 761)</i>
<i>Dont autres produits opérationnels</i>	<i>2 554</i>	<i>10 125</i>

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués en 2024, de coûts de restructuration (- 14,9 millions d'euros) notamment en Allemagne, d'honoraires d'acquisition (- 5,2 millions d'euros), des coûts sur des redressements sociaux et fiscaux (- 8,4 millions d'euros), de coûts liés aux acquisitions (- 3,6 millions d'euros) correspondant en particulier à l'ajustement des coûts de regroupement des sociétés acquises dans le cadre de l'application d'IFRS 3.

## NOTE 5 ACTIFS NON COURANTS

### 5.1 Goodwill et tests de dépréciation

Les *goodwills* sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en note 3 dans la partie « regroupements d'entreprises ».

Postérieurement à la comptabilisation initiale, le Groupe ALTEN réalise des tests de dépréciation de ses *goodwills* (en particulier) dès qu'un indice de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an. Les pertes de valeur des *goodwills* ne sont pas réversibles.

Pour ce test, les actifs et passifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les UGT correspondent aux entités juridiques ou à des regroupements pertinents d'entités juridiques.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les *goodwills*.

La nécessité de constater une dépréciation est appréciée par référence à la valeur des flux de trésorerie actualisés (*Discounted Cash-Flows*), pour lesquels le Groupe s'attend à obtenir les flux de l'unité génératrice de trésorerie. Cette projection est fondée sur les hypothèses suivantes :

- budget financier sur 4 ans, établi par entité et validé par la Direction financière du Groupe, remis à jour lors de l'exercice budgétaire de fin d'année. Les flux de trésorerie au-delà de 4 ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini ;
- taux de croissance à l'infini : ce taux de croissance n'excède pas le taux moyen de croissance à long terme du secteur d'activité ;
- taux d'actualisation : ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital, résultant des taux sans risque, prime de risque marché et pays, coefficient bêta et coût de l'endettement.

Les taux d'actualisation, utilisés pour l'actualisation des flux de trésorerie après impôts, sont des taux nets d'impôt.

Par ailleurs, le Groupe a intégré, dans les hypothèses structurantes de ses budgets financiers à 4 ans, les risques liés au changement climatique à travers les agrégats suivants :

- le chiffre d'affaires prévisionnel réalisé dans les différents secteurs d'activité (aéronautique, énergie, automobile, assurance...), plus ou moins impactés par les risques climatiques, où le Groupe opère ;
- les coûts prévisionnels notamment l'énergie, les salaires et les coûts de déplacement.

Les *goodwills*, affectés par pays, se répartissent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2023	Acquisitions	Cessions/sorties	Change	Autres	Dépréciations	31/12/2024
France	183 512	156 823					340 335
Allemagne	137 113	54 228				(21 827)	169 514
Espagne	125 883	42 431			328		168 642
USA	105 834			4 176		(2 489)	107 521
UK	115 602	2 843			58	(19 673)	98 830
Inde	79 881			1 366	(72)		81 175
Japon	71 192		(3 778)	230			67 643
Scandinavie	62 668			(503)			62 164
Chine	57 175		(2 684)	2 682			57 174
Italie	53 171						53 171
Europe de l'Est	16 837	25 937	(195)				42 579
Portugal	29 375						29 375
Asie (autres)	7 745	19 985					27 730
Suisse	26 782			(308)			26 474
Pays-Bas	26 173						26 173
Canada	16 229			(150)	34		16 114
Belgique	12 686						12 686
Australie	4 950			(141)			4 810
<b>TOTAL</b>	<b>1 132 806</b>	<b>302 248</b>	<b>(6 657)</b>	<b>7 352</b>	<b>348</b>	<b>(43 989)</b>	<b>1 392 108</b>

Au cours de l'exercice 2024, la variation du montant des *goodwills* s'explique principalement par :

- les acquisitions réalisées par le Groupe sur l'exercice (décrites dans la note 2.1) et la cession en Asie (décrite dans la note 2.2) ;
- les dépréciations de goodwill ;
- les ajustements des compléments de prix et les corrections de situations nettes acquises (inclus dans la ligne « Autres ») dans le délai d'affectation ;
- les écarts de conversion sur les *goodwills* libellés en devises étrangères.

Le Groupe a réalisé des tests de dépréciation sur l'ensemble des actifs de ses UGT au 31 décembre 2024. Des dépréciations ont été constatées à partir des tests réalisés sur certaines UGT localisées principalement en Allemagne et au UK pour un montant de 44,0 millions d'euros, représentatives des difficultés rencontrées notamment au UK dans le secteur public et en Allemagne dans l'automobile et l'aéronautique civile. Les autres tests ont montré que les valeurs recouvrables des actifs des UGT sont supérieures à leur valeur comptable.

À noter que dans un contexte économique incertain, les prévisions et estimations retenues pour ces tests pourraient être sensiblement modifiées ultérieurement.

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses actuarielles et opérationnelles structurantes retenues lors de la mise en œuvre des tests de dépréciation de l'exercice pour les principaux pays. Nous rappelons que les UGT correspondent aux entités juridiques ou à des regroupements d'entités juridiques, le cas échéant, et qu'ils sont pour les besoins de simplification et de clarté de cette note, regroupés en pays ou zones géographiques.

Les hypothèses de taux de croissance et de taux d'actualisation utilisées dans la valorisation de l'ensemble des unités génératrices de trésorerie ont été revues en accord avec l'évolution des données globales de marché.

Pays	2024				2023			
	Valeur des <i>goodwills</i>	Taux de croissance moyen annuel du CA sur 2024-2029	Taux de croissance à perpétuité	Coût moyen pondéré du capital (WACC)	Valeur des <i>goodwills</i>	Taux de croissance moyen annuel du CA sur 2023-2028	Taux de croissance à perpétuité	Coût moyen pondéré du capital (WACC)
France	340 335	2%	2%	9,1%	183 512	5%	2%	9,1%
Allemagne	169 514	0%	2%	7,8%	137 113	4%	2%	7,9%
Espagne	168 642	3%	2%	10,6%	125 883	6%	2%	11,3%
USA	107 521	11%	2%	9,5%	105 834	7%	2%	9,5%
UK	98 830	4%	2%	10,4%	115 602	6%	2%	10,3%
Inde	81 175	14%	2%	14,4%	79 881	11%	2%	15,1%
Japon	67 643	6%	2%	7,6%	71 192	8%	2%	7,4%
Scandinavie	62 164	-1%	2%	7,8% à 8,9%	62 668	3%	2%	7,9% à 9,1%
Chine	57 174	3%	2%	8,7%	57 176	4%	2%	9,1%
Italie	53 171	3%	2%	11,8%	53 171	8%	2%	12,9%
Europe de l'Est	42 579	6%	2%	12,0% à 14,8%	16 837	5%	2%	11,8% à 13,9%
Portugal	29 375	2%	2%	10,0%	29 375	4%	2%	11,7%
Asie (autres)	27 730	5%	2%	8,5% à 9,3%	7 745	4%	2%	8,3% à 9,7%
Suisse	26 474	0%	2%	6,4%	26 782	2%	2%	6,6%
Pays-Bas	26 173	1%	2%	8,1%	26 173	5%	2%	8,1%
Canada	16 114	6%	2%	8,6%	16 229	8%	2%	8,9%
Belgique	12 686	0%	2%	9,2%	12 686	9%	2%	9,5%
Australie	4 810	10%	2%	9,6%	4 950	8%	2%	9,6%
<b>TOTAL</b>	<b>1 392 108</b>				<b>1 132 806</b>			

Les principales hypothèses opérationnelles utilisées dans la construction budgétaire sont en ligne avec les données historiques observées pour chaque UGT.

Le Groupe présente des analyses de sensibilité aux hypothèses clés sur le WACC, le taux de croissance à perpétuité et le résultat opérationnel d'activité (ROA) normatif. Les résultats de ces analyses, en matière de dépréciation des *goodwills* sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Pays	2024					2023				
	Goodwill	Marge des tests * + 1 point **	WACC + 1 point **	Taux de croissance nul **	Taux ROA normatif - 1 point **	Goodwill	Marge de tests * + 1 point **	WACC + 1 point **	Taux de croissance nul **	Taux ROA normatif - 1 point **
France	340 335	470 520	(6 621)	(10 339)	(39 146)	183 512	550 838	-	(3 185)	(7 374)
Allemagne	169 514	107 983	(15 878)	(17 143)	(14 496)	137 113	266 446	(1 276)	(2 389)	(724)
Espagne	168 642	29 985	-	-	-	125 883	202 203	(1 199)	(1 583)	(573)
USA	107 521	101 129	(303)	(231)	(860)	105 834	238 016	(628)	(918)	(2 462)
UK	98 830	193 855	(26 571)	(29 070)	(28 081)	115 602	215 626	(221)	(221)	(221)
Inde	81 175	24 042	(567)	(1 290)	-	79 881	20 348	(1 500)	(1 016)	(58)
Japon	67 643	11 090	-	-	-	71 192	28 214	-	-	-
Scandinavie	62 164	33 483	-	-	-	62 668	107 171	-	-	-
Chine	57 174	94 826	-	-	-	57 176	64 456	-	-	-
Italie	53 171	317 033	-	-	-	53 171	248 981	-	-	-
Europe de l'Est	42 579	77 593	(1 911)	(2 876)	(708)	16 837	124 751	-	-	-
Portugal	29 375	42 753	-	-	-	29 375	44 335	-	-	-
Asie (autres)	27 730	13 729	-	-	-	7 745	25 849	-	-	-
Suisse	26 474	74 667	-	-	-	26 782	125 732	-	-	-
Pays-Bas	26 173	157 218	-	-	-	26 173	263 636	-	-	-
Canada	16 114	143 136	-	-	-	16 229	148 767	-	-	-
Belgique	12 686	91 364	-	-	-	12 686	132 736	-	-	-
Australie	4 810	8 093	-	-	-	4 950	8 507	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 392 108</b>	<b>1 992 499</b>	<b>(51 851)</b>	<b>(60 949)</b>	<b>(83 291)</b>	<b>1 132 806</b>	<b>2 816 611</b>	<b>(4 824)</b>	<b>(9 312)</b>	<b>(11 412)</b>

\* Marge des tests = Valeur d'utilité - valeur des actifs à tester totale pour l'ensemble des UGT inclus dans le pays (les marges individuelles des UGT s'agrègent dans les pays).  
 \*\* Montant de dépréciation de l'UGT ou des UGT inclus dans le pays. Autres paramètres constants.

## 5.2 Droits d'utilisation et dettes de location

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, se traduisant par la constatation :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat.

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend le montant initial de la dette auquel sont ajoutés/déduits les éventuels paiements d'avance et avantages reçus du bailleur. Le cas échéant, des coûts directs initiaux encourus pour la conclusion du contrat viennent augmenter l'actif (il s'agit des coûts marginaux qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu). Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs sous-jacents. Cette durée correspond systématiquement à la durée du contrat de location compte tenu de la typologie des contrats du Groupe ;

- d'une dette de location au titre de l'obligation de paiements futurs sur la durée du contrat.

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont les loyers, les paiements à effectuer ou à recevoir du bailleur, diminués des paiements déjà effectué ou reçus. L'actualisation des loyers est réalisée par l'intermédiaire de taux d'actualisation déclinés par pays et établis en fonction de la durée moyenne des contrats.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

Au cours de la vie de chaque contrat, le montant de la dette et du droit d'utilisation peut être ajusté à l'occasion d'événements entraînant la révision ou la modification à la hausse ou à la baisse de la durée de location et du montant du loyer.

Initialement, la durée de location est définie par contrat et correspond à la période ferme de l'engagement en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées.

Les principales mesures de simplification permises par la norme IFRS 16 sont appliquées par le Groupe :

- exclusion des contrats de location portant sur des actifs sous-jacents de faible valeur inférieure à 5 000 euros ;
- exclusion des contrats de location portant sur une durée inférieure à 12 mois.

Les loyers des contrats exclus du champ de la norme IFRS 16 sont comptabilisés directement en charges opérationnelles.

### État de la situation financière consolidée

#### Droits d'utilisation en actif non courant

(en milliers d'euros)	Immobilier	Véhicules	Matériel informatique	Autres	Total
<b>Valeur brute</b>					
<b>Valeur brute - 31/12/2023</b>	<b>371 112</b>	<b>68 248</b>	<b>14 431</b>	<b>4 297</b>	<b>458 088</b>
Nouveaux contrats	10 703	12 564	1 768	18	25 052
Augmentations durées / loyers	30 898	1 285	298	77	32 559
Diminutions durées/loyers et sorties	(43 758)	(19 145)	(2 894)	(546)	(66 344)
Variation de périmètre	46 965	603	0	(15)	47 553
Ecart de conversion	2 426	(181)	107	64	2 417
<b>Valeur brute - 31/12/2024</b>	<b>418 347</b>	<b>63 374</b>	<b>13 709</b>	<b>3 895</b>	<b>499 325</b>
<b>Amortissements</b>					
<b>Amortissements - 31/12/2023</b>	<b>(172 135)</b>	<b>(37 379)</b>	<b>(8 428)</b>	<b>(1 546)</b>	<b>(219 488)</b>
Dotations	(53 379)	(16 815)	(3 244)	(934)	(74 373)
Reprises	26 204	12 995	1 420	356	40 974
Variation de périmètre, nouveaux contrats et sorties	675	6 955	1 005	116	8 750
Ecart de conversion	(1 206)	96	(50)	(32)	(1 192)
<b>Amortissements - 31/12/2024</b>	<b>(199 842)</b>	<b>(34 149)</b>	<b>(9 296)</b>	<b>(2 041)</b>	<b>(245 328)</b>
<b>VALEUR NETTE - 31/12/2024</b>	<b>218 505</b>	<b>29 225</b>	<b>4 413</b>	<b>1 854</b>	<b>253 997</b>

## Dettes financières de location en passifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	Immobilier	Véhicules	Matériel informatique	Autres	Total
<b>Dettes de location - 31/12/2023</b>	<b>215 603</b>	<b>30 988</b>	<b>6 082</b>	<b>2 785</b>	<b>255 457</b>
Nouveaux contrats	12 175	12 740	1 738	48	26 701
Augmentations durées / loyers	29 410	1 162	295	36	30 903
Diminutions durées/loyers et sorties	(17 919)	(1 752)	(494)	(75)	(20 240)
TFT (remboursements)	(54 756)	(16 882)	(3 242)	(923)	(75 802)
Variation de périmètre	49 593	3 169	36	(0)	52 797
Écart de conversion	1 276	(94)	58	33	1 274
<b>Dettes de location - 31/12/2024</b>	<b>235 382</b>	<b>29 332</b>	<b>4 472</b>	<b>1 903</b>	<b>271 089</b>
<b>Dettes courantes</b>	<b>53 056</b>	<b>14 100</b>	<b>2 863</b>	<b>605</b>	<b>70 624</b>
<b>Dettes non courantes</b>	<b>182 325</b>	<b>15 231</b>	<b>1 610</b>	<b>1 299</b>	<b>200 466</b>

### Compte de résultat consolidé et tableau des flux de trésorerie consolidés

Le résultat net part du Groupe 2024 est peu impacté (avec par ailleurs un impact de + 4,3 millions d'euros sur le résultat opérationnel d'activité et de - 4,3 millions d'euros sur le résultat financier) avec l'application d'IFRS 16.

Au niveau du tableau de flux de trésorerie, la ligne « flux net de trésorerie liés aux opérations de financement » intègre les décaissements relatifs aux contrats de location pour un montant de - 80,2 millions d'euros (soit - 75,8 millions d'euros au titre du remboursement du principal de la dette de location et - 4,4 millions d'euros au titre des intérêts financiers versés) avec l'application d'IFRS 16. En contrepartie, les flux générés par l'activité sont majorés de 80,2 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des obligations locatives au 31 décembre 2024 :

Au 31 décembre 2024 (en milliers d'euros)	< à 1 an	> 1 et < 2 ans	> 2 et < 5 ans	> 5 ans	Total
Échéancier des obligations locatives	70 653	54 743	91 148	51 978	268 522

## 5.3 Immobilisations et amortissements

Seuls les éléments dont le coût peut être estimé de façon fiable et par lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles ou corporelles.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisation, dont les principales sont les suivantes, amorties linéairement :

#### Immobilisations incorporelles

- logiciels / systèmes d'information 3 à 10 ans.

#### Immobilisations corporelles

- matériel informatique 1,5 à 5 ans ;
- matériel de transport 5 ans ;
- matériel de bureau 5 ans ;
- agencements et aménagements 10 ans maximum ;
- constructions 25 ans.

Les durées d'utilité sont revues au moins une fois par an et sont modifiées si les attentes diffèrent sensiblement des estimations précédentes.

#### Frais de développement

Les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des immobilisations incorporelles dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou en vente ;
- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Toutes les dépenses pouvant être directement attribuées à la création, la production et la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée sont immobilisées. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation des immobilisations concernées.

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 59,9 millions d'euros au 31 décembre 2024 (61,1 millions d'euros au 31 décembre 2023). Aucun événement particulier n'est intervenu sur ces postes au cours de l'exercice 2024.

## 5.4 Participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées en utilisant la méthode de la mise en équivalence décrite dans la partie « principe de consolidation » de la note 3.

(en milliers d'euros)	BeOne Stuttgart
<b>PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>1 260</b>
Résultat des entreprises associées	75
Augmentation de capital	
Variation de périmètre	
Neutralisation dividendes	(96)
<b>PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>1 238</b>
Résultat des entreprises associées	30
Augmentation de capital	
Variation de périmètre	
Neutralisation dividendes	(77)
<b>PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>1 191</b>
<b>Données financières des entreprises associées</b>	<b>*</b>
Chiffre d'Affaires	5 729
Résultat opérationnel	178
Total actifs	4 258
Capitaux propres	2 018

\* Données 2024 en local Gaap et en milliers d'euros

## 5.5 Actifs financiers courants et non courants

Les actifs financiers comprennent des titres/participations dans des entreprises ou des fonds communs de placement regroupés dans le poste « Instruments de capitaux propres détenus », de placements financiers regroupés dans le poste « Instruments de dettes détenus », des dépôts et cautionnements et des prêts et créances rattachés ou non à des participations (« autres actifs long terme/courants ») et des instruments dérivés de type SWAP de change.

Les instruments de capitaux propres détenus sont évalués à leur juste valeur à chaque clôture. La juste valeur est déterminée par référence au dernier cours de Bourse connu pour les titres cotés. En l'absence de marché actif, ils sont inscrits au bilan au montant que le Groupe estime comme représenter leur juste valeur, déterminée en fonction de critères tels que la quote-part de capitaux propres, l'actif net réévalué et/ou de prévisions. Les variations de juste valeur

de ces titres sont enregistrées soit dans le résultat net (pour les titres non consolidés de sociétés créés ne dépassant les seuils de consolidation établis par le Groupe) soit dans les autres éléments du résultat global sans recyclage possible en résultat (pour les autres catégories de titres). Ce choix de comptabilisation est déterminé initialement par ligne de titre et de manière irrévocable.

Les instruments de dette détenus sont constitutifs de placements financiers de type Credit Link note et EMTN. Ces actifs sont évalués respectivement à la juste valeur par résultat et au coût amorti ; ils sont inclus dans la ligne « Autre actifs courants » dans l'état de la situation financière.

Les dépôts et cautionnement et les autres actifs long terme/courants sont évalués au coût amorti. Ce coût amorti est une bonne approximation de leur juste valeur.

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan selon IFRS 9			31/12/2024	31/12/2023	Hiérarchisation des JV des actifs financiers au 31/12/2024		
	Coût amorti	JV par résultat global	JV par résultat			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Instruments de capitaux propres détenus		6 224	4 371	10 595	12 755	5 500	724	4 371
Instruments de dettes détenus			86 960	86 960			86 960	
Dépôts et cautionnements	19 505			19 505	18 714			
Autres actifs long terme (prêts et créances)	8 817			8 817	11 380			
Instruments dérivés			44	44	292		44	
<b>ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>	<b>28 323</b>	<b>6 624</b>	<b>90 931</b>	<b>125 922</b>	<b>43 141</b>	<b>5 500</b>	<b>87 728</b>	<b>4 371</b>
Instruments de dettes détenus				0	86 107			
Dépôts et cautionnements	72			72	177			
Autres actifs courants (prêts et créances)	72			72	1 243			
<b>ACTIFS FINANCIERS COURANT</b>	<b>144</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>144</b>	<b>87 527</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les instruments de capitaux propres détenus comprennent les titres/participations suivantes :

Entité	% intérêts	Juste valeur Ouverture	Acquisition, cession, reclass	Variation de JV par résultat global	Variation de JV par résultat	Juste valeur Clôture	Niveau hiérarchique JV
PHINERGY LTD	12,83%	8 700		(3 200)		5 500	1
AUTRES		4 054	1 469	(400)	(28)	5 095	2/3
<b>TOTAL</b>		<b>12 754</b>	<b>1 469</b>	<b>(3 600)</b>	<b>(28)</b>	<b>10 595</b>	

Les instruments de dettes d'un montant de 87,0 millions d'euros au 31 décembre 2024 (86,1 millions d'euros au 31 décembre 2023) correspondent à des placements financiers constitués :

- de produits de type Credit Link Note d'une valeur nominale de 85 millions d'USD et d'une maturité à 2 ans souscrits sur la période et venus en renouvellement des

placements de même catégorie, d'un nominal de 90 millions d'USD, présents au 31 décembre 2023 et arrivés à échéance sur la période ;

- de bonds d'une valeur nominale de 2 millions de GBP et d'une maturité de 2 ans souscrits sur la période.

## NOTE 6 CAPITAL SOCIAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

### 6.1 Capital social

Toutes les actions propres détenues par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le produit de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

Nombre d'actions <i>(valeur nominale 1,05 euro)</i>	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>35 122 301</b>	<b>(461 993)</b>	<b>34 660 308</b>
Augmentations de capital (plans AGA et ADP)	144 565		144 565
Mouvements dans le cadre du contrat de liquidité		(9 672)	(9 672)
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>35 266 866</b>	<b>(471 665)</b>	<b>34 795 201</b>

Dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions, le Groupe a procédé en cours d'exercice aux différentes opérations d'achat et de vente indiquées ci-dessous :

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Actions non affectées</b>		
Détention à l'ouverture	460 022	460 022
Détention à la clôture	460 022	460 022
<b>Contrat de liquidité</b>		
Détention à l'ouverture	1 971	8 030
Achats d'actions	191 556	206 903
Ventes d'actions	(181 884)	(212 962)
Détention à la clôture	11 643	1 971
<b>TOTAL</b>	<b>471 665</b>	<b>461 993</b>

## 6.2 Résultat par action

Le résultat net par action s'obtient par le rapport du résultat « part du Groupe » sur le nombre moyen pondéré annuel d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, en excluant les actions autodétenues.

Le résultat net dilué par action s'obtient par le rapport du résultat net sur le nombre potentiel moyen pondéré d'actions ajusté des effets de toutes les actions potentiellement dilutives (options, actions gratuites). L'effet des dilutions s'obtient par le nombre d'actions potentielles qui résulteront

des instruments dilutifs, déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix de marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés y compris des services à rendre par le personnel. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice. Il est tenu compte de l'effet dilutif de l'instrument de capitaux propres dès lors que le prix d'exercice est inférieur au cours moyen du marché des actions ordinaires ajusté des services à rendre par le personnel.

(en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Résultat (part du Groupe)</b>	<b>186 419</b>	<b>233 205</b>
Nombre moyen pondéré d'actions	34 731 620	34 285 278
<b>Résultat par action</b>	<b>5,37</b>	<b>6,80</b>

(en milliers d'euros)	2024	2023
<b>Résultat (part du Groupe)</b>	<b>186 419</b>	<b>233 205</b>
Nombre moyen pondéré d'actions	34 731 620	34 285 278
Effet des dilutions	299 837	326 003
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution potentielle	35 031 457	34 611 281
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>5,32</b>	<b>6,74</b>

## 6.3 Dividendes par action

	2025	2024	2023
Date de l'Assemblée générale statuant sur la proposition de distribution du dividende	12-juin-25	20-juin-24	30-juin-23
Date de versement du dividende		26-juin-24	6-juil.-23
Dividende par action (en euro et par action)*	1,50	1,50	1,50
Montant total de la distribution (en milliers d'euros)		52 110	51 417

\* Soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale du 12 juin 2025.

## NOTE 7 TRÉSORERIE NETTE

La trésorerie nette du Groupe (constituant un indicateur alternatif de performance) s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)		31/12/2024	31/12/2023
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>7.1</b>	<b>288 098</b>	<b>323 402</b>
+ Placements > 3 mois (instruments de dettes et dettes assimilées)	<b>5.5</b>	86 960	86 107
+ Emprunts bancaires et dettes assimilées	<b>7.2</b>	(99 204)	(109 889)
+ Concours bancaires		(337)	(2 624)
<b>= Trésorerie nette / (Endettement net)</b>		<b>275 517</b>	<b>296 997</b>

### 7.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires à vue, les parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (échéance inférieure à 3 mois à l'origine) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en

cas d'évolution des taux d'intérêt. Conformément à la norme IAS 7, les concours bancaires courants sont traités comme des éléments de financement. Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur juste valeur.

(en milliers d'euros)		31/12/2024	31/12/2023
Valeurs mobilières de placement		13 234	10 786
Disponibilités		274 863	312 616
<b>TOTAL</b>		<b>288 098</b>	<b>323 402</b>

Restrictions : Le Groupe évolue dans des pays soumis à des contrôles de change réglementaires pouvant momentanément rendre indisponible la trésorerie pour les besoins du Groupe. Le tableau ci-dessous présente le montant de trésorerie au 31 décembre 2024 dans ces pays :

<b>Pays</b> (en milliers d'euros)	
Chine	20 595
Congo	25
Inde	22 046
Maroc	6 458
Russie	1 500
Ukraine	1 025
<b>TOTAL</b>	<b>51 650</b>

## 7.2 Passifs financiers courants et non courants

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les dettes financières à long terme, les découverts bancaires. Ces passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti. Le coût amorti constitue une bonne estimation de leur juste valeur.

La ventilation entre passifs financiers courants et non courants s'effectue en fonction de l'échéance à moins ou plus d'un an des éléments qui composent ces rubriques.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Aug	Rbt	Var périmètre	Autres (écart conversion, reclassement)	31/12/2024	Courant	Non courant
<b>Emprunts bancaires et dettes assimilées</b>	<b>109 889</b>	<b>9 116</b>	<b>(20 509)</b>	<b>51</b>	<b>656</b>	<b>99 204</b>	<b>90 147</b>	<b>9 056</b>
<i>Emprunts auprès des étés de crédit</i>	8 035	8 898	(9 238)		664	8 358	147	8 210
<i>Financement sur le marché</i>	101 000		(11 000)			90 000	90 000	
<i>Autres emprunts et dettes assimilées</i>	854	218	(271)	51	(8)	846		846
<b>Concours bancaires</b>	<b>2 623</b>		<b>(2 344)</b>	<b>17</b>	<b>40</b>	<b>337</b>	<b>337</b>	
<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>184</b>	<b>38</b>	<b>(151)</b>		<b>0</b>	<b>71</b>		<b>71</b>
<b>Autres passifs financiers</b>	<b>204</b>	<b>1 149</b>	<b>(2 400)</b>	<b>1 324</b>	<b>(95)</b>	<b>183</b>	<b>120</b>	<b>63</b>
<b>TOTAL</b>	<b>112 900</b>	<b>10 303</b>	<b>(25 403)</b>	<b>1 393</b>	<b>602</b>	<b>99 795</b>	<b>90 605</b>	<b>9 190</b>
		<b>a</b>	<b>b</b>					
<b>Variation des passifs financiers TFT (a + b)</b>		<b>(15 100)</b>					<b>(13 830)</b>	<b>(1 270)</b>

### Emprunts auprès des établissements de crédit

Le montant des emprunts auprès des établissements de crédit s'élève à 8,4 millions d'euros au 31 décembre 2024.

(en milliers d'euros)	31/12/2024	EUR	INR	JPY	Autres	Taux fixe	Taux variable
Emprunts auprès des étés de crédit	8 358	150	7 036	1 050	122	122	8 236

Le poste se compose essentiellement au 31 décembre 2024 de financements bancaires locaux à moyen et long terme pour un montant de 8,4 millions d'euros. À noter, l'absence de tirage sur le crédit syndiqué *Club Deal*. Ce financement court terme et à taux variable, entré en vigueur depuis le 11 mars 2022 permet au Groupe de disposer d'une ligne ouverte d'un montant maximum de 350 millions d'euros disponible jusqu'en 2029.

### Engagements reçus des établissements bancaires

Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit non utilisées d'un montant de 20,0 millions d'euros au 31 décembre 2024 portées à 780,0 millions d'euros (609,0 millions d'euros au 31 décembre 2023) en incluant les tirages *Club Deal* et NeuCP ouverts décrits ci-dessus.

### Financement sur le marché

Le montant de la dette relative aux titres de créances négociables à court terme (NeuCP) s'élève à 90 millions d'euros au 31 décembre 2024 sur un programme d'un montant d'émission plafonné à 500 millions d'euros.

### 7.3 Résultat Financier

Le résultat financier se compose du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

#### Coût de l'endettement financier net

Il comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie, résultat de cession d'équivalents de trésorerie) ;
- le coût de l'endettement financier brut (charges d'intérêts sur opérations de financement).

#### Coût financier de l'endettement net et de location

Il s'agit du coût de l'endettement financier net diminué des charges d'intérêts relatives aux contrats de location.

#### Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement financier net :

- les produits financiers (dividendes, profits sur cession de titres non consolidés, produits d'intérêts et produits de cession des autres actifs financiers (hors trésorerie et équivalents de trésorerie), gains de change, produits financiers d'actualisation, variation positive de juste valeur des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur par le résultat, autres produits financiers) ;
- les charges financières (dépréciation de titres non consolidés, pertes sur cession de titres non consolidés, dépréciations et pertes sur cession des autres actifs financiers (hors trésorerie et équivalents de trésorerie), pertes de change, charges financières d'actualisation, variation négative de juste valeur des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur par le résultat, autres charges financières).

(en milliers d'euros)

	2024	2023
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT</b>	<b>(6 694)</b>	<b>(7 736)</b>
Revenus des créances et placements	11 837	13 285
Pertes/produits de cession VMP	1 661	305
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>6 803</b>	<b>5 854</b>
Intérêts sur contrats de location (IFRS 16)	(4 406)	(3 902)
<b>Coût financier de l'endettement net et de location</b>	<b>2 397</b>	<b>1 952</b>
Pertes de change	(37 893)	(39 631)
Autres charges financières	(2 141)	(2 633)
Charges financières d'actualisation	(1 000)	(1 526)
Dotations aux provisions financières	(662)	(2 222)
<b>Autres charges financières</b>	<b>(41 696)</b>	<b>(46 013)</b>
Gains de change	39 779	40 409
Autres produits financiers	2 825	1 865
Produits financiers d'actualisation	0	0
Reprises de provisions financières	33	1 939
<b>Autres produits financiers</b>	<b>42 637</b>	<b>44 213</b>
<b>AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS NETS</b>	<b>942</b>	<b>(1 800)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER NET</b>	<b>3 339</b>	<b>152</b>

Le résultat financier 2024 s'élève à 3,3 million d'euros (0,2 million d'euros au titre de l'exercice 2023).

## 7.4 Facteurs de risques financiers

### Risque de liquidité

#### Identification du risque

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidité et de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédits appropriées. Le Groupe veille à disposer d'une liquidité permanente pour faire face à ses engagements et en particulier pour concrétiser ses opportunités d'investissements.

#### Gestion du risque/Exposition

Le Groupe dispose :

- d'une gestion de trésorerie centralisée lorsque la législation locale le permet ;
- de procédures internes visant à optimiser le délai de recouvrement client ;
- d'une ligne de crédit syndiquée dite « *Club Deal* » d'un montant de 350 millions d'euros jusqu'en 2029 ;
- d'un programme de titres de créances négociables à court terme (NeuCP) de 500 millions d'euros mis en place dans le cadre d'une optimisation et d'une diversification des sources de financements ;
- de lignes de crédit bilatérales à court terme, pour un montant de 20,0 millions d'euros ainsi que des facilités de caisse.

La ligne de crédit syndiquée « *Club Deal* », impose le respect de ratios financiers semestriellement et annuellement suivants tant que le contrat reste en vigueur : ratio R – « Endettement financier net consolidé/Résultat opérationnel d'activité consolidé ». Ce ratio doit être généralement inférieur à 3 et de façon exceptionnelle inférieur à 3,5. Au 31 décembre 2024, ces ratios étaient respectés.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir et à son développement.

### Risque de taux

#### Identification du risque

Le risque de taux auquel le Groupe est exposé provient en particulier de la ligne de crédit syndiquée « *Club Deal* » qui est indexé sur l'Euribor de la période d'intérêts considérée. Il encourt un risque de variation de taux en fonction des évolutions de l'indice de référence.

#### Gestion du risque/Exposition

En raison du faible recours à l'endettement, le Groupe n'a pas jugé opportun la mise en place d'une couverture de taux d'autant qu'il s'agit d'un financement à court terme. L'exposition du Groupe reste limitée.

### Risque de crédit client

#### Identification du risque

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans l'hypothèse où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

#### Gestion du risque/Exposition

Les clients du Groupe sont constitués principalement de grands comptes, limitant dès lors le risque d'insolvabilité (Voir note 4.2 clients et antériorité). Le délai moyen de recouvrement des créances clients s'établit à 89 jours (94 jours en 2023).

Le Groupe a mis en place des procédures internes visant à évaluer le risque d'insolvabilité client lors de l'avant-vente puis à réaliser *a posteriori* une recouvrabilité efficace des créances.

Le Groupe ALTEN réalise 31,2 % (28,2 % en 2023) de son chiffre d'affaires avec ses dix premiers clients ; le premier client d'entre eux représentant 12,5 % (11,6 % en 2023) du chiffre d'affaires du Groupe, dans plusieurs pays, et sur plusieurs entités juridiques. Aucun risque de dépendance à l'égard d'un client en particulier n'a été identifié.

### Risque de change

#### Identification du risque

Risque de change opérationnel : bien que le Groupe soit largement présent à l'international, les flux monétaires liés à l'activité sont, à quelques exceptions près, circonscrits au marché intérieur de chaque filiale et libellés essentiellement en devises locales.

Risque de change financier : les besoins de financement des filiales hors zone euro et certaines opérations de financement du Groupe exposent certaines entités à un risque de change financier (risque lié à la variation de valeur des dettes ou des créances libellées en devises autres que la devise fonctionnelle de l'entité emprunteuse ou prêteuse). Le financement de ces opérations en devises se fait généralement par des achats au comptant ou des *swaps* de devises court terme sur les marchés. Ces opérations représentent un faible volume au regard de l'activité du Groupe. Les financements externes du Groupe sont en règle générale libellés en euros.

Risque de change de conversion : des filiales du Groupe sont présentes, hors zone euro, notamment aux États-Unis, en Suède, en Chine et au Royaume-Uni. Les états financiers de ces filiales convertis en monnaie de consolidation sont soumis à l'évolution des taux de change.

#### Gestion du risque/Exposition

Le risque de change opérationnel et financier est marginal pour le Groupe. Le risque de change de conversion constitue la principale exposition du Groupe au risque de change :

## Exposition bilan

(en millions d'euros)	2024									
	USD	GBP	CNY	SEK	CAD	INR	PLN	JPY	CHF	Autres devises
Créances commerciales	84,4	78,3	43,5	31,2	27,5	30,6	22,8	10,2	9,1	44,3
Dettes fournisseurs	4,6	15,9	1,0	4,4	4,3	3,9	7,9	2,6	0,7	10,8
Trésorerie et équivalent de trésorerie	20,6	2,9	20,6	0,2	0,4	22,0	12,4	14,0	0,1	32,3
Concours bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts bancaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,0	0,0	1,1	0,0	0,0

## Exposition chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2024	
	Montant	% du CA
Chiffre d'affaires libellé en USD	358,2	8,6%
Chiffre d'affaires libellé en GBP	284,0	6,9%
Chiffre d'affaires libellé en CNY	116,7	2,8%
Chiffre d'affaires libellé en SEK	112,3	2,7%
Chiffre d'affaires libellé en CAD	109,2	2,6%
Chiffre d'affaires libellé en INR	101,8	2,5%
Chiffre d'affaires libellé en PLN	93,7	2,3%
Chiffre d'affaires libellé en JPY	74,7	1,8%
Chiffre d'affaires libellé en CHF	52,5	1,3%
Chiffre d'affaires libellé en autres devises	146,9	3,5%
<b>EXPOSITION CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 450,1</b>	<b>35,0%</b>
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ</b>	<b>4 143,3</b>	<b>100,0%</b>

## NOTE 8 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Le Groupe s'appuie notamment sur ses conseils pour évaluer la probabilité de réalisation des risques et l'estimation des provisions relatives aux procédures contentieuses et aux litiges.

Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque leur échéance est estimée supérieure à un an et lorsque leur montant présente un caractère significatif pour le Groupe.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que le Groupe a approuvé un plan formalisé de restructuration et a soit commencé à exécuter le plan, soit l'a rendu public.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat sont inférieurs aux coûts directs devant être engagés pour satisfaire aux engagements contractualisés.

## 8.1 Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Litiges sociaux <sup>(1)</sup></b>	<b>Litiges commerciaux</b>	<b>Autres risques <sup>(2)</sup></b>	<b>Total</b>
<b>Au 31/12/2023</b>	<b>3 722</b>	<b>615</b>	<b>13 364</b>	<b>17 701</b>
Reclassement	0	2 930	(3 956)	(1 026)
Variations de change	2	97	11	110
Variations de périmètre	189	0	99	288
Dotations de l'exercice	2 811	197	6 700	9 708
Reprises (provisions utilisées)	(1 141)	(2 587)	(1 062)	(4 790)
Reprises (provisions non utilisées)	(730)	0	(235)	(965)
<b>Au 31/12/2024</b>	<b>4 854</b>	<b>1 253</b>	<b>14 920</b>	<b>21 027</b>
Dont provisions courantes	3 445	555	7 019	11 019
Dont provisions non courantes	1 409	697	7 901	10 008

(1) Les litiges sociaux concernent des montants individuellement non significatifs.

(2) Les autres risques concernent principalement des provisions couvrant principalement des risques de nature sociale et fiscale.

## 8.2 Passifs éventuels

- Dans le cadre de deux vérifications de comptabilité d'une filiale française portant notamment sur les prix de transfert de cette société et une filiale anglaise sur les périodes 2013-2014 et 2015-2017, le service vérificateur a adressé des redressements en matière d'IS, de retenues à la source et de CVAE d'un montant total de 3,4 millions d'euros. S'agissant de la période 2013-2014, la filiale française a obtenu satisfaction totale par un jugement du Tribunal administratif de Montreuil rendu le 20 février 2023. L'Administration n'ayant pas interjeté appel, la provision d'un montant de 0,8 million d'euros a été reprise. S'agissant de la période 2015-2017, le service vérificateur a abandonné l'intégralité des rehaussements lors de l'interlocution qui s'est tenue le 18 juillet 2023.
- Dans le cadre de deux vérifications de comptabilité portant sur la même filiale anglaise pour laquelle les prix de transferts étaient contestés, sur les périodes 2009-2015 et 2016-2019, le service vérificateur a considéré que l'activité de cette filiale anglaise relevait de celle d'un établissement stable en France. La filiale anglaise a fait l'objet d'un redressement en matière d'IS et de contributions additionnelles, de cotisation minimale de taxe professionnelle et CVAE au titre de ses revenus présumés, pour un montant total de 65,4 millions d'euros (droits, pénalités de 80 % et intérêts de retard inclus). La filiale anglaise conteste ces redressements. Elle avait d'ailleurs intégralement réglé en temps utile l'ensemble des impôts auxquelles elle était assujettie au Royaume-Uni pour les périodes 2009-2015 et 2016-2019.

S'agissant de la période 2009-2015, la réclamation contentieuse de la filiale anglaise devant le Tribunal administratif de Montreuil, a fait l'objet d'un rejet intégral aux termes d'une décision en date du 20 février 2023. Le Tribunal n'a pas souhaité se prononcer sur les conséquences qu'il conviendrait de tirer du règlement par la société britannique de l'impôt sur les sociétés acquitté au Royaume-Uni sur la

même base d'imposition, conduisant de fait à une situation de double imposition en France et au Royaume-Uni. Le 29 mars 2024, la filiale anglaise a interjeté appel de cette décision devant la Cour administrative d'appel de Paris insistant sur les règles de territorialité de l'impôt en France. La Cour administrative d'appel de Paris a toutefois rendu une décision défavorable le 11 décembre 2024 et n'a pas fait droit aux demandes de la société. Cette dernière a donc introduit un recours en cassation devant le Conseil d'Etat par une requête sommaire enregistrée le 6 février 2025. Un mémoire complémentaire est en cours de rédaction et devra être produit devant le Conseil d'Etat au plus tard le 6 mai 2025. Par ailleurs, la filiale anglaise continue à suivre les échanges entre les autorités françaises et les autorités britanniques dans le cadre de la procédure amiable de règlement de la double imposition. Par ailleurs, le représentant légal de la filiale anglaise a été entendu en qualité fin 2024 par les services de l'ONAF (Office national anti-fraude) concernant le volet judiciaire de l'affaire.

S'agissant de la période 2016-2019, le Service n'a pas encore répondu aux observations de la société anglaise datant du 25 août 2022.

Après avoir étudié de façon approfondie les arguments de l'administration fiscale française avec ses conseils spécialisés, considérant que la position du service vérificateur est contestable au regard des éléments de fait et de droit pouvant être invoqués, la société anglaise considère qu'elle a toute légitimité à poursuivre la procédure contentieuse et de sérieuses chances de succès. En outre, à ce stade, la société ne dispose pas d'éléments suffisants permettant d'évaluer et de comptabiliser une provision spécifique correspondant à une estimation fiable de l'éventuel risque résiduel de redressement encouru ni de la conséquence de la procédure de règlement de la double imposition. En conséquence, aucun montant n'a été provisionné dans les comptes en relation avec ces contrôles fiscaux.

- L'Autorité de la concurrence française a ouvert fin 2018 une enquête administrative concernant le secteur de l'Ingénierie, du Conseil en Technologies (ICT) et de l'édition de logiciels. Dans le cadre de cette enquête, ALTEN SA a reçu le 22 novembre 2023, des services d'instruction de l'Autorité de la concurrence, une notification d'un grief relative à des pratiques mises en œuvre sur les marchés du travail dans les secteurs de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies, ainsi que des services informatiques. ALTEN a présenté ses observations le 22 mars 2024.

ALTEN, qui considère que le grief qui lui a été notifié est infondé, demande sa mise hors de cause. En conséquence, la société n'a pas considéré opportun de constituer une

provision. Le Collège de l'Autorité a entendu ALTEN en séance le 15 octobre 2024. A ce jour, aucune décision n'a été rendue dans cette affaire.

- Le Conseil de la concurrence roumain a ouvert fin 2021 une enquête concernant des soupçons de pratiques anticoncurrentielles sur le marché du travail concernant la main-d'œuvre qualifiée/spécialisée dans les secteurs de la production des véhicules à moteur et des activités connexes. L'ensemble des acteurs de l'ICT en Roumanie a fait l'objet de mesures de visite et de saisies. À la date du présent Document, l'enquête est toujours en cours et il n'est pas possible d'évaluer les conséquences potentielles de cette enquête administrative.

## NOTE 9 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

### 9.1 Analyse de la charge d'impôts

Les subventions d'exploitation et les crédits d'impôts assimilés à des subventions sont inscrits en déduction des charges par nature qu'ils sont destinés à compenser (essentiellement les charges de personnel pour les crédits d'impôts recherche).  
Les cotisations sur la valeur ajoutée (CVAE) en France sont constatées en charges d'impôt.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Résultat net de l'ensemble	186 419	233 205
Résultat des sociétés mises en équivalence	(30)	(75)
Dépréciation des écarts d'acquisition	43 989	0
Paiements fondés sur des actions	19 186	28 376
Charge d'impôt constatée	93 968	86 920
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>343 533</b>	<b>348 427</b>
Taux d'impôt de la société consolidante	25,83 %	25,83 %
Charge théorique d'impôt	88 735	89 999
Différence de taux d'imposition avec les sociétés étrangères	(2 080)	(1 495)
Crédits d'impôts	(7 259)	(8 851)
Impôts différés non activés	3 505	5 383
Reclassement CVAE	2 397	3 004
Autres différences	8 671	(1 119)
<b>IMPÔT EFFECTIVEMENT CONSTATÉ</b>	<b>93 968</b>	<b>86 920</b>
<b>TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION</b>	<b>27,35 %</b>	<b>24,95 %</b>
Ventilation de l'impôt :		
Impôts différés	(4 785)	3 014
Impôts exigibles	98 753	83 906
<b>TOTAL</b>	<b>93 968</b>	<b>86 920</b>

Le taux effectif d'impôt du Groupe est de 27,35 % en 2024 en hausse par rapport à 2023 (24,95 %). L'entrée en vigueur de la réglementation Pilier 2, adoptée le 14 décembre 2022 par l'Union européenne et applicable à compter de cet exercice, n'a pas eu d'impact sur le Groupe.

## 9.2 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux recouvrables, selon la méthode du report variable.

Les déficits fiscaux reportables font l'objet d'une reconnaissance d'impôt différé à l'actif du bilan lorsque leur récupération apparaît probable. La recouvrabilité de ces impôts est appréciée en fonction des budgets de l'entité et de la réglementation fiscale en vigueur dans le pays.

Les impôts différés sont évalués aux taux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux qui sont adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les créances et dettes d'impôts différés se décomposent en :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Participation des salariés	3 383	2 972
Indemnités de fin de carrière	4 874	2 802
Retraitements liés à IFRS 16	431	276
Autres décalages temporaires	9 044	9 557
Déficits reportables	4 308	1 844
<b>TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>22 040</b>	<b>17 452</b>
<i>Dont :</i>		
<i>Impôts différés actif</i>	25 078	18 711
<i>Impôts différés passif</i>	(3 038)	(1 260)

La variation des créances et dettes d'impôts différés s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Impôts différés au début de l'exercice</b>	<b>17 452</b>	<b>18 028</b>
Impact en résultat global IAS 19	44	260
Variations de périmètre	89	1 562
Variations de change	(330)	616
Charges ou produits de la période	4 785	(3 014)
Impôts différés à la clôture de l'exercice	22 040	17 452

Le Groupe a évalué, le caractère recouvrable des déficits fiscaux reportables en se basant sur une projection de 3 ans des résultats fiscaux attendus. Le montant des impôts différés non activés se rapportant à des déficits reportables s'élève à 17,4 millions d'euros (66,3 millions d'euros en base) au 31 décembre 2024.

## NOTE 10 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 10.1 Honoraires d'audit

Le tableau ci-dessous présente les honoraires des Commissaires aux comptes d'ALTEN SA (KPMG et Grant Thornton) sur le Groupe :

(en milliers d'euros)	KPMG				GRANT THORNTON			
	Montant		%		Montant		%	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
<b>Certification des comptes individuels et consolidés :</b>								
• ALTEN SA	315	293	9%	16%	315	293	20%	19%
• Filiales intégrées globalement	991	1 117	28%	59%	1 054	1 009	66%	64%
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 306</b>	<b>1 409</b>	<b>37%</b>	<b>75%</b>	<b>1 368</b>	<b>1 302</b>	<b>85%</b>	<b>82%</b>
<b>Certification du rapport de durabilité :</b>								
• ALTEN SA	97		3%		97		6%	
• Filiales intégrées globalement	0		0%		0		0%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>97</b>		<b>3%</b>		<b>97</b>		<b>6%</b>	
<b>Services autres que la certification des comptes et du rapport de durabilité :</b>								
• ALTEN SA	1 983*	4	56%	0%	4	25	0%	2%
• Filiales intégrées globalement	134	465	4%	25%	139	252	9%	16%
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 117</b>	<b>469</b>	<b>60%</b>	<b>25%</b>	<b>143</b>	<b>277</b>	<b>9%</b>	<b>18%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 520</b>	<b>1 878</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>1 608</b>	<b>1 579</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

\* dont 1,9 millions d'euros d'honoraires réalisés par le réseau

### 10.2 Transactions avec les parties liées

#### Rémunérations accordées aux mandataires sociaux dirigeants <sup>(1)</sup>

Simon AZOULAY	2024		2023	
	Montant versé	Montant dû	Montant versé	Montant dû
• rémunération fixe	336 000 €	400 000 €	336 000 €	400 000 €
• rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
• rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
• jetons de présence <sup>(2)</sup>	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €
• avantages en nature	2 484 €	6 000 €	3 220 €	6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>788 484 €</b>	<b>856 000 €</b>	<b>789 220 €</b>	<b>856 000 €</b>

(1) Les montants sont exprimés en valeurs brutes. L'écart entre les montants attribués et les montants versés proviennent uniquement de la décision unilatérale de Monsieur AZOULAY de ne pas percevoir l'intégralité de sa rémunération.

(2) Jetons de présence perçus par l'intermédiaire de la société SGTI, société dont Monsieur AZOULAY est Président et associé unique.

## Rémunérations accordées aux mandataires sociaux non dirigeants

Le Conseil d'administration a accordé des jetons de présence aux Administrateurs non dirigeants pour l'exercice 2024.

	2024		2023	
	Montant versé	Montant dû	Montant versé	Montant dû
<b>Jean-Philippe COLLIN</b>				
<i>Jetons de présence</i>	19 500 €	30 000 €		19 500 €
<i>Autres rémunérations</i>	Néant	15 000 €		Néant
<b>Aliette MARDYKS</b>				
<i>Jetons de présence</i>	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €
<i>Autres rémunérations</i>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Philippe TRIBAUDEAU</b>				
<i>Jetons de présence</i>	10 500 €	19 500 €	21 000 €	10 500 €
<i>Autres rémunérations</i>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Marc EISENBERG</b>				
<i>Jetons de présence</i>	15 000 €	15 000 €	10 500 €	15 000 €
<i>Autres rémunérations</i>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Jane SEROUSSI</b>				
<i>Jetons de présence</i>	10 500 €	8 000 €	9 000 €	10 500 €
<i>Autres rémunérations</i>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Emily AZOULAY</b>				
<i>Jetons de présence</i>	16 500 €	16 000 €	15 000 €	16 500 €
<i>Autres rémunérations</i>	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Maryvonne LABELLE</b>				
<i>Jetons de présence</i>	22 500 €	27 000 €	19 500 €	22 500 €
<i>Autres rémunérations</i>	Néant	15 000 €	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>115 500 €</b>	<b>166 500 €</b>	<b>96 000 €</b>	<b>115 500 €</b>

## Information relative aux régimes de cotisations définies pour les mandataires sociaux

Les cotisations sociales enregistrées au titre de l'exercice 2024 pour les dirigeants se sont élevées à 158 milliers d'euros (232 milliers d'euros en 2023).

## Transactions avec les parties liées

Filiales non consolidées, entreprises associées du Groupe ou sociétés contrôlées directement par les dirigeants du Groupe.

## Au compte de résultat

	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	15	15
Autres produits (charges) d'exploitation	(575)	(913)
Produits (charges) financiers	189	365
<b>TOTAL</b>	<b>(371)</b>	<b>(534)</b>

## Au bilan

	31/12/2024	31/12/2023
Actifs financiers long terme	3 245	6 119
Clients	18	18
Autres créances	453	764
<b>ACTIF</b>	<b>3 716</b>	<b>6 901</b>
Autres dettes	(4)	0
<b>PASSIF</b>	<b>(4)</b>	<b>0</b>

## 10.3 Informations sur tableau de flux de trésorerie

Variations des amortissements, provisions et autres produits/charges calculées	2024	2023
Amortissements immobilisations incorporelles	2 360	3 732
Amortissements immobilisations corporelles	17 497	17 146
Amortissements droits d'utilisation	74 373	75 947
Dépréciation des <i>Goodwill</i>	43 989	0
Provisions pour risques et charges	3 743	241
Autres produits et charges calculées	6 751	6 881
<b>TOTAL</b>	<b>148 712</b>	<b>103 947</b>

Détail des impôts payés	2024	2023
Remboursements reçus	5 525	5 769
Versements effectués	(116 112)	(129 423)
<b>TOTAL</b>	<b>(110 587)</b>	<b>(123 654)</b>

Acquisitions d'immobilisations financières	2024	2023
Placements dans instruments de dette	(1 346)	(86 108)
Autres acquisitions d'immobilisations financières	(10 536)	(10 164)
<b>TOTAL</b>	<b>(11 882)</b>	<b>(96 272)</b>

Incidences des variations de périmètre et compléments de prix	2024	2023
Acquisitions et cessions de titres de filiales consolidées	(306 313)	(145 062)
Trésorerie liée aux nouvelles filiales consolidées	42 760	28 356
Paiement des compléments de prix	(41 870)	(105 542)
Trésorerie liée aux filiales déconsolidées	(5 843)	(791)
<b>TOTAL</b>	<b>(311 266)</b>	<b>(223 039)</b>

## 6.1.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la société ALTEN SA,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ALTEN S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon

notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### Évaluation des Goodwill

##### Risque identifié

Au 31 décembre 2024, les goodwill sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 1 392 millions d'euros, soit 38 % du total actif. Les goodwill sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux goodwill. Ces actifs ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an comme indiqué en note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les UGT du Groupe correspondent essentiellement aux entités juridiques ou à des regroupements pertinents d'entités juridiques.

Ces tests de dépréciation se fondent sur la valeur d'utilité de chaque UGT, qui est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat opérationnel pour la différence. Elle est imputée en priorité sur les goodwill.

Les flux de l'UGT se basent sur des projections fondées sur les hypothèses suivantes (cf. note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés) :

- un budget financier sur 4 ans qui est établi par entité et validé par la Direction financière du Groupe qui fait l'objet d'une mise à jour lors de l'exercice budgétaire de fin d'année ;
- des flux de trésorerie au-delà de 4 ans qui sont extrapolés pour le calcul de la valeur terminale en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini, et ;
- des taux d'actualisation fondés sur le coût moyen pondéré du capital, résultant des taux sans risque, primes de risque marché et pays, coefficient bêta et coût de l'endettement (taux nets d'impôts).

Nous avons considéré l'évaluation des *goodwill* comme un point clé de l'audit, compte tenu du poids de ces actifs dans le bilan consolidé, de l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation et de croissance à l'infini, ainsi que de la sensibilité de l'évaluation de leur valeur d'utilité à ces hypothèses.

#### Réponse apportée

Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation réalisés par le Groupe.

Nous avons également réalisé des procédures sur les UGT que nous avons considérées comme étant les plus à risque afin de contrôler notamment :

- la cohérence et le caractère raisonnable des projections des chiffres d'affaires et taux de marge par rapport aux performances passées et au contexte économique et financier dans lequel l'UGT opère ;
- le caractère raisonnable des taux d'actualisation et de croissance à l'infini appliqués aux flux de trésorerie estimés en comparant, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, les paramètres les composant avec des références externes ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par le Groupe à une variation des principales hypothèses retenues ;
- le calcul des valeurs d'utilité ;
- le calcul et la comptabilisation des dépréciations des *goodwill* des UGT concernées.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Contrôles fiscaux

##### Risque identifié

Le Groupe exerce son activité dans un nombre important de pays. Il est donc soumis à de multiples réglementations locales spécifiques, notamment fiscales, parfois sujettes à interprétation dans les modalités d'application et pouvant générer des litiges fiscaux.

Comme indiqué dans la note 8 « Provisions et passifs éventuels » de l'annexe aux comptes consolidés, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers. Le Groupe s'appuie notamment sur ses conseils pour évaluer la probabilité de réalisation des risques et l'estimation des provisions relatives aux procédures contentieuses et aux litiges.

Comme indiqué dans la note 8.2 « Passifs éventuels », le Groupe fait l'objet de vérifications de comptabilité portant notamment sur les prix de transfert entre une filiale française et

une filiale anglaise. La filiale anglaise a fait l'objet d'un redressement pour un montant total de 65,4 millions d'euros. Après avoir étudié de façon approfondie les arguments de l'administration fiscale française avec ses conseils spécialisés, considérant que la position du service vérificateur est contestable au regard des éléments de fait et de droit pouvant être invoqués, la société anglaise considère qu'elle a toute légitimité à poursuivre la procédure contentieuse et de sérieuses chances de succès. En outre, à ce stade, la société ne dispose pas d'éléments suffisants permettant d'évaluer et de comptabiliser une provision spécifique correspondant à une estimation fiable de l'éventuel risque résiduel de redressement encouru ni de la conséquence de la procédure de règlement de la double imposition. En conséquence, aucun montant n'a été provisionné dans les comptes en relation avec ces contrôles fiscaux.

Nous avons considéré que l'évaluation des risques fiscaux constitue un point clé de l'audit en raison (i) de l'importance des litiges fiscaux pouvant le cas échéant impacter le résultat du Groupe, et (ii) des analyses techniques complexes requises pour une telle évaluation.

#### Réponse d'audit apportée

Nous avons apprécié, avec l'assistance de nos spécialistes fiscaux, les jugements formulés par la Direction et le caractère raisonnable des estimations retenues en matière de provisions pour risques liés aux contrôles fiscaux significatifs.

Concernant le risque fiscal décrit ci-dessus, nous avons notamment :

- mené des entretiens auprès de la direction du Groupe afin d'apprécier l'état actuel des investigations menées et des redressements notifiés par les autorités fiscales et suivre les développements liés aux procédures contentieuses en cours ;
- consulté les décisions et correspondances récentes des sociétés du Groupe avec les autorités fiscales locales ;
- procédé à une revue critique des estimations et positions retenues par la direction et des opinions de ses conseils externes.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 8.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre Société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société ALTEN SA par l'assemblée générale du 18 juin 2015 pour le cabinet KPMG AUDIT IS SAS et du 25 juin 2003 pour le cabinet GRANT THORNTON.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG AUDIT IS SAS était dans la 10<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet GRANT THORNTON dans la 22<sup>ème</sup> année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 25 avril 2025

**KPMG AUDIT IS SAS**

Xavier NIFFLE  
Associé

Jean-Marc DISCOURS  
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2025

**GRANT THORNTON**

Jean-François BALOTEAUD  
Associé

## 6.2 COMPTES SOCIAUX

### 6.2.1 BILAN

#### 6.2.1.1 Bilan actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Amortissements Dépréciations	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	60 031	20 859	39 173	33 975
Immobilisations corporelles	36 883	26 973	9 910	11 974
Immobilisations financières	315 814	15 744	300 070	317 148
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>412 728</b>	<b>63 575</b>	<b>349 153</b>	<b>363 096</b>
Clients et comptes rattachés	245 711	1 435	244 276	250 863
Autres créances	384 690	308	384 381	314 715
Valeurs mobilières de placement	903		903	267
Disponibilités	8 281		8 281	3 096
Charges constatées d'avance	12 182		12 182	10 372
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>651 767</b>	<b>1 743</b>	<b>650 023</b>	<b>579 313</b>
Écarts de conversion actif	2 172		2 172	1 182
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 066 666</b>	<b>65 319</b>	<b>1 001 348</b>	<b>943 591</b>

#### 6.2.1.2 Bilan passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2024	31/12/2023
Capital	37 030	36 878
Primes liées au capital	60 250	60 250
Réserves et report à nouveau	423 701	426 245
Résultat de l'exercice	62 289	49 714
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>583 270</b>	<b>573 088</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>8 342</b>	<b>6 820</b>
Emprunts et dettes assimilées	90 034	101 040
Emprunts et dettes financières divers	72 700	24 599
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 202	83 496
Dettes fiscales et sociales	107 364	94 661
Autres dettes	40 066	46 235
Produits constatés d'avance	16 723	12 410
<b>DETTES</b>	<b>408 089</b>	<b>362 441</b>
Écart de conversion passif	1 647	1 243
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 001 348</b>	<b>943 591</b>

## 6.2.2 COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

	2024	2023
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	778 609	715 839
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	6 253	2 841
Autres produits	23 572	21 622
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>808 434</b>	<b>740 302</b>
Autres achats et charges externes	359 395	344 327
Impôts, taxes et versements assimilés	18 137	17 046
Charges de personnel	386 474	362 477
Dotations aux amortissements et provisions	7 244	7 134
Autres charges d'exploitation	22 560	5 913
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>793 810</b>	<b>736 898</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>14 624</b>	<b>3 405</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>38 779</b>	<b>36 417</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>53 403</b>	<b>39 822</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(550)</b>	<b>159</b>
Participation des salariés	0	0
Impôts sur les bénéfices	(9 436)	(9 733)
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>62 289</b>	<b>49 714</b>

## 6.2.3 ANNEXE

<b>6.2.3.1</b>	<b>Informations générales sur ALTEN SA</b>	<b>300</b>	<b>6.2.3.4</b>	<b>Règles et méthodes comptables</b>	<b>300</b>
<b>6.2.3.2</b>	<b>Faits marquants</b>	<b>300</b>	<b>6.2.3.5</b>	<b>Tableaux et notes du bilan</b>	<b>303</b>
<b>6.2.3.3</b>	<b>Évènements postérieurs à la clôture</b>	<b>300</b>	<b>6.2.3.6</b>	<b>Tableaux et notes du compte de résultat</b>	<b>308</b>
			<b>6.2.3.7</b>	<b>Autres informations</b>	<b>310</b>

### 6.2.3.1 Informations générales sur ALTEN SA

Fondé en 1988, ALTEN est leader européen sur le marché de l'Ingénierie et du Conseil en Technologie (ICT).

ALTEN SA réalise des projets de conception et d'études pour les directions Techniques et systèmes d'information des grands comptes industriels, télécoms et tertiaires.

ALTEN SA intervient chez ses clients selon différents types d'offres :

- en mode *consulting* ;
- en mode *Work Package* ou « plateaux globalisés ». Ces prestations sont réalisées pour la plupart en engagement de moyens, et facturées au temps passé, ou en unités d'œuvre ;
- en mode projet ou forfait pour lesquels ALTEN SA est tenu à une obligation de résultat pour un prix forfaitaire. Cette activité représente moins de 10 % de l'activité.

Le marché d'ALTEN SA recouvre l'ensemble des prestations externalisées de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies.

Les comptes consolidés du groupe ALTEN sont disponibles sur son site internet : [www.alten.com](http://www.alten.com), dans l'espace « investisseurs ».

### 6.2.3.2 Faits marquants

#### 6.2.3.2.1 Activité

L'année 2024 a connu une croissance organique de 8 %. Les principaux secteurs qui ont contribué à la croissance sont la Défense/Sécurité/Maritime, l'Aérospatial et l'Automobile.

#### 6.2.3.2.2 Autres informations

Au cours du premier semestre 2024, 52 107 milliers d'euros de dividendes ont été versés aux actionnaires au titre de l'exercice 2023.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ALTEN SA a procédé à l'absorption de la filiale ALTENWARE par voie de fusion simplifiée.

La durée de la ligne de crédit syndiqué mise en place le 11 mars 2022, d'un montant de 350 000 milliers d'euros, a été étendue d'une année, soit jusqu'au 11 mars 2029.

### 6.2.3.3 Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

### 6.2.3.4 Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux de ALTEN SA sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général 2014 conformément au règlement ANC n° 2014-03 du collège de l'Autorité des Normes Comptables ainsi que l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite (ANC 2015-05, 2015-06, 2016-07, 2018-07 et ANC 2023-05).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 6.2.3.4.1 Changement de méthodes comptables

Néant.

### 6.2.3.4.2 Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité de chaque immobilisation :

• frais de développement	5 à 10 ans ;
• concessions, brevets, licences informatiques	1 à 3 ans ;
• solutions informatiques	3 à 10 ans ;
• matériel de transport	5 ans ;
• matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans ;
• mobilier de bureau	5 à 10 ans ;
• agencements, installations	3 à 10 ans ;
• installations techniques, matériel et outillage	1 à 10 ans.

Les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels et toutes les dépenses pouvant être directement attribuées à la création, la production et la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée sont immobilisées.

Les valeurs résiduelles et les durées de vie attendues sont revues au moins une fois par an et sont modifiées si les attentes diffèrent sensiblement des estimations précédentes.

Toutes les dotations aux amortissements sont comptabilisées en exploitation.

### 6.2.3.4.3 Fonds commerciaux

Les fonds commerciaux sont évalués à leur coût d'acquisition. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de valeur. Leur valeur recouvrable est basée sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui seront générés par l'utilisation continue des actifs testés. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital.

Les principaux critères retenus pour l'application de la méthode d'évaluation selon les *Discounted Cash-Flow* sont décrits sous la rubrique « Titres de Participation ».

### 6.2.3.4.4 Titres de participation

La valeur brute des titres de participation figure au bilan pour leur coût d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres de participation tient compte du prix payé lors de l'acquisition et des éventuels compléments de prix variables, fonction de l'activité et des résultats futurs de la société acquise. Ces compléments de prix à payer sont inscrits en titres de participation en contrepartie du poste de dettes sur immobilisations et figurent au bilan dans les autres dettes.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité est appréciée par référence :

- soit à la valeur des flux de trésorerie actualisée (*Discounted Cash-Flow*), corrigée de l'endettement net. Cette projection est fondée sur les hypothèses suivantes :
  - budget financier sur 4 ans, établi par entité et validé par la Direction financière du Groupe, remis à jour lors de l'exercice budgétaire de fin d'année. Les flux de trésorerie au-delà de 4 ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini,
  - taux de croissance à l'infini : ce taux de croissance n'excède pas le taux moyen de croissance à long terme du secteur d'activité,

– taux d'actualisation : ce taux correspond aux coûts moyens pondérés du capital résultant des taux sans risque, prime de risque marché et pays, coefficient bêta et au coût de l'endettement ;

- endettement net (sauf pour les fonds de commerce) ;
- soit à la quote-part de situation nette réévaluée pour les sociétés *holding*.

Les hypothèses de taux de croissance et de taux d'actualisation utilisées dans la valorisation de l'ensemble des unités génératrices de trésorerie ont été revues en accord avec l'évolution des données globales de marché.

### 6.2.3.4.5 Actions propres

Les actions propres sont enregistrées dans les comptes suivants :

- immobilisations financières lorsqu'elles sont détenues à des fins de couverture d'option d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés ;
- valeurs mobilières de placement :
  - lorsqu'elles sont affectées au « contrat de liquidité » confié à un mandataire en vue de favoriser la liquidité des titres et la régularité de leurs cotations, ou
  - lorsqu'elles sont détenues dans la perspective d'une livraison aux salariés de la Société ou de ses filiales.

Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Pour déterminer la valeur brute des actions propres cédées, la méthode FIFO est utilisée. Si la valeur des actions propres affectées au contrat de liquidité est inférieure à leur valeur d'acquisition, ces actions font l'objet d'une dépréciation. Les actions propres détenues en vue de leur livraison à ses propres salariés font l'objet d'une provision calculée au prorata de la période d'acquisition écoulée. Les actions propres détenues en vue de leur livraison aux salariés de ses filiales ne font pas l'objet d'une dépréciation dans la mesure où le coût de ces actions propres égal au prix de revient des actions augmentées, le cas échéant de frais de gestion, sera refacturé au moment de leur livraison aux salariés de ses filiales.

### 6.2.3.4.6 Créances clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Ces dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe un indicateur d'incapacité à recouvrer l'intégralité des créances tel qu'une défaillance ou un défaut de paiement à l'échéance. Le montant de la dépréciation ou de la reprise est comptabilisé en résultat d'exploitation.

Pour les créances ne faisant pas l'objet d'une dépréciation individualisée, la méthode de dépréciation appliquée est une méthode statistique.

#### 6.2.3.4.7 Valeurs mobilières de placements

Les valeurs mobilières de placement autres que les actions propres (voir 3.4.5) sont des Sicav de trésorerie et sont évaluées à leur coût historique ou pour leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

#### 6.2.3.4.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la Société devra supporter pour éteindre son obligation.

Parmi ces provisions, figure le montant des indemnités de fin de carrière déterminé par un cabinet d'actuariat indépendant, conformément à la recommandation ANC 2013-02.

Le montant des indemnités est calculé à partir de l'effectif présent à la date de clôture. Il est fonction des éléments suivants :

Présentation des hypothèses actuarielles	31/12/2024	31/12/2023
<b>Taux d'actualisation</b>	<b>3,40 %</b>	<b>3,15 %</b>
<b>Taux de revalorisation des salaires</b>		
Cadres	3,00 %	3,00 %
Non-cadres	3,00 %	3,00 %
<b>Taux de charges patronales</b>		
Cadres	40,00 %	40,00 %
Non-cadres	40,00 %	40,00 %
<b>Table de mortalité</b>		
Pour les femmes	INSEE TF 19/21	INSEE TF 15/17
Pour les hommes	INSEE TH 19/21	INSEE TH 15/17
<b>Âge de départ en retraite</b>		
Cadres	65 ans	65 ans
Non-cadres	62 à 64 ans	62 à 64 ans

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX correspondant au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et ajusté à la durée des engagements d'ALTEN SA.

ALTEN SA s'appuie notamment sur ses conseils pour évaluer la probabilité de réalisation des risques et l'estimation des provisions relatives aux procédures contentieuses et aux litiges.

#### 6.2.3.4.9 Écarts de conversion des actifs et passifs en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la date de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est comptabilisée en écart de conversion actif ou passif qui fait l'objet d'une provision pour risque de change.

Les écarts de conversion résultant de la réévaluation des disponibilités sont portés au compte de résultat, sauf si les disponibilités entrent dans une relation de couverture. Dans ce cas, les écarts de conversion sont inscrits au bilan et suivent les principes de la comptabilité de couverture.

Notre Société ne dispose pas d'instrument de couverture.

Les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

#### 6.2.3.4.10 Reconnaissances des revenus

Les revenus sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services sont rendus et sont reconnus selon la nature des prestations suivantes :

- en régie : le revenu est égal au temps passé multiplié par un taux horaire, journalier ou mensuel ;
- au forfait : le revenu est reconnu selon la méthode de l'avancement, proportionnellement aux dépenses engagées. Les contrats déficitaires donnent lieu à la constatation d'une provision pour perte à terminaison correspondant à la perte totale attendue sous déduction des pertes déjà appréhendées à l'avancement. Les opérations au forfait représentent moins de 10 % du chiffre affaires ;

- en mode *Work Package* : la reconnaissance du revenu diffère selon la nature de l'engagement de moyens. Lorsque le *Work Package* s'apparente à une régie globalisée, le revenu est égal au temps passé multiplié par un prix de vente horaire journalier ou mensuel ; s'il s'agit d'un plateau externalisé, pour lequel la facturation est forfaitisée, mensuellement, voire trimestriellement, le revenu est reconnu sur une base mensuelle, selon le montant du forfait, de façon indépendante des temps réellement passés par les consultants ; enfin s'il s'agit d'un *Work Package* en engagements de service, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réception/validation par le client des livrables et/ou des indicateurs de performance (unités d'œuvre) pour lesquels le prix est déterminé dans le contrat de *Work Package*.

#### 6.2.3.4.1 Intégration fiscale

La société ALTEN SA fait partie de l'intégration fiscale dont elle est la Société tête de Groupe.

Par cette convention, la société ALTEN SA devient seule redevable du paiement de l'impôt sur les sociétés pour le compte des filiales, à charge pour ces dernières d'indemniser ALTEN SA de cette dépense. En cas de déficit constaté dans une des filiales, celui-ci est également transféré à ALTEN SA. Ce déficit n'est pas restitué à la filiale en cas de sortie du périmètre d'intégration fiscale.

### 6.2.3.5 Tableaux et notes du bilan

#### 6.2.3.5.1 Immobilisations brutes

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	54 342	5 689		60 031 <sup>(1)</sup>
Immobilisations corporelles	40 765	3 509	7 391	36 883 <sup>(2)</sup>
Immobilisations financières	337 800	92 077	114 064	315 814 <sup>(3)</sup>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>432 908</b>	<b>101 275</b>	<b>121 455</b>	<b>412 728</b>

(1) Les immobilisations incorporelles sont constituées des fonds commerciaux issus essentiellement d'opérations de transmission universelle de patrimoine pour un montant de 33 506 milliers d'euros et 21 125 milliers d'euros de licences et projets IT au 31/12/2024.

(2) Les augmentations relatives aux immobilisations corporelles concernent l'agencement et les travaux d'installation des nouveaux locaux mis à bail en 2024 et les renouvellements du matériel informatique et du mobilier de bureaux dans certains sites.

(3) Les augmentations relatives aux immobilisations financières concernent principalement des placements en dollars USD en instruments de dettes pour un montant de 59 403 milliers d'euros (intérêts courus compris), l'octroi de prêts à des filiales dans le cadre d'acquisitions pour un montant total de 280 milliers d'euros (intérêts compris), les versements de dépôts de garantie pour 1 925 milliers d'euros, les diminutions concernent les remboursements de prêts consentis aux filiales pour un montant de 267 milliers d'euros (intérêts compris) et les restitutions de dépôts de garanties versés pour 1 969 milliers d'euros.

#### 6.2.3.5.2 Amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	20 367	491		20 859 <sup>(1)</sup>
Immobilisations corporelles	28 792	5 076	6 895	26 973
Immobilisations financières	20 652	14 130	19 038	34 782 <sup>(2)</sup>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>69 811</b>	<b>19 697</b>	<b>25 933</b>	<b>82 613</b>

(1) Les fonds commerciaux n'ont pas donné lieu à dépréciation sur l'exercice.

(2) L'augmentation concerne la dépréciation des titres d'une filiale et la diminution correspond à la reprise d'une dépréciation sur un prêt à une filiale.

#### 6.2.3.5.3 Ventilation des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
Titres de participations	208 086	28 058	1 613	234 531 <sup>(1)</sup>
Créances rattachées	47 351	280	42 756	4 875 <sup>(2)</sup>
Autres titres immobilisés	71 014	61 815	64 712	68 116 <sup>(3)</sup>
Prêts	3 014		3 014	
Autres immobilisations financières	8 336	1 925	1 969	8 291 <sup>(4)</sup>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>337 800</b>	<b>92 077</b>	<b>114 064</b>	<b>315 814</b>

(1) Les augmentations concernent l'acquisition de titres d'une filiale ainsi qu'une augmentation provenant d'une opération de transmission universelle de patrimoine concernant les titres de NEXEO CONSULTING provenant d'ALTENWARE. Les diminutions concernent l'annulation des titres de la filiale d'ALTENWARE.

(2) Les diminutions correspondent principalement à l'annulation de prêts consentis à une filiale pour un montant total de 38 500 Milliers d'euros, suite à la fusion d'ALTENWARE.

(3) Les augmentations concernent exclusivement les placements en USD, intérêts courus compris et les diminutions correspondent à la tombée du précédent placement en cours d'exercice.

(4) Le poste « Autres immobilisations financières » concerne exclusivement des dépôts de garantie versés pour un montant de 1 925 milliers d'euros pour les augmentations, et des remboursements reçus pour un montant de 1 969 milliers d'euros pour les diminutions.

#### 6.2.3.5.4 Provisions et dépréciations

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
<b>Provisions réglementées</b>				
<b>Provisions pour risques</b>				
Provisions pour litiges	916	690	533	1 073
Autres provisions pour risques	1 182	2 172	1 182	2 172
<b>Provisions pour charges</b>				
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	4 722	404	29	5 097
Autres provisions pour charges	0			0
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>6 820</b>	<b>3 266</b>	<b>1 744</b>	<b>8 342</b>
<b>Dépréciations</b>				
Sur immobilisations incorporelles	206			206
Sur immobilisations corporelles				
Sur immobilisations financières	20 652 <sup>(1)</sup>	14 130	19 038	15 744 <sup>(1)</sup>
Sur comptes clients	1 113	443	120	1 435
Autres	225	139	57	308
<b>TOTAL DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>22 196</b>	<b>14 712</b>	<b>19 215</b>	<b>17 693</b>

(1) L'augmentation résulte de la dépréciation constatée à l'issue du test de dépréciation d'une filiale, ce qui a conduit à ajuster la valeur nette comptable des titres à la quote-part de la situation nette. La diminution résulte de la reprise de la provision pour dépréciation d'ALTENWARE dans le cadre de la fusion opérée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### IMPACT

(en milliers d'euros)

	Dotations	Reprises	
		Prov. utilisées	Prov. non utilisées
Résultat d'exploitation	1 676	457	282
Résultat financier	14 912	132	20 088 <sup>(1)</sup>
Résultat exceptionnel			
<b>TOTAL</b>	<b>16 588</b>	<b>589</b>	<b>20 370</b>

(1) La provision est utilisée pour couvrir la charge financière s'élevant à 19,46 M€ liée à la fusion d'ALTENWARE.

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses actuarielles et opérationnelles structurantes retenues lors de la mise en œuvre des tests de dépréciation des titres de participations et fonds de commerce.

Les hypothèses de taux de croissance et de taux d'actualisation utilisées dans la valorisation de l'ensemble des unités génératrices de trésorerie ont été revues en accord avec l'évolution des données globales de marché.

PAYS	Taux de croissance moyen annuel du CA sur 2023-2028	Taux de croissance à perpétuité	Coût moyen pondéré du capital (WACC)
France	2 %	2 %	9,1 %
Amérique du Nord	11 %	2 %	9,5 %
UK	4 %	2 %	10,4 %

### 6.2.3.5.5 État des échéances des créances et des dettes

#### CRÉANCES PAR POSTES

(en milliers d'euros)

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	4 875	311	4 564
Prêts			
Autres immobilisations financières	8 291	2 537	5 755
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Créances clients et comptes rattachés	245 711	245 711	
Personnel et créances sociales	558	558	
État, impôt sur les bénéficiés	22 702	19 191	3 511 <sup>(1)</sup>
État, taxe sur la valeur ajoutée	15 074	15 074	
Groupe et associés	328 098	328 098	
Autres créances	18 259	18 259	
Charges constatées d'avance	12 182	12 182	(2)
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>655 749</b>	<b>641 919</b>	<b>13 830</b>

(1) Correspond principalement aux créances de CIR non imputées sur l'impôt sur les sociétés.

(2) Dont 7 396 milliers d'euros concernent des redevances, 1 454 milliers d'euros concernent de la maintenance et 832 milliers d'euros concernent des commissions financières.

#### DETTES PAR POSTES

(en milliers d'euros)

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et moins de cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès états de crédit	90 034	90 034		
Emprunts et dettes financières divers	48 059	185	47 874	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 202	81 202		
Personnel et dettes sociales	54 620	54 620		
Dettes fiscales	52 744	52 744		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés	24 640	24 640		
Autres dettes	40 066	31 986	6 637	1 443 <sup>(1)</sup>
Produits constatés d'avance	16 723	16 723		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>408 089</b>	<b>352 134</b>	<b>54 512</b>	<b>1 443</b>

(1) Correspond aux échéances des franchises de loyers respectivement à plus d'un an pour un montant de 6 637 milliers d'euros et à plus de cinq ans pour un montant de 1 443 milliers d'euros.

### 6.2.3.5.6 Charges à payer

#### CHARGES À PAYER PAR POSTES

(en milliers d'euros)

	31/12/2024
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34
Emprunts et dettes financières divers	179
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 729
Dettes fiscales et sociales	52 722
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	25 516
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>101 180</b>

**6.2.3.5.7 Produits à recevoir**

<b>PRODUITS À RECEVOIR PAR POSTES</b> (en milliers d'euros)	<b>31/12/2024</b>
Créances rattachées à des participations	311
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	50 652
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	
État et autres collectivités publiques	7 366
Autres créances	12 945
Disponibilités	249
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>71 524</b>

**6.2.3.5.8 Valeurs mobilières de placements**

Néant.

**6.2.3.5.9 Charges constatées d'avance**

<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE PAR NATURE</b> (en milliers d'euros)	<b>31/12/2024</b>
Charges d'exploitation	11 350 <sup>(1)</sup>
Charges financières	832
Charges exceptionnelles	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>12 182</b>

(1) Dont 7 396 milliers d'euros concernent des redevances et 1 454 milliers d'euros concernent de la maintenance.

**6.2.3.5.10 Produits constatés d'avance**

<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE PAR NATURE</b> (en milliers d'euros)	<b>31/12/2024</b>
Produits d'exploitation	16 723
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>16 723</b>

**6.2.3.5.11 Variation des capitaux propres**

<b>DATES / VALEURS</b> (en milliers d'euros)	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Capital</b>	<b>Primes</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Autres réserves</b>	<b>R.A.N</b>	<b>Résultat</b>	<b>Capitaux propres</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>35 122 301</b>	<b>36 878</b>	<b>60 250</b>	<b>3 631</b>	<b>422 615</b>		<b>49 714</b>	<b>573 088</b>
Affectation résultat 2023				57	(2 450)		(49 714)	
Dividendes distribués 2024								(52 107)
Augmentation de capital	144 565	152			(152)			<sup>(1)</sup>
Résultat 31 décembre 2024							62 289	62 289
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2024</b>	<b>35 266 866</b>	<b>37 030</b>	<b>60 250</b>	<b>3 688</b>	<b>420 013</b>		<b>62 289</b>	<b>583 270</b>

(1) Le nombre d'actions émises en 2024 correspond aux attributions définitives d'actions gratuites et à la conversion d'actions gratuites. Les augmentations de capital relatives à ces attributions et conversions ont été réalisées par incorporation de réserves existantes.

Au 31 décembre 2024, la valeur nominale d'une action s'élève à 1,05.

### 6.2.3.5.12 Informations sur le capital

Au 31 décembre 2024, 613 285 actions ordinaires sont susceptibles d'être émises à la suite de l'attribution des actions gratuites.

### 6.2.3.5.13 Paiements fondés sur des actions

Le Conseil d'administration d'ALTEN SA a attribué des actions gratuites au cours de l'exercice dans le cadre des autorisations données par les Assemblées générales du 30 juin 2023 et du 20 juin 2024. Ces attributions ont fait l'objet de 3 plans dont les principales modalités sont présentées, avec celles des plans des exercices précédents dont la charge n'a pas été entièrement étalée au cours des exercices antérieurs, dans le tableau ci-dessous :

Plans									Total
Date d'attribution par le conseil	23/02/2021	27/10/2021	26/10/2022	26/10/2022	26/10/2023	22/02/2024	11/06/2024	24/10/2024	
Catégorie d'instruments financiers attribués	Action Ordinaire	Action Ordinaire	Action Ordinaire	Action Ordinaire	Action Ordinaire	Action Ordinaire	Action Ordinaire	Action Ordinaire	
Nombre d'instruments financiers attribués	109 450	116 825	59 700	116 455	150 000	107 750	12 250	150 000	822 430
dont nbre attribué aux salariés	109 450	116 825	59 700	116 455	150 000	107 750	12 250	150 000	822 430
dont nbre attribué aux mandataires sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'instruments caduques sur la période	11 500	6 420	635	6 705	6 100	250	0	0	31 610
Nombre d'instruments souscrits sur la période	87 200		57 365						144 565
Nombre d'instruments restants au 31/12/2024	0	98 080	0	101 805	143 650	107 500	12 250	150 000	613 285
Juste valeur de l'instrument financier (en euros)	84,9	130,6	117,9	115,7	105,8	137,8	113,3	84,7	
Date d'attribution définitive	29/02/2024	27/10/2025	26/10/2024	26/10/2026	26/10/2027	22/02/2026	11/06/2026	24/10/2028	
Conditions d'attribution définitive	Présence et performance	Présence et performance	Présence	Présence et performance	Présence et performance	Présence	Présence	Présence et performance	
Période de conservation / d'incessibilité	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	
Coût des services rendus 2024 (en milliers d'euros)	184	3 724	3 094	2 814	2 824	5 755	349	441	19 186
Coût de la cotisation patronale 2024 (en milliers d'euros)	206	90	4	137	151	380	48	58	1 075
(en milliers d'euros)									20 261

Les actions des plans du 23/02/2021 et du 26/10/2022 ont été attribuées définitivement et émises sur l'exercice 2024.

Les actions des plans du 22/02/2024 et du 11/06/2024 conditionnés à une seule présence, seront librement cessibles à l'issue de la date d'attribution définitive.

Les actions des plans de performance du 27/10/2021, du 26/10/2022, du 26/10/2023 et du 24/10/2024 seront définitivement attribuées à l'issue de la période d'acquisition sous réserve de la présence effective du bénéficiaire et le nombre final d'actions octroyé dépendra de l'atteinte de critères de performance selon la formule suivante :

**Nombre d'actions définitivement attribuées = Nombre d'actions initialement attribuées x (coef CO + coef TMOA + coef FC + coef QRSE) / 4.**

cCO	cTMOA	cFC	cQRSE
Fondé sur le taux annuel pondéré de croissance organique	Fondé sur le taux annuel pondéré de marge opérationnelle d'activité	Fondé sur le taux annuel pondéré <i>Free Cash-Flow</i> normatif / CA	Fondé sur la moyenne annuelle de l'indice RSE composite ALTEN
<b>(« TCO »)</b>	<b>(« TMOA »)</b>	<b>(« TFC »)</b>	<b>(« mIA »)</b>

#### 6.2.3.5.14 Information sur les dettes financières

ALTEN SA et sa filiale ALTEN CASH MANAGEMENT assument le financement du Groupe en disposant de lignes de crédit à court terme non confirmées, renouvelables annuellement et de lignes de crédit ouvertes à hauteur de 350 000 milliers d'euros pour une durée maximale de 7 ans (à compter de 2022). À la clôture de l'exercice 2024, cette ligne de crédit n'a pas été utilisée. La ligne de crédit syndiquée *Club Deal* impose le respect de ratios financiers semestriellement et annuellement suivants tant que le contrat reste en vigueur :

- Ratio R – « Endettement financier net consolidé / Résultat opérationnel d'activité consolidé ». Ce ratio doit être généralement inférieur à 3 et de façon exceptionnelle inférieur à 3,5.

Au 31 décembre 2024, ces ratios étaient respectés.

### 6.2.3.6 Tableaux et notes du compte de résultat

#### 6.2.3.6.1 Chiffre d'affaires par zone géographique

(en milliers d'euros)

	2024	2023
France	721 500	687 741
Export	57 109	28 098
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>778 609</b>	<b>715 839 <sup>(1)</sup></b>

(1) Dont CA opérationnel 2024 (hors portage) de 569 902 milliers d'euros contre 528 405 milliers d'euros en 2023 et CA Services partagés 2024 de 95 446 milliers d'euros contre 79 979 milliers d'euros en 2023.

#### 6.2.3.6.2 Transfert de charges

Le solde du compte de transfert de charges est de 5 515 milliers d'euros. Il est composé majoritairement de refacturations et de transfert de charges de personnel.

#### 6.2.3.6.3 Résultat financier

##### POSTES PAR NATURE

(en milliers d'euros)

	2024	2023
Dividendes des filiales	44 567	39 926
Dotations (nettes des reprises) sur immobilisations financières	5 308	(19 206) <sup>(1)</sup>
Autres	(11 096)	15 697 <sup>(2)</sup>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>38 779</b>	<b>36 417</b>

(1) En 2024, concerne essentiellement la dotation pour dépréciation des titres d'une filiale et la reprise de provisions du prêt d'ALTENWARE constitué en 2023 pour 19 025 milliers d'euros.

(2) En 2024, concerne essentiellement les intérêts sur compte courant pour un montant de 7 070 milliers d'euros, les intérêts liés aux investissements financiers pour un montant de 3 859 milliers d'euros, les revenus des prêts pour 280 milliers d'euros et les intérêts liés aux NEU CP pour un montant de 3 011 milliers d'euros.

#### 6.2.3.6.4 Résultat exceptionnel

POSTES PAR NATURE (en milliers d'euros)	2024	2023
Plus et moins values sur éléments d'actifs cédés	(566)	92 <sup>(1)</sup>
Dotations (nettes des reprises) exceptionnelles aux provisions		
Autres	16	68
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>(550)</b>	<b>159</b>

(1) En 2024, concerne principalement le mali sur actions propres.

#### 6.2.3.6.5 Impôt sur les sociétés

##### 6.2.3.6.5.1 Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt			Résultat net
		Théorique	Report déficitaire à imputer	Dû	
Résultat courant	53 403	7 221		7 221	57 419
Crédits d'impôts				(11 237)	(1)
Résultat exceptionnel (et participation)	(550)	(139)		(139)	(411)
Économie d'impôts liée à l'intégration fiscale				(5 290)	5 290
Divers				9	(9)
<b>TOTAL</b>	<b>52 852</b>	<b>7 082</b>		<b>(9 436)</b>	<b>62 289</b>

(1) Concerne principalement le crédit d'impôt recherche pour un montant de 9 161 milliers d'euros et le crédit d'impôt mécénat pour un montant de 1 516 milliers d'euros.

##### 6.2.3.6.5.2 Information sur la situation fiscale différée ou latente

BASES PAR NATURE (en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
<b>Bases d'allègement de la dette future d'impôt</b>		
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière	5 097	4 722
Autres provisions pour risques et charges	17 328	22 516
Charges à payer	1 170	1 029
Écart de conversion passif	1 647	1 243
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		
Charges financières non déduites reportables		
Réductions d'impôt mécénat reportables		
<b>TOTAL BASES D'ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT</b>	<b>25 241</b>	<b>29 508</b>
<b>TOTAL ACTIF D'IMPÔT FUTUR</b>	<b>6 518</b>	<b>7 621</b>
<b>Bases d'accroissement de la dette future d'impôt</b>		
Provisions réglementées		
Écart de conversion actif	2 172	1 182
Autres charges déduites d'avance		
Restitution de déficits aux filiales intégrées	40 935	30 515
<b>TOTAL BASES D'ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT</b>	<b>43 107</b>	<b>31 697</b>
<b>TOTAL PASSIF D'IMPÔT FUTUR</b>	<b>11 132</b>	<b>8 186</b>
<b>SITUATION NETTE FISCALE DIFFÉRÉE</b>	<b>(4 614)</b>	<b>(565)</b>

(1) Taux d'impôt retenu :

Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :

Contribution sociale sur l'impôt :

25,83 %

25,00 %

3,30 %

25,83 %

25,00 %

3,30 %

## 6.2.3.7 Autres informations

### 6.2.3.7.1 Effectifs

Effectif moyen par catégorie	2024	2023
Cadres	5 770	5 498
Non-cadres	149	159
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>5 919</b>	<b>5 657</b>

### 6.2.3.7.2 Rémunération des mandataires sociaux

Au 31/12/2024 le Conseil d'administration comprend neuf Administrateurs, dont le Président-Directeur général et l'Administrateur représentant les salariés.

Aucun mandataire social d'ALTEN SA ne perçoit de rémunération au titre d'un contrat de travail conclu avec ALTEN SA à l'exception de l'Administrateur représentant les salariés.

Conformément à la législation en vigueur, aucune avance ni crédit n'a été consenti en faveur des dirigeants et mandataires sociaux.

Le Conseil d'administration a accordé une rémunération de 136,5 milliers d'euros aux Administrateurs non exécutifs pour l'exercice 2024, montant constaté en charge sur l'exercice.

### 6.2.3.7.3 Intégration fiscale

La société ALTEN SA est la Société tête de groupe de l'intégration fiscale regroupant plusieurs filiales.

Le montant de l'impôt dû au titre du groupe fiscal s'élève à 22 313 milliers d'euros. L'économie nette dont bénéficie ALTEN SA, s'élève à 5 290 milliers d'euros.

Hors impact de l'intégration fiscale, ALTEN SA dégage un produit d'impôt de 4 147 milliers d'euros.

### 6.2.3.7.4 Passifs éventuels

Néant.

### 6.2.3.7.5 Engagements hors bilan

Engagements par catégorie (en milliers d'euros)	Total	Dirigeants	Entreprises liées	Autres
<b>Engagements donnés</b>				
Avals, cautions et garanties	18 601			18 601
Lettres d'intention	30 650		30 650	
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>49 251</b>		<b>30 650</b>	<b>18 601</b>
Engagements reçus				
<b>TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
<b>Engagements réciproques</b>				
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES</b>				

Par ailleurs, les engagements relatifs aux contrats de locations s'élèvent à 99 766 milliers d'euros.

### 6.2.3.7.6 Actions propres

Dans le cadre du programme de rachat d'actions adopté par les Assemblées Générales Mixtes des 27 juin 2008 et 23 juin 2009, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice à des opérations d'achat et de vente d'actions réalisées au titre de son contrat de liquidité.

Aucune acquisition d'actions propres, destinées à être attribuées au personnel, n'a été effectuée au titre de l'exercice 2024.

Les titres auto-détenus sont constatés dans les immobilisations financières pour un montant de 8 713 milliers d'euros pour un total de 460 022 titres.

Les actions propres ne font pas l'objet d'une revalorisation dans les comptes annuels. Sur la base de la moyenne des 20 derniers jours du mois de Bourse, les titres auto-détenus sont estimés à 35 794 milliers d'euros.

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Actions non affectées</b>		
Détentions à l'ouverture	460 022	460 022
Détention à la clôture	460 022	460 022
<b>Contrat de liquidité</b>		
Détentions à l'ouverture	1 971	8 030
Achats d'actions	191 556	206 903
Ventes d'actions	(181 884)	(212 962)
Détention à la clôture	11 643	1 971
<b>TOTAL</b>	<b>471 665</b>	<b>461 993</b>

### 6.2.3.7.7 Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>Filiales détenues à plus de 50 % (en milliers d'euros)</b>										
ALTEN SIR	20 003	26 038	100 %	26 221	26 221			123 814	2 415	
ALTEN CASH MANAGEMENT	850	5 119	100 %	3 623	3 623	327 423			14 596	10 000
ALTEN EUROPE	57 120	561 752	100 %	58 172	58 172				166 314	
ALTEN SUD OUEST	15 061	40 647	100 %	15 939	15 939			282 386	19 841	10 000
MI-GSO SAS	10 000	25 014	100 %	11 941	11 941			137 005	10 830	
ANOTECH ENERGY FRANCE	100	1 083	100 %	621	621			33 367	363	4 000
AVENIR CONSEIL FORMATION	50	9 816	99,96 %	533	533			26 382	4 764	1 000
ATEXIS France	500	378	100 %	14 215	14 215			37 282	457	
HPTI	40	1 395	100 %	40	40				543	3 000
PROGRAM PLANNING PROFESSIONALS LTD	9 644	7 122	100 %	16 711	16 711			50 953	6 201	7 194
PROGRAM PLANNING PROFESSIONALS INC	2 872	6 458	100 %	29 830	29 830			30 676	280	
AIXIAL DEVELOPMENT	200	621	100 %	204	204			8 253	(1 708)	
ALTEN LIFE SCIENCES HOLDING	1	13 926	100 %	1	1				592	
ALTEN TECHNOLOGIES	500	19 597	100 %	588	588			94 370	7 600	
HUBSAN	100	1 446	100 %	100	100			294	(11)	500
LINCOLN SAS	561	10 086	100 %	11 989	11 989			53 283	4 569	3 000
AIXIAL	6 102	26 986	87,19 %	15 420	15 420			66 510	7 167	3 496
EQUITECH	10	(3 106)	100 %	260	259	1 782			1 297	
NEXEO CONSULTING	506	4 400	100 %	28 046	12 304			20 111	(86)	1 000
PRIMARIS SERVICES SPZOO	12	3 231	100 %	12	12			10 693	1 288	
ALT 08	1	(1)	100 %	3	2				(3 679)	
BERTRANDT ALTEN ENGINEERING SOLUTIONS	50	(2)	100 %	25	25			39	2	
ALT 10	1	(1)	100 %	1	1					
ALT 12	1	(1)	100 %	1	1					
<b>Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations (en milliers d'euros)</b>										
Filiales françaises										
Filiales étrangères										
Participations dans des sociétés françaises										
Participations dans des sociétés étrangères										
				35	35					19

## 6.2.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société ALTEN SA,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALTEN S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Évaluation des titres de participation

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2024, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 219 millions d'euros sur un montant de l'actif de 1 001 millions d'euros. Ils sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Comme indiqué dans la note 3.4.4 de l'annexe aux comptes annuels, lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité est appréciée soit selon la quote-part de situation nette réévaluée pour les sociétés holding soit par référence à la valeur des flux de trésorerie actualisés, corrigée de l'endettement net pour les sociétés opérationnelles.

Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit, compte tenu du montant significatif des titres de participation au bilan et des incertitudes inhérentes à certains éléments, dont la réalisation des prévisions entrant dans l'évaluation de la valeur d'utilité.

#### Réponse apportée

Nous avons examiné les modalités mises en œuvre par la direction pour estimer la valeur d'utilité des titres de participation.

Nos travaux ont principalement consisté à vérifier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés :

- pour les évaluations reposant sur les quotes-parts de situation nette, à vérifier la concordance des quotes-parts retenues par la Société avec les états financiers des différentes entités ;
- pour les évaluations reposant sur des flux de trésorerie actualisés :
  - à apprécier la cohérence et le caractère raisonnable des projections de chiffres d'affaires et de taux de marge par rapport aux performances passées et au contexte économique et financier ;
  - à apprécier, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, les taux d'actualisation et de croissance à l'infini appliqués aux flux de trésorerie estimés en comparant les paramètres les composant avec des références externes ;
  - à contrôler les calculs des valeurs d'utilité, tenant compte de l'endettement net.

Nos travaux ont consisté également à vérifier que les notes de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre Société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société ALTEN S.A. Par l'Assemblée générale du 18 juin 2015 pour le cabinet KPMG AUDIT IS SAS et du 25 juin 2003 pour le cabinet GRANT THORNTON.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG AUDIT IS SAS était dans la 10<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet GRANT THORNTON dans la 22<sup>ème</sup> année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en

cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 25 avril 2025

**KPMG AUDIT IS SAS**

Xavier NIFFLE  
Associé

Jean-Marc DISCOURS  
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2025

**GRANT THORNTON**

Jean-François BALOTEAUD  
Associé



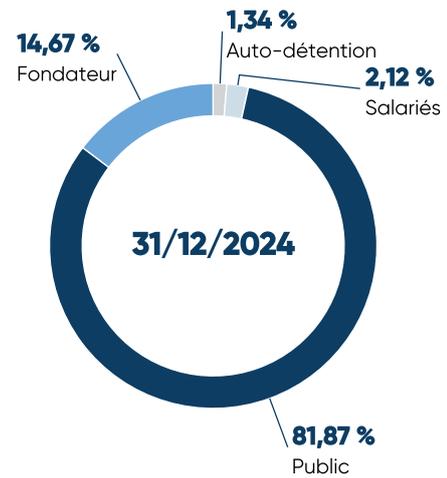
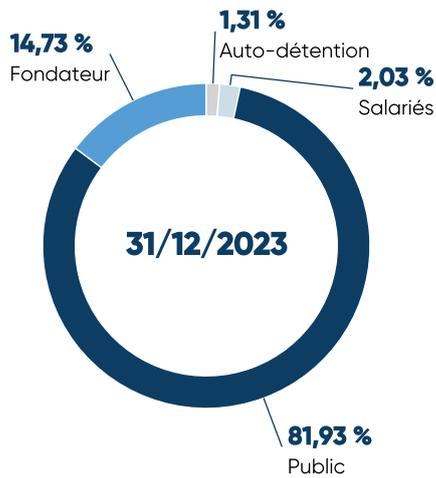
## CAPITAL ET ACTIONNARIAT

<b>7.1 ACTIONNARIAT</b>	<b>318</b>	<b>7.4 DIVIDENDES</b>	<b>328</b>
7.1.1 Répartition de l'actionariat	318	<b>7.5 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL</b>	<b>328</b>
7.1.2 Informations complémentaires sur l'actionariat	321	7.5.1 Montant du capital émis et autorisé	328
7.1.3 Opérations réalisées par les dirigeants, et les personnes qui leur sont étroitement liées, sur les titres de la Société	324	7.5.2 Actions non représentatives du capital	328
<b>7.2 DONNÉES BOURSIÈRES</b>	<b>325</b>	7.5.3 Rachats d'actions et actions auto-détenues	328
7.2.1 Fiche signalétique	325	7.5.4 Valeurs mobilières donnant accès au capital	330
7.2.2 L'action ALTEN	325	7.5.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	330
7.2.3 Analystes financiers	326	7.5.6 Options ou accords	330
<b>7.3 COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES</b>	<b>327</b>	7.5.7 Historique du capital social	331
7.3.1 Échanges entre ALTEN et ses actionnaires	327		
7.3.2 La communication financière	327		
7.3.3 Liste des principales informations réglementées publiées au cours de l'exercice	327		

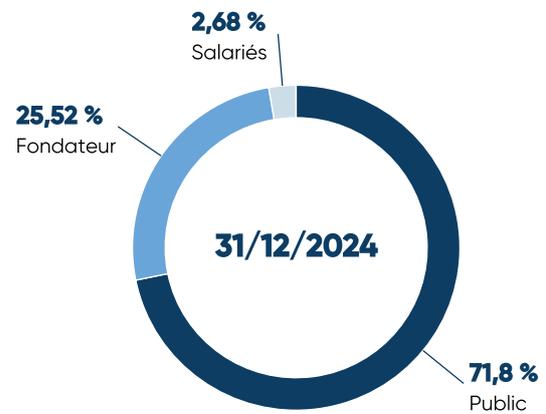
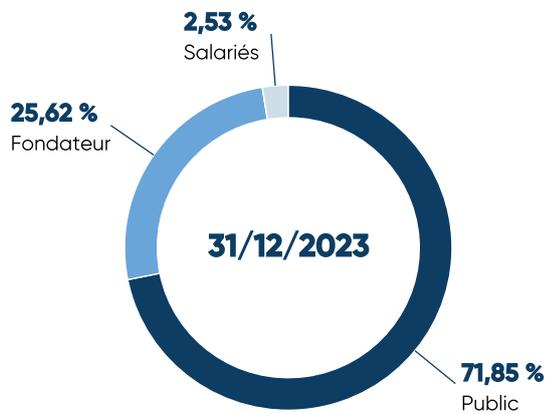
## 7.1 ACTIONNARIAT

### 7.1.1 RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT

#### Répartition du capital social



#### Répartition des droits de vote



## Situation au 31 mars 2025

	Nombre d'actions ordinaires	% du capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Droits de vote en AG	% des droits de vote en AG
<b>PUBLIC</b> <sup>(1)</sup>	<b>28 895 722</b>	<b>81,93 %</b>	<b>28 921 028</b>	<b>71,02 %</b>	<b>28 921 028</b>	<b>71,84 %</b>
FIDELITY INVESTMENTS	2 888 875	8,19 %	2 888 875	7,09 %	2 888 875	7,18 %
SGTI <sup>(2)</sup>	3 498 962	9,92 %	6 997 924	17,18 %	6 997 924	17,38 %
Simon AZOULAY et assimilés <sup>(3)</sup>	1 674 051	4,75 %	3 273 102	8,04 %	3 273 102	8,14 %
<b>SOUS-TOTAL</b> <sup>(4)</sup>	<b>5 173 013</b>	<b>14,67 %</b>	<b>10 271 026</b>	<b>25,22 %</b>	<b>10 271 026</b>	<b>25,52 %</b>
<b>SALARIÉS</b> <sup>(5)</sup>	<b>728 442</b>	<b>2,07 %</b>	<b>1 062 671</b>	<b>2,61 %</b>	<b>1 062 671</b>	<b>2,64 %</b>
<b>AUTODÉTENTION</b>	<b>469 689</b>	<b>1,33 %</b>	<b>469 689</b>	<b>1,15 %</b>	<b>NÉANT</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35 266 866</b>	<b>100 %</b>	<b>40 724 414</b>	<b>100 %</b>	<b>40 254 725</b>	<b>100 %</b>

(1) Ensemble n'intégrant pas Simon AZOULAY et assimilés, SGTI, l'auto-détention, et les salariés mais intégrant FIDELITY INVESTMENTS.

(2) Société contrôlée par Simon AZOULAY.

(3) Dont 1 599 050 actions ALTEN détenues en nue-propriété par Simon AZOULAY et assimilées au titre du 6<sup>o</sup> du I de l'article L. 233-9 du Code de commerce et dont l'usufruit a été donné par Simon AZOULAY au fonds de dotation ARBRE dans le cadre de deux donations temporaires d'usufruit avec retour prévu le 30 juin 2025.

(4) Ensemble comprenant Simon AZOULAY et assimilés ainsi que SGTI.

(5) Participation calculée conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Il n'y a pas eu de variation significative de la répartition du capital et des droits de vote depuis le 31 mars 2025.

À la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus et ses renvois ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

## Actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2024, aucune action de la Société n'était détenue par l'une quelconque de ses filiales.

## Situation au 31 décembre 2024

À la connaissance de la Société, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société sont les suivants.

	Nombre d'actions ordinaires	% du capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	Droits de vote en AG	% des droits de vote en AG
<b>PUBLIC</b> <sup>(1)</sup>	<b>28 875 722</b>	<b>81,87 %</b>	<b>28 902 763</b>	<b>70,97 %</b>	<b>28 902 763</b>	<b>71,80 %</b>
FIDELITY INVESTMENT	2 888 875	8,19 %	2 888 875	7,09 %	2 888 875	7,18 %
SGTI <sup>(2)</sup>	3 498 962	9,92 %	6 997 924	17,19 %	6 997 924	17,39 %
Simon AZOULAY et assimilés <sup>(3)</sup>	1 674 051	4,75 %	3 273 102	8,04 %	3 273 102	8,13 %
<b>SOUS-TOTAL</b> <sup>(4)</sup>	<b>5 173 013</b>	<b>14,67 %</b>	<b>10 271 026</b>	<b>25,22 %</b>	<b>10 271 026</b>	<b>25,52 %</b>
<b>SALARIÉS</b> <sup>(5)</sup>	<b>746 466</b>	<b>2,12 %</b>	<b>1 077 933</b>	<b>2,65 %</b>	<b>1 077 933</b>	<b>2,68 %</b>
<b>AUTODÉTENTION</b>	<b>471 665</b>	<b>1,34 %</b>	<b>471 665</b>	<b>1,16 %</b>	<b>NÉANT</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35 266 866</b>	<b>100,00 %</b>	<b>40 723 387</b>	<b>100,00 %</b>	<b>40 251 722</b>	<b>100,00 %</b>

(1) Ensemble n'intégrant pas Simon AZOULAY et assimilés, SGTI, l'auto-détention, et les salariés mais intégrant FIDELITY INVESTMENT.

(2) Société contrôlée par Simon AZOULAY.

(3) Dont 1 599 050 actions ALTEN détenues en nue-propriété par Simon AZOULAY et assimilées au titre du 6<sup>o</sup> du I de l'article L. 233-9 du Code de commerce et dont l'usufruit a été donné par Simon AZOULAY au fonds de dotation ARBRE dans le cadre de deux donations temporaires d'usufruit avec retour prévu le 30 juin 2025.

(4) Ensemble comprenant Simon AZOULAY et assimilés ainsi que SGTI.

(5) Participation calculée conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce.

## Contrôle direct ou indirect

La Société n'est pas contrôlée.

## 7.1.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ACTIONNARIAT

### 7.1.2.1 Évolution de l'actionnariat

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années :

	Situation au 31 décembre 2024			Situation au 31 décembre 2023			Situation au 31 décembre 2022		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote réels	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote réels	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote réels
Public <sup>(1)</sup>	28 875 722	81,87 %	71,80 %	28 775 446	81,93 %	71,85 %	28 491 642	82,40 %	72,55 %
Simon AZOULAY	5 173 013 <sup>(2)</sup>	14,67 %	25,52 %	5 173 013 <sup>(2)</sup>	14,73 %	25,62 %	5 098 013 <sup>(2)</sup>	14,74 %	25,94 %
FIDELITY INVESTMENT	2 888 875	8,19 %	7,18 %	2 827 934	8,05 %	7,05 %	2 766 154	8,00 %	7,04 %
CAPITAL RESEARCH GLOBAL INVESTORS	1 694 550	4,80 %	4,21 %	2 346 765	6,68 %	5,85 %	1 979 500	5,76 %	5,06 %
Auto-détention	471 665	1,34 %	-	461 993	1,31 %	-	468 052	1,35 %	-
Salariés <sup>(3)</sup>	746 466	2,12 %	2,68 %	711 849	2,03 %	2,53 %	518 819	1,50 %	1,51 %
<b>TOTAL</b>	<b>35 266 866</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>35 122 301</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>34 576 526</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

(1) Ensemble n'intégrant pas Simon AZOULAY et assimilés, SGTI, l'auto-détention, et les salariés. Cet ensemble intègre FIDELITY INVESTMENT et CAPITAL RESEARCH GLOBAL INVESTORS.

(2) Simon AZOULAY et assimilés (y compris la société SGTI qu'il contrôle. Il est précisé que l'usufruit des actions avait été donné à titre temporaire au fonds de dotation ARBRE jusqu'au 30 avril 2023).

(3) Participation calculée conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce.

#### Offre publique d'achat ou d'échange

Aucune offre publique d'achat ou d'échange n'a été lancée par des tiers sur les actions de la Société.

Par ailleurs la Société n'a lancé aucune offre publique d'achat ou d'échange sur les actions d'une autre société, sur un marché réglementé.

#### Pactes d'actionnaires

À la connaissance de la Société, aucun pacte d'actionnaires n'est actuellement en vigueur.

### 7.1.2.2 Franchissements de seuil

Les franchissements de seuil qui ont été portés à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2024 sont les suivants :

Nom du déclarant	Date des opérations	Référence AMF	Nature du franchissement
AMUNDI	12/01/2024		Franchissement à la hausse du seuil de 3 % des droits de vote
AMUNDI	30/01/2024		Franchissement à la baisse du seuil de 3 % des droits de vote
AMUNDI	22/02/2024		Franchissement à la hausse du seuil de 3 % des droits de vote
AMUNDI	18/03/2024		Franchissement à la baisse du seuil de 3 % des droits de vote
AMUNDI	21/03/2024		Franchissement à la hausse du seuil de 3 % des droits de vote
AMUNDI	05/04/2024		Franchissement à la baisse du seuil de 3 % des droits de vote
AMUNDI	10/08/2024		Franchissement à la baisse du seuil de 3 % du capital
AMUNDI	28/08/2024		Franchissement à la baisse du seuil de 3 % des droits de vote
BLACKROCK	23/09/2024		Franchissement à la baisse du seuil de 3 % du capital et des droits de vote
MAWER	22/10/2024		Franchissement à la hausse du seuil de 3 % du capital
MAWER	25/10/2024		Franchissement à la hausse du seuil de 3 % des droits de vote
THE CAPITAL GROUP COMPANIES	02/05/2024	224C0627	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % des droits de vote
THE CAPITAL GROUP COMPANIES	14/06/2024	224C0948	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % des droits de vote
THE CAPITAL GROUP COMPANIES	16/07/2024	224C1232	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % des droits de vote
THE CAPITAL GROUP COMPANIES	25/10/2024	224C2117	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital

Depuis la clôture de l'exercice, le franchissement de seuil suivant a été porté à la connaissance de la Société :

Nom du déclarant	Date des opérations	Référence AMF	Nature du franchissement
MAWER	14/03/2025		Franchissement à la baisse du seuil de 3 % du capital

### 7.1.2.3 Actionnariat salarié

#### Participations et stock-options

Il est renvoyé au chapitre 3 du présent Document.

#### Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital

##### Plan d'intéressement

ALTEN n'a pas mis en place de plan d'intéressement.

##### Accord de participation

En ce qui concerne la participation des salariés, les sociétés du Groupe employant plus de 50 salariés et qui réalisent des bénéfices ont mis en place des accords de participation conformément aux dispositions légales.

Sociétés	Date de conclusion des accords
ALTEN SA	27/05/1992
ALTEN SYSTÈMES D'INFORMATION ET RÉSEAUX (ALTEN SIR)	12/02/2009
ALTEN SUD OUEST	15/12/2001
ANOTECH ENERGY	06/12/2007
MI-GSO	15/11/2006
AVENIR CONSEIL	20/01/2009
ATEXIS FRANCE	14/12/2009
ALTEN TECHNOLOGIES	24/05/2017
AIXIAL	07/06/2013
CADUCEUM	30/06/2017
LINCOLN	28/06/2011
NEXEO CONSULTING	20/01/2009

Par ailleurs, toutes les sociétés bénéficient d'un FCP Sécurité et d'un FCP Solidaire.

La participation peut être affectée à un PEE et employée à l'acquisition de parts de FCPE.

Pour une majorité des sociétés du Groupe, les FCPE prévus par le PEE sont :

- FCP ALTEN ;
- FCPE Multipar Monétaire Euro ;

- FCPE Multipar Diversifié Modéré – Part I ;
- FCPE Multipar Solidaire Équilibre Socialement Responsable – Part C ;
- FCPE Multipar Solidaire Dynamique Socialement Responsable – Part C.

Ces fonds ont tous fait l'objet d'un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

#### Sommes affectées au personnel, au titre de la participation, pour chacune des trois dernières années

ALTEN SA	2024	2023	2022
Participation (en milliers d'euros)	0	0	0

### 7.1.2.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle

Néant.

### 7.1.3 OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS, ET LES PERSONNES QUI LEUR SONT ÉTROITEMENT LIÉES, SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

État récapitulatif consolidé des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier réalisées au cours du dernier exercice :

Nom du dirigeant et/ ou de la personne mentionnée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier	Fonction exercée au sein d'ALTEN	Nature des opérations	Nombre total d'instruments	Montant total des opérations (en euros)
Pierre BONHOMME	Directeur exécutif, en charge d'ALTEN France, UK, Amérique du Nord	Acquisition <sup>(1)</sup>	6 250	0
Stéphane OUGIER	Directeur exécutif, en charge d'ALTEN France, filiales solutions et pays de l'Est	Acquisition <sup>(1)</sup>	6 250	0
Pascal AMORE	Directeur exécutif, en charge d'ALTEN Asie	Cession	450	35 437,5
Pascal AMORE	Directeur exécutif, en charge d'ALTEN Asie	Acquisition <sup>(1)</sup>	6 000	0
Pascal AMORE	Directeur exécutif, en charge d'ALTEN Asie	Cession	1 800	174 870
Pascal AMORE	Directeur exécutif, en charge d'ALTEN Asie	Cession	700	80 220
Pascal AMORE	Directeur exécutif, en charge d'ALTEN Asie	Cession	1 150	156 055
Pascal AMORE	Directeur exécutif, en charge d'ALTEN Asie	Cession	650	89 180
Pascal AMORE	Directeur exécutif, en charge d'ALTEN Asie	Cession	280	32 200
Pierre MARCEL	Directeur Général Adjoint en charge d'ALTEN Allemagne	Acquisition <sup>(1)</sup>	9 000	0
Pierre MARCEL	Directeur Général Adjoint en charge d'ALTEN Allemagne	Donation	200	0

*(1) Ces opérations correspondent à l'acquisition définitive d'actions de performance. L'historique des plans d'attribution gratuite d'actions est présenté au chapitre 3 du présent Document.*

## 7.2 DONNÉES BOURSIÈRES

### 7.2.1 FICHE SIGNALÉTIQUE [GRI 102-5]

Raison sociale	ALTEN
Activité	Ingénierie et Conseil en Technologies
Code APE	6202A
RCS	348 607 417 Nanterre
Adresse du siège social	40 avenue André Morizet, 92 513 Boulogne-Billancourt Cedex jusqu'au 30/04/2025 et 221 bis boulevard Jean-Jaurès, 92513 Boulogne Billancourt Cedex à compter du 01/05/2025
Date de création	1988
Nationalité	Française
Capital social	37 030 209,30 € au jour de l'établissement du présent Document
Nombre d'actions ALTEN inscrites au capital	35 266 866 actions ordinaires au jour de l'établissement du présent Document
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'administration
Exercice social	1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
Marché de cotation	Le titre ALTEN est coté au compartiment A du marché d'Euronext Paris
Indices boursiers intégrant le titre ALTEN	SBF 120, SBF 250, IT CAC 50, CACMID 100
Code ISIN	FR 0000071946

### 7.2.2 L'ACTION ALTEN

#### 7.2.2.1 Performance de l'action

(en euros)	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Résultat net part du Groupe par action après dilution	5,32	6,74	13,20	6,03	2,86	4,84
Dividende brut	1,50	1,50	1,30	1,00	Néant	1,00
Plus haut (clôture)	149,90	160,90	160,00	158,5	117,70	114,20
Plus bas (clôture)	74,40	108,50	99,20	86,8	56,95	70,25
Dernier cours de l'année (clôture)	79,05	134,60	116,80	158,5	92,65	112,50
Variation par rapport à l'année précédente	- 41,3 %	15,2 %	- 26,3 %	71,1 %	- 17,6 %	54,7 %
Moyenne pondérée des 30 derniers cours (clôture)	77,73	128,60	120,58	149,32	91,85	107,83
Volume moyen de transaction par séance (nombre de titres)	41 249	35 833	36 748	40 570	70 531	58 051

### 7.2.2.2 Évolution du cours de l'action par rapport au SBF 120 sur les 5 derniers exercices



### 7.2.3 ANALYSTES FINANCIERS

- GILBERT DUPONT ;
- KEPLER CHEUVREUX ;
- STIFEL ;
- ODDO ;
- EXANE ;
- BERNSTEIN (SOCIÉTÉ GÉNÉRALE) ;
- BANK OF AMERICA ;
- ALPHAValue.

## 7.3 COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

### 7.3.1 ÉCHANGES ENTRE ALTEN ET SES ACTIONNAIRES

ALTEN a engagé depuis plusieurs années une démarche active afin de mieux connaître son actionnariat.

Dans ce cadre, ALTEN réalise depuis plusieurs années des procédures lui permettant d'identifier son actionnariat (à hauteur de 90 % environ). La dernière procédure de ce type a été réalisée en date du 31 janvier 2025.

ALTEN a ainsi à cœur d'instaurer un dialogue durable avec ses principaux actionnaires. Ces échanges permettent à ALTEN d'être à l'écoute des attentes de ses actionnaires, notamment

dans le cadre de la préparation des projets de résolutions soumises aux Assemblées générales d'ALTEN.

Un espace est dédié aux actionnaires sur le site ALTEN au sein de l'onglet « Investisseurs » dans lequel les actionnaires peuvent accéder, entre autres, à l'ensemble de la documentation mise à disposition dans le cadre des Assemblées générales.

Une adresse e-mail [relation.actionnaires@alten.com](mailto:relation.actionnaires@alten.com) est également disponible pour toute prise de contact.

### 7.3.2 LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

La communication financière est placée sous la responsabilité de Monsieur Bruno BENOLIEL, Directeur Général Adjoint.

L'intégralité des communiqués de presse et des supports de communication financière sont soumis à la revue préalable du Conseil d'administration d'ALTEN. S'agissant d'informations privilégiées, ces communiqués sont immédiatement publiés après la fermeture d'Euronext Paris au moyen d'une diffusion simultanée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de la communauté financière.

Le calendrier de la communication financière regroupant l'ensemble des publications de l'année à venir est mis en ligne sur le site ALTEN en début d'année.

Des rencontres régulières ont lieu entre le Président-Directeur général, Monsieur Simon AZOULAY, ainsi que le Directeur Général Adjoint, Monsieur Bruno BENOLIEL, et la communauté financière.

L'ensemble des supports de ces rencontres et leurs *webcasts* audio sont disponibles sur le site internet d'ALTEN.

### 7.3.3 LISTE DES PRINCIPALES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES PUBLIÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Document d'enregistrement universel – Rapport financier annuel – Résultats financiers annuels	
22/02/2024	• Communiqué sur les résultats annuels 2023
26/04/2024	• Mise à disposition du Document d'enregistrement universel 2023
Rapport financier semestriel	
19/09/2024	• Communiqué sur les résultats semestriels 2024
20/09/2024	• Mise à disposition du rapport financier semestriel
Informations financières trimestrielles	
25/01/2024	• Communiqué relatif à l'activité du 4 <sup>e</sup> trimestre 2023
25/04/2024	• Communiqué relatif à l'activité du 1 <sup>er</sup> trimestre 2024
25/07/2024	• Communiqué relatif à l'activité du 1 <sup>er</sup> semestre 2024
24/10/2024	• Communiqué relatif à l'activité du 3 <sup>e</sup> trimestre 2024
Déclarations du nombre total de droits de vote et d'actions	
12 déclarations (une publication par mois)	
Communiqués relatifs au contrat de liquidité	
15/01/2024	• Communiqué relatif au bilan semestriel
09/07/2024	• Communiqué relatif au bilan semestriel
Communiqués de mise à disposition ou de consultation des informations relatives aux assemblées d'actionnaires	
25/04/2024	• Communiqué relatif à la convocation de l'Assemblée générale 2024 et au dividende 2023
30/05/2024	• Communiqué de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale du 20 juin 2024
Opération d'acquisition	
11/06/2024	• Communiqué informant de l'entrée en négociations exclusives avec ATOS pour l'acquisition des activités de WORLDGRID
06/11/2024	• Communiqué informant de la signature d'un accord définitif pour l'acquisition de WORLDGRID à ATOS
02/12/2024	• Communiqué informant de la finalisation de l'acquisition de WORLDGRID

## 7.4 DIVIDENDES

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, au titre des trois exercices précédents :

	2024 (au titre de l'exercice 2023)	2023 (au titre de l'exercice 2022)	2022 (au titre de l'exercice 2021)
Dividende brut par Action Ordinaire (en euros)	1,50	1,50	1,30
Dividende brut par Action de Préférence (en euros) <sup>(1)</sup>	0	0,75	0,65

(1) Il n'y a plus d'Action de Préférence composant le capital depuis le 27/06/2023.

Les dividendes bruts futurs dépendent de la capacité de la Société à générer un résultat bénéficiaire, de sa situation financière, de sa stratégie de développement et de tout autre facteur que le Conseil d'administration juge pertinent de prendre en compte.

## 7.5 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

### 7.5.1 MONTANT DU CAPITAL ÉMIS ET AUTORISÉ

Au 31 décembre 2024, le capital social souscrit s'élevait à 37 030 209,30 euros, divisé en 35 266 866 actions ordinaires. Ces actions représentent 40 723 387 droits de vote théoriques.

Au 31 mars 2025 et au jour de l'établissement du présent Document, le montant du capital social s'élève à 37 030 209,30 euros, divisé en 35 266 866 actions ordinaires. L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote résulte de

l'existence d'un droit de vote double.

L'écart entre le nombre de droits de vote théoriques et le nombre de droits de vote réels correspond au nombre d'actions auto-détenues.

Les actions ordinaires sont librement négociables, elles sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

### 7.5.2 ACTIONS NON REPRÉSENTATIVES DU CAPITAL

Néant.

### 7.5.3 RACHATS D' ACTIONS ET ACTIONS AUTO-DÉTENUES

#### 7.5.3.1 Bilan du programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale mixte du 20 juin 2024 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter de ladite Assemblée générale, conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'Assemblée, le cas échéant ajusté afin

de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Cette autorisation a remplacé celle donnée par l'Assemblée générale du 30 juin 2023 dans sa treizième résolution à caractère ordinaire.

ALTEN a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conforme à la pratique admise par la réglementation, à KEPLER CAPITAL MARKET (Paris).

**OPÉRATIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2024 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

Objectifs	Achats				Ventes			
	Nombre de titres	Cours moyen des achats	Montant total des achats	Frais de négociation	Nombre de titres	Cours moyen des ventes	Montant total des ventes	Frais de négociation
Annulation	0	-	-	-	0	-	-	-
Croissance externe	0	-	-	-	0	-	-	-
Attribution aux salariés	0	-	-	-	0	-	-	-
Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	0	-	-	-	0	-	-	-
Contrat de liquidité	191 556	113,61 €	21 762 632,82 €	-	181 884	113,80 €	20 697 864,47 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>191 556</b>	<b>113,61 €</b>	<b>21 762 632,82 €</b>	<b>-</b>	<b>181 884</b>	<b>113,80 €</b>	<b>20 697 864,47 €</b>	<b>-</b>

**SITUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

<b>Nombre total de titres détenus en portefeuille</b>	<b>471 665 (1,34 % du capital)</b>
<i>Dont :</i>	
Nombre de titres détenus dans l'objectif d'animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI	11 643 (0,03 % du capital)
Nombre de titres détenus dans l'objectif de croissance externe	0
Nombre de titres détenus dans l'objectif de couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés	460 022 (1,31 % du capital)
Nombre de titres détenus dans l'objectif de couverture de valeurs mobilières	0
Nombre de titres détenus dans l'objectif d'annulation	0
Valeur nominale globale des titres détenus en portefeuille	495 248,25 €
Valeur évaluée au cours d'achat des titres détenus en portefeuille	37 285 118,25 €

### 7.5.3.2 Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement général de l'AMF, du règlement (UE) 596/2014 du 16 avril 2014, et du règlement délégué (UE) 2016/1052 du 8 mars 2016, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale du 12 juin 2025.

**Titres concernés :** actions ordinaires.

**Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :** 7 % du capital (soit 1 763 343 actions sur la base du capital au 31 mars 2025), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

**Prix maximum d'achat :** 150 euros.

**Montant maximal du programme :** 370 302 093 euros (sur la base du capital au 31 mars 2025).

**Modalités des rachats :** les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres. Ce programme ne pourra pas être utilisé en période d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

**Durée :** 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 12 juin 2025 soit jusqu'au 11 décembre 2026 inclus.

**Objectifs :**

- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ALTEN par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Économique et sociétés liées, ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Économique et sociétés liées ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

### 7.5.4 VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

#### Dilution potentielle (sur une base pleinement diluée)

Sur la base de 35 266 866 actions émises au 31 décembre 2024, le capital social pourrait être augmenté jusqu'à un maximum de 613 285 actions nouvelles, soit 1,71 % du capital social après dilution.

Cette dilution interviendrait par l'émission d'actions ordinaires issues d'attributions gratuites d'actions.

(en nombres)	31/12/2024	% Dilution	31/12/2023	% Dilution
Nombre d'actions	35 266 866		35 122 301	
Attributions gratuites d'actions (attribuées mais non encore émises au 31/12/2024 excluant les actions caduques)	613 285	1,71 %	519 460	1,46 %
Dilution potentielle (sur une base pleinement diluée)	613 285	1,71 %	519 460	1,46 %
<b>TOTAL DU CAPITAL POTENTIEL</b>	<b>35 880 151</b>		<b>35 641 761</b>	

### 7.5.5 CONDITIONS RÉGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHÉE AU CAPITAL AUTORISÉ, MAIS NON ÉMIS, OU SUR TOUTE ENTREPRISE VISANT À AUGMENTER LE CAPITAL

Néant.

### 7.5.6 OPTIONS OU ACCORDS

Néant.

## 7.5.7 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

### Évolution du capital au cours des trois derniers exercices jusqu'à l'établissement du présent Document

Date	Opération	Capital	Primes cumulées	Nombre d'actions (incluant les Actions de Préférence)
28/01/2022	Conversion des Actions de Préférence B en Actions Ordinaires	36 141 227,85 €	55 270 055,26 €	34 420 217 (dont 1 212 Actions de Préférence B)
30/06/2022	Conversion des Actions de Préférence B en Actions Ordinaires	36 143 930,55 €	55 270 055,26 €	34 422 791 (dont 1 176 Actions de Préférence B)
09/08/2022	Conversion des Actions de Préférence B en Actions Ordinaires et attribution définitive d'actions gratuites	36 145 089,75 €	55 270 055,26 €	34 423 895 (dont 1 165 Actions de Préférence B)
25/10/2022	Conversion des Actions de Préférence B en Actions Ordinaires et attribution définitive d'actions gratuites	36 227 458,05 €	55 270 055,26 €	34 502 341 (dont 1 161 Actions de Préférence B)
28/10/2022	Attribution définitive d'actions gratuites	36 303 273,30 €	55 270 055,26 €	34 574 546 (dont 1 161 Actions de Préférence B)
30/12/2022	Conversion des Actions de Préférence B en Actions Ordinaires	36 305 352,30 €	55 270 055,26 €	34 576 526 (dont 1 141 Actions de Préférence B)
24/02/2023	Attribution définitive d'actions gratuites	36 326 803,80 €	55 270 055,26 €	34 596 956 (dont 1 071 Actions de Préférence B)
20/03/2023	Conversion des Actions de Préférence B en Actions Ordinaires	36 350 910,75 €	55 270 055,26 €	34 619 915 (dont 814 Actions de Préférence B)
19/06/2023	Attribution définitive d'actions gratuites	36 394 013,25 €	55 270 055,26 €	34 660 965 (dont 814 Actions de Préférence B)
27/06/2023	Conversion des Actions de Préférence B en Actions Ordinaires	36 478 628,55 €	55 270 055,26 €	34 741 551 <sup>(1)</sup>
30/10/2023	Attribution définitive d'actions gratuites	36 745 906,05 €	55 270 055,26 €	34 996 101
16/11/2023	Attribution définitive d'actions gratuites	36 878 416,05 €	55 270 055,26 €	35 122 301
01/03/2024	Attribution définitive d'actions gratuites	36 969 976,05 €	55 270 055,26 €	35 209 501
28/10/2024	Attribution définitive d'actions gratuites	37 030 209,30 €	55 270 055,26 €	35 266 866

(1) Le nombre d'Actions de Préférence B est ramené de 814 à 0.



# 8

## INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

<b>8.1 RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ</b>	<b>334</b>	<b>8.5 DOCUMENTS DISPONIBLES</b>	<b>341</b>
8.1.1 Informations légales	334	<b>8.6 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DE L'INFORMATION FINANCIÈRE</b>	<b>342</b>
8.1.2 Informations statutaires	334	<b>8.7 TABLES DE CONCORDANCE</b>	<b>343</b>
<b>8.2 CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>336</b>	8.7.1 Table de concordance du Document d'enregistrement universel	343
<b>8.3 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES</b>	<b>337</b>	8.7.2 Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion	346
8.3.1 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce	337	8.7.3 Index GRI	350
8.3.2 Procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales	338	<b>8.8 INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE</b>	<b>354</b>
8.3.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	339	<b>8.9 GLOSSAIRE</b>	<b>357</b>
<b>8.4 CONTRÔLEURS LÉGAUX</b>	<b>341</b>		
8.4.1 Contrôleurs légaux des comptes	341		
8.4.2 Contrôleurs légaux en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité	341		

## 8.1 RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

### 8.1.1 INFORMATIONS LÉGALES

Raison sociale	ALTEN
Nom commercial	ALTEN
Date de constitution	28 octobre 1988
Date d'immatriculation	18 novembre 1988
Lieu d'immatriculation	Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre en France
Numéro d'immatriculation	348 607 417 R.C.S. Nanterre
Identifiant d'entité juridique (LEI)	969500Y7G9TY7Y24GN07
Durée de la Société	99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation
Siège social à compter du 01/05/2025	221 bis boulevard Jean-Jaurès 92513 Boulogne-Billancourt Cedex Le numéro de téléphone du siège social est + 33 (0)1 46 08 72 00
Direction commerciale	65 avenue Édouard Vaillant 92100 Boulogne-Billancourt Le numéro de téléphone de la Direction commerciale est + 33 (0)1 46 08 70 00
Site internet	www.alten.com
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'administration
Législation applicable	Droit français

### 8.1.2 INFORMATIONS STATUTAIRES

#### 8.1.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

ALTEN accompagne la stratégie de développement de ses clients dans les domaines de l'innovation, de la Recherche et Développement et des systèmes d'information. L'objet social détaillé d'ALTEN figure à l'article 2 des statuts de la Société, disponibles sur le site internet [alten.com](http://alten.com), dans l'espace actionnaires.

#### 8.1.2.2 Exercice social (article 25 des statuts)

L'exercice social de la Société est de douze mois. Il commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### 8.1.2.3 Droits attachés aux actions

##### 8.1.2.3.1 Répartition statutaire des bénéfices (article 27 des statuts)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou être affectées au report à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Les pertes, s'il en existe, sont, portées en report à nouveau après approbation des comptes par l'Assemblée générale, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

##### 8.1.2.3.2 Modalités de paiement du dividende (article 28 des statuts)

L'Assemblée générale ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice, peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes, soit en numéraire, soit en actions.

### 8.1.2.3.3 Indivisibilité des actions – Nue propriété – Usufruit (article 13 des statuts)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché aux actions appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

### 8.1.2.3.4 Droit de vote double (article 14 des statuts)

Il est précisé que, depuis l'Assemblée générale mixte du 7 janvier 1999, il existe un droit de vote double dans les conditions suivantes :

Dès l'inscription de leurs actions au nominatif, les actionnaires ont vocation à bénéficier du droit de vote double en fonction du délai en vigueur le jour de cette inscription. Toute modification ultérieure de ce délai leur est inopposable.

Nonobstant ce qui est précisé ci-dessus, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis 4 ans au moins, au nom du même actionnaire.

La fusion ou la scission de la Société reste sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi.

### 8.1.2.3.5 Capital social (article 6 des statuts)

Depuis le 27 juin 2023, le capital social est uniquement composé d'Actions Ordinaires. L'intégralité des Actions de Préférence B a été converti en Actions Ordinaires.

### 8.1.2.3.6 Identification des actionnaires (article 10 des statuts)

La Société est autorisée à demander à tout moment, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, les informations concernant les propriétaires de ses actions et des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

### 8.1.2.4 Assemblées générales (article 23 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. Les Assemblées générales ont lieu soit au siège social de la Société, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée générale.

A titre d'information, l'Assemblée générale qui aura lieu le 12 juin 2025 sera retransmise en direct et en différé.

### 8.1.2.5 Dispositions statutaires sur un changement de contrôle

Néant.

### 8.1.2.6 Informations complémentaires

#### Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les statuts de la Société définissent les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale.

Aux termes de l'article 23 des statuts, il est justifié du droit de participer aux Assemblées générales par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce), au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes (i) donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues aux articles L. 225-106 et L. 22-10-39 du Code de commerce (ii) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat (iii) voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

### 8.1.2.7 Accords collectifs

La synthèse des accords collectifs conclus en 2024 par ALTEN SA et ses filiales françaises est présentée ci-dessous :

Société concernée	Thème de l'accord	Accord	Date de conclusion
ALTEN	Travail posté	Accord relatif à la mise en place du travail posté	05/07/2024
AIXIAL	Égalité professionnelle	Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie et condition de travail	04/07/2024
ATEXIS FRANCE	Temps de travail	Accord sur la durée du travail, l'aménagement et l'organisation du temps de travail, le travail de nuit et les astreintes	10/12/2024
ALTEN TECHNOLOGIES	Égalité professionnelle	Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail	07/06/2024
MI-GSO	Négociation annuelle	Accord relatif à la négociation annuelle obligatoire 2024	31/01/2024

## 8.2 CONTRATS IMPORTANTS

Le 11 mars 2022, ALTEN a mis en place un contrat de crédit syndiqué d'un montant global maximum de 350 000 000 d'euros pour une durée maximale de 7 ans. Ce crédit syndiqué a pour objet d'assurer au groupe ALTEN les ressources financières nécessaires pour répondre à ses besoins d'exploitation ainsi que ses opérations d'investissement et de croissance externe.

Par ailleurs, ALTEN a conclu plusieurs contrats d'acquisitions au cours des derniers exercices aux termes desquels elle a réalisé des opérations de croissance externe ciblées et de taille limitée au regard de la taille du Groupe.

Le 30 novembre 2024, ALTEN via sa filiale ALT 08, a procédé à l'acquisition des activités WORLDGRID auprès de ATOS SE.

À ce jour, la Société n'a pas conclu d'autres contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

Aucun membre du Groupe n'a conclu de contrats en dehors du cadre normal des activités et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un droit important pour l'ensemble du Groupe à la date du présent Document d'enregistrement universel.

## 8.3 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

### 8.3.1 CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Tableau de synthèse des conventions réglementées

Convention visée	État	Date de conclusion	Date d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires	Objet	Conditions financières en 2024	Intérêt pour ALTEN et ses actionnaires
Convention de prestations de services conclue entre ALTEN et SGTI et son avenant n° 1	En cours	Convention : 03/07/2009 Avenant 1 : 26/02/2020	Convention : 19/06/2012 Avenant 1 : 18/06/2020	ALTEN consent des prestations de services administratifs à SGTI	Somme forfaitaire de 15 000 euros HT	Gain financier
Bail commercial entre ALTEN et SIMALEP	En cours	23/06/2021	22/06/2022	SIMALEP loue à ALTEN 444 m <sup>2</sup> de locaux à usage de bureaux à Sèvres	127 830,44 euros HT au titre des loyers et 53 462,72 euros HT au titre des charges	ALTEN occupe 3 autres étages de ce bâtiment au titre de contrats de location conclus avec des tiers et les conditions locatives sont similaires et conformes à celles pratiquées par les bailleurs tiers
Bail commercial entre ALTEN et SEV 56	En cours	23/06/2021	22/06/2022	SEV 56 loue à ALTEN 1 012 m <sup>2</sup> de locaux à usage de bureaux à Sèvres	257 445,20 euros HT au titre des loyers et 116 931,69 euros HT au titre des charges	ALTEN occupe 3 autres étages de ce bâtiment au titre de contrats de location conclus avec des tiers et les conditions locatives sont similaires et conformes à celles pratiquées par les bailleurs tiers

#### 8.3.1.1 Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice écoulé

Néant.

#### 8.3.1.2 Conventions conclues au cours d'un exercice antérieur dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice

Ces conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé ont été examinées par le Conseil d'administration du 20 février 2025, qui a pris acte de leur poursuite en 2025.

#### Location de locaux à Sèvres - 1<sup>er</sup> étage

Le renouvellement du bail commercial en date du 28 juillet 2011 a été conclu le 23 juin 2021, entre ALTEN et la société SIMALEP, société civile au capital de 1 524,49 euros, dont le siège social est situé au 221 Bis Boulevard Jean Jaurès, à Boulogne-Billancourt (92100), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 329 341 101 avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2021. Ce bail porte sur 444 m<sup>2</sup> de locaux à usage de bureaux au 1<sup>er</sup> étage, dans un immeuble situé au 119-121 Grande Rue, à Sèvres (92 310), pour un loyer annuel d'un montant total de 112 439,07 euros hors taxes, révisable tous les ans en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires.

La société SIMALEP est détenue à 75 % par Monsieur Simon AZOULAY, également Gérant de cette dernière. Madame Emily AZOULAY, Administratrice de la société ALTEN SA détient également 25 % du capital de la société SIMALEP.

La conclusion de ce bail a été approuvée par l'Assemblée générale du 22 juin 2022.

En 2024, le montant facturé à ALTEN s'élevait à 127 830,44 euros hors taxe au titre des loyers et à 53 462,72 euros hors taxe au titre des charges.

#### Intérêt pour ALTEN

ALTEN occupe 3 autres étages de ce bâtiment au titre de contrats de location conclus avec des tiers. Cette convention permet à ALTEN de loger ses équipes tout en bénéficiant de conditions locatives similaires avec ce qui est pratiqué par les bailleurs tiers pour ce type de locaux.

#### Location de locaux à Sèvres - 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> étages

Un bail commercial a été conclu le 23 juin 2021, entre la société ALTEN et la société SEV 56, société civile au capital de 5 882,00 euros, dont le siège social est situé 40 avenue André Morizet, à Boulogne-Billancourt (92100), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 792 946 782, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2021. Ce bail porte sur 1 012 m<sup>2</sup> de locaux à usage de bureaux aux 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> étages dans un immeuble situé au 119-121 Grande Rue, à Sèvres (92 310), pour un loyer annuel d'un montant total de 226 448,44 euros hors taxes, révisable tous les ans en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires.

La société SEV 56 est gérée et est en partie détenue par Monsieur Simon AZOULAY.

La conclusion de ce bail commercial a été approuvée par l'Assemblée générale 2022.

En 2024, le montant facturé à ALTEN s'élevait à 257 445,20 euros hors taxe au titre des loyers et à 116 931,69 euros hors taxes au titre des charges.

### Intérêt pour ALTEN

ALTEN occupe 3 autres étages de ce bâtiment au titre de contrats de location conclus avec des tiers. Cette convention permet à ALTEN de loger ses équipes tout en bénéficiant de conditions locatives similaires avec ce qui est pratiqué par les bailleurs tiers pour ce type de locaux.

### Prestations de services

Une convention de prestations de services a été signée le 3 juillet 2009, au titre de laquelle ALTEN SA consent des prestations de services administratifs à SGTI. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 19 juin 2012.

La société SGTI, présidée par Monsieur Simon AZOULAY, détient au 31 décembre 2024 9,92 % du capital et 17,39 % de droits de vote de la Société.

Un avenant à cette convention a été conclu le 26 février 2020 et prévoit, au titre des services rendus par ALTEN à SGTI, l'utilisation de l'adresse postale d'ALTEN, située au 40 avenue André Morizet à Boulogne-Billancourt (92100) par SGTI. Cet avenant modificatif a été approuvé par l'Assemblée générale du 18 juin 2020.

ALTEN a facturé une somme forfaitaire de 15 000 euros hors taxes au titre de l'exercice 2024.

### Intérêt pour ALTEN

Gain financier généré par ALTEN au titre de cette convention.

#### 8.3.1.3 Conventions conclues postérieurement à la clôture de l'exercice

Néant.

#### 8.3.1.4 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10 % de droits de vote et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce

Néant.

## 8.3.2 PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES CONVENTIONS COURANTES CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

L'article L. 22-10-12 du Code de commerce impose aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé de mettre en place une procédure « permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions ».

ALTEN a ainsi établi une procédure visant à évaluer l'ensemble des conventions conclues entre ALTEN et une partie liée, qu'elles soient qualifiées de « réglementées » ou de « libres » au sens des articles L. 225-38 et L. 225-39 du Code de commerce.

Cette procédure vise, s'agissant des conventions « libres » portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, à établir les critères permettant d'assurer la correcte évaluation desdites conventions ainsi qu'à formaliser une procédure interne permettant de réaliser cette évaluation.

Aux termes de cette procédure, les conventions dites « libres » :

- sont examinées chaque année par la Direction financière et la Direction juridique aux vues des critères décrits au sein de

la procédure, le cas échéant, après consultation des Commissaires aux comptes de la Société ;

- la liste des conventions concernées, ainsi que les conclusions de l'examen mené par la Direction financière et la Direction juridique sont transmises aux membres du Comité d'audit pour observations ;
- le Conseil d'administration est ensuite informé par le Comité d'audit de la mise en œuvre de la procédure d'évaluation, de ses résultats et de ses éventuelles observations.

Cette procédure a été adoptée par le Conseil d'administration du 18 février 2020, après consultation du Comité d'audit.

Le Conseil d'administration du 20 février 2025 a pris connaissance des informations transmises par le Comité d'audit concernant la mise en œuvre de la procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, ses résultats et ses éventuelles observations, et a décidé qu'il n'avait pas de commentaire à formuler concernant celles-ci.

### 8.3.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

#### Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société ALTEN SA,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

En application de l'article 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### 1. Bail commercial avec la société SIMALEP

###### • Personnes concernées :

Les administrateurs et actionnaires concernés sont Monsieur Simon Azoulay, PDG d'ALTEN S.A. et Madame Emily Azoulay, administratrice d'ALTEN S.A., et la société SIMALEP dont tous deux sont actionnaires.

###### • Nature :

Le renouvellement d'un bail commercial initialement daté du 28 juillet 2011 a été signé le 23 juin 2021 avec la société SIMALEP. Avec effet à compter du 1er mai 2021, ce bail commercial porte sur la location de 444 m<sup>2</sup> de locaux à usage de bureaux situés au premier étage d'un immeuble sis au 119-121 Grande Rue, à Sèvres (92 310), pour un loyer annuel d'un montant total hors taxes de 112 439,07 euros révisable tous les ans en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires. La conclusion de ce bail a été autorisée par le Conseil d'administration en date du 27 octobre 2020.

La conclusion de ce bail commercial a été approuvée par l'assemblée générale du 22 juin 2022.

###### • Modalités :

Le montant de ces prestations s'est élevé au titre de l'exercice 2024 à 181 293,16 euros hors taxes.

###### • Motifs justifiant l'intérêt de la convention :

ALTEN occupe trois autres étages de ce bâtiment au titre de contrats de location conclus avec des tiers. Cette convention permet à ALTEN de loger ses équipes tout en bénéficiant de conditions locatives similaires à ce qui est pratiqué par les bailleurs tiers pour ce type de locaux.

##### 2. Bail commercial avec la société SEV 56

###### • Personnes concernées :

Les administrateurs et actionnaires concernés sont Monsieur Simon Azoulay, PDG d'ALTEN S.A. et la société SEV 56 dont Monsieur Simon Azoulay est gérant et actionnaire.

###### • Nature :

Un bail commercial a été signé le 23 juin 2021, avec effet au 1er mai 2021, avec la société SEV 56, par lequel cette dernière loue des locaux à usage de bureaux dans un immeuble situé au 119-121 Grande Rue, à Sèvres (92 310) pour un loyer annuel d'un montant total hors taxes de 226 448,44 euros révisable tous les ans en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires. La conclusion de ce bail commercial a été autorisée par le Conseil d'administration du 27 octobre 2020. La conclusion de ce bail commercial a été approuvée par l'assemblée générale du 22 juin 2022.

###### • Modalités :

Le montant de ces prestations s'est élevé au titre de l'exercice 2024 à 374 376,89 euros hors taxe.

###### • Motifs justifiant l'intérêt de la convention :

ALTEN occupe 3 autres étages de ce bâtiment au titre de contrats de location conclus avec des tiers. Cette convention permet à ALTEN de loger ses équipes tout en bénéficiant de conditions locatives similaires avec ce qui est pratiqué par les bailleurs tiers pour ce type de locaux.

**3. Conventions de prestations de services avec la société SGTI S.A.S.****• Personnes concernées :**

Les administrateurs et actionnaires concernés sont Monsieur Azoulay, PDG d'ALTEN S.A. et la société SGTI S.A.S. dont il est président et actionnaire.

**• Nature :**

Par convention signée le 3 juillet 2009, la société ALTEN S.A. assure à la société SGTI S.A.S. des prestations de services administratifs.

Par avenant en date du 26 février 2020, les prestations ont été complétées par la mise à disposition au bénéfice de la société SGTI S.A.S. de l'adresse postale de la société ALTEN S.A., située

au 40 avenue André Morizet 92100 Boulogne Billancourt, afin d'y établir son siège social et lui permettre notamment la réception et le stockage du courrier, sans modifier les conditions de rémunération fixées par la convention initiale.

Cette convention et son avenant ont été respectivement approuvés par les actionnaires lors des assemblées générales des 19 juin 2012 et 18 juin 2020.

**• Modalités :**

Le montant de ces prestations s'est élevé au titre de l'exercice 2024 à 15 000 euros hors taxes.

**• Motifs justifiant l'intérêt de la convention :**

Cette convention représente un gain financier pour ALTEN S.A.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 25 avril 2025

**KPMG AUDIT IS SAS**

Xavier NIFFLE  
Associé

Jean-Marc DISCOURS  
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2025

**GRANT THORNTON**

Jean-François BALOTEAUD  
Associé

## 8.4 CONTRÔLEURS LÉGAUX

### 8.4.1 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

##### KPMG AUDIT IS

Représenté par Messieurs Jean-Marc DISCOURS et Xavier NIFFLE, Tour EQHO, 2, avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris La Défense Cedex.

Date de 1<sup>er</sup> nomination : 18 juin 2015.

Date de renouvellement : 28 mai 2021.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

##### GRANT THORNTON

Représenté par Monsieur Jean-François Baloteaud, 29, rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Date de 1<sup>er</sup> nomination : 25 juin 2003.

Dates de renouvellement : 23 juin 2009, 18 juin 2015 et 28 mai 2021.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Néant.

### 8.4.2 CONTRÔLEURS LÉGAUX EN CHARGE DE LA MISSION DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

##### KPMG AUDIT IS

Représenté par Messieurs Jean-Marc DISCOURS et Xavier NIFFLE, Tour EQHO, 2, avenue Gambetta, CS 60055, 92066 Paris La Défense Cedex.

Date de 1<sup>er</sup> nomination : 20 juin 2024.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

##### GRANT THORNTON

Représenté par Monsieur Jean-François Baloteaud, 29, rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Date de 1<sup>er</sup> nomination : 20 juin 2024.

Date d'expiration du mandat : Assemblée générale ordinaire à tenir en 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

## 8.5 DOCUMENTS DISPONIBLES

Les documents, ou copie de ces documents, listés ci-dessous peuvent être consultés, pendant la durée de validité du Document d'enregistrement universel au siège social d'ALTEN et également sur le site Internet de la Société ([www.alten.com](http://www.alten.com)), sans préjudice des documents mis à disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société au titre des lois et règlements applicables :

- la dernière version à jour des statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d'enregistrement universel.

## 8.6 RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

### ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du Groupe contenu dans le présent Document, comme précisé dans la partie ci-après "8.72 - Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion" pages 346 et suivantes présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés, et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables. »

Fait à Boulogne-Billancourt (France), le 25 avril 2025.

Simon AZOULAY – Président-Directeur général

### RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Monsieur Bruno BENOLIEL  
Directeur Général Adjoint

## 8.7 TABLES DE CONCORDANCE

### 8.7.1 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Afin de faciliter la lecture du présent Document d'enregistrement universel, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par les annexes 1 et 2 du Règlement européen 2019/980 du 14 mars 2019.

Références URD	Intitulés	Pages
<b>Section 1</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE</b>	
Point 1.1	Personnes responsables des informations	Responsable de l'information financière
Point 1.2	Attestation des responsables du document	342
Point 1.3	Déclaration d'expert	-
Point 1.4	Autres attestations en cas d'informations provenant de tiers	209
Point 1.5	Déclaration relative à l'approbation du document	1
<b>Section 2</b>	<b>CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	
Point 2.1	Coordonnées	341
Point 2.2	Changements	341
<b>Section 3</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES</b>	
Point 3.1	Description des risques importants	79 et suiv.
<b>Section 4</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	
Point 4.1	Raison sociale et nom commercial	334
Point 4.2	Enregistrement au RCS et identifiant LEI	334
Point 4.3	Date de constitution et durée	334
Point 4.4	Siège social – Forme juridique – Législation applicable – Site web – Autres	334 et suiv.
<b>Section 5</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	
Point 5.1	Principales activités	62 et suiv.
Point 5.1.1	Nature des opérations et principales activités	57, 63
Point 5.1.2	Nouveaux produits et/ou services	-
Point 5.2	Principaux marchés	63
Point 5.3	Évènements importants	239, 243
Point 5.4	Stratégie et objectifs financiers et non financiers	157 et suiv.
Point 5.5	Degré de dépendance	82
Point 5.6	Position concurrentielle	56
Point 5.7	Investissements	242
Point 5.7.1	Investissements importants réalisés	242
Point 5.7.2	Investissements importants en cours ou engagements fermes	242
Point 5.7.3	Coentreprises et participations significatives	94 et suiv.
Point 5.7.4	Impact environnemental de l'utilisation des immobilisations corporelles	160 et suiv.
<b>Section 6</b>	<b>STRUCTURE ORGANISATIONNELLE</b>	
Point 6.1	Description sommaire du Groupe/Organigramme	77
Point 6.2	Liste des filiales importantes	77, 259 et suiv.
<b>Section 7</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	
Point 7.1	Situation financière	239 et suiv.
Point 7.1.1	Exposé de l'évolution et résultat des activités	239 et suiv.
Point 7.1.2	Évolution future et activités en matière de recherche et de développement	55, 64 et suiv.
Point 7.2	Résultats d'exploitation	240
Point 7.2.1	Facteurs importants	239 et suiv.

Références URD	Intitulés	Pages
Point 7.2.2	Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	-
<b>Section 8</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	
Point 8.1	Capitaux de l'émetteur	241
Point 8.2	Flux de trésorerie	241
Point 8.3	Besoins de financement et structure de financement	241
Point 8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	-
Point 8.5	Sources de financement attendues	241
<b>Section 9</b>	<b>ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE</b>	
Point 9.1	Description de l'environnement réglementaire et des facteurs extérieurs influant sur les activités	86
<b>Section 10</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	
Point 10.1	a) Principales tendances récentes	RI
	b) Changement significatif de performance financière du Groupe depuis la clôture	243
Point 10.2	Élément susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	243
<b>Section 11</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	
Point 11.1	Prévision ou estimation du bénéfice en cours	243
Point 11.2	Principales hypothèses	-
Point 11.3	Attestation sur la prévision ou l'estimation du bénéfice	-
<b>Section 12</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	
Point 12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	94 et suiv.
Point 12.2	Conflits d'intérêts	119
<b>Section 13</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	
Point 13.1	Rémunérations et avantages versés ou octroyés	121 et suiv.
Point 13.2	Provisions pour retraite ou autres	125
<b>Section 14</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
Point 14.1	Durée des mandats	125
Point 14.2	Contrats de service	123
Point 14.3	Comités	116 et suiv.
Point 14.4	Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	94
Point 14.5	Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance	-
<b>Section 15</b>	<b>SALARIÉS</b>	
Point 15.1	Répartition des salariés	240
Point 15.2	Participations et stock-options	323
Point 15.3	Accord de participation des salariés au capital	323
<b>Section 16</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
Point 16.1	Répartition du capital	318 et suiv.
Point 16.2	Droits de vote différents	318 et suiv.
Point 16.3	Contrôle de l'émetteur	320
Point 16.4	Accord d'actionnaires	321
<b>Section 17</b>	<b>TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES</b>	
Point 17.1	Détail des transactions	337
<b>Section 18</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	
Point 18.1	Informations financières historiques	238
Point 18.1.1	Informations financières historiques auditées	238

Références URD	Intitulés	Pages
Point 18.1.2	Changement de date de référence comptable	-
Point 18.1.3	Normes comptables	255, 300
Point 18.1.4	Changement de référentiel comptable	-
Point 18.1.5	Contenu minimal des informations financières auditées	249 et suiv.
Point 18.1.6	États financiers consolidés	250 et suiv.
Point 18.1.7	Date des dernières informations financières	239 et suiv.
Point 18.2	Informations financières intermédiaires et autres	239 et suiv.
Point 18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	238
Point 18.3.1	Rapport d'audit	294 et suiv., 313 et suiv.
Point 18.3.2	Autres informations auditées	209 et suiv.
Point 18.3.3	Informations financières non auditées	-
Point 18.4	Informations financières <i>pro forma</i>	-
Point 18.4.1	Modification significative des valeurs brutes	-
Point 18.5	Politique en matière de dividendes	328
Point 18.5.1	Description de la politique de dividendes	328
Point 18.5.2	Montant du dividende par action	328
Point 18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	246
Point 18.6.1	Procédures significatives	246
Point 18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	243
Point 18.7.1	Changement significatif depuis la clôture [ou déclaration négative]	239; 243
<b>Section 19</b>	<b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b>	
Point 19.1	Capital social	328
Point 19.1.1	Montant du capital émis	328
Point 19.1.2	Actions non représentatives du capital	328
Point 19.1.3	Actions auto-détenues	319
Point 19.1.4	Valeurs mobilières	330
Point 19.1.5	Conditions de droit d'acquisition et/ou toute obligation	-
Point 19.1.6	Option ou accord	-
Point 19.1.7	Historique du capital social	321
Point 19.2	Acte constitutif et statuts	334 et suiv.
Point 19.2.1	Inscription au registre et objet social	334
Point 19.2.2	Catégories d'actions existantes	328
Point 19.2.3	Disposition impactant un changement de contrôle	-
<b>Section 20</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	
Point 20.1	Résumé de chaque contrat	336
<b>Section 21</b>	<b>DOCUMENTS DISPONIBLES</b>	
Point 21.1	Déclaration sur les documents consultables	341

## 8.7.2 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, dont les rubriques sont identifiées sous « RFA » est inclus dans le Document d'enregistrement universel.

Il est précisé que le rapport de gestion établi en application de l'article L. 232-1 du Code de commerce et le rapport sur le gouvernement sont notamment inclus dans le présent Document d'enregistrement universel.

Rubriques	Informations pour	Pages	Chapitres du Document d'enregistrement universel
<b>Attestation du responsable</b>	<b>RFA</b>	<b>342</b>	<b>8.6</b>
<b>Comptes sociaux</b>	<b>RFA</b>	<b>298 et suiv.</b>	<b>6.2</b>
<b>Comptes consolidés</b>	<b>RFA</b>	<b>250 et suiv.</b>	<b>6.1</b>
<b>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux</b>	<b>RFA</b>	<b>313 et suiv.</b>	<b>6.2.4</b>
<b>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>	<b>RFA</b>	<b>294 et suiv.</b>	<b>6.1.7</b>
<b>Rapport de gestion</b>	<b>RFA</b>		
<b>A. Compte rendu de l'activité de la Société et du Groupe</b>			
Situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé, évolution prévisible et événements importants survenus depuis la clôture		239 et suiv.	5.1, 5.2, 5.3
Activité et résultats de la Société et du Groupe		1.5, 175 et 179	1.5, 5.1, 5.2
Affectation du résultat de l'exercice		246	5.5.1
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière		239 et suiv.	5
Indicateurs clés de performance de nature financière		238	5
Indicateurs clés de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société et du Groupe		134 et suiv. ; 354 et suiv.	4 ; 8.8
Principaux risques et incertitudes de la Société et du Groupe		81	2.2
Objectif et politique de couverture des transactions pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture de la Société et du Groupe		-	-
Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la Société et du Groupe		286	6, note 7.4
Utilisation d'instruments financiers de la Société et du Groupe		-	-
Activité en matière de recherche et développement		55 et suiv.	1.2
Succursales		-	
Informations sur les ressources incorporelles essentielles de la Société		144	4.1.4.1.1
Incidences des activités de la Société et des entreprises comprises dans la consolidation quant à la lutte contre l'évasion fiscale		201	4.4.3.7
Actions visant à promouvoir le lien entre la Nation et ses forces armées et à soutenir l'engagement dans les réserves de la garde nationale dans la Société et dans les entreprises comprises dans la consolidation		198	4.4.1.2
<b>B. Informations juridiques, financières et fiscales de la Société</b>			
<i>1. Informations concernant le capital</i>		318	7.1
Répartition et évolution de l'actionariat		318 et suiv.	7.1.1
Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société qu'elles détiennent		259 et suiv.	note 3, 3.1

Rubriques	Informations pour	Pages	Chapitres du Document d'enregistrement universel
Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social en France		-	-
Participations croisées		-	-
État de la participation des salariés au capital social		323	7.1.2.3
Acquisition et cession par la Société de ses propres actions	<b>RFA</b>	328 et suiv.	7.5.3
Ajustements des titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières		-	-
Ajustements des titres donnant accès au capital et les stock-options en cas de rachat d'actions		-	-
Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société		324	7.1.3
<i>2. Informations financières</i>			
Dividendes		328	7.4
Délais de paiement fournisseurs et clients		245	5.4.2
Montant des prêts interentreprises		-	-
<i>3. Informations fiscales</i>			
Dépenses et charges somptuaires		245	5.4.3
<i>4. Dispositif anti-corruption</i>		199	4.4.3.2
<i>5. Plan de Vigilance</i>		204	4.4.6
<i>6. Autres</i>			
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles		-	-
Informations relatives à l'exploitation d'une installation Seveso		-	-
Mandats des Commissaires aux comptes		341	8.4
<b>Informations en matière de durabilité</b>	<b>RFA</b>	<b>134 et suivantes</b>	<b>4</b>
<b>Rapport de certification sur les informations en matière de durabilité</b>	<b>RFA</b>	<b>209</b>	<b>4.6</b>
<b>Documents joints au rapport de gestion</b>	<b>RFA</b>		
Rapport sur les paiements aux gouvernements		-	-
Tableau des résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices		244	5.4.1
<b>Rapport sur le gouvernement d'entreprise</b>	<b>RFA</b>		
<i>Rémunération des mandataires sociaux</i>			
Politique de rémunération des mandataires sociaux		121 et suiv.	3.2.1
Informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce		124 et suiv.	3.2.2
Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social (L.22-10-9, I, 1 <sup>o</sup> )		124 et suiv.	3.2.2.1
Proportion relative à la rémunération fixe et variable (L.22-10-9, I, 2 <sup>o</sup> )		-	-
Utilisation de demande la restitution d'une rémunération variable (L.22-10-9, I, 3 <sup>o</sup> )		-	-
Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice (L.22-10-9, I, 4 <sup>o</sup> )		124 et suiv.	3.2.2
Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce (L.22-10-9, I, 5 <sup>o</sup> )		124	3.2.2.1
Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société (L.22-10-9, I, 6 <sup>o</sup> )		126 et suiv.	3.2.2.1

Rubriques	Informations pour	Pages	Chapitres du Document d'enregistrement universel
Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents (L.22-10-9, I, 7°)		126 et suiv.	3.2.2.1
Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués (L.22-10-9, I, 8°)		121 et suiv.	3.2.1
Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière Assemblée générale ordinaire au I de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce (L.22-10-9, I, 9°)		-	-
Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation (L. 22-10-9, I, 10°)		-	-
Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du Code de commerce (suspension du versement de la rémunération des Administrateurs en cas de non-respect de la mixité du Conseil d'administration) (L.22-10-9, I, 11°)		-	-
Choix du conseil relatif aux modalités de conservation par les mandataires des actions attribuées gratuitement et/ou des actions issues d'exercice de stock-options		114	3.1.3.1
Informations relatives à la composition, au fonctionnement et aux pouvoirs du conseil			
Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction générale		94	3.1.2
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice		100 et suiv.	3.1.3.1
Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 (hors conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales)		338	8.3.1.4
Description de la procédure mise en place par la Société permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions et de sa mise en œuvre		338	8.3.2
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité		120 et suiv.	3.1.5
Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil		97 et suiv.	3.1.3.1
Description de la politique de diversité appliquée aux membres du conseil en ce qui concerne le genre et d'autres aspects tels que l'âge, le handicap ou les qualifications et l'expérience professionnelle, ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé		109 et suiv.	3.1.3.1
Limitations des pouvoirs de la Direction générale		94	3.1.2
Référence à un Code de gouvernement d'entreprise et application du principe « <i>comply or explain</i> »		94	3.1.1
Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée générale		335	8.1.2.6
Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique			
Structure du capital de la Société		318 et suiv.	7.1
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce		334 et suiv.	8.1.2.3
Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance		318 et suiv.	7.1
Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux		-	-
Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier		-	-

Rubriques	Informations pour	Pages	Chapitres du Document d'enregistrement universel
Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote		321	7.1.2.1
Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société		96	3.1.3
Pouvoirs du Conseil d'administration en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions		328 et suiv.	7.5.3
Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société		323	7.1.2.4
Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange		125	3.2.2.1
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière		90 et suiv.	2.5.3

### 8.7.3 INDEX GRI

GRI Standards	Disclosure	Correspondance dans le Document d'enregistrement universel	Pages	Motif d'omission
<b>GRI 101 Principes généraux 2016</b>				
<b>GRI 102 Éléments Généraux d'information 2016</b>				
<b>Profil de l'organisation</b>	<b>102-1</b>	0. Profil	30-31	
	<b>102-2</b>	1.5 - Activités [GRI 102-2] [GRI 102-6]	62	
		4.1.4 - Présentation des activités et de la stratégie ESG	144	
	<b>102-3</b>	6.1.6 - Notes aux comptes consolidés	254	
	<b>102-4</b>	1.6 - Organigramme [GRI 102-4]	77	
	<b>102-5</b>	7.2.1 - Fiche signalétique [GRI 102-5]	325	
	<b>102-6</b>	1.5 - Activités [GRI 102-2] [GRI 102-6]	62	
		4.1.4 - Présentation des activités et de la stratégie ESG	144	
	<b>102-7</b>	4.3.8 - Caractéristiques des salariés de l'entreprise [S1-6] [GRI 102-7] [GRI 102-8] [GRI 401-1]	191	
		6.1 - Comptes consolidés	250	
	<b>102-8</b>	4.3.9 - Indicateurs en matière de conditions de travail	193	
	<b>102-9</b>	4.4.5 - Gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2] [GRI 102-9] [GRI 308-1] [GRI 414-1]	202	
	<b>102-10</b>	5.1.1 - Activité et compte de résultat	239	
<b>102-11</b>	2.3 - Facteurs de risque et gestion des risques [GRI 102-11]	82		
<b>102-12</b>	4.1.1 - Base générale pour la préparation du rapport de durabilité [BP-1]	134		
<b>102-13</b>	4.1.1 - Base générale pour la préparation du rapport de durabilité [BP-1]	134		
<b>Stratégie</b>	<b>102-14</b>	0. Interview Directeur Général Adjoint	16	
	<b>102-15</b>	4.1.5 - Impacts, risques et opportunités (IRO) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires [SBM-3]	153	
<b>Éthique et intégrité</b>	<b>102-16</b>	4.4 - Informations sur la conduite des affaires [ESRS G1]	197	
	<b>102-17</b>	4.4.3.3 - Dispositif d'alerte, procédure d'alerte et traitement des signalements	200	
<b>Gouvernance</b>	<b>102-18</b>	4.1.3 - Gouvernance de la durabilité	137	
<b>Implication des Parties Prenantes</b>	<b>102-40</b>	4.1.4.2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes [SBM-2]	148	
	<b>102-41</b>	4.3.9.2 - Couverture des négociations collectives et dialogue social [S1-8]	193	
	<b>102-42</b>	4.1.4.2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes [SBM-2]	148	
	<b>102-43</b>	4.1.4.2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes [SBM-2]	148	
	<b>102-44</b>	4.1.4.2 - Intérêts et points de vue des parties prenantes [SBM-2] 4.1.6.1.1 - Répartition des enjeux et IRO en fonction des thèmes abordés et des expertises de nos contributeurs	148 154	

GRI Standards	Disclosure	Correspondance dans le Document d'enregistrement universel	Pages	Motif d'omission
<b>Pratique de reporting</b>	<b>102-45</b>	4.1.1 - Base générale pour la préparation du rapport de durabilité [BP-1]	134	
	<b>102-46</b>	4.1.6.1.1 - Répartition des enjeux et IRO en fonction des thèmes abordés et des expertises de nos contributeurs 4.1.1 - Base générale pour la préparation du rapport de durabilité [BP-1]	154 134	
	<b>102-47</b>	4.1.6.2 - Double matérialité [IRO-1]	157	
	<b>102-48</b>	4.1.1 - Base générale pour la préparation du rapport de durabilité [BP-1] 4.7.2 - Note méthodologique	134 225	
	<b>102-49</b>	4.1.1 - Base générale pour la préparation du rapport de durabilité [BP-1] 4.7.2 - Note méthodologique	134 225	
	<b>102-50</b>	4.1.1 - Base générale pour la préparation du rapport de durabilité [BP-1] 4.7.2 - Note méthodologique	134 225	
	<b>102-51</b>	4.1.1 - Base générale pour la préparation du rapport de durabilité [BP-1] 4.7.2 - Note méthodologique	134 225	
	<b>102-52</b>	4.1.1 - Base générale pour la préparation du rapport de durabilité [BP-1] 4.7.2 - Note méthodologique	134 225	
	<b>102-53</b>	4.1.1 - Base générale pour la préparation du rapport de durabilité [BP-1] 4.7.2 - Note méthodologique	134 225	
	<b>102-54</b>	8.7.3 - Index GRI	350	
	<b>102-55</b>	8.7.3 - Index GRI	350	
<b>102-56</b>	4.6 - Rapport de certification des informations en matière de durabilité	209		
<b>GRI 103-200-300-400 Approche managériale &amp; Éléments d'informations spécifiques</b>				
<b>Économique</b>	<b>103-1</b>	4.1.5 - Impacts, risques et opportunités (IRO) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires [SBM-3]	153	
	<b>103-2</b>	4.1.5 - Impacts, risques et opportunités (IRO) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires [SBM-3]	153	
	<b>103-3</b>	4.1.5 - Impacts, risques et opportunités (IRO) importants et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires [SBM-3]	153	
	<b>203-1</b>	4.3.6 - Actions mises en place pour gérer les impacts, risques et opportunités [S1-4] 4.4.1.2 - Solidarités, un exemple d'application des valeurs d'ALTEN	183 198	
	<b>203-2</b>	4.3.6 - Actions mises en place pour gérer les impacts, risques et opportunités [S1-4] 4.4.1.2 - Solidarités, un exemple d'application des valeurs d'ALTEN	183 198	

GRI Standards	Disclosure	Correspondance dans le Document d'enregistrement universel	Pages	Motif d'omission
<b>Environnement</b>	<b>103-1</b>	4.2.1 – Gestion des impacts, risques et opportunités matériels liés a l'environnement et leurs interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires [ESRS 2. SBM-3]	160	
	<b>103-2</b>	4.2.2.1 – Gouvernance et politiques liées à l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique [ESRS 2. GOV 3] [E1-2]	164	
	<b>103-3</b>	4.2.2.3 – Actions en faveur de l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique [E1-2] [E1-3] [MDR-A]	165	
	<b>305-1</b>	4.2.4 – Bilan carbone – Émissions brutes de GES scopes 1, 2 et 3 et intensite carbone [E1-6] [E1-7]	172	Sans objet – certains indicateurs non applicables (c. Émissions biogéniques)
	<b>305-2</b>	4.2.3 – Consommation d'énergie et mix énergétique [E1-5] 4.2.4 – Bilan carbone – Émissions brutes de GES scopes 1, 2 et 3 et intensite carbone [E1-6] [E1-7]	171 172	Sans objet – certains indicateurs non applicables (c. Émissions biogéniques)
	<b>305-3</b>	4.2.4 – Bilan carbone – Émissions brutes de GES scopes 1, 2 et 3 et intensite carbone [E1-6] [E1-7]	172	Sans objet – certains indicateurs non applicables (c. Émissions biogéniques)
	<b>306-2</b>	4.2.2.5 – Autres actions d'ALTEN en faveur de l'environnement	170	Sans objet – ALTEN entreprise de service le suivi des déchets avec la norme 306-2 n'est pas pertinent.
	<b>308-1</b>	4.4.5 – Gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2] [GRI 102-9] [GRI 308-1] [GRI 414-1]	202	

GRI Standards	Disclosure	Correspondance dans le Document d'enregistrement universel	Pages	Motif d'omission	
<b>Social</b>	<b>103-1</b>	4.3.2 - Gestion des impacts, risques et opportunités matériels liés aux effectifs de l'entreprise et leurs interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires [ESRS 2. SBM-3]	177		
	<b>103-2</b>	4.3.3 - Politiques concernant le personnel de l'entreprise [S1-1]	179		
		4.3.6 - Actions mises en place pour gérer les impacts, risques et opportunités [S1-4]	183		
	<b>103-3</b>	4.1.4.3.2 - Une performance extra-financière reconnue	150		
		4.3.3 - Politiques concernant le personnel de l'entreprise [S1-1]	179		
		4.3.6 - Actions mises en place pour gérer les impacts, risques et opportunités [S1-4]	183		
	<b>401-1</b>	4.3.8 - Caractéristiques des salariés de l'entreprise [S1-6] [GRI 102-7] [GRI 102-8] [GRI 401-1]	191		Confidentiel Certains indicateurs ne peuvent être communiqués car ces données sont confidentielles.
		4.3.9 - Indicateurs en matière de conditions de travail	193		
	<b>403-1</b>	4.3.6.4.1 - Santé et Sécurité des collaborateurs	189		404-2 et 404-3 : sans objet. ALTEN dispose d'une population majoritairement composée de cadres. Les indicateurs concernant les CSP ne sont pas significatifs au regard de la faible diversité de CSP au sein de l'entreprise.
		4.3.9.3 - Santé et de sécurité [S1-14]	193		
<b>403-5</b>	4.3.6.4.1 - Santé et Sécurité des collaborateurs	189			
	4.3.9.3 - Santé et de sécurité [S1-14]	193			
<b>404-3</b>	4.3.6.1.2 - Fidéliser les talents	185			
	4.3.10.3 - Formation et développement des compétences [S1-13]	195			
<b>405-1</b>	4.3.6.3 - Contribution à la diversité et inclusion des collaborateurs	187			
	4.3.10 - Indicateurs en matière d'égalité de traitement et des chances pour tous	194			
<b>Achats Responsables</b>	<b>414-1</b>	4.4.5 - Gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2] [GRI 102-9] [GRI 308-1] [GRI 414-1]	202		

## 8.8 INDICATEURS DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

### Indicateurs de performance sociale au 31 décembre 2024

Indicateur	Unités	France 2024	Groupe 2024
<b>Indicateurs sociaux</b>			
<b>EFFECTIF</b>			
Effectif total au 31/12/2024	Effectifs physiques	13 666	57 705
Répartition des effectifs par type de métiers	% de salariés consultants	85 %	85 %
	% de salariés Business Managers	5 %	6 %
	% de salariés Fonctions Supports	10 %	9 %
Répartition des effectifs par type de contrat	% de salariés permanents	99 %	90 %
	% de salariés temporaires (type CDD)	0 %	8 %
	% de salariés en contrat temporaires (type apprentissage et professionnalisation)	1 %	2 %
Pourcentage de salariés travaillant en temps plein	% de salariés	99 %	98 %
Pourcentage de salariés travaillant en temps partiel	% de salariés	1 %	2 %
<b>EMBAUCHES ET DÉPARTS</b>			
Nombre total d'embauches	Nombre d'embauches	5 041	20 620
Embauches de salariés permanents	Nombre d'embauches	4 901	17 080
- Dont embauches de salariés permanents de moins de 30 ans	Nombre d'embauches	3 633	10 510
Embauches de salariés temporaires (type CDD)	Nombre d'embauches	58	2 546
Embauches de salariés en contrat temporaires (type apprentissage et professionnalisation)	Nombre d'embauches	82	994
Nombre total de départs	Nombre de départs	4 382	19 097
Départs de salariés permanents	Nombre de départs	4 172	15 792
- Dont nombre de démissions	Nombre de départs	3 049	13 194
- Dont nombre de licenciements	Nombre de départs	1 123	2 599
Départs de salariés temporaires (type CDD)	Nombre de départs	46	2 571
Départs de salariés en contrat temporaires (type apprentissage et professionnalisation)	Nombre de départs	164	734
Turnover des salariés ALTEN	%	33 %	34 %
Création nette d'emplois	Nombre d'emplois créés	659	1 523
<b>DIVERSITÉ</b>			
Répartition des effectifs par genre	% d'hommes	70 %	70 %
	% de femmes	30 %	30 %
Répartition des effectifs par tranche d'âges	% de salariés de moins de 30 ans	53 %	46 %
	% de salariés entre 30 et 50 ans	43 %	49 %
	% de salariés de plus de 50 ans	4 %	5 %
Écart de rémunération homme/femme	%	3 %	11 %
Ratio de rémunération totale annuelle	%	10 %	33 %
Pourcentage de salariés en situation de handicap dans l'effectif total	%	0,83 %	0,6 %
Nombre d'incidents de discrimination entre le 01/01 et le 31/12	nb	0	8
Pourcentage de femmes au sein du Conseil d'administration	%		44 %
Pourcentage de membres indépendants au sein du Conseil d'administration	%		55 %
<b>RELATIONS SOCIALES</b>			
Dépenses au titre de la formation effectuée	euros	8 888 874	14 471 132
Dépenses de formation en % de la masse salariale	%	1 %	1 %
Pourcentage de dépenses en formation/chiffre d'affaires	%	1 %	0,4 %

Indicateur	Unités	France 2024	Groupe 2024
Nombre total d'heures de formation	h	127 707	548 100
Pourcentage de personnes formées dans l'année par sexe	% d'hommes formés	48 %	45 %
	% de femmes formées	51 %	50 %
Pourcentage de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année	% de salariés formés	49 %	47 %
Nombre d'heures de formation réalisées, complétées et dédiées à la sécurité	h	17 523	63 970
Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'un entretien annuel d'évaluation	% de salariés	96 %	76 %
Pourcentage de salariés ayant suivi au moins une des formations/ <i>e-learning</i> traitant du thème « Protection des données personnelles »	%	39 %	37 %
<b>CONDITIONS DE TRAVAIL ET SÉCURITÉ</b>			
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	taux	1,54	1,11
Taux de gravité des accidents du travail	taux	0,04	0,02
Nombre d'heures de formation à la sécurité	h	17 523	63 970
Taux moyen d'absentéisme (pour maladie, accident de travail ou de trajet)	%	2 %	2 %
Nombre de maladies professionnelles déclarées	nb	1	7
Pourcentage de salariés couverts par une convention collective	% de salariés	100 %	
<b>DROITS HUMAINS</b>			
Montant des amendes, pénalités et compensations pour dommages résultant d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement et les plaintes déposées entre le 01/01 et le 31/12	nb	0	0
Nombre de plaintes déposées par l'intermédiaire des canaux permettant aux membres du personnel de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations entre le 01/01 et le 31/12	nb	0	6
Nombre de signalements déposés auprès de dispositifs internes entre le 01/01 et le 31/12	nb	12	12
<b>RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES</b>			
Nombre de partenariats dans le cadre de la promotion des métiers de l'ingénierie : CNJE ; Elles Bougent ; etc.	Nombre de partenariats	37	173
Nombre total de partenariats effectués avec des écoles sur l'année en cours	nb	38	201
Nombre total de partenariats effectués avec des ONG ou associations similaires sur l'année en cours	nb	43	113
Nombre de jours homme de mécénat de compétences	jour homme	3 710	3 881
<b>Indicateurs environnementaux</b>			
<b>ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE</b>			
Scope 1	tCO <sub>2</sub> eq.	733	12 300
Scope 2 (market based)	tCO <sub>2</sub> eq.	25	11 600
Scope 3	tCO <sub>2</sub> eq.	28 314	79 400
Quantité totale d'émissions de CO <sub>2</sub> (market based)	kg. éq. CO <sub>2</sub>	29 072	100 500
<b>SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL</b>			
Part de surfaces certifiée ISO 14001	%	73 %	46 %
<b>CONSOMMATION D'ÉNERGIE</b>			
Consommation totale d'énergie	MWh	4 611 533	25 291 678
Consommation totale d'énergie par m <sup>2</sup>	kWh/m <sup>2</sup> /an	64	76
Consommation d'énergie d'origine renouvelable	%	100%	41%
Émission de CO <sub>2</sub> liée aux consommations d'énergie des bâtiments	kg. éq. CO <sub>2</sub>	8 431 083	10 571 079
% de m <sup>2</sup> occupés certifiés (BBC, HQE)	%	47 %	23 %
Surface occupée		71 641	333 909

Indicateur	Unités	France 2024	Groupe 2024
<b>DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS</b>			
Nombre de kg éq. CO <sub>2</sub> pour les déplacements professionnels en train par collaborateur	kg. éq. CO <sub>2</sub>	7	12
Nombre de kg éq. CO <sub>2</sub> pour les déplacements professionnels en avion par collaborateur	kg. éq. CO <sub>2</sub>	133	180
Moyenne des émissions de CO <sub>2</sub> par km de la flotte de véhicules de fonction	g CO <sub>2</sub> /km	0,212	0,200
Nombre de kg éq. CO <sub>2</sub> liés aux kilomètres parcourus par les voitures de fonction	kg. éq. CO <sub>2</sub>	14 337 545	10 608 456
<b>DÉCHETS ET UTILISATION DE PAPIER</b>			
Quantité totale de D3E enlevés par un prestataire externe	tonnes	3 053	3 537
% de surfaces couvertes par le tri sélectif	%	94 %	51 %
Quantité de papier consommé par collaborateur	kg/coll	0,69	0,76
Quantité totale de papier consommé	kg	9 370	43 802
% de papier recyclé ou certifié	%	85 %	39 %
<b>Indicateurs de conduite des affaires</b>			
<b>CORRUPTION</b>			
Nombre de condamnations pour violation des lois anti-corruption et anti-pots-de-vin	nb	0	0
Nombre d'incidents de corruption confirmés	nb	0	0
<b>CONTRIBUTION AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DES CLIENTS ET INNOVATION DURABLE</b>			
Part d'activités durables pour les clients*	%	NC	9 %
Part d'activités pour les clients supportant la décarbonation*	%	NC	17 %
Part d'activités pour les clients dans les secteurs émetteurs demandant une transition*	%	NC	18 %
Part d'activités pour les clients non couvertes par l'analyse*	%	NC	19 %
Part d'activités pour les clients sans impact environnemental positif visible*	%	NC	37 %
Part d'innovation durable	%	31 %	31 %

\* Pour la définition de ces indicateurs et la méthodologie de l'analyse menée, se référer à la section 1.5.3 du présent rapport.

## 8.9 GLOSSAIRE

**Action au porteur** : action détenue par un actionnaire dont l'identité n'est pas connue de la société émettrice.

**Action au nominatif** : action détenue par un actionnaire dont l'identité est connue de la société émettrice.

**ACV** : Analyse de Cycle de Vie .

**ADP** : Actions de Préférence.

**AGV** : véhicule à guidage automatique (en anglais *Automated Guided Vehicle*).

**AMR** : robot mobile autonome (en anglais *Autonomous Mobile Robot*).

**Attribution gratuite d'actions (AGA)** : opération par laquelle la Société attribue gratuitement, sans conditions de performance, des droits à actions. L'attribution définitive des actions est soumise à une condition de présence.

**Attribution gratuite d'actions de performance (AGAP)** : opération par laquelle la Société attribue gratuitement, sous conditions de présence et de performance, des droits à actions.

**Autorité des Marchés Financiers (AMF)** : autorité boursière française, publique et indépendante, qui a pour mission de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés.

**Autodétention** : action qu'une société détient de son propre capital. Les actions autodétenues sont privées de droit de vote et ne donnent pas droit au dividende.

**BEV** : véhicule électrique à batterie.

**BI** : Business Intelligence.

**CA** : chiffre d'affaires

**CDD** : contrat de travail à durée déterminée.

**CDI** : contrat de travail à durée indéterminée.

**CDP** : *Carbon Disclosure Project*.

**CEE** : Comité d'Entreprise Européen.

**CNJE** : Confédération Nationale des Junior-Entreprises.

**Code Middelnext** : Code de gouvernement d'entreprise comprenant un ensemble de recommandations élaborées par Middelnext, tel que modifié dans sa version de septembre 2021, et auquel la Société se réfère.

**Comité d'audit** : ce comité est défini à la page 116.

**Comité des rémunérations et des nominations** : ce comité est défini à la page 117.

**Comité RSE** : ce comité est défini à la page 118.

**Comptes consolidés** : les comptes consolidés intègrent l'ensemble des comptes des sociétés formant le groupe ALTEN, dans le but de présenter la situation financière comme si celles-ci ne formaient qu'une seule et même entité.

**Comptes sociaux** : les comptes sociaux correspondent aux comptes annuels de la Société, ALTEN SA, société holding du groupe ALTEN.

**Croissance organique** : la définition est présentée en page 238 dans la section Croissance du chiffre d'affaires à données constantes (ou croissance organique).

**CSE** : Comité Social Économique.

**CSRD** (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) : Directive (EU) 2022/2464 du 14 décembre 2022 relative à la publication d'informations en matière de durabilité. La CSRD est entrée en vigueur pour le reporting à effectuer en 2025 au titre de l'exercice 2024 (Document d'enregistrement universel 2024).

**CSSCT** : Comité Social et Santé et Conditions de Travail.

**CV** : Curriculum Vitae.

**Dividende** : le dividende est la part du bénéfice net ou des réserves qui est susceptible d'être distribuée aux actionnaires. Son montant est proposé par le Conseil d'administration puis voté par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, après l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

**DMA** : analyse de double-matérialité.

**DNSH** : abréviation de *Do No Significant Harm* qui signifie en français « ne pas causer de préjudice important ».

**DPO** : délégué à la protection des données.

**Droit préférentiel de souscription (DPS)** : avantage conféré par l'article L.225-132 du Code de commerce à l'actionnaire d'une société anonyme lui permettant, pendant un délai donné, à l'occasion d'une augmentation de capital, d'exercer un droit de préférence à l'acquisition d'actions nouvelles dans les conditions prévues par l'Assemblée générale extraordinaire.

**Droit de vote double** : le droit de vote double déroge au principe légal selon lequel le nombre de voix attachées aux actions est obligatoirement proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent (principe : « une action égale une voix »). Il est présenté dans la partie 8.1.2.3.4 " Droit de vote double (article 14 des statuts)".

**Droits de vote théoriques** : nombre total de droits de vote.

**Droits de vote en AG (ou droits de vote exerçables)** : nombre réel de droits de vote déduction faite des actions privées du droit de vote.

**DUERP** : Document unique d'évaluation des risques professionnels.

**EPI** : Equipements de Protection Individuelle.

**ESG** : Environnement, Social et Gouvernance.

**FAQ** : Foire Aux Questions.

**FCP** : Fonds Commun de Placement.

**FCPE** : Fonds Commun de Placement d'Entreprise.

**FE** : facteur d'émission

**Free Cash-Flow** : la définition est présentée en page 238 dans la section Free Cash-Flow.

**GES** : Gaz à Effets de Serre.

**GNL** : Gaz Naturel Liquéfié.

**Goodwill** : la définition est présentée en page 258 dans la Note 3 - Périmètre de consolidation.

**GRI** : *Global Reporting Initiative*.

**HT** : Hors taxes.

**HSE** : Hygiène Sécurité Environnement.

**IA** : l'Intelligence Artificielle (en anglais **AI** : *Artificial Intelligence*).

**ICT** : l'Ingénierie et du Conseil en Technologies.

**IFRS** : *International Financial Reporting Standards*.

**IMD** : information en matière de durabilité.

**IoT** : internet des objets.

**IRO** : Impacts, risques et opportunités.

**IT.ES** : *Information Technology Enterprise Services*.

**JV** : Juste valeur.

**KPI** : indicateur de performance (en anglais *Key Performance Indicator*)

**LEI** : le LEI est un identifiant unique et mondial sous forme d'un code alphanumérique à 20 caractères. Il est rattaché à des informations de référence clés. Développé par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), le LEI est obligatoire pour toutes les transactions sur des instruments financiers cotés en Bourse : il permet d'identifier de façon claire et unique des entités juridiques participant à de telles transactions.

**Mandataires sociaux** : désignent le Directeur général, le Président du Conseil d'administration, les Administrateurs et, le cas échéant, les éventuels Directeurs Généraux Délégués qui pourraient être nommés.

**MBSE** : Ingénierie système basée sur les modèles (en anglais *Model-Based Systems Engineering*).

**MCO** : Maintien en Condition Opérationnelle.

**MES** : système de gestion de la production (en anglais *Manufacturing Execution System*).

**Méthode FIFO** : méthode "first in first out".

**ML** : *Machine Learning*.

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

**ODD** : objectifs de développement durable.

**OIT** : Organisation Internationale du Travail

**OPCVM** : organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, sont des véhicules d'investissement collectif. Ces organismes regroupent les capitaux de plusieurs investisseurs afin de les investir collectivement sur les marchés financiers, selon une stratégie définie.

**PAC** : Cabinet Pierre Audoin Conseil.

**Participation** : la participation se réfère à la possession ou à la détention d'une partie du capital social d'une société.

**PEE** : Plan d'Épargne Entreprise, c'est un dispositif d'épargne salariale.

**Périmètre de consolidation** : le périmètre de consolidation rassemble toutes les entités dont les comptes doivent être consolidés avec la société-mère du Groupe, ALTEN SA. Ce sont les entités qui sont contrôlées directement et indirectement par ALTEN SA et qui ne sont pas expressément exclues du périmètre de consolidation.

**PMO** : Project Management Officer.

**Rachat d'action** : une opération financière au cours de laquelle une entreprise acquiert ses propres actions en circulation sur le marché.

**RCP** : Comparaison des scénarios climatiques physiques » (en anglais : *Representative Concentration Pathway*).

**R&D** : Recherche et Développement.

**Règlement MAR** : Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

**Résultat opérationnel d'activité (ROA)** : la définition est présentée en page 238 dans la section Résultat opérationnel d'activité.

**RFID** : identification par radiofréquence (en anglais *Radio Frequency Identification*).

**RGPD** : Règlement général sur la Protection des Données.

**RH** : ressources humaines.

**RPS** : risques psycho-sociaux.

**RSE** : Responsabilité sociétale d'entreprise.

**RSI** : Référent de Site ingénieur.

**SACC** : Services Autres que la Certification des Comptes.

**SBTi** : *Science-based Targets Initiative*.

**SI** : Système d'information.

**SME** : Système de Management Environnemental.

**Société** : la Société est la société-mère, ALTEN SA.

**Taux de marge opérationnelle d'activité** : une mesure financière qui évalue la rentabilité opérationnelle d'une entreprise en pourcentage.

**Trésorerie nette** : la définition est présentée en page 238 dans la section Trésorerie nette (ou endettement net).

**UGT** : Unités Génératrices de Trésorerie.

**V2X** : Véhicule-à-Tout (en anglais *vehicle-to-everything*).

**V.I.E** : Volontariat International en Entreprise.

**Work Package** : prestations, c'est-à-dire ensemble d'activités pour concevoir et réaliser des services ou produits, sous-traitées, pilotées au sein d'un projet en engagement de résultat impliquant, avec la Direction technique, ses méthodes et outils propres.

**XMC** : Nom d'une famille de microcontrôleur.





Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

Conception & réalisation  **LABRADOR** +33 (0)1 53 06 30 80



Crédits Photos : ALTEN / AlbatrosFilm / Delahaye Studio / Cyril Bailleul / Antoine Meyssonier / Richard Bord / Shutterstock



La version numérique de ce document est conforme aux normes d'accessibilité PDF/UA (ISO 14289-1), WCAG 2.1 niveau AA et RGAA 4.1 à l'exception des critères sur les couleurs. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique.

Version e-accessible par  **DocAxess**



---

**POUR EN SAVOIR + SUR**  
NOTRE VISION, NOS ENGAGEMENTS, NOS OPPORTUNITÉS  
**VISITEZ NOTRE SITE**

[alten.com](https://www.alten.com)

